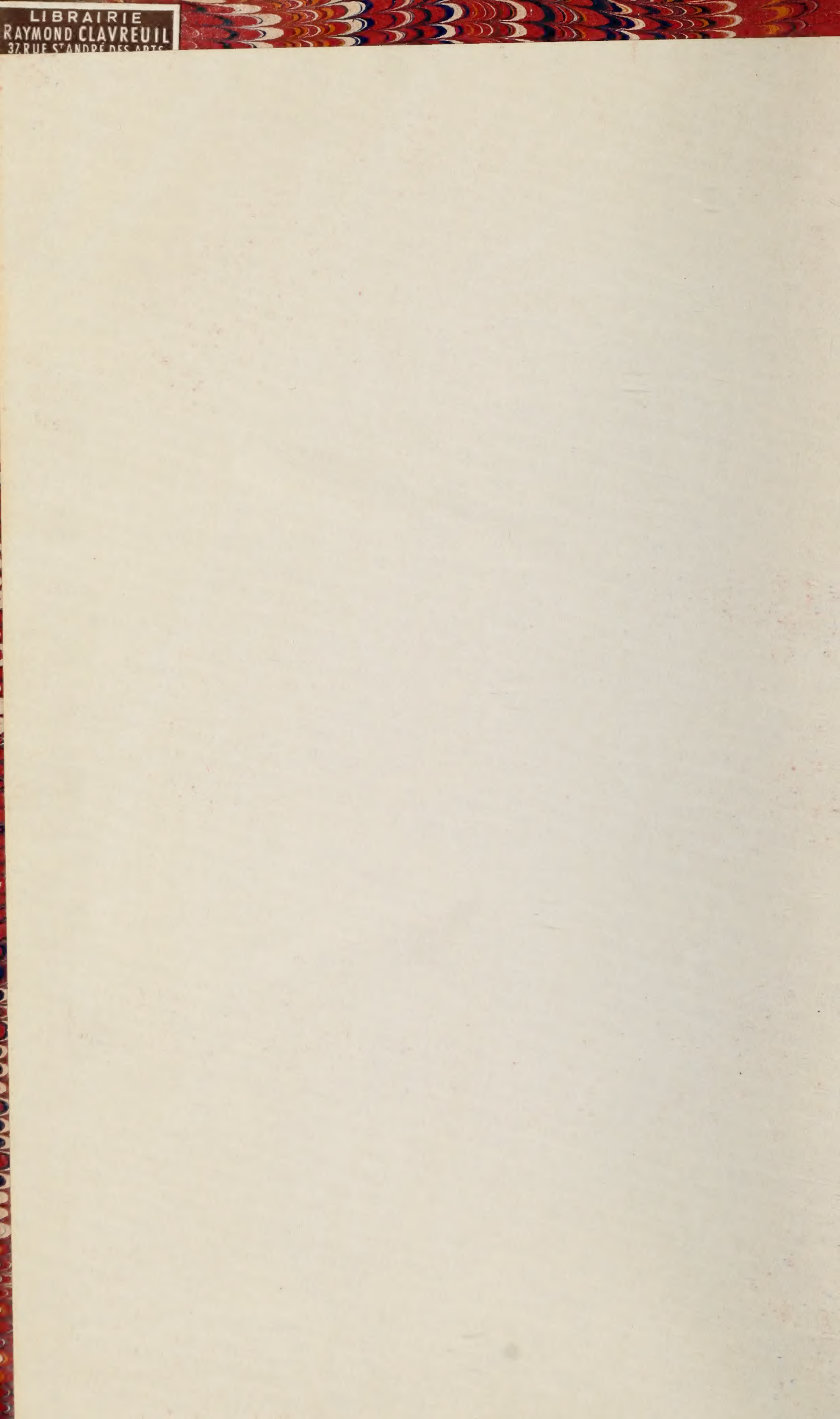
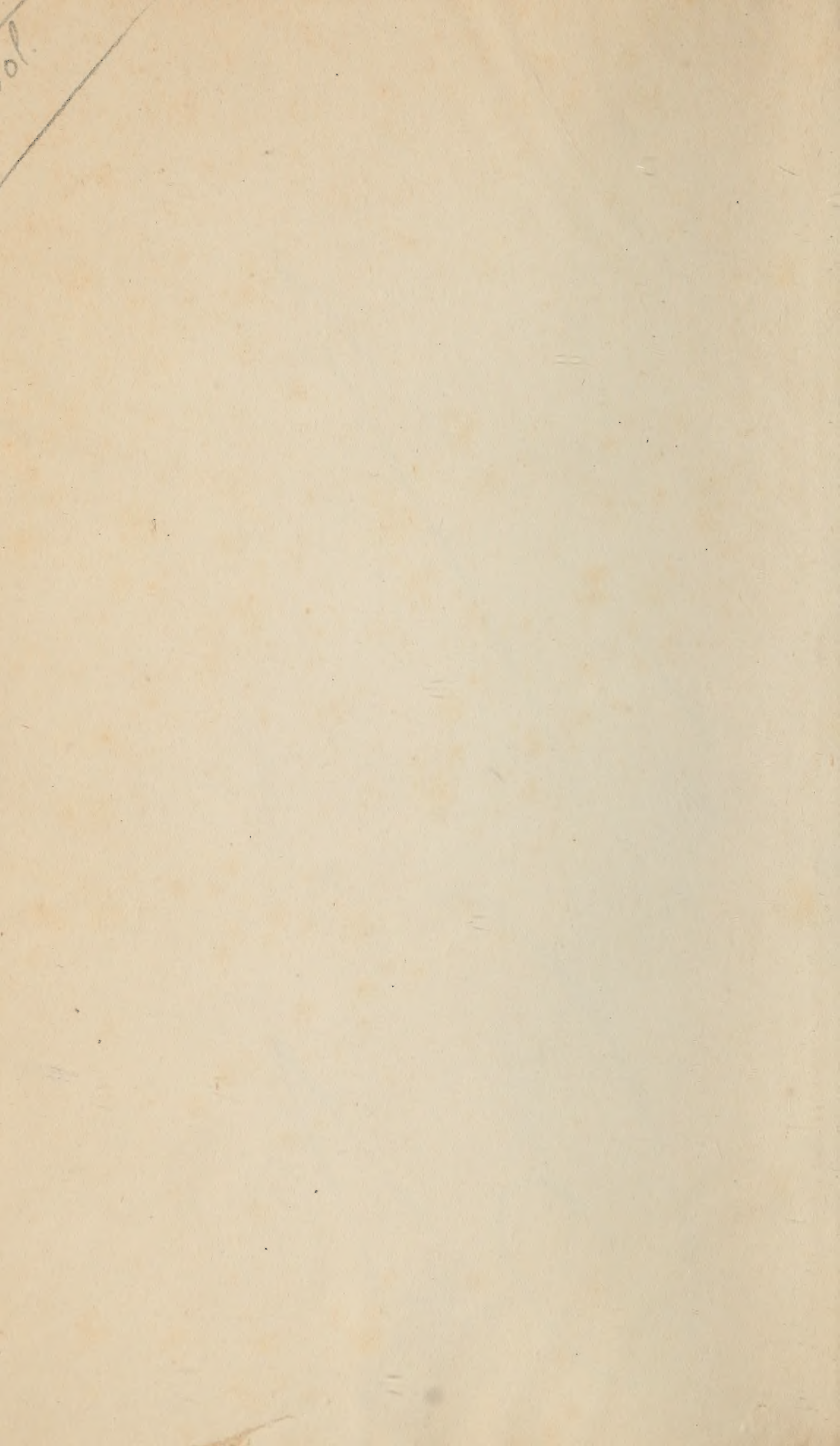

PERSEVERO
ARDEO
SPERO


U d'/of OTTAWA
39003002967247


LIBRAIRIE
RAYMOND CLAVREUIL
37 RUE S^T ANDRÉ DES ARTS





HISTOIRE COMPLÈTE

DE LA

PROVINCE DU MAINE

TOME PREMIER

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

SYSTÈME SOCIAL COMPLET : Ses applications pratiques à l'Individu, à la Famille, à la Société. . . . . . 2 v. gr. in-8°. 1,500 p.

SYSTÈME PÉNITENTIAIRE COMPLET : Ses applications pratiques à l'homme déchu, à la Société, etc. . . . 1 v. gr. in-8°. 868 p.

COLONIE DE METTRAY : Solution pratique du problème des jeunes détenus. . . . . 1 vol. gr. in-8°. 64 p.

DE LA NÉCESSITÉ DES LIVRETS appliqués aux domestiques. Ouvrage couronné par la Société impériale d'Agriculture et de Commerce de Caen. . . . . . . 1 v. in-8°. 300 p.

VOYAGE EN BRETAGNE : Histoire des Bagnes, etc. . . . 1 v. gr. in-8°. 540 p.

NOUVELLE DOCTRINE MÉDICALE OU DOCTRINE BIOLOGIQUE. Ouvrage couronné par l'Académie de Médecine de Caen. . . . . 1 v. gr. in-8°. 440 p.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION MÉDICALE AU XIX[e] SIÈCLE. Ouvrage couronné par l'Académie de Médecine de Caen. . . . . 1 v. gr. in-8°. 440 p.

TRAITÉ COMPLET DE PHYSIOLOGIE MÉDICALE & PHILOSOPHIQUE. 4 v. in-8°. 2,260 p.

TRAITÉ COMPLET DE LA MALADIE SCROFULEUSE. . . . . . 1 v. in-8°. 508 p.

TRAITÉ COMPLET DE L'ÉRYSIPÈLE. . . . . 1 v. in-8°. 300 p.

ILLUSIONS ET RÉALITÉS, OU RÉGÉNÉRATION DES PEUPLES. . . 1 v. gr. in-8°. 340 p.

DÉFENSE DU CHRISTIANISME au point de vue de l'origine apostolique des principales Églises de France. . . 1 v. gr. in-8°. 92 p.

TRAITÉ COMPLET DE PHYSIOGNOMONIE PRATIQUE : Ou l'homme moral positivement révélé par l'inspection raisonnée de l'homme physique. Avec des considérations sur les tempéraments, les caractères, les influences réciproques du physique sur le moral. — 1 fort vol. in-8°. *Pour paraître prochainement.*

Etc., etc.



LEPELLETIER DE LA SARTHE.

HISTOIRE COMPLÈTE

DE LA

PROVINCE DU MAINE

DEPUIS

LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS

AVEC DES CONSIDÉRATIONS PRATIQUES

SUR LE CARACTÈRE, LES MŒURS, LES USAGES

DE SES HABITANTS

DES MENTIONS BIOGRAPHIQUES

DE SES COMTES, DE SES ÉVÊQUES, DE SES HOMMES LES PLUS REMARQUABLES, ANCIENS ET MODERNES

PAR

A. LEPELLETIER DE LA SARTHE

Circonspection, Indépendance, Vérité.

TOME PREMIER



PARIS

VICTOR PALMÉ, LIBRAIRE-ÉDITEUR

22, RUE SAINT-SULPICE, 22

LE MANS, MONNOYER FRÈRES, IMPRIM.-ÉDIT.

1861



HISTOIRE

DE LA

PROVINCE DU MAINE



Toute bonne histoire locale doit être la succession des tableaux vivants d'un pays sérieusement peint à tous ses âges. De telles histoires sont alors d'autant plus indispensables à la connaissance positive et réelle des nations que les influences continuelles des lieux, du climat, des conditions d'existence, des relations ordinaires, offrent une action profonde sur les caractères, les mœurs et les usages des peuples.

Il suffit, en effet, d'observer avec un peu d'attention les résultats principaux de ces influences particulières pour s'apercevoir aussitôt qu'elles ne sont pas les mêmes : sous les climats chauds, tempérés et froids; dans les plaines marécageuses, et sur le versant aéré des montagnes ; au milieu des

continents, et près du rivage des mers; dans les régions fertiles, saines, difficilement accessibles, et dans les pays *de marches* fréquemment tourmentés par les invasions, les famines et les épidémies; pendant la sécurité, le calme d'une longue paix et les inquiétudes, les agitations, les terreurs des guerres civiles et des révolutions.

Dès lors, sans admettre ces funestes influences comme des causes fatales, contre lesquelles chercheraient vainement à lutter l'intelligence, la raison, la prévoyance et le courage, il est impossible de ne pas leur assigner une grande part d'action sur les événements et sur les hommes.

C'est en négligeant ces indispensables et logiques applications des principes qui ne doivent jamais, ici, faire défaut, qu'un certain nombre d'auteurs ont produit des peintures sans vérité, des tableaux de genre, de fantaisie, au lieu de portraits historiques, naturels et ressemblants. C'est en conséquence de cette méthode essentiellement défectueuse, que des nations, des familles ont été, sans équité, sans pudeur, travesties, calomniées; d'autres, embellies, exaltées sans conscience et sans discernement; comme nous espérons le démontrer jusqu'à l'évidence au grand avantage du Maine et de ses habitants.

Le judicieux François de Belleforest, dans sa Cosmographie universelle de 1575, avait déjà bien compris, non-seulement l'importance de la règle, mais encore la vérité de l'exception : « Je sçay, dit-il, en effet, que l'air et disposition du ciel peuvent quelque cas pour les humeurs et inclinations des hommes; mais je sçay aussi que nous n'auons lieu en Gaule si malignement regardé du ciel qui naye les hommes nez à la vertu, et lesquels sçauent commander à leurs passions, et à ce mesme à quoy semble que les astres les enclinent. »

Si nous appliquons actuellement ces principes généraux aux conditions topographiques de la province du Maine, il restera démontré, par les faits, que ses habitants ont été constamment, et dès le principe, dominés par des influences locales, profondes, expliquant, justifiant même, en partie, le caractère qu'on leur attribue, les actions dont on les accuse trop souvent avec partialité; loin de reconnaître le mérite qu'ils ont eu, presque toujours, à triompher de ces causes particulières qui pouvaient altérer si positivement, chez eux, les qualités essentielles de l'esprit et du cœur; les porter à des réactions sanglantes; alors coupables, mais le plus souvent bien motivées!

En effet, le Maine, placé dans l'une des zônes tempérées, au milieu des plus riches productions de la terre, sous l'influence de modifications atmosphériques fréquentes et variées, dut naturellement offrir, de bonne heure, une population exubérante, capricieuse et même quelquefois un peu versatile.

Comme tous les pays de *marches*, favorisés par leur situation et leurs produits; voisins de contrées moins riches, habitées par des hommes remuants, ambitieux, il dut exciter la convoitise; être toujours sur une défensive nécessaire à son existence de chaque jour, soutenir des combats incessants, perdre en valeur d'initiative ce qu'il gagnait en puissance de réaction.

Frontière de l'Anjou, de la Normandie, de la Bretagne, il prit nécessairement, à ces divers points de contact, surtout dans le caractère, les mœurs, les usages de ses populations, une teinte particulière aux habitants de ces pays, plus originaux dans leurs types, moins variables dans leurs usages, leurs mœurs, leur caractère, en conséquence des garanties plus puissantes qu'ils trouvaient, les uns dans la protection

des mers ; les autres, dans leur suprématie gouvernementale. Enfin, péniblement étreint, violemment comprimé entre le druidisme celtique et l'idolâtrie romaine, il ne put, qu'avec lenteur et par des efforts inouïs, se dégager de ces fatales entraves, et profiter du précieux affranchissement que la religion du Christ venait apporter au monde.

Au milieu de ces conditions difficiles et périlleuses, les Cénomans ont eu constamment le mérite bien rare de se distinguer par un noble esprit de liberté, d'indépendance ; par le courage, la valeur dans les combats ; la loyauté, la bonne foi dans les traités même les plus onéreux ; l'attachement sincère à leurs alliés, et même aux peuples conquérants leurs maîtres, lorsqu'ils se montrèrent grands à leurs yeux, dignes de gratitude et d'estime ; par la vigueur incessante et l'indomptable héroïsme pour secouer, avec indignation et puissance, le joug abrutissant d'un étranger perfide, insolent, orgueilleux, lâchement cruel ; enfin, par le culte sincère du sentiment religieux d'abord, plus tard des sublimes et consolantes vérités de la foi ; par un soin consciencieux à les conserver, un zèle, un empressement généreux à les traduire, à les répandre ; par un louable soin à maintenir, à garder leur caractère national au milieu des invasions continuelles, du mélange indispensable avec des peuples qui les dominèrent quelquefois, mais qui ne parvinrent, dans aucun temps, à les asservir, à les subjuguer !...

Vérités essentielles à notre sujet ; honorables, glorieuses, pour notre pays ; qui trouveront leur démonstration positive dans l'histoire impartiale et consciencieuse de la province du Maine, et répondront alors, par des faits incontestables, aux futiles, aux mensongères allégations de l'envie, de l'ignorance ou de la mauvaise foi.

L'équitable F. de Belleforest est peut-être, après le fameux conquérant et le grand historien des Gaules, celui qui comprit le mieux ces vérités, qui les rendit avec le plus de justesse dans son style naïf et poétique à la fois. « Le Sénat, dit-il, recogneut toujours les Cénomans comme bons amis du nom romain et de la république... Seuls entre les Gaulois estoyent demeurés fermes en l'amitié des Romains. Par ce discours, on recueille la grandeur de ce peuple manceau de si longtemps, et par conséquent la nécessité qu'il falloit que de longue main il fût en Gaule, puisque ses forces si grandes estoyent sorties de son pays pour se domicilier en Italie. Pour ce faut-il voir d'où est-ce que les Manceaux ont pris et nom et origine, afin que la gloire d'vne si gentille nation ne soit prise d'ailleurs que de sa première et propre source. »

Après ces honorables témoignages et ceux que César, avant tout, rend aux Cénomans, il est donc bien étrange de voir un aussi grand nombre d'écrivains éphémères s'entendre et se copier successivement pour supposer, aux habitants du Maine, un caractère, des mœurs et des usages à peu près opposés à ceux qui leur appartiennent; il est bien plus étonnant encore de voir les Manceaux eux-mêmes, par une fatale abdication de tout esprit national, concourir, avec autant d'irréflexion que d'inconséquence, à cette œuvre mauvaise, profondément destructive de leur présent et de leur avenir !

Pour détruire ces injustes préventions, pour donner à notre beau pays ce fécond esprit d'intérêt local et d'initiative qui lui manquent si regrettablement, il suffira, du moins nous l'espérons, d'opposer aux préjugés de la routine, des sectes et des partis, l'inflexible et judicieuse équité de l'histoire. Nous procéderons, dans cette grande et difficile entreprise, avec toute la prudence, le calme qu'elle exige : prenant l'engagement

sérieux de rester fidèle aux trois obligations de notre épigraphe : *Circonspection*, *indépendance*, *vérité!...*

Afin d'exposer les faits essentiels à l'histoire de la province du Maine dans l'ordre logique le plus favorable aux enseignements de morale et de philosophie pratiques, dont ils doivent, avant tout, offrir la source, nous diviserons naturellement notre sujet en trois grandes époques, en trois parties principales : I° TEMPS ANCIENS ; II° MOYEN-AGE ; III° TEMPS MODERNES.

A chacune de ces longues périodes se rattacheront, en effet, surtout aux remarquables points de vue qui doivent particulièrement fixer notre attention, des considérations spéciales du plus haut intérêt et de la plus utile portée.

PREMIÈRE PARTIE

TEMPS ANCIENS

Dans cette première division apparaissent à la fois, pour la province du Maine, comme pour tous les pays, quelques faits enveloppés d'une ombre mystérieuse ; d'autres, en plus grand nombre, incontestables, évidents, et d'une valeur historique importante à bien préciser.

Pour éviter, entre des éléments d'instruction réelle aussi différents, une confusion nuisible au développement judicieux, logique de nos plus anciennes archives, nous partagerons cette grande phase des temps antiques en trois chapitres qui se trouveront d'autant mieux établis, que chacun d'eux sera caractérisé par l'une des trois religions qui, seules, ont été l'objet d'un culte sérieux dans la province du Maine. Ainsi : I° ORIGINE DES CÉNOMANS : DRUIDISME; II° INVASION ROMAINE : IDOLATRIE ; III° DOMINATION ROMAINE : CHRISTIANISME.

L'histoire du Maine, dans cette première et grande époque, nous offre déjà, comme il est aisé de le pressentir, des faits importants à bien interpréter dans leurs causes, leur accomplissement et leurs principaux résultats.

Elle nous présente, en effet, les habitants de cette province marchant à la civilisation par des voies fausses, périlleuses, et devant, avec l'empire de Rome tout entier, subir, comme expiation, le joug de la barbarie, pour obtenir ensuite les bienfaits d'un affranchissement véritable. Mais combien de

guerres, de tribulations, de misères nos aïeux n'auront-ils pas à traverser pour atteindre ce précieux résultat, que leurs descendants eux-mêmes ne sauront pas toujours bien comprendre et bien utiliser !

CHAPITRE I.

ORIGINE DES CÉNOMANS : DRUIDISME.

L'origine des Cénomans, comme celle de presque tous les peuples, ne se trouvant pas formulée dans une charte incontestable, reste nécessairement, pour sa détermination précise, sous l'empire nébuleux des conjectures. Nous savons seulement, d'une manière positive, que les *Manceaux* actuels descendent, en directe ligne, des anciens *Cénomans*, qui faisaient partie des *Celtes gaulois*. Mais aussitôt que nous cherchons d'où viennent ces derniers, nous sommes réduits aux suppositions, nous entrons dans le domaine de la fable.

Ainsi les uns ont dit sérieusement : « Hercule revenant d'Afrique, passant par les Gaules, épousa la nymphe Celto ; et, de ce mariage, naquirent les Celtes, nos aïeux. » Les autres leur donnent une origine également illustre, mais aussi contestable, en les faisant descendre d'Ascagne, ou même d'Enée. D'autres, enfin, soutiennent que nos ancêtres furent, dès l'origine, des Celtes gaulois, véritables sauvages libres, tatoués, nomades, venus d'orient, et fuyant devant la civilisation jusqu'aux limites occidentales de notre continent. Une opinion moins conjecturale, sans être encore suffisamment historique, semble établir que vers une époque indéterminée, mais bien antérieure à la venue de Jésus-Christ, les Scythes, habitants des forêts septentrionales, en chassèrent les Celtes,

qu'Hérodote, l'un des premiers, fait connaître sous le nom de *Cimmériens;* que ces peuples fugitifs se partagèrent en deux grandes familles, dont l'une se porta vers l'Asie-Mineure, l'autre vers l'Occident; que cette dernière vint s'établir dans la Gaule, et, par sa fusion avec les indigènes, constitua les *Celtes Cimmériens,* occupant, à l'arrivée de César dans notre pays, cinquante-huit ans avant Jésus-Christ, ces contrées connues sous les noms de Gaule et de Grande-Bretagne.

Ainsi, d'après ces inductions, dont il ne faut qu'avec réserve accepter la responsabilité, des Celtes seraient venus : 1° les *Gaulois*, habitants de la Gaule proprement dite; 2° les *Kimris*, de l'Armorique ; 3° les *Cambriens*, de l'Angleterre.

En remontant aux premières manifestations positives de l'existence de ces peuples, on trouve que, sous le règne de Tarquin-l'Ancien, six cents ans avant l'ère chrétienne, Ambigat, chef de la Confédération celtique, dont le centre était à Bourges, roi des Béruyers, dans la nécessité de fonder plusieurs colonies pour garantir ses États des graves dangers d'une population exubérante, qui ne trouvait plus moyen de vivre par les seules ressources du pays, lève deux armées, chacune de cent cinquante mille hommes; en donne le commandement à ses deux neveux : Sigovèse passe le Rhin, marche vers la Forêt-Noire, et fait, par ses exploits, trembler toute la Germanie; crée plusieurs établissements sérieux en Bavière, en Bohême, en Moravie, etc.

Bellovèse, dont la division comprend les Celtes, franchit les Alpes; s'empare de la Haute-Italie; s'y fixe; bâtit les villes de Milan, Vicence, Bergame, Padoue, Vérone, etc. Dès cette époque, les Cénomans, d'après Tite-Live, de tous ces peuples conquérants, furent les plus connus, les plus distingués, ceux qui se montrèrent les plus attachés aux Romains, lors même que les autres Gaulois rompirent toute alliance avec eux, depuis la mémorable victoire de *Trébie,* remportée par Annibal, 536 ans après la fondation de Rome; ceux que les Romains, de leur côté, placèrent toujours, dans leur opinion, au plus haut degré de confiance et d'estime.

Une seconde expédition, plus particulièrement effectuée par les Celtes gaulois, sous la conduite d'Elitovius, leur chef, se dirige aussi, quelque temps après, vers l'Italie. Tite-Live, Pline surtout, lui donnent pour motif l'éloge que les compagnons de Bellovèse firent des vins, des fruits, du climat de ce beau pays, en comparaison des maigres et chétives productions du sol inculte et sauvage sur lequel ils avaient pris naissance. La nouvelle colonie fonda Mantoue, Crémone, et même, d'après quelques historiens, plusieurs des villes que d'autres attribuent à la première. La constitution de la Gaule cisalpine résulta de ces invasions.

Nous trouvons ici la preuve incontestable de l'importance que présentait déjà la province du Maine; du rang distingué que tenaient les Cénomans au milieu des Gaulois, dans la forte proportion des contingents qu'ils fournirent à ces deux expéditions, et dans le nom de *Cœnomani*, donné sur les anciennes cartes à l'une des principales divisions de *la Gallia cisalpina.*

A cette époque, chaque ville des peuples belliqueux n'était en réalité qu'une forteresse, qui, sous le nom d'*oppidum*, se trouvait naturellement placée dans les lieux les plus favorables à la défense; où les chefs armés pouvaient, le plus sûrement, appuyer le centre de leurs opérations.

Le Maine, comme les autres provinces des Gaules, présenta de bonne heure son *oppidum* que nous trouvons désigné par les noms de *Suindinum*, sur les cartes des temps anciens ; de *Cœnomanum*, sur celles du moyen-âge ; enfin de *Le Mans* sur celles des temps modernes.

C'est un fait acquis à l'histoire. Mais aussitôt que l'on veut établir l'origine et même le siége précis de cette première ville, on trouve presque partout le doute ou les contradictions.

Si l'on s'en rapportait à quelques vieux chroniqueurs, la capitale du Maine serait beaucoup plus ancienne que Rome. Ainsi, F. de Belleforest dit qu'elle fut bâtie par *Sarrhon*, petit-fils de *Samothès*, premier roi des Celtes, qui régnait dans le Maine au temps de Noé; qui, de plus, d'après Bérose, y fonda plusieurs colléges, académies, etc.; que ruinée par les

Druides, elle fut réédifiée par *Lemanus* dont parle aussi Manéthon , et d'après Trouillard, prit le nom de son dernier fondateur.

Dans cette hypothèse, Suindinum aurait en effet été bâtie vers l'an du monde 2026, ruinée par les Druides et les Sarrhonides ; réparée par *Lemanus*, roi des Gaules, qui lui donna son nom, 400 ans avant Jésus-Christ ; tandis que l'édification première de Rome ne remonterait qu'à l'an du monde 3253 ; 751 avant Jésus-Christ. Aussi Duchêne, dans ses Antiquités des villes de France, la distingue-t-il par son *fameux* distique au nombre *des quatre villes rouges* : « Bourges, Autun, Le Mans avec Limouges, — Furent jadis les quatre villes rouges. » Cette dénomination leur venait de la construction en briques particulière aux antiques cités, et qui leur donnait en effet la couleur par laquelle on les désignait.

Pline, en parlant des Cénomans, ajoute : « *Venetos Cœnomanos trojana stirpe ortos.* » Il soutient que les Vénètes, anciens esclaves sortis des monts Taurus et des rivages de la mer Caspienne, plus de douze siècles avant Jésus-Christ, formaient déjà, quatre cents ans plus tard, une division des Aulerces, et que leur première cité fut nommée *Windinum* : ville des *Windes*.

Mais si la question d'origine peut encore être douteuse, la question de localité du moins nous semble résolue, comme nous espérons le démontrer, en prouvant que le vieux *Suindinum* exista, dès le principe, sur l'emplacement où, dans le nouveau *Mans*, on voit encore cette partie de la ville qu'on nomme *la Cité*.

Dans les temps anciens, la partie des Gaules nommée *Celtique* se trouvait comprise entre la Seine, la Garonne et l'Océan. Elle se divisait en deux parties : l'une orientale : Gallia *braccata;* de *braca*, braie, haut-de-chausses, vêtement en usage dans cette région ; l'autre, occidentale : Gallia *comata*, de *coma*, chevelure : d'après l'abondance et la longueur de celle de ses habitants. La province du Maine appartenait à cette deuxième partie. La Gaule cisalpine, qui avait adopté la toge romaine, recevait le titre de *Gallia togata*.

Zauchius de Bergame nous fait descendre du héros Cydmus, e par des métamorphoses, des contractions grammaticales forcées, pense remonter à l'étymologie du nom de nos aïeux, en trouvant dans *Cydmus* : *Cydnomans*, et dans ce mot : *Cénomans* : c'est une prétention que nous ne cherchons pas à soutenir plus que celle qui tendrait à rapporter le nom de la ville *du Mans* à celle d'un certain *Lemanus*, son prétendu fondateur.

« Le pays du Maine, dit F. de Belleforest, étant habité des premiers de la Gaule et ayant eu le peuple autant hardi qu'autre de la Gaule, fut jadis d'autre estendue qu'il n'est a present. Ce qu'aisement se peut recueillir de ce que Tite-Live, Polybe et Justin tiennent de l'entrée de ce peuple en Italie, les forces duquel falloit que fussent recueillies des Angevins, Tourangeaux et Manceaux. Or, l'antiquité de ceux-cy se cognoit en ce que Rome ne faisant presque encore que naistre, ceux-ci vinrent en Italie, et establirent leur siége en ce pays qui ores se nomme la Lombardie, outre le Pau, y bastissant plusieurs villes telles que sont Bergame et Bresse; chassant les Toscans ou Ethruriens, lesquels possédoient alors la monarchie de presque toute l'Italie... D'un autre côté, les antiquitez du Mans portent que auant que Leman feit clore l'enceinte de cette ville, elle avait déjà été bastie par Sarrhon, petit-fils de Samothé,... qui la nomma Sarrhe ou Sarthe. Mais longtemps après, la division alla si auant entre les anciens Druides et les Sarrhonides, que la querelle fut vuidée par les armes ; de sorte que la ville fut ruinée et du tout démolie... Leman, fils de Paris, réédifia cette ville ; et lui changeant son titre ancien de Sarthe, voulut qu'elle fût nommée le Mans comme luy; et le nom de Sarthe demoura à la riuière qui l'auoisine. Et telle fut la renouation de cette ancienne cité, mise au ranc des quatre citez rouges et pour lesquelles est fait vn petit distique françois qui dit : « Bourges, Lyon, le Mans auec Limouges, — Furent jadis es quatre villes rouges. »

Les faits nous paraissent beaucoup mieux établis sur la nature du langage des Celtes que nous retrouvons à peu près conservé dans le dialecte bas-breton; et sur les traits princi-

paux de leur caractère, dont Ammien Marcellin, qui écrivait en 370, nous retrace ainsi le portrait : « Les Gaulois, dit-il, sont en général de haute taille ; ont la peau blanche, les cheveux blonds. Agiles, bouillants, fiers, dédaigneux, terribles, redoutables surtout au premier choc ; ils font entendre une voix forte, rude, menaçante, lors même qu'ils ne sont pas en colère. Plusieurs étrangers auraient peine à soutenir l'effort d'un seul d'entre eux ; et si, dans une dispute, il appelait au secours, sa femme, plus robuste, plus violente que lui, plus formidable surtout lorsque, grinçant les dents, enflant le gosier, elle brandit ses bras musculeux aussi blancs que la neige. Les coups de poing d'une Gauloise semblent partir d'une catapulte, machine employée dans la guerre pour lancer les pierres et les dards. Les Gaulois sont braves, quel que soit leur âge. On ne voit jamais chez eux, comme chez les Italiens, des jeunes gens lâches et timides se couper le pouce afin d'échapper à l'obligation du service militaire. Adolescents et vieillards combattent avec la même énergie. Endurcis par le froid, le travail, les privations, ils méprisent tous les dangers. » Amollis par la corruption romaine, surtout dans la classe aisée, leurs descendants perdirent une partie de cet héroïsme national ; et, chez eux, la mutilation du pouce : *pollice truncato*, d'où l'on a fait *poltron*, devint si fréquente pour s'affranchir du métier des armes, qu'on se crut obligé de la punir par le supplice du feu.

La religion fondamentale des Celtes était *le Druidisme*, dont la sérieuse influence eut une si grande portée sur leur avenir, sur le développement du christianisme et l'abolition de l'idolâtrie ; dont les anciens monuments sont encore si nombreux dans la province du Maine, que nous devons au moins faire connaître d'une manière suffisante à notre sujet les principes constituants de l'une, et les caractères essentiels des autres.

DRUIDISME.

Les Druides, οἱ Δρυΐδαι; de, ἡ δρῦς, chêne, ἡ δρύϊνος, bois, forêt de chênes; ou bien encore, de δρύω, je cache; étaient les prêtres des Gaulois, dont le culte, nommé *Druidisme*, se pratiquait en effet dans la profondeur et le secret des forêts, avec une vénération particulière pour le chêne sur lequel on cueillait, en grande cérémonie, le gui sacré, au moyen de la serpe d'or.

Cette religion était celle des premiers Cénomans et des Celtes gaulois, leurs aïeux. *Les Cimmériens* en auraient, d'après M. A. Thierry, puisé les principes dans le culte mystérieux de l'orient pendant leur séjour en Asie, pour les répandre dans la Gaule. D'un autre côté, les vieilles traditions de ce peuple nomade nous enseignent : « Que ses premières tribus, conduites par *Hu-Gadarn*, *Hu-le-Puissant*, leur prêtre-Dieu, traversant la mer brumeuse, apportèrent la religion *druidique* à ces mêmes Gaulois, alors plongés dans les ténèbres du *Polythéisme*. »

Il ne faut pas, en effet, confondre *le Druidisme*, sévère dans sa morale, grand dans ses dogmes religieux, profond dans son principe d'unité divine; avec l'idolâtrie, si relâchée dans les satisfactions de la sensualité, si poétique dans son culte, si fabuleuse dans l'admission et l'établissement de ses innombrables divinités.

Sans doute le premier n'était pas, comme nous le verrons pour le christianisme, la vérité même dans toute sa perfection; sans doute, il portait quelquefois une atteinte coupable et cruelle aux plus justes lois de l'humanité, mais son influence avait du moins pour effets assez ordinaires d'épurer les cœurs, de porter les esprits à la réflexion, d'élever les courages au difficile niveau des épreuves de la vie, quelquefois même aux sublimes inspirations de l'héroïsme; tandis que la seconde, en faussant l'esprit par le mensonge, en corrompant le cœur par

a tolérance des passions, en amollissant, énervant les courages par l'abus des jouissances qu'elle semblait encourager, poussait le peuple à la décadence, les empires à la ruine : comme, dans cette histoire même, nous en trouverons un exemple trop fameux!...

Du reste, la religion druidique, sans caractères suffisants dans son unité fondamentale; sans formules dans ses rites assez nettement établies par des traditions écrites, varia nécessairement beaucoup en raison des pays, des peuples, des temps et des institutions ; il ne faut donc en exposer les dogmes, les pratiques et les cérémonies qu'avec discrétion et réserve, dans leurs conditions absolues ; aussi ne les envisagerons-nous qu'au point de vue des notions certaines et des monuments positifs que cette religion a laissés dans la Celtique en général, et dans la province du Maine en particulier.

Le Druidisme ainsi considéré présente, comme dogmes fondamentaux : l'unité de Dieu; l'éternité de l'esprit et même de la matière ; l'inaltérabilité du monde universel dans sa substance et dans ses modifications de forme, sous l'influence des deux agents essentiels : *le feu* et *l'eau;* le passage de l'âme, lorsqu'elle abandonne le corps, dans une sphère inférieure ou supérieure, suivant qu'elle a bien ou mal fait. Dans la sphère supérieure, l'homme devait reprendre ses instincts, ses passions; retrouver les objets auxquels il s'était le plus attaché : superstition d'autant plus dangereuse, qu'elle amena trop souvent à consumer, sur le bûcher du défunt, ses armes, son coursier, ses esclaves, ses clients, sa femme, etc. Dans l'espoir de correspondre avec les habitants de cette sphère privilégiée, on confiait aux flammes des tablettes chargées du message à transmettre.

D'après cette croyance, il n'existait qu'un Dieu, *Hu-Gadarn*, *Hu-le-Puissant :* ayant la faculté de revêtir autant de formes qu'il offrait d'attributs. Il avait pris pour femme : *Koridwen;* dans leur postérité s'était trouvé un enfant maudit par son père, mais tendrement protégé par sa mère ; sauvé des eaux

ainsi que Moïse, pour devenir, sous le nom de *gwion*, le premier législateur de tout un peuple.

Les forêts consacrées par ce culte inspiraient une grande vénération, une terreur profonde; y porter la hache eût été regardé comme la plus criminelle des profanations : le chêne devenant ici l'inviolable sanctuaire du Dieu qu'on y révérait.

Ces dogmes étaient inédits, et les néophytes, instruits par un enseignement oral et par les cérémonies du culte, ne parvenaient au sacerdoce qu'après un noviciat de vingt ans.

Le personnel de cet institut sérieux et redoutable se divisait en trois ordres, bien distincts par leurs attributs, mais rattachés à l'ensemble par un lien commun : l'intérêt et la prospérité de l'association.

I° Les Druides, — ou prêtres, législateurs, vêtus d'un uniforme composé par la robe et le manteau de lin blanc; portant, comme ornements distinctifs, des bracelets en or. Le chef suprême, nommé par élection, sous le titre *d'archi-druide*, présentant, comme signes caractéristiques, la ceinture d'or, la couronne de chêne; et comme sceptre, la serpette également en or, devant servir à la récolte du gui sacré.

II° Les Ovates, — ou devins, astrologues, sacrificateurs et médecins, vêtus de la robe sacerdotale seulement; ils étaient encore employés à la rédaction des actes privés, religieux et civils.

III° Les Bardes, — ou poètes, improvisateurs sacrés, vêtus d'un pourpoint court, portant l'épée, quelquefois la cuirasse; tantôt chantant les louanges de Dieu; tantôt célébrant les grandes actions des souverains, des héros; tantôt s'attachant, comme preux, aux nobles exploits des riches et puissants guerriers.

Dans les temps anciens, cet institut fameux était seul dépositaire et dispensateur des enseignements scientifique, littéraire, philosophique et religieux; seul possesseur de la richesse territoriale; seul, en réalité, véritablement investi, sinon du droit, au moins du pouvoir de faire la guerre ou la paix. Sa puissance était redoutée même des chefs éphémères et soumis

de la nation : chefs qu'il nommait ou renvoyait à son gré : malheur à celui que frappait son implacable et terrible anathème!... Sa morale valait mieux que ses dogmes religieux; aussi naturelle que simple, elle se réduisait à ces trois prescriptions : 1° *adorer Dieu;* 2° *s'abstenir du mal;* 3° *être brave et généreux dans toutes les occasions.*

Indépendamment de ces éléments essentiels à sa constitution, ce personnel offrait encore à l'état de simple association accessoire, et sous le titre de *Druidesses*, des espèces de magiciennes ou *Pythies*, renommées dans l'art de prédire l'avenir. De même que les Druides, elles faisaient ordinairement vœu de célibat ; mais, dans quelques occasions, on les vit contracter des mariages avec eux.

Leur culte disparut avec celui de l'institut qui les avait reconnues, mais l'intérêt, la confiance, la crainte même du prestige superstitieux qui les environnait, survécurent à cette chute : aussi les retrouverons-nous, dans le moyen-âge, sous le nom de *Fées*, et, dans nos temps modernes, sous celui de *Sorcières.*

Les cérémonies de la religion druidique offraient presque toutes un caractère grave, mystérieux, imposant. Il n'appartient pas à notre sujet de les étudier dans leur ensemble et surtout de les décrire dans leurs détails : nous craindrions d'y trouver un trop grand nombre de ces barbares et sanglants sacrifices humains dont, cependant, on l'accuse peut-être avec une certaine exagération. Nous rappellerons dès lors seulement ici *la Récolte du gui de chêne*, de toutes les cérémonies du druidisme la plus solennelle et surtout celle qui nous semble mieux le caractériser.

Récolte du gui sacré. — Ordinairement, au solstice d'hiver, le sixième jour de la lune, toute la population se rendait processionnellement, avec la plus grande pompe, dans la forêt où se trouvaient les chênes sur lesquels croissait le gui dont on voulait faire provision. Les bardes ouvraient la marche; venaient ensuite les chœurs des jeunes filles chantant des hymnes; les ovates ou sacrificateurs, une torche ardente à la

main et conduisant, en silence, les taureaux blancs qu'ils devaient immoler sur l'autel nommé *dolmen;* les délégués des villes, portant un rameau de chêne, symbole du pouvoir; le corps des druides, suivis de leurs initiés; deux commissaires de la congrégation, portant, le premier, l'œuf de serpent, généralement vénéré; le second, la main de justice; l'archi-druide, la tête ceinte des bandelettes sacerdotales, et la main droite armée de la serpe d'or; les druidesses, couronnées de verveines; la noblesse de la province, les guerriers équipés en costume de combat; enfin, toute la population du pays.

Le cortége arrivé sous les chênes dont on avait fait choix, un druide y montait, cueillait, avec la serpe d'or, le gui reçu dans un voile de lin blanc, que tendaient au-dessous quatre des initiés; ce végétal précieux ne devant jamais toucher le sol. Il était enfin porté vers l'archi-druide, qui procédait à sa consécration; puis, moyennant rétribution, on le partageait à la multitude convaincue de ses vertus sans bornes pour guérir toutes les maladies, assurer l'heureux succès de toutes les entreprises : la cérémonie se terminait par le sacrifice des victimes.

Le conquérant des Gaules, par une prévention naturelle contre cette religion si différente pour le fond et pour la forme de celle que professaient les Romains, a probablement, dans ses Commentaires, exagéré la fréquence des sacrifices humains sur le *Dolmen;* toutefois, il est malheureusement impossible de contester aujourd'hui, sérieusement, la réalité de ces fanatiques et barbares exécutions.

Telle était la religion des Celtes dans les temps anciens. Des monuments nombreux en ont consacré le souvenir, surtout dans le Maine et dans la Bretagne. Nous en donnerons une idée générale, à titre d'utile complément des notions positives de cette imposante religion.

MONUMENTS DRUIDIQUES.

Ces antiques monuments sont presque tous formés de pierres volumineuses, telles que les carrières les ont fournies, et sans aucun travail de l'art. Aussi, le seul mérite que l'on puisse reconnaître dans leur établissement est celui de la puissance nécessaire au transport, à l'érection de ces masses énormes, dans un temps où la dynamique était sans doute loin d'offrir les merveilleuses ressources qu'elle présente aujourd'hui.

Les monuments druidiques peuvent se réduire à deux genres principaux, déterminés par la position dans laquelle ces pierres ont été placés : 1° Dolmens, ou pierres *couchées* dans une situation horizontale, souvent avec une inclinaison variable dans ses degrés ; 2° Pelvans, — ou pierres *debout,* dans une situation plus ou moins exactement verticale. Les uns et les autres nous semblent indiquer, par leurs formes, leur disposition, leur nombre, les lieux dans lesquels on les rencontre, des usages essentiellement différents ; les variétés de chacun de ces genres nous paraissent elles-mêmes présenter des attributions qui ne doivent pas être confondues : c'est évidemment par la prétention fautive de les ramener à peu près à l'unité d'une seule destination, que l'on a jeté leur histoire dans le vague des contradictions, et dans l'erreur des systèmes absolus.

1° Dolmens. — Nous en reconnaissons trois variétés bien distinctes, et dont il semble facile, d'après leurs conditions essentielles, sinon de préciser évidemment, au moins de supposer logiquement l'emploi.

1° *Tables.* — Cette première espèce, dans son état d'intégrité, présente une seule pierre, variant, en longueur, de 3 à 6 mètres ; en largeur, de 2 à 3 ; en épaisseur, de 50 à 90 centimètres : figurant une table horizontalement posée sur des appuis en pierres brutes, isolées et presque toujours de la

même nature que la principale. Si l'on considère ensuite que ces tables, dont la surface est unie, un peu concave, légèrement inclinée vers le sol, avec une élévation d'un à deux mètres, se trouvent établies précisément sur les terrains où des fouilles : à Kamanack, près Guingamp; à Bégord, en Basse-Bretagne, etc., ont fait découvrir des ossements; qu'en 1710, à Cast, près Quimper, en creusant au pied d'un dolmen, encore debout, on a rencontré douze têtes et des squelettes humains : n'est-il pas malheureusement permis, au moins, de supposer que cette première espèce des pierres couchées offrait précisément les autels, sur lesquels ces terribles sacrifices, dont on accuse les druides, ont présenté leur criminel accomplissement? Telles paraissent avoir été ces deux fameuses *pierres au lait*, que l'on voyait encore vers 1770, près de la porte latérale de notre cathédrale, en face de la Grande-Rue; sur lesquelles s'effectuèrent alors plusieurs exécutions sanglantes, commandées par le fanatisme politique, non moins aveugle et moins cruel que le fanatisme religieux des druides. Elles servaient depuis longtemps à déposer les vases des laitières, ce qui leur fit probablement donner le nom qu'elles portèrent jusqu'à leur destruction, par ordre des chanoines, en 1782. Au nombre de ces dolmens, encore très-communs dans la Bretagne, le Maine, etc., nous citerons, surtout pour notre province, comme les plus remarquables, ceux : 1° *du village des Erves*, à deux kilomètres de Sainte-Suzanne. Ils sont en pierres de grès, au nombre de trois, à des intervalles peu considérables, et présentent chacun trois tables rapprochées. Le principal est au milieu d'un champ voisin de la ferme. Ses trois tables sont disposées par gradins contigus. La première offre 4 mètres 33 centimètres de longueur; 2 mètres 66 centimètres de largeur, 66 d'épaisseur; la face supérieure est à 2 mètres au-dessus du sol. On y voit deux empreintes qui font assez illusion pour que les traditions du pays attribuent l'une au frottement de la tête des victimes; l'autre, à ceux qu'exerçait le couteau du sacrificateur. Les deux autres tables sont pro-

gressivement abaissées comme les marches d'un escalier. 2° *De la commune de Cerans*, dans la lande de Bruon. 3° *Du bourg de Torcé*, *près Bonnétable*. 4° Entre *Saint-Mars-de-Locquenay et Tresson*, dans une lande, en conséquence nommée : *de la pierre couverte ;* 5° enfin, *de la commune d'Aron*, sur le chemin de Jublains, les deux plus réputées sous le titre imposant de *pierres du diable*. L'une des tables a 6 mètres 50 centimètres de long sur 3 mètres 25 centimètres de large ; ses appuis ont disparu. A la surface existe une figure d'homme très-grossièrement gravée, dont les mains et les pieds sont armés de griffes. L'autre, dans *la commune de Hambers*, au sommet du tertre Chardon, posant sur la pointe d'un rocher, présente 5 mètres 85 centimètres de longueur sur 3 mètres 25 centimètres de largeur. On y voit l'impression, de 11 centimètres de profondeur, d'une forme d'homme assis, avec tous ses reliefs, portant aussi des griffes, et sans une plus grande correction dans le dessin. C'est particulièrement à celle-ci qu'est restée la dénomination de *Chaire du diable*.

Nous terminerons ces généralités par une observation qui doit en constituer la morale : ce que les plus sévères édits de Tibère, de Claude, etc., n'avaient pu faire, la civilisation, mais surtout la douce et persuasive morale du Christ, vint l'effectuer, en inspirant l'horreur et la répulsion définitive de ces criminelles immolations. C'est donc bien gratuitement que l'on chercherait à les justifier, en citant, à l'appui d'une telle prétention, les sacrifices projetés ou consommés d'Abraham, chez les Hébreux ; de Jephté, chez les Juifs ; d'Agamemnon, chez les Grecs ; de Virginius, chez les Romains ; ce serait, en effet, méconnaître, pour légitimer ces meurtres différents par leur motif et par leur objet, l'influence des lieux, des temps, des institutions, des croyances, des préjugés et des mœurs sur les actions des hommes : l'ignorance, le fanatisme et la superstition pouvaient donc seuls autoriser et soutenir les sanglants et coupables sacrifices de la religion druidique.

2° *Grottes*, *allées couvertes*. — Ces dolmens, en partie sou-

terrains, offrant, comme ceux que nous avons visités à Plouharnel, près la baie de Quiberon, leur allée couverte, conduisant dans une grotte peu spacieuse, avec un très-bas étage, paraissent avoir été spécialement destinés au dépôt des restes mortels, des objets précieux à conserver; ainsi que le prouvent les os calcinés, les cendres, les urnes funéraires, les haches, les coutelas en pierre, les anneaux, les bracelets en or, etc., trouvés dans ces grottes par les fouilles exécutées sous la direction de M. Le Bail, propriétaire des terrains sur lesquels ces monuments se trouvent encore aujourd'hui. Nous possédons plusieurs de ces dolmens dans notre province; il en existe uu, entr'autres, assez remarquable à Vouvray-sur-Huisne, près de Tuffé.

3° *Chambres, salles closes.* — Plus élevés, plus spacieux, placés au niveau du sol, comme celui de Courcouno, en Basse-Bretagne, et dont nous avons donné la description dans notre voyage autour de cette province entière, ces dolmens, dont la capacité varie de 4 à 5 mètres de longueur, sur 3 à 4 mètres de largeur; l'étage, de 1 mètre 70 centimètres de hauteur à 2 mètres 60 centimètres, pouvaient servir d'habitation aux druides, aux chefs des peuplades; offrir les salles des conseils, où se discutaient, dans ces contrées alors à peu près sauvages, les premiers intérêts politiques et religieux. Nous trouvons, bien conservés aussi, plusieurs de ces monuments dans notre pays. L'un d'eux, par exemple, se voit encore sur le bord du chemin qui conduit de Connerré à Dollon. Il offre une chambre de 5 mètres 10 centimètres de longueur, sur 2 mètres 27 centimètres de largeur; 2 mètres 54 centimètres de hauteur. La pierre de grès, qui forme sa couverture, est d'un seul morceau, présentant 6 mètres 25 centimètres de longueur, sur 3 mètres 25 centimètres de largeur; 60 centimètres d'épaisseur; elle est soutenue par trois autres qui forment les côtés et le fond.

II° Pelvans. — Leurs usages ont également dû varier suivant les conditions de leur isolement, de leur nombreuse réunion dans un même endroit, de leur situation dans telle ou telle

partie d'une contrée. A ces divers points de vue nous en distinguerons quatre principales variétés :

1° Pelvans réunis. — Nous les avons trouvés dans quelques localités rassemblés en grand nombre. Ainsi, dans la lande de Carnac, en Basse-Bretagne, nous en avons compté plus de quatre cents, rapprochés les uns des autres, et disposés par allées; variant, pour leur élévation, de 1 à 5 mètres. Nous rappellerons, sous ce dernier rapport, celui dont on voit, à Loch-Maria-Ker, les fragments étendus sur le sol, et qui, réunis, offriraient 20 mètres pour longueur totale que présentait ce géant des menhirs avant d'avoir été brisé par la foudre.

Il existe encore, dans la province du Maine, plusieurs exemples de ces pelvans réunis en plus ou moins grand nombre, ordinairement disposés avec une certaine symétrie, par allées, comme ceux de Carnac. Mais si le brutal marteau des carriers avides poursuit son œuvre de barbare destruction, ces antiques monuments, recherchés avec tant d'intérêt par la science archéologique, auront bientôt disparu de notre pays. C'est un acte de vandalisme que nous voyons avec peine s'effectuer au milieu de nous, surtout depuis vingt-cinq ans. Nous en trouvons la preuve bien regrettable dans cette fameuse lande aux pierres, *à Saxis*, d'où l'on a probablement fait, par corruption : lande *des Soucis ;* placée entre les communes d'Oizé, de la Fontaine-Saint-Martin et de Saint-Jean-de-la-Motte, à gauche, à peu de distance de la route d'Angers, entre Foulletourte et La Flèche. On y voyait encore, il y a quinze ans, plusieurs groupes de pelvans nombreux, variant en hauteur de 50 centimètres à 2 mètres pour la presque totalité. Le plus considérable de ces groupes est dominé par deux pierres plus élevées, et que, dans le pays, on désigne sous les noms de *la Mère* et *la Fille*. La première offre 5 mètres 50 centimètres de haut, sur 3 mètres de largeur à sa base ; la seconde 2 mètres 33 centimètres, sur 1 mètre. L'une et l'autre ont la forme d'un cône irrégulier, aplati ; l'intervalle qui les sépare est de 7 à 8 mètres. Dans plusieurs autres localités, on trouve ces pelvans rassem

blés en plus petit nombre : ainsi, deux à Vilaines-sous-Lucé; deux autres à Saint-Germain-d'Arcé, près de La Flèche, etc.

Des conjectures ont été faites sur les usages de cette première variété des pelvans. Les uns prenant en grande considération leur disposition par groupes, leur symétrique arrangement, leurs nombreuses différences de volume, d'élévation, etc., ont cru pouvoir y trouver une imparfaite et bien grossière imitation terrestre des constellations astronomiques du ciel. Rapportant ainsi leur établissement au *sabéisme*, antique religion des mages adorateurs du feu, du soleil, des astres, et que les anciens chroniqueurs attribuent également aux premiers Gaulois. Dans cette opinion, que nous ne voulons ni combattre ni soutenir, on considère les groupes de pierres qui se trouvaient sur la lande *des Soucis* comme figurant autant de constellations où se trouvent imitées les différentes positions et grandeurs des étoiles ; et les deux pelvans plus élevés : *la Mère* et *la Fille*, que l'on y voit encore aujourd'hui, comme représentant nos deux astres principaux : le soleil et la lune. Les autres, en raison des terrains incultes sur lesquels ces pierres sont groupées, de leur disposition par allées assez régulières, des ossements humains trouvés au pied d'un certain nombre d'entre elles, ont prétendu qu'elles pourraient bien être d'antiques monuments funèbres ; et les lieux de leurs grandes réunions, d'anciens cimetières gaulois. Nous citons cette seconde conjecture sans en accepter davantage la responsabilité. Nous ajouterons seulement que des recherches nouvelles, unissant leurs découvertes à celles déjà faites, pourraient lui donner plus de probabilité, d'abord ; enfin, plus de valeur historique.

2° *Pelvans isolés sur les monticules ou sur les rivages de la mer.* — On en trouve un grand nombre ainsi placés dans la Bretagne, par exemple. Serait-ce trop préjuger du but particulier de leur établissement, que d'y voir, dans le premier cas, les indicateurs des routes à suivre pour se rendre d'une contrée vers une autre; et, dans le second, des signaux de parcours ou d'arrivages pour les navigateurs?...

3° *Pelvans isolés au milieu des campagnes.* — Ils sont éga-

lement encore assez nombreux dans la Bretagne et même dans le Maine; particulièrement entre les différentes communes ou paroisses. Ne pourrait-on pas, en conséquence, les regarder comme des moyens de bornage public entre d'anciennes divisions territoriales?...

4° *Enfin, pelvans isolés sur le théâtre d'événements célèbres, d'anciens et grands faits d'armes.* — Ils sont moins multipliés que tous les autres, et l'on comprend que cela doit être ; cependant on en cite encore un certain nombre dans le Maine et surtout dans la Bretagne ; ne sera-t-il pas, dès lors, permis d'y trouver des *ex-voto* consacrés au souvenir d'un grand bienfait de la Providence, ou les monuments commémoratifs d'une importante action, d'une glorieuse victoire?...

Cette longue et belle pierre que l'on voit encore debout, soutenue par les murailles de la cathédrale, tout près de l'emplacement occupé jusqu'en 1782 par *les dolmens*, nommés *Pierres au lait*, par sa forme et cette proximité même d'autres monuments druidiques, paraît avoir aussi les caractères d'un *pelvan*.

Au culte du chêne et des forêts, les anciens Celtes unissaient encore celui des fleuves, des ruisseaux, des fontaines, etc. Dans un assez grand nombre de nos localités, ce culte s'est maintenu, quelquefois seulement en changeant d'intention, contrairement aux prescriptions des évêques, aux décisions des conciles; tant est puissante la force des préjugés et des habitudes. Ainsi nous trouvons actuellement, dans le Maine, un assez grand nombre de saints lieux révérés sous le nom de chapelles *du Chêne*. Telles sont, par exemple, assez près de La Suze, autrefois dans la forêt de Langaunai, celle de *Notre-Dame-des-Bois,* dont l'autel, si l'on s'en rapporte à la tradition du pays, repose sur le tronc d'un chêne séculaire, et que vénère, aujourd'hui comme autrefois, la grande affluence des pèlerins. Près des forges d'Orthe et de Saint-Martin-de-Connée, dans le Bas-Maine, celle de *Notre-Dame-du-Chêne*, visitée par les populations du pays et des environs, etc. A dix kilomètres d'Izé, dans la même contrée, existe une fontaine en grande

réputation par *sa vertu merveilleuse* à fortifier les enfants, et dans les eaux de laquelle on vient de très-loin pour y plonger ceux qui paraissent faibles et maladifs. Assé-le-Béranger, dans le voisinage d'Évron, présente également une fontaine belle et fréquentée de toute la province; il n'est pas jusqu'à l'antique Jublains qui n'offre encore aujourd'hui sa fontaine de *Jovance*, également en grande réputation.

Nous avons insisté sur ces détails locaux de l'ancienne religion druidique, pour mieux faire comprendre l'origine d'un certain nombre de préjugés et d'usages particuliers dont l'intelligence eût été difficile ou même impossible sans d'assez fastidieuses répétitions.

CHAPITRE II.

INVASION ROMAINE : IDOLATRIE.

Ici se termine la période en partie fabuleuse de l'existence des Celtes ; là vont commencer les phases véritablement historiques de celle de leurs descendants. Mais l'avantage de cette précieuse prérogative sera payé bien chèrement par le sacrifice d'une prérogative plus précieuse encore : celle de la liberté !... Car si nous trouvons dans César un historien éloquent et sérieux, nous allons y rencontrer à la fois un indomptable conquérant, un habile et fier dominateur !...

Déjà, l'an 154 avant Jésus-Christ, les Romains, appelés au secours de Marseille, avaient pris occasion de cet acte d'obligeance apparente pour entrer dans la Gaule et s'approprier plusieurs petits gouvernements à leur convenance. Mais cette fois, ils ne cherchèrent pas même un motif spécieux à la plus injuste guerre d'invasion de ce pays tout entier.

Les deux plus puissants, les deux plus implacables mobiles de la république romaine : la convoitise et la vengeance, poussèrent avec fureur dans les Gaules ses légions toujours dévorées par la soif des richesses, de l'usurpation et de la gloire.

Profondément ulcérée par une insulte dont le terrible ressentiment avait pris, dans son âme, les formidables proportions d'une tempête, cette orgueilleuse république n'avait point oublié que, vainqueur dans une bataille, Brennus, chef des Gaulois, maître de Rome, avait eu l'imprudence de l'humilier d'une manière sanglante, en jetant dédaigneusement son épée dans la balance qui devait peser la rançon ; avec ces fatales paroles, qui retentirent comme un tocsin d'insurrection jusque dans les derniers échos des Appenins : « Væ victis!. . » Malheur aux vaincus!

Trois siècles écoulés depuis cette provocation téméraire semblaient avoir effacé jusqu'au souvenir d'une aussi mortelle insulte; mais César, dont l'importante soumission des Gaules flattait les ambitieux projets, rallume aisément le foyer de ce brasier mal éteint : les ressentiments s'échauffent, s'enflamment; une guerre d'invasion semble juste aussitôt qu'on la croit avantageuse ; elle est déclarée!... Cinquante-huit ans avant la venue de Jésus-Christ, une sourde rumeur se fait entendre du côté des Alpes : déjà proconsul de la Gaule cisalpine, César est en marche avec une puissante armée; déjà les premières légions romaines ont touché le sol de cette Gaule antique dont elles menacent la fière indépendance; et qui va la défendre, avec l'héroïsme du vrai courage, pendant les dix années de sanglants combats que César, alors âgé de quarante-deux ans, fut obligé de livrer pour la conquérir, sans jamais parvenir à l'abattre, à la subjuguer !...

Si l'on veut une preuve incontestable de la haine que nourrissaient depuis si longtemps les Romains contre ceux qui, non-seulement les avaient humiliés, mais qu'ils accusaient encore d'agressions et d'insultes envers leurs dieux; par conséquent, de la réalité des causes principales de cette invasion qu'ils cherchaient à légitimer, nous la trouvons dans les récri-

minations exagérées de leurs plus grands écrivains : « On a vu les Gaulois, dit Cicéron dans sa harangue pour Fonteius, quitter leur pays pour aller faire la guerre aux dieux : attaquer Apollon Pythien jusqu'à Delphes ; assiéger, devant le Capitole, Jupiter lui-même en personne !... »

Dix ans de guerres, avons-nous dit, seront nécessaires pour conquérir les Gaules, ajoutons que le Maine et l'Armorique seront les dernières provinces rangées sous l'obéissance du vainqueur, et même les seules peut-être, la dernière surtout, qui pendant les cinq mémorables siècles que va durer la domination romaine, prendront à peine quelques nuances légères de la religion, des usages, des mœurs, du langage de leurs conquérants.

A l'arrivée de César, la Gaule celtique présentait un pays couvert de forêts ; offrant quelques cités, mais, en général, un grand nombre d'habitations éparses, véritables cabanes jetées çà et là dans le voisinage des rivières et des bois. Les Celtes de la province du Maine étaient désignés sous le nom générique *d'Aulerces*, et distingués en trois peuplades : AULERCI : 1° *Cœnomani*, 2° *Diablintes*, 3° *Arvii ;* habitant chacune sa contrée, présentant chacune sa ville capitale.

Les Cénomans occupaient, à l'est, presque toute la partie appelée, dans la suite, le Haut-Maine, ayant pour capitale *Suindinum*.

Les Diablintes, la partie du Bas-Maine qui se trouve au nord-ouest, offrant pour capitale *Nœodunum* ;

Les Arviens, la partie du Bas-Maine qui se recontre au sud-ouest, présentant pour capitale *Vagoritum*.

Du reste, les premiers, par la puissance du nombre, et leur capitale par son importance relative, semblaient, dès cette époque, offrir une suprématie naturelle sur les deux autres dans le Maine tout entier ; aussi, pour simplifier, emploierons-nous, à l'avenir, le seul nom de *Cénomans* pour désigner l'ensemble des habitants de cette province.

Leur premier langage paraît avoir été le celtique, dont nous trouvons à peine quelques traces aujourd'hui dans le Maine,

mais qui semble en grande partie conservé dans l'idiome bas-breton, ayant ses règles, son dictionnaire, sa syntaxe, sa grammaire et même sa prosodie : bien différent alors d'un simple patois, dérivation plus ou moins corrompue d'une autre langue, ainsi qu'on le voit pour celui de nos campagnes et même de nos petites villes du Maine, dont l'origine du latin employé par les Romains se révèle dans un grand nombre d'expressions, comme nous le prouverons ultérieurement, en citant une partie de ce vocabulaire.

Le gouvernement des Celtes gaulois en général et des Cénomans en particulier, se rapprochait alors du *fédératif* : chacun des petits États se prêtant, au besoin, un mutuel secours, lors surtout que la sécurité du pays était menacée, comme dans cette redoutable invasion.

Les Cénomans s'occupaient encore assez imparfaitement d'agriculture; la chasse, la pêche, l'exploitation de leurs mines, de leurs forêts, constituaient les principales industries qui, chez eux, fournissaient aux premiers besoins de l'existence. Opinion confirmée par celle de F. de Belleforest, assez bien instruit de nos anciens usages.

« Ce pays, dit-il en effet, embelly de plusieurs forests et boys de haute fustaye et des landes de belle estendue, est plus propre pour la chasse et pour le bestail à nourrir que pour la culture et labourage : ainsi, le terrain y est meslé de gras, et fertil avec le maigre et stéril : de sorte que les Manceaux, en plusieurs lieux, ont plus beau moyen de vous faire présent de gibier que de grain ou de vin ; non que le pays en soit desfourny, ayant des cartiers si abondants, que l'Anjou et Touraine ne le surpassent point ni en bonté de vins, ni en abondance de grains. »

Nous croyons ces descriptions naïves de Belleforest plus conformes à l'état des provinces gauloises, de celles de l'ouest particulièrement, que le portrait flatté, par M. de Ségur, des conditions qu'elles offraient sous le consulat de Sextius, 123 ans avant Jésus-Christ, et qui nous semblerait plus vrai dans son ensemble. en se reportant à l'empire de Marc Aurèle,

vers 170 de l'ère chrétienne : « Le temps, dit en effet M. de Ségur, avait opéré d'assez grands changements dans les mœurs de la nation gauloise. Respectée au dehors, et à l'abri des attaques de l'étranger par la terreur des attaques qu'inspirait son nom, ce repos extérieur amollit peu à peu l'âpreté de son courage; la civilisation y fit des progrès : déjà on voyait dans la Gaule des cités bâties, des remparts élevés, quelques temples érigés. Les Gaulois connaissaient l'usage des monnaies, construisaient des vaisseaux. On vantait l'habileté de leurs charpentiers, de leurs menuisiers; quelques manufactures fabriquaient des tissus grossiers ; l'art de travailler les métaux ne leur était pas étranger. La charrue rendait fertile une immense quantité de plaines autrefois couvertes de bois; le commerce avait ramené la richesse, fait disparaître l'égalité. »

Il suffit, d'un autre côté, pour juger du grand nombre d'ouvriers employés autrefois dans le Maine à l'extraction des mines de fer surtout, d'examiner l'immense quantité de scories produites par les forges à bras dans presque toutes les parties de cette province, où l'on rencontre, à la fois, des bois et des minerais d'une assez riche composition. Ces scories sont encore tellement abondantes, chez nous, qu'on les utilise à l'entretien des grandes routes.

Le Maine, une grande partie de la Celtique offraient ces conditions d'existence lorsque l'invasion romaine allait s'achever. Le génie militaire de César, la tactique savante, exercée de ses légions opposées aux troupes gauloises, dont le courage était bien supérieur à l'habileté guerrière; la division excessive de ses habitants en petits peuples, dont les chefs ne s'entendaient pas toujours assez pour leur défense commune; le soin étudié que mettait un vainqueur environné du prestige de la gloire à connaître les mœurs, les usages, les croyances, les besoins de ces peuples, à mesure qu'il parvenait à les soumettre; l'attention qu'il apportait ensuite à leur donner satisfaction, à ne jamais provoquer imprudemment les réactions du désespoir, etc., sont les causes principales qui nous expliquent la conquête générale d'un pays aussi puissant, par des armées

peu nombreuses, comparativement aux immenses résultats de leur action.

Des combats toujours partiels et sanglants avaient, malgré d'héroïques efforts et des résistances opiniâtres, fait pénétrer les ennemis au cœur même de la nation celtique. Alors seulement, après six ans d'épreuves désastreuses, elle comprit, mais trop tard, la nécessité d'un mouvement général et d'une réaction en masse.

Vercingétorix, jeune seigneur, appartenant aux *Arverni*, peuple de l'Auvergne, l'un des plus puissants de la confédération, vers l'an 53 avant Jésus-Christ, soulève toute la Gaule centrale, déjà presque soumise; l'excite, par ses habiles intelgences poussées jusque chez les Aulerces et les Armoricains, par ses pressantes et vives sollicitations, à ce dernier et courageux effort d'affranchissement.

Alors eut lieu le coupable massacre des Romains par les *Carnutes*, à *Genabum*, aujourd'hui Orléans. La nouvelle de ce terrible événement, à peine accompli au lever du soleil, fut connue dans l'Auvergne avant neuf heures du soir, à plus de soixante lieues de distance, comme le rapporte César, au moyen d'une sorte de télégraphie *phonique*, alors en usage dans les Gaules, et qui consistait à transmettre, par la voix, de colline en colline, toutes les nouvelles que l'on avait un grand intérêt à faire promptement arriver. Celle-ci fut la principale occasion du signal d'insurrection que donna Vercingétorix.

Proclamé chef d'une entreprise dont l'étendue, la gravité, demandaient le temps et la maturité nécessaires à l'ensemble de son développement, ce bouillant général n'eut pas la patience d'attendre les secours nombreux qu'on lui promettait partout; et, vaincu par César dans une première bataille, fut obligé de s'enfermer dans *Alesia*, capitale des *Mandubii*, cité qu'on nommait alors : *Urbium mater*, et qui n'est aujourd'hui qu'un village de la Bourgogne, sous le titre modeste d'Alise, ou de bourg Sainte-Reine.

En apprenant cette fâcheuse défaite et les préparatifs du vainqueur pour le siége d'*Alesia*, les peuples confédérés pré-

cipitent l'envoi de leurs contingents : celui des Cénomans fut de cinq mille hommes : fait qui, joint à ceux que nous avons déjà cités, achève de prouver l'importance que les habitants du Maine présentaient au milieu de ces peuples.

Des troupes improvisées volent au secours d'Alesia, que le proconsul attaque victorieusement : l'armée gauloise est détruite ou dispersée ; Vercingétorix, digne d'un meilleur sort, est fait prisonnier l'an 52 avant Jésus-Christ ; languit dans un cachot pendant cinq ans ; et, l'an 47 avant Jésus-Christ, après avoir été traîné, dans Rome, attaché derrière le char du vainqueur, est lâchement étranglé dans sa prison par l'ordre même de César, qui, du reste, ne tardera pas à subir la terrible expiation de ce crime à la fois inutile et barbare !...

La Gaule était vaincue ; son dernier espoir de liberté venait de s'éteindre dans le sang de ses nobles enfants, tant de fois et si courageusement versé dans les combats. Il serait difficile de comprendre l'héroïsme de sa résistance par l'étendue réelle de ses désastres, si Plutarque n'avait pris soin de nous les énumérer : « En huit années, dit-il, César avait forcé huit cents villes, subjugué trois cents nations, vaincu trois millions de combattants, dont un million de morts, et un million d'esclaves. En échange de tout cela, il n'avait laissé aux Gaulois que son épée tombée sur un champ de bataille. Ses soldats la retrouvèrent suspendue dans un temple, et voulurent la reprendre : « *Laissez-la*, dit le proconsul en souriant, *elle est sacrée !...* »

César, qui dès le principe de l'invasion, s'était fait nommer gouverneur des Gaules pour cinq ans, exigea plutôt qu'il n'obtint ensuite la prolongation, pour un temps semblable, de cette éminente prérogative, qui, bientôt, par la puissance qu'elle pouvait donner à l'ambitieux conquérant, excita l'inquiétude, la jalousie de Pompée, son rival, et du Sénat tout entier. Au milieu de ces périlleuses conditions, il poursuit son œuvre, parcourt, en vainqueur, les derniers boulevards de la liberté gauloise : le Maine et la Bretagne. Maître du pays, après avoir joué sa gloire, et peut-être le succès de son entreprise, dans

un combat naval contre la flotte armoricaine, sortie, au nombre de deux cents vaisseaux, de *Dariorik*, fameuse capitale des Vénètes, et dont il ne put triompher qu'en mettant le feu partout, en y réduisant l'action à des combats d'abordage. Le proconsul, dans son implacable ressentiment, livre *Dariorik* au pillage, en fait décapiter les premières autorités, vendre la population comme esclave; en excitant une si juste et une si profonde indignation, qu'il ne put ou n'osa pas subjuguer entièrement cette province courageuse, dont la soumission ne fut, en effet, achevée que sous les empereurs.

Il serait difficile, d'après ces faits et les nombreux souvenirs que le conquérant des Gaules a laissés dans le Maine et dans la Bretagne, d'admettre l'opinion des écrivains qui semblent vouloir établir que jamais il n'est venu personnellement dans ces deux provinces : lors surtout qu'on y trouve, à chaque pas, un objet qui rappelle son nom; là, c'est le gué, le pont; ici, la voie, le fort, le camp de César.

Las de vaincre par les armes, revenu à des sentiments plus nobles, à des idées plus sages, il s'occupe du soin nécessaire d'affermir sa domination nouvelle, en prévenant, par des mesures, à la fois douces, fermes, habiles et conciliantes, les réactions d'un peuple, dont la fierté, le courage, l'esprit d'indépendance n'auraient pas supporté le poids abrutissant d'un joug onéreux et dur. Mais tandis qu'au milieu de ses brillantes victoires, il prélude à l'asservissement, à la domination du monde, ses ennemis veillent et conspirent : un décret du Sénat le rappelle impérieusement en Italie, l'an 49 avant Jésus-Christ. Indigné, furieux, il descend les Alpes, franchit le *Rubicon*, limite naturelle de sa province, et qu'aucun général ne devait passer à la tête d'une armée, pour entrer en Italie, sans lever ostensiblement, dans cet acte, l'étendard criminel d'une rébellion punie par le dernier supplice. Il marche droit à Rome, d'où les Sénateurs et Pompée s'étaient enfuis à son approche, se fait nommer dictateur. Victorieux à Pharsale, maître désormais sans égal, il apprend bientôt, avec toutes les démonstrations d'un regret sincère, l'assassinat de Pompée,

qui se rendait en exil par son ordre ; passe en Asie, l'an 47 avant Jésus-Christ ; détrône, en trois jours, Pharnace II, roi de Pont ; écrit, à cette occasion, au Sénat, ce message si laconique et si jactancieux à la fois : « *Veni, vidi, vici!...* » Environné de tous les prestiges de la gloire militaire, à sa rentrée brillante et solennelle dans Rome, il se fait décerner la dictature perpétuelle et les honneurs du triomphe, l'an 45 avant Jésus-Christ ; encore un degré sur le marchepied de la fortune, et le titre d'empereur du monde mettait le dernier complément à la réalisation de ses ambitieux projets !... Mais Cassius, Décime et Brutus n'avaient pas dit leur dernier mot : César, au comble de la renommée, le 15 mars, l'an 44 avant Jésus-Christ, tombe, à l'âge de 56 ans, sous le poignard des conjurés, au milieu du Sénat, qu'il avait ébloui par l'éclat de ses victoires ; qu'il était en voie de corrompre par la distribution de ses faveurs et de ses largesses !...

En apportant aux Celtes les institutions politiques, le langage, les mœurs, les usages des Romains, l'invasion de César leur communiquait en même temps la religion capitale de sa nation : l'*idolâtrie*, le *polythéisme*. Cette religion, caractérisant la grande époque où nous sommes arrivé, dans l'histoire de la province du Maine, devant jouer un certain rôle dans les modifications des événements qui vont suivre, se trouver comme étouffé, chez nous, entre le druidisme expirant et le christianisme à sa naissance, doit au moins, par ses caractères généraux, fixer un instant notre attention.

IDOLATRIE.

L'*idolâtrie*, en prenant le terme dans son acception la plus générale, de τὸ εἴδωλον, image, représentation, figure ; et de ἡ λατρεία, culte, adoration : adoration, culte d'une figure, d'une représentation, d'une image, qui devient ici l'objet essentiel de ce culte, de cette adoration, fut la religion des Grecs, des Romains et de plusieurs autres peuples dégagés

d'un *fétichisme* grossier par leur transition du premier au second degré des développements intellectuels.

Dans tous les temps, dans tous les lieux, dans toutes les conditions de son existence primitive, l'homme, privé des lumières de la révélation, fut naturellement conduit à transporter, au dehors de sa propre individualité, des instincts, des passions, des idées, une vie, des actes semblables aux siens, pour les attribuer aux objets extérieurs visibles, et même aux causes plus ou moins puissantes qu'il ne pouvait apprécier dans leurs qualités spéciales, au moyen des sens, mais dont il interprétait les caractères par ceux de leurs effets, disposition dans laquelle, a dit un poète célèbre : « Tout prend un corps, une âme, un esprit, un visage. »

Telle fut l'origine de la *mythologie*, de ὁ μύθος, mythe, objet idéal, fabuleux; et de ὁ λόγος, création de l'esprit, parole, discours; μυτολογέω : je dis des fables, j'embellis par des fictions. Les Grecs paraissent avoir connu la *chose* dès l'origine de leur nation, comme on le voit dans l'histoire de leurs premières époques, nommées *temps héroïques;* mais la création du *mot* précéda l'*idée* nette qu'on devait se former de cette chose, et qui ne se montra définitivement bien fixée que dans cette grande phase de leur existence, que nous trouvons entre Pindare, né l'an 520, et Platon, né l'an 429 avant Jésus-Christ. A son tour, la mythologie devint la source, à la fois, de l'histoire, des arts, de la philosophie, de la religion de ces peuples, et de ceux qui marchèrent dans leurs voies. Or, comme d'après les principes que nous venons d'exposer, chacun d'eux créait ses dieux à son image et ressemblance, on vit le *polythéisme*, fils naturel de la *mythologie*, prendre des caractères variables, suivant le caractère des nations, dont il formait le culte fondamental. Cette importante considération nous explique pourquoi, chez les Romains, peuple fier, impérieux, conquérant, invariable dans ses résolutions, confiant dans sa fortune, ami des richesses, des plaisirs, de toutes les jouissances du sensualisme, la religion, que nous devons surtout étudier ici, présentait alors, dans la composition de son

Olympe, le Jupiter tonnant, l'invincible Mars, l'immobile Terme, l'implacable Destin, l'avare Plutus, la Vénus impudique, et ces légions de faciles déesses qu'on ne croyait jamais pouvoir assez multiplier.

Le *polythéisme*, de πολὺς, plusieurs, et de ὁ Θέος, Dieu, religion dans laquelle on adore un plus ou moins grand nombre de divinités, et qu'il ne faut pas confondre avec le *panthéisme*, de πὰν, tout, et de ὁ Θέος, Dieu ; doctrine également erronée, dans laquelle on voudrait, au contraire, établir que « *Dieu est en tout, et tout en Dieu* ; » ces vains systèmes, et particulièrement celui du polythéisme, remplaçant, par le culte des choses, des puissances qui les animent, qui les meuvent, l'adoration que l'on doit à l'unique Dieu qui les dirige et les gouverne, aboutissent, dès lors, tous, plus ou moins directement, à l'*idolâtrie*.

Telle était cette religion futile et dérisoire que les Romains affectionnaient alors d'autant plus, qu'elle flattait et favorisait davantage leurs instincts dépravés, leurs passions coupables, et les excès du sybaritisme, par lequel, chaque jour, ils s'amolissaient davantage ; car si, d'un côté, leur dégradation progressive les avait attachés à cette croyance ; à son tour, cette croyance devint le premier et le plus fatal principe de leur décadence et de leur dissolution. Telle était, enfin, cette vaine et fabuleuse doctrine qu'ils prétendaient opposer aux dogmes sérieux de la religion druidique, et, plus tard, faire admettre et partager à des esprits éclairés, à des cœurs ennoblis par la sublime et touchante morale du Christ !

Il est aisé de prévoir les résultats d'une prétention aussi peu réfléchie ; nous les formulerons en quelques mots. Les Celtes se montrèrent assez dociles, pendant la domination qui va suivre, pour tout ce qui n'attaquait pas leurs principes religieux. Et si, par le fond, ils ne gagnèrent pas beaucoup à ces nouveaux rapports, on doit convenir, au moins, que, pour la forme, ils y trouvèrent un certain poli bien nécessaire à leur antique rudesse. Mais les romanesques illusions du polythéisme et les vaines pratiques de l'idolâtrie ne pouvaient pas convenir

à des caractères sérieux, à des esprits positifs, initiés aux profondes pensées, au culte imposant d'un druidisme qui professait la plus sévère morale, et surtout l'adoration d'un seul Dieu. Aussi, pour la province du Maine, plus spécialement, le polythéisme et l'idolâtrie parvinrent-ils à peine dans la campagne, et bornèrent-ils à peu près leur funeste influence à la corruption partielle des villes. Toutefois, une croyance, bien autrement sublime dans ses dogmes, pure et féconde par ses œuvres, devait y ruiner, partout, l'idolâtrie, le polythéisme et le druidisme lui-même.

César, peut-être, sacrifiait-il au culte des idoles, sans autre considération que celle du sensualisme qu'il favorisait, et d'une ambition dont il pouvait servir les immenses projets; mais, assurément, le vainqueur des Gaules n'en comprenait pas moins, avec toute l'intelligence d'un génie supérieur, l'importance et l'avenir de ces grandes vérités. Aussi, dans sa recherche, dans son adresse à gagner la confiance, l'affection même des peuples conquis, ne manque-t-il jamais, chez les Cénomans comme chez les autres Gaulois, de flatter les masses par la modération des impôts; les chefs, par des présents; les druides, par des priviléges et par des honneurs : moyens habiles qui rivèrent plus sûrement les fers de nos aïeux que ne l'auraient effectué le despotisme et la brutalité militaires.

Dès lors, tant qu'elle fut soutenue par la domination romaine, l'idolâtrie continua sa débile et défaillante existence; mais aussitôt qu'elle eut perdu son dernier appui, sans aucune force vitale qui lui fût propre, elle se réduisit en poussière, comme ces édifices vermoulus qui croulent sous le poids et l'effort du temps. Nous verrons, en effet, déjà pendant le règne de Constantin, les sacrifices du polythéisme interdits; les statues des idolâtres brisées, livrées aux flammes; les biens de leurs temples confisqués, donnés en grande partie aux églises chrétiennes; enfin, la conversion de Clovis, en 496, porte à l'idolâtrie, dans les Gaules en général et dans la province du Maine en particulier, les coups décisifs d'une ruine entière et dont elle ne se relèvera jamais!...

CHAPITRE III.

DOMINATION ROMAINE : CHRISTIANISME

Les Gaules, après dix ans de mémorables combats, se trouvaient, l'an 49 avant Jésus-Christ, généralement conquises par le génie militaire et par la grande habileté politique de César. Elles allaient, pendant près de cinq siècles, subir la domination des empereurs sous le nom de provinces romaines, avec les phases très-variables d'une existence quelquefois calme, tranquille, aussi réellement heureuse que peut l'être celle d'un pays dans la servitude ; plus souvent agitée, souffrante, persécutée, comme l'est ordinairement celle d'un peuple soumis à l'esclavage par des maîtres aussi despotiques, aussi cruels que le furent un trop grand nombre des souverains de l'orgueilleuse métropole.

César, pendant son dernier séjour dans la Gaule Transalpine, qui doit surtout fixer notre attention, s'occupa sérieusement de l'organisation civile et militaire du pays, dans les assemblées gallo-romaines qu'il aimait à présider. Et presque partout, la sagesse, la douceur, la modération, la bienveillance qu'il montra dans ces importantes réunions, firent sincèrement regretter sa mort à la fois tragique et prématurée.

Dans les premiers temps surtout, il était urgent et difficile de maintenir, sous l'obéissance, un territoire vaste, coupé de rivières, de fleuves, en partie couvert de forêts, habité par des peuples nombreux, remuants, belliqueux, impatients du joug. Le conquérant sachant bien que, d'un autre côté, Rome était dans l'impossibilité de soutenir son invasion par une puissance

militaire suffisante, en ne la tirant que de son propre fonds, eut recours à des moyens habiles et parfaitement combinés.

Non-seulement il ne changea rien aux divisions que présentait la Gaule, se bornant sous ce rapport à la constituer province romaine, avec charge de faibles impôts, mais encore il prit un soin particulier à lui conserver ses institutions politiques, militaires et religieuses, tant qu'elles ne portaient pas atteinte à la sécurité de sa domination. Ainsi, le culte druidique pouvait librement s'exercer; les habitants du pays étaient favorablement accueillis dans les rangs de l'armée; trouvaient, dans cette mesure judicieuse, l'emploi d'un excédant onéreux de population, et le moyen flatteur de donner un véritable essor à leurs instincts, à leurs goûts belliqueux; de plus, ils faisaient partie du sénat, entraient dans les conseils de la nation, et leurs cités s'administraient elles-mêmes, presque avec autant de liberté qu'avant l'invasion romaine.

Au milieu de ces conditions favorables à la sécurité des vainqueurs, à la confiance des vaincus, à la paix commune et si désirable pour les uns et pour les autres, César dissimulait avec un art merveilleux la puissance ferme, absolue, qui cependant gouvernait tout l'ensemble. Ses légions constamment sous les armes, disposées à la défense, mais sans affectation, sans démonstrations hostiles apparentes, n'étaient jamais renfermées dans les cités closes, mais toujours postées dans les lieux voisins, les plus avantageux comme position militaire, où se trouvaient bâtis des camps retranchés qui, sous le titre de *stativa*, stations, offraient des établissements provisoires par leur nature, mais cependant occupés quelquefois assez longtemps, et par conséquent intermédiaires pour la solidité, les ressources et le confortable, entre les villes proprement dites et les *subita*, simples campements pendant la guerre.

Les circonscriptions territoriales nouvelles qui, dans la Gaule, remplacèrent les anciennes, furent effectuées par Auguste, premier empereur des Romains, l'an 27 avant Jésus-Christ. L'an 16 et l'an 11, il vint dans ces nouvelles possessions romaines; divisa tout le pays en quatre provinces : 1° *la Nar-*

bonnaise; 2° l'Aquitaine; 3° la Celtique ou Lyonnaise; 4° enfin, *la Belgique.*

La *Celtique* ou *Lyonnaise*, qui seule doit nous occuper, prit son nom de la capitale de cette province : *Lugdunum*, Lyon. Cette nouvelle division des provinces gauloises varia beaucoup : on en compta successivement 6 jusqu'à Dioclétien, l'an 284 de l'ère chrétienne; 11 sous Constantin II, en 340; enfin, 17 sous Julien, en 361.

La Lyonnaise, d'abord divisée en deux parties, vers 340, le Maine appartenant à la seconde, le fut définitivement en quatre, vers 361, le Maine rentrant alors dans la troisième. Ainsi : 1re *Lyonnaise*, métropole *Lyon.* — 2e *Lyonnaise*, métropole *Rouen.* — 3e *Lyonnaise*, métropole *Tours*, comprenant le Maine et la Bretagne. — 4e *Lyonnaise*, métropole *Sens.* La première Lyonnaise était, de toute la Celtique, la seule gouvernée par un proconsul, tenant, d'après l'institution d'Auguste, son autorité du sénat romain; les trois autres, par des présidents au choix de l'Empereur; du reste, les uns et les autres recevant l'impulsion du *vicaire* des Gaules établi dans la ville d'Arles, et lui-même soumis au préfet du prétoire dont le siége se trouvait alors à Trèves.

Enfin les inquiétudes que pouvaient inspirer les provinces de l'ouest, la Bretagne particulièrement; la nécessité de mettre sous l'autorité d'un seul chef les forces destinées à la défense des côtes, firent instituer de bonne heure le gouvernement maritime connu sous le nom de *tractus armoricanus.*

Lors de l'invasion romaine, l'état social des Cénomans n'offrait qu'un développement très-imparfait; ils étaient peu civilisés, presque sauvages. Leur état politique se trouvait plus avancé. Progressivement soustraits au despotisme druidique, ils commençaient à présenter une certaine organisation civile avec des caractères particuliers aux grandes localités. Là, c'était une sorte d'aristocratie militaire formée par les chefs de tribus; ici, les principaux citoyens constituant une espèce de sénat qui nommait un magistrat annuel, juge souverain, investi du droit de vie et de mort, ailleurs, de véritables démocraties, où le

peuple nommait des chefs civils, militaires et même des rois, etc. : mais avec cette condition importante à noter, que le peuple avait au moins autant de pouvoir sur le roi, que le roi lui-même en présentait sur le peuple.

Rome affermissant par degrés son pouvoir dans le Maine, comme dans toute la Gaule, y fit adroitement passer, avec son gouvernement, ses institutions, ses lois, ses usages et ses mœurs.

Jusqu'ici les villes avaient à peu près conservé leur ancien régime : le droit d'élire des députés, d'entretenir une certaine force militaire, et même de se faire un peu la guerre entre elles, pourvu que la sécurité du pays ne s'en trouvât pas compromise. Mais ensuite les citoyens furent partagés en quatre principales classes : 1° *les clarissimes* ou nobles, familles ayant fourni à l'empire des sénateurs ou d'autres grands dignitaires ; portant comme signes distinctifs, sur la tunique, une bande verticale de pourpre, nommée *clave;* un manteau blanc rayé de pourpre, *la trabée*, agrafé sur l'épaule droite. Exempts des tribus, de tous les ennuis des fonctions civiles, accaparant les honneurs, les principaux emplois, ces esclaves dorés étaient souvent fiers, hautains, exigeaient qu'on leur parlât à la seconde personne du pluriel, usage étrange et cependant importé dans nos habitudes modernes. 2° *Les curials*, ou propriétaires, possédant au moins 25 *jugères* ou 6 hectares 23 ares de terre, et n'exerçant aucun métier. Ils avaient voix délibérative dans les assemblées municipales, nommées *curies* ou sénat inférieur. Leurs nombreuses fonctions étaient gratuites, légalement obligatoires, et presque toujours tellement onéreuses, que plusieurs citoyens entrèrent, pour s'en affranchir aussi, dans les ordres militaires ou religieux, qui s'en trouvaient exempts comme celui des sénateurs. 3° *Les collegia opificum*, artisans, l'ensemble des citoyens qui exerçaient des métiers. 4° Enfin, *les esclaves*, distingués en *réels* ou *serfs*, attachés à la chose, à la propriété ; *personnels*, assujettis à la personne.

Les impôts, sous le règne paisible d'Auguste, furent modérés. *Le foncier* s'y trouvait établi dans la proportion d'un vingtième du revenu. *La capitation* ne portait que sur les

citoyens libres, encore les pauvres se réunissaient-ils pour former une *tête*, alors que les riches en payaient plusieurs. On donnait le nom d'*exaction* à la simple rentrée de ces impôts; tandis que les coupables abus de la fiscalité, depuis longtemps, ont rendu ce terme synonyme de vol public.

Les temps se partageaient, d'après le calendrier que Jules César, en raison des connaissances que Sosigène, astronome alexandrin, lui transmit, des droits que lui donnait sa qualité de grand pontife, avait définitivement fait admettre dans tout l'empire, 46 ans avant Jésus-Christ. L'année s'y divisait en 365 jours 6 heures: le mois en 1° *calendes*, premier jour de chaque mois : de *calare*, appeler; le mois commençant, dans l'origine, avec la nouvelle lune dont un petit pontife était chargé d'annoncer le lever au peuple ; 2° *nones*, de *nona dies*, neuvième journée, parce qu'elle arrivait 9 jours avant *les ides;* savoir : le 5 en janvier et dans sept autres mois; le 7 pour le reste ; 3° *ides*, troisième partie : du vieux mot latin *iduare*, partager; elles divisaient, en effet, les mois en deux parties à peu près égales ; arrivant le 13 pour les uns, et le 15 pour les autres. Le jour se distinguait en civil et naturel. Le jour *civil* était de 24 heures, et se comptait de minuit à minuit. Le jour *naturel* était de 12 heures dans le cours desquelles on distinguait le matin, le midi, le soir. La nuit également de 12 heures se divisait en quatre *veilles* de trois heures chacune, et dont la dénomination précisait le caractère ; ainsi : *prime* désignait la première heure; *tierce*, la troisième ; *sexte*, la sixième ; *none*, la neuvième ; ou si l'on veut encore, le commencement de ces première, deuxième, troisième et quatrième veilles.

Dans le Maine, comme dans les autres provinces, on désignait les localités par des dénominations dont il est bien essentiel de préciser le sens; chacune de ces localités offrait des attributions qu'il faut nettement établir. Civitas, cité, désignait en même temps la ville principale et le canton sous sa dépendance. Elle présentait seule un sénat. Un comte y résidait pour veiller aux détails administratifs de la police, des finances, de la justice, etc. Telles étaient, pour le Maine, les trois seules

villes principales : 1° *Suindinum;* 2° *Neodunum;* 3° *Vagoritum.* Pagus, bourg, village, indiquait soit une division du canton, soit une ville du second ordre, avec une *curie* au lieu de sénat, un lieutenant faisant fonctions de comte; mais l'un et l'autre sous la direction de leur cité. Condita, contrée, division du pagus. Vicaria, sorte de fief, offrant une partie des attributions de celui-ci, avant son établissement définitif. Parochia, circonscription soumise à la juridiction des évêques lorsqu'ils furent institués dans les Gaules ; répondant à peu près dans les premiers temps à la paroisse aujourd'hui dirigée par les curés. Quant aux cités provinciales, on leur donnait le nom de *métropoles*, et les chefs employés à l'administration de la justice, y prenaient celui de *recteurs.* Il ne faut pas, dès lors, confondre pour les premiers siècles de la domination romaine, ces *recteurs*, *comtes* et *lieutenants*, avec *les défenseurs* de la cité qui paraissent n'avoir été institués dans chacune d'elles qu'au dernier siècle de cette domination, avec le caractère de magistrats électifs, pour défendre le peuple contre l'oppression des officiers impériaux ; nous en parlerons donc seulement en faisant l'histoire de ces tristes époques de nos temps anciens.

Au milieu de ces premières dispositions, les Romains et les Gaulois vont progressivement se modifier par des influences réciproques, toutefois avec une prépondérance marquée de l'action des premiers sur celle des seconds ; comme nous le verrons par la construction ultérieure des cités, des habitations, soit à la campagne, soit à la ville, par l'établissement des grandes voies de communication, etc. Mais ici vient se manifester une puissance nouvelle, un élément de la plus haute portée dans la solution du grand problème de civilisation et d'affranchissement qui, depuis l'origine des siècles, n'a pas encore, à notre sens, été convenablement posé ! C'est nommer le Christianisme dont l'apparition, le développement et les principaux résultats doivent actuellement fixer notre attention.

CHRISTIANISME.

Le monde arrivait à cette mémorable phase de ses annales, où l'humanité, si tristement déchue des priviléges de sa noble origine, allait recevoir les premiers principes de cette régénération sublime qu'elle devait obtenir en échange de ses longues tribulations ; du martyre de ses instituteurs les plus dévoués ; mais, avant tout, du sang précieux de son divin libérateur !

Vers l'an du monde 4004 ; de Rome, 753, les conditions d'existence physique et morale de la Gaule en général, et du Maine en particulier, bien qu'assez douces, assez paisibles sous l'administration sage du premier empereur, n'offraient cependant aucun avantage réel pour le présent, aucune sécurité positive pour l'avenir.

En effet, d'un côté, domination romaine tenant le pays asservi sous l'empire d'un gouvernement plutôt militaire que civil ; de l'autre, polythéisme, idolâtrie menaçant les villes de cette corruption profonde qui devait précipiter la décadence, la dissolution du grand peuple, et qui tendait à se propager au monde entier !...

Le druidisme, sans doute bien imparfait dans les principes de ses dogmes et dans les cérémonies de son culte, soutenait cependant encore la vertu des campagnes ; et peut-être même, en combattant, avec une mâle vigueur, la sensualité, la mollesse, la dépravation de l'idolâtrie, préparait les cœurs et les esprits aux aspirations d'une morale plus pure, aux convictions d'un enseignement plus digne, aux pratiques d'une religion plus vraie : d'une religion divine !...

Au milieu de ces affligeantes conjonctures, de ces tristes pressentiments, apparaît une pensée d'espérance ; au milieu de cette nuit profonde, qui bientôt allait couvrir la terre, vient briller un doux rayon de la lumière céleste !...

Aux extrémités de la Judée, sous l'humble toit d'une chaumière de Bethléem, se fait entendre un chant de naïve et pieuse

allégresse, répété par tous les bergers de la contrée; un enfant est né pour la régénération et l'affranchissement du monde; qui commence par abandonner l'ère ancienne de ses illusions, pour compter, d'après une ère nouvelle, des jours positifs de réhabilitation et de progrès!...

Mais, pour cette œuvre admirable et divine, si le principe de la rédemption apparaît, en ce moment, dans la joyeuse étable de Bethléem, bientôt on verra, sur le triste et douloureux Calvaire de Jérusalem, s'effectuer la consommation du sacrifice!...

Sans aucune erreur dans ses préceptes, sans une seule faute relative à ses actions, la Personne du Dieu Sauveur est immolée comme une victime expiatoire par ceux mêmes qu'il venait racheter!...

Plusieurs de ses disciples, un grand nombre de chrétiens témoignèrent, par l'héroïsme du martyre, leur foi profonde et sincère dans cette religion simple, morale, sublime à la fois; qui devra, par conséquent, exercer ultérieurement, sur le caractère, la civilisation et le bonheur des peuples, une influence tellement essentielle et profonde, qu'elle ne sera peut-être jamais bien comprise avant la réalisation entière de ses effets!...

C'est au milieu de ces grandes et nouvelles conditions d'une meilleure existence à venir, que nous allons voir les Gaules, notre province marchant au progrès. Mais combien de persécutions, de misères, de calamités, vont les assaillir dans cette voie qui semblait en mesure de les conduire si directement au bien-être, à la vérité!...

Jésus-Christ, dont le nom signifie : *l'oint* du Seigneur, *le Sauveur* des hommes, avait dit à ses disciples : « Avant tout, propagez ma doctrine dans les différentes parties de la terre.»

Ces paroles du maître, dernier enseignement pratique dont il instruit ses disciples choisis, portent leurs fruits dans l'esprit et dans le cœur des premiers apôtres, qui vont révéler, aux extrémités du monde, les dogmes sublimes du christianisme, avec un tel dévouement, un tel succès, que l'admiration excitée par une œuvre aussi merveilleuse n'éprouve d'embarras que dans la préférence qu'elle doit accorder, d'une part, au zèle, au

courage, à la foi des propagateurs évangéliques; de l'autre, à l'unité, à la perfection, à l'invariabilité de la propagation de cet enseignement divin!...

Au milieu de ces nombreux et fervents zélateurs de la vérité, nous voyons, au premier rang, saint Pierre, nommé *le prince des Apôtres*, désigné, par le Sauveur lui-même, comme chef de l'Église chrétienne; saint Clément, saint Lin, saint Clet, saint Luc, etc., ses collaborateurs; et, particulièrement sous le rapport de l'étendue, de la puissance du prosélytisme, cet infatigable saint Paul, qui, de persécuteur du christianisme naissant, devient son missionnaire le plus énergique et le plus dévoué!...

Nous avons besoin, pour établir incontestablement ces importantes et grandes vérités, d'appuyer l'imposant ensemble des plus anciennes traditions, par l'accord unanime des écrits les plus respectables et les plus sérieux : ils ne nous feront assurément pas défaut.

Saint Justin, Dialogue avec le juif Triphon, dit positivement: « *Atqui ne unum quidem est genus mortalium, sivè barbarorum. sivè græcorum, seu etiam aliorum omnium, quocumque appellentur nomine, vel in plaustris viventium, vel domo carentium, vel in tentoriis viventium, et pecoribus vitam tolerantium, inter quos, per nomen crucifixi Jesu, supplicationes et gratiarum actiones Patri et fabricatori rerum omnium non fiant.* »

« Des divers peuples de la terre, grecs, barbares ou de toute autre catégorie; quel que soit leur nom; qu'ils habitent sous la tente, sur les chariots ou même sous les seuls abris du ciel, au milieu de leurs troupeaux; il n'en est pas un seul qui n'adresse, au nom de Jésus-Christ, des prières ou des actions de grâces au Père tout-puissant et créateur de l'univers. »

Saint Clément lui-même avait dit, bien avant saint Justin : « Le *hérault* de l'Évangile, dans le monde entier, saint Paul, s'est transporté jusqu'aux extrémités des régions occidentales pour annoncer, à toute la terre, le règne de la raison et de la vérité. »

Lactance, rapportant ce qui s'était passé après la mort de Domitien vers la fin du Ier siècle, ajoutait, au commencement du

IVe : « *Rescissis igitur actis tyranni, non tantum in statum pristinum Ecclesia restituta est, sed etiam multò clarius ac floridius enituit; secutisque temporibus, quibus multi ac boni principes Romani clavum regimenque tenuerunt, nullos inimicorum impetus passa, manus suas in orientem, occidentemque porrexit; ut jam nullus esset terrarum angulus, tam remotus, quo non religio Dei penetrasset; nulla denique natio tam feris moribus vivens, ut non, suscepto Dei cultu, ad justitiæ opera mitesceret. Sed enim postea longa pax rupta est. Extitit enim, post annos plurimos, execrabile animal, Decius, qui vexaret Ecclesiam.* »

« En mettant de côté, d'après Lactance, les actes du tyran, l'Église fut non-seulement rétablie dans son état précédent, mais encore brilla d'un éclat plus vif et plus sublime. Dans les temps qui suivirent, sous les princes tolérants, humains, auxquels furent alors confiés le gouvernement et l'administration de l'empire, soustraite à la violence de ses ennemis, elle put étendre ses mains tellement loin vers l'orient et vers l'occident, qu'il n'existait déjà plus aucune parcelle de terre où la religion du vrai Dieu n'eût pénétré; aucun peuple, si barbare qu'il fût, dont elle n'eût adouci les mœurs et converti les actions à la justice. Mais cette longue paix fut ensuite rompue; des persécutions nouvelles sévirent contre l'Église, surtout lorsque le cruel Décius vint la poursuivre et l'opprimer. »

« Après la mort de Domitien, arrivée à la fin du Ier siècle, dit Lactance, qui écrivait aux premières années du IVe, L'ÉGLISE DEVINT PLUS ILLUSTRE ET PLUS FLORISSANTE... Exempte de l'attaque de ses ennemis, elle étendit ses bras à l'orient et à l'occident; de sorte qu'il n'y avait aucun coin de la terre, si reculé, où la religion du vrai Dieu n'eût pénétré; aucune nation si cachée dont elle n'eût adouci les mœurs. Mais, dans la suite, cette longue paix fut troublée : CAR DÈCE S'ÉLEVA POUR PERSÉCUTER L'Église. »

Nous prenons acte, dès à présent, d'un texte aussi clair, aussi précis, parce qu'il nous servira bientôt, avec beaucoup d'autres, à démontrer combien est en opposition formelle avec l'histoire, l'opinion de ceux qui refusent de placer à cette pre-

mière époque, où seulement elle pouvait s'effectuer, la mission longue et paisible des évêques régionnaires envoyés dans les Gaules en général, dans le Maine en particulier ; pour la reporter précisément à la seconde, où son accomplissement devenait absolument impossible.

Si les disciples du Christ étaient les seuls à témoigner de la propagation universelle de sa doctrine, dès les premières années de son établissement ; des merveilleux effets qu'elle produisait sur les mœurs, les usages, les institutions des peuples dociles à ses précieux enseignements, les esprits rebelles à la vérité pourraient encore douter. Mais lorsque nous voyons des écrivains essentiellement opposés à cette doctrine ; ceux même que l'on peut, avec raison, accuser d'hérésie, non-seulement proclamer, sans hésitation, la réalité des mêmes faits, mais encore faire, à leur insu, le plus parfait éloge du christianisme, par les nobles influences qu'ils sont forcés de lui reconnaître sur toutes les populations qu'il envahit, ne pouvons-nous pas dire que la démonstration est, ici, poussée jusqu'à l'évidence ? Or écoutons, sur cette grave matière l'hérésiarque Bardesane, qui vivait à peu près au même temps que l'orthodoxe saint Justin.

« *Quid autem dicemus de christianorum secta, qui in omni parte orbis, imò verè, in omni civitate inveniuntur ? Nec multas Parthi christiani ducunt uxores ; nec canibus mortuos objiciunt Medi ; nec Persæ filias ducunt ; nec Bactriani et Galli matrimonia corrumpunt ; nec Ægyptii, Apim, aut canem, hircum, aut felem colunt ; sed ubicumque sunt alienis legibus vivere nec cogi possunt.* »

« Que dirons-nous des sectateurs du christianisme, qui se rencontrent non-seulement dans toutes les parties de l'univers, mais encore dans chacune de leurs cités ? Une fois chrétiens : les Parthes cessent d'épouser plusieurs femmes ; les Mèdes ne jettent plus leurs morts à la voirie ; les Perses ne se marient plus à leurs filles ; les Bactriens, LES GAULOIS ne brisent plus leurs liens conjugaux ; les Egyptiens n'adorent plus le chat, le bouc, le chien, ni même le bœuf Apis ; enfin, partout où se trouvent les chrétiens, il est impossible de les forcer à vivre

sous d'autres dogmes religieux que ceux dont ils font profession!... »

Cet ancien et précieux document nous prouve que dès ses premières invasions le christianisme se trouvait déjà dans les Gaules depuis un temps assez long, pour avoir produit, comme dans tous les autres pays, d'importantes et profondes modifications sur les institutions, les coutumes et les mœurs des peuples.

Il est donc bien naturel d'ajouter avec saint Hilaire, cet illustre précepteur du grand saint Martin, évêque de Tours : « *Apostolos per omnes orbis terrarum partes quæcumque adiri possunt, quin etiam in Oceani insulis habitationes Deo plurimas paravisse.* »

« Les apôtres couvrirent, non-seulement toute la terre abordable, mais encore les îles de l'Océan, des nombreux temples chrétiens dédiés au vrai Dieu. »

Terminons par cette judicieuse et profonde réflexion du savant et respectable cardinal Baronius : « En ce qui concerne la question que nous agitons, il est certes très-digne de remarque, que non-seulement il y avait à cette époque des chrétiens dans toutes les provinces, dans toutes les villes ; mais encore, que la prédication de l'Évangile avait été, dès lors, si puissante, qu'elle imposait aux hommes des mœurs essentiellement contraires aux mœurs générales : que Perses, Mèdes, Parthes, Égyptiens, toutes les nations barbares, en un mot, qui acceptaient l'Évangile, renonçaient bientôt aux coutumes honteuses adoptées parmi elles, en abjurant leurs mœurs criminelles et brutales ! »

Des esprits logiques et sérieux, en voyant cette rapidité, cet ensemble, ces merveilleux effets de la propagation évangélique sur toute la terre, démontrés par des preuves aussi certaines, pourraient-ils désormais admettre que les Gaulois, de toutes les nations la mieux disposée, comme nous allons également le démontrer, à participer aux communications du christianisme, leur soient restés complétement étrangers pendant plusieurs siècles ? Nous ne le pensons pas, et les réflexions les plus judicieuses nous confirment dans cette opinion.

« Comment admettre, dit en effet M. Henry, membre titulaire de l'académie impériale de Reims, que les apôtres soient allés en personne dans les contrées les plus reculées de l'Asie et de l'Afrique, et qu'ils aient oublié les Gaules, bien moins éloignées de Rome que les Indes ne le sont de Jérusalem ? »

Le christianisme va désormais jouer un si grand, un si merveilleux rôle dans l'histoire de la civilisation des Gaules en général, et de la province du Maine en particulier, que nous devons actuellement préciser l'époque de son apparition et les conditions particulières de son développement dans ce pays : question d'une haute importance, et sur laquelle nous trouvons, avec regret, même encore aujourd'hui, de bien fâcheux dissentiments. Établissons d'abord ce qui nous paraît essentiellement vrai, nous réfuterons, ensuite, ce que l'on a prétendu vainement imaginer.

ÉTAT DE LA QUESTION.

Le christianisme, tel qu'il fut institué par son divin Auteur, propagé par l'enseignement des saints apôtres, est, comme la vérité qui forme son essence, UN dans sa nature et dans ses dogmes fondamentaux.

Cette UNITÉ constante, invariable, est même, pour les hommes de sens, le caractère particulier, distinctif, qui lui donne la puissance de conviction et d'entraînement que l'incrédulité ne fit qu'augmenter par les plus sanglantes persécutions, et qu'elle ne parviendra jamais à réduire, même avec le concours des plus brillants sophismes.

Impuissante contre *le fond*, cette incrédulité s'attaque, alors, à *la forme* ; et, sous le voile d'un simple intérêt historique, manœuvre assez habilement pour séduire quelques hommes de foi, mais trop aisément éblouis par le charme trompeur de la nouveauté.

Découragés dans leurs agressions contre la vérité, la divinité du christianisme, les novateurs ont adroitement changé de

système, et, par des moyens dont nous apprécierons la portée, voulu diminuer la valeur du caractère épiscopal, en substituant une délégation *indirecte* à la délégation *réellement apostolique* de nos premiers évêques. S'il nous était permis d'employer une figure pour mieux rendre cette pensée, nous ajouterions : que, dans l'impossibilité de prendre immédiatement *la place*, ils ont essayé, même avec un certain commencement d'exécution, de s'emparer de quelques *ouvrages avancés.*

Du reste, les hommes religieux, qui, pleins de confiance dans la bonté de leur cause, n'avaient d'abord fait aucune attention à ces attaques, en apparence assez insignifiantes, voyant l'ennemi gagner du terrain, et s'appuyer d'une invasion pour en effectuer une autre plus grave, ont enfin compris le danger d'une longanimité prolongée; la nécessité de mettre un terme à d'aussi périlleux empiétements; et la question positivement sérieuse de : *l'origine apostolique des principales églises de France*, est devenue parmi nous, et même pour toutes les nations chrétiennes, de la plus importante actualité.

Le clergé d'abord, ensuite plusieurs écrivains consciencieux, ont enfin protesté contre ces attaques inconsidérées à l'opinion solidement établie sur l'unanimité des plus anciennes traditions, des monuments, des actes apostoliques, des martyrologes, des conciles, des cartulaires, des *Missels*, des *Officia propria*, etc., dont les témoignages n'ont jamais varié, que viennent également confirmer les faits les plus incontestables de l'histoire.

Au nombre des auteurs modernes qui nous semblent avoir le plus positivement abordé la question, et que nous citerons avec d'autant plus de confiance et de gratitude qu'ils nous ont, par leurs savantes recherches, aplani les aspérités d'une route aussi difficile, nous indiquerons surtout MM. l'abbé Faillon, prêtre de la congrégation de Saint-Sulpice : « *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence;* » l'abbé Arbellot, chanoine de Limoges : « *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial* ; » L. W. Ravenez, lauréat de l'académie impériale de Reims : mémoire couronné sous ce titre :

« *De l'origine des principales églises chrétiennes de France*; » l'abbé Lottin : « *Officia propria insignis Ecclesiæ Cœnomanensis;* » l'abbé Voisin : « *Histoire des Cénomans anciens et modernes;* » Dom Piolin, bénédictin de Solesmes : « *Histoire de l'Église du Mans.* »

Nous compléterons cet acte d'équité, de gratitude, en remerciant M. Anjubault, notre savant bibliothécaire, pour ses utiles et judicieuses communications.

Dès que nous sommes entrés dans l'étude importante et consciencieuse de cette grave question, nous n'avons pas tardé à reconnaître que l'opinion des *novateurs* ne reposait que sur des documents fautifs ou mal interprétés ; sur de simples allégations, quelquefois spécieuses au premier aspect, mais ne supportant pas un judicieux examen; tandis que celle des *orthodoxes* est largement et solidement établie sur une masse imposante, compacte, de faits historiques et de traditions si respectables, que pour nous l'évidence relative s'est faite, et que nous avons cru pouvoir, d'après les dangers du nouveau système, prendre pour épigraphe de notre *Défense du christianisme* cette formule dont nous acceptons la responsabilité : *Attaquer le caractère* APOSTOLIQUE *de la mission du christianisme dans les Gaules, est plus qu'une prétention historique : c'est une témérité religieuse.*

Nous prouverons du reste, dans le cours de ce travail, que le système des novateurs, qu'on nous permette cette comparaison exacte, représente une pyramide renversée, mise en équilibre sur le sommet. En ne considérant que la partie la plus apparente, la base du cône, on y trouve les dissidents religieux de toutes les sectes, et même des hommes de foi, de science, de capacité, séduits par le prestige des innovations; et la présence de ces derniers, une fois acquise au système, nous explique l'entraînement de ceux qui n'envisagent que la superficie des choses, des opinions, sans vouloir se donner la peine de les approfondir. Mais en remontant des effets aux causes, des inductions aux principes, en descendant, par conséquent, de la base de cette pyramide renversée jusqu'au sommet sur lequel on a cru

pouvoir l'édifier, on arrive, par une progression décroissante, à ne trouver pour *uniques* et *ruineux fondements* de ce vaste échafaudage que deux simples passages : l'un de Sulpice Sévère, traduit, pour le besoin de la cause, avec un énorme contre-sens; l'autre, de Grégoire de Tours, positivement contredit et mis à néant par un autre passage du même auteur : voilà toute *la raison d'être* du système des novateurs.

Toutefois nous ne devons pas, dans ces considérations générales, anticiper sur l'ordre logique des faits, des idées et des raisonnements ; nous avons besoin au contraire de les enchaîner exactement dans leur ensemble, voulant arriver des principes les mieux établis aux inductions les plus positives.

Dans cette pensée, tous nos documents essentiels, même ceux dont les originaux se trouvent en latin, seront textuellement reproduits, afin que l'authenticité n'en puisse pas être contestée. Les lecteurs qui trouveraient cette marche un peu sérieuse auront, du reste, la facilité de s'en affranchir, sans rien perdre de l'enchaînement des idées et des raisonnements : il suffira de s'attacher seulement à la traduction de ces textes.

§ I. Établissement du Christianisme dans les Gaules.

A la mort du Sauveur, les Gaulois, sous la domination romaine, par conséquent en rapports directs et continuels avec la métropole de l'empire : à la fois centre de l'administration du gouvernement civil, militaire, et siége du pontificat religieux d'où partaient les missions évangéliques; imbus des sérieux principes de la théocratie druidique; habitués par conséquent à l'adoration d'un seul Dieu, se trouvaient ainsi, de tous les peuples, excepté les Romains, celui qui devait recevoir les premiers enseignements du christianisme ; et, sans exception, le mieux disposé à comprendre la valeur de ses dogmes, à se dévouer aux fécondes pratiques de son culte.

Ce fait capital devient le principe et la base de tous les raisonnements qui doivent conduire à la solution du problème ,

en s'appuyant sur les présomptions les plus anciennes et les mieux fondées, lorsque l'évidence de l'histoire fait défaut, comme il arrive toujours pour la connaissance des actes dont la trace, absolument incontestable, se perd, du moins en partie, dans l'obscurité des temps antiques : aussi voulons-nous établir cette première donnée de la manière la plus positive et sur les plus graves témoignages.

Saint Irénée, qui naquit dans l'Asie Mineure en 140, et vint prêcher l'Évangile dans les Gaules en 177, s'exprime ainsi dans son livre : « *Adversus hæreses.* » « *Et si in mundo loquelæ dissimiles sunt, sed tamen virtus traditionis una et eadem est; et neque hæ quæ in Germania sunt fundatæ Ecclesiæ, aliter credunt, aut aliter tradunt; neque hæ quæ in Iberis sunt, neque hæ quæ* IN CELTIS, *neque hæ quæ in oriente, neque hæ quæ in Egypto, neque hæ quæ in Lybia, neque hæ quæ in medio mundi sunt constitutæ; sed sicut sol, creatura Dei, in universo mundo unus et idem est: sic et lumen, prædicatio veritatis, ubique lucet et illuminat omnes homines qui volunt ad cognitionem veritatis venire.* »

« La puissançe de la tradition conserve partout son unité, son identité parfaite, bien que les idiômes des peuples se diversifient à l'infini dans le monde. Les églises que le christianisme a fondées en Germanie ont exactement les mêmes croyances, les mêmes traditions que celles des Ibériens, des CELTES, des Orientaux, des Egyptiens, des Lybiens, des peuples situés au milieu des continents. De même que le soleil, œuvre du Créateur, est un et semblable dans tout l'univers, de même la lumière de l'Esprit-Saint, la parole de Dieu brillent partout avec ces caractères, afin d'éclairer tous les hommes qui veulent marcher sincèrement à la vérité. »

Tertullien, né à Carthage vers 160, païen d'origine, converti au christianisme par la vue des martyrs, docteur de l'Eglise, dit positivement, dans son Traité : « *Adversus Judæos* » : « *Cui enim dexteram tenet pater Deus, nisi Christo filio suo ? Quem exaudierunt omnes gentes, id est cui omnes gentes crediderunt, cujus et prædicatores apostoli in psalmis David ostenduntur :*

« In universa, inquit, terra exiit sonus eorum et usque ad terminos terræ verba eorum ? » In quem enim et aliæ gentes crediderunt ? Parthi, Medi, Elamitæ, et qui habitant Mesopotamiam, Armeniam, Phrygiam, Cappadociam, et incolentes Pontum et Asiam, et Pamphyliam, immorantes Egyptum, et regionem Africæ quæ est trans Cyrenia inhabitantes, Romani et incolæ tunc in Hierusalem Judæi et ceteræ gentes ; ut jam Getulorum varietates, et Maurorum multi fines ; Hispaniarum omnes termini et GALLIARUM DIVERSÆ NATIONES, *et Britannorum inaccessa Romanis loca, Christo vero subdita ; et Sarmatorum et Dacorum et Germanorum et Scytharum, et abditarum multarum gentium, et provinciarum et insularum multarum, nobis ignotarum, et quæ enumerare minus possumus, in quibus omnibus locis Christi nomen, qui venit, regnat.* »

« Quel est celui que Dieu le Père conduit par la main, si ce n'est Jésus-Christ son fils ? Celui que les prophètes avaient annoncé, dont toutes les nations ont écouté la religion, aussitôt enseignée par les Apôtres jusqu'aux extrémités de la terre : chez les Parthes, les Mèdes, les Élamites ; ceux qui habitent la Mésopotamie, l'Arménie, la Phrygie, la Cappadoce, le Pont, l'Asie, la Pamphylie, l'Égypte, l'Afrique, les habitants de la Romanie, les juifs de Jérusalem, les Gétules, les Maures, les Espagnols, LES DIVERSES NATIONS DE LA GAULE, la Bretagne invincible pour les armes romaines, soumise par la religion du Christ ; les Sarmates, les Daces, les Germains, un grand nombre d'autres nations inconnues dans les continents, dans les îles, qu'il nous est impossible d'énumérer, et chez lesquelles règne le nom du Sauveur, après en avoir acquis la possession. »

« Les Pères du deuxième concile de Tours, dit M. L. W. Ravenez, écrivaient, en 567, à sainte Radégonde, une lettre ainsi conçue : « *Cum ipso catholicæ religionis exortu cœpissent gallicanis in finibus venerandæ fidei primordia respirare, et adhuc ad paucorum notitiam tum ineffabilia pervenissent Trinitatis Dominicæ sacramenta ; ne quid hic minus acquireret, quam in orbis circulo prædicantibus apostolis obtineret, B. Martinum peregrina de stirpe ad illuminationem patriæ dignatus*

dirigere, misericordia consulente, qui licet apostolorum tempore non fuerit, tamen apostolicam gratiam non effugit. »

« Dès l'origine du christianisme, la Gaule, dans ses parties les plus reculées, respira les premiers parfums de sa foi vénérable ; et si les principes sacrés de la Trinité divine furent alors accueillis seulement par un petit nombre de fidèles, il n'en reste pas moins démontré que, plus tard, le bienheureux saint Martin, prédicateur si digne d'éclairer sa nation, comme faisaient les Apôtres jusqu'aux bornes du monde, quoiqu'il ne fût pas de leur temps, n'en présentait pas moins toute la puissance de la grâce apostolique.

« Si un monument authentique, ajoute M. L. W. Ravenez, démontre que l'Espagne a été évangélisée au temps de Néron, il en est aussi qui établissent jusqu'à l'évidence que les Gaules n'ont pas été moins favorisées par les Apôtres. »

Saint Irénée, après avoir assuré que, de son temps, il existait des églises chez les Celtes, ajoute « : Les églises qui ont été fondées dans les Germanies ne croient pas différemment, et n'ont pas d'autres traditions que celles qui sont en Ibérie, CHEZ LES CELTES. » D'un autre côté, les auteurs du *Gallia christiana* l'ont fait observer avec raison : « Tout martyre suppose une église ; toute église, un évêque. »

Il est constant d'après le témoignage incontestable des saints : Hippolyte, Athanase, Épiphane, Jean Chrysostôme, Théodoret, Cyrille, etc., que saint Paul se rendit en Espagne, après son premier séjour à Rome, pour y propager la foi chrétienne. Il écrit lui-même aux Romains pour leur annoncer son voyage : « *Cùm in Hispaniam proficisci cœpero, spero quod prœteriens videam vos... per vos proficiscor in Hispaniam.* » Lorsque je partirai pour l'Espagne, j'espère vous visiter en passant... Je passerai par votre pays pour me rendre en Espagne.

Saint Jérôme s'exprime ainsi relativement à ces missions de l'infatigable Apôtre : « *Sciendum autem in prima satisfactione, necdum Neroris imperio roborato, nec in tanta erumpente scelera quanta de eo narrant historiœ, Paulum a Nerone dimis-*

sum, ut evangelium Christi in Occidentis quoque partibus prædicaretur, sicut ipse scribit in secunda epistola ad Timotheum. »

« Il est bon de savoir, comme première satisfaction à donner au triomphe de la foi, que l'empire de Néron étant encore mal affermi, ce prince ne se livrait pas alors à tous les horribles crimes dont l'histoire l'accuse avec raison, et qu'il mit saint Paul en liberté, pour lui donner la faculté d'évangéliser les diverses parties de l'Occident, comme l'écrivait l'Apôtre lui-même dans sa seconde lettre à Timothée. »

« Sans nous occuper, ajoute M. L. W. Ravenez, du voyage possible de saint Pierre dans la Grande-Bretagne, trois Apôtres, saint Luc, saint Philippe et saint Paul, ont traversé la Gaule en y distribuant leurs disciples. En allant de Rome en Espagne, ce dernier a suivi la voie qui allait d'Italie dans la Bétique, et qui, traversant les Gaules, passait par Nice, Arles, Narbonne, Barcelone... On admettra, dès lors, difficilement que ce missionnaire, si plein de zèle et d'ardeur pour la conversion des infidèles, ait parcouru la province romaine, LATINE par les mœurs et le langage, sans laisser derrière lui des ouvriers évangéliques. »

« Comment admettre, ajoute enfin M. Henri, de l'Académie de Reims, que l'Eglise romaine, par sa vive lumière, ne rayonne pas au-delà des Alpes, quand tout le monde reconnaît que les Gaulois, frémissant sous le joug romain, réduits à l'esclavage et à la misère, fidèles à la langue et aux traditions druidiques, c'est-à-dire presque judaïques, sont préparés, plus que tout autre peuple, à recevoir *la bonne nouvelle?*... Reporter l'origine des églises gauloises au milieu du IIe, et surtout vers les IIIe et IVe siècles, est donc se mettre en contradiction évidente avec les faits, avec le saint zèle et l'activité si connue des premiers Pontifes de Rome. »

Si nous avions besoin d'autres preuves à l'appui de celles qui, déjà, nous semblent surabonder pour la solution du problème, elles nous seraient encore fournies par saint Eusèbe : « *Historia ecclesiastica;* » saint Isidore, « *De vitâ et morte sanctorum;* » saint Epiphane, « *Adversus hæreses;* » etc. Mais cette

première partie de la question : AUCUNE CONTRÉE DE LA TERRE N'ÉTANT AU MILIEU DE CONDITIONS PLUS FAVORABLES A L'IMPORTATION DU CHRISTIANISME QUE LES GAULES, ELLES DURENT EN RECEVOIR, DÈS LE PREMIER SIÈCLE, UNE COMMUNICATION GÉNÉRALE ET POSITIVE, nous paraît, pour tout esprit judicieux, plus que suffisamment démontrée.

Si nous ajoutons, par anticipation, avec l'engagement de l'établir ultérieurement d'une manière incontestable, que l'histoire de la persécution du christianisme prouve que, faites dans la Gaule, pendant le Ier siècle, presque toutes les missions évangéliques devaient être assez faciles, tandis qu'elles devenaient périlleuses, le plus souvent même impossibles, dans la fin du IIe et au commencement du IIIe; il restera bien évident que les nier, dans la première époque, et les reporter à la seconde, serait, pour être conséquent, rejeter entièrement la réalité de ces missions : déplorable extrémité, à laquelle nous ne croyons pas encore le moderne scepticisme aussi fatalement réduit.

Ils nous sera, dès lors, permis de fixer le temps des premières missions évangéliques des Gaules vers la fin du Ier siècle ou le commencement du IIe, d'en exposer l'histoire avec une entière confiance, d'après les témoignages unanimes des traditions, des monuments et des plus anciennes chroniques du passé.

§ II. ORIGINE APOSTOLIQUE DES PRINCIPALES ÉGLISES DE FRANCE, DE CELLE DU MANS EN PARTICULIER.

Saint Pierre, nommé prince des apôtres, établit sa chaire pontificale à Rome, l'an 42 de l'ère chrétienne, y siégea pendant 24 ans, c'est-à-dire jusqu'en 66, époque de son martyre.

Plusieurs fois éloigné de cette métropole, tantôt par les affaires extérieures de son pontificat apostolique, tantôt par la violence des persécutions; telles, par exemple, que celle de Claude, qui le força d'habiter Jérusalem de 51 à 57, il était obligé de confier ses pouvoirs à ceux de ses collaborateurs

qu'il jugeait les plus dignes et les plus capables de les exercer. Toutefois, ils agissaient constamment en son nom pour le maintien de l'*unité* dogmatique et vraie, qui devait être, et sera toujours, en effet, le caractère essentiel du christianisme.

Ce fut ainsi que saint Lin, saint Clet, saint Paul, saint Clément surtout, firent plusieurs délégations justement attribuées à saint Pierre lui-même, par ceux qui comprennent bien l'esprit de l'Église : seulement alors ces délégations étaient faites par action *médiate*. C'est pour avoir méconnu, ou feint d'ignorer une distinction si naturelle, que des écrivains intéressés ont cru pouvoir signaler ici des contradictions qui, bien évidemment, n'existaient pas.

Dès les années qui suivirent l'Ascension du Sauveur, comme nous l'avons démontré par les plus graves documents, saint Pierre, saint Clément, saint Paul et les autres Apôtres, s'empressèrent, d'après la délégation divine, et les ordres formels qu'ils avaient reçus du Maître, d'importer le christianisme dans toutes les parties du monde. La Gaule reçut alors trois missions principales, dont nous allons établir, sur des titres positifs, la réalité, le temps et les merveilleux travaux.

§ III. Première mission apostolique dans les Gaules.

Si nous en recherchons les envoyés et l'époque, d'après les traditions, les chroniques, les monuments, etc., elle se composa de sainte Marie-Madeleine, saint Lazare, son frère, premier évêque de Marseille ; sainte Marthe, sa sœur ; sainte Salomé; Marie, femme de Zébédée, mère de saint Jean l'évangéliste ; saint Maximin, apôtre d'Aix ; qui, tous partis de la Judée, vinrent s'établir en Provence vers la 47e année de l'ère chrétienne ; la 13e après l'ascension du Sauveur, la 7e du règne de Claude.

Pour démontrer la réalité de cette première délégation apostolique dans les Gaules, nous voyons à l'unanimité des anciennes traditions, des documents historiques les plus graves, s'unir

le puissant et respectable témoignage de toutes les églises de France, comme il est aisé de s'en convaincre en y consultant les Missels, les Bréviaires, les *Officia propria*, etc., depuis les premiers siècles de leur institution jusqu'au XVIIe; et, pour la grande majorité, jusqu'au XIXe.

En 1848, M. l'abbé D. Faillon a publié, sous le titre de : « *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence*, » un ouvrage remarquable par son judicieux esprit de critique et son accent de vérité, qui prouve que les actes écrits des missionnaires de cette première introduction du christianisme dans la Provence, remontent au moins au VIe ou Ve siècle; et la tradition de l'existence positive de leurs monuments funéraires, au moins au IVe ou IIIe. Nous y reviendrons en combattant les regrettables erreurs que l'on aurait bien voulu substituer à ces importantes vérités.

§ IV. Deuxième mission apostolique dans les Gaules.

Elle eut pour délégués les sept évêques régionnaires que saint Pierre envoya dans ces contrées, et dont les actes n'ont été l'objet d'aucune contestation importante. Les attributions spéciales de ces prélats, d'après toutes les traditions, se trouvèrent ainsi réglées par le prince des Apôtres : *Arles*, à saint Trophime ; *Paris*, à saint Denys ; *Limoges*, à saint Martial ; *Clermont*, à saint Austremoine ; *Tours*, à saint Gatien ; *Toulouse*, à saint Saturnin ; *Narbonne*, à saint Paul : c'est un second fait également admis par les novateurs mêmes qui reportent cette mission à des époques où, comme nous le prouverons, elle n'aurait évidemment pu s'effectuer avec les circonstances qui l'ont environnée. Du reste, les témoignages les plus certains s'accordent pour la fixer vers la fin du Ier siècle ou le commencement du IIe. Suivons l'ordre des faits.

1° Saint Trophime d'Arles. — « Si c'est une erreur, dit M. L. W. Ravenez, de croire que saint Trophime d'Arles est celui dont parle saint Paul dans son épître à Timothée lorsqu'il

dit : « J'ai laissé Trophime malade à Milet; » cette erreur a été partagée par des hommes dont les noms ont une grande valeur : Raban-Maur, qui écrivait au IXe siècle et sur d'anciens documents une Vie de sainte Marie-Madeleine, y compte saint Trophime au nombre des plus illustres et des plus *anciens disciples* de Jésus-Christ.

Le martyrologe d'Usuard, publié en 873, dit positivement : « *Apud Arelatem, natale sancti Trophimi, cujus meminit Paulus scribens ad Timotheum, qui ab eo apostolo episcopus ordinatus, præfatæ urbis primus ob Christi evangelium prædicandum directus est.* »

« Arles fête la naissance de saint Trophime, dont parle saint Paul en écrivant à Timothée, et qui avait été ordonné, par cet apôtre, premier évêque de cette ville pour y prêcher l'évangile de Jésus-Christ. » Il est, en effet, qualifié du double titre d'évêque et de disciple des Apôtres dans le Martyrologe romain de 740.

Tous les écrits authentiques s'unissent pour confirmer ces faits en prouvant que saint Trophime vint en Gaule dès la 57e année de l'ère nouvelle ; que ses prédications y furent en quelque sorte la première source de la propagation du christianisme, ce que paraissent confirmer encore les priviléges et la suprématie dont l'Église d'Arles jouit pendant longtemps, que plusieurs papes lui confirmèrent, et dont un grand nombre d'évêques réclamèrent la conservation lorsque l'Église de Vienne prétendit les lui disputer.

En 417, le pape Zozime s'expliquait ainsi à cette occasion : « *Sanè quoniam metropolitanæ Arelatensium urbi vetus privilegium minus derogandum est, ad quam primum ex hac sede Trophimus summus antistes, ex cujus fonte totæ Galliæ fidei rivulos acceperunt, directus est.* »

« Il est sage, dit le pape Zozime, de ne point déroger à l'ancien privilége de la ville d'Arles, qui lui donne le titre de métropole ; vers laquelle fut envoyé, comme son premier évêque, saint Trophime, source principale d'où les ruisseaux de la foi coulèrent abondamment dans toutes les Gaules. »

« En 440, ajoute M. L. W. Ravenez, dix-neuf évêques de la province d'Arles écrivent au pape saint Léon pour revendiquer les priviléges que l'église de Vienne avait enlevés à cette métropole : « *Omnibus etiam regionibus gallicanis notum est, sed nec sancto-sacræ Ecclesiæ Romanæ habetur incognitum, quod prima intra Gallias Arelatensis civitas missum a beatissimo Petro apostolo sanctum Trophimum habere meruit sacerdotem, exindè olim paulatim regionibus Galliarum donum fidei et religionis infusum.* »

« Il est de notoriété publique dans toutes les provinces gauloises, et la sainte Église Romaine sait aussi parfaitement, que la ville d'Arles est la première qui ait mérité de recevoir pour évêque saint Trophime, envoyé par le bienheureux apôtre saint Pierre ; et que de là s'est répandu, par degrés, dans les autres pays des Gaules, le précieux enseignement de la religion et de la foi chrétiennes. »

Mais s'il est ainsi démontré que saint Trophime soit venu dans les Gaules pendant la seconde moitié du premier siècle, les mêmes preuves amèneront les mêmes résultats pour les six autres évêques régionnaires envoyés avec lui, comme tout le monde en convient, pour évangéliser ces provinces : tout s'enchaîne en effet rigoureusement dans l'ordre de la vérité. Mais ne craignons point, pour une matière aussi grave, la surabondance des preuves, et voyons rapidement celles qui s'appliquent d'une manière plus directe aux autres apôtres de cette seconde mission.

II° SAINT DENIS DE PARIS. — Il est également vrai que saint Denis fut le premier évêque de Paris, et qu'il vint dans les Gaules au premier siècle de l'ère chrétienne. Les plus anciennes traditions, les légendes, les bréviaires, les missels, les martyrologes, les biographies de saint Denis et *de ses associés*, sont unanimes sur ce point.

On trouve en effet dans l'office des Églises de France relatif au saint : « *Sanctus Dionysius qui tradente beato Clemente, Petri apostoli successore, verbi divini semina gentibus parturienda susceperat.* » Saint Denis, envoyé par le bienheureux saint

Clément, successeur de l'apôtre saint Pierre, avait reçu pour mission de féconder, chez les Gentils, les semences de la parole divine.

Le Martyrologe de Raban-Maur dit encore : « *In Parisiis, passio Dionysii episcopi et martyris, Eleuterii presbyterii et Rustici diaconi; quos referunt à Clemente papa in Galliam ad prædicandum verbum Dei missos et ibidem martyrisatos.* » Souffrances, dans la ville de Paris, de saint Denis évêque et martyr, des saints Eleutère prêtre, et Rustique diacre, envoyés, d'après les traditions, par le pape Clément, dans la Gaule, pour y prêcher la parole de Dieu, et martyrisés dans la même ville.

Doublet, dans les *Antiquités de Saint-Denis*, rapporte un passage du testament de Pepin, roi de France, où se trouve exprimée la même opinion en 768. « *Dionysius et sæpè jam dictus Rusticus et Eleuterius qui primi, post apostolos, subordinatione B. Clementis, Petri apostoli successoris, in hanc Galliarum provinciam advenerunt.* » Denis, et comme on l'a souvent répété, Rustique et Eleutère, premiers après les apôtres, ordonnés par saint Clément, successeur de saint Pierre, vinrent dans cette province des Gaules.

« Avant lui, ajoute M. L. W. Ravenez, Théodoric de Chelles s'exprimait de la même manière dans un diplôme donné en 723 à l'abbaye de Saint-Denis. »

Des décisions prises par les évêques de France, réunis en synode à Paris, sont adressées en 825 au pape Eugène, et se résument ainsi : « *Linea veritatis quæ ab antiquis patribus nostris usque ad nos inflexibiliter ducta est, beato Dionysio scilicet, qui à sancto Clemente, beati Petri apostoli, in apostolatu primus ejus successor exstitit, in Gallias cum duodenario numero primus prædicator directus, et post aliquod tempus una cum sociis, huc illucque prædicationis gratia per idem regnum dispersis martyr coronatus est.* » Il existe, relativement à saint Denis, une ligne de vérité invariablement suivie par nos anciens Pères et jusqu'à nous : il fut envoyé dans les Gaules par saint Clément, premier successeur de saint Pierre dans l'apostolat, avec le caractère de premier prédicateur évangélique au milieu

de ses associés qui se dispersèrent dans les diverses parties de ce pays, animés du même zèle chrétien ; et reçut enfin la couronne du martyre.

Hilduin, abbé de Saint-Denis, établit sur des preuves sérieuses que saint Denis premier évêque de Paris, et saint Denis l'aréopagite sont le même personnage ; et que dès lors cet évêque avait été délégué par les apôtres. Mais au lieu de former la base de cette opinion, comme on voudrait bien l'insinuer, avec des intentions faciles à reconnaître, elle ne fait que la confirmer puisque les témoignages écrits sur lesquels elle s'appuie sont, pour un grand nombre, antérieurs au livre de Hilduin dont les conclusions furent, du reste, généralement acceptées par l'Eglise de France.

J. Scot Erigène dit positivement : préface des œuvres de saint Denis l'aréopagite : « *Vita ejus a fidelibus viris tradita testatur, temporibus papæ Clementis, successoris videlicet Petri apostoli, Romam venisse, et ab eo ad prædicandi Evangelii gratiam, in partes Galliarum directum fuisse, et Parisiis martyrii gloria coronatum fuisse cum beatissimis suis consortibus, Rustico scilicet atque Eleuterio.* » La Vie de saint Denis l'aréopagite, écrite par des hommes véridiques, atteste qu'il est venu à Rome sous le pontificat de saint Clément, successeur de l'apôtre saint Paul ; qu'il a été positivement envoyé par lui dans les Gaules pour y prêcher les bienfaits de l'Evangile, et qu'il a reçu la glorieuse couronne du martyre à Paris avec ses bienheureux collaborateurs : saint Rustique et saint Eleutère.

A ces preuves nous pourrions en ajouter beaucoup d'autres qui toutes serviraient à démontrer que non-seulement saint Denis est venu évangéliser les Parisiens, envoyé par saint Clément dans le Ier siècle, mais encore qu'il fut, avec ses associés martyrisé, comme le disent les chroniques, sur la *butte Montmartre*, qui paraît en avoir pris son nom : *Mons-Martyrum.*

IIIo Saint Martial de Limoges. — Ce fut précisément à l'occasion de l'apostolat de saint Martial dans les Gaules, qu'en France on souleva l'importante question de savoir : si l'on devait accorder *le titre d'apôtre* aux évêques régionnaires délé-

gués directement par les disciples immédiats de Jésus-Christ, ou le réserver exclusivement pour ces derniers ? »

Deux conciles furent successivement convoqués pour la solution de ce grave problème : l'un, à Limoges, en 1029 ; l'autre, à Bourges, en 1039. La question fut résolue par l'affirmative, dans le premier sens ; et saint Martial fut définitivement qualifié de *ce titre d'apôtre ;* non pour avoir fait partie des douze premiers, mais comme ayant été compris dans la seconde mission des sept évêques ordonnés par saint Clément. Nous ferons observer, par anticipation, que, dans les conciles, il fut deux fois question de *saint Julien du Mans*, et que cette *qualification d'apôtre* lui fut aussi confirmée, en raison de la délégation qu'il avait également reçue des premiers apôtres eux-mêmes.

Cette solution pour tous les évêques régionnaires directement ordonnés par les premiers apôtres, et pour saint Martial en particulier, se trouve aujourd'hui confirmée définitivement par le décret de Sa Sainteté Pie IX, du 18 mai 1854, et dont la citation de quelques passages nous dispensera de tout autre examen relatif à la venue de saint Martial dans le Ier siècle.

« *Confirmationis elogii et cultus ut apostoli, quo sanctus Martialis, primus Lemovicensium episcopus, hactenus gavisus est ab immemorabili tempore et ex constitutionibus apostolicis, Ecclesia lemovicensis in Gallia a remotissimis usque temporibus cultu et elogio ut apostoli veneratur sanctum Martialem, primum episcopum suum. In qua quidem cultu et elogii possessione immemorabili ut sanctus Martialis per novam sanctæ hujus apostolicæ sedis declarationem confirmaretur, reverendissimus lemovicen episcopus obtinuit, ut in sacrorum rituum congregatione... confirmari debeat elogium et cultus de quo agitur... cum undique causæ patronus monumenta corrogarit, ex traditione et immemorabili possessione, ex provincialium conciliorum definitionibus et apostolicicis constitutionibus.* »

En confirmation de l'honneur du culte comme apôtre dont saint Martial, premier évêque de Limoges, a constamment joui d'après les constitutions apostoliques, l'Église de Limoges, en Gaule, accorde, à son premier pasteur, saint Martial, depuis les

temps les plus reculés, les honneurs et le culte des apôtres. Un de ses évêques a, depuis, obtenu que ces anciens priviléges fussent confirmés par une déclaration nouvelle du siége apostolique... Il y a lieu, par conséquent, d'après les traditions, la possession immémoriale, les décisions des conciles provinciaux et les constitutions apostoliques, de maintenir les honneurs et le culte rendus, comme aux apôtres, à saint Martial, premier évêque de Limoges.

La savante dissertation de M. l'abbé Arbellot fournit, du reste, sur le caractère apostolique de la mission de saint Martial toutes les preuves que l'on peut désirer ; nous en citerons seulement ce passage afin de prouver comment procèdent, le plus ordinairement ceux qui prétendent renverser l'autorité des plus anciennes traditions.

« M. le chanoine des Cordes, ajoute M. l'abbé Arbellot, trouvant dans la Vie de saint Martial, composée sous le nom de saint Aurélien, des locutions prouvant que cette légende n'était ni un monument du Ier siècle, ni l'œuvre du successeur de saint Martial, imagina que la tradition du pays découlait, comme de son unique source, de ce livre *apocryphe* ; et, d'autre part, lisant dans Grégoire de Tours : que saint Martial n'avait reçu sa mission qu'au IIIe siècle, fit *une savante dissertation* pour renverser les traditions locales. »

IVo SAINT AUSTREMOINE DE CLERMONT. — Les traditions et les historiens, même ceux qui font opposition à la venue de saint Austremoine dans le Ier siècle, s'accordent pour admettre qu'il a fait partie de la seconde mission des sept évêques ; par conséquent les preuves qui démontrent *l'apostolat* des autres lui sont également applicables. Mais de plus saint Priest évêque de Clermont, martyrisé en 674, nous fournit une légende particulière à saint Austremoine, et qui de plus confirme tout ce que nous avons avancé de ses codélégués : en voici le texte précis.

« *Post gloriosam igitur Domini nostri ascensionem... Beatissimus Petrus princeps apostolorum... advocans ipsos sanctissimos discipulos... ad prædicandum destinavit et sua apostolorum benedictione roboravit, et pontificali honore sublimavit. Quorum*

videlicet virorum illustrium, qui singulis urbibus erant delegati : hæc fuere nomina : Gatianus, Trophimus, Paulus, Saturninus, Martialis; ARVERNICAM INTER EOS MONARCHIAM AUSTREMONIUM INCLYTUS MARTYR POST DEUM SUSCEPIT REGENDAM. *Ex eisdem tantum Austremonius et Saturninus per martyrii palmam assecuti sunt æternæ felicitatis coronam.* »

Après la glorieuse ascension de Jésus-Christ, le bienheureux prince des apôtres, saint Pierre..., réunissant autour de lui ses plus saints disciples,... les dispose à la prédication de l'Evangile, les fortifie de sa bénédiction et de celle de tous les autres apôtres ; les élève à l'honneur de la dignité épiscopale. Au nombre de ces illustres missionnaires, à chacun desquels il avait assigné une ville particulière à diriger, se trouvaient saints : Gatien, Trophime, Paul, Saturnin, Martial; *on y comptait enfin le noble martyr Austremoine, qui devait, après Dieu, gouverner l'évêché d'Auvergne.* De ces délégués, Austremoine et Saturnin furent les seuls dont l'éternelle félicité fut assurée par la couronne du martyre. Cette tradition fut du reste adoptée par les meilleurs esprits des temps anciens et modernes.

V° SAINT GATIEN DE TOURS. — La délégation de saint Gatien, comme premier évêque de Tours, se trouve démontrée par les textes mêmes de saint Grégoire; et la venue de l'évêque régionnaire, au Ier siècle, par les contradictions de ces textes.

Grégoire de Tours dit en effet d'abord : « *Gatianum etiam episcopum a Romanis episcopis ad urbem turonicam transmissum*, PRIMUMQUE TURONICIS PONTIFICEM DATUM, FAMA FERENTE COGNOVIMUS. » Nous savons, par la tradition, que saint Gatien fut envoyé, par les pontifes romains, vers la ville de Tours, et qu'il s'y établit *comme* son premier évêque.

Après avoir adopté la mission des sept évêques régionnaires que nous examinons, mais en la reportant, comme nous le verrons, à l'an 250 de l'ère chrétienne, il ajoute ensuite, *Hist. Fr.*, *lib.* I, *cap.* XXIX : « *De eorum vero discipulis quidam Biturigas civitatem aggressus, salutare omnium, Christum Dominum populi nuntiavit.* » Un de leurs disciples se rendit à Bourges pour annoncer la nouvelle du salut que Jésus-Christ venait apporter

à tous. Si l'on veut savoir quel était ce disciple des sept évêques, il se charge lui-même de nous l'apprendre dans un autre ouvrage : *De Glor. confes.* CLXXX, en faisant une étrange confusion des dates : « *Bituriga vero urbs primum a sancto Ursino*, QUI A DISCIPULIS APOSTOLORUM ORDINATUS *in Gallia destinatus est, verbum salutaris accepit.* » Or, la ville de Bourges reçut la parole du salut, pour la première fois, de saint Ursin, *qui ordonné par les disciples des apôtres* fut placé par eux dans la Gaule.

Mais si les sept évêques régionnaires dont saint Ursin est le disciple et le délégué sont eux-mêmes les disciples des apôtres, comme le dit formellement Grégoire de Tours, ils sont donc aussi leurs délégués : saint Gatien, comme les six autres, est donc venu dans le Ier siècle, et non point en 250 comme le prétendrait l'auteur en se mettant avec lui-même dans la plus évidente opposition. Ce n'est pas du reste la seule contradiction à signaler dans les textes que des novateurs ont voulu prendre pour base de leur système, comme nous espérons le démontrer dans cette grave question ; mais nous ne devons pas anticiper, ici, sur l'ordre logique des faits. Qu'il nous suffise pour le moment de prouver par ces documents spéciaux et par ceux qui lui sont communs avec ses associés, que saint Gatien, premier évêque de Tours, est venu dans les Gaules dans la seconde moitié du Ier siècle.

VI. SAINT SATURNIN DE TOULOUSE. — Aucune mission n'est mieux prouvée que celle de saint Saturnin vers la même époque. Le P. de Marca cite à cette occasion les actes de saint Denis où l'on trouve précisément ce passage :

« *Igitur post Domini nostri Jesu Christi salutiferam passionem... apostolorum prædicatio gentibus profutura successit. Qui viris honorem decreverunt episcopatus adjungere ex qua turba confessorum sanctum et venerandi meriti Saturninum urbs Tolosana promeruisse gaudet episcopum; simili etiam gratia beatissimus Paulus antistes et confessor narbonensem provinciam salutari acquisivit eloquio... Sanctus igitur Dionysius, qui, ut ferunt, a successoribus apostolorum verbi divini semina gentibus eroganda susceperat, Parisiis pervenit.* »

Les apôtres commencèrent la prédication évangélique dont ils devaient instruire les nations, aussitôt après la passion de notre Seigneur Jésus-Christ rédempteur du monde. Leur premier soin fut de s'adjoindre des collaborateurs dignes de l'épiscopat dont ils les investirent. Au milieu de ces nombreux confesseurs, se faisait distinguer, par un mérite bien digne de respect, *saint Saturnin*, que la ville de Toulouse fut heureuse d'obtenir pour évêque. Le bienheureux saint Paul, confesseur et prélat, animé d'une grâce également féconde, convertit à la foi chrétienne, par sa persuasive éloquence, les populations de la province narbonnaise.

Grégoire de Tours écrivait lui-même, *De Glor. martyr.*, *cap.* XLVIII : « *Saturninus vero martyr, ut ferunt, ab apostolorum discipulis ordinatus, in urbem Tolosatium est directus.* » Saint Saturnin, martyr, fut, d'après la tradition, ordonné par les disciples des apôtres et dirigé vers la ville de Toulouse. Nous verrons du reste encore de quelle manière étrange il se contredit également en voulant fixer l'époque de la mission de cet évêque dans les Gaules. Arrêtons-nous pour le moment à la preuve positive qu'il nous fournit de la venue de saint Saturnin au Ier siècle.

VII. SAINT PAUL DE NARBONNE. — Indépendamment de toutes les preuves que nous avons déjà citées pour établir incontestablement l'épiscopat de saint Paul au temps des apôtres, il en existe encore d'autres qui sont particulières à sa mission évangélique.

« La légende de saint Genou, écrite au xe siècle, fait judicieusement observer M. J. W. Ravenez, dit que saint Paul, évêque de Narbonne, fut ordonné par l'apôtre saint Paul. »

« *A beato quoque apostolo Paulo, Narbonensibus antistes ordinatus Paulus.* » L'apôtre saint Paul conféra le titre d'évêque à saint Paul, délégué au siége épiscopal de Narbonne.

Les partisans du système de Grégoire de Tours eux-mêmes ne partagent pas son erreur à l'occasion de la mission de saint Paul de Narbonne dans les Gaules ; ainsi :

« Les auteurs de *l'histoire du Languedoc*, ajoute M. L. W.

Ravenez, quoique très-favorables à Grégoire de Tours, sont obligés de convenir que saint Paul de Narbonne peut avoir été disciple des apôtres. Ils disent en effet : « *C'est sans préjudice de l'ancienne tradition de l'église de Narbonne, qui reconnaît pour son premier évêque Paul, disciple des apôtres, lequel peut avoir été envoyé dans les Gaules longtemps avant.* »

Fleury, dans son Histoire ecclésiastique, imbu des mêmes doctrines, admet cependant que saint Paul de Narbonne peut être contemporain des apôtres.

Le P. Longueval, Histoire de l'Église gallicane, après avoir paru subir l'influence erronée de Grégoire de Tours, par un retour consciencieux sur lui-même s'empresse d'apporter à sa manière de voir cette bien remarquable et sérieuse modification : « Cependant, l'autorité des anciens martyrologes nous empêche de nous prononcer si hardiment. *Comme nous avons montré que le christianisme était établi dans les Gaules dès le premier siècle, il est assez naturel de croire qu'il l'aura été à Narbonne, qui était une ville des plus célèbres et très-connue des Romains.* »

De Marca soutient puissamment cette opinion et cite, pour mieux l'établir encore, ce passage du Martyrologe d'Usuard : « Saint Paul de Narbonne fut ordonné par l'apôtre saint Paul qui le désigna pour pontife à cette ville. En allant prêcher en Espagne, il le laissa à Narbonne; et là, cet évêque mourut saintement après s'être acquitté avec gloire du ministère de la prédication. »

A ces preuves plus que suffisantes pour établir sûrement la venue de saint Paul de Narbonne dans le Ier siècle, il serait facile d'ajouter encore, ainsi que le constate la vaste érudition de M. L. W. Ravenez, les textes de saint Adon; l'Histoire de saint Denis par Fortunat, évêque de Poitiers; la Légende de saint Ursin, publiée par M. l'abbé Faillon, etc.; mais il faut savoir mettre un terme discret même à l'évidence positive des démonstrations.

Enfin, pour confirmer positivement, dans son ensemble, cette deuxième et remarquable mission des sept évêques région-

naires, nous possédons un texte cité dans l'ouvrage du même auteur, et dont la valeur historique est assurément bien supérieure, par sa précision et sa clarté, à celle du passage de Grégoire de Tours que l'on aurait la prétention de lui opposer.

« *De septem viris a beato Petro apostolo in Gallias ad prædicandum missis tempore Neronis : sub Claudio, S. Petrus apostolus, quosdam discipulos misit in Gallias, ad prædicandam gentibus fidem Trinitatis; quos discipulos singulis urbibus delegavit. Fuerunt hi: Trophimus, Paulus, Martialis, Austremonius, Gatianus, Saturninus, Valerius et plures alii qui comites a beato Apostolo illis destinati fuerunt.* » *L'abbé Faillon, loc. cit.*

Des sept personnages envoyés dans les Gaules par le bienheureux apôtre saint Pierre, au temps de Néron : sous Claude, l'apôtre saint Pierre envoya dans les Gaules quelques-uns de ses disciples avec mission d'y prêcher la foi chrétienne aux populations. A chacun de ces délégués il assigna particulièrement une cité. Ces missionnaires apostoliques furent: *Trophime*, *Paul*, *Martial*, *Austremoine*, *Gatien*, *Saturnin*, *Valère*, et plusieurs autres collaborateurs qui s'y trouvèrent associés par le bienheureux apôtre.

M. l'abbé Faillon prouve d'une manière judicieuse que ce texte est extrait d'un manuscrit existant à la bibliothèque impériale nº 5537, copie du xᵉ siècle d'un original du viᵉ.

§ V. Troisième mission apostolique dans les Gaules.

Elle est représentée par les soixante-dix évêques régionnaires au nombre desquels nous devons placer avec leurs délégations particulières : Iº saint Mansuit, à *Toul;* IIº saint Lin, à *Besançon;* IIIº saint Clément, à *Metz;* IVº saint Front, à *Périgueux;* Vº saint Ursin, à *Bourges;* VIº saint Crescent, à *Vienne;* VIIº saint Sixte, à *Reims;* VIIIº enfin saint Julien, *au Mans* : évêque apostolique et régionnaire des Gaules, qui fixera surtout notre attention comme appartenant en particulier à la province du Maine.

Cette nombreuse mission fut, d'après l'opinion la plus générale, déléguée par saint Clément, agissant comme vicaire et dans le nom de saint Pierre. Elle se partagea les principales villes des Gaules dans la seconde moitié du Ier siècle, avec le caractère *d'évêque et d'apôtre* pour chacun des ordonnés à ce titre par saint Clément. Presque tous furent accompagnés d'un prêtre et d'un diacre pour les seconder et les remplacer au besoin dans leurs travaux évangéliques.

L'histoire particulière de ces nombreux et dignes propagateurs de la foi nous entraînerait inutilement bien au delà des limites naturelles de cet ouvrage, puisqu'il nous suffira de prouver la réalité de la venue, au Ier siècle, des principaux d'entre eux, et dont nous venons d'inscrire les noms, pour que la même démonstration s'applique nécessairement à tous les autres membres de cette grande mission apostolique dont l'ensemble n'a du reste jamais été sérieusement contesté dans son existence et dans ses œuvres.

I° SAINT MANSUIT DE TOUL. — « *Sanctus Mansuetus*, dit M. L. W. Ravenez, est inscrit dans les plus anciens martyrologes connus, avec le titre de confesseur et de premier évêque de Toul. »

Cette appréciation est confirmée, la délégation de ce prélat par saint Pierre mise hors de doute par les plus graves traditions qui nous le montrent, encore jeune, faisant le voyage de Rome, s'instruisant auprès du prince des apôtres avant d'être envoyé par lui à sa destination.

« *Beatissimo Petro apostolo urbis Romæ principatum tenente, ac Tiberio Cæsare regnante, tempore eodem venit de Hibernia quidam vir sanctus, nomine Mansuetus, cum societate plurima sanctorum hibernensium, invisere Romæ cœli clavigerum.* » *Usserius in Britan. Eccles. antiq.*

Sous le règne de Tibère et lorsque saint Pierre occupait la chaire apostolique, un saint homme nommé Mansuit vint d'Irlande à Rome, avec plusieurs de ses compatriotes, pour y visiter celui de ses disciples auquel Jésus-Christ avait confié les clefs du ciel.

« *Eodem tempore, clementissimi Dei viventis providentia, accedit ut quidam eximiæ nobilitatis ac præstantis formæ juvenis... nomine Mansuetus, de finibus Hiberniæ, beato apostolo Petro Romæ erat familiaris et exceptus. Cujus Patris beatissima doctrina idem juvenis sic erat imbutus, ut accepta potestate atque licentia prædicandi, jussu atque imperio ejusque apostoli diros atque indomitos Lotharingiæ populos in brevi jugo Christi subjugaret.* » *Acta S. S. Februar., t.* II.

Dans le même temps, la divine Providence permit qu'un jeune homme de haute naissance, d'une beauté remarquable, venu des extrémités de l'Irlande, nommé Mansuit, fut admis, à Rome, dans l'intimité du bienheureux apôtre saint Pierre, et comme son disciple particulier. Il profita si bien des leçons évangéliques de son digne maître, qu'ayant reçu de lui le pouvoir et le titre de prédicateur de la foi, à sa recommandation et par son ordre, il soumit promptement à la religion du Christ les indomptables et grossières populations de la Lorraine.

«*S. Mansuetus episcopus Tulli...Divum Petrum Romam venientem audivit, et ab eo humanæ salutis mysterium edoctus in Galliam missus, mira sanctitate tullensem Ecclesiam rexit.* » *Dempster, Hist. eccl. Gentes sanct., lib.* XII.

Saint Mansuit, évêque de Toul..., fut instruit à Rome par saint Pierre des mystères de la rédemption du genre humain; ensuite, ordonné par le bienheureux apôtre; envoyé dans la Gaule, il dirigea l'Église de Toul avec une admirable piété.

Des documents qui se lient d'une manière aussi parfaite, bien que fournis par des sources différentes, présentent, pour nous, la sérieuse autorité de l'histoire, nous dispensent de plus amples détails et nous expliquent très-bien la persistance invariable de l'Église de Toul à regarder saint Mansuit, son premier évêque régionnaire, comme l'un des apôtres venus au Ier siècle avec une délégation de saint Pierre.

II° Saint Lin de Besançon. — Les plus anciennes traditions et les plus respectables autorités s'accordent pour attribuer à saint Lin, ordonné par les premiers apôtres, la fondation de l'Église chrétienne de Besançon. Un moderne document fourni

par M. Jacquenet, professeur de dogme au séminaire de cette ville, confirme la réalité du fait.

« Au siècle dernier, dit en effet M. Jacquenet, saint Lin subit le sort des autres envoyés des apôtres dans les Gaules. Marchant sur la trace des novateurs qui faisaient dès lors la révolution à leur manière, Dunod ouvrit son *Histoire de l'Église de Besançon* par une dissertation où il s'efforçait de ruiner l'ancienne tradition de cette Église et d'y substituer l'opinion nouvelle. Il employa pour cela les moyens familiers à l'esprit de parti... Son livre parut en 1750. Sous le nom du cardinal de Choiseul, en 1761, le nouveau *Bréviaire de Besançon*... abaissait l'office de saint Lin, du rit double, au rit semi-double... On supprimait de la légende du saint tout ce qui attestait sa mission apostolique... ; l'esprit novateur qui avait pour lui l'autorité, à défaut de raisons, étouffa les protestations courageuses qui ne manquèrent cependant pas. »

Ici, comme dans plusieurs autres provinces, l'esprit révolutionnaire unit ses ténèbres à celles de l'esprit de système ou de secte, et la lumière ne put se faire jour qu'après le retour de la raison et de la vérité. Ce fut en effet seulement alors que l'auteur de l'*Histoire du Séminaire de Besançon*, 1854, en s'appuyant sur les écrits les plus sérieux, parvint à la réhabilitation de saint Lin, comme apôtre et premier évêque de cette ville, envoyé par saint Pierre vers l'an 54 de l'ère chrétienne. Parmi ces autorités nombreuses nous citerons un seul texte qui suffira pour justifier cette équitable et tardive réhabilitation.

« Dans la légende particulière de saint Lin, telle qu'elle se récitait à l'époque du changement imposé par le cardinal de Choiseul, et telle qu'elle se voit encore dans le Bréviaire d'Antoine-Pierre de Grammont, ajoute M. le professeur Jacquenet, on lit ce passage remarquable : »

« *In Ecclesia Bisuntina a primæva hactenusque continuata traditione, habetur Linum a beato Petro apostolorum principe in Gallias missum, primum omnium Sequanis et maxime Vesuntione Evangelium Jesu Christi prædicasse, ibidemque aliquot homines ad veri Dei cultum convertisse.* »

Il est établi, jusqu'à présent, dans l'Église de Besançon, par la tradition la plus constante et la plus ancienne, que saint Lin fut envoyé dans les Gaules par le bienheureux saint Pierre, prince des apôtres; que le premier de tous les évêques. dans la Franche-Comté, particulièrement à Besançon, il prêcha l'Evangile de Jésus-Christ, et convertit, dans ces lieux mêmes, un certain nombre d'hommes au culte du vrai Dieu.

III° Saint Clément de Metz. — « Jusqu'au commencement du xviiie siècle, dit M. L. W. Ravenez, la tradition constante de l'Eglise de Metz a fait remonter à saint Pierre même la mission de saint Clément. »

Tous les textes anciens établissent positivement ce fait; il en est de même des nouveaux qui les reproduisent en traitant sérieusement la question : « *Apostolus Petrus eligens viros in fide probatos... direxit, urbi Metensium, sanctum Clementem, romanæ reipublicæ patricium.* » *Labbe, nov. Bibl. t.* I.

L'apôtre saint Pierre choisissant, comme prélats, des hommes éprouvés dans la foi..., délégua, pour évêque, à la ville de Metz, saint Clément, patricien de la république romaine.

Les catalogues de l'Eglise de Metz dans lesquels se trouve parfaitement résumée la série de ses évêques, l'histoire des prélats de cette Eglise, publiée au xiiie siècle par Paul Warnefride, ou Paul diacre, démontrent, avec beaucoup d'autres autorités non moins respectables, que saint Clément fut le premier évêque de Metz, et qu'il reçut positivement sa délégation de saint Pierre au premier siècle. Pour échafauder l'opinion contraire, il a fallu supposer que *les catalogues* exigeaient, pour être exacts, une grande longévité des évêques; sans même réfléchir aux vacances qui naturellement et même nécessairement avaient dû se présenter dans la succession de vingt-quatre évêques, de l'an 47 à l'an 550 de Jésus-Christ. Il a fallu, chose plus étrange encore, attaquer ici l'*Histoire ecclésiastique* par un argument faux, mais sous lequel succomberaient *toutes les histoires profanes anciennes*, dès qu'on leur en ferait l'application comme vraie : en déclarant « que la date de l'histoire

des évêques de Metz au VIIIe siècle *est relativement récente, et ne saurait faire foi, pour une antiquité aussi reculée.* » Seule, peut-être ? mais lorsqu'elle s'accorde avec toutes les traditions anciennes dont elle n'est alors qu'une sérieuse confirmation, pourrait-on s'arrêter encore à la sérieuse prétention d'en infirmer le témoignage? Nous ne ferons pas au bon sens de nos lecteurs l'injure de le supposer.

IV° SAINT FRONT DE PÉRIGUEUX. — Il n'est assurément aucun des soixante-dix évêques régionnaires dont la délégation par les apôtres et la mission évangélique dans les Gaules, au premier siècle, soient mieux établies que celles de saint Front. Comme le fait judicieusement observer M. L. W. Ravenez, tous les anciens martyrologes, toutes les traditions des Eglises du Puy, de Toulouse, de Tarascon, de Limoges, de Bordeaux, de Saint-Pons, etc, s'accordent parfaitement pour démontrer ces faits.

Une seule de ces citations, celle du martyrologe de saint Adon, 858, suffira pour donner une idée positive de la valeur des autres. « *VIII kal. novemb. Eodem die Petracoræ civitatis, natalis sancti Frontis episcopi, qui Romæ a beato Paulo ordinatus, cum Gregorio presbytero ad prædicandum Evangelium missus est.* » Le huitième jour des kalendes de novembre, jour natal de saint Front, évêque de Périgueux, qui fut ordonné à Rome avec Grégoire, prêtre, par saint Pierre, et délégué par cet apôtre pour la prédication de l'Evangile.

Mais un fait qui résout la question d'une manière incontestable, est celui des deux inscriptions trouvées dans le tombeau de saint Front, ouvert par Pierre de Saint-Astier, évêque de Périgueux, comme le constate une charte de 1261 :

1° Sur une lame de plomb sont gravés ces mots : « *Hic jacet corpus beati Frontonis, Jesu Christi discipuli et beati Petri in baptismate dilecti filii.* » Ici repose le corps du bienheureux saint Front disciple de Jésus-Christ, et, par le baptême, fils chéri du bienheureux saint Pierre.

2° Sur une plaque de cuivre, on lit également : — « *Hic jacet corpus beatissimi Frontonis, Jesu Christi discipuli et beati*

Petri apostoli in bastismate filii, ex Lycaonia regione orti de tribu Juda, ex Simone et Frontonia. Obiit octavo kalendas novembris, anno quadragesimo secundo post passionem Domini Jesu. » Ici repose le corps du bienheureux saint Front disciple de Jésus-Christ, et fils du bienheureux apôtre saint Pierre, par le baptême : originaire de la Lycaonie, de la tribu de Juda, de Simon et Frontonie. Il mourut le huitième jour des kalendes de novembre, l'an 42 après la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

V° Saint Ursin de Bourges. — Indépendamment des traditions anciennes et des légendes communes à d'autres évêques régionnaires des Gaules, nous en trouvons une qui non-seulement démontre que saint Ursin fut le premier pasteur évangélique de Bourges, délégué par les apôtres, mais qu'il fit partie des soixante-dix missionnaires et vint dans ce pays à peu près dans le même temps que plusieurs autres prélats dont nous avons prouvé l'arrivée dans la première moitié du premier siècle.

« *Sanctissimus ergo ac de septuaginta Domini Jesu Christi discipulis, Ursinus Biturigæ urbis primus fuit episcopus, qui a sanctis apostolis ab urbe Roma cum... comitibus qui sunt S. Dionysius Parisiacensis ; S. Saturninus Tolosensis ; Trophimus Arelatensis ; Pæulus Narbonensis...; Austremonius arvernensis ; et sanctus Gatianus episcopus ; Evangelii semina sparsurus Galliis directus fuisset, Biturigensium fines ingressus est.* »

Saint Ursin, premier évêque de Bourges, fut un des soixante-dix missionnaires de Jésus-Christ envoyés de Rome par les saints apôtres. Compagnon des saints Denis de Paris, Saturnin de Toulouse, Trophime d'Arles, Paul de Narbonne, Austremoine de Clermont, Gatien de Tours ; délégué dans les Gaules, afin d'y répandre les semences de l'Evangile, il s'établit à Bourges, capitale du Berry.

VI° Saint Crescent, de Vienne. — Les traditions, les chroniques anciennes de plusieurs villes, etc., s'accordent pour démontrer également que saint Crescent, envoyé par les Apôtres dans le premier siècle, par conséquent, fut le premier

évêque de Vienne, alors capitale des Allobroges dans la province romaine. « Berceau du christianisme dans les Gaules, dit un historien français, elle donnait à chacun de ses archevêques, dont elle conserva la suite jusqu'à la révolution, le nom de *Primat des Gaules.* »

« La chronique de Mayence, dit M. L. W. Ravenez, affirme que saint Crescent a été le promoteur de la foi dans le pays des Magontiens ; et cette tradition se trouve au sein de l'Église de Vienne. Ne peut-on pas dire : qu'une nombreuse légion de missionnaires, parmi lesquels on compte : Lin, Béat, Euchère, Materne, etc., est partie, sous la conduite de saint Crescent, pour exploiter tout le littoral du Rhin ; et, qu'après avoir échelonné tous ses associés dans leurs résidences, il est venu s'établir à Vienne ? »

« *Tenemus a sanctis Scripturis, Crescentem, e Pauli apostoli sectatoribus unum, Galliarum quoque apostolum extitisse, quem Viennenses, nemine reluctante, sibi vindicant. Maguntini æque sibi longa jam traditione adstruunt et ab eo deducta episcoporum suorum serie, quamvis interrupta, ut apparet, sextum numerant Martinum, Sardicensi Agrippinensique concilio annis postea fere ducentis, suscriptum... trevirensi ecclesiæ Maternus a beato Petro missus, hæreditatem pallii suis successoribus dereliquit. Sed primatum metropolis colonia obtinuit, ea maxime causa, quia Crescens prædictus coloniæ quoque apostolicam verbi Dei prædicationem primum instituit. Si primus ergo et ante Maternum quem scilicet ætate prævalebat.* » *Ægidii Bucherii Belg. Roman. ib.* V, *n°* 14.

Les Écritures saintes nous apprennent que saint Crescent fut aussi un Apôtre des Gaules, envoyé par les successeurs de saint Paul, et que, sans opposition, s'attribue la ville de Vienne. Les habitants de Mayence, d'un autre côté, s'appuient également sur une assez ancienne tradition pour établir que, de saint Crescent, naît aussi la série de leurs évêques, et bien qu'elle soit interrompue, comme on le voit, ils comptent saint Martin, le sixième inscrit à peine quelques années après par les conciles de Sardique et de Cologne... Materne, envoyé par

le bienheureux saint Pierre à l'église de Trèves, laissa l'héritage du siége épiscopal de cette ville à ses successeurs. Mais la Métropole de Cologne obtint ce premier rang, surtout parce que saint Crescent lui prêcha, dès son institution, la doctrine apostolique du Verbe de Dieu. Il fut donc antérieur à Materne, d'ailleurs beaucoup plus jeune que lui.

Comme on le voit, dans ce document, Materne, plus jeune, venu après saint Crescent, est ordonné par saint Pierre ; il est donc évident que saint Crescent, antérieur à Materne, plus âgé que lui, fut également délégué par les Apôtres, et vint au premier siècle dans les Gaules.

VII° Saint Sixte de Reims. — Dans un savant mémoire, couronné par l'Académie impériale de Reims, M. L. W. Ravenez, qui vient de réunir un très-grand nombre de précieux documents sur l'origine apostolique des principales églises de France, nous paraît avoir solidement prouvé que saint Sixte est le premier évêque de Reims, et qu'il vint dans cette ville au premier siècle, avec délégation des Apôtres ; les faits, à l'appui de cette antique et générale tradition, se trouvent, en effet, incontestablement établis non-seulement dans les fastes de la métropole rémoise, mais encore dans ceux des autres églises de France, et même de la Belgique, etc.

« *Sixtus, patria romanus, sancti Petri discipulus, ab eo in episcopum consecratus et anno Christi* 46 *in Occidentem missus cum Sinicio et Memmio hac cum facultate, ut quocumque necessitas vocaret, arbitrato figeret suo. Sedit sanctus Sixtus annis decem; martyrio coronatus sub Nerone anno* 60, *die prima septembris.* » *J. B. L. de Castillon, sacra Belgii Chronologia.*

Saint Sixte, romain d'origine, disciple de saint Pierre, élevé par cet Apôtre à la dignité d'évêque régionnaire, fut envoyé par lui, en Occident, l'année 46 de Jésus Christ, accompagné de Sinice et Memmie, avec la faculté de s'établir, à sa volonté, dans les lieux où la nécessité d'évangéliser les populations se ferait le plus impérieusement sentir. Il occupa 10 ans le siége épiscopal ; et reçut la couronne du martyre, le 1er septembre 60, sous l'empire de Néron.

« *Rhemis similiter ab eodem Petro datum ut sacratum primum episcopum Sixtum, martyrii laurea sub Nerone decoratum, eadem testatur chronologia.* » *Ægidius Bucherius*, *Belg. roman.*

Il est établi, par la même tradition, que l'apôtre saint Pierre, après avoir sacré saint Sixte, l'envoya comme premier évêque à la ville de Reims, et que ce prélat reçut la palme du martyre sous l'empire de Néron.

« *Idem ceu vetustate robustum, amplectuntur Trevirorum quæ appellant Gesta, quorum auctores diserte memorant : Sinicium Rhemorum, Memmium Catalaunensium, Clementem Mediomatricorum, Mansuetum Leucorum ad Eucharii societatem apostoli Petri jussu, aggregatos, eodem omnes tempore venisse in Gallias.* »

Il est également, d'après les anciennes traditions, soutenu avec force par les graves auteurs des « *Gesta Trevirorum,* » que saint Sinice de Reims, saint Memmie de Châlons, saint Clément de Metz, saint Mansuit de Toul, rassemblés avec saint Euchère par les ordres de saint Pierre, sout tous venus à la même époque dans les Gaules.

« *Kalendis septembris. Rhemis in Gallia, sancti Xysti, discipuli beati Petri apostoli qui ab eo ejusdem civitatis episcopus consecratus, sub Nerone martyrii coronam accepit.* » *Martyr. Baron...* « *Usuardus et Ado et eodem, hac die, hunc fuisse primum Rhemensis sedis episcopum tabulæ ejus Ecclesiæ quas descripsit Demochares plane significant. Testantur idipsum Usuardus et alii.* »

Aux kalendes de septembre. Fête de saint Sixte, à Reims en Gaule : où disciple du bienheureux apôtre saint Pierre, et sacré par lui évêque de cette métropole, il vint s'établir et recevoir la couronne du martyre sous l'empereur Néron... Usuard et Adon, ajoute Baronius, à l'occasion de cet anniversaire, disent : Les diptyques de l'église de Reims, textuellement cités par Démocharès, prouvent que saint Sixte fut le premier évêque de cette ville : ce que démontrent Usuard et plusieurs autres.

Le martyrologe gallican est plus explicite encore : « *Kalendis septembris. Ipso die, Remis, natalis sanctorum martyrum pariter pontificum Sixti et Sinicii, Galliæ belgicæ secundæ apostolorum. Qui patria romani, cum beato Memmio, Roma a sancto Petro has in partes ablegati, hancque metropolim, auspice Christo, adeuntes, trophæa ipsius Redemptoris illic prima collocaverunt. Hinc ad Suessiones digressi, populum hunc fidei etiam sacramentis initiarunt. Cui civitati episcopus primus Sinicus à Sixto apostolici muneris coryphæo præfectus est. Tunc Sixtus ipse Rhemis reversus civitatem hanc ethnicis spurcitiis prorsus expurgare instituit; fana destruxit, ædiculam divinis officiis consecravit... Cum autem decennium apostolico operi impendisset, cupidus extremi pro Domino subeundi agonis... post gloriosum certamen martyr occubuit.* »

Kalendes de septembre. L'Eglise de Reims fait dans ce jour la fête des saints pontifes et martyrs : Sixte et Sinice, apôtres de la seconde Belgique des Gaules. Romains d'origine, ils furent, avec le bienheureux Memmie, envoyés du Saint-Siége par saint Pierre dans ces contrées ; marchant vers la métropole rémoise, sous les auspices du Christ, ils y plantèrent d'abord sa victorieuse bannière. Se dirigeant ensuite vers Soissons, ils initièrent les peuples aux mystères sacrés de la foi. Saint Sixte, chef de cette mission, en vertu des pouvoirs qu'il avait reçus du prince des apôtres, institua saint Sinice premier évêque de cette ville ; revint définitivement à Reims. Appliqué désormais à délivrer le pays des souillures du paganisme, il en détruisit les temples et fit bâtir une église qu'il consacra pour les offices divins. Après dix années de travaux essentiellement apostoliques, sacrifiant, avec joie, sa vie au Seigneur, il subit un glorieux martyre.

Si nous avions besoin d'ajouter d'autres autorités à l'appui de celles que nous venons de produire, et qui démontrent si positivement la venue de saint Sixte dans le premier siècle, avec les caractères de délégué des apôtres et de premier évêque de Reims, accompagné de saint Sinice et de saint Memmie, ses collaborateurs, le savant mémoire de M. L. W. Ravenez

nous les fournirait en grand nombre, par les citations qui s'y trouvent à l'occasion de ces deux derniers missionnaires. Mais il ne faut pas abuser, dans une question de cette nature, même des témoignages les plus sérieux; et d'autant moins ici que nous aurons ultérieurement une occasion meilleure de les utiliser pour la réfutation des systèmes à combattre.

VIII° Saint Julien du Mans. — Saint Julien fut le premier évêque du Mans : c'est un fait établi sans contestation, et duquel nous pouvons dès lors partir avec sécurité.

La seule difficulté que l'on s'est permis de soulever, à notre sens, d'une manière bien tardive, mais surtout avec autant d'irréflexion que d'inconséquence, est donc simplement relative au temps précis de son apostolat, que l'interprétation logique des faits, de l'histoire, même profane, d'accord, ainsi que nous espérons le démontrer, avec toutes les anciennes traditions des Ecritures sacrées, les décisions des papes, des conciles, et l'opinion invariable de l'Eglise du Mans, place naturellement dans la seconde moitié du premier siècle de l'ère chrétienne.

La nombreuse mission des soixante-dix évêques régionnaires délégués, suivant l'opinion la plus générale, par saint Clément, agissant comme vicaire et dans le nom de saint Pierre, d'après les témoignages les plus respectables et les plus judicieux rapprochements de l'histoire, a départi saint Julien à la ville du Mans comme son premier évêque, avec le caractère apostolique directement conféré par les apôtres eux-mêmes : ici les preuves les plus solides se presseront également pour le démontrer.

Plusieurs écrivains sont allés jusqu'à soutenir que saint Julien vivait du temps de Jésus-Christ ; qu'il avait été l'un des nombreux témoins de la passion du Sauveur :

« *Ipse autem, ut ejus sacræ testantur epistolæ, duodecim erat annorum, quando passus est Salvator mundi; et tenebras quæ in passione Domini Salvatoris fuerunt... se vidisse in prædictis suis testatur epistolis.* » *Vita inedita Juliani.*

Saint Julien, d'après les saintes Ecritures, était âgé de

douze ans à l'époque de la passion du Sauveur du monde, et se rappelait très-bien les ténèbres qui couvrirent la terre lors que le Dieu Sauveur expira sur la croix. (Vie inédite de saint Julien ; manuscrit de la bibliothèque du Mans, nº 224.)

D'autres ont assuré qu'il était ce même Simon le lépreux guéri par Jésus-Christ. « *Cenomanensis. — Sancti Juliani primi, ejusdem urbis episcopi, vitæ sanctitate ac miraculis gloriosi, quem perhibent fuisse Simonem leprosum Christi hospitem.* » *Martyrolog...* 1568.

Le Mans. — On assure que saint Julien premier évêque de cette ville, illustré par ses miracles et la sainteté de sa vie, fut Simon le lépreux, hôte de Jésus-Christ.

« *Cenomanis. — Sancti Juliani, episcopi primi ipsius civitatis. Hic Simon leprosus fuisse dicitur, quem Dominus à lepra sanavit, et qui Dominum ad convivandum invitavit. Qui post ascensionem Domini, ab apostolis episcopus ordinatus est. Hic multis clarus virtutibus, tres mortuos suscitavit et postmodum in pace quievit.* » *Usuard, marty. Florent.* 1486.

On assure que saint Julien, premier évêque du Mans, fut ce même Simon le lépreux qui reçut le Seigneur à sa table après avoir été guéri, par lui, de la lèpre; fut ordonné par les apôtres évêque régionnaire après l'ascension de Jésus-Christ; et mourut en paix, distingué par ses miracles et par ses éminentes vertus.

F. de Belle-Forest rappelle cette opinion et la modifie par des réflexions qui nous semblent judicieuses et fondées : « Plusieurs estiment, dit-il, que Simon le lépreux, en la maison duquel Jésus-Christ repeut et donna pardon à Marie-Madeleine, fut ce Julian premier euesque du Mans, envoyé là pour prescher l'éuangile; ce qui n'est pas impossible. Néantmoins plusieurs sont d'opinion que le saint personnage ne fut onc le lépreux, ains vn gentilhomme citoyen romain, orateur excellent et fort grand philosophe, conuerti à la foy par saint Clément et enuoyé en la divine expédition pour attirer les Gaulois à la cognoissance de l'euangile. Or, comme que c'en soit, si appert-il que les Manceaux sont des premiers chrestiens de la Gaule. Le bon

euesque saint Julian présida au Mans 47 ans, 3 moys, 10 jours; auquel succéda saint Turibie, puis saint Pavacie. »

Ceux qui partagent cette première opinion ont en conséquence admis saint Julien dans la première mission. D'autres l'ont compris dans la seconde : celle des sept évêques envoyés par saint Pierre. Raban-Maur et l'abbé D. Faillon rapportent, d'après les plus antiques monuments et les plus anciennes chroniques, les passages suivants, à l'appui de cette opinion :

« *Petrus Orientem relicturus, Romamque iturus, designavit regionibus Occidentis quas ipse adire non poterat, Evangelii prædicatores, de nobilioribus in Christo, et antiquioribus discipulis Christi : in regionem Galliarum... E quorum numero erat Julianus... Septem civitatibus provinciarum prædicaverunt... Julianus apud Cenomanum.* »

Saint Pierre, obligé d'abandonner les contrées orientales pour se rendre à Rome, ne pouvant alors visiter en personne les pays de l'Occident, choisit, pour les envoyer dans la Gaule, des prédicateurs de l'Evangile, parmi les plus anciens disciples de Jésus-Christ et les plus distingués dans la pratique et l'enseignement de sa doctrine... De ce nombre était saint Julien... Ils se rendirent alors dans les sept villes de cette province dont l'instruction chrétienne leur avait été confiée... Saint Julien, dans la cité des Cénomans.

Le manuscrit de la bibliothèque du Mans, déjà cité sous le n° 224, copie du XIIIe siècle, mais dont l'original, antérieur à la translation des restes de saint Julien dans sa cathédrale, est par conséquent au plus de 840; que plusieurs écrivains ont alors fait remonter jusqu'au VIe ou même Ve siècle, dit positivement : « *Ut beato Clementi, à sancto Petro, principe apostolorum injunctum fuerat, supra dictum sanctum Julianum consecravit episcopum, et in Galliæ partes, cum sancto Dionysio et reliquis sociis ad prædicandum... direxit.* » *Vita inedita Juliani.*

Saint Clément, d'après la délégation qu'il avait reçue de saint Pierre, prince des apôtres, ordonna saint Julien évêque et l'envoya dans le pays des Gaules avec saint Denis et ses autres collaborateurs, pour y prêcher l'Evangile. *Loc. cit.*

Sans vouloir infirmer des preuves aussi respectables de la mission de saint Julien dès les premières années du christianisme, nous adopterons cependant, comme plus généralement établie par les anciennes traditions, et surtout comme plus conforme à l'histoire de la province du Maine, l'opinion qui place notre premier pasteur au nombre des soixante-dix évêques régionnaires ordonnés par saint Clément.

Si nous cherchons actuellement les raisons démonstratives de cette importante vérité, pour ce qui concerne particulièrement notre pays, nous les trouvons en grand nombre et dans une harmonie parfaite.

I° Au point de vue de l'histoire. — Il est impossible de ne pas reconnaître d'abord, et définitivement admettre, que *le Maine*, comme province, et *les Cénomans*, comme peuple, occupant, dans la Gaule Transalpine, même longtemps avant l'invasion romaine, le rang le plus distingué ; que ce peuple belliqueux, étant si connu dans la Gaule Cisalpine dont il avait en grande partie fondé la première colonie gauloise, dont une région entière, *la Cénomanie*, portait son nom, durent exciter, dès le principe de la mission évangélique, l'attention spéciale des apôtres chargés de l'effectuer; et les porter nécessairement à déléguer, au Ier siècle, dans la province du Maine, alors en relations si faciles et si fréquentes avec Rome, un des évêques régionnaires qu'ils envoyaient en si grand nombre, avec un si généreux empressement, vers des pays, vers des peuples moins importants, moins en évidence, et moins généralement connus.

Si nous consultons encore l'histoire, sous le rapport de la question sérieuse qui nous occupe, avec l'attention réfléchie d'en interpréter, par une logique bien éclairée, les faits et les enseignements, elle nous apprend aussi que le christianisme ayant, dès le principe, excité, dans Rome, où déjà ses merveilles apparaissaient, l'inquiète et jalouse cruauté d'adversaires tels que : Tibère, Caligula, Claude, Néron, etc., y fut alors persécuté d'une manière terrible ; tandis que dans les provinces gauloises, loin des regards farouches de ces tyrans idolâtres, il

put assez paisiblement traverser le Ier siècle et même quelques années du second. Mais bientôt révélé, par ses actes miraculeux, à la haine de ses oppresseurs, il fut soumis, pour notre province, comme pour la Gaule entière : dans les campagnes, par le druidisme celtique, dans les villes, par l'idolâtrie romaine, aux plus sanglantes exécutions : surtout de 138 à 153 ; de 161 à 174 ; de 199 à 211 ; de 218 à 251 ; continuant avec un peu moins de violence jusqu'à 305, époque à laquelle Constance Chlore, alors gouverneur des Gaules, en fit cesser les rigueurs, malgré les barbares prescriptions de Maximin. Aussi, comme nous le verrons, la chaîne épiscopale, brisée à saint Pavace, ne put-elle se renouer qu'à saint Liboire ; après une interruption de plus de deux siècles ; c'est-à-dire à peu près de 126 à 337, fait important et sur l'examen duquel nous reviendrons.

Ainsi, loin de nous étonner d'une pareille interruption dans la série des évêques du Maine, et surtout d'y chercher une objection à la venue de saint Julien dans le Ier siècle, nous y trouvons au contraire une conséquence logique des faits de l'histoire de cette province, et la preuve positive de l'apostolat de notre saint évêque dans le Ier siècle où sa mission était si naturelle et si facile ; tandis qu'elle fût devenue bien extraordinaire et même à peu près impossible dans le IIIe : surtout avec les caractères de sa longue et paisible durée, qui jamais n'ont été l'objet d'une contestation.

IIo AU POINT DE VUE DES TRADITIONS, DES LÉGENDES, ETC. — Nous trouvons les plus anciennes et les plus graves autorités dans une concordance parfaite pour nous conduire, avec l'unanimité de leurs témoignages, à l'évidence des conclusions et des vérités que vient de nous fournir l'histoire.

Le martyrologe romain dit textuellement : « *Apud Cenomanos depositio sancti Juliani primi ejusdem urbis episcopi, quem sanctus Petrus illùc ad prædicandum Evangelium misit.* » Au Mans, se trouvent déposés les restes mortels de saint Julien, premier évêque de cette ville, et que saint Pierre délégua pour y prêcher l'Evangile.

En 1583, cette opinion soumise, à Rome, aux lumières d'une

commission formée des hommes les plus érudits et les plus compétents, fut adoptée à l'unanimité; et cette décision ratifiée par le Saint-Père.

Le manuscrit de la bibliothèque du Mans nous fournit encore ces documents essentiels : « *Fuit enim jam dictus sanctus Julianus tempore Domitiani et Nervæ ac Trajani imperatorum, sub quibus et Joannes apostolus et evangelista Apocalypsim et Evangelium scripsit, atque quievit.* »

Saint Julien accomplit sa mission sous les empereurs Domitien, Nerva, Trajan; sous lesquels l'apôtre saint Jean écrivit l'Apocalypse et l'Évangile.

Ce passage établit donc, *historiquement,* la venue de saint Julien au Mans, au plus tard vers 81, et sa mort vers 117.

L'auteur ajoute : « *Fuit sanctus Julianus... Apostolorum doctrinæ deditus, atque ab ipsis apostolis in numero septuaginta discipulorum vocatus, quos ad suscipienda divina mandata idoneos apostolorum esse judicavit electio, quibus evangelica semina gentibus inserenda committeret... ex qua confessorum turba prædictus adscitus est Julianus, et per manus impositionem in officio prædictorum discipulorum fiducialiter electus et apostolus est consecratus.* »

Saint Julien fut d'abord complétement initié à la doctrine des Apôtres, ensuite appelé par eux-mêmes au nombre des 70 de leurs disciples, que ce choix désignait comme dignes d'accomplir cette divine mission évangélique, dont le but essentiel était de répandre, au milieu des Gentils, les semences du christianisme. Saint Julien fut donc associé à cette nombreuse délégation de confesseurs; et, par l'imposition des mains, par la consécration apostolique, définitivement confirmé dans le pouvoir et la dignité de sa charge.

Les Actes des Evèques du Mans viennent à l'appui de ces faits : « *Et posteà, à Clemente papa Romano, Petri apostoli successore... nobis directus...* » Saint Julien nous fut envoyé par le pape de Rome saint Clément, successeur de saint Pierre. « *Primus Cenomanica in urbe episcopus sanctus Julianus, nobili ex progenie Romanorum ortus, et ab infantia sacris*

litteris sapienter eruditus, ac in numero 70 *discipulorum ab apostolis ordinatus , et posteà à Clemente papa romano... Missus.» Mabill. Analect.* Saint Julien, d'une famille patricienne de Rome, nourri dès son enfance des sages enseignements de l'Ecriture sainte, ordonné, par les apôtres, au nombre des 70 évêques régionnaires, fut envoyé par saint Clément pontife romain, dans la ville du Mans, et comme premier évêque de cette métrople.

En 1205, le chapitre du Mans faisait hommage à celui de Paderborn en Allemagne, comme témoignage de son ancienne estime, d'une Vie de saint Julien, où l'on trouve ces qualifications positivement exprimées : « *Julianus primus Cenomanorum apostolus;... Missus a beato Clemente, Petri apostoli successore.* » Saint Julien fut le premier évêque des Cénomans. Envoyé par le bienheureux saint Clément, successeur de l'apôtre saint Pierre.

En 1383, une bulle du pape Clément VII, ayant pour objet la confirmation des priviléges du chapitre cénoman, constate le même fait : « *Volentes itaque Ecclesiam cenomanensem, cujus gloriosus confessor Julianus, qui, de numero* 70 *discipulorum existens, a beato Clemente ad partes illas destinatus, gentilem populum, errore tenebrarum deposito, ad fidei catholicæ cultum reduxit, prior extitit antistes, favore prosequi gratiæ specialis, ob ipsius sancti præsidis reverentiam.* »

Nous voulons que l'Église du Mans soit pour nous l'objet d'une grâce particulière, en vénération du glorieux confesseur Julien, qui délégué dans cette province au nombre des 70 missionnaires, par le bienheureux saint Clément, convertit à la foi chrétienne les gentils arrachés aux ténèbres de l'ignorance, fut le premier et saint évêque de cette ville.

La délégation de saint Julien par les apôtres, au premier siècle, en conséquence, avec le caractère d'apôtre et de premier évêque du Mans, se trouve encore soutenue par les savants Bénédictins de Saint-Maur; par ceux de Solesme, surtout dans la Vie des évêques du Mans, par Dom Piolin, auquel nous devons d'utiles renseignements; par le savant rédacteur de

l'Officia propria insignis Ecclesiæ Cenomanensis, 1854 : M. l'abbé Lottin, auquel nous devons également des documents essentiels à la solution d'un problème aujourd'hui plein d'actualité. En résumé, nous trouvons encore pour la solution de ce problème dans le sens que nous venons de préciser :

1° *Les Gestes des évêques du Mans*, — que des historiens sérieux et des critiques habiles, tels que Sébastien le Nain, de Tillemont, dom Rivet, dom Brial, etc., pensent avoir été rédigés pour la première partie, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne ; et qui n'élevaient alors aucun doute sur la venue de saint Julien à l'époque où nous la fixons.

2° *Les Actes des Apôtres*, — dont les affirmations en faveur de l'ancienne tradition ne sont ni moins positives ni moins précises.

3° *Les Martyrologes*, — qui dans toutes les Eglises chrétiennes : à Rome, en France, à l'étranger, établissent clairement cette même tradition, avec une concordance parfaite, avec une bien grave et bien imposante unanimité.

4° *Les décisions des conciles*, — que nous trouvons partout fermes, explicites, affirmatives dans le maintien de ces antiques et respectables croyances, toutes les fois que l'esprit novateur prétendit en ébranler, sans motif, les solides fondements.

5° *Les sanctions de la cour de Rome*, — qui n'hésita jamais à confirmer ces décisions, et qui plus d'une fois même prit l'initiative pour mettre en lumière et pour affermir les vérités que nous défendons ; comme on le voit surtout par les déclarations solennelles de Pie V, d'Urbain VIII, de Benoît XIV, etc.

6° *Enfin l'inaltérable croyance de l'Eglise du Mans*. – Semblable, dans sa foi chrétienne, à l'immuable Vérité, l'opinion de l'Eglise du Mans n'a jamais varié sur le caractère apostolique de saint Julien, et sur la venue de son premier évêque dans le Maine avant le IIe siècle ; elle n'a pas même fléchi sous les influences, alors très-redoutables, qui, plus d'une fois, au point de vue qui nous occupe, tentèrent de modifier les dispositions de sa liturgie. Ainsi le bréviaire et le missel ont toujours indiqué, pour la fête de saint Julien, l'office et la préface

des apôtres ; lors même que, dans plusieurs autres diocèses de France, un bien fâcheux esprit de réforme avait effectué des changements regrettables dans le cérémonial de leurs premiers évêques régionnaires.

Nous citerons même à cette occasion un fait bien remarquable, et qui nous paraît d'un profond enseignement pour le problème à résoudre : dans le bréviaire et le Missel du Mans, en 1748, on tenta, par surprise, mais sans opinion bien arrêtée, de supprimer, dans le titre de l'office et dans la préface de saint Julien la qualification d'apôtre. Mais le chapitre entier protesta contre cette regrettable innovation, et, par ses respectueux et sages conseils, parvint à fixer l'irrésolution de Monseigneur Charles-Louis de Froullai, qui défendit alors d'apporter aucun changement à l'ancienne tradition. En conséquence, dès l'année 1751, où fut éditée la nouvelle liturgie, on lisait dans l'*Ordo*, qui, sous ce rapport, n'a pas varié depuis : *Festum sancti Juliani cenomanensis episcopi et totius provinciæ* APOSTOLI » ; et de plus à l'encre rouge : « *Præfatio* APOSTOLORUM, *per totam octavam, etiam in festis.* »

Du reste, comme nous croyons l'avoir établi positivement, les traditions les plus certaines, les plus anciennes chroniques, les documents authentiques de l'histoire s'unissent pour fixer, à la seconde moitié du Ier siècle de l'ère chrétienne, l'enseignement de l'Evangile dans la province du Maine. C'est à cette époque, d'après ces nombreux et graves enseignements, que nous allons y poser le premier anneau de cette longue chaîne épiscopale, que nous verrons se briser à sa naissance par les violences de la persécution, pour se renouer ensuite et se continuer jusqu'à nos jours, avec les précieux avantages de la religion divine qu'elle propagera dès-lors sans interruption.

Pour mieux préciser l'origine et la succession des évêques du Mans, pour donner à leurs mentions biographiques l'intérêt et l'autorité qu'elles méritent, nous rangerons ces évêques en deux catégories : 1° *traditionnels*, dont les *gestes* se trouvent consignés dans nos annales, seulement d'après les traditions, les monuments, les martyrologes, les cartulaires, etc., docu-

ments, dont l'imposant ensemble, mais surtout l'unanime, l'invariable témoignage ne laissent aucune prise bien sérieuse à l'erreur ; 2° *historiques*, dont l'époque d'existence et les faits épiscopaux sont plus nettement encore précisés par les enseignements incontestables de l'histoire.

Nous ouvrirons la série des mentions biographiques des évêques du Mans par un tableau synoptique offrant le double avantage : d'en faire embrasser l'ensemble et de reproduire, au besoin, sans aucune recherche, le rang qu'ils tiennent dans la succession ; l'époque et la durée de leur épiscopat. Nous formerons ce tableau d'après les auteurs les plus sérieux, en laissant de côté, par conséquent, plusieurs noms que les amateurs de la nouveauté ne manqueraient pas d'y faire entrer : nous allons indiquer les principaux motifs de notre manière d'agir.

Au nombre de ces *prélats intercalaires*, nous indiquerons surtout : I° *saint Thuribe II* : entre saint Victeur et saint Principe, de 410 à 474. — II° *Saint Victorius II ;* entre saint Principe et saint Innocent : de 511 à 530. — III° *Saint Séverin ;* après saint Victorius II, et, comme lui, entre saint Principe et saint Innocent : de 530 à 532. — IV° *Scienfroi ;* entre saint Innocent et saint Domnole : de 543 à 560 : suivant d'autres, seulement de 543 à 545. — V° *Beraire II ;* entre saint Aiglibert et saint Herlemont Ier : de 705 à 710, etc.

Les raisons les plus décisives nous empêchent d'admettre ces intercalations, du reste sans intérêt, sans utilité, sans fruit. 1° Ceux mêmes qui rangent ces prétendus évêques au nombre des prélats du Mans, en leur prêtant une administration, dont ils portent la durée jusqu'à 17 et 19 ans, se trouvent dans l'impossibilité de signaler aucun fait de leur existence ou de leur gestion ; 2° dans les anciens titres, les chroniques, les textes latins dont ces pontifes ont été, pour ainsi dire, exhumés, le terme *episcopus*, ainsi que le font observer nos meilleurs écrivains, ne signifiait pas toujours un *évêque ;* il désignait parfois un *prêtre*, ou simple *diacre ;* 3° enfin dans les manuscrits français du temps, on donnait encore le titre épiscopal à des

supérieurs d'abbayes, de prieurés, à des abbés crossés, mitrés ; tandis que nous devons seulement admettre, dans cette énumération, les évêques *régionnaires* ou *diocésains*, bien connus. Par ces motifs, et par ceux qu'il nous serait encore aisé d'ajouter, nous donnerons le tableau suivant comme le seul bien authentique, et comme réunissant la simplicité, les lumières et les garanties qui conviennent à l'importance, à la gravité du sujet.

TABLEAU GÉNÉRAL DES ÉVÊQUES DU MANS.

I° ÉVÊQUES TRADITIONNELS

QUE LES ANCIENNES TRADITIONS PEUVENT SEULES FAIRE CONNAITRE.

I. Saint Julien, apôtre et premier évêque du Maine. . . . . 70 — 117

II. Saint Thuribe, prêtre délégué avec saint Julien. . . . . 117 — 122

III. Saint Pavace, diacre envoyé avec saint Julien. . . . . 122 — ?

II° ÉVÊQUES HISTORIQUES

DONT LES ACTES NOUS SONT TRANSMIS PAR L'HISTOIRE, APRÈS UNE INTERRUPTION DE DEUX SIÈCLES AU MOINS.

IV. Saint Liboire, après l'abolition des persécutions.. . . , ... 337 — 386

V. Saint Victor, diacre du Mans, sacré par saint Martin de Tours. . . . . 386 — 410

VI. Saint Victeur, fils de saint Victor, instruit, ordonné par saint Martin. . . . . 410 — 474

VII.	Saint Principe, ordonné par saint Remi de Reims..	474 — 511
VIII.	Saint Innocent, élevé à l'école épiscopale du Mans.	513 — 559
IX.	Saint Domnole, abbé de Saint-Laurent de Paris ; donné par Clotaire Ier..	560 — 581
X.	Badégisile, évêque marié ; d'une grande perversité.	581 — 586
XI.	Saint Bertrand, ordonné par saint Germain, évêque de Paris..	587 — 624
XII.	Saint Hadouing, noble d'origine, grand par ses vertus.	624 — 654
XIII.	Saint Beraire, gallo-franc, noble d'origine, très-pieux.	654 — 679
XIV.	Aiglibert, archi-chapelain du roi Thierry III	680 — 710
XV.	Herlemont Ier, dévoué au soulagement des pauvres.	710 — 730
XVI.	Gauzelin, imposé par le vicieux comte Roger.	735 — 770
XVII.	Herlemont II, alternatives avec Gauzelin.	761 — 770
XVIII.	Hoding, envoyé par Charlemagne.	770 — 772
XIX.	Merole, nommé par le même empereur.	772 — 784
XX.	Joseph, nommé par élection, mort en cellule.	784 — 793
XXI.	Francon Ier, rétablit l'ordre, met ses chanoines ensemble.	793 — 816
XXII.	Francon II, neveu du précédent, nommé par Louis Ier.	816 — 832
XXIII.	Saint Aldric, saxon d'origine, homme supérieur.	832 — 856
XXIV.	Robert, épiscopat orageux, pillage des Normands.	857 — 883
XXV.	Lambert, peu connu dans ses actes.	883 — 890
XXVI.	Gonthier, nommé par le suffrage du clergé.	890 — 908

XXVII.	HUBERT, il ramène ses chanoines à la vie commune.	908 — 940
XXVIII.	MAINARD, marié, peu instruit, mais pieux.	940 — 960
XXIX.	SIGEFROY, marié publiquement, il eut des enfants.	960 — 993
XXX.	AVESGAUD, fait réviser par Léthalde la Vie de saint Julien.	994 — 1035
XXXI.	GERVAIS, persécuté par le comte Herbert.	1036 — 1055
XXXII.	VULGRIN, habile architecte, d'abord militaire..	1055 — 1064
XXXIII.	ARNAULD, fils de prêtre, élection contestée.	1066 — 1081
XXXIV.	HOEL, normand d'origine, pieux et charitable.	1081 — 1097
XXXV.	HILDEBERT, né dans le Maine, un des grands hommes du siècle.. . . .	1097 — 1125
XXXVI.	GUI D'ÉTAMPES, anglais, de famille noble.	1126 — 1136
XXXVII.	HUGUES DE SAINT-CALAIS, homme accompli, charitable..	1136 — 1142
XXXVIII.	GUILLAUME DE PASSAVANT, charitable, savant..	1142 — 1186
XXXIX.	RENAUD, nommé par le suffrage du chapitre seul.	1186 — 1189
XL.	HAMELIN, confesseur de Henri II. Nomination contestée.	1190 — 1214
XLI.	NICOLAS, doyen du chapitre, choisi par lui.	1214 — 1216
XLII.	MAURICE, simple chanoine du Mans, élu.	1216 — 1231
XLIII.	GEOFFROI DE LAVAL, fils de Gui V de Laval, élu.	1231 — 1234
XLIV.	GEOFFROI DE LOUDUN, noble d'Anjou, très-charitable.	1234 — 1255

XLV. Guillaume Roland, né au Mans, persécuté, mort en Italie. . . . . 1255 — 1261

XLVI. Geoffroi Freslon, élu par le chapitre; règlement. . . . . 1261 — 1274

XLVII. Geoffroi d'Assé, noble d'origine, grand fondateur.. . . . . 1274 — 1277

XLVIII. Jean de Tanlay, nommé par le Pape. Peu affable. . . . . 1277 — 1294

XLIX. Pierre Le Royer, chanoine de Château-du-Loir. . . . . 1294 — 1296

L. Denis Benoiston, chantre de Paris, nommé par le Pape. . . . . 1296 — 1298

LI. Robert de Clinchamp, d'une ancienne famille du Maine.. . . . . 1298 — 1309

LII. Pierre de Longueil, doyen de l'Église de Rouen. . . . . 1309 — 1326

LIII. Gui de Laval, de l'illustre maison de Laval. . . . . 1326 — 1339

LIV. Geoffroi de la Chapelle, fils d'un cultivateur. . . . . 1339 — 1350

LV. Jean de Craon, noble, chanoine de Paris. . . . . 1350 — 1355

LVI. Michel de la Brèche, aumônier du roi Jean. . . . . 1355 — 1368

LVII. Gonthier de Baignaux, ministre de Charles V. . . . . 1368 — 1385

LVIII. Pierre de Savoisy, tristes débats avec le chapitre. . . . . 1385 — 1398

LIX. Adam Chastelain, procès avec les chapitres. . . . . 1398 — 1439

LX. Jean d'Hierrai, chanoine, nommé par le chapitre. . . . . 1439 — 1451

LXI. Martin Berruyer, doyen de l'Église de Tours.. . . . . 1452 — 1468

LXII. Thibaud de Luxembourg, de cette illustre maison. . . . . 1468 — 1477

LXIII.	Philippe de Luxembourg, fils du précédent. . . . . . 1477 — 1507 ;	1509 — 1519
LXIV.	François de Luxembourg, neveu du précédent.	1507 — 1509
LXV.	Louis de Bourbon, nommé par François Ier.	1519 — 1535
LXVI.	René du Bellay, d'une noble famille d'Anjou.	1535 — 1546
LXVII.	Jean du Bellay, frère du précédent, archevêque, cardinal.	1546 — 1556
LXVIII.	Charles d'Angennes, nommé par Henri II..	1556 — 1588
LXIX.	Claude d'Angennes, frère du précédent, mais bien meilleur. . . .	1588 — 1601
LXX.	Charles de Beaumanoir, de l'illustre maison bretonne.	1601 — 1637
LXXI.	Émeric-Marc de la Ferté, aumônier de Louis XIII.	1637 — 1648
LXXII.	Philibert-Emmanuel de Beaumanoir, neveu de Charles.	1648 — 1671
LXXIII.	Louis de la Vergne Montenard de Tressan, noble.	1671 — 1712
LXXIV.	Pierre Rogier du Crévy, doyen de la Collégiale de Nantes.	1712 — 1723
LXXV.	Charles-Louis de Froullai, aumônier de Louis XV.	1723 — 1767
LXXVI.	Louis-André de Grimaldi, famille de Monaco	1767 — 1779
LXXVII.	Jouffroi de Gonssans, chevalier de Saint-Georges..	1779 — 1791
LXXVIII.	Prud'homme de la Boussinière, évêque constitutionnel.	1791 — 1802
LXXIX.	Michel-Joseph de Pidoll, nommé par Napoléon, premier consul. .	1802 — 1819
LXXX.	De la Myre, Mori-Claude-Magdeleine.	1820 — 1828

LXXXI. Carron, Philippe-Marie-Thérèse-Gui. . . . . 1829 — 1833
LXXXII. Bouvier, Jean-Baptiste, mort à Rome le 24 décembre 1854. . . . 1833 — 1854
LXXXIII. Nanquette, Jean-Jacques. . . . . . . 1855 — »

I° Évêques traditionnels du Mans.

Nous en trouvons trois seulement pour le siége épiscopal du Mans : 1° *saint Julien ;* 2° *saint Thuribe ;* 3° *saint Pavace.* Après eux, la chaîne des prélats chrétiens est brisée dès le commencement du IIe siècle, pendant les sanglantes persécutions de l'Eglise, et ne parvient à se renouer que dans la première moitié du IVe par l'intronisation de saint Liboire : vers 337.

Saint Julien, premier évêque du Mans. — Nous croyons, par tout ce qui précède, avoir établi, d'une manière positive, la mission apostolique de saint Julien, dans la province du Maine, vers la seconde moitié du Ier siècle de l'ère chrétienne ; il nous reste seulement ici, pour compléter la mention biographique de notre premier évêque, à retracer, d'après ces nombreux et respectables documents, les faits principaux de l'existence épiscopale du saint apôtre.

Né à Rome, l'an 21 de l'ère chrétienne, d'une famille noble et distinguée, Julien ne tarda pas à fixer l'attention des apôtres par un fond solide, naturel, de véritable piété ; par son amour pour l'étude, une grande aptitude à s'instruire ; un caractère prévenant, aimable, que relevaient encore les plus belles qualités physiques et le charme des bonnes manières. Saint Clément surtout le prit en affection, s'occupa très-sérieusement de son éducation, l'admit dans son intimité, l'initia de bonne heure aux prédications évangéliques, aux primitives cérémonies du culte, l'ordonna prêtre ; enfin, vers 70, par conséquent à l'âge de 49 ans, lui conféra le caractère *d'évêque régionnaire*, avec mission de venir dans la province du Maine instruire les Cénomans des consolantes vérités du christianisme. Il se

rendit aussitôt à sa destination, accompagné, comme tous les prélats voyageurs, d'un prêtre et d'un diacre pour les secourir dans leurs difficiles travaux : Thuribe fut le prêtre, et Pavace le diacre, composant toute la suite de Julien qui fit partie, comme nous l'avons déjà vu, de la délégation des 70 *évêques régionnaires* formant la troisième mission apostolique dans les Gaules.

Saint Julien arrive dans notre pays avec le titre, la qualité *d'apôtre du Maine*, de premier évêque du Mans. Son dessein était de commencer l'œuvre de régénération et d'affranchissement par la capitale même de la province confiée à la charité d'un zèle éclairé dont il avait déjà donné bien des preuves. Mais il n'était pas facile, à des étrangers, de pénétrer dans une ville de guerre fermée, dont la garnison se tenait constamment en garde contre les périls d'une surprise. En conséquence, rebuté par la sévérité des consignes, le digne missionnaire de saint Clément évangélise plusieurs des faubourgs ; gagne l'affection, l'estime des habitants, par l'onction de ses discours et l'aménité de ses manières; attendant que la Providence vînt elle-même l'introduire dans la cité, par l'une de ces occasions qu'elle seule peut faire naître et conduire à bonne fin : cette occasion ne se fit pas attendre longtemps.

La ville n'offrant alors aucune fontaine, les familles enfermées dans son enceinte étaient encore forcées de sortir chaque jour par la porte de l'Ouest, pour aller puiser à la rivière l'eau nécessaire à leur consommation, en traversant, comme voie la plus courte, le terrain qu'occupe actuellement la place de l'Eperon. Un grand nombre de personnes, disent les uns, une jeune fille seule, affirment les autres : entre ces deux hypothèses, nous accepterons la seconde, comme plus naïve, plus simple, en harmonie plus parfaite avec le caractère du fait raconté par les anciennes chroniques : une jeune fille donc, vient à passer munie d'un vase qu'elle doit remplir à la Sarthe qui coule à quelque distance. Julien l'aperçoit, s'informe avec une bienveillante sollicitude, dont elle est profondément touchée, du motif qui l'oblige à sortir seule de la ville pour

aller aussi loin puiser de l'eau. La jeune fille lui fait connaître, sous ce rapport, comme sous tant d'autres, les privations de la cité. Animé de la plus charitable compassion, saisi d'un divin enthousiasme, ajoute l'antique document, le saint évêque frappe le sol de son bâton pastoral : un miracle vient de s'opérer : à l'instant jaillit une source d'eau vive et pure dont la jeune fille remplit son vase avec autant d'admiration que de reconnaissance; puis rentre dans la cité. Le bruit du prodige vole de bouche en bouche; un grand nombre d'autres personnes viennent constater la réalité palpable d'un fait aussi merveilleux ; puiser à cette source miraculeuse dont plus tard on conserva le souvenir par l'érection, sur le lieu même du prodige, d'un monument : « où l'on voit encore, disent plusieurs historiens, le digne évêque en habits pontificaux, frappant le rocher, et la jeune fille à genoux aux pieds du saint prélat, recueillant le premier jet de cette eau miraculeuse. »

La nouvelle d'un aussi merveilleux événement parvient bientôt au gouverneur de la ville, nommé *Défensor*. Voulant en connaître l'auteur, il l'envoie prier, avec courtoisie, de venir le visiter dans son palais. Sur les marches du péristyle il guérit un aveugle, et, disent les chroniques, fait encore plusieurs autres miracles. Ces prodiges, la noblesse des manières de l'apôtre, la précision, le charme irrésistible de sa parole, mais surtout la pureté de sa morale, enfin le caractère divin de la religion qu'il professe, subjuguent tellement l'esprit et le cœur du chef de la cité, qu'il ne veut plus se séparer de ce saint apôtre ; le loge dans la plus belle partie de son palais dont il lui donne la basilique, en y faisant les appropriations convenables pour ses prédications et l'exercice des cérémonies du culte chrétien. Or, cette basilique se trouvait précisément où se voit aujourd'hui la cathédrale du Mans qui, dès lors, n'a pas changé de lieu depuis son premier établissement sous l'invocation de Marie, de saint Pierre et de saint Paul.

Défensor ne tarda pas à se convertir, à recevoir le baptême avec *Godda* sa femme, ses enfants, les serviteurs de sa maison, une partie de la noblesse, des habitants de la cité, des fau-

bourgs, formant bientôt un nombre de nouveaux chrétiens qui s'éleva jusqu'à 3,000. On assure même que saint Julien consacra le gouverneur évêque, et qu'il devint ainsi, quelque temps après, sous son nom de Défensor, le premier prélat d'Angers : c'est du moins, dans cette ville, une opinion établie par les traditions, les chroniques historiques locales, etc.

L'apôtre du Maine, disent les plus anciens documents, débuta, dans sa longue et fructueuse mission, par un grand nombre de miracles ; il en fit beaucoup d'autres pendant le cours de son épiscopat de 47 ans. Nous ne croyons pas devoir en offrir ici l'énumération ; d'autant moins que l'incrédulité ne manquerait pas de les repousser ; que nous allons en citer un qui les renferme tous et contre l'authenticité, l'évidence duquel ses dénégations systématiques ne trouveront assurément rien à pouvoir opposer.

Le miracle de saint Julien le plus grand, le mieux établi, le plus sublime, celui qui démontre le mieux, à notre sens, toute la divinité de la doctrine qu'il venait enseigner, est d'avoir, sans l'appareil d'aucune force imposante, sans le concours des moyens humains de séduction les plus puissants au milieu des populations; par la seule vérité de ses dogmes, l'irrésistible pouvoir de sa parole, si simple, si touchante, si persuasive à la fois, entraîné, dans les voies salutaires, cette multitude ignorante ou corrompue, dont le christianisme attaquait en même temps en face, à découvert, sans aucun déguisement : les intérêts matériels dans leurs iniquités ; les passions, dans leurs coupables résultats ; les fausses religions, dans leurs principes ; la morale et la philosophie, dans leurs périlleux enseignements, dans leurs coupables applications.

En administrateur habile et prévoyant, saint Julien s'occupa soigneusement de l'organisation ecclésiastique de la vaste région qu'il devait évangéliser et qui comprenait au moins toute la province du Maine.

Les lois romaines, qui s'y trouvaient alors en vigueur, prohibant toute sépulture publique dans l'enceinte des villes, saint Julien établit le cimetière des chrétiens, avec un simple ora-

toire, sur la rive droite de la Sarthe, dans le voisinage de l'emplacement de l'église actuelle du Pré.

Durant le cours d'un admirable apostolat de quarante-sept ans, depuis 70 jusqu'à 117, notre saint évêque fit, dans le Maine et même dans l'Anjou, des visites répétées et toujours fécondes en bons résultats. Il bâtit plusieurs églises et monastères; non-seulement il institua des établissements nombreux pour le salut des âmes de ses frères, mais encore il en fonda pour le soulagement de leurs infirmités corporelles : comme le prouvent les maladreries, les hôpitaux, etc., qui sont attribués à son immense charité.

Courbé sous le poids des ans et de ses longues fatigues, le vénérable apôtre du Maine sentit que ses forces ne répondaient plus au dévouement de son zèle, aux généreux élans de son cœur; aussi, pour l'intérêt de l'œuvre, voulant d'ailleurs se recueillir dans le calme et le silence, pendant les derniers jours d'une vie si pleine, si féconde en moissons évangéliques, il conféra les pouvoirs de l'épiscopat à saint Thuribe, son digne coadjuteur, et vint s'établir dans la paisible retraite qu'il s'était choisie aux bords de la Sarthe, paroisse de Saint-Marceau, à 18 kilom. nord du Mans. Ce fut dans cet humble asile, où se voit encore une chapelle révérée en l'honneur de ce grand apôtre, que le 27 janvier 117, à l'âge de 96 ans, après un épiscopat de 47 ans, 3 mois, 10 jours, il terminait une si belle vie, remerciant Dieu des grâces dont il l'avait comblé : de tout le bien qu'il avait pu faire en son nom !...

Les restes mortels de saint Julien furent transférés au Mans le 28 juillet suivant, avec une pompe digne, à tous égards, de cette pieuse et noble cérémonie; au milieu des regrets touchants et du plus profond respect des populations formant l'imposant et silencieux cortége de leur bon père, de leur meilleur ami; enfin déposés dans un caveau du cimetière des chrétiens, qu'il avait lui-même pris soin d'établir.

Saint Thuribe, IIe évêque du Mans. — Lors de sa retraite à Saint-Marceau, saint Julien désigna tout naturellement, pour son successeur, saint Thuribe, noble Romain d'origine, qui

l'avait accompagné comme prêtre auxiliaire, et s'était dignement acquitté, près de sa personne, des fonctions de zélé coadjuteur : ce choix fut sanctionné par l'approbation générale.

Nous devons, ici, faire observer que l'apostolat de saint Julien, dans la province du Maine, fut peut-être de tous ceux des Gaules, vers la fin du Ier siècle et le commencement du IIe, à la fois le plus long, le plus paisible, le plus important et le plus fructueux. Mais il faut dire aussi que tout semblait s'être ici réuni pour lui garantir ces grands et précieux caractères : l'absence de la persécution, qui, tout au plus excitée dans Rome, n'avait pas encore eu le temps de se propager dans les pays soumis à sa domination; le peu de conviction et de zèle dans la propagation de l'idolâtrie; le caractère simple, modeste, persuasif du christianisme, qui pénétrait doucement dans les masses, entraînait les populations dans ses voies, sans afficher la volonté provocatrice de renverser et d'asservir; les éminentes qualités de l'apôtre, son heureux ascendant sur le gouverneur de la province du Maine, la prolongation même de son épiscopat, qui lui donna la faculté de consolider ses œuvres avec toute la puissance de cette unité d'action que les changements de personnes affaiblissent nécessairement toujours. Aussi, lors de la retraite obligée de saint Julien, l'œuvre évangélique, malgré les nobles qualités de saint Thuribe, qui la prenait dans sa direction, éprouva-t-elle, sous le vent de la persécution qui commençait à souffler de loin, une grande souffrance, pour se trouver ostensiblement suspendue après la mort de saint Pavace, IIIe évêque du Mans.

Dans les Actes de ces trois premiers évêques *traditionnels*, il est souvent question de serpents énormes, infestant le pays, et miraculeusement détruits par ces vénérables évêques. On a fait observer, avec raison, que la province du Maine, où ces faits s'accomplissaient, n'était pas un pays propre à l'existence de ces reptiles; mais quelques historiens ont répondu que les Druides, élevant des serpents dans la profondeur de leurs bois sacrés, les uns comme objet d'un culte particulier, les autres comme des moyens d'en imposer par la crainte, il n'était pas

impossible que ces animaux, échappés de leur asile, ne fussent alors venus désoler plusieurs contrées voisines ; et que, dans quelques-uns de ces cas, le mot *serpent*, employé *au propre*, ne trouvât sa juste application. Il est, d'un autre côté, positivement établi que, dans plusieurs de ces récits, ce *mot serpent* se trouve pris *au figuré ;* le reptile étant alors un *mythe* servant à désigner des lieux de corruption fermés par les saints évêques, ainsi que nous en trouverons un exemple remarquable dans la Vie de saint Pavace.

Saint Thuribe occupa le siége épiscopal du Maine de 117 à 122 ; d'après les plus anciens documents, pendant une durée de cinq ans, six mois et seize jours. Saint Julien avait particulièrement évangélisé *les Cénomans*, saint Thuribe s'occupa surtout *des Arviens* et *des Diablintes*. Nous rapporterons seulement les faits principaux qui lui sont attribués par les mémoires du temps.

Il avait, dit-on, converti Sabine, femme de Gaïan, l'un des plus puissants et des plus riches seigneurs du Bas-Maine. Ce mécréant, dans sa colère, fait enfermer Sabine, et l'accable des plus mauvais traitements. Il est bientôt puni de ses cruautés par la perte de la parole et de la vue. D'après les conseils de sa généreuse victime, il s'adresse alors au digne prélat qu'il n'avait cessé de persécuter, pour lui demander le pardon charitable de ses fautes et la guérison de ses maux. Saint Thuribe, en véritable chrétien, lui pardonne et le guérit. Passant aussitôt des violences de l'incrédulité aux ferventes aspirations de la foi, Gaïan rend un hommage public au saint évêque, lui fait accepter son habitation pour l'approprier aux réunions des chrétiens, aux pratiques de la religion ; cette habitation était, disent les anciennes chroniques, d'une grande importance et placée très-agréablement sur les bords de la petite rivière d'Anille. Gaïan donne encore à saint Thuribe la plus grande partie de ses immenses richesses, fait bâtir plusieurs églises ; entre autres, une sous l'invocation de Marie et de saint Pierre. Quelques historiens en ont voulu conclure que ces fondations avaient été l'origine de l'abbaye de Saint-Calais. Mais on peut

tenir pour certain qu'elles furent entièrement détruites pendant les persécutions qui suivirent; par les ravages des guerres dont la province du Maine devint le sanglant théâtre; surtout dans les derniers temps de la domination romaine et pendant les efforts d'invasion des Francs; enfin, que vers le commencement du VIe siècle, lorsqu'il vint instituer son monastère, saint Calais, comme nous le verrons, n'y trouva qu'une vaste forêt, des terres incultes et d'antiques ruines désignées, par les vieilles traditions du pays, sous le titre, cependant assez significatif, de *Casa Caïani*.

Dans le cours de ses visites pastorales chez les Arviens, arrivé au lieu nommé *Axiacum*, aujourd'hui *Assé-le-Berenger*, disent encore les anciens documents, il fut touché de compassion en voyant les habitants complétement privés d'eau potable, et, cédant à leurs instances, fit apparaître la fontaine qui porte encore son nom, et qui, dit-on, est une des principales sources de la petite rivière d'Erve.

On assure que saint Thuribe fonda, chez nous, un grand nombre d'églises, consacra beaucoup de prêtres, de diacres, de sous-diacres, et se distingua toujours par un zèle infatigable, une charité véritablement évangélique; et pourtant il fut pendant presque tout son épiscopat éprouvé par d'assez violentes persécutions que lui suscitèrent d'autres seigneurs également puissants, et qui ne reculaient devant aucun moyen pour soutenir l'idolâtrie contre les victorieux efforts du christianisme. Un jour que le saint évêque, disent les mémoires qui paraissent les mieux fondés, évangélisait au pays des Cénomans, à *Juliacus*, *Juillé*, village dont la population était en grande partie romaine, une véritable insurrection payenne se manifeste; des menaces on passe rapidement aux voies de fait. Saint Thuribe, en danger de perdre la vie, est obligé de s'enfuir; poursuivi à coups de pierres, est atteint plusieurs fois et ramené à Saint-Marceau grièvement blessé; il y mourut le 16 avril 122, des suites de ses contusions; ce qui probablement le fit ranger au nombre des premiers martyrs de la foi, par quelques historiens. Mais aucune autorité sérieuse ne justifie cette qualifica-

tion dans l'acception positive qu'elle doit présenter. Saint Thuribe fut immédiatement inhumé, au Mans, dans le cimetière des chrétiens, à côté de saint Julien, son prédécesseur et son ami.

Saint Pavace, iiie évêque du Mans. — Venu de Rome dans le Maine, comme assistant de saint Julien, avec le titre de diacre; ensuite ordonné prêtre et coadjuteur de saint Thuribe, saint Pavace, également d'origine patricienne, et s'étant déjà bien distingué par son zèle, sa charité, ses travaux évangéliques, fut nommé, d'une voix unanime, successeur de saint Thuribe en 122. Il fit, dit-on, beaucoup d'ordinations, de miracles, de fondations pieuses; bâtit des églises et se montra noble et digne propagateur de la foi. Son courageux dévouement le fit admirer pour les secours qu'il prodigua dans une affreuse épidémie qui, sous son épiscopat, vint affliger le Maine. On a beaucoup parlé d'un horrible serpent : « *qui ravageait au loin la contrée*, *l'infectait de son souffle pestilentiel*, etc., *et que le saint évêque fit miraculeusement périr, disparaître dans les entrailles de la terre.* » Sans vouloir infirmer la valeur de ce récit, nous ferons seulement observer que, dans le même temps, existait, sur le territoire actuellement occupé par le bourg de Saint-Pavace, une maison de prostitution, que le digne prélat fit courageusement fermer; ce qui pourrait expliquer la présence du monstre, pris dans le sens figuré. Saint Pavace mourut dans un âge très-avancé, le 24 juillet, sans indication d'année, mais assurément après un épiscopat assez court; et fut inhumé à côté de saint Thuribe et de saint Julien.

Ici la chaîne épiscopale se trouve naturellement rompue sous le coup des persécutions romaines; et, dans notre province, ne pourra se renouer d'une manière ostensible que vers 337, par la venue de saint Liboire, c'est-à-dire lors qu'après les massacres généraux des chrétiens gaulois sous Commode, Septime Sévère, Caracalla, Maximin, Dèce, Aurélien, Galère, etc., Constance Chlore, par la sagesse, la modération de son gouvernement dans les Gaules, et malgré les

sanglantes prescriptions du farouche Dioclétien, ramènera le calme et la confiance au milieu de ce malheureux pays. C'est, du reste, un point important sur lequel nous allons insister dans la discussion qui nous reste à soutenir.

§ VI. Réfutation du système qui place dans le IIIe ou IVe siècle l'établissement du christianisme dans les Gaules, en général; dans le Maine, en particulier.

Nous venons d'exposer, au point de vue de l'établissement du christianisme dans toutes les Gaules, dans la province du Maine plus particulièrement, les croyances généralement admises jusqu'au XVIIe siècle. Les principales Eglises de France, et, parmi ces dernières, notre ancienne Eglise du Mans, étaient heureuses et fières d'avoir eu pour missionnaire et pour instituteur évangélique un délégué des premiers apôtres, et par conséquent *un apôtre* lui-même.

Aujourd'hui, l'esprit d'innovation, de secte, ou de système, prétend leur contester cet antique droit de propriété si bien acquis par la possession, appuyé d'ailleurs sur des titres aussi nombreux, aussi positivement constitués que ceux dont nous venons de présenter la masse imposante, et d'établir évidemment la respectable unanimité.

C'est cependant au milieu de telles conditions qui leur inspirent une sécurité parfaite, que l'on vient résolûment dire à l'ancienne Eglise du Mans, aux principales Eglises de France : « Nous pouvons opposer des *probabilités* aux *probabilités* que vous invoquez : dès lors notre croyance est aussi bien fondée que la vôtre!... »

Nous admirons *l'habileté*, surtout la portée de cet argument si plein de *puissance*, qu'en lui supposant le moindre fondement dans son principe, et la plus mince logique dans ses inductions, avec lui, pas un possesseur ne conserverait sa propriété; pas un fait historique ancien ne resterait debout!...

Il nous suffirait donc ici, pour unique réponse, au nom de

toutes les Eglises chrétiennes fondées par les délégués des premiers apôtres, de repousser les vaines prétentions des novateurs par une simple *fin de non-recevoir*, en formulant ainsi notre légitime protestation : d'après les enseignements de la plus saine logique, d'après les sages lois de tous les temps, de tous les pays, lorsqu'un droit de propriété se trouve consacré par les siècles passés, le possesseur eût-il perdu tous ses titres n'a point, pour la conserver, à démontrer la légitimité de sa jouissance, contre celui qui voudrait la faire cesser : *il possède avec entière prescription :* c'est par conséquent au dernier à fournir des preuves *incontestables de l'illégitimité* de la possession du premier. Or, les Eglises principales de France, et, parmi ces dernières, celle du Mans, *possèdent* un fait historique dont elles s'honorent et se glorifient : la réalité d'une origine *véritablement apostolique;* ce n'est donc point au moyen des plus futiles probabilités, mais surtout par des suppositions gratuites, *intéressées*, que l'on peut avoir la prétention de les en dépouiller.

« Quand on a des témoignages anciens qui établissent qu'une tradition a été reconnue pendant une série de siècles, dit M. Arbellot, il suffit qu'on n'en trouve pas le commencement pour supposer, avec raison, qu'elle existait dans les siècles antérieurs où l'absence de documents ne permet pas d'en rechercher les traces : en fait de tradition, *possession vaut titre.* »

Mais, comme nous venons de le démontrer, les Eglises chrétiennes de France, attaquées dans leur propriété la plus précieuse, avec autant d'irrévérence que de légèreté, ayant à montrer, *d'une part*, les titres fondés, imprescriptibles de leur possession; *de l'autre*, les novateurs, pour appuyer leurs injustes prétentions, ne pouvant trouver que des fondements si ruineux qu'il suffit de les découvrir pour faire crouler tout l'échafaudage d'hypothèses, d'illusions, dont ils forment la base, nous accepterons un débat où la vérité, l'unité du christianisme trouveront encore une preuve de plus.

Trois grandes considérations, importantes à préciser, nous

semblent dominer tout ce bruyant et regrettable débat religieux des temps modernes.

1° Un premier fait bien triste à constater, et qui semblerait au moins étrange, si l'expérience n'avait déjà prouvé, sous tant de rapports, la légèreté. l'inconséquence, l'amour de la nouveauté, du changement, qui, dans notre pays, font trop souvent un fâcheux contrepoids aux plus belles, aux plus nobles qualités; et portent des esprits, plus brillants que solides, à compromettre, à briser les principes de leurs croyances, de leurs institutions, comme l'enfant inconstant et capricieux repousse et brise les objets auxquels il avait attaché d'abord le plus grand prix : ce fait que nous aurions voulu pouvoir couvrir d'un voile impénétrable, mais que l'évidence révèle malgré nous, est : *l'attaque, en France, des anciennes traditions relatives à l'origine apostolique des principales Eglises chrétiennes*, lorsque cette croyance antique se trouve si religieusement respectée dans presque tous les autres pays!...

II° Toutes les fois qu'un problème important s'est trouvé débattu pendant une assez longue durée, dans le monde civilisé; que l'opinion s'est partagée en deux camps principaux opposés; l'homme sérieux et réfléchi ne doit jamais, avant de s'engager dans la discussion, manquer de bien apprécier le caractère essentiel des champions rangés sous l'une ou l'autre de ces deux bannières. Or, que trouvons-nous, sous ce rapport, dans les deux partis en présence? Nous le dirons avec d'autant plus de franchise et de liberté que nous ne citons aucun nom propre. Nous trouvons, pour les deux côtés, des hommes distingués, honorables, nous sommes heureux de le proclamer; des hommes de bonne foi, consciencieux dans leurs prétentions, nous aimons à le croire; mais ensuite, et d'une manière bien remarquable pour tout observateur judicieux : dans *le camp des courageux défenseurs des anciennes traditions*, des esprits calmes, positifs, graves, tellement sûrs dans leurs appréciations, qu'ils n'ont jamais varié ; qu'ils ont au contraire toujours procédé avec cet ensemble, cette *unité* qui forme le remarquable et sublime caractère du christianisme : dans *le*

camp des novateurs systématiques, au contraire, des imaginations ardentes et peu mesurées; des esprits distingués, mais auxquels il faut du mouvement, du bruit, de la renommée; des consciences droites, mais égarées par les erreurs du schisme, etc., par conséquent intéressées à déprécier les priviléges de l'Eglise-mère, dont elles ont eu le malheur de s'éloigner. Nous voudrions n'avoir pas à noter ici des hommes égarés par la vanité, l'orgueil, et jetés, à leur insu, dans les voies glissantes et fatales de tous les genres d'excentricités.

III° Le système des novateurs est exactement semblable, dans ses conditions d'existence et de progressif développement, à la pyramide renversée dont l'assise n'est qu'un point, et dont l'expansion, plus ou moins large, offre, pour le premier coup-d'œil, un aspect assez imposant aux regards superficiels du vulgaire, mais incapable de tromper ceux de l'observateur attentif; qui, voulant arriver des effets à la cause, descend avec circonspection les degrés du cône, et s'aperçoit bientôt d'un décroissement progressif qui le conduit, en définitive, à ce point étroit, et souvent même sans consistance, qui soutient cependant le vaste échafaudage élevé sur ce fondement ruineux et précaire.

En partant de cette idée capitale dans la question, et sans nous laisser imposer, comme tant d'autres, par cet échafaudage adroit et spécieux, découvrons la base de *cette pyramide ainsi renversée;* voyons sur quels documents les *démolisseurs de saints et d'apôtres*, comme on les nomma dans le temps, ont bâti leur étrange et fabuleux système.

Deux simples passages, l'un de Sulpice-Sévère; l'autre, de saint Grégoire de Tours; historiens ecclésiastiques : le premier, du IVe siècle; le second, du VIe : voilà toute la base du nouveau système; la cause première de cette espèce de croisade moderne contre les plus anciennes et les plus respectables traditions; le principe de ces faux enseignements, de ces graves et regrettables erreurs qui, depuis 1641 surtout, en se glissant par surprise, ou par entraînement irréfléchi, dans un grand nombre d'écrits, ont envahi jusqu'à nos meilleures histoires et

jusqu'aux plus sérieuses dispositions liturgiques de plusieurs Eglises de France; mais, il faut le dire de suite pour le triomphe de la vérité, avec des réhabilitations ultérieures d'apôtres, détrônés par ces vaines doctrines; et l'amende, ici doublement *honorable*, d'historiens savants et consciencieux, fatalement entraînés par le torrent des innovations à la mode. Nous reviendrons sur ce point important. Mais avant tout examinons avec soin les deux textes qui servirent étrangement à motiver d'aussi nombreux, d'aussi tristes résultats.

1° SULPICE-SÉVÈRE s'exprime ainsi : « *Post Adrianum, Antonio Pio imperante, pax Ecclesiis fuit. Sub Aurelio deindè, Antonini filio, persecutio quinta agitata ; ac tùm primùm intrà Gallias* MARTYRIA *visa, seriùs trans Alpes Dei religione* SUSCEPTA. » *Hist. Sacr., l.* II, *cap.* 32.

Après l'empire d'Adrien, sous celui d'Antonin le Pieux, l'Eglise était en paix. Sous Marc Aurèle fils d'Antonin, sévit la *cinquième persécution*. Ce fut alors, *pour la première fois*, qu'on vit des martyrs dans les Gaules, parce que la religion chrétienne fut *reçue* tard au delà des Alpes.

En faisant de ce passage une question de temps, la seule qui soit en discussion, il signifie positivement : que, de 117 à 161 de l'ère chrétienne, la persécution avait, *à Rome*, déjà *cinq fois* exercé toutes ses cruautés, alors qu'elle ne faisait qu'apparaître dans la Gaule transalpine ; d'où l'on prête à l'auteur cette induction peu logique à notre sens : *que la religion du Christ n'a pénétré que tard dans ce pays;* en faussant, comme nous le prouverons, la signification naturelle des mots *martyria* et *suscepta* qui se trouvent dans le texte.

Loin de voir, dans ce passage de Sulpice-Sévère, une pensée à l'appui du système des novateurs, nous y trouvons au contraire une évidente confirmation de la réalité des traditions anciennes, et de la manière simple et rationnelle dont il est si facile d'interpréter les faits de l'histoire ; tant la vérité sait trouver de force, jusque dans les principaux textes, et même dans les arguments par lesquels on cherche vainement à la combattre.

Ainsi, comme déjà nous l'avons fait observer, le christianisme révélant, *à Rome*, ses merveilles, sous les yeux attentifs des empereurs, dut exciter, dès le principe, la sanguinaire violence de ceux que leur naturel féroce y portait avec entraînement; aussi, de 117 à 161, les chrétiens y souffraient déjà *la cinquième persécution*, tandis que, dans la Gaule transalpine, la religion du Christ, moins en évidence, et moins inquiétante, ne faisait alors qu'éprouver les premiers effets de la haine qu'elle inspirait aux tyrans de la métropole; et jusqu'ici les évêques régionnaires avaient pu, sans fournir, comme plus tard, des martyrs de la foi, remplir assez paisiblement leur mission; ainsi que nous l'avons prouvé pour un assez grand nombre d'Eglises de France, et particulièrement pour celle du Mans, dans l'apostolat de saint Julien.

La persécution tardive des Gaules est donc un fait non-seulement vrai, mais encore nécessaire dans sa liaison avec tous les autres événements; le martyre des chrétiens gaulois, ne commençant qu'à cette époque, ne prouve donc, en aucune manière, que la religion de Jésus-Christ n'ait franchi les Alpes qu'à cette même époque; c'est-à-dire de 117 à 161; car, même dans le système des novateurs, on ne pourrait pas reculer plus loin cette mission évangélique; mais seulement qu'elle ne fut pas dans les Gaules ostensiblement persécutée avant ce temps. En effet, dans son texte, Sulpice-Sévère ne dit assurément pas qu'on ne vit point dans les Gaules des martyrs isolés, *martyres*, avant la cinquième persécution; mais seulement des immolations nombreuses, publiques, décrétées par les édits impériaux. Aussi prend-il un soin particulier à les désigner sous le terme propre de MARTYRIA : massacres généraux des chrétiens; expression qu'on n'a pas su ou voulu traduire dans sa véritable acception. C'est un premier fait capital dont les hommes réfléchis comprendront toute la portée.

Enfin, ce passage de Sulpice-Sévère, à moins qu'on ne veuille le traduire avec un véritable contresens, confirme également, d'ailleurs, tout ce qui devait être alors, et tout ce qu'enseignent, avec unanimité, les anciennes traditions. En effet : « *Seriùs*

trans Alpes Dei religione SUSCEPTA, » ne veut nullement dire : la religion chrétienne ayant *pénétré* tard au delà des Alpes ; mais tout naturellement, qu'elle n'y avait été que tardivement *acceptée.* Ce que nous avons déjà fait observer, en donnant même comme raison essentielle de ce fait, l'opposition de *l'idolâtrie* dans les villes; et du *druidisme*, dans les campagnes.

« Entendons-nous bien sur la valeur du mot SUSCEPTA, dit aussi M. L. W. Ravenez; le verbe SUSCIPERE signifie *accueillir*, *agréer.* Sulpice-Sévère n'a point voulu dire, sans doute, que le christianisme n'avait été prêché que tardivement dans les Gaules; il a seulement prétendu que le peuple n'y avait goûté que tardivement cette prédication. C'est, en effet, l'exacte vérité. »

« D'un autre côté, saint Epiphane, qui est plus ancien que Sulpice-Sévère, nous dit : *Sicut et de quibusdam suis comitibus idem Paulus dicit in suis Epistolis :* « *Crescens in Gallia*, *non enim in Galatia*, *sicut quidam decepti putant*, *sed in Gallia missus est.* » Saint Paul, dans ses lettres, parle ainsi de saint Crescent et de plusieurs de ses collaborateurs : Crescent fut envoyé dans la Gaule, et non point dans la Galatie, comme plusieurs l'ont avancé par erreur.

« Eusèbe de Césarée, plus ancien de cent ans qu'Epiphane, dit en parlant des disciples de saint Paul : « *Ex reliquis sectatoribus Pauli Crescens in Gallias missus esse ab ipso apostolo testimonium habet.* » Il est de notoriété que saint Crescent fut envoyé dans les Gaules par l'apôtre saint Paul lui-même, au nombre de ses derniers disciples. Cette opinion est du reste adoptée par Adon, qui écrivait dans son Martyrologe au IVe des kalendes de janvier : « *Eodem die sancti Crescentis apostoli Pauli disciputi, Viennensis Ecclesiæ primi doctoris.* » On célèbre dans ce jour la mémoire de saint Crescent disciple de saint Paul, et premier instituteur évangélique de la ville de Vienne. Avant lui, le pape Paul Ier écrivait au roi Charles que l'Eglise de Vienne a mérité d'avoir, pour premier évêque, saint Crescent, *collègue des apôtres*, etc., etc.

Ainsi se détruit, par le plus simple examen, le caractère spécieux de cette arme prétendue que les novateurs croyaient pouvoir employer à l'attaque des plus respectables documents de l'histoire ecclésiastique ; alors qu'en réalité les esprits justes et sérieux n'y trouvent qu'un premier texte en harmonie parfaite avec ces documents, dont il vient encore démontrer la raison et la vérité. Étudions le second au même point de vue.

II° SAINT GRÉGOIRE DE TOURS y dit positivement : « *Decii tempore, septem viri episcopi ordinati ad prædicandum in Gallias missi sunt, sicut historia passionis sancti martyris Saturnini denarrat. Ait enim : sub Decio et Grato consulibus, sicut fidei recordatione retinetur, primum ac summum Tolosana civitas sanctum Saturninum habere cœperat sacerdotem. Hi ergo missi sunt : Turonicis, Gatianus episcopus ; Arelatensibus, Trophimus episcopus ; Narbonæ, Paulus episcopus ; Tolosæ, Saturninus episcopus ; Parisiacis, Dyonisius episcopus ; Arvernis Stremonius episcopus ; Lemovicinis, Martialis est destinatus Episcopus.* » *Hist. Franc., Lib.* I. CAP. XXVIII.

Au temps de Dèce, sept missionnaires furent ordonnés évêques, envoyés dans les Gaules pour y prêcher l'Evangile, comme le rapporte l'histoire du martyre de saint Saturnin. Elle dit en effet : « Sous le consulat de Dèce et de Gratus, comme l'établit une fidèle tradition : la ville de Toulouse eut alors saint Saturnin pour éminent et premier évêque. Voici du reste de quelle manière les sept délégués épiscopaux se trouvèrent dirigés : *saint Gatien*, à Tours ; *saint Trophime*, à Arles ; *saint Paul*, à Narbonne ; *saint Saturnin*, à Toulouse ; *saint Denis*, à Paris ; *saint Austremoine*, en Auvergne ; *saint Martial*, à Limoges.

Si nous ne possédions, sur la venue des sept évêques régionnaires de la Gaule, que ce texte seul de saint Grégoire de Tours, il faudrait bien supposer, pour l'honneur de l'historien ecclésiastique des Francs, qu'un copiste ignorant aurait traduit par le nom de *Decius* l'abréviation, D. C. : Domitius Cæsar, dont il s'agit évidemment ici ; en reportant alors, d'après cette

erreur matérielle, à 250, la mission des sept évêques, fixée par les anciennes traditions de 68 à 75 de l'ère chrétienne.

Mais un autre texte, en contradiction évidente avec le premier, nous dispense de tout autre moyen de sérieuse et définitive réfutation. Nous lisons en effet, dans un autre ouvrage de saint Grégoire de Tours : *De Gloria martyrum*, CAP. XLVIII : « *Saturninus vero martyr*, *ut ferunt*, *ab apostolorum discipulis ordinatus*, *in urbem Tolosatium est directus.* » Saint Saturnin, martyr, fut, comme on le rapporte, ordonné par les disciples des apôtres. Ainsi *le même saint Grégoire de Tours* fait arriver *le même saint Saturnin de Toulouse* dans les Gaules : *de la Gloire des martyrs* : au Ier ou tout au plus au commencement du IIe siècle; et : *Histoire ecclésiastique* des Francs, reporte sa mission jusqu'à la moitié du IIIe.

Dans le premier ouvrage, il est plus positif encore pour admettre la délégation apostolique dès le Ier siècle : « *Eutropius quoque*, *martyr santonicæ urbis*, A BEATO CLEMENTE EPISCOPO *fertur directus in Gallias*, *ab eodem etiam pontificalis ordinis gratia consecratus est.* » *De Glor. martyr.* CAP. LVI. Saint Eutrope martyr, évêque de la ville de Saintes, fut consacré, avec la grâce de *l'ordination pontificale*, par *le pape saint Clément*, et délégué dans les Gaules, d'après la tradition.

Il nous semblerait difficile de réunir, en aussi peu de mots, un aussi grand nombre de contradictions ; de détruire, soi-même, plus complétement toute la valeur d'un texte, par l'opposition d'un autre ; enfin de mériter plus entièrement les qualifications d'érudition peu sûre et mal digérée, d'inexactitude et surtout d'irréflexion, données par tous les écrivains, et même par ceux qui s'en font une arme, aux ouvrages dont nous venons d'apprécier le défaut de portée.

« *L'Histoire ecclésiastique des Francs*, 591, dit M. Bachelet, *Dict. gén. d'hist.*, article SAINT GRÉGOIRE DE TOURS, comprend dix livres. Dans les trois premiers l'auteur fait une revue de l'histoire universelle *sans critique et sans intérêt*, et s'arrête à 547 de Jésus-Christ. La fin seulement présente des peintures naïves de l'état des esprits et des mœurs. Les sept autres

livres, de 547 à 591, contiennent les événements dont Grégoire a été témoin. C'est la partie capitale de son ouvrage. Le style en est lourd, incorrect, souvent barbare. »

« Le consulat de Dèce et de Gratus, ajoute encore M. L. W. Ravenez, est de 250 ; si ce que dit Grégoire de Tours était vrai, comment expliquer que, trois ou quatre ans plus tard, le siége d'Arles aurait été occupé, *depuis longtemps*, par Marcien, que les évêques des Gaules dénoncèrent, au pape saint Etienne, comme un partisan de l'hérétique Novatien ? « *Sufficiat multos illic ex fratribus nostris, annis istis superioribus, excessisse sine pace.* » *S. Cypriani epistol.* 68 *ad Steph.* (*Baluz. p.* 116.)

Il y a longtemps, dit saint Cyprien, qu'il s'est séparé de notre communion ; qu'il lui suffise d'avoir laissé mourir, les années précédentes, plusieurs de nos frères sans leur donner la paix. Saint Cyprien écrivait cette lettre avant sa dispute avec saint Etienne, c'est-à-dire au plus tard l'an 254. Elle démontre ainsi que celle du pape Zozime, déjà citée, combien peu de foi il faut ajouter au texte de Grégoire de Tours ; elles s'appuient en effet, l'une et l'autre sur ce fait que saint Trophime est venu le premier prêcher la foi dans les Gaules ; et cependant il est prouvé que l'Eglise de Vienne, dont ces lettres combattaient les prétentions mal fondées aux priviléges de celle d'Arles, était déjà florissante au IIe siècle, comme le démontrent les lettres de cette Eglise de Vienne, et celle de Lyon aux Eglises d'Asie sous Marc-Aurèle, en 177. Donc saint Trophime n'a pu venir à Arles sous le consulat de Décius et de Gratus, donc le passage de Grégoire de Tours est complétement erroné. »

Tels sont les ouvrages que les novateurs ont pris pour guides ; les seuls textes qu'ils ont pu trouver en faveur de leur hypothèse ; la seule base positive sur laquelle ils ont osé fonder leur bien regrettable et bien ruineux système.

Des autorités autrement sérieuses que celle de Grégoire de Tours, des ouvrages savants et, de plus, antérieurs aux siens, portent d'ailleurs le dernier coup à la valeur chronologique de ces textes. Ainsi : Sulpice-Sévère le contredit positivement dans plusieurs endroits, et M. L. W. Ravenez dit, à cette occasion :

« Grégoire de Tours se trouve en contradiction flagrante avec un auteur qui a vécu avant lui, et qui, par conséquent, a dû mieux connaître les événements... La conclusion logique de ces prémisses est que Grégoire de Tours n'a rien su de positif sur les origines de son Église. »

Enfin, ajoute M. Jacquenet, professeur de dogme au grand séminaire de Besançon, à l'occasion de la réhabilitation de saint Lin : « Ce sera la gloire du XIX[e] siècle d'avoir repoussé victorieusement l'agression des novateurs sur tous les points; grâce à des études plus consciencieuses qui ont fait découvrir la vérité, à une foi plus ferme qui a inspiré le courage de la dire, il deviendra de plus en plus évident que saint Innocent I[er], élevé sur le siége pontifical en 402, savait mieux les origines de l'Église que Launoy, Baillet et autres dénicheurs de saints du dernier siècle. On comprendra alors le sens et la portée des paroles mémorables que le saint pontife adressait, en 416, à l'évêque Décentius : « *Quis nesciat aut non advertat id quod a principe apostolorum Petro Romanæ Ecclesiæ traditum est, ac nunc usque custoditur, ab omnibus debere servari; nec superinduci aut introduci aliquid quod aut auctoritatem non habeat, aut aliunde accipere videatur exemplum : præsertim cum sit manifestum in omnem Italiam, Gallias et Hispanias, et Africam atque Siciliam, nullum instituisse ecclesias nisi eos quos venerabilis apostolus Petrus aut ejus successores constituerunt sacerdotes?* »

Qui ne comprend et ne sait que tout ce qui fut enseigné de l'Église de Rome par saint Pierre, prince des apôtres, et conservé jusqu'ici, doit être observé par tous ; qu'il n'est permis d'y rien ajouter ou introduire sans que l'exemple ou l'autorisation en soient donnés; surtout lorsqu'il est si clairement établi que nuls autres que les prêtres ordonnés par le vénérable apôtre saint Pierre, ou ses successeurs, n'ont institué d'églises dans l'Italie, les Gaules, l'Espagne, l'Afrique, la Sicile, etc. ?

De leur côté, MM. Faillon, Ravenez, Lottin, Arbellot, Voisin, etc., ont si bien démontré la nullité traditionnelle de

ces textes, le caractère historique peu sérieux de ces ouvrages, que nous ne croyons pas devoir insister davantage sur ce point; et qu'il nous suffira, pour amener la solution définitive du problème, en faveur des anciennes et respectables croyances, de jeter un simple coup d'œil sur la manière habile, mais peu mesurée, dont les novateurs ont exploité cette mine inféconde et sans aucune valeur. Il sera curieux de voir par quel enchaînement de subtilités, de vaniteuses prétentions et de manœuvres intéressées, des esprits souples et remuants sont parvenus, en plein XIXe siècle, à tromper l'opinion publique en élevant *cet autre colosse aux pieds d'argile;* en accréditant une triste et dangereuse erreur, contre laquelle tous les esprits justes, consciencieux, d'abord trompés, viennent, comme nous le verrons, protester aujourd'hui.

Vers l'an 996, un moine, nommé Léthald, après avoir voulu prendre la place de son abbé dans le monastère de Mici, où lui-même était chancelier, fut obligé d'abandonner sa communauté pour venir se réfugier au Mans, dans celle de la Couture.

Avesgaud, évêque de cette ville, pour utiliser la présence du moine de Mici dans son diocèse, le pria de revoir la Vie de saint Julien, faite, disait-il, jusqu'alors avec peu de soin et de correction.

I° Léthald commence par suivre les documents anciens avec la confiance et le respect dont ils sont dignes; mais séduit par un vaniteux caprice d'innovation, et soutenu dans ses prétentions erronées par la découverte du fameux texte de Grégoire de Tours, texte dont nous venons d'apprécier la valeur, il ne craint pas de se mettre dans une opposition formelle avec les témoignages unanimes des siècles; de contester le caractère apostolique de saint Julien, en reportant sa mission épiscopale, dans le Maine, jusqu'au milieu du IIIe siècle; en le faisant arriver, par conséquent, à l'époque des plus violentes persécutions, qui, loin de permettre sa longue et paisible prédication évangélique au milieu des Cénomans, n'auraient pas même toléré sa présence dans cette province romaine, comme dans toutes les autres.

Du reste, le peu de précision que l'interprète mit dans ses dates et dans les commentaires de l'historien ; l'espèce de scrupule consciencieux avec lequel il semble s'excuser d'avoir imprudemment sacrifié les anciennes traditions à ses inspirations personnelles, prouvent assez le peu de confiance qu'il accordait lui-même à cette nouvelle manière de travestir et de fausser ainsi les plus authentiques et les plus respectables enseignements du passé ; de plus, ils nous expliquent le peu de retentissement et d'effet qu'eurent alors ces doctrines inconsidérées dans l'Eglise du Mans et dans plusieurs autres, où des tentatives semblables se trouvèrent alors faites, puisqu'il faut ensuite arriver jusqu'au XVIIe siècle, pour voir le fil de cette intrigue monacale et de cette *hérésie* de l'histoire ecclésiastique se renouer et prendre l'importance que l'esprit de secte, surtout, voudrait bien encore aujourd'hui donner au système intéressé dont il forme la trame.

Le passage de Grégoire de Tours, sur la mission des sept évêques, ajoute M. l'abbé Arbellot, n'est pas un document traditionnel : c'est une supposition erronée, et une conjecture fautive, qui n'a d'autre base que la comparaison faite par cet écrivain entre deux légendes antérieures : celle de saint Ursin de Bourges, et celle de saint Saturnin de Toulouse.

« Dans la première légende, celle de saint Ursin, il a puisé le dénombrement des sept évêques, et leur mission simultanée ; dans la seconde légende, il a pris la date de la mission de saint Saturnin, qu'il a appliquée de son chef, et étendue de sa propre autorité aux six autres évêques qu'il lui donne pour compagnons.

« Or, ce qui démontre que le passage de Grégoire de Tours n'est pas un document traditionnel conforme aux traditions d'alors, c'est qu'il est en contradiction, non-seulement avec la tradition de l'Eglise d'Arles, écrite un siècle et demi avant Grégoire de Tours, mais encore avec les traditions des Eglises de Paris, de Narbonne, de Limoges et de l'Aquitaine, qu'on trouve écrites dans le VIe siècle.

« La prétendue antiquité de Grégoire de Tours n'est donc

pas un argument en sa faveur, puisque nous avons, contre son système, des témoignages plus anciens que lui.

II° LAUNOY, JEAN, surnommé « *le dénicheur de saints*, » d'après l'orgueilleuse prétention et la coupable persévérance qu'il mit vainement à ruiner les plus anciennes traditions apostoliques ; d'abord docteur de Sorbonne, ensuite exclu de cette congrégation savante pour l'excentricité de ses paradoxes, reprit, d'abord avec plus de succès, en 1641, les opinions abandonnées et les chimériques interprétations de Léthald ; bâtit sur les mêmes fondements un système plus vaste, mais aussi plus faux et plus ruineux encore. Dans son ouvrage sous le titre : « *De tempore quo primùm in Galliis suscepta est Christi fides* : » Du temps où, pour la première fois, le christianisme fut reçu dans les Gaules : Paris, 1659 ; il émit des idées si contraires aux anciennes traditions, à la vérité, que le pieux D. Emery le nommait : *Scriptorem diffamatum*, écrivain déshonoré ; et le pape Benoît XIV : *Impudentem mendacem* : impudent menteur : « *Launoïum*, dit-il, *impudentissimè*, *turpissimèque mentitum* : » Launoy a menti de la manière la plus impudente et la plus honteuse.

Après avoir rappelé que vingt-neuf des ouvrages de cet écrivain ont été flétris de la censure par l'Eglise romaine, sur le rapport de la congrégation *de l'Index*, avec approbation et confirmation dans le XVIIIe siècle, par Benoît XIV, qui veut qu'on regarde cette censure comme *son propre jugement*, M. l'abbé Faillon ajoute : « Nous pourrions rapporter ici les opinions d'une multitude de savants, non suspects de partialité, qui confirmeraient ce jugement en montrant eux-mêmes combien Launoy était peu versé dans l'art de la critique. » Du reste, les auteurs du nouveau traité de *Diplomatique* s'expriment ainsi : « Nous rendons volontiers justice aux talents, à la probité de M. Launoy ; mais, hardi et outré critique, il n'est rien moins qu'antiquaire. L'éditeur de ses ouvrages reconnaît lui-même « *les excès de sa plume*, » et n'excuse ses erreurs que sur la nouveauté des sujets qu'il traitait dans un temps où les règles de la bonne critique et la science des diplômes étaient

presque inconnues. Ces auteurs citent beaucoup d'exemples à l'appui de leur jugement.

Il suffit de se reporter à cette phase de l'histoire ecclésiastique de la France particulièrement, pour comprendre l'effet que devait produire une attaque aussi violente, aussi téméraire des anciennes traditions, des monuments les plus respectés du christianisme, au milieu des désirs immodérés de ces novateurs modernes auxquels il fallait du changement; et des besoins pressants, éprouvés par les sectaires, de jeter au moins la déconsidération sur les origines apostoliques de l'Eglise-mère dont ils s'étaient violemment séparés. Tous alors se groupèrent autour de leur nouveau docteur, de leur dangereux prophète. Les manœuvres furent assez dissimulées, assez habiles pour glisser l'erreur dans la littérature moderne, dans l'histoire et jusque dans les liturgies de quelques Eglises chrétiennes, et dans plusieurs esprits orthodoxes, mais qui ne s'aperçurent pas, d'abord, que, sous l'apparence d'une simple polémique relative à des points de chronologie sans importance bien sérieuse, on faisait une guerre positive et fatale : *ouvertement*, à l'origine apostolique des Eglises de France; et dans le *secret* des innovations et des schismes, au caractère sérieux et vrai de l'unité, de la divinité du christianisme.

« Launoy, dit M. L. W. Ravenez, fit un tel étalage d'érudition; il rencontra tant d'appui dans la disposition où se trouvaient les esprits, qu'il groupa autour de lui tous les novateurs. Ce fut en vain que la congrégation de l'Index condamna vingt-neuf de ses ouvrages; ce fut en vain que le pape Benoît XIV le flétrit du titre d'impudent menteur; son nom devint un drapeau à l'ombre duquel se réfugièrent tous ceux qui, par une cause quelconque, voulaient faire opposition aux traditions romaines. Pendant le XVIIe et le XVIIIe siècles, l'influence de Launoy et de son école fut si grande, qu'elle ébranla trop souvent les convictions des hommes les plus consciencieux et les plus érudits. »

Le temps et la réflexion ont fait justice d'aussi étonnants, d'aussi fâcheux résultats : les esprits logiques ont voulu

remonter aux principes de ces graves erreurs, aux motifs de cette croisade anti-chrétienne; le voile mystérieux, nécessaire qui couvrait les uns et les autres, une fois arraché, la lumière s'est faite, les illusions mensongères se sont évanouies, les anciennes traditions ont reparu plus fortes et plus concluantes au grand jour de la vérité; ceux qui les avaient abandonnées par inadvertance y sont revenus avec les protestations de la bonne foi; ceux qui n'ignoraient pas que leur système n'était qu'une vaine chimère, voyant sa base détruite avec tant de facilité, n'ont plus raisonné pour le soutenir; mais, comme tous les avocats d'une cause perdue, sont descendus à leur dernier moyen : à l'inutile mais spécieux recours des lieux communs et des divagations.

« Jusqu'en 1641, ajoute M. L. W. Ravenez, époque où Jean Launoy écrivit sa dissertation : *De commentitio Lazari et Maximini*, *Magdalenæ et Marthæ in Provinciam appulsu*, » l'Eglise de France tout entière avait admis, sans contestation, avec tout l'Occident, l'apostolat de saint Lazare et de ses sœurs en Provence.

« Cette publication produisit un effet tel, les écrivains qui répondirent à Launoy montrèrent une faiblesse si grande, que les nouveaux liturgistes et les hagiographes qui écrivirent depuis, comme Tillemont, Fleury, Baillet, se crurent obligés d'abandonner la tradition, et d'adhérer au sentiment de Launoy. Leur exemple fut suivi par des hommes éminents : comme Denis de Sainte-Marthe, le père Papebrock; puis par un grand nombre d'auteurs érudits de troisième ou quatrième ordre, qui, par système ou par ignorance, se rendirent à l'opinion en crédit. »

Il est temps enfin qu'un aussi regrettable état de choses ait son terme, et que, dans une époque nommée le siècle des lumières, celles de la foi, de la raison et de la vérité ne se trouvent plus obscurcies par les manœuvres ténébreuses de l'esprit de système, de secte ou d'innovation. C'est précisément ce qu'ont bien compris tous les hommes de sens, de conscience, même ceux qu'un moment d'illusion avait égarés

et qui reviennent aux saines doctrines avec une bonne foi qui les honore. Ecoutons leurs consciencieuses rétractations :

« On peut croire, dit Tillemont, que les sept évêques avaient été envoyés durant la paix dont jouit l'Eglise sous Philippe I[er]. Il ne faut pas s'arrêter absolument au règne de Dèce pour y mettre la venue de ces évêques. Car la persécution qu'il excita contre l'Eglise, dès le commencement de 250 au moins, n'était pas bien propre pour envoyer en France une mission de cette nature. »

« Bollandus s'était appuyé sur les documents erronés, dit M. L. W. Ravenez, pour rejeter au III[e] siècle l'apostolat de saint Materne. Le Père Van Heck, qui a commenté, au huitième volume, la vie de saint Firmin, l'un des successeurs de saint Materne sur le siége de Trèves, abandonnant, sur ce point, les traces de son illustre maître, a rétabli à sa véritable date la fondation des Eglises de Trèvres, Tongres, Mayence et Cologne... ainsi, les doctes Bollandistes, appréciant ces mêmes documents à leur juste valeur, en récusent complétement aujourd'hui l'autorité. »

Les éditeurs de Grégoire de Tours eux-mêmes, craignant que son autorité fût prise trop au sérieux, viennent acquitter un devoir de conscience, en la réduisant à ses minimes proportions. Dom Ruinart dit en effet, dans la préface de son édition : « *Id affirmare ausim... falli eos qui Gregorium estimant ità de martyribus lugdunensibus, aut de septem episcopis quos sub Decio adventasse scripsit, locutum fuisse, ut ante illos aut martyres, aut alios divini verbi præcones advenisse negaverit.* »

J'ose affirmer que ceux-là se trompent qui croient que Grégoire de Tours, en faisant venir les martyrs de Lyon et les sept évêques sous l'empire de Dèce, a prétendu soutenir qu'avant eux il n'y avait pas eu d'autres martyrs et d'autres prédicateurs de la parole divine.

Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* sont aussi dans une voie de retour qui, dépassant le doute, semble conduire assez directement à la vérité des anciennes traditions, lorsqu'ils s'expriment ainsi : « Quoi qu'en disent plusieurs savants

modernes, il y a *bien de l'apparence* que c'est à saint Clément et non à saint Fabien que l'on doit rapporter la mission des premiers évêques dans les Gaules : tels que saint Saturnin de Toulouse; saint Gatien de Tours; saint Denis de Paris; saint Paul de Narbonne; saint Austremoine de Clermont; saint Martial de Limoges. »

Si nous avions besoin d'invoquer un plus grand nombre de témoignages pour démontrer que les meilleurs esprits, et les historiens les plus compétents se trouvent aujourd'hui dans cette voie de retour à la foi des anciennes traditions, nous pourrions, avec M. l'abbé Arbellot, citer encore : Longueval, Hist. de l'Egl. gallic.; Denys de Sainte Marthe, *Gallia christiana;* Fleury, Hist. Ecclés.; les auteurs de l'histoire du Languedoc. etc.; mais ce point important de la question se trouvant en évidence, il ne nous reste plus, après avoir détruit, par sa base, le système des novateurs, qu'à faire entrevoir l'abîme où conduisait sa doctrine ; à renverser les dernières et les plus spécieuses objections faites à la valeur positive, à la vérité des anciennes traditions.

Nous l'avons dit, le système de Launoy, surtout avec les captieux et funestes développements que lui donnèrent des sectateurs habiles, intéressés, ne tendait à rien moins qu'à voiler des ombres du doute, et même de l'incrédulité, les vérités les plus importantes et les plus sublimes de la foi, de la religion chrétienne!... Ecoutons sur le même objet M. L. W. Ravenez, il sera plus positif encore et nous montrera le fond même de cet abîme.

« Launoy, dit-il, avait, à son usage, un moyen très-commode quand il déniait l'exactitude d'une tradition hagiographique : ou bien il prétendait que les instruments qui lui étaient présentés étaient trop modernes; ou bien, s'ils avaient une antiquité suffisante, il les disait *interpolés* par les moines, ou bien enfin il prétendait que l'on ne savait à quelles sources les auteurs avaient puisé.

« Mais, en matière de tradition, ce raisonnement poussé dans ses dernières limites conduit directement à la négation

des Actes des Apôtres, de l'Evangile, et même de la divinité de Jésus-Christ; c'est par une méthode semblable que certaines sectes protestantes de la Suisse et de l'Allemagne sont arrivées à proférer cet horrible blasphème : « Que *le Sauveur n'était qu'un sage*, comme Platon et Socrate, *qui avait reçu de Dieu une plus grande somme de grâces que les autres hommes !...* »

Les écrivains érudits et surtout consciencieux sont du reste aujourd'hui parfaitement unanimes sur l'erreur profonde et les dangers réels de la doctrine de Léthald, Launoy et leurs adhérents. « Le moine Léthald, ajoute en effet M. l'abbé Arbellot, préférant les conjectures erronées de Grégoire de Tours aux antiques traditions de son Eglise, faisait venir saint Julien, avec les sept évêques indiqués, sous l'empire de Dèce ; et le précurseur de Launoy donnait la mesure de sa science chronologique en plaçant dans la même compagnie saint Pothin de Lyon, martyrisé en 177. Cette contradiction de Léthald vaut tout au plus l'honneur d'être mentionnée ; et les critiques modernes, plus raisonnables que leurs devanciers, doivent s'en tenir à la tradition immémoriale qui attribue à saint Clément la mission de saint Julien. »

Espérons que ces réflexions bien tristes sans doute, mais encore plus sérieuses, plus vraies, ne resteront pas sans enseignements et sans fruits pour les hommes de sens et de conviction : que tous en effet comprendront la nécessité de s'entendre et de s'aider pour ne plus laisser, par une légèreté coupable et par une indifférence plus condamnable encore, à l'esprit d'innovation, de secte ou de système, la faculté de saper ainsi dans ses fondements l'existence intellectuelle et morale des nations, en les plongeant par degré dans le gouffre encore béant du matérialisme et de l'incrédulité!... Cette espérance est aujourd'hui d'autant mieux fondée, que l'écueil est signalé, que la prudence et la raison commencent à s'entendre pour l'éviter.

« Ainsi se détruit peu à peu, dit en effet, M. L. W. Ravenez, l'échafaudage dressé, aux XVIIe et XVIIIe siècles, par Launoy et ses disciples. Les origines des Eglises, mieux étudiées, se

dégagent peu à peu de l'obscurité qui les enveloppe; les traditions, dépouillées de ces légendes parasites qui les étouffaient, reviennent à leur simplicité première; et, chaque jour, les travaux des Baronius, des de Marca, reçoivent une plus éclatante consécration. »

Enfin, voici les principales objections des novateurs et des sectaires à la valeur historique des anciennes traditions. Nous allons y répondre, pour ne rien laisser d'incomplet dans la solution de notre important et grave problème. Comme il sera facile de s'en assurer, la plupart de ces objections se trouvent en partie résolues par les faits nombreux que déjà nous avons exposés; c'est un point essentiel que nous devions constater pour éviter ici d'inutiles et fastidieuses répétitions.

§ VII. Réponses aux objections des novateurs.

Les plus nombreuses ont été formulées contre l'origine apostolique de l'Eglise de Reims et victorieusement réfutées, à ce point de vue, par M. L. W. Ravenez. Mais un fait important à noter pour l'édification des hommes de sens et de conscience, est de voir ces objections réunies, pour la première fois, en corps de doctrine, avec une adresse et des intentions faciles à dévoiler, précisément dans la préface des auteurs de l'édition française, publiée en 1848, de la meilleure histoire de l'Eglise de Reims, par le bénédictin dom Guillaume Marlot, convaincu de l'origine apostolique de cette Eglise. D'autres objections furent adressées, au même point de vue, à celle de Limoges, par le chanoine Descordes, vers le commencement du XVIIe siècle, et se trouvent habilement repoussées dans le savant ouvrage de M. l'abbé Arbellot, 1855. Enfin, ainsi que la plupart des métropoles de France, l'Eglise du Mans ne fut pas non plus épargnée : M. Lottin, *loc. cit.*, 1854, a déjà fait bonne justice de ces attaques sans portée sérieuse; qui se détruisent aisément par les enseignements positifs de l'histoire, et par la judicieuse logique du simple bon sens. Nous reprendrons ces

objections dans ce qu'elles ont de commun aux Eglises de France, et de particulier à celle du Mans.

1° « *Pour admettre l'origine apostolique de l'une des Eglises de France, il faudrait prouver que les traditions des principales concordent avec les traditions de cette Eglise; et qu'elles ont un caractère certain d'authenticité.* »

Ces deux conditions nous paraissent, en effet, nécessaires à justifier, pour toute Eglise qui prétend à l'honneur d'une origine apostolique; aussi les avons-nous solidement établies pour celles d'*Arles*, *Paris*, *Limoges*, *Clermont*, *Tours*, *Toulouse*, *Narbonne*, *Toul*, *Besançon*, *Metz*, *Périgueux*, *Bourges*, *Vienne*, *Reims*, *Le Mans*, etc.; que les novateurs avaient plus particulièrement attaquées dans leur précieux droit de possession, et que, dès lors, il nous importait, plus spécialement, d'étudier au point de vue qui nous occupe.

Pour toutes ces études individuelles, nous avons d'anciennes traditions, des témoignages sérieux, respectables, nombreux, invariables, et pour les considérations d'ensemble, cette unanimité constante qui fait la force, qui n'appartient qu'à la vérité, qui donne à toutes ces preuves, quelquefois simples présomptions, lorsqu'elles sont isolées, la force et la valeur des preuves évidemment historiques, lorsqu'elles viennent se grouper et se corroborer autour des antiques faits dont il faut établir toute la réalité.

Un penseur profond l'a dit avec beaucoup de raison : « Dans une si grande antiquité, il faut tenir pour vraies les choses vraisemblables. » Ces anciennes traditions, ainsi rassemblées autour *du principe* et de *l'origine apostolique* de nos Eglises chrétiennes, sont, pour en soutenir *l'esprit*, ce que deviennent, pour en affermir *le corps*, ces appuis artistement rangés à la base de nos antiques métropoles. « Toutes ensemble, dit M. L. W. Ravenez, elles se soutiennent et s'arc-boutent comme ces solides contreforts que l'on remarque autour des temples élevés par la foi de nos pères. »

« Nous donnons, ajoute M. l'abbé Faillon, l'ancienne Vie de sainte Madeleine, écrite au v[e] ou vi[e] siècle, et qui confirme de

point en point la tradition. Nous produisons, comme monuments plus anciens encore, divers tombeaux de la crypte de sainte Madeleine : d'abord celui de saint Maximin. Nous montrons que ce tombeau confirme la vérité de l'ancienne Vie, et prouve que dès les premiers siècles les chrétiens de Provence honoraient saint Maximin leur apôtre, comme l'un des 70 disciples du Sauveur. Ensuite, celui de sainte Madeleine, qui prouve aussi la vérité de l'ancienne Vie, et que, dès les premiers siècles de l'Eglise, les chrétiens de Provence croyaient posséder et honoraient, en effet, le corps de sainte Madeleine, la même dont l'Evangile fait mention. Nous montrons que longtemps avant les ravages des Sarrasins en Provence, la Sainte-Baume était honorée comme le lieu de la retraite de sainte Madeleine; l'oratoire de Saint-Sauveur, à Aix, comme un monument sanctifié par la présence de saint Maximin et de sainte Madeleine. Que les actes du martyre de saint Alexandre de Brescia prouvent que sous l'empire de Claude, saint Lazare était évêque de Marseille; et saint Maximin, d'Aix ; qu'avant les ravages des Sarrasins, le corps de saint Lazare était inhumé à Marseille dans l'église de Saint-Victor; que la prison de Saint-Lazare, à Marseille, est un monument antique qui confirme l'apostolat et le martyre de ce saint; que le tombeau de sainte Marthe, à Tarascon, était en grande vénération aux ve et vi^e^ siècles; que l'apostolat de saint Lazare, de sainte Marthe et de sainte Madeleine, est confirmé par les plus anciens martyrologes d'Occident; enfin qu'au viiie siècle les Provençaux cachèrent les reliques de leurs saints apôtres pour les soustraire aux profanations des Sarrasins, et mirent dans un sépulcre avec le corps de sainte Madeleine une inscription de 710. »

M. Faillon termine par cette question pleine d'à-propos : « Launoy disait que s'il lui était produit un monument ayant dix siècles d'existence, il renoncerait à la discussion, et se reconnaîtrait vaincu. Les écrivains modernes, qui ont suivi ses errements, tiendront-ils la parole du maître ? »

Nous le désirons plus que nous n'osons l'espérer, en voyant les motifs d'une aussi regrettable controverse; motifs qui ne

seront pas en effet détruits même par le triomphe de la vérité. Cependant il serait facile de citer, à l'appui des anciennes traditions, des monuments d'une antiquité plus haute encore. Ainsi, dès le 1er siècle, comme le démontre une inscription trouvée à Rio-Pisnerga, le sang des martyrs chrétiens avait coulé dans l'Espagne. Voici le texte précis de ce remarquable document : « A Claude Néron César, Auguste, grand pontife, pour avoir purgé la province des voleurs, et de ceux qui prêchaient au genre humain *une superstition nouvelle.* » L'authenticité de ce monument, d'abord contestée, pour des raisons faciles à comprendre, fut mise en évidence par le savant et consciencieux J. E. Walch, professeur à l'université d'Iéna.

Des témoignages aussi respectables par leur antiquité, par le caractère de leurs auteurs, se trouvent également pour les Gaules, pour le pays des Celtes en particulier. Ainsi, saint Irénée qui naquit dans l'Asie-Mineure vers l'an 140, et vint prêcher l'Evangile dans la Gaule vers 177, dit positivement : qu'alors il existait déjà des Eglises chrétiennes dans tous les pays : « *Les Eglises qui ont été fondées dans la Germanie*, ajoute saint Irénée dans ses œuvres, *ne croient pas différemment, et non pas d'autres traditions que celles qui sont en Ibérie*, CHEZ LES CELTES. »

Enfin, comme le fait judicieusement observer M. Arbellot, « à défaut de témoignages oculaires et contemporains, on doit se contenter de témoignages traditionnels ; et ceux-là même qui prétendent faire l'histoire des commencements de nos Eglises avec un passage *isolé* de Grégoire de Tours, ne peuvent donner à ce passage une valeur plus grande que celle d'un document traditionnel. »

Voici donc la question nettement posée au point de vue le plus importantant de cette première objection : *Les novateurs*, pour soutenir l'échafaudage de leur système, n'ont à présenter qu'un passage de Sulpice-Sévère traduit avec un contre-sens ; un passage de Grégoire de Tours sans précision, sans autorité ; de plus complétement détruit par un autre passage du même auteur. *Les orthodoxes* peuvent au contraire solidement établir

et fonder l'édifice de leur doctrine sur des monuments des IVe et IIIe siècles et même du Ier; sur des témoignages historiques du IIIe et même du IIe ; sur de nombreuses, d'unanimes traditions de tous les temps chrétiens, de tous les pays. Or, comme l'affirme Tertullien avec tout le poids de son autorité : « *Quod apud multos unum invenitur non est erratum, sed traditum.*» *De Præscrip. cap.* 28. « Une tradition qu'on trouve la même en divers lieux, et chez différents peuples, n'est pas une erreur ni un mensonge : c'est une vérité transmise de vive voix. »

II°. *En plaçant au premier siècle de l'ère chrétienne la venue des premiers évêques des principales villes de France, il existerait entre eux et leurs successeurs évidemment constitués par l'histoire, une lacune très-considérable et qui ne peut être comblée d'une manière positive, qu'en rapprochant la mission des premiers de celle des seconds, c'est-à-dire en les faisant arriver dans les Gaules vers la moitié du* IIIe *siècle.*

Voilà, certainement, de toutes les objections des novateurs la plus adroite et la plus spécieuse; mais en même temps la moins fondée, la plus facile à ruiner.

Sans doute, il existe, dans presque toutes les Eglises de France, une grande lacune entre les évêques *apostoliques traditionnels*, et ceux que, par opposition, on pourrait nommer *électifs historiques :* par exemple, dans notre province du Maine, entre saint Pavace, troisième évêque *traditionnel*, et saint Liboire, premier évêque *historique;* c'est-à-dire à peu près de 126 ou 130 jusqu'à 337.

Le fait est vrai. Loin de chercher à le contester, nous l'admettons comme *nécessaire*; nous en précisons *les causes*, nous en expliquons *les motifs;* mais, en même temps, nous prouvons l'impossibilité de le faire servir de base à *l'échafaudage des inductions* que l'on voudrait en inférer.

Ces lacunes, entre les évêques *traditionnels* et les évêques *historiques*, ont dû *nécessairement* exister au milieu des conditions générales de l'établissement du christianisme dans les Gaules; et si quelque chose pouvait nous étonner, ce serait assurément de ne les y pas rencontrer.

Au premier siècle, comme déjà nous l'avons fait observer, la religion du Christ n'avait encore excité l'attention sérieuse des persécuteurs que dans la métropole et ses environs; le sang des martyrs, par conséquent, à quelques exceptions près, n'avait coulé que dans Rome et ses faubourgs. Dans les provinces, en général, et dans les Gaules en particulier, son humilité, sa bienveillance, l'ineffable douceur de ses enseignements, la charité de sa morale n'avaient encore dû provoquer aucune sérieuse réaction de l'idolâtrie dans les villes, du druidisme dans les campagnes; mais, avec le temps, les merveilleux résultats de cette prédication apostolique, et surtout le grand nombre des conversions à la foi chrétienne, les désertions du druidisme et particulièrement de l'idolâtrie, excitèrent l'attention de ces cultes, menacés d'une destruction prochaine; soulevèrent la jalousie, la haine et toute la violence des persécutions. Ce second fait historique nous explique la nécessité du premier; nous démontre jusqu'à l'évidence que, dans le premier et le commencement du second siècle, nos évêques *apostoliques* purent effectuer leur mission avec assez de calme et beaucoup de succès; mais qu'ensuite, et jusqu'à la paix du christianisme ramenée par Constance Chlore, avec les premiers évêques *historiques*, il fut à peu près impossible aux successeurs immédiats des premiers évêques *traditionnels*, en supposant même cette succession, de manifester assez ostensiblement leur présence, d'exercer assez publiquement leur ministère, d'obtenir des archives assez certaines de l'enregistrement des actes qu'ils accomplissaient, pour que la chaîne épiscopale ne semblât pas au moins rompue dans toute cette funeste et sanglante période : à peu près inaccessible aux missionnaires de l'Evangile, que les novateurs, avec une bien complète inadvertance, font précisément arriver au plus fort des persécutions : sous l'empire de Dèce, en 250!...

Il nous semble impossible de se mettre en contradiction plus évidente avec les faits les mieux constatés de l'histoire, que ne le font Grégoire de Tours, Léthald, Launoy, tous leurs partisans; alors que ceux des anciennes traditions non-seule-

ment s'accordent parfaitement avec les faits, mais encore les font servir à l'établissement, dès lors inattaquable, de leur antique et noble croyance.

« Sans doute, sur les premières Eglises, dans la liste des premiers évêques, dit M. Henry, de l'académie impériale de Reims, il y a des obscurités impénétrables, des lacunes qu'on ne peut remplir. En vérité, le contraire paraîtra bien plus étonnant si on pense à la situation précaire des premiers chrétiens, aux persécutions, aux Eglises solitaires et cachées qui changent selon les nécessités; aux évêques qui meurent martyrs, ou voyagent sans cesse pour de nouvelles missions. Cachées ou non, avec ou sans évêques, les Eglises de Gaule, et surtout celle de Reims, existent dès le premier siècle. »

D'un autre côté, nous devons à M. Lottin, chanoine du Mans, une réflexion judicieuse qui porterait à penser que l'interruption de la chaîne épiscopale n'est peut-être pas aussi prolongée que sembleraient l'indiquer les faits régulièrement enregistrés : plusieurs prélats ayant positivement occupé des siéges épiscopaux sans laisser aucune trace véritablement historique. Il fait en effet observer que, dans les premiers temps du christianisme, on n'inscrivait sur les diptyques, tablettes romaines adoptées par nos Eglises jusque vers le commencement du IXe siècle, que les noms des évêques honorés du titre de *saints*. Il explique ainsi la qualification dont jouissent nos douze premiers pasteurs, et comment il se fait que *Badégisile*, qui devrait y figurer le dixième, par conséquent entre saint Domnole et saint Bertrand, ne s'y rencontre pas; bien qu'il soit malheureusement impossible de contester les déplorables souvenirs du séjour qu'il a fait sur le siége épiscopal du Mans, de 581 à 586. Les esprits justes comprendront la portée de cette observation, sans qu'il nous soit nécessaire de la développer davantage.

Après avoir positivement réfuté cette deuxième objection, nous la prendrons actuellement comme preuve incontestable de la mission apostolique des évêques régionnaires envoyés dans les Gaules, et de saint Julien en particulier comme premier pasteur de la province du Maine.

Tous les écrivains, les novateurs, les systématiques, les sectaires eux-mêmes, admettent la réalité, l'ordonnance, les résultats de ces missions; la longueur, l'accomplissement facile et paisible du plus grand nombre d'entre elles: toute la discussion roule sur l'époque de ces missions que *les orthodoxes* placent dans le Ier et le commencement du IIe siècle où seulement elles pouvaient s'effectuer avec ces caractères; et que *les novateurs* voudraient reporter jusqu'au IIIe et même aux premières années du IVe, où ces missions tranquilles et prolongées étaient à peu près impossibles avec la publicité qu'elles offraient. Il s'agit, en effet, ici de faits historiques non-seulement incontestables, mais encore nécessaires et dont nous avons donné l'explication. Voici, du reste, le raisonnement bien naturel et bien simple qui doit, même à défaut de preuves historiques directes, conduire à la vérité par une voie tout aussi positive, aussi certaine.

Les évêques régionnaires des Gaules ont accompli, dans ce pays, une mission évangélique sans contestation de sa réalité; ils n'ont pu l'effectuer dans la fin du IIe; pendant le IIIe; dans les premières années du IVe siècle, en raison des persécutions qui désolaient ces contrées avant l'apparition des évêques *historiques* sous Constance Chlore : ces premiers évèques traditionnels sont donc venus dans les Gaules au Ier et dans le commencement du IIe, envoyés par saint Pierre ou par ses collaborateurs, par conséquent avec le grand et noble caractère d'*apôtres*.

Si nous rentrons actuellement dans l'histoire plus particulière de l'Eglise du Mans, voici, relativement à cette question importante, les considérations spéciales qu'elle nous offre et dont les principales s'appliqueront encore, sous ce rapport, aux premières métropoles de France.

Humble, modeste, simple dans ses démonstrations, le christianisme passe d'abord à peu près inaperçu des fausses religions; comme une lumière douce, bienfaisante, il s'inflltre, par degrés insensibles, dans les esprits et dans les cœurs; mais divin par son principe, immense et sublime dans ses résultats,

il jette enfin l'épouvante et l'effroi dans l'âme des cruels sectateurs d'Odin, du polythéisme et de l'idolâtrie; la haine a remplacé l'indifférence, la férocité sanguinaire fait partout alors des martyrs et des saints!...

Les plus horribles persécutions se renouvellent souvent, pendant plus de deux siècles : ainsi sous Dioclétien, par exemple, elles se continuent, au moins dix années presque sans interruption!...

Au milieu de ces immolations criminelles des victimes de la foi, les pasteurs disparaissent dans le Maine comme dans presque toutes les Gaules, et leurs troupeaux dispersés, poursuivis dans les villes par l'idolâtrie, dans les campagnes par le druidisme, vivent retirés, cachés au milieu des rochers, dans le fond des souterrains; imitation des catacombes romaines, et dont les traces nous sont peut-être laissées dans ceux que nous voyons encore, pour le Maine : à Sauges, à Touvoie, à Sillé-le-Philippe, etc.

Telle fut, pour notre province du Maine, cette lugubre phase de l'histoire ecclésiastique, embrassant, depuis saint Pavace jusqu'à saint Liboire, un intervalle de deux siècles au moins.

Déjà même pendant l'épiscopat de saint Thuribe Ier, qu'il ne faut pas, comme l'ont fait des écrivains inattentifs, confondre avec saint Thuribe II, les réunions des chrétiens commençaient à faire naître des inquiétudes, elles étaient surveillées. La calomnie leur prêta des caractères séditieux; on trouva le moyen de soulever les masses contre elles : dans une de ses missions évangéliques à Juillé, au pays des Cénomans, disent les Gestes des évêques du Maine, le saint prélat y fut assailli par la populace idolâtre de cette contrée, maltraité, frappé de plusieurs pierres, et ne parvint qu'avec peine à gagner Saint-Marceau, retraite qu'il avait aussi choisie pour y terminer, comme saint Julien, sa moins longue, mais déjà plus difficile carrière épiscopale. Il ne mourut pas immédiatement de ses blessures, mais comme elles avaient été peut-être assez graves pour abréger sa vie, plusieurs anciennes légendes le placent au nombre des martyrs de la foi.

Dans le Maine, comme dans les autres provinces, la persécution ne s'arrêta pas à ces premières et simples démonstrations populaires ; elle fut décrétée par les empereurs et flétrit à jamais leurs sanglants édits. Elle se montra bientôt implacable et terrible dans la seconde moitié du IIe siècle; ce ne fut plus alors seulement des : « MARTYRES » ou victimes isolées, que l'on vit dans quelques parties du sol chrétien, mais des : « MARTYRIA » ou massacres généraux, inondant toutes les régions de la terre par le sang innocent des adorateurs du Christ !

Sans parler ici des persécutions : 1° *de* : *Néron*, 66 à 68 ; — 2° *Domitien*, 95 ; — 3° *Trajan*, 107 ; qui ne furent pas très-sérieuses pour toute la Gaule ; nous citerons, comme l'ayant plus cruellement éprouvée, celles : 4° *de Marc-Aurèle*, 164 à 177 ; — 5° *Septime-Sévère*, 199 à 204 ; — 6° *Maximin*, 235 ; — 7° *Dèce*, 250 ; — 8° *Valérien*, 257 à 258 ; — 9° *Aurélien*, 273 à 275 ; — 10° *Dioclétien* et *Maximien*, 303 à 313. Par conséquent huit ans encore après leur abdication, en 305 ; mais avec une diminution progressive dans les Gaules dont Constance Chlore était alors gouverneur.

Ainsi, l'histoire même des persécutions du christianisme, aujourd'hui si claire et si précise, vient donner le dernier degré d'évidence à la vérité des anciennes traditions qui fixent l'époque de l'introduction de la doctrine évangélique dans les Gaules à la seconde moitié du Ier siècle, à la première du IIe : en établissant ainsi l'origine apostolique des principales églises de France et particulièrement de celle du Mans.

III° Les novateurs ont dit encore : « *Si telles Églises de France remontent aux temps apostoliques, pourquoi l'histoire n'a-t-elle pas daigné s'occuper de leurs premiers pasteurs? Pourquoi offrent-elles si peu de pontifes pour occuper leur siége épiscopal, pendant un aussi long espace de temps? Si les églises de la province étaient, en effet, établies au temps de saint Pierre, il fallait qu'elles demeurassent inaperçues pendant plus de* 250 *ans pour jouir de la paix au milieu de neuf persécutions générales et n'avoir à citer aucun martyr, surtout parmi les évêques.* »

C'est bien ici qu'il convient de répéter que les objections faites à la vérité ne servent qu'à mieux établir son triomphe.

Comment! c'est à nous que l'on vient demander une incontestable, une évidente biographie des saints apôtres : *Trophime*, *Denis*, *Martial*, *Austremoine*, *Gatien*, *Saturnin*, *Paul*, *Mansuit*, *Lin*, *Clément*, *Front*, *Ursin*, *Crescent*, *Sixte*, *Julien*, etc., dont nous avons démontré la mission dans le Ier et le commencement du IIe siècle ; tandis qu'on ne sait rien nous fournir de semblable, même en retardant, par une simple et gratuite supposition, leur venue jusqu'aux IIIe et IVe. En vérité, c'est par trop abuser de la logique et du bon sens. Eh bien, cependant, voyons s'il n'est pas encore facile de tout interpréter ici dans le sens vrai des anciennes traditions.

Déjà M. Lottin nous explique l'absence des premiers évêques non sanctifiés, sur les diptyques des Eglises chrétiennes où l'on n'inscrivit, pendant longues années, que les prélats honorés de ce titre glorieux ; nous ajouterons avec M. L. W. Ravenez, qui s'est occupé sérieusement de cette question : « Les délégués des Apôtres et de leurs disciples, aux deux premiers siècles, étaient romains ; ou, dans l'hypothèse contraire, le plus souvent étrangers aux provinces gauloises, dont la domination impériale avait à peine, encore, modifié les institutions, les mœurs et l'ancien langage. Ces premières missions durent, par conséquent, offrir des obstacles, des difficultés naturelles, faciles à comprendre ; et ne trouver qu'un bien petit nombre de moyens pour assurer la tradition de leurs actes, et révéler *historiquement*, aux temps à venir, les noms et les gestes de leurs auteurs. Sans doute, la nomination et la mort des successeurs du premier évêque apostolique seront inscrites à l'*obituaire* ; mais celui-ci n'est pas fait pour la publicité... Si l'évêque décédé, ajoute M. Ravenez, n'a pas accompli une vie tellement admirable, tellement sainte, qu'après sa mort Dieu ne daigne pas révéler cette sainteté par des miracles qui frappent l'imagination des hommes, son nom s'oubliera lentement, à mesure que les pas des générations effaceront l'épitaphe de sa pierre sépulcrale, ou que la main du temps lacérera les pages de l'*obituaire*. »

N'est-ce pas, du reste, précisément ce que l'on trouve aussi, même pour l'histoire *civile* des nations antiques ; où tout semblait, au contraire, favoriser les souvenirs du passé? Pourquoi donc serait-on plus exigeant pour leur histoire *ecclésiastique*, lorsque les faits qui la constituent n'avaient que des archives insuffisantes, et même presque toujours détruites par le fer ou par le feu des persécutions ?

Nous dirons dès lors aux novateurs : Où sont donc les biographies plus positives et plus complètes que vous pouvez nous donner de nos premiers évêques régionnaires, en les prenant ailleurs que dans les anciennes traditions ; en retardant même de plusieurs siècles, contrairement à l'unanimité de ces documents, la mission de ces apôtres, de ces instituteurs évangéliques? Expliquez-nous surtout comment vous pouvez concilier ici la prolongation paisible de l'épiscopat d'un assez grand nombre, de saint Julien par exemple, avec les temps les plus orageux du christianisme, sous Maximin, Dèce, Valérien, etc., temps où vous les faites précisément arriver ; comment enfin, la plupart de ces missionnaires, au lieu d'avoir présenté, comme cela pouvait être au Ier siècle où nous les plaçons, des saints mourant paisiblement dans la retraite après un long et fructueux épiscopat, ne se trouvent pas inscrits, dans les IIe, IIIe et IVe, auxquels vous les renvoyez, dans la série si nombreuse alors des victimes de la foi, que cette fatale époque fut nommée *l'ère des Martyrs?...*

Forcés dans leurs derniers retranchements, les novateurs, incapables de justifier les inexactitudes, les ambiguïtés, les formelles contradictions du seul auteur sur le témoignage duquel puisse reposer leur fabuleux système, en sont réduits à demander aux partisans des traditions anciennes l'explication de ces graves erreurs, de ces évidentes inexactitudes, qui détruisent toute valeur historique dans la seule autorité que les novateurs puissent invoquer. Telle est en réalité la substance de leur dernière objection.

IV° « *Comment expliquer*, *dans Grégoire de Tours*, *auteur grave*, *instruit et consciencieux*, *les erreurs et les contradictions*

que l'on a trouvées, en opposant les textes de ses deux principaux ouvrages : 1° HISTORIA ECCLESIASTICA FRANCORUM ; 2° DE GLORIA MARTYRUM? *D'aussi complètes anomalies ne sauraient venir que d'altérations positives dans les textes.* »

C'est aussi notre opinion. En rétablissant en effet, comme nous l'avons dit, *Historia Francorum*, *Domitius*, ou *D. C. Domitius Cæsar*, au lieu de *Décius*, toutes les contradictions cessent; *l'Histoire Ecclésiastique des Francs* s'accorde alors non-seulement avec *la Gloire des Martyrs*, mais encore avec toutes les anciennes traditions.

Quant à l'explication des erreurs et des contradictions de Grégoire de Tours, en supposant les textes conformes aux idées de l'auteur, et, dans son intérêt, nous voudrions ne pas admettre cette supposition ; il nous semble qu'elle appartient bien plus aux novateurs, dont ces textes forment le seul point d'appui, qu'aux orthodoxes qui les combattent comme erronés et qui croient avoir assez fait pour leur cause en y signalant des erreurs matérielles et d'évidentes contradictions. Aussi, ne prendrions-nous pas cette peine qui nous semblerait, alors, surabondante, si nous ne trouvions cette explication toute faite et parfaitement établie, comme un riche complément de nos démonstrations, dans l'excellent ouvrage de M. l'abbé Faillon : « *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine.* »

Le P. Longueval, Tillemont, avaient déjà mis sur la voie de cette explication ; dom Ruinart lui-même, éditeur de Grégoire de Tours, l'avait presque trouvée lorsqu'il dit : « *In Gregorii Turonens. Histor. Franc. lib. I, cap.* 20 *: Acta sancti Saturnini ejus in Gallias missionis tempus exhibent; sed nihil habent de cæteris hic recensitis, quorum in Gallias adventum alii aliis temporibus assignant. Gregorius tamen, qui eos putavit simul in Gallias accessisse, ex certa epocha quæ in actis sancti Saturnini habetur, cæterorum etiam tempora deduxit.* »

Les actes de saint Saturnin précisent l'époque de sa mission dans les Gaules. Mais ils ne disent rien, sous ce rapport, des autres délégués dont ils font seulement l'énumération, et que

plusieurs font arriver à d'autres époques dans le pays. Cependant Grégoire, admettant qu'ils y étaient venus en même temps, infère celui de leur épiscopat de la date certaine fournie par ces actes de saint Saturnin.

Enfin, M. l'abbé Faillon a mis cette explication dans une évidence parfaite : en prouvant que saint Grégoire de Tours n'avait eu d'autres documents, pour établir ce qu'il dit des sept évêques régionnaires, que les actes de saint Saturnin et ceux de saint Ursin ; qu'il avait pris, dans le premier texte, les noms de ces prélats ; et dans le second, le temps présumé de leur mission.

« Voici, dit en effet M. l'abbé Faillon, ce que nous lisons dans le précieux manuscrit que nous avons retrouvé, appartenant à l'église de Saint-Germain, et contenant les actes de saint Ursin : » « Saint Ursin fut envoyé de Rome par les saints Apôtres, avec plusieurs compagnons, qui sont : saint Denis de Paris ; saint Saturnin de Toulouse ; saint Throphime d'Arles ; saint Paul de Narbonne ; saint Martial de Limoges ; saint Austremoine d'Auvergne ; et l'évêque saint Gatien. »

« Or, Grégoire qui avait sous les yeux les actes de saint Ursin, y a puisé le dénombrement qu'il fait des sept évêques. Mais, sachant que saint Denis n'était venu à Paris que sous les successeurs des Apôtres, il a dû inférer de là que l'époque assignée par les actes de saint Ursin à cette mission était fautive. Lisant ensuite, dans les actes de saint Saturnin, que celui-ci avait souffert sous Dèce, il en a conclu que l'empire de ce prince était la véritable date de cette mission... Ainsi, il a pris des actes de saint Ursin le dénombrement des sept évêques ; et de ceux de saint Saturnin, l'époque de leur mission. »

§ VIII. Conclusions.

Nous croyons avoir démontré, par toutes ces preuves aussi *graves* dans leur *caractère* que véritablement *authentiques* dans

leur constante *unanimité*, que l'introduction du christianisme dans les Gaules s'est effectuée positivement à l'époque, au milieu des conditions que nous avons exposées d'abord comme expression de la vérité; mais nullement avec les circonstances, au temps que les novateurs ont voulu gratuitement supposer, en se fondant sur des textes contradictoires, sans aucune valeur, pour l'érection d'un système dont le moindre défaut, au sens des hommes clairvoyants, est d'être entièrement erroné. Terminons cette consciencieuse discussion par le résumé des faits principaux qu'elle nous paraît évidemment et pour toujours établir.

I° Dans les dernières instructions que le Sauveur donne à ses disciples, avant la consommation du plus sublime des sacrifices, il prescrit aux Apôtres de répandre, après sa mort, dans tout l'univers, la doctrine dont il va sceller, de son précieux sang, l'objet et la divinité. Mais pour que l'enseignement de cette doctrine conserve, toujours et partout, l'unité fondamentale sans laquelle ne procède jamais la vérité, Jésus-Christ institue saint Pierre *prince des Apôtres*, chef suprême de toutes les missions évangéliques, dont la délégation doit être faite et l'impulsion donnée par lui seul, ou dans son nom par les coadjuteurs qu'il en aura chargés.

« L'évangélisation de la Gaule, du monde entier, s'est faite, dit M. Ravenez, d'après un plan conçu par saint Pierre et les apôtres. Chacun de leurs disciples a reçu un mandat spécial, déterminé, dont ils ont prescrit et surveillé l'exécution; en un mot, dès le jour où le prince des apôtres est devenu la pierre fondamentale sur laquelle est bâtie l'Église, toute impulsion part de Rome; la ville éternelle est le soleil immobile autour duquel gravite la chrétienté tout entière; et Innocent Ier put dire avec raison : « Il n'est aucune Église qui n'ait été fondée par saint Pierre et ses successeurs. »

II° Le christianisme, qui s'est miraculeusement répandu par toute la terre, dès le Ier et la première moitié du IIe siècle, ne pouvait pas laisser en dehors de ses nombreuses délégations, les Gaules, qui tenaient alors, après les États-Romains, le

premier rang parmi les provinces conquises. Toutes les traditions ecclésiastiques sont en effet dans un accord parfait avec ces présomptions de l'histoire, pour démontrer que les Gaules en général, et le Maine en particulier, furent au nombre des pays qui les premiers se trouvèrent éclairés des lumières de l'Évangile.

III° Pendant le Ier siècle et le commencement du IIe, les Gaules reçurent évidemment trois missions : 1° de sainte Marie-Madeleine ; saint Lazare, premier évêque de Marseille ; saint Maximin, d'Aix ; sainte Marthe, etc. ; 2° des sept évêques, désignés chacun avec ses attributions particulières ; 3° des soixante-dix évêques régionnaires au nombre desquels nous plaçons naturellement saint Julien, apôtre et premier évêque du Mans, comme nous croyons l'avoir établi sur des preuves incontestables.

IV° Enfin, *l'origine apostolique des principales Eglises de France*, *de celle du Mans en particulier*, nous paraît aujourd'hui, d'une manière satisfaisante, et pour toujours si positivement démontrée par une masse de preuves tellement imposantes, que dans l'hypothèse, peu rationnelle, où quelques esprits justes, sans partialité, conserveraient encore un simple doute, nous avons la conviction intime que, pour le dissiper sans retour, il leur suffirait de remettre un seul instant en présence, comme nous venons de le faire, avec le seul désir d'arriver à la vérité, *d'une part*, *le texte*, mal traduit, mal interprété, de Sulpice-Sévère ; *les passages* inexacts, contradictoires, sans autorité, de Grégoire de Tours, seuls appuis du système faux et dangereux des novateurs ; *de l'autre*, l'unanimité si puissante, si remarquable, des martyrologes chrétiens de tous les pays ; les légendes, les actes des saints, des évêques ; les décisions des conciles, des papes ; les faits les plus positifs de l'histoire ; l'amende honorable des hommes consciencieux, égarés un instant ; la réhabilitation des saints, des apôtres un moment détrônés, etc. : fondements à jamais inébranlables de la doctrine salutaire et vraie des anciennes traditions.

Pendant que le christianisme s'établissait dans les Gaules,

au milieu de la domination étrangère et des persécutions, le peuple conquérant de ce pays y continuait ses grands et merveilleux travaux de construction; et, dans toutes les directions importantes, le couvrait, comme d'un réseau, de ces belles *voies romaines* dont les archéologues retrouvent aujourd'hui le parcours, et qui, d'après les judicieuses expressions de M. Villemain : « ouvertes par la politique, d'un bout à l'autre de l'empire, devaient servir à la propagation du christianisme. »

Toutefois, si la Gaule, au point de vue religieux, était fréquemment soumise à des traitements injustes et cruels par les empereurs idolâtres, elle avait moins à souffrir, au point de vue politique, des maîtres chargés d'en gouverner les nombreuses populations, et craignant sans doute, avec raison, d'exciter des réactions subversives de leur puissance, en rivant, avec trop de souffrance, les fers de ce nouvel esclavage.

Aussi, dans ce vaste pays, dans la province du Maine qui doit actuellement fixer notre attention d'une manière à peu près exclusive, des rapports assez bienveillants s'établirent entre les étrangers et les indigènes ; de telle sorte que les premiers, acquérant chaque jour plus de confiance dans les seconds, leur confièrent quelques parties de l'administration et même du gouvernement de plusieurs localités secondaires. De leur côté, les Cénomans, dans les villes, surtout par ces continuels rapports et cet échange de bons procédés, prirent un peu la forme romaine sous le rapport des costumes, des armes, du langage, des usages et même des mœurs. Il serait en conséquence difficile de prévoir à quelles funestes conséquences un pareil état de choses aurait conduit nos aïeux, si le christianisme ne les eût protégés de sa main puissante, et si la décadence de l'empire n'eût amené leur affranchissement.

§ IX. Influences de la domination romaine.

Pour mieux comprendre les profondes influences de la domination romaine sur les Gaulois en général et sur les Cénomans

en particulier, nous devons sommairement examiner les principales conditions de leur existence commune : 1° *Cités gallo-romaines;* 2° *habitations;* 3° *cimetières;* 4° *voies romaines;* 5° *véhicules;* 6° *repas;* 7° *costumes*; 8° *armures;* 9° *instruction;* 10° *superstitions*; 11° *fêtes païennes*; 12° *monnaies et jeux d'argent.* Etudions chacune de ces conditions.

I° Cités gallo-romaines.

Dans les siècles antérieurs, *cité* désignait un Etat avec toutes ses dépendances; c'est ainsi qu'à l'époque même de l'invasion, César donne le nom de cités, *civitates*, aux différents pays de la Gaule qui se trouvaient constitués en Etats particuliers. Plus tard, on désigna sous ce titre les métropoles de ces pays; enfin, toutes les villes où se trouvait un sénat. Aujourd'hui cette qualification est particulièrement réservée, dans celles dont l'extension est devenue considérable, à la partie qui formait autrefois l'ancienne ville.

L'examen des ruines découvertes à Paris, Nîmes, Autun, Saintes, Narbonne, Arles, Besançon, etc., tend à prouver que les cités gallo-romaines étaient ordinairement environnées de murailles en granit; que cette enceinte était fortifiée de tours carrées ou rondes, que l'on entrait dans les villes closes par des portes monumentales, à plusieurs arceaux, et près desquelles, ainsi qu'il est dit au code Théodosien, se trouvaient des gardes chargés de percevoir les droits d'entrée et de sortie. Les rues étaient étroites, les maisons isolées par des ruelles. La place principale se nommait *forum;* elle présentait, à la fois, un lieu de réunion pour les habitants, l'emplacement des marchés ordinairement au nombre de quatre par mois, et des foires, à celui d'une ou deux par an. On y trouvait, presque partout, la maison où s'assemblaient régulièrement les curiales, où siégeaient les tribunaux, où le gouverneur de la cité rendait la justice. Comme nous l'apprennent les historiens, et particulièrement Grégoire de Tours, l'église était à peu de distance et

n'offrait pas alors un aspect digne du culte qu'on y célébrait : elle se trouvait en effet représentée, dans les premiers temps du christianisme, tantôt par une ancienne halle, un temple païen approprié, tantôt par une simple et provisoire construction en bois. On arriva cependant bientôt à bâtir des églises en forme de croix, avec deux ailes, un chœur, un triple portail tourné vers l'orient ; une sacristie, *salutatorium*, où l'évêque recevait les hommages de son clergé. A la principale entrée, comme vestibule, se trouvait un portique où stationnaient les mendiants, les lépreux, les pénitents qui n'avaient pas encore obtenu leur pardon et l'acte de réconciliation qui leur permettait de rentrer en communion avec les autres fidèles. Ces rassemblements, dont le cynique aspect fait un si pénible contraste avec la dignité du lieu, ne devraient plus, comme on le voit encore, être tolérés aux abords de nos temples religieux, surtout depuis l'abolition de la mendicité. A gauche du péristyle, était *le baptistère*, large cuve où, même après la domination, d'après Fleury, le baptême était administré par une triple immersion.

II° Habitations gallo-romaines.

A l'époque de l'invasion romaine, les paysans gaulois avaient encore pour habitations, soit des huttes en argile, rondes, offrant assez bien l'aspect d'une ruche ; surmontées, pour toiture, d'un cône creux en chaume, en joncs, en roseaux, etc. ; soit des cabanes en planches grossièrement façonnées ; quelques-unes présentaient des cheminées, simples conduits en faible saillie au-dessus du faîtage ; dans un grand nombre, la fumée du foyer sortait, en partie surabondante, par une ouverture menagée dans la toiture. Les logements des villes offraient, au double point de vue de la construction et du confortable, des imperfections proportionnelles et dont on peut se former une idée, peut-être assez juste, en considérant les vieilles maisons de nos antiques cités.

Mais les rapports qui s'établirent alors entre la civilisation romaine et la rusticité gauloise changèrent ces conditions primitives, pour y substituer celles d'un luxe progressif, dont le développement, sous ce rapport, deviendra facile à bien apprécier par la description abrégée des habitations que les riches occupaient à la ville, à la campagne, surtout vers les derniers temps de cette longue domination; nous aurons d'ailleurs, dans cet examen, l'avantage de savoir ce que devaient être ces immenses *villas* dont on retrouve chaque jour les ruines : souvenirs précieux de ces habitations riches et considérables : ainsi que nous le voyons, par exemple, pour celles de notre commune d'Alonnes, dont, par défaut d'attention ou de lecture, on a pris les antiques vestiges pour ceux d'une ancienne cité : erreur grave, comme nous espérons bientôt le démontrer.

MAISON DE VILLE. — On y trouvait, en la supposant avec ses plus vastes et ses plus complets développements :

1° *Le vestibule.* — A l'extérieur, sur les côtés de l'entrée, les *suppeditanea* ou bancs en pierre servant de siége aux piétons et de montoirs aux cavaliers. La porte, ordinairement à deux vantaux, ouvrant en dehors par les soins de *l'ostiarius* ou portier, avec cette inscription, lors même que le cerbère, compagnon du gardien habituel, n'était là qu'en peinture : « Prenez garde au chien. » Du reste, aucune fenêtre sur la rue. Autour de ce vestibule se trouvaient groupées les étroites boutiques des marchands libres, des clients et des esclaves de la maison. Dans cette pièce commune se tiennent : *les nomenclateurs*, esclaves chargés d'annoncer, par leur nom, les personnes qui entrent ; les *atrienses*, ceux qui doivent introduire les étrangers.

2° L'*atrium*, — vaste cour entourée de portiques; en face, le *tablinum*, galerie décorée de tableaux, de portraits de famille, etc.

3° Le *triclinium*, — ou salle à manger, dont l'ameublement est presque toujours somptueux. La table ronde se trouve couverte de la *mantile*, ou nappe en toile; entourée de lits cintrés, suivant la courbe qu'elle présente. Les Gaulois s'habituèrent

difficilement à manger ainsi couchés, et conservèrent pendant longtemps leurs siéges garnis, leurs bancs, leurs escabelles, etc.

4° Le *peristylium* — venait ensuite ; c'était une seconde cour, vaste, carrée, avec une colonnade, et sur laquelle s'ouvraient les *cubiculæ* , ou chambres : *diurna* , de jour ; *nocturna* , de nuit. Les lits gallo-romains offraient l'apparence d'une grande caisse oblongue dont on aurait enlevé le côté antérieur. Ils étaient garnis de matelas en bourre avec des oreillers de plume. Ces lits offraient une élevation telle qu'il fallait une escabelle pour y monter. On trouve encore cet ancien type dans un assez grand nombre de métairies de notre province, du Bas-Maine surtout. Ils étaient alors comme aujourd'hui, pour leurs propriétaires, un signe de richesse, de somptuosité ; aussi donnait-on le titre de *grabat* à ceux qui ne s'élevaient pas au-dessus de douze à quinze pouces. On s'y couchait sans draps ; ayant pour toute couverture les grands vêtements que l'on portait dans le jour. Le défaut de linge explique la nécessité des bains dont les Gallo-Romains faisaient un fréquent usage. Le *venereum* , lieu mystérieux qu'il suffit de nommer; l'*œcus* , salon de cérémonie; l'*exedra*, ou l'exèdre, salon de conversation ; la *bibliotheca*, ou bibliothèque ; le *sacrarium*, ou chapelle domestique.

5° Le *gynæceum*, — ou quartier des femmes, qui s'y trouvaient reléguées et servies par des esclaves nombreuses, toujours occupées à des travaux manuels.

Les principaux appartements de ces riches hôtels offraient un pavage en mosaïque et sous lequel on avait ménagé les conduits de l'*hypocaustum*, ou hypocauste , pour la répartition de la chaleur fournie par ce calorifère placé à l'extérieur, et constamment alimenté par les *fornacatores* , esclaves particulièrement attachés à ce genre de service. Les chambres individuelles étaient petites, de trois mètres en tous sens ; les portes s'y trouvaient remplacées par des tapisseries ou *portières* en étoffe ; on y plaçait un *clepsydre*, pour la mesure du temps.

6° Le *valetudinarium*,— ou l'infirmerie, se trouvait reléguée

au fond de l'habitation, dans ce que l'on nomme aujourd'hui les communs. Là se voyaient en effet encore :

7° Les *servitia*, — ou logements des esclaves. Ordinairement disposés avec assez de soin et de propreté.

8° Les *cellæ vinariæ*, — ou celliers; le *pistrinum*, ou boulangerie; l'*olearium*, ou huilerie; les *horrea*, ou greniers placés à l'étage supérieur: *solaria*, dont nos ancêtres ont tiré peut-être le terme de *soliers*, encore employé dans le Maine pour désigner cette partie des bâtiments comprise entre le plancher supérieur et la toiture.

Enfin, l'habitation se terminait par une terrasse qui conduisait au jardin d'agrément coupé d'allées droites : *ambulacra;* ornées de vases à fleurs, statues, grottes, fontaines, etc.

MAISON DE CAMPAGNE. — On la désignait généralement alors sous le nom de *villa*, mais elle pouvait offrir dans son objet et ses dispositions deux caractères bien différents.

1° VILLA LUXURIOSA. — Habitation de luxe, offrant, sous le rapport des distributions, du confortable et des somptueuses recherches du sensualisme, à peu près les mêmes dispositions que la maison de ville; se trouvant seulement environnée de plus vastes jardins, de prairies, de bois, etc.

2° VILLA AGRICOLA. — Habitation rurale avec une vaste exploitation agricole. Sans comparaison la plus importante, cette villa couvrait quelquefois alors toute l'étendue que présente l'une de nos petites communes actuelles. Elle se divisait en trois parties principales : 1° *urbana*, l'urbaine, habitation du maître; 2° *rustica*, la rustique, habitation des ouvriers, des esclaves, des animaux; 3° *fructuaria*, la fructuaire, ensemble de bâtiments destinés à la préparation, à la conservation des produits. Chacune de ces parties offrait à son tour des subdivisions.

1° L'*urbana*, l'habitation du maître, indépendamment de toutes les conditions de la *villa luxuriosa*, présentait, au-dessus du faîtage, le *supertegulum*, véritable observatoire en forme de tourelle, dominant tout le pays, et d'où l'on pouvait aisément voir ce qui se passait dans les différents quartiers de l'exploitation, et même dans les campagnes environnantes. Après le

jardin d'agrément venaient le *pomarium*, le verger, où l'on cultivait un grand nombre d'arbres fruitiers; le *vivarium* , le vivier, ou réservoir pour le poisson; le *leporarium*, le parc des lièvres; le *theristrophium*, celui des chevreuils, daims, etc. De telle sorte que dans l'intérieur même de son propre domaine le maître pouvait, à toutes les époques de l'année, se livrer aux plaisirs de la chasse et de la pêche. Les Gaulois aimaient beaucoup ces exercices, le premier surtout; ils étaient fiers de l'adresse qu'ils pouvaient y montrer; et comme preuves de leurs succès, les plus grands seigneurs se faisaient gloire de clouer sur la porte principale de leur habitation les têtes des bêtes sauvages qu'ils avaient abattues. C'est peut-être en conséquence de cet usage tant soit peu barbare que l'on trouve encore, chez nous, les mêmes exhibitions par des motifs semblables et sans plus de raison.

Les bains froids, *chauds*, *de vapeur*, etc., étant d'un usage très-fréquent chez les Celtes gaulois, chacune de ces habitations somptueuses, à la ville, à la campagne, avait ses thermes établis sur des proportions si vastes, que des écrivains étrangers à la connaissance entière de ces grandes habitations, en voyant les ruines considérables de ces thermes, n'ont pas manqué de les regarder comme celles d'un établissement public de bains, et, par induction, d'admettre l'existence d'une cité là précisément où n'avait existé qu'une *villa gallo-romaine*.

Les dépendances de ces bains occupaient en effet un grand espace, et tenaient une légion d'esclaves habituellement occupée à tous les emplois de cet important service. On y voyait, comme *indispensable* complément, l'*onctuaire*, où fonctionnaient : les *tractores*, ou *masseurs*, pour frotter la peau, allonger les membres, *masser* les articulations, les muscles, etc.; les *alipili* ou épileurs, barbiers, coiffeurs, etc; les *unctuarii*, ou parfumeurs, pour laver le corps avec des essences, l'assouplir avec des huiles, des pommades aromatiques, etc.

2° *La rustica*. — L'habitation des ouvriers, des esclaves, des animaux, était séparée de celle du maître. Elle se composait des bâtiments appropriés aux hommes et de ceux qui ser-

vaient au bétail dont les Gaulois faisaient de nombreux élèves et des exportations fructueuses, particulièrement en Italie. On trouvait dans les différents quartiers de cette vaste exploitation rurale complète : le *gallinaria*, l'*aviarium ornithon*, ou basse-cour ; le *seclusorium*, où l'on engraissait la volaille avec des pâtons préparés ; l'*apiarium*, où les ruches des abeilles se trouvaient réunies en grand nombre ; les *stabularia*, ou étables appropriées à la nature du bétail ; les *caballaria*, ou écuries, disposées suivant les espèces de chevaux, et leur genre de service ; les *ovilia*, ou bergeries pour les moutons ; les *porculatoria*, ou porcheries, pour l'élève et l'engraissement des porcs, etc.

3° *La fructuaria*, — quartier de l'exploitation où les produits de la terre étaient déposés, travaillés pour la vente ou conservés pour l'usage de l'établissement. Là se trouvaient : le *nubilarium*, ou grange, dans laquelle on égrenait les blés sous les pieds des bœufs et des chevaux ; les *fenilia paliaria*, ou pailliers, greniers à fourrages ; le *torcular*, ou pressoir ; duquel le *moût*, ou jus du raisin passait dans la *cortina*, ou chaudière, pour s'y réduire de moitié par la cuisson, et se trouver définitivement entonné dans les *dolia*, grands vases en terre cuite, où s'effectuait la fermentation. Enfin, dans l'endroit le plus éloigné, le moins exposé aux regards, se trouvaient : la *pistrina*, ou boulangerie ; la *cella lignaria*, ou bûcher ; le *sterquilium*, ou fosse aux fumiers, murée, dallée avec soin.

Telles étaient les conditions remarquables de ces grandes *villæ agricolæ* des Gaules, sous la domination romaine. Combien ne sera-t-il pas dès lors curieux, pour l'histoire du Maine, d'en retrouver les détails au milieu des anciennes ruines de cette province, et particulièrement de la commune d'Alonnes, ainsi que nous aurons bientôt l'occasion d'en fournir la preuve certaine ?

Mais ce qu'il serait aujourd'hui difficile de comprendre et surtout d'admettre, si le fait n'était pas établi d'une manière incontestable, c'est la *population* innombrable des esclaves employés, dans ces riches maisons gallo-romaines, à l'accomplissement des services *réel* et *personnel*.

Dans cette masse énorme d'agents domestiques, chacun avait son emploi spécial, comme dans une machine chaque rouage a son objet particulier; ainsi les : *ostiarii*, portiers, qui veillaient à la garde continuelle des principales entrées extérieures; *velarii*, à celles de l'intérieur, en se tenant dans les antichambres; *cubicularii*, pour la sûreté des chambres à coucher pendant le jour et la nuit; *servi actores*, pour l'administration intérieure de la maison; *obsonatores*, maîtres d'hôtel, pourvoyeurs de vivres; *aquarii*, porteurs d'eau; *venatores*, gardes, fournisseurs de gibier; *structores*, chargés de dresser, d'orner les tables; *peniculi*, de les desservir, de les nettoyer; *scissores*, découpeurs, écuyers tranchants; *cellarii*, chargés du soin des caves, du gouvernement des vins; *triclinarii*, de leur choix, de leur disposition pour les repas; *pocillatores*, échansons : de les verser à table, lorsqu'ils avaient été jugés convenables par les *prægustatores* ou essayeurs; *analectæ*, ou balayeurs, de nettoyer les appartements; *silentiarii*, de faire observer le silence, en marchant de groupe en groupe, le doigt sur les lèvres, avec la gravité la plus étudiée; *vestipici*, de soigner les habits: *molitores*, d'écraser le blé en faisant tourner des meules à bras : meuniers; *pistores*, de fabriquer le pain : boulangers; *cursorii*, coureurs de pied; *cursores*, courriers; *mensarii*, caissiers; enfin, *dispensatores*, économes, réglant les comptes de chacun et soldant les dépenses quotidiennes de la maison.

Au milieu de ce troupeau d'esclaves, qu'il ne regardait pas comme des hommes, vivait avec insouciance, mais non pas toujours sans danger, l'opulent Gallo-Romain; satisfaisant toutes ses passions, faisant même de l'athéisme en leur présence, comme s'ils étaient aveugles, sourds, idiots et muets. Il les achetait, les vendait au marché suivant leur spécialité, leur mérite. On les surveillait comme très-dangereux, et les châtiments qu'on leur infligeait avaient presque toujours les caractères de la torture. Si l'un des maîtres était clandestinement assassiné sans qu'on pût reconnaître le vrai coupable, tous les esclaves de l'habitation étaient condamnés à mort. Les églises

chrétiennes étaient leur seul refuge contre l'injustice et la persécution de leurs tyrans.

III° Cimetières gallo-romains.

Une loi très-ancienne, celles des douze Tables, défendait l'inhumation dans les villes. Cette sage mesure de police et d'hygiène publiques était rigoureusement observée par les Romains. Aussi, pendant toute la durée de leur domination dans les provinces gauloises, dans celle du Maine en particulier, les cimetières furent toujours placés hors les murs d'enceinte, près des portes de la cité, sur le bord des grands chemins. Ils étaient ornés d'arbres verts, et l'on y voyait s'élever des obélisques, des colonnes, des pyramides, etc. Les familles avaient, du reste, la liberté de brûler ou d'enterrer leurs morts. Vers le ve siècle de l'ère chrétienne on trouvait encore, dans ces anciens cimetières, l'*ustrinum*, aire disposée à ce premier effet, au milieu de laquelle on élevait un bûcher où les *pollincteurs*, embaumeurs chargés du soin de préparer les corps avec des essences aromatiques, de dissimuler, aux regards, les ravages de la mort en couvrant la face de fleur de farine nommée *pollen*, d'où leur vint ce titre, plaçaient les cadavres, ainsi disposés, en surveillaient la combustion; renfermaient ensuite les cendres dans le *cinerarium*, urne funéraire en terre cuite, en pierre ou bien en verre, dont on fermait soigneusement l'ouverture; enfin, on les déposait dans les niches des *columbaria*, colombaires de la famille. On réunissait quelquefois, dans une même urne, les cendres des époux gallo-romains.

Pour les enterrements, le corps était placé dans un cercueil en terre cuite, en pierre, en maçonnerie, en plomb, etc., dont la forme, d'abord à peu près analogue à celle d'un parallélogramme, fut ensuite en diminuant de la tête aux pieds. Du reste, on avait l'attention, en confiant les restes mortels à la

terre, de placer toujours la première de ces parties vers l'orient.

IV° Voies gallo-romaines.

Avant l'invasion, les Gaules, couvertes de forêts, entrecoupées de lacs, de marais, ne présentaient partout que des communications difficiles, des chemins étroits, mal entretenus, peu nombreux, souvent impraticables. Mais, pendant la domination romaine, et surtout par le travail habituel des légions, les marais sont desséchés, les forêts abattues par intervalles, et des voies faciles ouvertes dans les principales directions.

Ces voies gallo-romaines étaient de deux espèces bien distinctes par leur importance et par leur destination : 1° *militares viæ*, les voies militaires, encore nommées : *consulares*, *prætoriæ*, consulaires, prétoriennes; parce qu'elles étaient spécialement destinées aux mouvements des troupes commandées par les préteurs et par les consuls. 2° *Vicinales viæ*, les voies vicinales, servant aux exploitations agricoles, aux communications des bourgs, des villes pour leurs affaires, leurs intérêts civils, et s'embranchant, au besoin, avec les voies militaires.

Les unes et les autres, en raison du petit nombre et de l'étroitesse des véhicules, n'offraient pas beaucoup de largeur, comparativement à nos grandes routes actuelles; ces voies présentaient, en effet alors, seulement, pour la chaussée, en moyenne, de 3 m. 30 c. à 3 m. 50 c., et, pour chaque berme, de 1 m. à 1 m. 30 c., en tout 5 m. 30 c. à 6 m., largeur approximative de nos chemins vicinaux.

Les voies militaires surtout présentaient quelquefois une grande longueur. Tracées en ligne droite, elles franchissaient les marais, les ravins profonds, etc., soit au moyen de remblais suffisants, ou de viaducs en maçonnerie.

Leur construction était soignée avec tant d'attention et tellement solide, qu'il est encore aujourd'hui facile d'en retrou-

ver les traces et d'en suivre le parcours, dans les endroits même où des attérissements les ont fait disparaître. L'alignement, une fois tracé, les ouvriers creusaient la forme jusqu'au point où se trouvait un sol assez ferme. Alors, ils y étendaient une couche de sable fin sur laquelle on établissait quatre principales couches de maçonnerie ainsi nommées et disposées : 1° *la fondation*, lit de mortier couvert d'une assise de grandes pierres plates ; 2° *la rudération*, blocage en cassis fortement battu, corroyé, réduit à 25 centim. d'épaisseur ; 3° *le noyau*, mélange de sable gras et de chaux vive convenablement épaisse, étendu sur ce blocage en couche de 15 à 20 centim., et que l'on y fait pénétrer au moyen d'un lourd cylindre en fer promené à la surface ; 4° *la couverte*, ou *l'endossement supérieur*, qui tantôt présentait, suivant les besoins et les différentes localités, un simple *béton* en cailloux, de 15 centim., tantôt un véritable pavage en mortier. On encadrait, dans les marges, à la distance de 4 à 5 m., des dés en pierres, de 60 centim. de hauteur, qui pouvaient servir de siéges aux piétons et de montoirs aux cavaliers, surtout à cette époque où les étriers n'étaient pas en usage. Ces marges, en grosses pierres, bordaient solidement la chaussée dans une largeur de 22 centim.; des bornes militaires étaient placées de mille en mille pas géométriques, dont 125 formaient un *stade*. De 50 en 50 stades, ou à peu près de 10,416 m. en 10,416 m., existait une *station*, véritable relais de poste, où 40 chevaux de course, de voiture, de trait, entretenus par les employés du gouvernement, se trouvaient en service actif. Pour les obtenir, il fallait présenter des lettres *d'évection ;* et si la valise que le voyageur avait droit de placer derrière le postillon pesait plus de 30 livres, le premier était obligé, pour la faire transporter, de prendre à ses frais un cheval supplémentaire. Lorsque ces lettres *d'évection*, ou permis de voyager avec ces relais, étaient délivrées par l'empereur ou les principaux gouverneurs de la province, elles donnaient l'avantage de courir, sur toute la ligne, en poste, sans frais, avec la seule formalité de les représenter à chacune des stations.

Ces routes étaient faites, entretenues, sous la direction des *viacures*, curateurs des routes, *quatuor viri*, magistrats particulièrement chargés de ce soin. Les voies militaires offraient déjà, sous la République romaine, un remarquable développement : il en existait une des Pyrénées aux Alpes, traversant la Gaule aquitaine et la narbonnaise ; une seconde, le pays des Allobroges ; une troisième, la Germanie ; une quatrième, l'Epire, allant jusqu'à l'Hellespont, à travers la Macédoine, etc. Sous l'empire, ces vastes réseaux prirent une extension merveilleuse. Auguste en fit ouvrir quatre dans les Gaules. Offrant Lyon pour centre, elles coupaient toute la province dans ses principales directions : 1° à travers les Cévennes, se dirigeant vers l'Aquitaine ; 2° jusqu'au Rhin ; 3° à l'Océan ; 4° à la Méditerranée. Sous Antonin, de 138 à 160 de l'ère chrétienne, l'ensemble du parcours des *militares viæ* dépassait l'énorme chiffre de 52,000 kilomètres.

V° Véhicules gallo-romains.

Dans l'ancienne Gaule, même sous l'influence de la civilisation romaine, le commerce et l'industrie n'offraient pas un développement que l'on puisse mettre en parallèle avec celui que nous voyons actuellement en France et chez la plupart des nations modernes ; aussi le roulage et la circulation s'y trouvent-ils bien moins actifs qu'ils ne le sont aujourd'hui. Cette considération, l'étroite voie des chars, qui n'était alors que de 1 mètre 35 centimètres, nous expliquent naturellement le peu de largeur que présentaient les grandes routes impériales, comparativement à leur belle construction, à l'étendue considérable de leur parcours.

Toutefois, les véhicules destinés aux transports des hommes et des choses se trouvaient alors diversifiés d'une manière assez remarquable. On se promenait en chaise, en litière : *cathedra*, *sella gestatoria*, avec des coussins en duvet ; portées par des esclaves : des *lecticarii servi*. La *basterne*, litière des femmes, soutenue par deux mulets ou deux bœufs.

Les voitures, en général, n'étaient pas communes. Elles variaient déjà de forme et de nom, suivant leurs principaux usages : 1° POUR LE ROULAGE : le *vehiculum*, c'était la charrette rudimentaire, simple, à deux roues fortes. Le *camulus*, camion à deux ou quatre roues basses; et comme diminutifs : les *tragœ* ou *trahœ*, traîneaux sans roue. Le *plaustrum*, grand chariot à quatre ou même six roues massives. Pour 200 livres on employait le char à deux roues ; pour 600, la charrette fermée de claies ; pour 1,000 la *rhède* à quatre roues, à caisse carrée, découverte, attelée de huit à dix mules; pour 1,500, l'*angaria*, chariot massif, traîné par quatre ou six bœufs. — II° POUR LES VOYAGES : le *cisius*, chaise roulante; de poste, carriole, coche ; ordinairement en osier clissé, à deux roues, très-léger, traîné par deux ou trois mules, avec une vitesse, dans les grandes occasions, d'un peu plus de deux lieues à l'heure ; il pouvait, en effet, dans cet espace de temps, d'après le témoignage de Cicéron, parcourir un espace de 5,600 pas. Cette voiture fut peut-être le premier modèle du corricolo napolitain. Le *petoritum*, voiture souvent découverte, suspendue, à quatre roues, destinée aux transports accélérés. Le *pilentum*, carrosse à quatre roues, suspendu, couvert d'une étoffe disposée en forme de voûte. III° POUR LES CÉRÉMONIES ET LES PROMENADES A LA VILLE. — La *carruca*, carruque, voiture à deux roues, incrustée d'or et d'ivoire ; attelée de deux chevaux, destinée surtout aux premiers fonctionnaires publics, ordinairement précédés par des coureurs, dans les déplacements relatifs à l'exercice de leur emploi. Le *carpentum*, calèche offrant une caisse longue, montée sur quatre roues, couverte, enrichie d'or, de pierres précieuses ; à l'usage seulement des grands dignitaires. IV° POUR LA GUERRE : — L'*esseda*, l'essède, char de combat que les Celtes, et particulièrement les Bretons, appropriérent ensuite à leurs usages domestiques. Le *covinus*, coven, chariot à trois places, que l'on armait de lames tranchantes, de faux L'*arcera*, espèce de litière, de voiture à couvercle, fermée comme un caisson, et que l'on employait au transport des malades et des blessés.

VI° Repas gallo-romains.

Ils étaient somptueux, et l'on y réunissait, avec une recherche infinie, tout ce qui pouvait exciter et satisfaire à la fois la sensualité : décorations brillantes et riches; guirlandes nombreuses de fleurs naturelles et rares, ou bien artificielles et parfumées ; spectacles variés, concerts harmonieux, etc. : tout se trouvait mis en œuvre pour flatter les sens et charmer les convives.

Les repas étaient alors au nombre de quatre : 1° le *juntaculum*, ou déjeuner, ordinairement assez léger comme alimentation; 2° le *prandium*, ou dîner, plus abondamment servi; 3° le *cœna*, ou souper, choisi de préférence pour les festins d'apparat; 4° enfin, le *commessatio*, ou réveillon, repas extraordinaire que l'on faisait quelquefois avant le coucher; soit par besoin, dans ce cas il était assez peu substantiel; soit par débauche, il dégénérait quelquefois alors en véritable orgie.

Dans les réunions invitées, l'*architriclinus*, ou maître d'hôtel, annonçait le souper. Les *convivæ*, ou invités, se lavaient les mains, prenaient les *vestes*, *cœnatoriæ convivales*, ou vêtements du repas; les pantoufles, qu'ils laissaient ensuite sous les lits avant d'y monter. L'*hospes,* ou maître de maison, ne fournissait pas ordinairement les serviettes; ceux qui en avaient apporté les dépliaient devant eux. Les lits supérieurs étaient réservés aux personnages importants; les inférieurs aux *ombres*, individus amenés par les invités; aux *parasites*, que le maître admettait à sa table par simple tolérance.

Les convives étant placés, des esclaves apportaient les viandes habilement découpées et disposées artistement par les *magistri-scissores*, ou écuyers tranchants. On dégustait le *mulsum*, ou vin cuit; puis on mangeait les viandes, les œufs, les légumes, le poisson, etc. Enfin les vins généreux passaient

ensuite à la ronde jusqu'à la fin du repas, ordinairement animé par les incidents les plus variés.

Le roi du festin, qu'un coup de dé improvise, règle magistralement les santés, le mouvement, le choc des verres; provoque des saillies plus ou moins spirituelles, mais toujours plaisantes; pose des problèmes joyeux ou même philosophiques, dont la solution ne se fait pas attendre; préside au tirage des loteries, où, comme de notre temps, se trouvent des lots satisfaisants pour les numéros heureux, et d'autres dérisoires qui provoquent les bruyantes hilarités de toute l'assistance. Les mimes, les baladins, les jongleurs et les musiciens, etc., complétaient, par des chants variés, le jeu des instruments, les pantomimes, des exercices de tout genre, les divertissements de ces festins, qui se prolongeaient alors presque toujours assez avant dans la nuit.

Peut-être n'aura-t-on pas une idée bien favorable de la cuisine et de la cave des Gallo-Romains, si l'on considère les dispositions de l'une et de l'autre.

La cuisine, au milieu de cette profusion du gibier, du poisson de toute espèce, des viandes ordinaires, des œufs, des légumes,etc.,présentait, en effet, comme assaisonnements, non-seulement les épices, le sel, mais encore, dans un mélange plus ou moins indigeste, les jaunes d'œufs, la saumure, le cumin, le safran, les graines de pavots, le benjoin, le miel, etc.

La cave, ordinairement bien garnie, laisserait sans doute beaucoup à désirer pour nos gourmets d'aujourd'hui, par la détestable habitude qu'avaient les Gallo-Romains de *fumer* leurs vins les plus estimés; de les aromatiser avec l'énula campana, l'absinthe, le romarin, le myrte, l'anis, l'hysope, l'aloès, etc., d'y jeter, pour en faciliter l'épuration, de la cendre, du plâtre, du goudron, etc.

VII° Costumes gallo-romains.

Les classes inférieures seules conservèrent pendant longtemps l'ancien costume gaulois, mais les riches et les hommes

titrés prirent, d'assez bonne heure, celui des Romains. Ils portaient les cheveux courts, la barbe longue. Quelques peuplades, surtout les Celtes, les Armoricains, etc., au rapport de César, de Pline, se tatouaient les bras en y représentant des figures d'hommes, d'animaux. Ils étaient assez propres, assez recherchés dans leur toilette, dit Ammien Marcellin ; et, même dans les familles pauvres, on ne voyait point ces habits déchirés, ces haillons malpropres, qui, depuis, offrirent presque partout les stigmates repoussants de la dégradation et de la misère. Ils aimaient les ornements d'or ; tels que bracelets, colliers, boucles d'oreilles, etc.

Les femmes riches, dans certaines occasions, portaient quatre tuniques superposées : 1° *camisia*, chemise en étoffe ; 2° *subucula*, tunique à manches ; 3° *castula*, corset et jupon ; 4° *stola*, tunique sans manches, serrée à la taille au moyen d'une ceinture. Pour sortir, elles jetaient sur leurs épaules un *palla*, ou manteau, dont l'un des pans leur servait de coiffure, quand elles n'employaient pas à cet usage la *mitra*, ou bonnet phrygien, pour abriter leur chevelure entrelacée de bandelettes, plus ou moins riches ; ou bien enfermée dans un réseau, lorsqu'elles n'en formaient pas un édifice artistement élevé par les soins du coiffeur. Au milieu des cosmétiques employés par la coquetterie pour masquer les ravages du temps, nous trouvons la solution de la craie dans le vinaigre, dont le principal effet les favorisait au contraire en détruisant la beauté, la fraîcheur du teint. Les mêmes résultats étaient produits par les diverses préparations, plus ou moins bizarres et dangereuses, au moyen desquelles on prétendait changer la couleur des sourcils, des cheveux, etc.

Les hommes, les Gaulois particulièrement, étaient vêtus des *braccæ*, ou braies, pantalons attachés sur les hanches par une ceinture, et, sur les chevilles, par des cordons ; vêtement qui donna son nom à la partie des Gaules où son usage était plus particulier : *Gallia Braccata*. Ils portaient, en outre, le *sagum*, ou saie, manteau agrafé sur la poitrine, serré à la taille par une ceinture. C'est lui qui servait de couverture pendant la

nuit. Le *roccus*, ou rochet, espèce de surtout en peau de chèvre ou de mouton. Les Gallo-Romains portaient le *colobium*, tunique à manches larges, par-dessus laquelle on mettait primitivement la *toge*, dans laquelle se drapaient, avec majesté, les citoyens de l'ancienne Rome, et que remplaça, dans notre pays, la *lacerne*, manteau de feutre, agrafé sur l'épaule et sur la poitrine. La *Penule*, espèce de sac, tantôt en cuir, tantôt en étoffe de laine à longs poils, au milieu duquel on pratiquait un trou pour le passage de la tête, et deux fentes latérales pour celui des bras. La COIFFURE présentait, suivant le temps et les lieux : le *pileum*, ou casquette en feutre, en peau de mouton ; le *pileum phrygium*, ou bonnet phrygien, surmonté d'un cimier, décrivant une courbe gracieuse, accompagné latéralement de deux fanons pendants qui lui donnaient plus d'ampleur ; le *birrus*, bonnet conoïde et pointu ; le *petasus*, chapeau en feutre à larges bords, et que l'on fixait par une mentonnière. La CHAUSSURE variait aussi beaucoup suivant les conditions de son emploi : la *solea*, semelle sans dessus ni quartiers, fixée par des bandelettes régulièrement croisées sur la jambe nue ; la *sandale*, semelle avec un quartier postérieur, le plus ordinairement en usage dans les appartements. Le *calceus*, soulier en cuir, attaché avec des cordons ; le *soccus*, chaussure sans liens, soit en cuir, soit en bois, servant aux courses ordinaires ; les *alutæ*, bottes molles en peau fine, pour la parure et la promenade. Les *ocreæ*, fortes bottines, ordinairement en peau de chèvre ; couvrant le mollet, montant quelquefois jusqu'au genou ; ordinairement employées, à la chasse, à la guerre ; le *cothurnus*, ou cothurne, chaussure de luxe, à talons élevés, en usage à peu près exclusivement à la scène tragique, et dont se servaient les acteurs chargés de représenter les héros de la pièce.

VIII° ARMES GALLO-ROMAINES.

Constamment en guerre, souvent obligés d'attaquer l'ennemi dans ses villes fortifiées, dans ses camps retranchés, privés de

la terrible puissance de projection, dont les armées font, depuis nos temps modernes, un usage si dévasteur et si meurtrier dans les siéges et dans les combats, les Gallo-Romains avaient cependant à leur disposition un assez grand nombre d'armes offensives et défensives; leurs principales affaires occasionnaient même, presque toujours, la mort d'un grand nombre de guerriers, dont les dernières luttes se faisaient à l'arme blanche et corps à corps.

Ils employaient, pour les siéges, comme premiers moyens d'attaque, les *balistes*, les *onagres*, les *pierriers*, les *catapultes*, etc., pour lancer des pierres, des balles, des boulets, des flèches, des javelines de douze à quinze pieds de longueur ; les *béliers*, pour battre les murailles; et, comme moyens de défense, les *tortues*, voûte protectrice qu'ils formaient par la réunion de leurs boucliers, et sous laquelle s'effectuait leur approche des retranchements à l'abri des projectiles dirigés contre eux.

Pour les combats en rase campagne, les esclaves et les valets qui suivaient l'armée avaient des bâtons; les mercenaires, des frondes, avec une provision de cailloux; les troupes légères, des arcs, des flèches, qu'ils venaient lancer contre l'ennemi dès le commencement de l'attaque; les *hastaires* succédaient aux *archers*, aux *frondeurs*, véritables tirailleurs de l'époque; les premiers, plus à redouter, agissant à moindre distance, lançaient à la vigueur du bras, avec une admirable adresse, le *pilum* ou javelot. Les flèches, garnies de plomb, n'étaient que bien rarement empoisonnées. Le couteau, le poignard, le glaive, l'épée, les piques, les lances, etc., décidaient l'issue des combats dans les attaques définitives; mais ce ne fut qu'à l'apparition des Francs qu'on vit le terrible *angon*. pique dont la pointe garnie de barbes tranchantes et recourbées déchirait cruellement les chairs quand on cherchait à la retirer; la masse d'armes, la *francisque*, hache à deux tranchants : redoutable dans les luttes corps à corps. Les armes défensives étaient surtout le bouclier, les bottines de guerre, le casque, etc. Ce fut plus tard qu'apparurent les *cottes*

de mailles, les cuirasses, les brassards, etc., et que l'on vit des guerriers couverts de fer, écrasés sous le poids d'une armure qui les protégeait sans doute, ainsi que leurs coursiers auxquels on finit par l'étendre, mais qui nuisait bien souvent d'une manière funeste pour l'un et pour l'autre à l'agilité si nécessaire dans l'attaque et dans la défense, au milieu de ces violents conflits.

IX° Instruction gallo-romaine.

Les empereurs, assez intelligents pour comprendre que l'éducation et surtout l'instruction étaient les meilleurs moyens de civiliser les Gaulois, d'exciter leur intérêt aux progrès des lumières, de flatter leur amour-propre en développant leurs moyens naturels, en les rendant capables d'exercer les emplois auxquels on avait alors soin de les associer, pour les accoutumer et même les attacher à la domination romaine, fondèrent en conséquence, dans les Gaules, un assez grand nombre d'écoles où l'on enseignait, à la fois, le latin, le grec, l'éloquence, la philosophie, les belles-lettres, la jurisprudence, la médecine, l'astrologie, etc. Les premières et les principales de ces écoles furent celles de Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Poitiers, Vienne, Besançon, Arles, Narbonne, Autun, etc. Des hommes expérimentés dirigeaient ces établissements; des professeurs habiles, en y développant le goût des lettres, des sciences, des arts, y faisaient affluer un grand concours d'élèves. Elles contribuèrent surtout à répandre l'usage du latin jusque dans les campagnes, et particulièrement chez les Celtes; sans toutefois parvenir à l'étendre jusque chez les Armoricains, dont le dialecte primitif se conserva dans presque toute son intégrité, au milieu de ces transformations du langage des autres Gaulois. Chez ces derniers, le grec lui-même avait fait assez de progrès pour que les peuples des grandes localités chantassent les hymnes religieux écrits dans cet idiome.

Toutefois, il ne faudrait pas croire, d'après certains auteurs,

que cette invasion du grec et même du latin dans les Gaules se fût effectuée assez tôt, avec assez de facilité, pour faire disparaître, de ce côté, les difficultés que rencontraient les missions des premiers instituteurs évangéliques. Saint Irénée, évêque de Lyon, qui écrivait au IIe siècle, dit en effet, en parlant de toute la peine qu'il éprouvait à communiquer avec les populations de son diocèse : « *Apud Celtas commoramur, et barbarum sermonem plerumque evocamus.* » Chez les Celtes, nous sommes arrêté dans nos discours ; et souvent obligé, pour nous faire comprendre, d'employer un langage barbare.

Mais dans le IVe siècle, comme le prouvent, avec beaucoup d'autres positifs documents, les lettres de Gratien écrites, en 376, à Antoine, préfet du prétoire des Gaules, une assez grande masse d'instruction avait pénétré dans ce pays, et l'usage du latin, favorisé d'ailleurs par l'emploi qu'en faisait à peu près exclusivement la liturgie romaine, était alors devenu presque populaire dans plusieurs provinces, particulièrement dans celle du Maine : fait qui nous explique le grand nombre d'étymologies latines, plus ou moins altérées sans doute, mais que nous retrouvons encore aujourd'hui, comme nous le démontrerons ailleurs, pour l'espèce de patois ou de français peu châtié que l'on parle dans la plupart de nos campagnes, et même de nos anciennes villes.

X° Superstitions gallo-romaines.

Aux abus de la *crédulité* gauloise, étaient venus s'ajouter ceux de la *fatalité* romaine. Le *fatum*, ou destin, était, chez cette nation, la divinité la plus redoutée, celle que l'on invoquait de préférence ; aux arrêts de laquelle on accordait une confiance plus profonde et plus générale. De cette fâcheuse alliance résultèrent, pour les Gallo-Romains, une foule de superstitions formant un contraste choquant avec les progrès incontestables des lumières et de la civilisation de cette époque.

La Grèce et l'Italie avaient donné naissance à la regrettable coutume des *sorts*, qui consistaient dans l'aveugle prétention d'inférer un pronostic, souvent même des règles sérieuses de conduite, suivant la première lettre de la page sur laquelle on tombait en ouvrant un livre ; ou suivant le sens prophétique de la première phrase de cette page. Chez les Italiens et chez les Grecs, on employait à cette expérience divinatoire, pour lui donner plus d'autorité, les ouvrages des auteurs les plus fameux de la nation ; comme le prouvent ces dénominations de *sortes Homericæ :* sorts d'Homère ; *sortes Virgilianæ* : sorts de Virgile. En passant dans la Gaule chrétienne, cette superstition, en conséquence des livres pieux, dont elle faisait usage, y fut connue sous le titre bien regrettable de : *sortes Sanctorum :* sorts des Saints.

Si l'on eût alors borné ces pratiques d'un *sortilége* innocent, par sa théorie, à des futilités sans conséquences graves, il mériterait à peine considération ; mais lorsque nous en voyons les applications s'étendre aux actes les plus importants de la vie des peuples, il est impossible de ne les pas frapper d'une utile et juste réprobation. Un seul exemple suffira pour faire comprendre toute la vérité de ce principe.

« Ce mode de divination était en vogue aux IVe et Ve siècles, même pour les affaires les plus sérieuses, dit M. E. de la Bédollière, *Mœurs des Français.* Vers l'an 340, l'évêque d'Orléans, Euverte, se sentant vieux et cassé, proposa au peuple de donner sa démission en faveur d'Aignan. Comme les fidèles hésitaient, il entre dans l'église après un jeûne de trois jours, dépose en même temps sur l'autel : le livre des Psaumes, les Épîtres de saint Paul, le Nouveau-Testament, et des billets portant les noms des divers candidats. L'enfant chargé du tirage prend au hasard un de ces billets : il portait le nom d'Aignan, que l'on montre au peuple en disant : « Voilà le pontife que Dieu nous a désigné. » On ouvre les Psaumes : On y lit ce passage également fourni par le sort : « Heureux celui que vous avez choisi et pris ! il demeurera dans votre temple.» On ouvre les Épîtres ; on y lit : « Personne ne peut mettre un

autre fondement que celui qui a été posé. » Dans l'Evangile : « C'est sur cette pierre que je bâtirai mon Eglise. » Tant de témoignages réunis décidèrent le succès d'Aignan. » (*Recueil des Bollandistes.*)

Les déplorables impulsions du système de la fatalité ne s'arrêtèrent pas à l'emploi de ces moyens, plus dangereux par leurs conséquences possibles, que réellement coupables dans leur essence ; mais nous les verrons se multiplier, s'étendre, se propager au delà même du moyen-âge, dans ces ridicules consultations des augures, des devins, des astrologues, des magiciens ; mais surtout, dans les condamnables pratiques des épreuves par l'eau, le feu, les combats judiciaires, si étrangement nommées : *le jugement de Dieu !...*

XI° Fêtes gallo-romaines.

Il est curieux et triste à la fois de voir sur les usages, les mœurs et les démonstrations publiques des peuples, cette influence combinée des trois religions : *druidisme*, *idolâtrie*, *christianisme*, qui se partageaient, se disputaient alors, avec une puissance d'avenir et de civilisation bien différente, l'empire de l'existence morale des Gaules en général, et de la province du Maine en particulier ; de voir surtout le christianisme si pur, si vrai dans son essence divine, souillé, presque avili par des cérémonies symboliques, des fêtes profanes exclusivement imaginées par la barbarie des temps, des hommes ; et qui se continuèrent jusqu'au delà du moyen-âge, malgré l'indignation et les nobles efforts des prélats pour en débarrasser le culte chrétien avec les progrès éclairés de la morale et de la raison.

Dans les Gaules, de même qu'en Italie, on célébrait en effet les *brumes*, en l'honneur de Bacchus ; les *saturnales* en celui de Saturne, vers le 16 ou 17 décembre, durant d'abord trois, ensuite sept jours ; dont les pratiques intéressées offraient beaucoup d'analogie avec celles de notre *jour de l'an*, et les

excentricités, pour ne rien dire de plus, avec celles de notre *mardi-gras*; enfin, les *lupercales*, plus anciennes, plus immorales encore, ou fêtes de Pan, abolies seulement dans le ve siècle par le pape Gélase; les fêtes des fous, de l'âne, etc., qui furent trop longtemps aussi, comme nous le verrons, la honte et l'opprobre de la religion chrétienne mal comprise.

Les remontrances des évêques, les réflexions critiques des plus graves auteurs, s'élevèrent inutilement, pendant longues années, contre ces folies humaines enfantées par la superstition, l'ignorance; conservées par l'habitude, l'intérêt matériel et la sensualité. En vain Tertullien écrivait-il, au IIIe siècle : « Nous qui avons horreur des fêtes juives, pourquoi nous familiariser avec les *saturnales*, les *brumes*, les kalendes de janvier? Les étrennes marchent; les dons volent de toutes parts; on ne voit en tous lieux que joies et banquets. Oh! combien les païens observent plus strictement leur religion! Ils se gardent bien de célébrer la moindre de nos fêtes, de peur de paraître chrétiens, tandis que nous ne craignons pas d'imiter leurs cérémonies! »

Si l'on veut du reste une preuve de l'analogie des grossiers travestissements, des impudiques orgies de ces fêtes païennes, avec les orgies et les travestissements qui dégradent si regrettablement encore notre XIXe siècle, il suffit de lire ce que dit, au IVe siècle, saint Augustin dans son homélie sur les kalendes de janvier : « *Maximam partem hominum diebus istis gulæ vel luxuriæ observire, et ebrietatibus et sacrilegis saltationibus inhiare. Assumebant formas monstruosas; alii pellibus pecudum, alii capitibus bestiarum, alii vestientes tunicas muliebres, alii auguria observabant.* » Dans ces tristes jours, la plupart des hommes, asservis à la gourmandise, à la luxure, semblaient comme hébétés par l'ivresse et par les danses les plus indécentes. Ils prenaient des formes repoussantes par leur monstruosité : les uns se couvraient de la peau des animaux, les autres cachaient leurs têtes sous celles des bêtes; ceux-ci revêtaient des habits de femme, ceux-là consultaient les augures; etc.

Enfin, si l'on désire savoir à quelle époque remontent nos usages du jour de l'an, et combien ils se trouvent encore aujourd'hui semblables à ce qu'ils étaient autrefois, il faut se reporter à la description fidèle que nous en a laissée, au ve siècle, Astérius, évêque d'Amasée, en parlant aussi des kalendes de janvier : « Je veux, dit-il, peindre cette fête profane, de couleurs si noires, que j'en inspirerai la haine à tous ceux qui la préconisent. On me dira qu'il faut bien se réjouir au renouvellement de l'année : mais appelez-vous réjouissances les visites que l'on se rend ? Combien sont-elles suspectes et peu sincères ! On se salue à voix basse ; on vend le baiser que l'on donne : c'est un baiser d'intérêt et non d'amitié ; car la véritable amitié agit gratuitement et ne fait point payer ses services. On donne de fortes sommes sans aucun motif valable : ce n'est pas une somptuosité nécessaire comme celle d'une noce ; ce n'est pas une aumône, puisque les pauvres ne sont point secourus ; ce n'est pas un contrat, puisqu'il n'y a point d'échange ; ni une donation, puisque la dépense est forcée... Y a-t-il rien de plus ridicule que de voir des gens courir de tous côtés pour grapiller quelque présent ? Des bandes d'artisans déguisés, sous prétexte de faire des vœux pour vous, vous harcèlent de leurs cris et de leurs applaudissements. Les enfants vont de maison en maison, et font de légers présents pour en recevoir de plus considérables ; de sorte qu'ils s'habituent à l'amour d'un gain et d'un profit illicites. Les soldats se relâchent ; apprennent l'art des bateleurs. Montés sur un char, ils jouent publiquement de honteuses parades ; se coiffent, se parent comme des femmes, s'affublent de robes qui leur descendent jusqu'aux talons ; altèrent leurs voix, parlent en fausset pour mieux imiter la voix féminine, etc. Voilà les fruits, voilà les avantages de cette grotesque solennité ! »

Sans doute nos relations, nos repas de famille, d'intimité, au renouvellement de l'année, pendant les jours gras, ne peuvent être compris dans la satire que fait avec un peu d'humeur et tant de vérité le saint prélat d'Amasée, à l'occasion des fêtes gallo-romaines des premiers siècles, qu'il serait impos-

sible de n'y pas retrouver une peinture fidèle, au moins des nombreux abus qu'offrent encore aujourd'hui celles que nous avons trop exactement copiées sur ces antiques et déplorables modèles.

XII° Monnaies gallo-romaines. Jeux d'argent.

Avant l'invasion romaine, les peuplades gauloises avaient des monnaies grossières, faites avec des métaux communs; elles furent progressivement remplacées par celles que l'on frappa depuis avec plus de soin, en argent, en or, à l'effigie des empereurs, dans les villes de Lyon, de Trèves, d'Arles, etc. Chez les Gallo-Romains comme chez les nations de la Grèce, comme chez tous les peuples anciens, l'émission des monnaies amena tout naturellement les jeux d'argent, de hasard.

« Le jeu, dit M. E. de la Bédollière, dut naître avec la monnaie : du moment que : pour faciliter les échanges, on eut créé une valeur transportable, représentative de toutes les autres, elle devint promptement, sans doute, l'objet de conventions aléatoires. Las d'amasser un capital par une lente et pénible accumulation, les hommes furent séduits par la possibilité de le doubler instantanément; ils le risquèrent, sans songer qu'ils s'exposaient à le perdre. Et l'amour-propre vint en aide à la soif du gain, en persuadant à chacun que, dans la lutte, il aurait le hasard pour complice. »

Avec la civilisation romaine, les besoins des peuples de la Gaule faisant chaque jour de funestes progrès; les sujets peu laborieux préférèrent alors, comme aujourd'hui, les chances précaires, peu dignes, mais expéditives, du jeu, pour s'enrichir promptement, aux lenteurs d'un travail pénible, mais honorable, pour assurer son bien-être et celui de ses enfants. Alors apparurent, comme funestes instruments de la fatalité, de la ruine, souvent aussi du déshonneur des familles, ces jeux de hasard condamnés par la raison, la sagesse, la morale de tous les lieux et de tous les temps.

Au nombre de ces jeux, les *dés*, les *osselets* furent peut-être

les premiers ; mais, dans toute hypothèse, du moins les plus dangereux par leur simplicité, les plus tristement célèbres par leur antiquité, par leurs désastres. Suivant Hérodote, ils furent en vogue chez les Égyptiens, chez les Grecs, et particulièrement chez les Lydiens, auxquels on en rapporte l'invention. Les Romains surtout en firent ostensiblement un bien scandaleux et déplorable usage. Les empereurs ne rougissaient pas d'établir de véritables *tripots* jusque dans leurs palais. Suétone rapporte qu'Auguste lui-même écrivait dans ce but, à sa fille Julie : « Je t'ai envoyé 250 deniers, que j'ai donnés à chacun des convives pour jouer entre les services du repas, aux *dés* et à *pair ou non.* »

Les censures de la philosophie, de la morale, de la religion, les plus sévères prescriptions contre les jeux de hasard n'empêchèrent point leur introduction chez les Gallo-Romains, les Francs, la plupart des peuples civilisés. Il fallut chez nous, pour en détrôner le premier instrument, en multipliant à la fois leur attrait et leurs chances, la folie de Charles VI, et l'invention des *cartes*; imaginées, dit-on, mais d'une manière peu certaine, pour amuser ce prince, par le peintre Jacquemin Gringonneur, en 1392. Si du reste on considère, parmi nous, dans toutes les classes de la société sans aucune exception, avec quelle fureur et quels désastres ces jeux sont en usage, on verra que, sous ce rapport, les Français d'aujourd'hui n'ont rien à reprocher aux Gallo-Romains d'autrefois.

Le *ludus tabulæ*, jeu de table, participant du *tric-trac* et des *dames ;* les *equi lignei*, chevaux de bois, jeu qui se faisait avec des boules numérotées pour chacun des joueurs, placées dans une boîte avec chance de gain pour celle qui sortait la première ; la *marelle*, inventée par les Phéniciens ; la *fossette ; caput aut navis : pile ou face*, etc., étaient les principaux jeux qui décidaient, soit la ruine, soit la fortune des Gallo-Romains, soit même quelquefois l'élection des magistrats ; les entreprises militaires ou civiles du gouvernement, et qui, dans tous les cas, occupaient les tristes loisirs des hommes libres sans profession utile et sans amour du travail.

Tel se trouvait, sous la domination romaine, l'état général des Gaules, dont il nous était indispensable d'établir, avec précision, les conditions et les caractères. Etudions actuellement celui de la province du Maine, dans cette grande phase de son histoire, au point de vue des particularités qui la concernent.

§ X. Etat particulier de la province du Maine sous la domination.

La province du Maine alors occupée, comme nous l'avons dit, par les Aulerci : 1° *Cenomani;* 2° *Diablintes;* 3° *Arvii;* présentant à peu près la circonscription qu'elle offrait encore avant sa division en départements, était, par son étendue, par la variété, la richesse de son territoire, par l'industrie, la valeur de ses habitants, l'une des principales divisions de la Gaule transalpine. *Suindinum*, sa capitale, avait déjà tant d'importance, que nous devons chercher à fixer, d'une manière précise, le siége qu'elle occupait dans les temps anciens.

Il existe ici, comme déjà nous l'avons fait pressentir, deux opinions essentiellement opposées. Dans l'une, on pense qu'elle fut, dès le principe, fondée sur l'endroit même où nous voyons aujourd'hui la ville du *Mans ;* dans l'autre, on voudrait établir qu'elle fut bâtie sur l'emplacement de la commune d'*Alonnes*, à plus de 5 kilomètres du premier point. Nous ferons même remarquer, dès le début de cette curieuse étude, comme un fait étrange, que tous les historiens du Maine : Renouard, Pesche, Cauvin, Richelet, se copient, souvent d'une manière textuelle, pour soutenir la seconde opinion dont l'erreur est cependant bien facile à démontrer, sans même descendre à la réfutation minutieuse de toutes les futiles considérations sur lesquelles on avait cru pouvoir échafauder un aussi faux système.

Un fait historique important domine tous les autres dans cette grave question, et suffirait à lui seul pour entraîner la

conviction des esprits réfléchis ; nous devons dès lors en préciser le caractère et les résultats.

Dans les temps anciens, les Cénomans, comme toutes les petites nations de *marches*, de frontières, habitant un sol accidenté, riche, fécond, agréable, susceptible, par conséquent, d'exciter les convoitises des étrangers, et surtout de leurs voisins; obligés, pour conserver leur territoire, leur indépendance et leur vie, de lutter incessamment par la force matérielle contre la force brutale de leurs ambitieux ennemis, durent tout naturellement choisir, pour l'emplacement de leurs villes, des monticules suffisamment escarpés; unissant toujours la défense même des lieux à celle que pouvait ensuite inventer le génie des hommes.

Si l'on désirait une preuve incontestable de la vérité du principe et des avantages du moyen, il nous serait aisé de la trouver : 1° d'une part, dans le soin que prirent, en effet, les anciens peuples, non-seulement du Maine, mais encore de toutes les Gaules, d'établir constamment leurs antiques cités au sommet des lieux abruptes; d'y bâtir d'abord un château-fort qui, progressivement, s'entourait de maisons, de manière à former une ville dont le nom seul indiqua souvent l'origine, comme on le voit pour : *castrum Briantis*, château Briant; *castrum Caninum*, château Chinon; *castrum Landonis*, château-Landon ; *castrum novum Arii*, Castelnaudary ; *Castellodanum*, Châteaudun ; *castrum Ligeris*, château du Loir, etc.; de l'autre, dans les résistances glorieuses d'un petit nombre de Cénomans, commandés par des héros tels que le baron Hubert, Ambroise de Loré, Jean Armange, Hélie de la Flèche, etc.; protégés par les fortes positions de Sainte-Suzanne, de Sillé-le-Guillaume, de Saint-Céneric, du Mans, etc., à des armées entières de Normands, d'Anglais, obligés de prolonger, pendant plusieurs années, des siéges impuissants, ou de se retirer, la rougeur au front, la haine, le désir de la vengeance au fond du cœur!...

Or, si l'on compare actuellement, sous ce premier rapport et sous le point de vue des avantages de la défense militaire,

la situation du *Mans* et celle d'*Alonnes*, il faudrait supposer, chez les anciens Cénomans, une absence entière de sens, de raison et de prévoyance, pour admettre qu'ils n'ont pas immédiatement choisi la première, et surtout qu'ils ont pu lui préférer la seconde.

La première offre en effet, par sa position, les caractères et les avantages d'une place forte, accessible seulement au N. E. par la grande route ancienne, mais qu'il est aisé de protéger par des travaux d'art. Aussi, lorsque Guillaume le Conquérant vint en faire le siége pour la troisième fois, en 1064, à la tête d'une armée de trente mille hommes, dirigea-t-il son attaque de ce côté, en y élevant, pour dominer la place, ces deux forts dont on voit encore aujourd'hui les terrassements sous les noms de *Motte* et de *Mont-Barbet*.

La seconde présente au contraire, par sa belle situation aux bords des rivières de l'Huisne et de la Sarthe réunies, au milieu des riches prairies, des bois charmants, des grandes exploitations agricoles, etc., toutes les conditions désirables pour l'établissement de l'une de ces magnifiques *villas gallo-romaines* dont nous avons à dessein présenté la description, et dont tous ceux qui ne connaissaient pas ces vastes habitations seigneuriales du temps ont confondu les ruines avec celles des grands thermes publics, et même de l'ancienne capitale du Maine.

Ces considérations générales suffiraient déjà pour établir que *Suindinum* existait primitivement sur le lieu même où nous voyons aujourd'hui l'ancienne *cité* du Mans; et que la commune d'Alonnes, presque tout entière, n'était autre chose, alors, qu'une villa magnifique où résidait, soit un riche seigneur gaulois, soit même le chef romain, gouverneur de notre province; et qui, d'après les usages et règlements de l'empire, n'habitait point les villes closes, mais toujours une campagne à quelque distance, dans les pays conquis. Toutefois comme nous désirons porter ici la démonstration jusqu'à l'évidence, et que d'ailleurs le sujet est palpitant d'intérêt pour ceux qui tiennent à bien connaître l'histoire du Maine dans toutes ses époques, nous allons rechercher, et, nous ne craignons pas de le dire à

l'avance, retrouver dans les ruines et dans les souvenirs historiques d'Alonnes toutes les parties de la magnifique villa qui, bien évidemment, existait sur son territoire pendant la domination romaine.

Ainsi, comme situation favorable, Alonnes est à 5 kilomètres du Mans, sur les bords de la Sarthe, au milieu de l'un des sites les plus agréables du pays, ombragé de bois charmants, dans un terrain sablonneux, d'habitation commode, et cependant encore assez fertile. Comme principaux caractères d'une ancienne *villa* considérable, nous trouvons les ruines d'un mur d'enceinte de deux mètres d'épaisseur, de construction romaine, formant une circonscription assez étendue. Quant à celle de l'emplacement sur lequel des restes d'antiquités ont été positivement rencontrés, on peut l'estimer à 1,750 mètres. Les fondations d'un ancien palais, avec les vestiges de ses calorifères, de ses thermes, et sur l'aire des appartements des fragments nombreux d'enduits à fresques, de corniches, de mosaïques, de placages en marbre de douze à quatorze variétés, presque tous des Pyrénées ou d'Italie ; et ce qui nous paraît surtout mériter ici considération, les restes bien conservés du château-fort, que l'on voit constamment dominer ces établissements, avec le double avantage de protéger le palais, de mettre en sûreté les objets précieux, *les fatœ*, ou divinités du second ordre. Ainsi, le gué de la Sarthe, placé vis-à-vis de ces ruines antiques, se nomme Chahoué, *castellum vetus*, vieux château; la tour dont la base existe, et sur les ruines de laquelle, en 1614, on fit placer, déguisées, deux femmes dont l'une devait complimenter Louis XIII et Marie de Médicis, sa mère, à leur passage pour se rendre au Mans, porte le nom de *Tour aux fées ;* les champs qui l'entourent celui d'*inviolata :* lieux sacrés; de plus, le bois qui l'ombrage est appelé par les habitants bois de Marshain, et dans les anciens titres : *Odium Martis*, comme pour indiquer ces lieux paisibles où les vainqueurs du monde aimaient à se reposer des préoccupations et des fatigues de la guerre. Indépendamment de ces antiquités romaines, on a trouvé dans les mêmes lieux des briques parti-

culières, des chapiteaux, des statuettes en marbre, des médailles du haut empire en très-grand nombre, des monnaies, des fragments d'amphores, etc. Enfin, ce qui nous paraît ici porter la démonstration jusqu'à l'évidence, toutes les métairies et les habitations d'Alonnes ont conservé des noms qui rappellent très-positivement les divisions essentielles d'une vaste exploitation agricole ; disposition qui vient naturellement s'unir à l'existence d'un grand et riche domaine seigneurial, mais qui se trouve incompatible avec celle de l'antique et principale cité dont on voudrait en faire le centre. Aussi, dans une visite sur les lieux mêmes, nous trouvons autour des ruines de l'ancien palais une ferme voisine : Argenton, *argentinum*, habitation de *l'argentier*, l'économe de cette époque ; la Forêterie, *forestaria*, logement du garde des eaux et forêts ; plus loin, la vacherie, *vaccaria*, étables des bêtes à mailles ; la chevalerie, *caballaria*, écuries pour les chevaux ; l'aratrie, *aratria*, lieu destiné au dépôt de charrues et de tout le matériel agricole ; le vivier, *vivarium*, ou *garenne* pour le gibier ; *vivier*, réservoir pour le poisson ; les aunais, *alnetum*, où croissaient les aunes, où l'on élevait les oiseaux aquatiques, etc.

Si l'on considère ensuite que toutes ces divisions d'une vaste habitation rurale sont exactement placées dans les endroits les mieux appropriés à leur destination particulière ; que l'on trouve ces différents quartiers, même encore aujourd'hui, dans nos grandes métairies, seulement plus rapprochés, en conséquence de la moindre étendue que présentent ces exploitations agricoles, on sera nécessairement frappé de la vérité d'aussi logiques interprétations ; et l'importante question relative aux riches antiquités d'Alonnes se trouvera définitivement résolue dans le sens que nous avions admis par anticipation : ce lieu n'a jamais été le siége d'une cité, de l'antique *Suindinum* par conséquent ; mais bien celui d'une riche villa qu'entouraient ses vastes dépendances, qu'habitait un seigneur gallo-romain opulent ; et, d'après un grand nombre de conjectures fondées, le représentant impérial auquel était confié le gouvernement du Maine.

Dans cette province comme dans toutes les autres, si la persécution religieuse, à la fois exercée par la superstitieuse cruauté des barbares, l'intolérant druidisme des Celtes, la sensuelle et jalouse idolâtrie des Romains, éprouvait le christianisme avec une implacable et sanguinaire persévérance, d'un autre côté, la diplomatie des maîtres du monde cherchait, par les améliorations de l'état civil des citoyens, à consolider ici, comme chez tous les peuples vaincus, la servitude réelle, mais déguisée, qu'ils voulaient avant tout leur imposer.

Ce fut alors qu'Alexandre Sévère, en 222, imagina de flatter la vanité des Gaulois, et même celle des Francs, des Alains, des Saxons, des Allemands, des Frisons, etc., en les attirant dans ses armées par l'appât des récompenses militaires : armes d'honneur, gratifications, priviléges, avancement progressif, etc.; mais surtout de les fixer au sol du pays, en leur donnant, comme prix de bons et loyaux services rendus à l'empire, des terres à faire valoir, quelquefois en toute propriété; dans l'une et l'autre circonstances, à la condition de prêter serment de fidélité à l'empereur, et de faire inscrire leurs fils aux registres de la légion. De cette manière, les enfants se trouvaient rigoureusement enrôlés dans les armées romaines, et les pères, alors vétérans, transformés en châtelains : *castellani milites;* véritables soldats en disponibilité, qui s'armaient de suite au besoin. Constance Chlore, plus particulièrement, vers 293, naturalisa, par ces concessions dans les Gaules, un grand nombre d'étrangers. Les cultures qu'on leur accordait portaient le nom de terres *lætiques*, *de lætus* agréable, *de joyeux avénement;* on donnait celui de *lætes* aux redevances qu'ils payaient annuellement. Ces troupes, ainsi constituées, marchaient comme auxiliaires des légions. Attirées de tous les pays, de la Germanie surtout, par l'espérance d'un avenir plus heureux, on les voyait arriver par familles entières montées sur leurs pesants chariots; apportant, avec elles, dans cette véritable migration, leurs pénates, leurs armes, leurs instruments aratoires, etc.

Cette institution des *castellani milites*, qui paraît avoir serv

de modèle à celle des premiers seigneurs francs, dans l'établissement de la féodalité, du vasselage de la couronne ; autre forme de la servitude sous la domination absolue, offrit, peut-être, des avantages pour le présent ; toutefois de même que la seconde amena la révolte des grands vassaux contre les rois, de même la première favorisa, dans l'avenir, les entreprises des barbares, dont les troupes mercenaires se fortifiaient chaque jour de l'affaiblissement des légions ; et dont la mâle vigueur, en opposition avec la mollesse et l'étiolement de leurs maîtres, devait en amener l'expulsion, en couronnant cette mémorable victoire par le retour, si vivement désiré, de l'affranchissement et de l'indépendance nationale.

Il sera, dès lors, à la fois instructif et curieux de voir par quel enchaînement remarquable de causes et d'effets, par quelle rapide succession d'événements, assez souvent providentiels, s'effectua, dans notre pays, cette grande et merveilveilleuse révolution, qui devait reconstituer les peuples asservis, en les arrachant au despotisme, aux corruptives influences de la domination romaine.

Les Cénomans, les Celtes, ainsi que tous les Gaulois, furent tellement avilis et maltraités sous l'abrutissant empire du farouche Tibère, du furieux Caligula, de l'imbécile Claude, du cruel Néron, de l'ignoble Vitellius, du lâche Domitien, que des réactions justes, malheureusement impuissantes, cherchèrent alors plus d'une fois à secouer un joug aussi dégradant, aussi lourd. Mais l'administration bienveillante, éclairée, des empereurs : Nerva, Trajan, Adrien, les deux Antonin, Marc-Aurèle, surtout, par conséquent de 96 à 180, calma les révoltes, rendit la domination supportable, et présenta peut-être l'une des phases les plus heureuses de l'existence politique des Gaules et de la province du Maine. Au milieu de ces paisibles conditions la fusion progressive des vainqueurs et des vaincus s'opérait, à l'avantage de ces derniers, sous le point de vue des arts, des sciences, des lettres et de la civilisation ; lorsque sous le brutal et sanguinaire gouvernement de Commode, Septime-Sévère, Caracalla, Héliogabale, Maximin, Dèce, Aurélien,

Dioclétien, de 180 à 292, la dévastation, la ruine du pays, les proscriptions, le meurtre des habitants, les farouches et continuelles persécutions des chrétiens, rallumèrent, dans leur brûlant foyer, les brandons mal éteints de la haine et du plus impérieux désir de vengeance!...

Après quelques démonstrations partielles sans une grande importance, apparut, avec des proportions inquiétantes pour l'empire, l'insurrection presque générale des paysans sous le nom de *Bagaudes*, que l'on fait venir du terme celtique *bagad*, attroupement, révolte; et prit, en 170, sous Aurélien, un développement considérable, pour se continuer, avec une grande effusion de sang, pendant seize années, jusqu'en 276, où Probus en suspendit un instant les entreprises par une conduite en même temps ferme, sévère et bienveillante; renouveler ses combats de partisans jusqu'en 284, sous Dioclétien, et se trouver enfin écrasée dans un camp retranché, près du confluent de la Seine et de la Marne, par Maximien, en 294.

Constance Chlore, nommé par Maximien gouverneur des Gaules, en 292, y ramena le calme et la sécurité par l'intelligence et la sagesse de son administration. Devenu Empereur par l'abdication de Dioclétien en 305, il mit un terme aux cruelles et sanglantes persécutions des chrétiens, et, par cette mesure à la fois humaine et prudente, se concilia l'estime et l'affection de tous ces peuples depuis si longtemps opprimés, impatients du joug. Sous Constantin Ier, son fils, proclamé empereur, vers 306, les barbares sont repoussés, le christianisme non-seulement toléré, mais protégé par le nouveau César qui, dès 311, commençait à goûter les enseignements de cette religion divine dont il favorisa la propagation, adopta les principes, surtout après sa fameuse victoire sur Maxence, auprès de Rome, en 312. Par l'édit de Milan, qu'il promulga en 313, il accorde aux ministres du culte des priviléges particuliers, sans toutefois inquiéter ou gêner le paganisme; sur ses étendards, il remplace les aigles romaines par la croix de Jésus-Christ, en mémoire de celle qui, dit-on, venait de lui apparaître dans le ciel avec cette devise : *In hoc signo vinces*; à laquelle, en effet,

il attribuait la brillante victoire qui le rendait maître de l'empire. En 315, il ordonne la célébration du dimanche, la sanctification du vendredi. En 325, il réunit, à Nicée, le premier concile œcuménique où 318 évêques assemblés condamnèrent la doctrine d'Arius.

Ce fut alors surtout que le christianisme, fécondé par le sang de ses nombreux martyrs, sortit victorieux et plus puissant que jamais de ces terribles combats; et que la chaîne épiscopale, brisée dans presque toutes les provinces gauloises, vint se renouer aux premiers évêques *historiques*, ainsi que nous allons en avoir la preuve pour celle du Maine dans l'élévation de saint Liboire au siége du Mans.

SAINT LIBOIRE, IVe ÉVÊQUE DU MANS.—Né dans une famille gauloise très-considérée, saint Liboire fut nommé à l'évêché du Mans, en 337, par les vœux unanimes de la province. Jusqu'ici, depuis saint Pavace, les persécutions n'avaient permis aucune espèce de culte chrétien ostensible. Ce n'est pas à dire qu'il n'en existât point un secret, profondément caché dans les lieux solitaires, le silence des forêts, les souterrains mystérieux; on peut le supposer, mais non pas l'affirmer, ce culte n'ayant rien d'apparent et ne laissant aucunes traces positives de son existence.

A la venue de saint Liboire, le premier des évêques historiques du Maine, tout avait, sous ce rapport, bien changé de face. Non-seulement l'Église n'était plus soumise aux rigueurs des persécutions, mais encore elle se trouvait honorée, protégée; ses ministres étaient environnés d'une grande considération, et même investis d'une puissance progressive. Le digne prélat comprit qu'il fallait ici relever la majesté du culte par la décoration des églises et par la solennité des cérémonies. Il accomplit cette double tâche à la satisfaction générale, sans ostentation et sans faste. D'une bienveillance paternelle, d'une activité que rien ne pouvait décourager, animé d'un zèle véritablement apostolique, il fit un grand nombre de conversions, répandit incessamment, dans la province du Maine surtout, les bienfaits et les consolations du christianisme. Il ordonna 217

prêtres, fonda sur divers points de son diocèse 17 églises, et ne perdit jamais une occasion de se distinguer par les bonnes œuvres d'une sainte et féconde charité.

Précisément à cette époque, l'Église de Tours avait pour archevêque l'un des plus puissants, des plus zélés, des plus ardents propagateurs de la foi : le courageux, l'illustre saint Martin. Saint Liboire devint son ami le plus intime : deux hommes de cette valeur étaient faits pour se comprendre, s'estimer, s'unir par la plus cordiale affection. Aussi les voyait-on se faire des visites fréquentes, et s'associer bien souvent pour l'accomplissement de l'œuvre évangélique dans tout le pays. Leur intimité morale était si profonde et si parfaite, que saint Liboire étant tombé dangereusement malade, l'archevêque de Tours en fut averti par le pressentiment d'une inspiration céleste. Il se rend aussitôt près de son ami, lui prodigue les plus tendres soins, les consolations les plus dévouées, les suprêmes et précieux secours de la religion à ses derniers moments ; enfin, après sa mort, le fait solennellement inhumer dans le cimetière des chrétiens. Saint Liboire mourut le 23 juillet 386, après 49 ans d'un bien digne et bien fructueux épiscopat.

Saint Victor, v[e] évêque du Mans. — Cénoman d'origine, Victor était l'un des disciples de saint Liboire, qui l'avait ordonné sous-diacre, dont il remplissait les fonctions dans son église. D'un caractère simple, mais essentiellement honorable ; d'un esprit juste, sage, plein de sens et de sagacité, d'une foi vive et pure, essentiellement dévoué aux intérêts, à la propagation du christianisme, le sous-diacre, dans les moments de loisirs que lui laissaient encore les devoirs de sa charge, cultivait, de ses mains, un petit clos de vigne qu'il possédait auprès de la cité. Suivant les usages de ces temps de la primitive Église, il était marié à Maura, femme d'une piété conforme à la sienne, et père d'un jeune garçon nommé Victeur, alors âgé de dix ans.

En venant au Mans assister saint Liboire à ses derniers instants, saint Martin, avec ce coup-d'œil de l'inspiration qui

pénètre si profondément, avait remarqué le sous-diacre Victor travaillant à sa vigne en chantant, avec piété, les louanges du Seigneur. Il en parla sans doute à saint Liboire dans leurs derniers entretiens ; put, de cette manière, s'édifier complétement sur les mérites vrais de Victor et s'affermir ainsi dans la résolution qu'il avait formée de le donner pour successeur à son ami dans l'administration épiscopale du Maine.

Après la mort de saint Liboire, l'archevêque de Tours, dans l'absence du métropolitain archevêque de Rouen, consulta l'assemblée du clergé, des fidèles, pour savoir quel était le nouvel évêque dont ils désiraient faire choix. Tous lui répondirent qu'ils s'en rapportaient à sa haute sagesse. Alors il proposa le sous-diacre Victor, qui fut admis avec d'unanimes applaudissements. Le seul obstacle à cette élection fut la modestie, l'humilité du nouveau prélat, qui ne se rendit qu'aux assurances données par saint Martin que son élévation au siége épiscopal était un sacrifice de dévouement que la Providence exigeait de lui. Maura, consultée par le saint archevêque sur cette détermination grave et qui l'intéressait d'une manière si positive, déclara qu'elle renonçait à tous ses droits d'épouse, afin de laisser à son mari toute latitude pour se consacrer exclusivement au service du Seigneur ; et, dans l'intention pieuse d'en pouvoir faire autant de son côté, voulut prendre le voile, et désira surtout le recevoir des mains de l'archevêque de Tours, qui se rendit à ses vœux. Seulement elle lui recommanda son fils, âgé de 10 ans, et qui n'avait point encore été baptisé. Saint Martin comprit les souhaits de cette sainte femme, de cette bonne mère dans toute leur étendue ; baptisa l'enfant, sous le nom de Victeur, fut son parrain, l'emmena dans son diocèse pour diriger lui-même l'éducation qui devait le préparer aux importantes fonctions que la Providence lui réservait.

Après avoir terminé cette importante mission au Mans, par la consécration du nouvel évêque, saint Martin rentra dans sa métropole, accompagné des vœux et des bénédictions de toute la province. Saint Victor prit possession de son siége en 386 ; et, pendant une gestion épiscopale de 24 ans, s'y fit cons-

tamment admirer par la sagesse, le zèle et la bienveillance de son administration. Il mourut le 26 août 410.

Saint Victeur, vi[e] évêque du Mans. — Fils de saint Victor et de Maura; formé par les soins affectueux et dévoués de saint Martin, qu'il eut la douleur de perdre en 397, saint Victeur avait reçu de l'illustre archevêque la prophétique assurance qu'un jour il serait évêque du Mans. En effet, après la mort de son père saint Victor, le clergé, les fidèles, édifiés de ses éminentes vertus, le nommèrent, d'une voix unanime, au poste honorable que lui avait prédit saint Martin. Une députation des Cénomans les plus distingués vint, dans la nouvelle métropole de Tours, lui porter cette grande résolution. Saint Brice, successeur de saint Martin, lui donna la consécration épiscopale. Sa réception au Mans fut aussi cordiable que solennelle; toute la population, le clergé, les autorités en tête, se portèrent au-devant de lui. Son installation eut lieu en 410.

Le nouveau prélat, remarquable par ses moyens naturels, par l'éducation soignée, par la grande instruction qu'il avait reçues de son digne maître, devint, à son tour, une des lumières de l'Eglise; aussi le vit-on figurer à plusieurs conciles, entre autres à ceux d'Arles, de Tours, etc.; concourir à la rédaction de nombreux canons destinés au maintien de la discipline dans ces temps difficiles; aussi fut-il l'un des trois évêques choisis par le pape saint Hilaire pour défendre et maintenir les Eglises en possession de leurs droits. Il remplit, du reste, avec autant de zèle que de fruit, tous les devoirs de sa charge pendant un épiscopat de 64 ans. Il mourut le 1[er] septembre 474.

Pendant l'administration religieuse de la province du Maine par ces trois premiers évêques historiques de notre pays, des événements d'une grande portée s'étaient accomplis dans toute la domination romaine. Constantin I[er], après avoir choisi Byzance pour sa capitale, et fait bâtir la ville qui porte son nom, avait été remplacé par son fils Constantin II et par leurs successeurs. L'empire, qui marchait rapidement à la décadence,

fut, après le règne de Théodose Ier, vers 395, divisé en deux : 1° celui d'Occident; 2° celui d'Orient.

Dans le Maine, comme dans toutes les Gaules, un mécontententement général se manifestait de nouveau. Les exactions des préfets du prétoire, le despotisme des proconsuls, un dépérissement profond et visible du gouvernement, sa démoralisation progressive, la licence et l'insubordination des légions faisaient en même temps renaître l'impérieux besoin de l'affranchissement, et la facilité des invasions barbares qui devaient l'effectuer.

Déjà quelques attaques partielles avaient été faites par les pirates saxons, *ces bandits aux grands couteaux*, dont le nom seul est encore une injure dans toute l'Armorique ; remontant la Seine et la Loire, pour en piller les bords et disparaître aussitôt dans leurs embarcations légères d'osier, quand ils étaient poursuivis ; lorsque tout à coup se fait entendre, au milieu de la stupeur générale, un bruit semblable au mugissement précurseur de la tempête, et de l'ouragan dévastateur des villes et des campagnes.

C'est le farouche Attila, roi des Huns, suivi de sept cent mille barbares, qui tombe, comme une avalanche destructive, sur les Gaules : « précédé par le vent de la terreur. » Plein de confiance dans la réalité de son épouvantable mission, le sanguinaire brigand ne cessait de répéter, avec une cynique forfanterie : « La terre tremble devant moi ; je suis le fléau de Dieu, le marteau de l'univers ! » Et, pour bien faire comprendre la facilité de ses redoutables exécutions chez les nations populeuses, il ajoutait avec une odieuse ironie : « Plus l'herbe est serrée, mieux elle se fauche. » Un pâtre, dit-on, court porter à ce roi tartare le cimeterre qu'il vient de trouver sous les pieds sanglants de sa génisse ; Attila s'en empare avec une joie sauvage, et s'écrie, dans son enthousiasme superstitieux : « Je jure, sur cette arme envoyée par les dieux, que nul ne sera jamais mon maître ! »

Voilà cet instrument fatal, par l'action duquel Dieu semble vouloir, en effet, préluder à la destruction définitive de l'em-

pire; dans l'intention formelle, et si clairement exprimée, d'humilier l'orgueil de la superbe Rome, d'en punir le sensualisme, la dissolution et l'idolâtrie, en faisant crouler tout l'édifice de son immense domination sous les coups avilissants et décisifs portés par la main victorieuse d'un misérable Tartare.

C'est vers 451 qu'il apparaît dans nos contrées, en y répandant au loin l'épouvante, la dévastation et la mort. Après avoir embrasé tout l'empire, à l'orient comme à l'occident; ruiné 70 villes, subjugué Théodose II dans trois combats, rendu les empereurs ses tributaires, chassé les Romains des Gaules, avec le concours des autres barbares, qui se ruèrent en même temps sur les possessions du grand peuple, en se disputant ses riches lambeaux, il contribua sans doute à l'affranchissement des Cénomans et des Celtes; mais, assurément, pour les replonger dans un esclavage plus abrutissant encore; si Théodoric, roi des Wisigoths, et Mérovée, chef des Francs, n'avaient opposé la plus courageuse et la plus utile résistance aux envahissements, aux désastres de ce farouche usurpateur, qui, vaincu, repoussé dans ses retranchements, termine, en 453, sa criminelle existence au milieu des libations et des plus honteux excès d'une orgie.

Les Romains sont définitivement chassés des Gaules, vers 486, par un dernier exploit de Clovis, général des Francs, contre Syagrius, officier impérial, qu'il battit près de Soissons, et qu'il fit décapiter.

Ainsi se termina dans les Gaules et dans la province du Maine cette longue domination de plus de cinq siècles, qui, sans doute, avait adouci l'âpreté des mœurs de leurs habitants, répandu les sciences, les arts, la littérature chez les peuples de ces contrées, mais qui les aurait peut-être amollis, démoralisés dans la même proportion, sans la salutaire et protectrice influence du christianisme. Nous allons voir actuellement quelles modifications éprouveront les Cénomans au milieu des nouvelles conditions qui vont les environner.

DEUXIÈME PARTIE

MOYEN AGE

Ici commence, pour la province du Maine, cette phase historique à la fois triste, nébuleuse, rétrograde, au point de vue des lettres, des sciences, des arts libéraux, et de ces formes polies, dont l'ensemble porte encore aujourd'hui le titre de civilisation ; mais grande, féconde, progressive, au point de vue des sentiments honorables, de l'esprit religieux surtout, qui vint y créer des merveilles.

Au milieu de ce cahos universel, de ces idoles, de ces pelvans brisés ; des ruines d'un si grand nombre de villes, des cendres de ces temples chrétiens, incendiés par la torche de la superstition et du fanatisme ; au milieu de ces champs arrosés par le sang généreux des martyrs de la foi, des courageux défenseurs de la liberté du pays, apparaît debout et resplendissante, comme le phare protecteur après la tempête, une simple croix : symbole touchant et vénéré d'amour et d'expiation !...

Les Cénomans vont se ranger en foule autour de ce divin signe de la régénération et du véritable progrès : mais par quels nombreux et terribles combats ne devront-ils pas acheter cette importante victoire ?...

Il semblerait qu'en sortant de la domination romaine, ils vont entrer dans une voie de facile et véritable affranchissement ; quand, au contraire, devant eux, vient s'ouvrir une car-

rière nouvelle, et plus douloureuse encore, de tribulations, de calamités, de désastres !...

Après avoir, pour ainsi dire, commencé par la civilisation, ils vont retourner à la barbarie, à ces formes grossières, dont les influences prolongées des maîtres du monde avaient sensiblement diminué les aspérités. En effet, pendant une domination de 500 ans au moins, les Gaulois adoptèrent les vêtements, les armes, les lois, les mœurs, les noms, le dialecte des Romains : la langue latine leur devint familière ; les mariages, fréquents entre les deux peuples ; et, comme le dit avec raison, l'abbé Dubos : « Au commencement du ve siècle, il n'y avait presque plus de Gaulois dans les Gaules. »

Mais à peine délivrés du joug de l'empire, les Cénomans vont avoir tout à souffrir de la convoitise et des projets ambitieux de leurs voisins : usurpations injustes et meurtrières des Anglais, des Normands, des Angevins, des Bretons, etc.; ravages, déprédations des campagnes du Maine ; siéges, incendies, sac des villes, massacres des habitants, sans distinction de sexe ni d'âge ; guerres de religion, de partis, de brigands ; profanations des églises, vol des vases, des ornements sacrés ; monceaux de ruines, de cendres, de cadavres ; épidémies, désolation, misère et mortalité !... Faut-il ensuite s'étonner du peu de sympathie des Cénomans pour les cruels et perfides auteurs de tous leurs maux ? Faut-il chercher ailleurs l'origine de cette juste et sage défiance, qui leur fait repousser instinctivement tout projet d'alliance avec des peuples aussi malveillants, aussi dangereux ?...

Tel sera l'ensemble des épreuves douloureuses que les Cénomans vont avoir à supporter, et dans le triomphe desquelles nous les verrons toujours déployer un courage, un dévouement, une persévérance au-dessus des plus grands éloges.

Toutefois, au milieu de ces tristes créations de l'ignorance, de la superstition et du fanatisme émanés du *sentiment humain*, apparaîtront, comme de bienfaisantes et célestes compensations, les sublimes effets du *sentiment religieux* sur le retour

des lettres, des sciences, des arts, de la morale, de la philosophie, de la civilisation, jusqu'au moment où l'esprit humain, ébloui par les hallucinations de la vanité, de l'orgueil, compromettra ces précieux résultats par les plus funestes excentricités, par tous les genres de paradoxes et d'erreurs, comme nous l'observerons enfin dans *les temps modernes*.

Désirant embrasser, avec logique et précision, les grandes vicissitudes propres au *moyen-âge*, et surtout, d'après ces considérations déterminantes, nous l'étendrons depuis l'affranchissement définitif des Gaules par Clovis, premier roi chrétien des Francs, 486, jusqu'au brillant siècle de Louis XIV, 1643, où nous verrons, en effet, se préparer, au flambeau séduisant et fascinateur des arts, des sciences et des lettres, du luxe des voluptés, du sensualisme et de ses corruptions, la terrible catastrophe révolutionnaire qui semble avoir tout remis en question dans le Maine, comme dans la France entière.

Pour offrir dans un jour suffisant les points essentiels de l'importante phase historique dans laquelle nous allons entrer, nous diviserons cette deuxième partie en trois chapitres principaux, d'après les trois grands faits qui s'y rencontrent : I° ÉTABLISSEMENT DES FRANCS, RETOUR A LA BARBARIE ; — II° DÉVELOPPEMENT DU SENTIMENT RELIGIEUX, TENDANCE A LA CIVILISATION ; — III° RETOUR DES LETTRES, DES SCIENCES ET DES ARTS.

Au sens des écrivains de tous les pays, le *moyen-âge* sera toujours l'intervalle compris entre les *temps anciens* et les *temps modernes*. Dès lors cet intervalle devra présenter des variations, suivant le point de vue particulier où se trouve placé l'historien.

Abstraction faite de toute considération locale, en se conformant aux indications romaines, on s'accorde généralement à placer le moyen-âge entre la mort de Théodose le Grand, 395, et la prise de Constantinople, 1453.

Il nous a semblé beaucoup plus convenable à la philosophie de notre histoire du Maine de reporter le commencement de

cette longue période à 486, et sa fin à 1643. Nous espérons que les motifs de cette manière de procéder en justifieront la nouveauté, en prévenant toute objection à cet égard.

CHAPITRE I.

ÉTABLISSEMENT DES FRANCS, RETOUR A LA BARBARIE

Clovis, — par ses valeureux et brillants exploits, venait de porter les coups les plus rudes et les plus décisifs à la domination romaine.

La protection qu'il accordait au christianisme avait sensiblement favorisé l'ascendant qu'il prit sur les Cénomans, les Armoricains, presque tous les autres peuples des Gaules, et la fusion de ses troupes avec les habitants de ces pays. Mais un fait capital dans sa vie mit le comble au succès de l'établissement d'un empire absolu, qu'avant tout il désirait établir sur les débris de la suprématie romaine.

Il avait épousé Clotilde, pieuse et sage princesse, vouée à la religion de Jésus-Christ, et vers laquelle ses vœux appelaient incessamment le nouveau roi; lorsqu'à la bataille de Tolbiac, dans la Gaule, en 495, au moment d'être vaincu par les Allemands, il s'écrie, dans un moment de céleste inspiration : « Dieu de Clotilde, je fais vœu, si tu m'accordes la victoire, de n'avoir jamais d'autre religion que la sienne. » Aussitôt le sort du combat est changé ; les ennemis prennent la fuite, et, par cette victoire inespérée, le règne de Clovis est assuré.

Aux sollicitations de la reine, et pour accomplir dignement le vœu qui vient d'effectuer son triomphe, il reçoit le baptême

avec trois mille de ses gens, et se fait sacrer à Reims par saint Remy lui-même, en 496.

Nous trouvons ici la meilleure preuve de l'autorité suprême que le sentiment religieux exerçait déjà sur les plus indomptables et les plus orgueilleux caractères dans ces indépendantes et mémorables paroles de l'archevêque en versant l'huile sainte sur le front d'un monarque aussi despote : « Humilie ton cœur, fier Sicambre, et courbe ta tête victorieuse devant l'Éternel!... »

Par sa résistance aux séductions de l'arianisme, Clovis obtint le surnom de *roi très-chrétien.* Par sa valeur dans les nombreux combats qu'il eut à soutenir durant une existence toute guerrière; par les importants services qu'il rendit à l'affranchissement des Gaules, à l'institution de la monarchie française, dont il établit définitivement le siége à Paris, il mérita la qualification de *vaillant capitaine;* mais ces deux nobles titres furent ensuite bien regrettablement souillés par les crimes qui ternirent si profondément les dernières années de sa vie.

Plusieurs membres de sa famille gouvernaient alors, sous le nom de rois, des peuplades bornées à l'étroite circonscription d'une province, d'une cité : *Sigebert* à Cologne; *Ragnacaire* à Cambrai ; *Cararic* à Térouanne; *Rignomer* au Mans. L'ombrage qu'ils inspirent à son jaloux despotisme, et le seul grief à leur imputer, suffit pour décider la mort de ces paisibles et faibles souverains. Les instincts sanguinaires de Clovis qui, dès l'âge de vingt ans, s'étaient annoncés dans l'histoire du vase de Soissons, se révèlent ici dans toute leur sauvage et brutale cruauté : il fait assassiner *Sigebert* par son propre fils *Clodéric*, dont, ensuite, il se débarrasse par une condamnation capitale; *Ragnacaire*, par les misérables stipendiés qu'il choisit au milieu même des courtisans de ce prince ; *Cararic*, par des sicaires placés auprès de sa personne; enfin, il pénètre dans le palais de *Rignomer*, et le frappe lui-même de sa hache, comme il avait autrefois, sans plus de justice, frappé le soldat de Soissons.

Vers 508, il fait le siége du Mans, et, violemment irrité de la noble résistance de sa garnison, commençait le pillage de la ville, qu'il eût peut-être entièrement rasée, lorsque l'évêque SAINT PRINCIPE, usant de l'avantage que lui donnaient les liens de parenté, d'affection avec saint Remy, de l'ascendant, surtout, que l'archevêque exerçait avec empire sur l'âpre nature du Sicambre, l'arrêta courageusement dans ses funestes projets, en démontrant, une fois encore, la puissance de l'autorité chrétienne pour dompter les esprits et les cœurs; en acquérant, par cet acte rempli de dévouement et d'énergie, la reconnaissance éternelle des Cénomans.

Tel fut ce premier chef des Francs, converti régulièrement au christianisme : quant aux dignes compagnons de ses exploits guerriers, espèces de sauvages à demi nus, ou couverts seulement d'une tunique très-courte, quelquefois de la peau des bêtes féroces qu'ils abattaient dans les grandes forêts; la tête nue, les cheveux flottants, la barbe épaisse et longue; l'œil farouche et menaçant, ils ressemblaient, à distance, plutôt à des animaux qu'à des hommes.

La communauté des opinions politiques et des sentiments religieux entre les Francs, les Romains naturalisés et les Celtes primitifs, amena la fusion de ces trois principaux éléments de la nation française, dont les Cénomans d'abord, ensuite les Manceaux, présentèrent la division particulière à notre province du Maine.

Déjà, vers 360, les villes capitales des Gaules avaient changé leurs anciens noms et pris celui des peuples qui les possédaient. Ce fut ainsi que *Lutecia* devint Paris; *Lugdunum*, Lyon; *Cæsarodunum*, Tours; *Condivienum*, Nantes; *Avaricum*, *Bourges*; Suindinum, *Le Mans*, etc.; ce qui signifiait : villes des *Parisiens*, des *Lyonnais*, des *Tourangeaux*, des *Nantais*, des *Berruyers*, des *Cénomans*, etc.

Le Maine, comme toutes les autres provinces des Gaules, offrait alors un aspect bien différent de celui qu'il présentait à l'arrivée de César. Les marais s'y trouvaient en partie desséchés; les forêts abattues, ou pour le moins percées; les terres

en cultures ; les habitations plus confortables; un assez grand nombre de villages, de châteaux-forts, convertis en cités ; les communications facilitées par ces belles voies qui, dans toutes les directions, assuraient et favorisaient le transport des hommes, des animaux et des produits. D'un autre côté, le développement des industries, des lettres, des sciences, des arts, et même ceux d'un luxe corrupteur ; la sagesse, l'intelligence des juridictions civiles, etc., y témoignaient, par leur ensemble, du passage, du séjour d'un grand peuple, de l'influence incontestable de la domination romaine sur le progrès des lumières, et, tout à la fois, des avantages et des abus de la civilisation.

Dans cette nouvelle phase de notre histoire, ce tableau va complétement changer d'aspect. Le Maine est affranchi de la domination, de la servitude que les Romains, pendant plus de cinq siècles, avaient fait peser sur lui ; mais il se trouve en réalité soumis à la servitude, à la domination militaire que les Francs, par leur mélange avec les autres citoyens, vont naturellement leur imposer.

Trop belliqueux et trop sauvages pour mettre à profit même les améliorations physiques et morales du progrès, ces farouches conquérants ne rêveront que guerres, combats et conquêtes. « Dans cette confédération, qui comprenait les Cimbres, les Sicambres, les Celtes et beaucoup d'autres peuplades barbares, dit Sidoine Apollinaire, les Francs n'étaient pas les moins redoutables. Leur chevelure, ramenée du sommet de la tête sur le front, laisse la nuque à découvert. Leur prunelle vitreuse brille d'un feu verdâtre ; ils n'ont pour barbe que deux moustaches effilées, qu'ils peignent avec soin ; d'étroits habits, qui ne leur descendent qu'aux jarrets, serrent leurs membres vigoureux. Un large baudrier soutient leur épée. C'est un jeu pour eux, avant de commencer le combat, de lancer leur hache à deux tranchants, en marquant la place de leurs coups. Leur amour pour la guerre devance les années. S'ils sont accablés par le nombre ou par le désavantage de la position, ils cèdent à la mort et non à la crainte : ils semblent

invincibles même dans la défaite : leur courage ne s'éteint qu'avec leur vie. »

Leur chef, d'après Grégoire de Tours, à peine investi du pouvoir, s'en servait pour combattre; il soumettait les projets des expéditions à ses troupes assemblées au Champ-de-Mars; prenait, dans le butin, la part que le sort lui concédait; s'appropriait les domaines des vaincus, les obligeait à combattre sous ses ordres.

Pendant la paix, les Francs se livraient à l'exercice de la chasse dans les forêts; trompaient l'ennui par des orgies au milieu desquelles on servait les daims, les sangliers, les bœufs entiers rôtis. Au dessert, les femmes rentraient dans leurs quartiers; les hommes vidaient les tonneaux de bière et de vin rangés autour d'eux. On jouait aux dés son argent, ses biens, ses armes, jusqu'à sa personne. Les têtes s'échauffaient; il en résultait quelquefois des querelles violentes, et trop souvent les cris de rage, les imprécations, les mêlées sanglantes au poignard terminaient ces grossières débauches.

Sous l'empire absolu de tels maîtres, les cultures seront négligées, les champs se couvriront d'herbes sauvages, de ronces et d'épines; les communications deviendront de plus en plus difficiles par la destruction des routes que l'on ne prendra pas même le soin de réparer. La force militaire deviendra la raison des codes; les plus aveugles superstitions tiendront lieu de philosophie; les brutales impulsions de l'instinct usurperont les droits de la morale; enfin, si les puissantes inspirations du christianisme ne venaient faire opposition à ce retour d'une barbarie, encore plus brutale et plus dangereuse que la première, on verrait probablement s'éteindre bientôt le flambeau de la morale, de la philosophie, des lettres, des sciences et des arts.

Mais, grâce aux profondes et continuelles influences de cette opposition salutaire, le *moyen-âge*, dont un grand nombre d'écrivains n'ont pas bien compris le véritable caractère, offrira sans doute, au point de vue purement *humain*, la triste et nébuleuse phase de notre histoire; mais par une importante

et positive compensation, au point de vue *religieux*, il présentera des résultats dont nous ne pourrons jamais assez préconiser les merveilles.

Ainsi, comme nous l'avons déjà fait entrevoir, comme nous devons ici positivement le constater, sous l'influence nuisible de ces continuels mélanges avec des peuplades à peu près sauvages; de cette nécessité d'opposer incessamment la force matérielle à la force brutale, d'avoir toujours leurs armes à la main, les Cénomans perdirent l'instruction et les formes polies qu'ils tenaient des Romains; devinrent, dans le *moyen-âge*, pour tout ce qu'inspirait le *sentiment humain*, exclusivement, plus incultes et plus ignorants, peut-être, qu'ils ne l'avaient été dans les *temps anciens*. Tel est, à notre sens, le motif qui semblerait justifier, dans les *temps modernes*, ces accusations sévères portées contre le moyen-âge par des écrivains qui n'ont envisagé qu'un point de la question, et qui, sans tenir un compte équitable des conditions du passé, n'ont offert aucune indulgence pour l'imperfection des résultats, même en considération de la nécessité des causes.

Lorsque nous étudions, en effet, cette époque si mal comprise ou calomniée sciemment avec tant d'injustice; que nous la considérons surtout dans l'accomplissement des grandes choses qui lui furent inspirées par le *sentiment religieux*, nous sentons aussitôt que les historiens consciencieux lui doivent plus que des éloges; qu'elle a droit d'en exiger une véritable et solennelle réhabilitation.

Partout, en effet, après les pillages, les incendies, les criminelles immolations; au milieu des pratiques les plus grossières de l'ignorance et de la barbarie, nous y retrouvons ce principe de vie, de civilisation, que venait d'apporter le christianisme, avec mission d'effectuer, dans un temps donné, la moralisation et le bonheur des peuples.

De même qu'au retour du calme, aux premiers rayons du soleil, après l'ouragan dévastateur de nos campagnes, on voit les plantes, seulement courbées vers le sol, redresser leurs têtes; celles que l'aquilon a brisées devenir pour les premières

un élément de végétation et de vie : de même, après les tourmentes plus redoutables encore de la persécution et de la guerre, on voit les martyrs de leur sainte foi, de leur généreux dévouement à la patrie, devenir, par leurs sublimes exemples, des principes féconds de régénération et d'existence nouvelle pour les peuples échappés à la flamme, au glaive des guerres et des persécutions !

A côté des actes admirables inspirés par le *sentiment religieux*, la charité chrétienne, l'amour du pays, nous trouvons, sans doute, les déplorables conséquences de la superstition, du fanatisme, de l'hypocrisie ; résultats des *instincts* grossiers, exclusivement *humains ?*... Est-il juste, logique d'en accuser l'amour du pays, la charité chrétienne, le *sentiment religieux?* Faudra-t-il donc toujours, par ignorance ou par mauvaise foi, confondre les sublimes aspirations de ces puissants et généreux mobiles avec les fatales influences des temps, des lieux et des hommes?

Les esprits justes, les cœurs sincères ont enfin résolu cette importante question par la négative. Les autres ne l'ont pas même comprise ; ou, ce qui devient plus déplorable encore, ont dissimulé sans pudeur les convictions qui s'étaient profondément opérées dans leur conscience !...

Avec le *sentiment religieux*, nous verrons trois grandes et nobles carrières s'ouvrir, à la voix du christianisme, pour conduire les peuples au véritable progrès, à la civilisation, au bonheur : CULTES : 1° de la *religion divine;* 2° de l'*honneur;* 3° de la *justice:* phares intellectuels et moraux, qui viendront si nécessairement jeter une vive et bienfaisante lumière sur l'obscurité de cette période historique dont nous allons exposer les péripéties relatives à la province du Maine.

Les Cénomans, comme nous l'avons dit, avaient à peine goûté ces prémisses d'une apparente liberté, fait quelques généreux efforts pour le retour de leurs institutions fédératives, que le sceptre despotique de Clovis frappa cette éphémère indépendance, en leur imposant un joug masqué par un simulacre de fusion, mais en réalité plus absolu, plus lourd que le

premier. Ce belliqueux souverain, mélange indigeste et confus de barbarie, de cruauté, de courage et de foi chrétienne, termina son actif et pénible règne en 511.

De ses quatre fils dont l'histoire est à peu près une succession d'assassinats et de perfidies, Clodomir eut en partage le gouvernement du Maine, de plusieurs autres provinces, et fut tué dans un combat, en 523.

Childebert, par le massacre de ses neveux, obtint le Maine et la Touraine, qu'il réunit à son gouvernement de Paris. Mort en 558 sans héritier mâle, il rendit son frère Clotaire Ier souverain de tout le royaume, dont cette métropole devint ainsi définitivement la capitale.

Pendant le règne de ces premiers rois francs, plusieurs institutions civiles et religieuses furent, les unes modifiées, les autres créées entièrement. Nous avons à considérer, sous ce double rapport : 1e *Les défenseurs des cités;* 2o *les ducs*, *les comtes du Maine*, *la chevalerie*, *la féodalité;* 3o les évêques diocésains de cette province.

§ I. Défenseurs des cités.

Les défenseurs des cités : *defensores civitatum*, également nommés *syndics*, étaient des magistrats électifs que l'on retrouve même chez les peuples anciens, dans presque tous les pays où régnait une domination conquérante. Ils avaient, pour fonctions, le soin de garantir les citoyens des vexations du gouvernement étranger, des exactions fiscales; de connaître des petites affaires, passer des contrats, assurer la rentrée des impôts, terminer les différends d'une mince importance. Ils réunissaient, par conséquent, à peu près les fonctions des maires, des juges de paix, des notaires actuels.

« *Defensores quos Græci syndicos appellant*, » les défenseurs que les Grecs nomment syndics, ajoute Arcadius, existaient déjà, comme nous l'apprend Xénophon : « *De la république des Athéniens*, sous le gouvernement d'Athènes et de Sparte,

dont les villes alliées, soumises à la juridiction de ces métropoles, se nommaient des *défenseurs*, pour prendre leurs intérêts, et les garantir des exactions du pouvoir qui les avait rendues tributaires.

Cette institution dut, par conséquent, exister dans les cités gauloises, pendant la domination romaine; et, si nous ne la voyons établie d'une manière *officielle* que dans le dernier siècle de cette domination, elle s'y trouve probablement en activité d'une manière *officieuse*, et par des conditions amiablement réglées entre les Romains et les Gaulois. C'est, du moins, ce qui semble résulter des faits et des documents de l'histoire.

Ainsi les jurisconsultes Hemogénius et Arcadius Charisius, qui écrivaient à la fin du IIIe siècle, parlent des *syndics* ou *défenseurs des cités*, comme d'une magistrature instituée. Toutefois la législation romaine en fait mention seulement vers la fin du IVe siècle, et la première loi relative à cet objet est de 387 : *Code théodosien*; elle prescrit : « d'instituer, par un décret, comme *défenseur*, celui que la cité aura choisi. » Mais plusieurs historiens pensent que cette garantie des villes conquises a pu, a dû même se trouver accordée par les vainqueurs des Gaules à l'origine de la domination, pour mettre obstacle aux vexations des préposés, et, par suite, aux réactions des indigènes.

Quant à l'établissement régulier de cette magistrature avec ses attributions et ses pouvoirs dans toute leur extension, on s'accorde aujourd'hui généralement à le reporter jusqu'à l'empire de Léon et de Majorien, c'est-à-dire vers 457. Les *défenseurs*, ainsi légalement institués, avaient le droit de s'adresser directement au préfet du prétoire, sans que leurs principales réclamations fussent obligées de passer par la filière des autorités provinciales; ce qui leur donnait beaucoup plus de valeur et de suite, en les soustrayant à l'action même des exacteurs, qui, le plus souvent en effet, sans cette clause essentielle, seraient devenus juges et partie. Justinien, dans ses règlements, accorde à leur charge « le pouvoir de remplir, quant

à la cité, les fonctions du gouverneur de la province, en son absence, et lui attribue la juridiction dans les procès dont la valeur ne s'élevait pas au-dessus de 300 *aurei*, environ 4,500 fr. Ces *défenseurs* en titre étaient nommés par élection, avec le concours des évêques, des clercs, des propriétaires, des curiales, etc. Mais les prélats, à peu près seuls alors dépositaires des lettres, des sciences et des arts, avaient obtenu, presque partout, cette importante magistrature qui, dans les siècles suivants, accrut si remarquablement leur autorité, par la double influence des pouvoirs civil et religieux : considération importante sur laquelle nous reviendrons.

§ II. Ducs, Comtes du Maine, Chevalerie, Féodalité, Noblesse.

Pendant la domination romaine, l'institution des *ducs*, des *comtes*, et surtout de la *féodalité*, n'exista jamais d'une manière positive. On y trouve seulement, comme nous l'avons fait observer, sous Alexandre Sévère, en 222, et particulièrement sous Constance Chlore, en 293, celle des *castellani milites*, avec leurs terres *lætiques*, ou concessions; et leurs *lætes*, ou redevances annuelles. C'était bien comme une indication, pour l'avenir, de l'établissement des *ducs*, des *comtes*, des *fiefs*, de *la féodalité;* mais il est impossible de voir entre ces deux institutions autre chose qu'un simple rapport analogique, et sans aucune parité sérieuse, ni dans la théorie, ni dans l'application.

C'est ainsi que l'a nettement établi M. Raymond, de l'Institut, dans son « *Histoire du droit municipal en France.* » « Par cité, *civitas*, on entendait, sous la domination romaine, un peuple entier, son territoire, son gouvernement; une nation enfin comme était celle des *Aulerces Cénomans*. L'administration de chaque cité se composait d'un sénat : un agent du gouvernement, *préfet* ou *comte,* veillait sur les intérêts généraux de l'Etat, et présidait à l'administration de la justice. Le

défenseùr de la cité, choisi par l'universalité des habitants, maintenait les droits et les intérêts publics, et ceux des citoyens en particulier : il était chargé de les défendre contre l'injustice et l'oppression. Des magistrats et officiers supérieurs, *préfets*, *recteurs*, etc., exerçaient, dans chaque province, les fonctions civiles ou militaires que le gouvernement leur confiait. Un *préfet du prétoire*, placé au-dessus de toutes les magistratures, représentait l'empereur. »

Clotaire I[er] étant mort en 561, le royaume fut de nouveau partagé entre ses quatre fils : *Caribert*, *Gontran*, *Sigebert*, et *Chilpéric*. Le Maine échut à *Caribert* l'aîné, roi de Paris. Les débauches, l'incapacité de ce prince, jointes aux imminentes invasions des Saxons, des Normands, des Bretons, des Angevins, obligèrent les provinces à songer sérieusement à leur défense particulière, à se nommer des chefs dévoués à leurs propres intérêts, autour desquels ils pussent, au besoin, se ranger pour y trouver asile et protection. Telles furent dans le Maine, comme dans un grand nombre de pays, les causes principales et l'origine des ducs, des comtes, des fiefs, de la féodalité : institution d'abord seulement élective, militaire, personnelle, viagère, analogue, par conséquent, à celle des *castellani milites;* mais ensuite à la fois : sous le pouvoir souverain, en partie civile, transmissible, héréditaire, avec ses créations *propres* et *nobiliaires* de duchés, comtés, marquisats, baronnies, etc.

Cette institution de la féodalité, suivie de celle de la noblesse que nous allons voir s'y rattacher, offrira ,comme *précieux avantages*, la récompense de bons et loyaux services rendus au pays; un moyen, au défaut d'une action suffisante et capable du gouvernement, de protéger les provinces contre l'invasion de leurs ambitieux voisins; d'adoucir les mœurs et le caractère des seigneurs en leur imposant la vie de famille dans leurs châteaux, en rehaussant la dignité de la mère au milieu de ses enfants et d'un nombreux personnel à diriger : véritable et juste réhabilitation que le christianisme avait déjà si positivement commencée. Mais, en même temps, comme inconvénients

funestes, les disputes, les guerres incessantes entre la noblesse et le clergé; les barons et les comtes, les ducs et les rois; *les priviléges* des grands seigneurs et *les libertés* du *tiers Etat* futur, dans la personne des *serfs*, des *vilains*, des *manants*, etc., que l'on tendait à replonger dans les conditions du plus dégradant esclavage; le défaut presque absolu de culture intellectuelle, qui devait ramener la brutale ignorance dans laquelle cette première phase du moyen-âge allait se trouver si regrettablement plongée.

Nous pouvons donc inférer de ces résultats essentiels et si fatalement opposées de la féodalité, dans le but d'appeler toute l'attention des esprits logiques sur un objet de cette importance : que, *d'une part*, si la défense et la sécurité des provinces réclamaient, entre elles, un fédéralisme protecteur; *de l'autre*, cette institution, ainsi faussée dans ses principes et dans ses applications, allait rencontrer sur la voie qu'elle suivait avec tant d'inconséquence trois ennemis puissants, qui tôt ou tard devaient la détruire : la *Souveraineté*, dont elle inquiétait jusqu'à l'existence; l'*Eglise*, qu'elle molestait dans ses attributions; le *Peuple*, dont elle enchaînait imprudemment les plus chères libertés. Mais, comme nous ne devons pas anticiper sur la marche des événements, suivons actuellement l'ordre naturel des faits.

En remontant à l'origine des comtes du Maine pour en établir toute la succession, nous trouvons, entre les historiens, des dissentiments qui nous semblent venir surtout de la diversité des acceptions que chacun d'eux prétend imposer au terme qui désigne cette charge, d'abord simple délégation militaire du souverain, ensuite fonction plus stable, en grande partie civile; enfin héréditaire après avoir été complétement élective pour quelques provinces, entre autres, comme nous le verrons, pour celle du Maine. Dès lors, aussitôt qu'on s'explique nettement sur la valeur des mots, ici, comme dans toutes les occasions analogues, les équivoques et les obscurités disparaissent.

Pour mieux faire comprendre la succession des comtes du

Maine, et préciser leur ensemble, nous en donnerons un tableau synoptique.

TABLEAU GÉNÉRAL DES COMTES DU MAINE.

I° COMTES VIAGERS.

I.	Rocolène, chef militaire délégué par Chilpéric Ier..	576 —
II.	Rothgarius ou Roger, usurpateur.	735 — 741
III.	Milon, nommé, par Pépin, comte d'Anjou et du Maine..	741 — 748
IV.	Roland, fils de Milon, gardien des Marches de Bretagne.	741 — 748
V.	Griffon, troisième fils de Charles-Martel. .	748 —
VI.	Roricon Ier, nommé sous Louis Ier.	832 — 841
VII.	Gauzbert, commis par Charles II à la garde du Maine..	841 — 853
VIII.	Roricon II, fils aîné de Roricon Ier.	853 — 866
IX.	Godfrid, frère de Roricon II, nommé par Charles II.	866 — 877
X.	Hugues l'Abbé, commandant militaire. . .	877 — 893

II° COMTES HÉRÉDITAIRES.

1° COMTES HÉRÉDITAIRES FONCIERS

POSSÉDANT EN PROPRE LE DOMAINE DE LEUR COMTÉ.

I.	Hugues Ier, fils d'un riche Cénoman appelé David..	955 — 1015
II.	Herbert Ier, fils de Hugues Ier; très-actif.	1015 — 1036

III.	HUGUES II, fils de Herbert Ier; comté disputé	1036 — 1051
IV.	HERBERT II, fils de Hugues II	1051 — 1062
V.	HUGUES III, neveu de Herbert II. Vend son comté	1062 — 1095
VI.	HÉLIE DE LA FLÈCHE, fils de Jean de La Flèche	1095 — 1110
VII.	GUILLAUME LE ROUX, interrègne d'Hélie.	1099 — 1100
VIII.	FOULQUES V, comte d'Anjou, gendre d'Hélie.	1110 — 1129
IX.	GEOFFROY LE BEL, ou Plantagenet, gendre de Henri Ier.	1129 — 1151
X.	GEOFFROY II, deuxième fils de Geoffroy le Bel	1151 — 1153
XI.	Henri II, fils de Geoffroy le Bel et de Mathilde d'Angleterre	1153 — 1189
XII.	RICHARD CŒUR-DE-LION, deuxième fils de Henri II	1189 — 1199
XIII.	ARTHUR, fils de Geoffroi II. Neveu de Richard Cœur-de-Lion.	1199 — 1200
XIV.	JEAN-SANS-TERRE, oncle d'Arthur et son meurtrier	1200 — 1202

II° COMTES HÉRÉDITAIRES USUFRUITIERS

N'AYANT QUE LA JOUISSANCE DU DOMAINE DE LEUR DUCHÉ.

I.	BÉRENGÈRE DE NAVARRE, veuve de Richard Cœur-de-Lion	1204 — 1230
II.	JEAN, frère de Louis IX, dit saint Louis.	1230 — 1234
III.	MARGUERITE DE PROVENCE, femme de Louis IX.	1234 — 1246
IV.	CHARLES Ier D'ANJOU, frère de saint Louis.	1246 — 1285
V.	CHARLES II D'ANJOU, fils de Charles Ier.	1285 — 1290

VI. Charles III ou de Valois, troisième fils de Philippe III.. . . . . 1290 — 1317
VII. Philippe VI de Valois, fils de Charles III de Valois. . . . . 1317 — 1328
VIII. Jean de Valois, fils de Philippe de Valois, né au Mans.. . . . . 1328 — 1356
IX. Louis Ier d'Anjou, second fils du roi Jean. 1356 — 1384
X. Louis II d'Anjou, fils de Louis Ier d'Anjou. 1384 — 1417
XI. Louis III d'Anjou, fils de Louis II d'Anjou. 1417 — 1434
XII. René d'Anjou, second fils de Louis II d'Anjou. . . . . 1434 — 1441
XIII. Charles IV d'Anjou, troisième fils de Louis II d'Anjou.. . . . . 1441 — 1472
XIV. Charles V d'Anjou, fils de Charles IV d'Anjou. . . . . 1472 — 1481
XV. Louise de Savoie, mère de François Ier.. 1515 — 1532

IIIo COMTES HÉRÉDITAIRES APANAGÉS

POSSÉDANT LEUR DUCHÉ COMME UN REVENU SANS OBLIGATION.

I. Édouard-Alexandre, troisième fils du roi Henri II. . . . . 1552 — 1576
II. François-Hercule, duc d'Alençon; quatrième fils de Henri II. . . . . 1576 — 1584
III. Jean-Baptiste-Gaston, troisième fils de Henri IV.. . . . . 1628 — 1660
IV. Philippe de France, second fils de Louis XIII. . . . . 1660 — 1701
V. Louis-Auguste de Bourbon, fils légitime de Louis XIV. . . . . 1701 — 1736
VI. Louis-Stanislas-Xavier : Louis XVIII, jusqu'à la suppression. . . . . 1771 — 1790

I° Comtes viagers.

Rocolène Ier, comte viager. — A la mort de Caribert, son frère Chilpéric Ier devient souverain de la province du Maine, y délègue un de ses généraux, nommé *Rocolène*, pour en prendre possession, en 576. Faut-il considérer cet agent militaire, qui, d'ailleurs, séjourna peu dans le pays, comme premier comte du Maine? Au point de vue de la mission royale, cette question est résolue par l'affirmative; au point vue du titre et de l'administration exercée, la solution est entièrement contraire. C'est en négligeant une distinction aussi naturelle que les historiens ont longuement discuté sans pouvoir s'entendre.

En montant sur le trône, vers 695, dominé par la puissance déjà considérable *des maires du palais*, institution imitée des Romains, et qui devait bientôt renverser la première dynastie des rois francs, Childebert III, encore enfant, élevé dans le mystère et l'obscurité, ne s'occupa guère, pendant un règne de 16 ans, que d'œuvres modestes et de pieuses fondations. Cependant, par une remarquable exception, en faveur de la province du Maine, alors sous son obéissance, il confirma, dans un diplôme de 698, le droit accordé, par Clotaire III et par Bathilde sa mère, tutrice et régente, à cette province, dès 664, de choisir, nommer ses magistrats, *même ses comtes* : « Nul ne peut, dit en effet ce diplôme, exercer, dans le Maine, les fonctions de duc ou de comte, s'il n'est élu par le choix de l'évêque, des abbés, des prêtres et des habitants du Mans. »

Malgré cette sage disposition, des intrigants profitèrent de la faiblesse du gouvernement, des troubles civils, pour usurper l'autorité ducale dans notre province. On cite à cette occasion la criminelle conduite d'un certain Roger, ou *Rothgarius;* de ses fils : Hervé, ou *Hariveus;* et Gauzelin, ou *Gauziolène.*

Roger iie, comte, que l'on représente comme un riche Céno-

man, environné d'une famille opulente et nombreuse, abusant, comme tant d'autres, de ces avantages pour arriver au pouvoir, s'empare du comté du Maine, vers 735; en repousse, à main armée, le jeune Pépin, que son père Charles Martel avait envoyé dans cette province pour y mettre fin aux troubles séditieux dont elle était agitée. Maître du pays, il place Gauzelin sur le siége épiscopal du Mans, que ce digne fils d'un tel père ne craint pas, comme nous le verrons ailleurs, de souiller par des actions infâmes, en s'associant aux déprédations, à la ruine des communautés de son diocèse et de sa propre Eglise.

Pendant cette funeste et criminelle usurpation, Hervé, l'autre fils de Roger, pour soutenir les injustes prétentions de son père, commit un si grand nombre de meurtres et d'assassinats, qu'il excita la haine et le désir de la vengeance dans l'âme de tous les habitants de la contrée. Revenant un soir de la chasse dans son manoir, appelé *Curia Domini*, que l'on a traduit par *Courdemanche*, lieu situé à 18 kilomètres S.-E. du Grand-Lucé, il est assailli par les enfants de ceux qu'il avait mis à mort, et tué sur le théâtre même de ses cruelles exécutions.

Après la mort de Charles Martel, Pépin, devenu puissant, mit, à la place de Roger, le commandant *Milon* pour gouverner le Maine, et l'évêque Herlemont II à celle de l'indigne Gauzelin pour administrer le diocèse.

Roger, aussi lâche, hypocrite que profondément scélérat, vint alors pieds-nus, dans cette cathédrale qu'il avait pillée, demander pardon à l'évêque, à Dieu de tous les crimes dont il s'était souillé pendant sa funeste usurpation.

Millon iiie, comte, auquel Pépin, en 744, avait donné le titre de comte d'Anjou, en y joignant le gouvernement du Maine, était cependant encore plutôt un simple commandant militaire de ces deux provinces.

Roland ive, comte, fils de Milon, préposé à la garde des *Marches* ou frontières de la Bretagne, d'où lui vint le titre de *marquis*, ne semble pas, dans son administration du Maine,

avoir exercé d'autres fonctions que celle dont son père y avai été chargé.

GRIFFON V[e], COMTE, troisième fils de Charles Martel, vaincu par son frère Pépin le Bref, contre lequel il avait soulevé les Saxons, fut cependant placé, par ce maire du palais devenu roi, dans le gouvernement du Maine, en 748, avec des titres et qualités qui le font regarder par quelques historiens comme le *premier comte* véritable de cette province, à laquelle toutefois son caractère aventureux et remuant ne permit pas de s'attacher et de rendre les services qu'elle avait droit d'en attendre.

La liste de ces comtes viagers du Maine est complétée par les suivants : *Roricon I[er]*, *Gausbert*, *Roricon II* , *Godfrid*, *Hugues l'abbé*, *Rotgaire et Gauzelin.* Viennent ensuite les comtes héréditaires.

Jusqu'ici, les comtés du Maine offrent des commandements simples, passagers, dont le titre disparaît à la mort, ou même seulement par le rappel de celui qui les exerce. Actuellement, au contraire, ils vont devenir des institutions permanentes, et dont les titres se transmettront comme un héritage des pères aux enfants Là, vont commencer, par conséquent, avec des caractères sérieux et distinctifs : la *noblesse* et la *féodalité.*

Ces deux nouvelles et grandes conditions des peuples du moyen-âge eurent à la fois, par leur digne usage, des influences profondes et favorables sur le culte de l'honneur, sur les progrès de la civilisation; de l'autre, par leurs nombreux et tristes abus, une action fatale et plus profonde encore sur le retour à l'ignorance, à la barbarie, sur le développement du despotisme local, des guerres civiles et des révolutions.

Ces considérations générales sont d'autant plus applicables à la province du Maine que, de toutes les autres, dans les Gaules, elle fut peut-être celle qui présenta les plus fréquentes insurrections de la turbulence des barons contre l'autorité légitime des comtes, et les révoltes les plus ordinaires du peuple contre les priviléges des seigneurs ; que l'acte d'affran-

chissement de la commune du Mans fut proclamé dès l'année 1070 ; enfin, que les évêques et les comtes, sans cesse en contestation, s'y combattirent souvent les armes à la main.

Dans notre province, comme partout, les premières distinctions qui s'attachèrent aux personnes furent individuelles, et trouvèrent leurs principes vrais dans la vertu, le génie, le courage ou même la puissance physique : d'où résultèrent, pour les tournois, les concours, des palmes et des couronnes; pour les guerres, pour les combats singuliers, des victimes et des triomphes; dans la vie paisible, des inventions utiles, précieuses, des ouvrages remarquables, avec leur part de gloire et de renommée. Mais avec le temps, ces actions, inspirées par un sentiment généreux, ces avantages honorablement conquis devinrent autant de biens patrimoniaux, obligeant sans doute leurs héritiers à s'en rendre dignes, mais constituant, pour les familles, un *propre moral*, à notre sens, aussi bien établi que leurs propres matériels et réels; un titre glorieux pour celui qui sait dignement le porter; un *véritable patrimoine* qu'il est alors impossible de contester et de prescrire. Telle fut l'origine de la première, de la véritable noblesse.

Ordinairement distingués par les qualités de l'esprit et du cœur, puissants par le courage et par la force des armes, ces nouveaux seigneurs ne tardèrent pas à se trouver entourés de partisans, de serviteurs, de clients nombreux qu'ils commandaient et protégeaient au besoin : c'était alors un concours de bons procédés, un continuel échange de zèle, de dévouement et d'affection entre le chef et ses inférieurs, dont l'ensemble formait comme une grande famille.

Là, se manifestent, par une conséquence logique, les premiers éléments de la *chevalerie*, de la *féodalité*, de la *noblesse*, qui devaient jouer un si grand rôle dans le moyen-âge, et particulièrement, comme nous le verrons, du XIe au XVe siècle.

1° La chevalerie, dont il faut aller chercher l'institution régulière et définitive jusqu'au XIe siècle, fut une dignité militaire, en partie religieuse, dont l'objet essentiel paraît avoir été la défense des opprimés sous le despotisme féodal, et le

soutien des équitables droits de la noblesse : aussi, pour devenir chevalier, vers la création de l'ordre, fallait-il être noble de plusieurs générations.

Dès l'âge de sept ans, l'enfant, pour lequel on désirait obtenir ce titre, devait servir, comme *page*, *varlet* ou *damoiseau*, dans le château d'un seigneur ; le suivre à la chasse, dans les tournois, pour s'exercer au maniement des armes ; à 14 ans, il devenait écuyer, soignait les armes, les chevaux, accompagnait le seigneur dans ses voyages, à la guerre, choisissait une dame *de ses pensées* dont il portait *les couleurs*. A 21 ans, il était solennellement proclamé chevalier au nom de Dieu, de saint Michel et de saint Georges. On lui chaussait les éperons dorés, on le couvrait des pièces de l'armure que formaient le haubert ou cotte de mailles, le casque, l'écu ou bouclier, les brassards, les cuissards, les gantelets. Ses armes offensives étaient : la lance, l'épée, la hache, la masse d'armes et le poignard. Il combattait à cheval ; il s'engageait, par serment, à défendre la religion, son roi, sa patrie, sa dame, les faibles et les opprimés. S'il manquait à ses promesses, il était déclaré coupable de *félonie*, jugé par ses pairs et dégradé.

Les chevaliers formèrent plusieurs grandes associations pour de saintes et lointaines entreprises ; mais dont les résultats, et même les moyens, ne répondirent pas toujours à la noblesse des motifs, à la sublimité du but. N'est-ce pas nommer ces mémorables *Croisades*, commencées en 1096, sous la conduite généreuse de Godefroy de Bouillon, terminées, en 1275, par saint Louis, qui succomba victime de son religieux dévouement : expéditions guerrières, auxquelles notre pays, comme nous aurons occasion de le rapporter, prit une assez large part ? Tel fut encore cet ordre célèbre des *Templiers*, fondé à Jérusalem vers 1118 ; ayant eu plusieurs commanderies dans le Maine, et, dans la ville du Mans, une maison dont les anciennes murailles et les fenêtres cintrées se voient encore au fond de la grande cour, n° 13, dans la rue Saint-Dominique. Cet ordre fut détruit vers 1311.

La chevalerie fut le côté poétique, l'idéal de la société du moyen-âge; aussi ne trouva-t-elle jamais son entière application que dans les écrits des romanciers. Toutefois, au milieu même de ses abus et de ses excentricités, elle offrit, pour la civilisation, plusieurs avantages incontestables : elle développa le sentiment de la dignité personnelle, adoucit les mœurs, fit naître ces relations polies, bienveillantes, loyales, dont on exprime le caractère par le nom de *courtoisie*; dont on retrouve encore avec plaisir le noble type dans quelques hommes exceptionnels, surtout parmi les dignes héritiers d'un grand nom. Elle fortifia l'ascendant moral de la femme au profit de l'urbanité du guerrier; mais elle créa cet amour-propre chatouilleux et trop souvent ridicule, qui, sous le titre de *point d'honneur*, amena la funeste monomanie de ces combats singuliers, aujourd'hui nommés *duels*.

Quant à *la chevalerie errante*, dont le spirituel auteur de *Don Quichotte* a bien évidemment *chargé* le caractère pour l'immoler plus sûrement par l'arme du ridicule, elle n'offrit pas le beau côté de l'institution, et favorisa plus d'une fois bien regrettablement les brigandages que des grands seigneurs exerçaient alors à main armée, en plein jour et sur la voie publique. Mais c'était une triste exception, dont il ne faut pas faire la règle : nous devons, au contraire, établir qu'en général, au moyen-âge, un véritable gentilhomme faisait très-volontiers le sacrifice de sa liberté, de sa vie, tandis qu'il était presque sans exemple de lui voir abandonner, et surtout vendre son honneur!...

II° LA FÉODALITÉ, que l'on nomme encore *le Régime féodal*, est une organisation du moyen-âge, particulière au gouvernement des provinces, dont le Maine, au milieu de quelques avantages, eut à déplorer, à souffrir les nombreux abus, pendant une longue succession de siècles. En effet, cette organisation, commencée d'une manière positive au IXe siècle, sous Charles le Chauve, qui, dans son édit de *Mersen*, près d'Aix-la-Chapelle, en 847, « ordonnait à tout homme libre de s'attacher à un seigneur; » et, dans son capitulaire de *Kiersy-Oise*,

en 877, « érigeait en droit l'hérédité des offices et des fiefs, déjà établis de fait, autorisait les seigneurs à construire des châteaux-forts, » fut ensuite progressivement attaquée par Louis VI, dit le Gros, vers 1110; Philippe-Auguste, 1214; par saint Louis, 1242; surtout par Louis XI, vers 1464; par Louis XVI, en 1779; mais ne se trouva définitivement ruinée qu'en 1790, par l'Assemblée Constituante.

Dans cette organisation féodale, on divisa d'abord le territoire de chaque province en deux classes de propriétés, suivant le caractère de la possession.

1° *Le Franc Aleu*, qui ne relevait pour le fond, pour la jouissance, d'aucun seigneur; qui se trouvait affranchi de tout lien, exempt de tout droit féodal. On le nommait *franc aleu*, de *allodium* : propriété entière, complète. D'après les coutumes du Maine, le franc aleu n'offrait pas ce degré de perfection; il était simplement, comme dans plusieurs autres localités, au début de l'organisation, en style féodal : « un domaine accordé par le vainqueur, après la conquête, à ses principaux officiers, pour y vivre libres, indépendants, sauf la condition d'un hommage au donataire, dont ce nouveau propriétaire devenait ainsi le *vassal*. Et, lors même que le propriétaire de l'héritage ne devait aucun tribut au seigneur, il était obligé de venir, au moins une fois pour chaque possesseur, lui déclarer qu'il tenait, sous son obéissance, la terre en *franc aleu*. C'est ainsi que l'on comprenait la dignité de la personne et la liberté de l'individu, pendant cette avilissante époque du moyen-âge.

2° *Le Fief*, du latin *fiduciarium*, concession de confiance, domaine *féodal*, était, en effet, une propriété donnée *par le fond*, ou simplement *en jouissance*, comme récompense de services rendus; mais toujours à la charge, pour le *bénéficier*, de payer au *donateur*, pendant le cours de la possession, une redevance en produits, en argent, en services personnels ou réels, civils ou militaires, devoirs, hommages, etc. Ces fiefs étaient de plusieurs ordres, suivant leur *nature* et le *degré* de leur *condition*. 1° *Sous le rapport de la nature*, il y avait les fiefs : *Réels*, auxquels étaient attachés des domaines plus ou

moins étendus. Tels étaient, à peu près, tous ceux du Maine soumis au régime féodal; condition qui, sans doute, a fait naître cet adage particulier à notre province : « *Nulle terre sans seigneur.* » *Incorporels*, consistant en simples droits, bénéfices, rentes, pensions, etc. *De main morte*, qui ne pouvaient rendre les services personnels auxquels obligeait l'institution : tels étaient les évêchés, couvents, chapitres, communautés, commanderies, hopitaux, communes, etc. 2° *Suivant le degré de leur condition*, les fiefs étaient distingués en : 1° *Supérieurs* ou *dominants*, qui relevaient du roi seul; dont les possesseurs étaient nommés *grands feudataires*, à la fois *vassaux* de la couronne et seigneurs *suzerains* de ceux qui se trouvaient dans les fiefs d'un ordre inférieur. 2° *Moyens*, ou *dominants* et *servants*, dont les seigneurs étaient en même temps *vassaux* des grands feudataires et *suzerains* de ceux qui jouissaient des fiefs du troisième ordre. 3° *Inférieurs*, *servants*, dont les bénéficiers étaient vassaux *directs*, *immédiats*, des seigneurs du second ordre, leurs suzerains naturels; *médiats*, *indirects*, des grands feudataires et du roi. L'ensemble des fiefs compris sous une même domination seigneuriale prenait le nom de *Mouvance*.

A chacun de ces fiefs, et suivant son importance, étaient affectés *des droits féodaux* ou *droits du seigneur*, dont le plus important, au milieu de ces guerres continuelles entre tous ces *petits rois* de la province, conséquence inévitable et funeste du morcellement de son territoire, était de pouvoir appeler tous les vassaux de sa *mouvance* particulière, *armés de pied en cap*, *bannières déployées*, pour les mener au combat contre les ennemis de leur *suzerain*. Venaient ensuite : *la taille, les corvées, l'hommage*, et beaucoup d'autres obligations dont le ridicule ou l'immoralité nous interdisent un examen particulier.

Sans parler, en effet, de ces droits féodaux que la pudeur ne permet pas même de nommer, comment qualifier ceux par lesquels un vassal était obligé de cautionner son propre seigneur dans ses embarras financiers, de contribuer aux frais du mariage de ses filles, etc.?... Nous posons la question; nous n'y répondrons pas.

Tant que ces fiefs, les titres et les droits qui s'y rattachaient ne furent que *temporaires* et même *viagers*, ils étaient moins recherchés et n'exerçaient pas, sur les mœurs et les habitudes nationales, une aussi profonde influence; mais lorsque vers 877, sous Charles-le-Chauve, ils devinrent héréditaires et comme un patrimoine de famille, l'ambition des sujets en poursuivit la possession par les plus indignes moyens; la porte fut alors d'autant plus largement ouverte aux convoitises les moins justifiées, aux intrigues les plus dégradantes, que les souverains firent trop souvent, de ces faveurs et de ces priviléges, une vénale et lucrative marchandise.

Si toutefois nous voyons dans les *Coutumes du Maine* combien les droits féodaux étaient multipliés et compliqués; si nous considérons que Ducange, dans son *Glossaire*, ne distingue pas moins de quatre vingt-huit espèces de fiefs, il nous sera facile de comprendre comment cette organisation devint tellement inextricable dans ses interprétations, qu'il fallut, sous le nom de *feudistes*, des hommes spéciaux pour mettre un peu d'ordre et de lumière dans cet autre cahos qui, de nos jours, n'est heureusement plus à débrouiller.

III° La noblesse, dont nous retrouvons l'institution chez tous les peuples en voie de civilisation progressive, offrit, presque partout, une classe privilégiée, dont la position, dans l'ordre social, se trouvait au-dessous du trône, au-dessus du clergé, du Tiers-État. Cette position eut toujours été respectable et jamais contestée, si les moyens de l'obtenir avaient toujours été légitimes, honorables; et la manière d'en profiter : sage, bienveillante et digne. Alors, en effet, on aurait trouvé, dans les premiers sujets anoblis, des hommes d'abord distingués par des actions d'éclat, par d'éminentes vertus, par les productions du génie; ensuite, à titre de récompenses bien méritées, décorés de signes honorifiques, chargés d'emplois importants, revêtus d'éminentes dignités; et dans leurs fils, héritiers de ces dignités, de ces emplois, de ces insignes, d'abord personnels, des hommes distingués, intelligents, qui, loin de « *se donner*, pour toute fatigue, *la peine de naître*, » et même trop

souvent, le *triste soin* de ternir l'éclat de leur blason, auraient su le porter avec honneur, et même lui donner un nouveau lustre par le mérite individuel de leurs belles actions.

Tels furent les fondements honorables et les seuls vrais de notre antique noblesse du Maine ; tels sont les caractères distinctifs de ses dignes héritiers. Mais là comme partout, à côté de la valeur intrinsèque de l'or, se trouve la vanité, l'éclat brillanté du clinquant.

Avec l'établissement des fiefs héréditaires et patrimoniaux apparut celui des titres et priviléges attachés à chacun de ces domaines ; on put dire alors, en retournant l'adage : « *Nul seigneur sans terre.* » Avec le progrès des temps et des ambitions, on vit se dégager, de l'unité primitive, les nombreux degrés de cette véritable hiérarchie nobiliaire, dont les principaux, en suivant une marche ascendante, furent traduits par les termes : *châtelain*, *chevalier*, *baron*, *vicomte*, *comte*, *marquis*, *duc*, *prince*, etc.

Cette institution présenta, du reste, dans son parcours, une marche très-variable et très-accidentée, surtout depuis le XIIIe siècle, sous Philippe-Auguste, où les rois de France, après avoir, à leur profit, privé la noblesse ancienne des droits *régaliens*, s'attribuèrent le privilége de conférer les titres et qualités nobiliaires à ceux de leurs sujets que leur *bon plaisir* voudrait en gratifier, souvent avec plus de faveur que de véritable justice. Ce fut alors en effet que l'on vit ces distinctions des quatre noblesses : 1° *de l'épée*, acquise par des services militaires; 2° *de robe*, déférée à ceux qui avaient rempli des fonctions dans la haute magistrature ; 3° *de cloche*, accordée aux maires, aux échevins de plusieurs villes, comme nous le verrons pour celle du Mans, sous Louis XI ; parce que la proclamation des nouveaux élus se faisait au son des cloches de l'hôtel-de-ville ; 4° enfin, *de finance*, parce que ces titres, que le mérite et l'honneur avaient d'abord seuls pu faire obtenir, étaient devenus une marchandise que le vice ou la nullité pouvaient acquérir avec de l'or, en soldant, à prix débattu, ce que l'on ne rougissait pas de nommer *des lettres de noblesse !...*

Car, pour un tel marché, deux contractants étaient nécessaires : l'un, assez oublieux de sa dignité pour vendre ; l'autre, assez au-dessous de sa propre estime pour acheter !...

Faut-il actuellement s'étonner du mélange si regrettable et si fâcheux de la véritable et de la fausse noblesse? Faut-il demander pourquoi *la première*, toujours simple, digne, bienveillante, affectueuse, cherche à relever tout ce qui l'environne ; se constitue, sans orgueil et sans ostentation, la providence des faibles et des malheureux ; honore ses titres sans en faire un pompeux étalage ; ne réclame, dans l'état social, qu'un seul privilége : celui de répandre le bien-être sur les populations, de les moraliser, de les instruire par les enseignements du précepte, mais surtout de l'exemple ; de sacrifier, au besoin, son repos, sa fortune et sa vie pour la défense et pour la gloire du pays, en méritant, à jamais, ce tribut d'affection, d'estime, de vénération, que les esprits justes et les cœurs généreux sauront toujours bien lui payer !... Pourquoi *la seconde*, improvisée par la servitude obséquieuse ou par l'argent, dont les fabuleux insignes ont plutôt le caractère d'une livrée que celui d'un blason ; dont la morgue vaniteuse et les ridicules prétentions cherchent constamment, dans l'abaissement des autres, le moyen d'une élévation empruntée ; ne trouvant en soi-même que la sottise et l'ignorance pour la fonder, n'excite partout que l'indifférence ou la pitié, quand elle ne provoque pas la répulsion et le mépris.

Aussi, voyez les historiques péripéties de cette belle et grande institution, de cette noblesse ainsi corrompue dans son origine, dégradée par ses applications et par ses actes. L'Assemblée Constituante supprime la noblesse héréditaire et les titres, par décret du 19 janvier 1790 ; Napoléon I[er] veut en improviser une toute nouvelle en 1806 ; la Restauration maintient la nouvelle et reconstitue l'ancienne ; par décret du 29 février 1848, le gouvernement provisoire abolit entièrement les titres nobiliaires ; ils sont rétablis le 24 janvier 1852. Mais comme beaucoup les prenaient sans même se donner la peine de les demander ou l'embarras d'en solder le prix, des mesu-

res sont aujourd'hui sagement employées pour mettre un terme à cet envahissement désormais sans bornes.

Si nous remontons actuellement à l'origine des duchés et des comtés héréditaires du Maine, pour faire d'abord l'énumération des seigneurs qui les ont possédés, et les suivre ultérieurement dans l'administration de cette province, nous trouvons encore quelques obscurités et quelques doutes. Voici, du reste, ce qui nous paraît le mieux établi.

Le comté du Maine, ainsi que nous le verrons, n'eut pas toujours le précieux avantage de s'administrer par lui-même; il fut trop souvent, au contraire, soumis au gouvernement d'un comté supérieur ou d'un duché, de ceux de Normandie, d'Anjou par exemple, avec des oppressions et des souffrances qui bien des fois soulevèrent les populations dans le but d'un juste affranchissement, et devinrent l'occasion des combats les plus fréquents et les plus meurtriers dont l'objet équitable fut toujours, du côté des Cénomans, la défense du pays, de ses habitants, contre les entreprises criminelles de l'ambition et de l'orgueil.

Au point de vue du caractère de leur charge, les comtés héréditaires du Maine doivent être distingués en trois catégories : 1° *fonciers*, 2° *usufruitiers*, 3° *apanagés*, dont les rapports avec la province et l'influence réelle sur les habitants offriront des différences bien importantes à noter.

D'un autre côté, le clergé va, par degrés, exercer une influence favorable et puissante sur le progrès des lettres, des sciences, des arts, de la civilisation, et nous allons voir l'histoire des évêques se lier d'une manière bien plus positive à celle des événements politiques du pays.

§ III. Évêques diocésains du Maine.

Au point de vue religieux, les nouvelles modifications furent bien plus consolantes et plus fécondes. Nous avons déjà vu, dans le premier siècle de l'ère chrétienne, la chaîne des pré-

lats de notre province commencer par les évêques *traditionnels* : saint Julien, saint Thuribe, saint Pavace; éprouver, sous le coup des persécutions, une rupture violente, et se renouer, en 337, au premier évêque *historique*, saint Liboire.

Vers 361, le Maine, qui jusqu'alors avait fait partie de la seconde *Lyonnaise*, relevant de la ville de Rouen, fut compris dans la troisième, ayant pour cité principale Tours, qui devint ainsi, comme on le voit encore aujourd'hui, notre archevêché métropolitain.

Cette heureuse disposition favorisa beaucoup le retour et les progrès du christianisme chez les Cénomans, après les zélés et courageux travaux de saint Liboire, et surtout, comme nous l'avons déjà fait observer, après ceux de saint Martin, son digne maître et son fidèle ami, le plus redoutable adversaire du druidisme et de l'idolâtrie.

SAINT PRINCIPE, VII[e] ÉVÊQUE DU MANS. – Né dans une famille gauloise, riche et puissante; parent, ami intime de saint Remi, avec lequel il fut élevé, saint Principe, de mœurs austères, mais d'une angélique douceur, d'une foi vive, d'un zèle infatigable pour la propagation du christianisme, fut appelé à la succession de saint Victeur par la voix unanime des fidèles et du clergé. Sacré, par saint Remi, évêque de Reims, en 474, il vint s'asseoir sur le siége épiscopal du Mans, au milieu des troubles et des bouleversements continuels que ne pouvait alors manquer d'exciter la violente invasion des Francs. Aussi, malgré sa prudence ferme et dévouée, rencontra-t-il, pour l'exercice de son pieux ministère, des embarras nombreux, des tribulations de toute nature, qui cependant ne l'empêchèrent pas de montrer, chaque jour, les admirables effets de son courageux zèle et de son abnégation chrétienne.

Rignomer, sous le titre de roi des Cénomans, gouvernait alors, avec prudence et bonté, la province du Maine. Il était l'ami de *saint Principe;* et leur mutuelle affection exerçait une influence bien favorable à toute l'administration civile et religieuse de ce pays. Mais Clovis, dont les premiers succès

avaient endurci le cœur, égaré l'esprit par les funestes enivrements de l'ambition et de l'orgueil, vers 510, comme nous l'avons rapporté, brisa des liens aussi précieux. Le saint évêque, profondément affligé du meurtre de son ami, ne lui survécut pas longtemps. Il avait acquis l'affection et mérité la reconnaissance des Cénomans en sauvant leur ville de la destruction dont la menaçait le terrible Sicambre, vers 508. Après avoir assisté au premier concile d'Orléans, en 511, le digne prélat mourut au Mans, le 16 septembre de la même année. Ses restes furent déposés dans le cimetière des chrétiens.

Déjà, sous l'épiscopat de saint Principe, le nombre des fidèles était devenu si considérable, que l'évêque diocésain ne pouvait plus suffire à l'accomplissement de toutes les fonctions sacrées que les règlements liturgiques réservaient au prélat. En conséquence, on créa des coadjuteurs, qui, sous le titre de *chorévêques*, sous la direction de l'évêque diocésain, le remplaçaient dans toutes les circonstances déterminées, où son action personnelle devenait impossible. Cette institution persista jusqu'à la promulgation des capitulaires carlovingiens, qui l'abolirent. Pour un assez grand nombre d'Eglises des Gaules, on en trouve encore des traces au XIIe siècle ; mais, dans le diocèse du Mans, on n'en voit aucun vestige au IXe. La création des *chorévêques* servit, en quelque sorte, de passage entre le monopole des premiers prélats et la concession si largement faite ultérieurement aux curés, aux vicaires des paroisses, pour cet accomplissement des fonctions sacrées de la religion chrétienne.

Saint Innocent, VIIIe évêque du Mans. — Gaulois d'origine, saint Innocent occupa le siége épiscopal du Mans de 513 à 559. Il donna les plus grands soins à l'embellissement de sa cathédrale, créa de nombreux établissements religieux, les dota généreusement pour les secours à donner aux indigents, aux malades, aux pèlerins, etc. C'est, d'une manière spéciale, sous l'administration zélée, bienveillante et capable de saint Innocent, avec le concours de plusieurs prêtres dévoués, particu-

lièrement de saint Mesmin, abbé de Mici, que s'établirent, dans notre province, dans le Bas-Maine surtout, ces pieux solitaires, qui, sous les noms d'*anachorètes*, d'*ermites*, se livrèrent, avec le courage et l'abnégation des véritables chrétiens, à l'éducation religieuse des populations, au défrichement des terrains incultes, à la pratique des bonnes œuvres, et parmi lesquels nous citerons surtout les saints: *Avit*, *Ulphace*, *Calais*, *Almire*, *Front*, *Céneric*, etc. Saint Innocent mourut le 19 juin 559, et fut inhumé au cimetière des chrétiens, dans la basilique nouvelle que lui-même venait d'y faire construire.

Nous possédons actuellement les documents généraux indispensables à l'intelligence des faits historiques dont nous allons exposer l'enchaînement, trop souvent pénible, dans cette première phase du moyen-âge, où les peuples, par la force même des choses, vont revenir à l'ignorance, à la barbarie, pour tout ce qui rentre, d'une manière absolue, dans *le sentiment humain;* où nous allons voir *le sentiment religieux* luttant contre cette invasion des ténèbres, en attendant qu'il produise d'abord un temps d'arrêt dans la marche de cette véritable décadence; qu'ensuite il prépare, qu'il ramène enfin le retour de la lumière et de la civilisation.

Nous venons de montrer la province du Maine, après son affranchissement de la domination des empereurs, envahie par le despotisme conquérant et militaire de *Clovis*, soumise au gouvernement de ses héritiers et successeurs, quelquefois par le moyen d'usurpation criminelle : *Clodomir*, *Childebert*, *Clotaire I*^er^, *Caribert*, *Chilpéric I*^er^, qui, vers 576, y délègue l'un de ses généraux, nommé *Rocolène*, dont la prise de possession ne laisse, pour tout souvenir, que le passage du prétendu comte, dans cette province, pour y réunir les troupes nécessaires à l'expédition commandée, par le roi de Soissons, contre *Gontran-Boson*, dont il voulait se venger, et pendant laquelle *Rocolène* mourut sans même revenir au Mans.

Déjà la reine *Ingoberge*, première femme de Caribert, et qu'il avait répudiée, habitait cette ville, choisie par elle, comme une retraite, où sa bienveillance paraît s'être montrée dans les

œuvres d'affranchissement et de charité qu'elle ne cessa d'exercer jusqu'à sa mort, en 589, à l'âge de 70 ans : assistée, dans ses derniers moments, par Grégoire de Tours, qui fait un grand éloge des vertus de cette reine.

Une autre princesse malheureuse, *Andovère*, première femme de *Chilpéric*, également répudiée, s'était aussi retirée dans la ville du Mans, où *Frédégonde*, qui avait été sa suivante, après avoir épousé le roi, la fit étrangler en 580.

Au milieu de ces actes barbares qui nous montrent, dans leur affreuse vérité, le caractère, à la fois cruel et corrompu des premiers souverains du Maine, se dégagent trois objets capitaux, sur lesquels, pour la complète intelligence de tout ce qui va suivre, il est indispensable de fixer, dès à présent l'attention : 1° *l'administration de la justice ;* 2° *l'état des lettres, des sciences et des arts* ; 3° *les superstitions et les grossières pratiques de la religion mal comprise.* Nous donnerons une idée générale de ces objets importants, et dont ensuite il sera facile d'apprécier les modifications par les progrès du temps et des lumières.

§ IV. Administration de la justice au moyen age.

Pendant la domination romaine, les délégués du pouvoir métropolitain rendaient la justice, en suivant surtout les *Institutes de Justinien* et les édits des empereurs. Avec la suprématie militaire des Francs, *les lois saliques*, véritable collection de coutumes judiciaires suivies chez les Francs *Saliens*, sans détrôner entièrement les Institutes, partagèrent avec elles cette administration législative, jusqu'au moment où le Code français, projeté par Charles VII, Louis XI, Henri III ; exécuté partiellement sous Louis XIV, de 1667 à 1685 ; sous Louis XV, de 1731 à 1877 ; sous la République, de 1791 à 1799, fut enfin complété sous l'Empire, avec le titre de *Code Napoléon*, de 1804 à 1810 ; en donnant aux différentes juridictions cet ensemble et cette unité si désirables, et qu'elles n'avaient jamais présentée.

Par l'établissement de la féodalité, se constituèrent, en nombre exorbitant, des *justices locales* relevant du *marquis*, du *comte* et du *baron*, comme d'une suprême omnipotence; dont les décisions, ordinairement absolues, n'étaient pas toujours en harmonie parfaite avec la raison, avec l'équité.

Sous Clotaire II, en 614, les barons, comtes, marquis, etc., armés de pied en cap, formaient, sous le titre de *juridiction seigneuriale*, des tribunaux ambulants, qui parcouraient les provinces, avec l'apparence de *commissions militaires*, de *conseils de guerre*, plutôt que de *justices civiles*, et rendaient ordinairement leurs sentences avec une telle rapidité, que souvent l'instruction et le jugement faisaient confusion.

Plus tard, ces tribunaux devinrent sédentaires; chaque seigneur eut le sien avec un ordre hiérarchique plus ou moins régulièrement observé dans l'initiative des attributions depuis le souverain jusqu'au dernier des vassaux. Enfin, comme nous le verrons en suivant l'ordre des temps, les sénéchaussées, les bailliages, les cours spéciales, criminelles, prévôtales, etc., présentèrent leur empire et leur suppression : nos fameuses Coutumes du Maine régirent les intérêts de la province avec des avantages bornés et de nombreux inconvénients. Les moyens *d'instruction* : tels que les *tortures*, la *question* par l'eau, par le feu, etc.; les épreuves *judiciaires*, telles que le *combat*, l'*immersion*, etc., les supplices, tels que le *bûcher*, les *oubliettes*, l'*estrapade*, la *roue*, l'*écartèlement*, etc., viendront témoigner, pendant un nombre trop considérable de siècles, des instincts barbares propres à l'époque dont nous devons retracer jusqu'aux plus tristes souvenirs.

Avec l'institution des évêchés et des chapitres, les prélats eurent aussi leurs tribunaux *ecclésiastiques*, sous le nom de *juridiction épiscopale*, où ressortirent d'abord exclusivement, comme cela devrait être à jamais, les infractions à la discipline religieuse, les attentats à ses obligations, à ses lois, à ses prescriptions; où se jugeaient alors toutes les affaires des clercs dans la circonscription particulière à chacun d'eux; mais comme, en général, ces tribunaux savaient inspirer plus de sécurité,

de respect, en raison de leur caractère; ces juges, plus de confiance, plus de vénération par leur incontestable supériorité scientifique, par leur affectueuse bienveillance; les uns et les autres attirèrent sous leur puissance un nombre croissant de clients et d'affaires: les contestations civiles changèrent ainsi de juridiction; de là cette cause principale des incessantes rivalités, des conflits trop souvent scandaleux entre les juridictions épiscopales et seigneuriales; de là, ces envahissements de la première sur les droits naturels de la seconde; et ces jugements nombreux qui, même en les supposant plus équitables, manquaient au moins d'un caractère indispensable et suffisant de légalité.

Gontran, roi d'Orléans, second fils de Clotaire I[er], dans un édit de 575, dont l'exposé des motifs offre un tableau navrant des crimes qui désolaient alors toute la France, devint l'un des premiers auteurs de ces abus du pouvoir judiciaire dont nous verrons les tristes résultats: « Les évêques, dit-il, doivent se réunir aux juges, parcourir les cités, afin d'instruire les peuples des règles de la morale, des préceptes de l'Evangile, et de rendre des jugements sévères contre ceux qui les violeraient. » Instruire les populations au nom, dans le véritable esprit du christianisme, telle est, en effet, la mission d'un saint évêque; mais porter des jugements à la manière, avec le pouvoir d'une juridiction civile, est, à notre sens, fausser le caractère de cette divine religion, ouvrir la porte à tous les genres d'anomalies et de scandales politiques. Or, c'est précisément ce que nous trouverons dans ces temps d'ignorance et de barbarie, comme une regrettable conséquence des empiétements coupables et dangereux de la juridiction ecclésiastique sur la juridiction civile.

A cette époque, les évêques furent en effet investis d'une grande puissance judiciaire, et, pour soutenir leurs droits, obtinrent des officiers, appelés *vidames*, ayant pour auxiliaires des laïques nommés *advocati*, avocats, avoués. Nous en trouvons, dans le Maine, des exemples pour saint Domnole, Herlemont, etc., évêques du Mans. Toutefois il est important et

juste de faire observer, qu'en raison, sans doute, d'un pouvoir aussi considérable des prélats diocésains, les conciles tenaient positivement à ce qu'ils fussent nommés par le suffrage libre des populations. Ainsi : *Concile d'Orléans*, 549 : — « Nul ne sera donné pour évêque à ceux qui ne voudraient pas l'accepter. Au contraire, tout évêque doit être élu par le clergé, par le peuple. » *Concile de Paris*, 557 : « L'évêque doit être élu par la pleine et entière volonté du peuple et des clercs, non par l'influence du prince ou de quelque brigue puissante. » *Concile de Reims*, 625 : — « Il est défendu de regarder comme évêque celui qui ne sera point élu par le vœu de tout le peuple, avec le consentement des évêques provinciaux. »

De plus, ces mêmes conciles avaient soin de limiter la puissance des juridictions épiscopales au moyen de sages prescriptions : *Concile de Clermont*, 535 : — « Les évêques s'occuperont, avant tout, des mœurs et de la religion. » *Concile de Clichi*, 628 : « Dans la juridiction ecclésiastique, on substituera aux mesures violentes une doctrine de paix et d'amour. » *Concile de Mâcon*, 585 : — « La vie des plus grands coupables doit être sauve. » L'excommunication était le plus terrible châtiment : le condamné se trouvait alors isolé au milieu des populations; méconnu de ses parents, de ses amis, marqué du signe des réprouvés, comme l'avait été Caïn. Les décrets de Childebert déclaraient sa succession ouverte ; il était repoussé de tous, vivait sous le coup incessant de la terreur et de la souffrance. Un pareil supplice était si douloureux, qu'on fut obligé d'en régler prudemment les applications.

§ V. ÉTAT DES LETTRES, DES SCIENCES, DES ARTS AU MOYEN AGE.

Les Francs, d'une trempe rustique et plus solide que celle des Gallo-Romains, ne l'avaient que très-faiblement adoucie par cette fusion des deux peuples; tandis que, dans ce mélange, les Gallo-Romains, plus souples et plus malléables, avaient à peu près perdu, sous le rapport des lettres, des sciences et des arts, tout ce qu'ils devaient aux influences réellement civili-

satrices de la domination ; de telle sorte que, du ve au VIIIe siècle, un retour à peu près complet vers la barbarie signala cette phase nébuleuse de l'histoire des Gallo-Francs, malgré les généreux efforts des évêques pour s'opposer à la réalisation entière de ces fâcheux résultats.

Dans ces temps de luttes à main armée, de combats incessants pour défendre sa position, sa vie, la force brutale offrait seule un véritable prix, et toute l'éducation consistait à l'acquérir par des exercices militaires. Aussi les ténèbres de l'ignorance couvrirent-elles alors, comme d'un vaste crêpe funèbre, la province du Maine et toute la France.

Chez nous, cependant, le zèle des prélats vint jeter, peut-être plus que partout ailleurs, un rayon de lumière au milieu de cette nuit profonde. Ainsi, dès le commencement du VIe siècle, existait la plus ancienne des écoles épiscopales dans le monastère d'Anille, appelé depuis Saint-Calais, où Mérovée, fils de Chilpéric Ier, fit ses études.

Saint Innocent, VIIIe évêque du Mans, par son louable désir d'attirer dans le Maine tous les hommes capables d'y répandre les précieux enseignements de la religion et de la science, avait fait venir en France, du mont Cassin, vers 540, plusieurs savants Bénédictins de cet ordre, fondé par saint Benoît, en 529, sur une montagne du royaume de Naples, à vingt lieues de cette ville. Ce fut en conséquence de l'honorable initiative prise par notre saint prélat, et des réformes ultérieures de l'ordre, que se formèrent, en 1098, la congrégation de *Cîteaux*, près de Dijon ; en 1627, celle de *Saint-Maur*, qui devint, dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, le centre de toutes celles du royaume, par la volonté de Richelieu, qui cherchait, en toutes choses, l'application du principe de l'unité. Du reste, l'institut des Bénédictins éclipsa tous les autres par le nombre considérable d'hommes éminents qu'il fournit à toutes les carrières ; par les immenses travaux historiques, dont une réunion de savants animés d'un même esprit, soumis à la même impulsion, est seule capable d'élever l'impérissable monument.

Saint Domnole, ixe évêque du Mans. — D'origine franque, saint Domnole était abbé du monastère de Saint-Laurent, près Paris, lorsque le roi Clotaire Ier, auquel il avait donné de grandes preuves d'attachement, le désigna positivement aux fidèles, au clergé du Maine, comme évêque de cette province. Une pareille initiative, déjà malheureusement prise par les souverains pour la nomination des prélats, était un ordre; aussi le clergé, les fidèles s'empressèrent-ils, à l'unanimité, d'effectuer cette élection en 560. Unissant aux austérités d'un moine le dévouement et le zèle d'un grand évêque, il savait profondément électriser les masses par la puissance, le charme et l'entraînement de ses prédications. Il se distingua d'une manière bien remarquable au second concile de Tours, en 567; prit un intérêt particulier à la prospérité du monastère de Saint-Laurent et Saint-Vincent, qu'il désigna comme lieu de sa sépulture.

A cette époque, *les écoles administratives*, pour l'instruction de la jeunesse, étaient en décadence et déplorablement dirigées. *Les écoles épiscopales*, sous la pieuse impulsion de saint Innocent, commencèrent à les remplacer, avec les plus grands avantages, dans les monastères, dont ceux des Bénédictins offrirent ultérieurement les plus utiles aux progrès des lettres, des sciences et des arts. Saint Domnole institua, pour la ville du Mans, la seconde de ces écoles épiscopales, dans le monastère qu'il fit bâtir hors la ville, à l'ouest, sur la rive droite de la Sarthe. Il choisit pour abbé de cette communauté saint Pavin, qui, plus tard, donna son nom à la paroisse de *Saint-Pavin-des-Champs*, sur le territoire de laquelle ce monastère avait été construit. Le même évêque, en 572, fonda la maison de Saint-Vincent, communauté du Mans, dont il fournit en partie la dotation. Il augmenta celle de Saint-Julien du Pré; porta jusqu'à cinquante le nombre de ses religieux. Après un épiscopat de 21 ans, aussi dignement rempli, saint Domnole mourut le 1er décembre 581, et fut inhumé dans le monastère de Saint-Vincent.

Badegisile, xe évêque du Mans. — Il est pénible d'avoir à parler de cet indigne évêque du Mans, qui succéda, par ses

intrigues, ses violences, au vénérable *saint Domnole;* souilla le siége épiscopal, de 581 à 586, par ses désordres de toute nature, et par les indicibles cruautés de sa femme, *Magnatrude*, qu'il avait épousée publiquement, et scandaleusement établie dans le palais de nos prélats. Cet indigne pasteur du Maine avait été maire du palais sous Chilpéric I[er], ce qui nous explique la cause et le moyen de sa fabuleuse et regrettable élévation.

Saint Bertrand, xi[e] évêque du Mans. — Isssu d'une famille de Francs nobles, offrant même plusieurs alliances royales, saint Bertrand reçut une excellente éducation de saint Germain, qui l'avait tenu sur les fonts baptismaux, ensuite ordonné prêtre en 576; aussi fut-il distingué, non-seulement dans les sciences religieuses, mais encore dans les lettres et dans les arts, dans la jurisprudence, etc.; aussi fut-il, de bonne heure, nommé archidiacre de l'Eglise de Paris. C'est dans ce poste honorable que saint Gontran, roi de Bourgogne, vint le prendre pour le placer, avec l'assentiment général, sur le siége épiscopal du Mans, en 587. Administrateur excellent, il trouva moyen d'augmenter sa fortune déjà très-considérable, mais dans le seul but d'employer ses richesses à la construction des églises, à la fondation des hôpitaux, des abbayes, au soulagement de toutes les infortunes et de toutes les misères; comme le prouve, du reste, son testament si remarquable de 615, et qui, tant de fois, est devenu le document le plus précieux pour la confirmation de faits historiques d'une grande importance, comme nous le verrons dans le cours de cet ouvrage. On peut dire qu'il dépassa tous les autres prélats par la munificence de ses dotations, dont l'exemple fit arriver des biens considérables à son Église, à ses nombreuses fondations. Saint Bertrand fut décoré par le souverain pontife du *pallium,* insigne de la dignité de vicaire du Saint-Siége qui lui fut conférée. Aussi ferme dans sa foi religieuse que dans son attachement à la dynastie de Clotaire, il se montra toujours avec supériorité dans les fonctions dont il fut investi. Malgré les nombreuses persécutions qu'il eut à souffrir, au milieu des conflits san-

glants dont notre province devint le théâtre par les prétentions rivales de Clotaire II et de Childebert II à la gouverner; malgré l'exil qui l'éloigna plusieurs fois de son Église, le pillage de ses biens, le saint prélat, sans compter un grand nombre d'établissements pieux et charitables, fonda les hôpitaux de Saint-Martin, à Pontlieue, de Saint-Germain, à Beaulieu ; enfin, sous l'invocation de saint Paul et de saint Pierre, le monastère de la Couture, qui devint ainsi la troisième école épiscopale du Maine et le digne sanctuaire où furent déposés les restes mortels du saint évêque, en 624.

Saint Hadoing, xiie évêque du Mans. — Gallo-Franc d'origine, élu en 624, saint Hadoing assura le maintien des bonnes mœurs par ses pieux exemples. Il institua plusieurs établissements utiles, et, de ses propres deniers, la remarquable abbaye d'Évron. Il assista au premier concile de Reims, 625, mourut en 654, et fut inhumé dans la basilique établie par saint Domnole, au cimetière des chrétiens.

Saint Béraire, xiiie évêque du Mans. — D'une famille sénatoriale gallo-franque, doué de vertus et de qualités morales en rapport avec son illustre naissance, fut nommé d'une voix unanime à l'évêché du Mans, en 654. Dès le commencement de son épiscopat, qui fut éprouvé par un assez grand nombre de tribulations; en conséquence d'une révélation qu'il avait eue pendant le sommeil, il entreprit une œuvre dont le retentissement s'effectua dans toutes les églises des Gaules. Il fit venir, du mont Cassin, les reliques de sainte Scholastique, sœur de saint Benoît, patronne du Mans, les déposa dans un monastère assez considérable dont il avait placé les constructions sur un terrain qui pourrait bien être l'emplacement actuel de la place de l'Éperon. Ce couvent ayant été brûlé par les Normands, on donna l'église de Saint-Pierre, bâtie vers la même époque, aux religieuses qui l'occupèrent jusqu'au xe siècle, où les chanoines de Saint-Pierre y furent installés. *Saint Flaceau*, dont nous retrouvons le souvenir dans le nom de l'une des rues du voisinage, avait été le chapelain du monastère élevé par le digne prélat, qui mourut vers 679, en Aquitaine, sa patrie, où

le despotisme des gouvernants du Maine l'avait obligé de se retirer. Son corps fut déposé dans le monastère de Saint-Martin, à Pontlieue.

AIGLIBERT, XIVe ÉVÊQUE DU MANS. — Issu d'une famille noble gallo-franque, Aiglibert, aussi distingué par ses vertus que par son intelligence et la science qu'il avait acquise, occupait la place importante et considérée *d'archi-chapelain* du roi Thierry III, à Paris, lorsqu'il fut nommé à l'évêché du Mans, en 680. Quelque temps après, le Saint-Père lui conféra le titre de vicaire du Saint-Siége, et le décora des insignes du *pallium*. Ces hautes fonctions l'éloignant fréquemment de son diocèse, il fut dans la nécessité fâcheuse de se choisir un coadjuteur. Au mois de juin 681, en sa qualité de vicaire de Rome, il convoqua, au Mans, un synode où se réunirent 32 évêques. Il se montra toujours grand, généreux dans ses libéralités ; zélé, courageux pour la propagation de la foi ; mais, au milieu de ces graves et nombreuses préoccupations, l'illustre évêque Aiglibert, ainsi que ceux qui lui succédèrent pendant le siècle suivant, n'exerça pas une grande influence dans la province du Maine, sur le progrès et même la conservation des lumières ; fait important, et qui nous explique assez l'envahissante obscurité de cette époque. La fondation de plusieurs chapelles et monastères; le premier droit de battre monnaie, donné par un diplôme du roi Thierry III, vers 686, aux évêques du Mans, et dont Renouard paraît avoir constaté la réalité par la pièce qu'il possédait : portant, d'un côté, l'effigie du roi; de l'autre, celle de saint Gervais. Tels sont encore les principaux faits à noter dans l'épiscopat d'Aiglibert, qui mourut vers 710.

HERLEMONT Ier, XVe ÉVÊQUE DU MANS. — Noble Franc d'origine, d'un zèle charitable, d'une piété profonde, Herlemont Ier, nommé évêque du Mans en 710, constamment occupé de la pratique des bonnes œuvres, pour le soulagement des pauvres et des malheureux pèlerins, fit bâtir près de la cathédrale, à l'est, un petit monastère sous l'invocation de saint Ouen, archevêque de Rouen. Après avoir éprouvé, dans ses possesseurs, des vicissitudes nombreuses par les invasions des Nor-

mands, ce monastère devint une paroisse où les prêtres de l'Oratoire, qui la desservaient, établirent un séminaire enseignant, dont l'institution subsista jusqu'en 1791. Ce fut sous le pontificat d'Herlemont Ier que Childebert délivra le diplôme qui donnait à l'évêque, aux abbés, aux notables du Maine le droit de nommer les comtes ou gouverneurs de cette province. Ce vénérable prélat mourut le 23 octobre 730, généralement regretté des fidèles, ses enfants de prédilection, et fut inhumé dans l'abbaye de Saint-Vincent.

GAUZELIN, XVIe ÉVÊQUE DU MANS. — Le Cénoman *Roger*, usurpateur du comté du Maine, avait mis, par la force des armes, sur le siége épiscopal du Mans, en 735, son fils, que l'archevêque métropolitain refusa de sacrer. Ce misérable ne signala son passage que par des profanations, des cruautés ; par la dévastation des monastères et de ses propres églises !..,

HERLEMONT II, XVIIe ÉVÊQUE DU MANS. — Indigné de la conduite du père et de celle du fils, Pépin, maire du palais, fait sacrer Herlemont II par l'archevêque de Tours, et l'installe au Mans, en 761, sous bonne escorte, à la place de Gauzelin. Celui-ci feint de se soumettre à l'autorité souveraine, de porter affection et respect à son vénérable successeur; et, l'ayant attiré dans un festin, sous les apparences d'une amitié sincère, lui fait crever les yeux. Dans ce déplorable état, la victime se retire au fond d'un monastère du diocèse de Bayeux, administré par son frère ; y termine sa triste vie dans les exercices de la piété la plus sainte.

Pépin, dans son juste courroux, fait saisir, amener le misérable Gauzelin à Paris comme un criminel ; et, sans autre forme de procès, lui inflige immédiatement le supplice *du talion*. Mais ensuite, vaincu par les sollicitations de ses courtisans, Pépin le renvoya dans son évêché, dont il jouit jusqu'en 770, avec l'assistance de plusieurs chorévêques malheureux sous un tel supérieur, ou renvoyés par les conseils de sa dépravation et de sa jalousie. Cet indigne prélat mourut à Sillé-le-Philippe, en 770, et fut inhumé dans l'abbaye de la Couture.

A l'avénement de *Gauzelin*, il existait, dans le Maine, trente-six monastères en voie de prospérité; dont le nombreux personnel était bien utilement occupé du soin des pauvres, des malades indigents, de la culture des terres, de l'instruction littéraire et chrétienne des populations; à la mort de cet indigne prélat, qui pour l'honneur de la religion n'était pas même engagé dans *les ordres*, presque tous les monastères étaient déserts et ruinés. Ceux qu'il n'avait pas, en effet, donnés à ses domestiques, aux compagnons de ses débauches, avaient été réduits à la mendicité par ses pillages et par ses dévastations.

§ VI. Superstitions, grossières pratiques de la religion mal comprise.

Au milieu des tristes conditions de cette époque, les hommes constamment occupés du besoin de l'attaque ou de l'obligation de la défense, dès lors abrutis par le maniement continuel des armes, par le défaut à peu près entier de toute culture intellectuelle et morale, se trouvaient de plus en plus dans l'impossibilité de comprendre le caractère divin de la religion chrétienne et toute la sublimité de sa philosophie. Dans leur profonde ignorance, ils allaient même jusqu'à travestir, par des cérémonies burlesques, ses pratiques anciennes ridiculement interprétées par leurs grossiers instincts : de là ces aveugles superstitions et ces fêtes inqualifiables *des fous*, *des innocents, de l'âne*, etc., dont nous verrons bientôt l'imbécile invention et la grotesque mise en scène.

On s'étonnera peut-être de ne pas trouver les *drames liturgiques* du moyen-âge dès la fin du VIIIe siècle, où les épaisses ténèbres de l'ignorance et de la barbarie semblaient embrasser tous les peuples comme dans un immense drap mortuaire; mais, en y réfléchissant, on comprendra qu'il en devait être ainsi dans un tel état de dégradation morale des populations, où ces représentations scéniques, toutes grossières qu'elles étaient, ne

trouvaient pas même alors *des auteurs* pour les imaginer avec la succession de leurs péripéties, et *des acteurs* assez habiles dans l'art mimique pour les exécuter.

C'est donc, à notre sens, en conséquence de ces dispositions des esprits, qu'il faut, pour trouver ces institutions dramatiques, imitations dégénérées et rétrécies des *saturnales* et des *lupercales* de l'antiquité, parvenir jusqu'au moment où la chaleur et la lumière, presque éteintes à leur dernier foyer, vont se ranimer par degrés; où les esprits et les cœurs, heureusement excités par les principes de vie, d'action intellectuelle et morale, vont enfin sortir de ce léthargique et fatal engourdissement.

Ce ne fut guère, en effet, qu'au IXe siècle qu'on institua la *fête de l'âne.* A Beauvais, par exemple, le 14 janvier, on représentait la fuite en Egypte, en conduisant, chaque année, de la cathédrale à l'église Saint-Etienne, une jeune fille revêtue d'une chape d'or, tenant un enfant dans ses bras, et montée sur un âne richement équipé. Le clergé faisait entrer pompeusement la voyageuse et sa monture dans le sanctuaire, où le caractère et l'imitative cacophonie des chants témoignaient un peu trop du genre de solipèdes auquel appartenait cette monture.

Dans plusieurs autres localités, c'était l'ânesse de *Balaam* qu'on avait pour objet d'imiter. La burlesque cérémonie se faisait alors à Noël. Elle consistait dans une longue procession, où se trouvaient représentés David, les Prophètes, etc. Balaam, armé d'une longue paire d'éperons, montant un âne en bois, renfermant alors un homme qui parlait au besoin. Six Juifs, six Gentils suivaient le poète Virgile, débitant en vers latins, souvent indignes de l'auteur, les commentaires appropriés des oracles sibyllins, dont il était ainsi regardé comme le prophétique interprète. A Rouen, l'Eglise donnait tous les ans, le 25 décembre, une répétition de ce regrettable abus.

La fête des innocents et des fous paraît même ne s'être instituée qu'un peu plus tard ; mais son usage prit un bien plus grand et plus scandaleux développement. Plusieurs chapitres

avaient leur *abbé des fous*, spécialement chargé de redresser les inadvertances cléricales. Des confréries extravagantes se formèrent dans plusieurs villes de France, en prenant un titre aussi peu digne, et qu'elles savaient trop exactement légitimer. La plus remarquable fut celle de Bourgogne, formée au XIVe siècle par Adolphe, comte de Clèves, sous le nom *d'infanterie dijonnaise;* et dont les membres, au nombre de 500, réunis, chaque année, surtout à l'époque des vendanges, dépassaient de beaucoup, dans leurs mascarades et leurs orgies, les vaines excentricités de notre mardi-gras : faible et pâle copie de ces déplorables saturnales du moyen-âge.

En effet, les attributs réunis de la folie dans toutes ses aberrations; des cavalcades bizarres, grotesques, lorsqu'elles ne devenaient pas inconvenantes, escortant un chef électif, nommé la *mère-folle,* assise au milieu de son chariot, dans un accoutrement plus grotesque, plus bizarre, ou plus inconvenant encore; telle était la composition habituelle de ce cortége qui, pendant plusieurs jours, circulait avec un cynisme peu moralisateur au milieu des populations, dont l'insouciante paresse et la curiosité dépravée n'y puisaient pas l'amour du travail et les inspirations de la vertu.

Dans plusieurs Eglises, aux trois fêtes de *saint Etienne*, de *saint Jean*, des *Innocents*, un jeune clerc, avec le titre d'*évêque-fou*, revêtu des ornements pontificaux, la tête couverte d'un bourrelet au lieu de mitre, assis, avec une tenue grotesque, sur le trône épiscopal, recevait les honneurs d'un prélat; bénissait les fidèles, et leur distribuait des indulgences avec une dérision pour le moins scandaleuse. L'Eglise de Sens, particulièrement, fut bien des fois souillée par ces grossiers travestissements du plus saint ministère.

« Cette fête des fous, qu'on appelait aussi *fête des innocents*, dit M. Bachelet, *Dict. univ.*, se célébrait, avec un grand appareil, le jour de la Circoncision, dans l'église de Sens. On conserve à la bibliothèque de cette ville, dans un diptyque qui représente des *bacchanales* profanes, le missel de cette fête, composé par l'archevêque Pierre de Corbeil, mort en 1222, et

parodie indécente de l'office divin. Dans ces cérémonies, les prêtres, barbouillés de lie, masqués ou travestis, se livraient à des danses et à des chants grotesques, au milieu même de l'église ; mangeaient sur l'autel ; jouaient au dehors des farces extravagantes ou impies, et terminaient la journée par des festins. Les mêmes désordres avaient pénétré dans les monastères.»

L'Eglise, dans sa pieuse et sage révérence des lieux saints, des mystères et des cérémonies sacrées, avait constamment blâmé des travestissements aussi condamnables, fait tous ses efforts pour en prévenir la propagation, pour en empêcher le scandale; mais l'habitude, la grossièreté des temps et des hommes l'avaient toujours emporté sur les efforts d'un zèle honorable. Ce fut ainsi que les prescriptions de Maurice, évêque de Paris, vers 1195 ; d'Odon, archevêque de Sens ; de Charles VII, en 1445 ; des conciles, des chapitres généraux de Sens, 1460, 1514, 1517, etc., restèrent à peu près sans résultat, même pour supprimer les abus de ces fêtes, lorsqu'elles avaient, en raison des temps et des hommes, la tolérance de n'en pas exiger l'entière suppressien.

En 1530, on célébrait, en effet, encore dans la ville, dans la cathédrale du Mans, la fête des *enfants*, des *innocents*, des *fous :* les extraits des registres du secrétariat en donnent la preuve : « Le chapitre ordonne que les enfants de chœur, dans la procession qu'ils doivent faire le 2 mai, aient la crosse, la mitre et tous les ornements pontificaux qui seront portés par celui qui est en rang pour faire l'évêque... » 21 décembre 1521, on voit que le *cœna puerorum* se faisait plusieurs fois l'année, mais principalement le jour des Innocents. On leur donnait 40 pintes de vin et de l'argent. Les diacres, les vicaires, les clercs et les sergents y étaient seuls admis. « Cette fête se nomme *la fête des enfants et des fous...* » Enfin, vers 1531, le chapitre supprima la fête et le repas.

Il serait difficile de comprendre aujourd'hui toutes les excentricités auxquelles se livraient alors plusieurs membres du bas clergé, par l'extravagance de leur costume, de leurs actes au milieu même du sanctuaire, et pendant l'office divin, surtout

lorsque les papes, les évêques et les conciles réprouvaient ces tristes abus.

Nous le dirons toutefois, à l'honneur du chapitre de notre diocèse, il fut un des premiers à faire justice de ces dérisoires et condamnables profanations. Il paraît même, d'après les principales chroniques du temps, que *la fête de l'âne*, telle qu'on la faisait à Beauvais et dans plusieurs autres cathédrales de France, ne compromit jamais la dignité de celle du Mans. Disons-le cependant, pour démontrer l'attachement des populations à ces grotesques mises en scène, et la crainte que montrait l'autorité religieuse de réprimer trop absolument ces instincts, en abolissant *la fête des fous*, le chapitre de Saint-Julien se crut obligé de permettre, le 5 septembre 1539, à titre de dédommagement sans doute, la représentation des *mystères*, qui, moins inconvenante par la forme, n'était peut-être pas beaucoup plus admissible pour le fond. Nous y reviendrons en étudiant la troisième phase du moyen-âge.

Pour terminer ce qui rentre dans la première, nous devons jeter un simple coup d'œil sur les *inhumations* et sur le *droit de battre monnaie*.

1° Inhumations dans les villes et dans les eglises. — Sous la domination romaine, l'hygiène publique, bien entendue, ne permettait, par ses règlements, aucune inhumation dans les villes ; aussi, comme nous l'avons fait observer, saint Julien avait, en conséquence de cette sage prohibition, fait établir le cimetière des chrétiens au delà des murs de la cité, près de l'emplacement de l'église actuelle du Pré. C'est aussi dans ce terrain, ainsi consacré, que les restes mortels de notre premier apôtre et ceux de ses dignes successeurs : *saint Thuribe*, *Pavace*, *Liboire*, *Victor*, *Victeur*, *Principe* furent immédiatement déposés.

Mais, dans les derniers temps de l'empire, et surtout après l'affranchissement des provinces gauloises, les prescriptions romaines se trouvèrent négligées dans un grand nombre de points importants, parmi lesquels nous placerons le sérieux objet des inhumations.

Comme expression de la reconnaissance publique envers le digne pasteur d'un diocèse, le sage gouverneur d'une province; pour consacrer leur mémoire par des priviléges particuliers; quelquefois aussi, dans l'intention de se conformer aux dernières volontés des défunts, on les inhuma dans les églises qu'ils avaient gouvernées ; dans les maisons, les couvents, les monastères qu'ils avaient fondés, ou dirigés comme supérieurs ; et l'on établit, de cette manière, une coutume qui, pour honorer les morts, exposait les vivants!...

En conséquence de cette nouvelle et dangereuse législation gallo-franque, *saint Innocent* fut, vers 560, inhumé dans sa cathédrale du Mans, d'après le désir qu'il en avait exprimé ; *saint Domnole*, en 581, dans le monastère de Saint-Vincent qu'il avait fondé; *saint Bertrand*, dans celui de la Couture, au même titre, vers 624; *saint Béraire*, vers 679, avec les mêmes prérogatives, dans le monastère de Saint-Martin, à Pontlieue, etc.

De cette première infraction aux plus sages règlements d'hygiène publique, à celle bien autrement nuisible encore, de placer les cimetières dans le milieu des villes, autour même des églises, il n'y avait qu'un pas, et ce pas fut trop aisément franchi. Des endémies, des épidémies sérieuses, les notions du plus simple bon sens n'arrêtèrent point la marche des abus dans une aussi dangereuse voie; partout on les vit se multiplier à tel point que les cités, les monastères, les églises furent convertis en véritables sarcophages, où l'on entassait les morts au mépris de la conservation de l'existence des vivants; et ce qui nous paraît surtout bien étrange, c'est de voir, malgré les progrès et les réclamations de la science, malgré les prescriptions des souverains les plus intelligents, d'aussi déplorables abus persister même au-delà du moyen-âge, comme nous aurons bientôt la triste occasion de le prouver.

IIe Droit de battre monnaie dans le Maine. — Le premier que les souverains accordèrent à la province du Maine paraît être celui que Thierri III donna, par un diplôme, à son archi-

chapelain Aiglibert, alors évêque du Mans. Le Paige, *Dict. du Maine*, conteste la réalité de ce droit et l'authenticité de ce diplôme. Les raisons qu'il donne de son opinion, contraire à celle de presque tous les historiens, ne nous semblent pas sérieuses : elles seraient même entièrement détruites, si P. Renouard avait possédé, comme il l'affirme, un *sol mançais*, à l'effigie de saint Gervais d'un côté ; du roi Thierri III de l'autre, avec un millésime de la fin du VIIe siècle.

La question nous paraît, du reste, suffisamment résolue par l'autorité des *numismates* que nous avons consultés ; par celle de Lecorvaisier, *Histoire des évêques du Mans*, 1648, p. 251 ; de Dom Martin Bouquet : de la Congr. de Saint-Maur : *Recueil de l'Histoire des Gaules*, 1741, *apud Mabill.*, *t.* 3. *Veter. Analec.*, p. 200, etc., où le diplôme de Thierry III se trouve textuellement rapporté avec les circonstances et les motifs de son émission. En voici le passage essentiel :

« *Theodoricus III, rex Francorum... Igitur compertum esse volumus prudentiæ omnium fidelium sanctæ Dei Ecclesiæ et nostrorum, quatenus vir sanctissimus et religione atque sapientia genereque nobilissimus Aiglibertus Cænomanicæ urbis archiepiscopus nos deprecatus est uti monetam publicam in sua civitate, in nomine sancti Gervasii ac nostro concederemus : quod ita et fecimus, ea videlicet ratione, ut ipse et sui ministri hoc valdè prævideant ne aliqua fraus in ipsa moneta nostris futurisque temporibus appareat...* »

Thierry III, roi des Francs... En conséquence nous voulons mettre ostensiblement à la connaissance de tous les hommes dévoués à la sainte Eglise de Dieu, de tous nos fidèles sujets, jusqu'à quel point nous estimons le saint prélat Aiglibert, évêque du Mans, homme distingué par la piété, la sagesse, la naissance ; nous lui concédons le droit de se servir, dans sa ville, d'une monnaie publique, au nom de saint Gervais et de nous. La précaution que nous prenons a pour objet que lui et ses successeurs veillent soigneusement à ce que nulle fraude n'altère cette monnaie, dans notre temps et dans ceux qui suivront.

Le même droit de battre monnaie dans la ville du Mans s'étendait, en effet, sans autre distinction, dans ce diplôme, à tous les successeurs d'Aiglibert. Il faut donc l'admettre, mais avec cette observation importante qu'il était alors seulement dans le domaine des attributions épiscopales, celui des comtes n'en ayant été favorisé qu'un peu plus tard.

Vers le milieu du xe siècle, et même plus tôt, dans quelques parties de la France, les grands vassaux avaient usurpé ce privilége, qui, d'abord, n'appartenait qu'aux rois. Les évêques, les simples abbés, les communautés suivirent ce fâcheux exemple. Avant le xie siècle, nos comtes du Maine avaient déjà cette monnaie connue sous le nom de *sol mançais*, ayant cours dans toute la province et même ailleurs ; il valait deux sols angevins, un sol et demi de Normandie : ce fut l'un des motifs, comme nous le verrons, qui fit naître cet adage : « Un Manceau vaut, dit-on, un Normand et demi. » Ces monnaies locales se multiplièrent tellement ensuite, que l'*Annuaire de la Sarthe*, année 1815, porte jusqu'à dix-sept le nombre des monnaies frappées, au moyen-âge, par les comtes du Maine.

Louis VIII, Louis IX surtout, commencèrent à remédier sérieusement à ce désordre financier, préjudiciable au commerce, à toutes les transactions, et restituèrent à la souveraineté du gouvernement ce droit qu'elle n'aurait jamais dû concéder ; mais ce ne fut réellement qu'à partir du règne de Louis XIV que la monnaie royale eut un cours exclusif.

La province du Maine a descendu les derniers degrés de cette première et triste phase du moyen-âge, où les populations ignorantes et stupides n'ont plus qu'un pas à faire pour tomber à l'infime niveau des brutes, après avoir progressivement aliéné les nobles facultés, les grandes, les immenses prérogatives de l'homme.

Si nous résumions dans une esquisse vraie les déplorables caractères de cette époque, heureusement sans égale, on nous taxerait d'exagération ; pour éviter ce reproche qu'il serait difficile de mériter, nous emprunterons cette esquisse à la plume d'un écrivain justement célèbre, et dont les apprécia-

tions feront toujours autorité dans la philosophie de l'histoire.

« Nous sommes enfin arrivés, dit M. de Ségur en parlant du VIIIe siècle, à l'époque la plus humiliante pour la nature humaine. Toutes les traces de l'ancienne civilisation avaient disparu ; les lois étaient sans force, les rois sans pouvoir, les grands sans frein, les riches sans pitié ; les guerriers combattaient sans art, s'égorgeaient sans raison, fuyaient sans ordre, et, infidèles à leur serment, ne reconnaissaient plus que la force pour droit. L'état d'anarchie de cette époque amena la barbarie ; les lettres cessèrent d'être cultivées, l'amour de l'étude s'éteignit, les sciences déclinèrent et dépérirent ! »

Si l'on considère en effet que, d'après le rapport des auteurs les plus graves, très-peu de *Gallo-Francs* savaient lire vers la fin du VIIe siècle ; qu'au lieu de leur nom, les ignorants apposaient le signe de la croix au bas des actes, d'où l'on a peut-être fait le terme *signer* ; que l'agriculture était abandonnée aux *serfs*, le commerce aux *Juifs ;* que, pendant les quatre derniers siècles de cette première phase du moyen-âge : « l'Europe entière ne produisit pas un seul écrivain qui méritât d'être lu ; et que l'on y citerait à peine une invention utile ou curieuse ; » on reconnaîtra, d'après l'incontestable autorité des faits, que le tableau de M. de Ségur n'atteint pas encore la triste vérité du modèle.

Au milieu de tous ces caractères sinistres d'une prochaine destruction, ne semble-t-on pas entendre ces terribles présages de *l'Apocalypse* annonçant la fin du monde ? Telle fut, du moins, la conséquence de ces tristes enseignements sur l'esprit des populations de notre province, puisque nous verrons, au Xe siècle, s'élever une *panique* générale sur l'imminence de ce grand et définitif *cataclysme :* comme si Dieu, dans les profondes et sévères leçons qu'il donne parfois aux peuples, avait ici voulu de nouveau leur faire sentir que si l'abus des lettres, des sciences, des arts, de la civilisation, précipite leur décadence, ainsi que les derniers temps de la domination romaine venaient d'en fournir les preuves, la diminution progressive

de la civilisation, des arts, des sciences et des lettres amenait, à son tour, l'abrutissement des nations, qui n'est, en réalité, rien autre chose qu'une décadence plus dangereuse et plus déplorable encore, ainsi que cette première phase de la domination des Francs en donnait actuellement la démonstration. Enfin comme si Dieu, dans sa bienveillance inépuisable, cherchait une dernière fois à nous faire comprendre que la culture des lettres, des sciences, des arts, que les progrès de la civilisation éclairés par le céleste flambeau de sa religion sublime étaient les seuls moyens de conduire l'humanité vers cette vérité suprême, vers ce bonheur sans limites et sans terme, qui nous paraissent constituer son but, sa prédestination et son domaine à venir!...

Ces considérations morales sembleront ici, nous l'espérons, d'autant plus opportunes et mieux placées, que le mal n'est pas encore sans remède ; que la seconde, et surtout la troisième phase du moyen-âge, vont offrir l'application particulière des grands principes généraux que nous venons d'exposer.

CHAPITRE II.

DÉVELOPPEMENT DU SENTIMENT RELIGIEUX ; TENDANCE A LA CIVILISATION.

La deuxième phase du moyen-âge vient de commencer. Les dernières étincelles du feu scientifique et littéraire, conservées religieusement par nos évêques dans leurs écoles épiscopales du Mans, à Saint-Vincent, à la Couture; de Saint-Calais, d'Évron, etc., comme le feu sacré des vestales, par les prêtresses dans le foyer mystérieux des temples, vont se ranimer

par degrés, étendre leur chaleur vivifiante et leur bienfaisante lumière sur l'engourdissement et les ténèbres de cette époque, en rendant aux populations du Maine les clartés précieuses de la vérité, les avantages physiques et moraux de la civilisation.

Quatre cent mille Sarrasins menacent encore les Gaules, et font un instant craindre que l'avenir des nations intelligentes soit entièrement et définitivement brisé. Mais Charles Martel, fils de Pépin Héristal, maire du palais, veillait sur notre beau pays. Instrument de la Providence et des desseins éternels, dans cette occasion décisive, il détruit complétement ces barbares, à la mémorable et sanglante bataille de Poitiers, en 732; bataille où presque toute l'armée des Musulmans périt avec son chef Abdérame, alors vice-roi d'Espagne.

Sans un aussi glorieux exploit qui sauva les Gaules, mérita le surnom de *Martel* à celui qui l'avait accompli d'une manière si merveilleuse, la mosquée, sans doute, eût remplacé l'Église; et l'alcoran, l'Évangile dans toute la France; le croissant de Mahomet, symbole du fatalisme, eût détrôné, sur tous les temples de nos cités et de nos campagnes, la croix de Jésus-Christ, signe précieux de rédemption divine; enfin, au milieu de cet affreux cahos, la civilisation eût probablement été pour toujours anéantie.

L'immense danger qui menaçait la patrie venait d'être conjuré ; mais le rôle de Charles Martel dans cette perspective d'un retour à la lumière, dans cette œuvre de régénération future, avait déjà touché son terme : il devait se borner à cet indispensable temps d'arrêt dans l'envahissement des barbares : le mérite exclusivement guerrier du conquérant ne lui permettant pas, en effet, de remplir une mission régénératrice, et dévolue d'une manière évidente à Charlemagne, son petit-fils. Aussi Charles Martel, bien loin de ranimer la lumière presque éteinte, ne fit que la diminuer encore par le despotisme de sa puissance militaire; loin de ménager avec habileté l'influence déjà considérable du clergé sur les populations, il ne craignit pas de la tourner contre lui-même, en confis-

quant les biens de l'Église au bénéfice de ses compagnons d'armes.

Ce fut sous l'empire de ces tristes conjonctures que les seigneurs cénomans, comme ceux de toutes les autres provinces de France, prenant occasion des terreurs générales qu'avait justement inspirées l'issue douteuse de la bataille de Poitiers, construisirent, dans les lieux les plus escarpés de leurs domaines, ces châteaux forts qui, sous les noms de *fertés*, *chartres*, *bastilles*, *donjons*, *citadelles*, etc., devaient offrir ultérieurement des points d'appui favorables à leurs ambitieuses prétentions, en suscitant des embarras nombreux à l'autorité souveraine ; en favorisant surtout les déplorables abus de la féodalité. Les ducs, les comtes, les barons, se trouvèrent en effet alors environnés des principaux habitants du pays, qui, pour éviter le pillage et la mort, consentirent, dans cet instant de frayeur commune, à sacrifier, pour l'avenir, une grande partie de leurs biens et de leur liberté : résultat qui naturellement établit dans nos provinces la pression et l'espèce d'esclavage du régime féodal.

A la même époque, s'élevèrent de tous côtés, dans la province du Maine, par le zèle des évêques et des personnes pieuses, des monuments religieux tels que *chapelles*, *oratoires*, *églises*, etc.; des établissements voués à la vie contemplative : *monastères*, *communautés*, etc.; à l'enseignement : *écoles épiscopales*, *colléges*, *séminaires*, etc.; au soulagement de la souffrance, de la misère : *léproseries*, *maladreries*, *hôpitaux*, *hospices*, etc., dont le nom générique d'*hôtels-Dieu* désignait assez le sentiment sous l'influence duquel avait apparu l'initiative de ces admirables fondations.

Pépin le Bref, second fils de Charles Martel, politique bien autrement habile que son père, et dont les ambitieux projets dépassaient de beaucoup ceux de son frère aîné Carloman; puissant maire du palais, sous le fantôme de roi Childéric III, qu'ils avaient mis sur le trône après un interrègne de cinq ans rempli par la puissance absolue de leur père; l'astucieux Pépin ne méditait rien moins alors que la ruine de la première

dynastie des rois francs et l'établissement d'une dynastie nouvelle.

Tout semble, du reste, lui frayer la voie d'une telle entreprise, et concourir à déposer, sur une tête digne de la porter, cette couronne déjà tombée du front avili des rois *fainéants*, incapables d'en soutenir l'énorme fardeau.

La retraite volontaire de Carloman au monastère du mont Cassin, en 747, laissa Pépin, qui d'abord n'avait en partage que le gouvernement de la Neustrie, maître de toute la France; car Grifon, troisième fils que Charles Martel avait eu de Sénéchilde la Bavaroise, n'avait été doté que d'un petit apanage ; ce qui ferait presque douter de sa légitimité, puisqu'à son lit de mort le vainqueur des Sarrasins avait partagé le royaume entre Carloman et Pépin, issus de son mariage légitime avec Rolande l'Austrasienne.

Toutefois, ce fut alors que Pépin le Bref commença les savantes manœuvres qui devaient mettre en sa main le sceptre de la France entière. Comme fiche de consolation, il donne à Grifon, son frère, le gouvernement du Maine et de l'Anjou, qu'il fait ériger en duché. Mais ce jeune prince, d'un esprit aventureux et téméraire, au lieu d'administrer sagement ses provinces, lève audacieusement l'étendard fatal de la révolte; va joindre, avec des troupes, Astolphe, roi des Lombards, pour l'aider à vaincre Pépin, et périt en combattant, près de la vallée de Maurienne, en Savoie.

Pépin le Bref, désormais sans compétiteur dans sa famille, et redoutant peu l'ombre de roi qui le séparait du trône, va déployer tous ses moyens pour y monter. Il s'attache surtout à reconquérir l'affection et l'appui du clergé, imprudemment aliéné par son père; et, pour y parvenir, il s'empresse de lui restituer une partie de ses richesses et des priviléges dont Charles Martel n'avait pas craint de le dépouiller; il introduit les évêques dans le conseil national, afin d'établir, en même temps, un habile contrepoids de l'aristocratie *militaire* par l'aristocratie *ecclésiastique*.

Aussi, lorsque l'autorité du Saint-Siége fut invoquée ; lors-

que le pape Zacharie fut consulté sur la question de savoir si l'on devait prononcer la déchéance absolue des Mérovingiens dans la personne de Childéric III, et proclamer la succession des Carlovingiens par l'élévation de Pépin à la royauté, le souverain Pontife décida cette question d'une si grave portée, en faveur de celui qui *gouverne* contre celui qui *règne* ; décision très-spécieuse, en effet, dans ses motifs, mais en réalité dans ses conséquences destructive de tout pouvoir héréditaire, comme le démontra, dans tous les temps, l'histoire consciencieuse de l'usurpation d'une autorité légitime.

Du reste, le nouveau roi se montra digne de la couronne pendant la paix comme pendant la guerre; à la tête des armées comme dans le cabinet du diplomate ; et lorsqu'il sentit arriver sa fin, à l'âge de 53 ans, il partagea ses Etats entre Charles, l'aîné de ses trois fils, et Carloman, le second ; quant à Gilles, qui se trouvait le troisième, il fut élevé dans un couvent et s'y fit religieux.

Charles Ier, que l'on nomma *Charles le Grand*, *Charlemagne*, en raison de ses brillants exploits; dont le règne caractérise particulièrement cette seconde époque du moyen-âge, obtint d'abord, en 768, seulement l'Austrasie, avec une division de la Neustrie, ou *pays de l'ouest*, dans lequel se trouvait comprise notre province du Maine, et sur laquelle, par conséquent, il exerça dès le principe une grande influence. Mais Carloman étant mort en 772, laissant deux fils auxquels appartenait l'héritage de leur père, Charlemagne fut proclamé roi de toute la France.

HODING, XVIIIe ÉVÊQUE DU MANS. — Le premier acte d'autorité de Charlemagne dans notre province fut d'établir, de son chef, sur le siége épiscopal du Mans, en 770, Hoding, l'un des prêtres de sa chapelle. Celui-ci, désolé de ne pouvoir, malgré ses efforts bienvillants, remédier à tous les désordres occasionnés par Gauzelin dans le diocèse, obtint du roi, en 772, son changement d'évêché pour celui de Beauvais, dans lequel il mourut. Il fut accusé d'avoir emporté plusieurs titres curieux appartenant à l'Église du Mans. La seule présomption de ce

larcin bien coupable, puisqu'il serait un abus de confiance, est que ces *chartes*, *donations, confirmations de priviléges*, etc., ne se sont pas en effet retrouvées après le départ de l'évêque.

MÉROLE, XIX[e] ÉVÊQUE DU MANS. — Ayant toujours continué, dans le diocèse du Mans, les fonctions de chorévêque avec autant de zèle que de modestie, Mérole fut envoyé à la cour pour y faire connaître le triste état de l'Église; et, nommé par Charlemagne, en 772, comme remplaçant d'Hoding. Il montra, dans ses pénibles fonctions, beaucoup plus d'habileté, de persévérance que son prédécesseur; et, pendant un épiscopat de douze ans, répara presque tous les désordres et les déprédations de Gauzelin, dont il avait été l'un des malheureux coadjuteurs.

Charlemagne, du reste, seconda beaucoup le pieux évêque dans sa mission de dévouement et de tribulations. A son passage par Le Mans, pour se rendre, comme pacificateur, en Espagne, vers 778, ce grand roi, décoré par les mains du pape Léon III, vers 800, de la couronne impériale, fut si profondément touché du triste état des monastères, des églises, qu'il prit immédiatement des moyens pour y remédier. Il ordonna que tous ceux qui étaient alors en possession des biens du clergé paieraient, pendant leur vie, un impôt proportionnel aux églises qui s'en trouvaient dépouillées, et qu'après la mort des usufruitiers, ces biens retourneraient de droit à leurs premiers et légitimes propriétaires. Le digne prélat se conduisit avec autant de prudence, de discrétion que de générosité dans l'exécution délicate et difficile de cette mesure. Il mourut en 784, à Évron, lieu de sa naissance, et fut inhumé au cimetière des chrétiens, dans la basilique de Saint-Domnole.

JOSEPH, XX[e] ÉVÊQUE DU MANS. — Né à La Chartre, diocèse du Mans, d'une famille de cultivateurs, Joseph avait montré d'abord d'heureuses dispositions, qui l'avaient fait nommer archidiacre sous Mérole qu'il vint remplacer, d'après le vœu des fidèles et du clergé: bientôt confus d'un pareil choix. Son épiscopat, dont la durée fut de neuf ans, ne favorisa pas, dans le Maine, les prodigieux efforts que Charlemagne faisait en

France pour le retour des lumières et de la civilisation. Dénoncé au roi, par son clergé, pour des faits insuffisamment prouvés, et renvoyé sans condamnation, il s'en venge en faisant supporter à ses dénonciateurs les plus indignes et les plus cruels traitements. Sur le point d'être sévèrement jugé, cette fois, il trouve moyen de s'échapper sous le déguisement d'un chasseur. Il est repris, Charlemagne le fait dégrader, l'envoie sous bonne escorte à Tours, entre les mains de son archevêque métropolitain, qui le renferme dans une cellule, à *Condeda*, Candé, où ce misérable expire, en 793, par les effets combinés de l'ennui, de la faim, de l'infection et de la misère : conditions habituelles de l'incarcération dans les cachots de cette époque.

Les indignités commises par cet évêque sur la personne de ses inférieurs ecclésiastiques amenèrent un résultat assez remarquable dans cette juridiction, surtout pour notre province du Maine : l'affranchissement plus ou moins entier du chapitre de toute oppression de la justice épiscopale.

FRANCON Ier DIT LE VIEUX, XXIe ÉVÊQUE DU MANS. — Francon, nommé à l'évêché du Mans par Charlemagne, dont il était chapelain, résolut, malgré son grand âge, ne consultant que le dévouement et le zèle d'un caractère aussi noble que sa naissance, de continuer l'œuvre difficile, déjà commencée par *Mérole*, son avant-dernier prédécesseur, dans le rétablissement de l'ordre si fortement compromis pour toutes les parties du diocèse. Pendant un laborieux épiscopat de 22 ans, de 793 à janvier 816, il s'acquitta de sa mission avec autant de zèle que de prudence et d'habileté.

Dans le but essentiel de reconstituer la discipline ecclésiastique, d'en resserrer les liens alors déplorablement relâchés, il réunit les membres de son chapitre par la vie commune; leur fit établir un réfectoire dans lequel ils prenaient leurs repas; veilla sur leur éducation et sur leur conduite; les dota, pour subvenir à leurs besoins, de trois *villæ*, villages, ou mieux peut-être, métairies appartenant à l'évêché : *Asinarias*, *Speltarias* et *Mantulum*, que l'on a traduits par Asnières, l'Epau et la Mue.

Charlemagne, à son deuxième passage au Mans, vers 799, apprit, avec un profond mécontentement, que ses prescriptions relatives aux satisfactions équitables à donner à l'Eglise, pour les spoliations dont elle avait souffert, n'avaient pas été suivies; eut recours à des mesures sévères pour assurer ultérieurement l'exécution de ses ordres; condamna, par arrêt de son conseil, les abbayes de Saint-Calais, de Saint-Vincent, de la Couture, d'Evron, et tous les autres monastères du diocèse, à payer les tributs auxquels ils étaient obligés par les règlements de leur fondation; les paroisses, à reconnaître l'évêque et le chapitre comme suzerains; à leur payer la dîme.

De son côté, le digne évêque enrichit sa cathédrale d'une belle terre qu'il avait achetée dans le doyenné de Brûlon; employa beaucoup de lames de plomb aux réparations des toitures de cette église; mourut le 30 janvier 816, à 100 ans, et fut inhumé dans l'abbaye de Saint-Vincent, dont il avait été le bienfaiteur.

L'illustre souverain qui gouvernait alors toute la France n'était pas, assurément, un soleil sans taches; mais nous devons ajouter, pour ne pas sortir ici du domaine de la justice et de la vérité, que sous le rapport des lettres, des sciences, des arts, de la civilisation, de l'administration de la justice, de la gloire des armes, etc., il vint donner à cette seconde époque du moyen-âge une impulsion difficile à comprendre, avec toute sa portée, dans la vie d'un seul homme.

Les Saxons, les Sarrasins continuaient à fatiguer le royaume par les attaques de ses frontières; les Normands commençaient leurs terribles invasions dans les contrées de l'ouest et plus particulièrement dans la province du Maine; le roi, par son courage et par son incessante activité, sut leur imposer un frein salutaire. Le plus bel éloge du grand capitaine se résume dans ces trois mots : il fit, pendant son règne, 53 campagnes dans l'intérêt du *territoire*, de *l'hérédité souveraine*, de *la religion*.

Comme politique, il n'était pas moins habile; et, de toutes ses grandes conceptions, on voit se dégager, comme l'idée fon-

damentale et dominante, la centralisation, l'unité du gouvernement.

Appréciant, mieux que personne, les avantages de l'éducation et de l'instruction, il tenta, pendant toute la durée de son empire, une véritable *renaissance littéraire;* et, pour y parvenir, il s'entoura des hommes les plus distingués de tous les pays; institua des écoles jusque dans son palais; et ses filles, pour la conservation et les progrès de la science, copiaient elles-mêmes les meilleurs écrivains de l'antiquité. Il se constituait avec une admirable sollicitude l'inspecteur de ces écoles : encourageant ceux qui travaillaient, gourmandant ceux qui s'abandonnaient à la paresse : « Étudiez, disait-il aux premiers; rendez-vous habiles; je vous donnerai de beaux emplois, et ne cesserai de vous témoigner mon estime. Parce que vous êtes riches et les plus titrés de mon royaume, disait-il aux seconds, vous croyez que votre naissance et vos richesses vous suffisent; que vous n'avez pas besoin de ces études qui vous feraient tant d'honneur. Vous vous complaisez dans une vie délicate, efféminée; vous ne songez qu'à la parure, au jeu, aux plaisirs; mais je le jure, je ne fais aucun cas de cette noblesse, de ces richesses qui vous attirent de la considération; et si vous ne réparez au plus tôt, par des études assidues, le temps que vous avez perdu en frivolités, jamais, non jamais, vous n'obtiendrez rien de Charles. »

Il ne veillait pas avec moins d'attention à l'établissement, à l'administration de la justice, comme on peut le voir en lisant ses institutions sous le titre de *Capitulaires*, ainsi nommées de leur distribution en chapitres, et démontrant par les détails les plus importants le soin et la capacité qu'il apportait à leur composition.

Ce grand prince mourut à Aix-la-Chapelle, en 814, après un règne de 46 ans, à l'âge de 72, et fut inhumé dans l'église de Sainte-Marie, qu'il y avait fait bâtir. Salué, comme nous l'avons vu, du titre d'empereur, dans l'église même de Saint-Pierre de Rome, par le pape Léon III, il fut canonisé en 1165, par l'anti-pape Pascal III.

Une importante réflexion vient ici naturellement se présenter : comment se fait-il que, sous l'administration prolongée d'un pareil souverain, dont la sollicitude avait même paru s'étendre d'une façon toute particulière sur le Maine, cette province, à l'époque où nous sommes arrivés, eût à peine ressenti les premiers effets de cette merveilleuse influence d'un retour à la lumière, et se trouvât encore au milieu des plus épaisses ténèbres ?

La raison de ce fait capital, dans notre histoire, est facile à trouver ; et son exposition devient ici d'autant plus curieuse, qu'elle nous découvre la véritable cause de cette régénération, qui cependant va s'effectuer chez nous, comme dans les autres parties de la France.

Pendant le commencement de notre seconde époque du moyen-âge, les comtes préposés à l'administration du Maine, tels que *Milon*, *Roland*, *Grifon*, etc., simples militaires de passage, ou princes plus occupés de révoltes que d'améliorations essentielles aux progrès de leurs administrés, ne pouvaient, en aucune manière, seconder à ce point de vue les efforts du souverain.

Mais ce qui nous paraît surtout essentiel à constater, c'est que la série des évêques du même temps n'était pas, sous ce rapport, dans de meilleures conditions. En effet, parmi ceux que nous y avons trouvés : *Gauzelin*, *Herlemont II*, *Hoding*, *Mérole, Joseph*, *Francon Ier*, etc., les uns employèrent la durée de leur épiscopat à dévaster les communautés, les églises, à déshonorer leur caractère par des crimes et des immoralités ; les autres à réparer ces affreux désordres par la générosité de leur conduite et la vertu de leur zèle.

Or, comme, à notre sens, le retour à la lumière devait particulièrement s'effectuer sous l'empire du sentiment religieux, et que ses efforts étaient ici neutralisés ou détruits, tout s'interprète alors et tout s'explique.

D'un autre côté, puisque nous allons voir actuellement, au milieu de conjonctures plus favorables, sous des impulsions épiscopales autrement puissantes et surtout moins détournées

de leur objet, s'effectuer le progrès des lumières, des sciences, des arts, de la civilisation, il restera positivement démontré que c'est en effet surtout au christianisme que nous devons la régénération des peuples.

Louis Ier, surnommé *le Débonnaire*, en conséquence de cette faiblesse de volonté qui produisit la majeure partie des événements bizarres et des malheurs de son règne, venait de succéder à Charlemagne, son père, sans offrir ni les moyens, ni l'activité nécessaires pour le remplacer dans la continuation de l'immense tâche qu'il s'était imposée.

Francon II dit le Jeune, xxiie évêque du Mans. — Louis passe une première fois au Mans, vers 818, pour soumettre les Bretons révoltés. En 816, il avait nommé Francon II évêque du Mans, en remplacement de son oncle, *Francon Ier*, auquel Charlemagne avait donné l'abbaye de Saint-Calais. Francon II y fit porter les reliques du saint dont la ville et le monastère prirent ainsi le nom. Primitivement attaché à la chapelle impériale, ce digne prélat, pendant un épiscopat de 16 ans, ne cessa jamais de donner aux pauvres, aux malheureux, tous les secours et toutes les consolations qu'un zèle vraiment chrétien peut inspirer. Il fonda, surtout dans les campagnes, des églises, des établissements religieux en très-grand nombre, et mourut en 832, dans le bourg de Couture, sur les bords du Loir. Ses restes furent aussi déposés dans le monastère de Saint-Vincent.

Roricon Ier, vie comte du Maine. — Louis le Débonnaire donne alors Roricon Ier, comme gouverneur, au comté du Maine, dans lequel on conserve à peine un souvenir de ce chef qui, cependant, y resta jusqu'en 841. Si l'on rapproche actuellement cette influence à peu près nulle du pouvoir civil sur notre province, de celle qu'y va présenter le pouvoir religieux sous le prélat dont l'épiscopat remplit à peu près la même période, les considérations générales que nous avons exposées trouveront ici toute leur application.

Saint Aldric, xxiiie évêque du Mans, d'une famille très-noble, par son père qui était Saxon, et par sa mère, Bavaroise d'origine, fut un des plus grands et des plus habiles prélats du Maine.

Élevé de la manière la plus sainte et la plus distinguée par les soins affectueux et successifs des deux Francon, il vint, très-jeune encore, à la cour de Charlemagne, et s'y fit bientôt remarquer par sa bonne conduite et la noble supériorité de son esprit; ces belles qualités ne pouvaient échapper à la pénétration du roi, qui saisit, avec empressement, l'occasion de faire d'Aldric un ami de son fils. Lorsque Louis Ier monta sur le trône, cette liaison était si profonde qu'il employa toutes les séductions d'un brillant avenir pour fixer près de sa personne un sujet capable d'occuper avec avantage les premiers emplois du royaume.

La Providence en avait autrement décidé pour Aldric. Son caractère, d'une piété sérieuse et douce à la fois, ne pouvait s'habituer aux futilités, aux dangers de la vie mondaine. L'Etat ecclésiastique est embrassé par une sainte vocation, que les plus riches propositions du roi n'eurent aucun pouvoir de changer.

Engagé dans les ordres, il devient chanoine de Metz, dont l'évêque et le chapitre lui donnèrent les preuves de la plus haute estime. Louis le Débonnaire, péniblement affecté de son absence, le rappelle auprès de lui dans la double fonction de confesseur et d'aumônier. Ce fut alors que l'évêché du Mans se trouva disponible par la mort de Francon II, et que le roi, plus occupé des intérêts de ses amis que de sa propre satisfaction, le força, malgré tous les scrupules et toutes les résistances de sa pieuse modestie, à remplir cette place importante avec l'assentiment du clergé, de toute la province et l'approbation de toute la cour. Il le fit sacrer à Tours par Landran, son archevêque métropolitain, et conduire honorablement, dans son diocèse, par une escorte composée des seigneurs les plus distingués. Reçu dans sa ville épiscopale avec les plus cordiales et les plus respectueuses démonstrations, comme un envoyé du prince et de Dieu même, Aldric fut installé dans son Eglise le 22 décembre 832. Et dès le 25, jour de Noël, Louis Ier vint y visiter celui qu'il regardait comme un frère, des mains duquel il voulut recevoir la communion. Le roi

passa toute l'Octave au Mans; et, pendant son séjour, que l'évêque honora comme l'exigeaient le respect, mais surtout la gratitude et la plus sincère affection, s'occupa des intérêts de l'Eglise du Mans, à laquelle il fit rendre plusieurs propriétés dont on l'avait spoliée ; particulièrement celles de *Neuville* et du *Breuil*, sur la Sarthe. Il paraît que c'était dans ce lieu qu'existait alors une sorte de repaire fréquenté par des brigands, des filles perdues, et sur l'emplacement duquel Aldric bâtit un monastère à la grande satisfaction de tous les habitants de cette localité, qui, d'après les chroniques du temps, serait précisément celle où se trouve aujourd'hui l'église paroissiale de *Saint-Pavace*.

Il avait 32 ans lors de son élévation à l'épiscopat, et l'on croit assez généralement que son investiture par le bâton, l'anneau pastoral, fut une des premières de ce genre pour les évêques de France.

L'estime et l'affection toutes particulières que lui portait le roi Louis Ier étaient sans doute essentiellement honorables ; mais combien de tribulations et de chagrins elles devaient lui causer, en le rendant, en quelque sorte, véritablement solidaire, pendant longues années, des chagrins et des tribulations de ce bon, mais faible et malheureux monarque !

D'un mérite supérieur et d'une activité sans égale, saint Aldric, pendant un épiscopat de 24 ans, a marqué son passage dans le Maine par de grands, par d'utiles travaux : établissements des fontaines de la cathédrale, du marché Saint-Pierre ; et, pour y conduire les sources, construction d'un canal en brique, d'assez long parcours : les habitants ne pouvant alors que très-difficilement obtenir de l'eau. Appropriations ou constructions entières de plusieurs belles maisons dans le voisinage de la cathédrale, pour y bien rétablir la vie commune des membres de son chapitre ; d'où, sans doute, la rue qu'ils habitaient a pris le nom de rue des *Chanoines*. Reconstruction des monastères de Saint-Vincent et de Sainte-Marie de Gourdaine, détruits par les Normands. Fondation d'un premier hôpital, près le pont Sainte-Marie, depuis Isoard ; dans une rue qui prit

le nom de l'*Hôpitau*; d'un second, dans la grande rue, où se trouvait, dit-on, la chapelle des *Ardents*. Réparations considérables à la cathédrale; construction d'une voûte sur la nef, qui seule existait alors, et que l'on entoura de galeries, etc.

Les cloches des églises furent introduites dans les Gaules par les Romains; elles étaient alors très-petites, et ne se plaçaient point dans les tours. Mais, avec les progrès du christianisme, il fallut des voix plus fortes, plus élevées pour appeler, à la prière, les fidèles plus nombreux et plus éloignés des temples. Ce fut alors, c'est-à-dire vers le VIIIe et le IXe siècles, qu'on les surmonta de tours, clochers, dômes, etc., dans lesquels on disposa des cloches plus volumineuses, en plus grand nombre. Il paraît certain que la première qui fut établie sur Saint-Pierre de Rome par le Souverain-Pontife Etienne III, ne date que de la moitié du VIIIe siècle. « Saint Aldric, dit Le Paige, *Dict. hist*., fit fondre douze cloches d'un excellent métal, et les plaça dans les clochers de son Eglise... Ce fut de son temps que l'usage des orgues commença dans les cathédrales du royaume; on pense que notre évêque, l'un des premiers, établit cet instrument dans la sienne. »

Saint Aldric, voyant l'abbaye du Pré tomber en ruines, et la sépulture de ses vénérables prédécesseurs : saints Julien, Thuribe, Pavace, Liboire, etc., exposée aux ravages des Normands, eut la noble pensée de faire transporter les précieux restes de ces prélats dans la métropole du diocèse qu'ils avaient édifié par l'exemple de leurs vertus. En conséquence, le 25 juillet 834, eut lieu cette grande cérémonie, en tout conforme à la dignité de son objet. La procession conduite par saint Aldric, revêtu de ses plus riches habits pontificaux, formée d'évêques, d'abbés, de chanoines, d'un clergé nombreux, de la population entière, se rendit solennellement au cimetière des chrétiens, fondé par saint Julien lui-même. Les tombes furent ouvertes. Au pied de chaque cercueil existait une inscription qui permit de les distinguer sans aucune crainte d'erreur. Au milieu, celui de saint Julien; à sa droite, saint Thuribe; à sa

gauche, saint Pavace. Au-dessous, saints Liboire, Romain; saintes Ténestine, Adéhilde; la première, fondatrice; la seconde, supérieure du couvent de Sainte-Marie.

Les restes des évêques renfermés, pour chacun, dans une caisse en argent, furent déposés à la cathédrale, où des emplacements honorables se trouvèrent établis pour les dignement recevoir. En 1562, ces pieuses sépultures furent profanées par les hérétiques; les restes de saint Julien brûlés, à l'exception de la tête, conservée par une sorte de miracle. En 834, la cathédrale du Mans avait été mise par saint Aldric sous l'invocation et désignée sous le nom de notre premier apôtre.

Vers 836, en conséquence de cette solennelle translation des reliques de nos premiers évêques, se passait, au Mans, une scène qui mérite assurément d'être citée, comme preuve de la foi de ces premiers temps, et comme explication des rapports affectueux qui s'établirent alors entre le chapitre de Saint-Julien et celui de Paderborn; rapports affectueux dont nous aurons occasion de citer ultérieurement les preuves touchantes.

La cérémonie, dont nous venons de parler, avait eu beaucoup de retentissement, et la sainteté des prélats qu'elle avait pour objet se trouvait si généralement appréciée, que Baduard, évêque de Paderborn, ville considérable des États prussiens, Westphalie, envoya, vers 836, une députation à saint Aldric, pour le supplier de lui céder une partie des saintes reliques dont il était possesseur; espérant, de leur vertu, la conversion entière des Saxons, qu'il s'occupait d'initier aux vérités du christianisme. Notre évêque, par estime pour son vénérable collègue, par affection pour son pays natal, surmonta les difficultés qui s'opposaient à cette concession, et remit aux délégués de Baduard une partie des restes de saint Liboire, que le clergé, la population entière de Paderborn reçurent en grande pompe avec les démonstrations les plus générales et les plus sincères de la satisfaction et du respect. Nous verrons, entre le chapitre de cette ville et celui du Mans, les résultats de cette précieuse concession.

Au milieu des continuelles dévastations dont la province du

Maine était le théâtre, saint Aldric, dans sa pieuse sollicitude, fit aussi transporter les dépouilles mortelles de *saint Hilaire*, du village d'Oisé qui les avait en dépôt, au Mans, dans un oratoire qu'il bâtit, à cet effet, vers 840, et qui, plus tard, devint l'origine d'une paroisse du Mans, sous l'invocation de ce dernier saint.

Comme nous l'avons déjà fait pressentir, saint Aldric, en raison de ses liaisons intimes avec Louis Ier et de son attachement sincère à ce malheureux prince, dut éprouver les contre-coups d'un règne si étrangement accidenté. Pendant les différentes réclusions de la famille royale, il fut banni de son évêché par les princes révoltés; ses meubles, ses biens, ceux de son Eglise devinrent la proie des créatures de l'usurpation; tous les grands travaux de ce digne prélat furent, pendant plusieurs années, regrettablement suspendus. Mais, enfin, avec le rétablissement de l'autorité légitime, il rentra presque en triomphe dans sa ville épiscopale, et, plus estimé, plus aimé que jamais, reprit le cours de tous ses labeurs avec un zèle, un courage, une persévérance que l'adversité n'avait point abattus.

Le pape Grégoire IV professait une si grande estime pour notre saint pontife, que, voulant en donner la preuve positive, il lui fit présent du bâton pastoral et des ornements dont il s'était lui-même servi pour officier le jour de Pâques, en l'invitant, par une lettre affectueuse, à le venir visiter dans son palais.

A la mort de Louis le Débonnaire, en 840, saint Aldric éprouva les chagrins et les regrets que la reconnaissance, l'affection ne pouvaient manquer de produire dans une âme comme la sienne. Par ses vertus, ses talents, sa belle conduite, il sut également obtenir, mériter la faveur et l'estime du nouveau roi, Charles II, dit le Chauve, dernier fils de Louis Ier, et qu'il avait eu de Judith de Bavière.

Déjà saint Aldric devait au roi Louis le Débonnaire un grand nombre de priviléges pour son Eglise, pour lui, entre autres, la confirmation du droit de battre monnaie, que l'on avait voulu contester à ses prédécesseurs; celle de son autorité

sur les abbayes de Saint-Vincent, de Saint-Calais, dont les supérieurs avaient eu la prétention de s'affranchir, etc. Charles le Chauve ne se montra pas moins favorable aux intérêts de cet évêque, à ceux de son Eglise. Ainsi, lors de son passage au Mans, en 843, le roi présida lui-même un petit concile d'évêques, *conventus*, assemblés à *Coulaines*, village voisin de cette ville, et dans lequel saint Aldric avait une maison de campagne. Cette réunion offrait pour objet d'assurer la tranquillité de la province par la bonne harmonie des pouvoirs civil et religieux. Les décisions en furent exactement rédigées en six chapitres; et, comme on trouve dans le 11e l'injonction aux ecclésiastiques, répétée dans le concordat de 1802: « *de maintenir de tout leur pouvoir l'autorité du prince, et de faire connaître au gouvernement les intrigues et machinations qui pourraient être ourdies contre son autorité,* » on a pensé que, pour cette clause du moins, la convention admise entre Charles II et saint Aldric avait peut-être servi de modèle à celle faite, vers 959 ans après, entre Napoléon Ier et Pie VII, sous le titre de *Concordat.*

Pendant le règne orageux de Charles le Chauve, notre province du Maine eut beaucoup à souffrir, non-seulement des guerres civiles que se livrèrent, tour à tour, les prétendants à l'empire; mais encore, et surtout, des invasions, des brigandages, des déprédations, auxquels sa propre situation, ses avantages territoriaux et sa richesse l'exposaient naturellement.

Ces déplorables événements ouvrent la triste et longue série des calamités que les Cénomans vont avoir à supporter dans cette seconde époque du moyen-âge; et sur lesquelles nous devons, pour en mieux saisir les causes, les caractères et l'ensemble, particulièrement fixer ici l'attention.

De 844 à 850, les Bretons ambitieux et remuants, sous les apparences du simple désir de se constituer en monarchie, d'obtenir un roi dont l'indépendance fût généralement reconnue, désolent nos contrées par le ravage des terres, les incendies, le pillage des villes; par les combats sanglants qu'ils ne cessent de

livrer, et surtout par la défaite meurtrière que leur chef Néoméné, soutenu par Lambert, comte de Nantes, fit éprouver à Charles II, en 849, entre Vallon, Chantenay, Saint-Pierre-des-Bois, etc.

Mais une autre peuplade, bien plus à redouter dans les effets de sa haine, de sa vengeance, de ses criminels projets d'usurpation, est celle de ces terribles hommes du nord, de ces cruels *Normands*, dont Charlemagne avait prédit les dévastations dans toute la France, et dont le Maine aura particulièrement à souffrir. En voyant, en effet, l'audace de ces brigands insatiables de rapines, qui, non contents d'exercer le vil métier de pirates sur la mer, occupaient leurs dangereux loisirs au pillage des terres, et se sauvaient, en plein jour, comme des voleurs chargés de butin : « *Hé quoi!* s'écria le prévoyant monarque avec l'accent d'une inspiration prophétique, *à ma vue, dans ce haut point de gloire où est la puissance des Français! Ah! que sera-ce un jour, si la France s'affaiblit? Que de calamités ils lui feront souffrir!...* » La France s'est affaiblie, et les calamités occasionnées par ces barbares n'ont pas fait défaut!...

Tant qu'ils ne se crurent pas en nombre suffisant, ou qu'ils trouvèrent une main assez ferme pour maîtriser leurs coupables et dangereux instincts, les Normands bornèrent leurs prétentions au rôle de vulgaires brigands. Mais lorsqu'ils furent parvenus à réunir, à leurs troupes, des vagabonds attirés par l'amour du pillage; à se ranger sous les ordres d'hommes plus habiles, mieux déterminés; lorsqu'ils ne trouvèrent pas une opposition suffisante, et que les divisions intestines favorisèrent leurs perfides manœuvres, ils prirent alors avec orgueil des allures déterminées d'envahisseurs et de conquérants. Aussi, comme le dit Anquetil, *Hist. de France* : « Ces auxiliaires des princes aquitains, qui ne s'étaient montrés que de loin, sous Charlemagne, de plus près, sous Louis le Débonnaire, enhardis et favorisés par les discordes de ses enfants, et l'impuissance où les réduisaient leurs guerres civiles, pénétrèrent dans l'intérieur de la France, qu'ils par-

coururent et ravagèrent dans toutes ses parties... Ils venaient d'abord en petites bandes, erraient à l'aventure, ne cherchaient qu'à surprendre. Découverts, ils fuyaient chargés de leur butin, et se rembarquaient promptement. Tant qu'ils furent obligés de se dérober aux poursuites, ce ne furent que des vagabonds et des brigands; mais, quand ils devinrent assez forts pour s'emparer des villes, des provinces, des pays, la fortune, qui change les noms, leur donna celui de conquérants.» L'auteur fait observer, avec assez de raison, que les Francs suivirent à peu près une marche analogue dans leurs envahissements; mais, à nos yeux, la conduite souvent coupable des seconds ne justifie nullement la conduite presque toujours criminelle des premiers.

Pendant ces calamités, notre évêque saint Aldric, souvent persécuté lui-même, adoucissait les chagrins de ses frères par la piété de son zèle, favorisait le retour des lumières par son amour des lettres et des sciences. Il assista au concile d'Aix-la-Chapelle, en 836; à ceux de Paris, en 846 et 849; composa plusieurs ouvrages importants sur les décrets des saints Pères; sur la discipline ecclésiastique. Sentant approcher la mort, il institua, par testament, la cathédrale du Mans sa principale héritière, et mourut le 7 janvier 856. Ses précieux restes furent déposés dans l'abbaye de Saint-Vincent.

Gauzebert, viie comte. — Il fut placé dans la ville du Mans, par Charles II, vers 841, pour y gouverner la province du Maine à titre de comte, ce qu'il fit jusqu'en 853, et pour la défendre, avec une partie de son armée, contre les invasions des Bretons et des Normands. Ce nouveau gouverneur, après avoir tué Lambert, comte de Nantes, suivant les chroniques, en 849, à la bataille de Vallon, périt lui-même, en 853, dans un autre combat. Il fut successivement remplacé, au même titre, par Roricon II, viiie comte, fils de Roricon Ier, de 853 à 856, et par Godfrid, ixe comte, frère de Roricon II, de 866 à 877. L'un et l'autre eurent également à soutenir, contre les Normands, des combats terribles, dans l'un desquels Roricon II périt en défendant sa province.

Robert xxive, évêque du Mans. — Ce prélat administra le diocèse du Mans, de 857 à 883. Au milieu d'agitations et d'orages de toute nature. Il eut à supporter deux invasions des Normands, alors sous les ordres du pirate Hasting, et dont les incendies, les pillages, les profanations s'étendirent aux églises, aux communautés, aux monastères, etc. Il soutint un long et pénible débat avec les supérieurs de l'abbaye de Saint-Calais, qu'il prétendait asservir à sa puissance, malgré les immunités qu'elle tenait des rois : il n'obtint aucune satisfaction dans cette affaire, assez grave pour être portée devant le Saint-Père, qui maintint l'abbé de Saint-Calais dans tous ses droits. Enfin, Robert fut presque toujours en guerre ouverte avec Hérard, archevêque de Tours, son métropolitain, qui, dans une grande assemblée du haut clergé, le réprimanda publiquement sur les excès de sa vie sensuelle et de son amour du luxe. L'évêque du Mans prit fort mal cette censure, peut-être un peu violente et faite dans un temps inopportun ; aussi, lorsqu'Hérard vint dans cette ville pour y faire sa visite archiépiscopale, Robert lui fit, sans aucun ménagement, fermer les portes de la cathédrale et de son palais. Cet évêque mourut en 883, et fut inhumé dans l'abbaye de Saint-Vincent.

Alors apparut, sur la scène militaire du Maine, un champion à redouter pour les Normands, et d'autant plus remarquable dans notre histoire, qu'il est regardé comme la tige de cette troisième race de rois francs, désignés sous le nom de *Capétiens* : ce champion était Robert le Fort, Saxon d'origine, fils de *Witikind*, ou que l'on croit, dit Anquetil, « descendant de Childebrand, frère de Charles Martel, et par conséquent assez proche parent de Charles le Chauve. Ce prince, tant en cette considération qu'eu égard à sa valeur, l'avait fait marquis, c'est-à-dire commandant des Marches ou frontières de la Neustrie, pour la défendre contre les Bretons et les Normands. » Robert montra tant de vigueur et de courage dans cette mission difficile, qu'il obtint du roi le duché de France, et mérita le surnom de *le Fort*, que lui donna la reconnaissance du pays. Après avoir battu plusieurs fois les Normands

commandés par Hasting, au moment d'en cerner un grand nombre et de les faire prisonniers, il se précipite à leur poursuite avant d'avoir eu le temps de revêtir sa cotte d'armes, et tombe mortellement frappé d'un javelot au combat de Brissarthe, en 866. Nous verrons Eudes, son fils, monter, en 888, sur le trône de France, avec le titre de roi provisoire pendant la minorité de Charles III, dit le Simple.

A l'occasion d'une convention faite entre Louis le Germanique et Charles II, vers 842, nous ferons observer que le premier prêta serment en langue allemande, le second en langue *romane*, et que c'est peut-être le plus ancien document certain que l'on ait conservé de cet idiome.

Ce fut au milieu des tristes conjonctures dont nous venons de présenter une idée générale, que Charles le Chauve, pour tranquilliser les esprits sur le danger incessant de ces désastreuses, de ces terribles invasions, se crut obligé d'autoriser, par l'édit de Kiersy-sur-Oise, 877, la construction des châteaux-forts sur toutes les terres fieffées et titrées des seigneurs ; de reconnaître positivement l'hérédité de ces titres et de ces fiefs, en consacrant ainsi le principe de la féodalité dans tous ses droits, et malheureusement, il faut bien le dire, avec tous les abus que devait amener un aussi fâcheux régime. Ce fut par ce regrettable exploit que le malheureux Charles termina son règne douloureusement éprouvé par tant de calamités et de revers : il mourut en revenant d'Italie, au village de Brios, près du mont Cenis, en 877 ; empoisonné, dit-on, par son médecin, le juif Sédécias.

A partir de cette époque, la province du Maine, dans toute son étendue, n'est plus qu'un vaste champ de bataille sur lequel il faut sans cesse avoir les armes à la main. Tout monticule seigneurial assez escarpé se couronne d'une forteresse dont on fait un arsenal, et dans laquelle on amasse des provisions pour l'éventualité des siéges à soutenir ; de là les noms de *Condita*, *Horrea fiscalia*, *Horreorum Condita*, etc., par lesquels on les désigne. La Société militaire domine encore celle de l'Église ; mais elle offre ses priviléges gradués suivant

le titre. Il faut être baron pour avoir une ville close ; le simple châtelain ne peut s'entourer que d'un village sans enceinte murée. Ce fut donc ensuite par tolérance que des habitations non titrées purent s'entourer de douves avec ponts-levis. Le titre de *seigneur de paroisse* ne pouvait être pris que par le *haut justicier* sur le territoire duquel se trouvait l'église. Les autres seigneurs de la circonscription ecclésiastique étaient seulement regardés comme *patrons de l'église* quand ils recevaient cette investiture; mais alors ils avaient la préséance dans cette église, étaient reçus, par le clergé, à la porte principale, comme cérémonial de leur première entrée; leur banc se trouvait à droite dans le chœur; on les honorait de la prière nominale, de l'eau bénite, de l'encens, du pain bénit, après le clergé; du premier rang aux processions, dans les assemblées de fabrique, etc.

Dans le cas de guerre, les vassaux devaient toujours se rassembler autour des seigneurs dont ils relevaient; et ces derniers, autour de leur seigneur suzerain : les hommes armés, bannières déployées pour combattre; les vieillards, les femmes, les enfants, pour y chercher asile et protection. Dans les excursions nocturnes, lorsque le secret n'était pas indispensable, on s'éclairait avec des écorces d'arbres, des branches de genêt, de pins enflammés ; aussi le feu se trouvait-il souvent alors mis dans les campagnes par l'incurie des soldats et des habitants, qui jetaient ces brandons mal éteints au milieu des matières souvent les plus combustibles. Les Gallo-Francs en général, préférant les chevaux aux voitures, emportaient leurs vivres dans un sac fixé à l'arçon de la selle, et les boissons dans une outre, dans une petite bouteille nommée *flascon*.

Sous l'empire de ces rudes mais urgentes conditions, on vit la noblesse définitivement constituée, mais avec des caractères bien différents : tantôt, en effet, elle devenait le prix de services militaires ou civils rendus au pays ; ce fut toujours la plus pure, la seule vraie. Tantôt elle n'était, au contraire, qu'une audacieuse et vaine usurpation faite par des ambitieux dévorés de l'amour, trop souvent criminel, des richesses, des titres, de la puissance ; plus tard, enfin, elle tomba jusqu'au

déplorable niveau d'une marchandise vénale qui s'adjugeait au dernier enchérisseur : cette noblesse n'a pas besoin de qualification !...

Avec le temps, ces nombreux seigneurs du moyen-âge devinrent, dans la province du Maine, comme dans toutes les autres, autant de petits potentats indépendants, constamment en guerre avec leurs voisins, quelquefois même avec leur souverain; usurpant l'autorité judiciaire; formulant derrière leurs créneaux des lois à leur usage, et s'attribuant des droits féodaux injustes, onéreux pour les populations, quand ils n'étaient pas ridicules, oppressifs, immoraux !...

Pour mettre un frein salutaire à ces attaques sanglantes, et que la plus faible occasion faisait naître, on fut obligé d'imaginer le moyen étrange désigné sous le nom de *trêve de Dieu*, qui consistait à défendre tout combat dans les jours consacrés au Seigneur.

Les comtes, surtout lorsque leur charge fut devenue héréditaire, ne se donnèrent plus que rarement la peine de gouverner et particulièrement d'administrer leurs petits Etats. Ils choisirent, en conséquence, pour les remplacer, des fondés de pouvoir qui, sous le nom de *vicomtes*, rendaient la justice et réglaient tous les intérêts au nom du seigneur en titre. Devenus à leur tour également en possession d'une semblable transmission à la descendance, les vicomtés se distribuèrent entre les membres de la même famille : ainsi qu'on le vit dans le Maine, pour ceux de Beaumont, Fresnay, Sainte-Suzanne, du Lude, etc. Ces titres finirent même par distinguer les localités homonymes ; par exemple : *Fresnay-le-Vicomte, Beaumont-le-Vicomte*, etc.

Nous arrivons, en même temps, à cette inévitable et progressive décadence des Carlovingiens qui devait amener l'établissement assez prochain de la troisième dynastie des rois francs. Transitions toujours fatales aux progrès, au bonheur des peuples, et dont les désastreux effets se firent particulièrement sentir dans notre province du Maine, entourée de peuples ambitieux, et se trouvant dans la périlleuse condition d'exciter leurs injustes convoitises.

Il est du reste facile de comprendre qu'ils ne devaient pas trouver un frein bien puissant pour les arrêter au milieu de leurs continuelles invasions, dans une succession de rois tels que Louis II, dit *le Bègue* ; Louis III ; Carloman et Charles surnommé *le Gros* ; Charles III, dit *le Simple* ; Louis IV, ou *d'Outre-Mer* ; Lothaire ; Louis V, dit *le Fénéant* ; tantôt abandonnés à leur incapacité personnelle, tantôt sous la tutèle d'hommes plus expérimentés, mais dont l'ambition perfide et l'autorité précaire n'étaient pas des conditions favorables au résultat d'une sage et prévoyante administration. Aussi les Normands qui, dès 866, par conséquent sous Charles II, s'étaient emparés du Mans, avaient occupé le monastère d'Évron pendant plusieurs années, après en avoir tué ou chassé les moines, devinrent-ils alors assez entreprenants pour inquiéter, sans repos ni trêve, notre inoffensif et malheureux pays.

HUGUES-L'ABBÉ, Xe COMTE. — D'après nos historiens, il gouverna le Maine de 877 à 893, et paraît avoir été le dernier comte *viager* de cette province ; les autres, d'après l'opinion la mieux établie, n'ayant ici figuré qu'à titre de compétiteurs, ainsi qu'on le voit pour *Roger*, envoyé par Charles III avec le titre de comte du Maine ; et pour *Gauzelin*, que Eudes, alors véritable roi de France, mit à la place de Roger, dont les déprédations et les rapines avaient excité la haine des Cénomans ; enfin, pour le normand *Ragenol*, qui s'était emparé du gouvernement de notre province, à la faveur des troubles dont elle était agitée, et que Louis IV, ou d'Outre-Mer, chassa du Mans en 937.

Pendant cette période, en général assez mal connue, surtout exposée avec peu d'intelligence et de précision, nous trouvons une série d'évêques dont les actes ne sont pas communément très-remarquables. Ainsi :

LAMBERT, XXVe ÉVÊQUE DU MANS. — Il parvint, en 857, au siége épiscopal du Maine ; et, pendant une administration de sept années, soit comme évêque en titre, soit comme suffragant de Robert, ne fit rien d'assez important pour que l'histoire en ait conservé le souvenir.

GONTHIER, XXVI[e] ÉVÊQUE DU MANS. — Gonthier, nommé en 890, par les suffrages des fidèles et du clergé à l'évêché du Mans, qu'il gouverna jusqu'en 908, ne vit que des pillages et des incendies pendant un épiscopat de dix-huit ans. Plusieurs fois suprise par les Normands, la ville fut saccagée, les églises, les monastères dilapidés ou livrés aux flammes, dépeuplés, souillés par des infamies; les habitants passés au fil de l'épée, etc. Il était difficile, au milieu de pareils désastres, que le digne prélat, malgré tout son zèle, pût faire autre chose que soulager des misères, donner des consolations, réparer des sinistres, et propager les encouragements de la foi chrétienne.

HUBERT, XXVII[e] ÉVÊQUE DU MANS. — Hubert occupa l'évêché du Mans de 908 à 940; il eut beaucoup de peine à mettre un peu d'ordre dans les tristes affaires de son diocèse; à ramener aux saintes obligations de la vie commune ses chanoines, que les troubles civils avaient dispersés. Il pourvut aux besoins de leur table en partie de ses propres deniers, et du produit des vignes de Banjan, qu'il avait plantées, et qu'il tenait dans un état de parfaite culture.

MAINARD, XXVIII[e] ÉVÊQUE DU MANS. — Marié avant d'entrer dans les ordres, issu de l'une des familles les plus distinguées du Maine, d'un caractère simple, bon, généreux, Mainard fut nommé d'une voix unanime à l'évêché du Mans, en 940, plutôt en raison de sa piété, de sa douceur, de la sincérité de son zèle, que pour ses lumières et pour la distinction de son esprit. Il augmenta le bien-être de ses chanoines; leur fit aimer la vie commune, en se plaçant au milieu d'eux, en prenant ses repas au même réfectoire, en sacrifiant la majeure partie de ses revenus aux soins paternels de sa nombreuse famille. Il donna, par testament, plusieurs immeubles à la cathédrale, au chapitre du Mans, et mourut après un épiscopat de vingt ans, en 960. Il fut inhumé dans le monastère de Saint-Vincent.

Nous arrivons à cette époque bien plus positive de notre histoire, où va commencer la série des comtes héréditaires du Maine; où vont se dérouler des événements d'un intérêt local bien plus important et plus sérieux. C'est en effet à partir du

xe siècle que nous allons voir la noblesse, avec cette faculté légalement établie de transmettre à sa descendance naturelle ses titres, ses priviléges, ses droits féodaux, prendre un empire trop souvent despotique sur les populations de sa mouvance; les soumettre à des juridictions presque toujours arbitraires, et dans une opposition formelle avec les prescriptions des lois. De son côté, la puissance ecclésiastique, devenue plus imposante par le développement du sentiment religieux, se dégager, par degrés, et s'affranchir, en grande partie, de la puissance gouvernementale; attirer dans les juridictions du pape et des évêques, par l'ascendant que donnent la science et la pratique des vertus chrétiennes, une foule de contestations et de méfaits coupables qui relevaient de la justice civile; comme on l'observa, dans le Maine, dès l'année 850, pour les moines de Saint-Calais-sur-Anille, et plus tard pour ceux de la communauté d'Évron. Enfin, c'est actuellement surtout que nous allons suivre les développements de ces terribles conflits entre la Bretagne, l'Anjou, la Normandie, l'Angleterre, d'une part; de l'autre, notre valeureuse province du Maine : conflits dans lesquels notre malheureux pays, toujours attaqué, souvent écrasé par le nombre, jamais asservi par ses implacables persécuteurs, va montrer ce que peuvent la persévérance, le courage, l'héroïsme associés au droit de légitime défense.

Ici va commencer la série des comtes héréditaires du Maine, avec possession réelle des terres de leur comté, sous le titre de : *Comtes héréditaires fonciers*; seulement à charge d'hommage, tantôt à la couronne, tantôt au seigneur suzerain dans la mouvance duquel ils se trouveront.

1° COMTES HÉRÉDITAIRES FONCIERS.

Cette première série commence en 955, par Hugues Ier, et finit en 1202, par Jean-Sans-Terre. Elle présente quatorze comtes, et comprend, dans l'histoire du Maine, 247 ans.

I° Hugues Ier.

L'origine de ce premier comte héréditaire du Maine deviendrait absolument inintelligible, si l'on continuait à confondre, ainsi que l'ont fait nos historiens du Maine, Hugues-l'Abbé, dernier comte viager de cette province, de 877 à 893, avec Hugues le Grand, fils de Robert le Fort, comte de Paris, duc de France, père de Hugues Capet, et mort en 956; ce qui ferait une erreur chronologique de 63 ans. Hugues-l'Abbé peut bien avoir obtenu le titre de *Grand* par son courage à défendre notre pays, et Hugues le Grand celui *d'Abbé*, puisqu'il possédait les abbayes de Saint-Germain-des-Prés, Saint-Denis et Saint-Martin de Tours; mais en raison de la diversité de leurs titres, et surtout du temps de leur existence, il nous paraît impossible d'identifier ces deux personnages, et d'accorder chronologiquement les actes que l'on affecte au premier, avec ceux que l'on va maintenant attribuer au second : en évitant cette confusion, qui nous paraît incontestable, tout s'explique naturellement et sans contradiction dans l'origine que l'on croit pouvoir donner à Hugues Ier, comte héréditaire de notre province.

Un riche Cénoman appelé David, allié par sa famille à celle de Charlemagne, dit la tradition, eut un fils dont Hugues le Grand fut parrain, auquel il donna son nom; seul rapport qui paraît avoir existé entre le fils de David et le fils de Robert le Fort; entre Hugues, duc de France, et Hugues Ier, comte du Maine.

Hugues Ier, élevé par son parrain aux devoirs de cette charge vers 955, les remplit avec distinction jusqu'en 1015, au milieu des préparatifs et même des premiers actes de ces hostilités continuelles et sérieuses qui vont se manifester entre les prétendants plus ou moins légitimes à ce gouvernement, surtout de la part des Normands et des Anglais, qui le poursuivirent jusqu'aux injustes extrémités d'une usurpation temporaire.

Dès lors, pour mieux saisir l'enchaînement logique de ces faits importants à notre histoire, et frappé d'une si regrettable confusion dans la plupart de nos écrivains cénomans, nous devons rappeler sommairement, et d'une manière précise, les conditions d'origine, d'établissement de la domination anglaise et du duché de Normandie.

Vers 875, apparaît sur la scène de ces drames sanglants et terribles, l'un des plus redoutables acteurs qui devaient y jouer les rôles principaux. Rollon, fils de *Rogwald*, seigneur norvégien, aussi remarquable par sa taille colossale et sa force herculéenne que par son indomptable audace, rassemble une troupe de Danois et d'habitants de son pays, fait plusieurs descentes en Angleterre, sur les côtes septentrionales de la Neustrie, en 876; soumet Rouen, prend part au siége de Paris, en 886; ravage les campagnes de Normandie, du Bessin, d'Evreux, etc., 889; prend d'assaut Nantes, Angers, Le Mans, etc.; jette une si grande frayeur dans toute la France, que Charles III, dit le Simple, ne crut pas acheter trop cher la paix avec Rollon par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, 911, en lui donnant pour femme sa fille Giselle; pour gouvernement, une division de la Neustrie sous le titre de province normande érigée en duché, dont cet audacieux conquérant devint ainsi le premier duc héréditaire. L'ambition de Rollon satisfaite, il se fit baptiser à Rouen par l'archevêque Francon; établit dans ses États la religion, l'ordre et la justice avec tant de sagesse, que, d'un brigand dévastateur, la possession de cette province à gouverner avait fait un administrateur paisible et dévoué : de telle sorte qu'en parlant de ses terribles exploits, les chroniqueurs disaient : « Rien ne demoura, et tuoient hommes, femmes et petits enfants; » et qu'en rendant compte ensuite des résultats heureux de son gouvernement, ils signalent ce cri significatif : « *Haro! ah Rol, ah Rollon!...* si longtemps employé dans la Normandie pour implorer la justice, comme une preuve certaine de la confiance qu'avait toute cette province dans la bienveillance et l'équité de son chef. En rapportant ces choses dans leurs principaux détails, nous croyons faire

preuve d'une véritable et juste impartialité. Rollon gouverna la Normandie de 912 à 931. Il eut pour successeurs, jusqu'à l'époque où Hugues I[er] administrait le Maine, Guillaume I[er], ou Longue-Épée, son fils, de 931 à 943, qui défendit nos rois légitimes contre les prétentions des ambitieux; Richard I[er], Sans-Peur, fils de Guillaume, de 943 à 996, qui favorisa l'élévation de Hugues Capet, dont il avait épousé la sœur Emma; Richard II, dit le Bon, fils du précédent, de 996 à 1026.

Quant à l'Angleterre, que l'on nommait anciennement Grande-Bretagne, parce qu'elle était alors habitée par des Celtes bretons, elle eut ses rois dès l'an 800, où régnait Egbert. A l'époque où nous sommes, 955, Edwy se trouvait sur le trône, que nous verrons envahi, en 1066, par Guillaume le Conquérant, duc de Normandie; époque à laquelle se manifesteront surtout nos sanglants débats avec ces deux pays.

Telles étaient, si nous ajoutons les dispositions un peu moins hostiles de la Bretagne et de l'Anjou, les prétentions ambitieuses de plusieurs Cénomans compétiteurs, etc., les conditions graves et périlleuses au milieu desquelles notre province du Maine va désormais se trouver dans l'incessante nécessité de défendre à main armée ses droits, ses possessions, son indépendance et sa liberté.

II° COMTES HÉRÉDITAIRES DU MAINE.

HUGUES PREMIER, 1[er] COMTE HÉRÉDITAIRE DU MAINE.

Ayant épousé Berthe, fille de Eudes, comte de Champagne, de Chartres et de Blois, il prit parti pour son beau-père et le suivit au siége de Tillières contre Richard II, duc de Normandie. Mis en pleine fuite, et son cheval tué sous lui au plus fort de la déroute, il fut obligé, pour sauver sa vie, d'errer pendant trois jours dans les bois, sous le déguisement d'un

berger, et rentra dans sa capitale couvert de blessures, de haillons, exténué de chagrins et de fatigues.

Cette mésaventure ne le guérit pas de l'humeur belligérante qu'il montra dans presque toutes les occasions, au milieu des nombreux démêlés qu'il eut à soutenir avec son évêque Sigefroy; avec Foulques Nerra, comte d'Anjou; avec son frère Yves, comte de Bellême; avec les Normands, etc.

A côté de ce défaut, assurément grave, surtout chez le gouverneur d'un pays, Hugues Ier offrait de grandes et bonnes qualités. Il était humain, bienfaisant, occupé du bien-être de sa province. Entre plusieurs fondations utiles, et qui révèlent ces belles qualités, nous citerons particulièrement celle d'un hospice qu'il fit bâtir au nord-est de la ville du Mans, sur le versant d'une colline, entre les clos des vignes du *Roxan* et de *Douce-Amie*, pour y servir de refuge aux pauvres laboureurs et vignerons dont les travaux si rudes avaient excité sa compassion. Ce généreux établissement, qu'il dota de ses propres deniers, fut détruit pendant les ravages de Guillaume le Conquérant; et de ses ruines on éleva, dans le voisinage, une chapelle érigée en prieuré sous l'invocation de saint Blaise. Autant, en effet, l'évêque actuel du Mans était, comme nous allons le voir, disposé à dépouiller les communautés et les églises de son diocèse, autant Hugues Ier avait d'inclination à les enrichir à ses propres dépens; c'est ainsi qu'il accorda, par donation signée de sa main à l'abbaye de la Couture, les villages et paroisses de Saint-Martin, de Saint-Remy-du-Plain, la terre de Moulins, etc., avec droit d'usage dans la forêt de Perseigne. Les historiens s'accordent à dire que ce premier comte héréditaire gouverna le Maine jusqu'en 1015.

Sigefroy, xxixe évêque du Mans. — Sigefroy, frère de Yves, premier comte d'Alençon et de Bellême, suivit plutôt la carrière d'un soldat que celle d'un évêque, et termina sous le froc du moine l'existence aventureuse qu'il avait commencée par le glaive du guerrier. Pour arriver à l'épiscopat, il gagne la faveur de Foulques, alors comte d'Anjou, en lui cédant une partie de ses biens; se fait nommer, à force d'intrigues, évêque

du Mans, en 960. Hugues I[er], qui depuis cinq ans, ainsi que nous venons de le voir, gouvernait le Maine, voulant le forcer à prêter serment de fidélité, n'obtint qu'un refus opiniâtre du belliqueux prélat, qui, pour se procurer le secours qu'il demandait à Burcard, seigneur de Vendôme, dans la coupable intention de résister, par les armes, à l'autorité du comte, sacrifia le temporel de 64 paroisses de son diocèse. Mais cette campagne épiscopale n'ayant heureusement eu pour issue qu'une défaite et la consécration du véritable droit de l'autorité supérieure, Hugues I[er] eut la générosité de faire grâce et de permettre le rétablissement de Sigefroy dans son évêché. Le prélat se montra peu digne d'une aussi bienveillante faveur, et surtout du noble caractère de sa charge. En rentrant au Mans, il aperçoit une jeune fille nommée Hildeburge, dont il devient éperdument amoureux, et qu'il épouse publiquement. Deux fils naquirent de cette union d'autant plus déplorable, que leur père les enrichit des spoliations de son Église et de son chapitre.

Aussi peu reconnaissant que peu distingué dans sa conduite, en apprenant la mésaventure de Hugues I[er] à la déroute de Tillières, et le danger qu'il avait couru lorsque son cheval fut tué sous lui, Sigefroy s'écria : « J'aurais été bien plus satisfait, si le comte avait eu la même destinée que son cheval!... » Enfin, lorsqu'il se vit dans un état d'affaissement et d'impuissance, résultats d'excès de tout genre, il revêtit un froc et s'enferma jusqu'à sa mort dans l'abbaye de la Couture : espérant sans doute expier les énormes fautes d'une vie turbulente et dissolue, par les douteux résultats de la pénitence finale. Il mourut le 16 février 993, dans ce monastère, et y fut inhumé.

Ce fut précisément vers cette époque de notre histoire, en 987, que s'effectua le changement de dynastie prévu depuis quelque temps, par l'élévation, au trône, de HUGUES CAPET, fils de *Hugues le Grand*, comte de Paris, duc de France, petit-fils *de Robert*, en 922, roi de France, avec Charles III, dit le Simple, arrière-petit-fils de *Robert le Fort*, duc de Paris, comte d'Anjou, et dès lors, comme nous l'avons déjà fait observer,

première souche de la troisième race de nos rois ou Capétiens. Indépendamment de son influence locale sur le Maine, ce changement de dynastie produisit encore, sur toute la France, une importante et sérieuse modification; savoir : la fin du gouvernement militaire des Francs, le commencement de celui d'une royauté plus légitime; ou, si l'on veut, la substitution d'une royauté nationale au gouvernement imposé par la conquête.

Herbert premier, IIe comte du Maine.

Il succède à son père, Hugues Ier, dans le gouvernement du comté du Maine, en 1015. D'une activité sans pareille, toujours sur pied quand les autres s'abandonnaient au sommeil, il mettait en émoi tous les châteaux et toutes les forteresses du Perche, de l'Anjou, longtemps avant l'aurore; excitait les cris, les aboiements des chiens dans toute la contrée, ce qui lui fit donner le saubriquet peu poétique, mais assez mérité, d'*Eveille-Chien* : surnom que sa maison conserva depuis. Ce comte, auquel plusieurs historiens ont aussi donné le surnom de *Grand*, avait en effet beaucoup de valeur et de courage. Les embarras que lui suscita plus d'une fois l'évêque Avesgaud, dont nous allons bientôt parler, augmentèrent encore beaucoup l'agitation et les tourments de son administration, en l'obligeant à prendre les armes contre son évêque, dont les ambitieuses prétentions allaient jusqu'à porter une sérieuse atteinte à l'autorité gouvernementale de la province.

Herbert Ier eut trois enfants : un fils qui lui succéda, sous le nom de *Hugues II*; deux filles : *Biotte* et *Paule*, mariées, la première, à Gautier, comte de Meulan et du Vexin; la seconde, à Lancelin de Beaugency : double alliance qui souleva, comme le firent également celles des filles de Hugues II, d'ambitieuses et funestes prétentions sous le gouvernement des comtes qui vont suivre. Herbert Ier mourut en 1036.

Avesgaud, xxxe évêque du Mans. — Avesgaud, neveu de

Sigefroy, élevé par lui; trésorier du chapitre sous son épiscopat, fut nommé par le clergé à l'évêché du Mans, en 994; choix que ratifia, sans opposition, le comte Hugues Ier.

Le nouveau prélat et Herbert Ier, sous l'influence fatale d'une mutuelle antipathie, furent constamment en hostilité; combattant avec toute la persévérance d'une haine implacable et profonde; l'un, par le moyen des censures ecclésiastiques, des excommunications; l'autre, par la force des armes et le dégât des terres : tristes conditions, qui pendant plus de vingt ans devinrent une véritable, une incessante calamité pour la province du Maine.

Dans l'impossibilité de résister aux forces militaires du comte, l'évêque se retrancha dans son château de Duneau, près Connerré, que Herbert surprit et fit démolir. Désormais sans place bien sûre dans ses domaines, Avesgaud se réfugia chez son frère Guillaume II, comte d'Alençon et de Bellême, qui prit les armes pour le soutenir, avec des troupes commandées par ses deux fils, Foulques, Robert, et vint ravager le Maine. De son côté, Herbert, secondé par Richard II, duc de Normandie, marcha au-devant de ses ennemis. Les deux armées se rencontrèrent à Ballon. Dans le combat terrible qui s'engagea, le parti d'Avesgaud fut vaincu, Foulques tué sur la place, Robert fait prisonnier après avoir été couvert de blessures; Guillaume, leur père, en mourut de chagrin quelque temps après.

Tel fut le résultat de ces déplorables conflits entre l'évêque et le comte du Maine : le premier retira les foudres de l'excommunication qu'il avait lancées de la ville de Bellême sur Herbert et sur tous ses partisans; celui-ci fit rentrer ses troupes dans leurs quartiers, et la paix, apparente du moins, sembla se rétablir entre les deux adversaires, à la grande satisfaction de la province.

Avesgaud s'occupa désormais des affaires de son diocèse, qu'il n'aurait pas dû sacrifier ainsi à l'impérieux désir de satisfaire les regrettables sentiments de sa haine et de sa vengeance. Il rendit le palais épiscopal confortable et plus digne de sa des-

tination, fit bâtir en pierre l'hôpital, qui n'avait été jusqu'alors qu'une simple construction en bois. Il détruisit la chapelle des Ardents, alors en ruines, pour y substituer une maison de santé destinée au traitement des sujets affectés de manie et du *feu sacré*; administrée par des prêtres hospitaliers de Saint-Antoine, alors en grande réputation pour la guérison de ces maladies. Nous devons ajouter, à l'honneur du prélat, qu'il fit ces utiles travaux avec les seuls produits de son revenu.

Ce fut pendant ces instants d'une suspension d'armes trop souvent rompue, que l'évêque du Mans pria, comme nous l'avons déjà dit, Léthalde, moine de Mici, qui se trouvait dans le monastère de la Couture, de revoir la Vie de saint Julien ; et que de ce travail, dont l'amour-propre d'auteur fit tous les frais, résulta cette protestation aveugle et passionnée contre les anciennes traditions ; cette croisade, organisée par les novateurs pour amoindrir le noble caractère du christianisme, en brisant son origine apostolique dans les Gaules pour la reporter à des siècles où la violence des persécutions ne lui permettait pas de se produire. Question que nous croyons avoir assez positivement résolue pour nous dispenser d'y revenir.

Les sentiments haineux qui s'étaient si profondément développés entre le comte Herbert I[er] et l'évêque Avesgaud, ne leur permirent pas de respecter longtemps la trêve passagère qu'avait amenée cette apparente réconciliation; les hostilités recommencèrent donc bientôt; et, comme dans tous les débats envenimés de ce genre, il nous paraît difficile de ne pas admettre que les torts existèrent ici des deux côtés.

Pour des raisons qui ne sont pas bien connues, Herbert, au mépris de cette trêve, reprend les hostilités, livre toutes les maisons de l'évêque au pillage, enlève ses meubles, vide ses granges, ses greniers, met ses domestiques en prison, etc. Avesgaud, de son côté, lance les monitoires et les excommunications ; mais, incapable d'une sérieuse résistance, va se réfugier dans la ville de La Ferté, dont il augmente les fortifications. Il s'y trouve bientôt assiégé par Herbert, et forcé de

se rendre. Fulbert, évêque de Chartres, auquel notre prélat avait demandé l'hospitalité, se porta médiateur entre les deux rivaux, obtint une réconciliation qui ne fut ni plus sincère, ni plus durable que toutes les autres : les inimitiés du comte et de l'évêque du Mans se réveillèrent plus violentes que jamais.

Avesgaud fut obligé de s'établir dans son château de La Ferté pour y faire pénitence de ses fautes; puis entreprit un voyage en Terre-Sainte, « pour y demander à Dieu justice de toutes les injures et de tous les outrages dont Herbert l'avait fait souffrir. » En revenant de Jérusalem, il fut pris à Verdun, presque subitement, d'une maladie si grave, qu'il en mourut le 27 octobre 1035. Il fut inhumé, par l'évêque Rhimbert, dans l'église Notre-Dame de cette ville, à laquelle, en mourant, il fit plusieurs dons assez riches. Il abandonna, par son testament, à l'abbaye de Saint-Vincent, qu'il affectionnait, la terre du Breuil avec bois et dépendances, qui étaient autrefois des domaines ecclésiastiques de Coulaines ; il se montra de même très-généreux envers le monastère de la Couture, etc.

A côté de plusieurs défauts graves : tels qu'un amour excessif pour la chasse, qui lui devint préjudiciable dans une course au cerf chez son frère, où, tombé de cheval, il s'écrasa le nez, se cassa les deux bras, accident à la suite duquel il resta toujours difforme ; un caractère ambitieux, violent, colère, haineux, qui lui suscitèrent un si grand nombre de tribulations, de misères et de malheurs, Avesgaud possédait assurément des vertus précieuses, telles que la courtoisie, la générosité, la charité pour les pauvres, un fonds de piété plus sincère que bien entendue : qualités qui, certes, sans leur fâcheux contrepoids, auraient dû faire son bonheur et celui de son diocèse, pendant un épiscopat de 41 ans, passés, au contraire, pour le plus grand nombre, dans les calamités de la guerre, avec toutes ses représailles et tous ses désastres.

A peine le principe de la légitimité venait-il d'être consacré dans notre province par la transmission héréditaire du comté du Maine, que déjà les ambitions s'agitaient pour en contes-

ter les droits, et pour y substituer le règne de l'usurpation.

HUGUES DEUXIÈME, IIIe COMTE DU MAINE.

Il était encore enfant lorsque son père, Herbert Ier, mourut, en lui transmettant, vers 1036, le comté du Maine, comme légitime succession. Herbert Bacco, frère de Hugues Ier, par conséquent grand-oncle de Hugues II, s'empara de la tutelle de son petit-neveu, dans l'espérance d'y trouver un moyen de satisfaire son astucieuse ambition en s'appropriant le comté. Dans le même temps, un autre usurpateur, plus dangereux et plus puissant encore, Geoffroi Martel, comte d'Anjou, poursuivait également la possession du Maine.

Ces deux ambitieux, pour assurer le succès de leurs intrigues et de leurs coupables desseins, persécutèrent injustement, comme nous le verrons, le digne évêque Gervais, qui venait de remplacer Avesgaud sur le siége épiscopal du Mans, et dont toute la faute, à leurs yeux, était de porter un sincère intérêt à son comte légitime.

Hugues II, qui avait épousé la sœur de Thibaut II, comte de Blois, veuve d'Alain, comte de Bretagne, mourut, vers 1051, laissant quatre enfants en bas-âge : Herbert II, qui lui succéda ; Hersende, encore nommée Hermengarde, mariée à Azon, marquis de Ligurie ; Paule, à Jean, seigneur de La Flèche ; Marguerite, fiancée à Robert, fils de Guillaume le Conquérant.

Saisissant avec empressement une aussi bonne occasion de réaliser ses ambitieux projets, Geoffroi Martel vient mettre le siége devant la ville du Mans, brûle en partie les faubourgs, fait arracher les vignes des environs, et pénètre dans la cité par l'une des portes qu'il parvient à faire ouvrir, tandis que la malheureuse veuve de Hugues II s'enfuit par une autre avec ses trois jeunes enfants

Pendant que l'usurpateur imposait aux Cénomans le joug

de sa domination, aussi mal affermie qu'injustement conquise, le respectable Gervais, renvoyé de Château-du-Loir, où ses ennemis le tenaient captif depuis plusieurs années, vint demander asile et protection à Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, qui le reçut avec beaucoup d'égards, lui permit de choisir, dans ses États, la résidence qui lui conviendrait, et lui fit une pension suffisante à la dignité de son rang.

Mécontent d'un accueil dont la respectueuse générosité devenait la plus sévère critique de son inconvenante et brutale conduite envers le prélat, Geoffroi Martel, dans sa colère, eut la dangereuse témérité de venir, à la tête d'une armée de Cénomans et d'Angevins, attaquer les frontières de la Normandie ; s'emparer d'Alençon, Domfront, et réduire le *Passais* à son obéissance. Nous ferons de suite observer que cette inconvenante agression, étrangère au caractère particulier des Cénomans, fut entièrement l'œuvre du chef des Angevins : Geoffroi Martel, et qu'à lui seul, par conséquent, devait en incomber la responsabilité.

Justement indigné de cette conduite à la fois audacieuse, déloyale et peu motivée, le duc de Normandie, sans perdre un instant à parlementer, délivre Domfront, prend Ambrières, dévaste la province du Maine, bâtit des forteresses pour commander le pays ; tout en priant, avec dérision, le comte d'Anjou de venir le contrarier dans ses travaux, et lui promettant, avec la même ironie, d'aller, au plus tard dans six semaines, ravager ses terres ; ce qu'il fit, en effet, exactement à l'époque annoncée. Geoffroi Martel ne l'attendit même pas, et prit la fuite à son approche. De son côté, Geoffroi de Mayenne, partisan du comte d'Anjou, dont il se reconnaissait vassal, fut entièrement défait par Guillaume, et forcé de lui prêter serment de fidélité. Le duc de Normandie, après avoir convenablement pourvu à la sûreté des places qu'il avait délivrées du joug étranger, rentra dans ses Etats.

HERBERT DEUXIÈME, IVe COMTE DU MAINE.

Geoffroi Martel s'étant, en 1058, retiré dans un monastère d'Angers, où il mourut en 1060, Herbert II, qui avait naturellement succédé à son père Hugues II, en 1051, débarrassé de l'usurpateur angevin, eut enfin la liberté de rentrer dans son gouvernement, dont il ne conserva pas longtemps la paisible administration : Foulques le *Réchin*, ou le querelleur, comte d'Anjou, neveu de Geoffroi Martel, montrant bientôt les ambitieuses prétentions de son oncle sur le comté du Maine.

N'ayant pas d'héritiers, craignant pour le présent et l'avenir de ses faibles États, Herbert II ne trouva point de meilleur moyen, pour assurer l'un et l'autre, que de se mettre sous la protection de Guillaume le Conquérant, et de fiancer sa sœur Marguerite, encore enfant, avec le fils aîné de ce duc, Robert, surnommé *Courte-Heuse*, en raison de sa petite taille. Enfin, dans la crainte de voir son comté tomber entre les mains de Foulques, l'ennemi qu'il détestait le plus, il en fit don, par testament, à Guillaume, et décéda quelque temps après, en 1062.

Pendant cette mémorable et triste phase de notre histoire, le diocèse était gouverné par deux évêques dont nous devons indiquer les principaux actes, et la part qu'ils ont prise à ces malheureux événements.

GERVAIS, XXXIe ÉVÊQUE DU MANS. — Gervais, fils d'Aimon, ou Hamon, riche seigneur de Château-du-Loir, et de Hildeburge, fille d'Yves, comte de Bellesme, neveu d'Avesgaud, né dans l'habitation de son père : *Curia Hamonis*, la cour Hamon; élevé par son oncle, fut élu, en 1036, à l'évêché du Mans par le suffrage des habitants et du clergé, contre l'opposition de Herbert Bacco, tuteur de Hugues II.

L'épiscopat de ce digne évêque ne fut qu'une suite de tribulations et de misères. Bacco, n'ayant pas eu le pouvoir d'empêcher sa nomination, lui ferma les portes du Mans, s'empara des richesses de l'Eglise et du temporel de l'évêché;

ne cessa, pendant deux ans, ses injustes persécutions, qu'après avoir été lui-même incarcéré lorsque Hugues II prit le gouvernement de son comté.

Étant parvenu à s'échapper, Herbert Bacco se réfugie près de Geoffroy Martel, dont il réveille aisément les convoitises. Réunis dans un intérêt commun, ces deux coupables ambitieux attaquent le château du Loir, domaine du prélat, brûlent une partie de la ville, attirent dans un piége le trop confiant évêque, et lui font supporter une captivité de sept années ; espérant, par cet affreux moyen, arriver à prendre la place que, depuis ce temps, ils tenaient infructueusement bloquée.

Le prélat voyant la ville du Mans au pouvoir de Geoffroy Martel, et ne pouvant plus espérer un secours dont il avait le plus pressant besoin, racheta sa liberté par l'abandon complet de ses domaines et l'obligation de s'expatrier, ce qui le força d'aller, comme nous l'avons dit, implorer l'hospitalité de Guillaume le Conquérant, avec toutes les conséquences de cette émigration.

Ce digne évêque, disent tous les historiens qui l'ont fait connaître, noble par ses ancêtres, était plus noble encore par ses vertus ; libéral, charitable, généreux, d'une science profonde et vraie, d'un grand courage, d'une éloquence mâle et persuasive, il aurait pu faire de grandes choses dans notre pays, si, pendant les dix-neuf années de son épiscopat, d'aussi éminentes qualités n'avaient été paralysées d'une manière incessante sous le poids des persécutions qu'il eut à souffrir.

Comme si tant de cruelles épreuves n'étaient pas encore bien suffisantes, il eut à combattre l'hérésie de Béranger, archidiacre d'Angers; hérésie qui fit alors tant de bruit, surtout dans le Maine, l'Anjou, la Touraine, etc., et qui niait *la présence réelle* dans le sacrement de l'Eucharistie : hérésie condamnée dans plusieurs conciles, et notamment dans celui de Rome, où Béranger comparut devant une assemblée de 113 évêques, et fut contraint, pour la seconde fois, d'abjurer son erreur.

Le roi Henri Ier, connaissant le mérite éminent de Gervais,

et profondément affligé du récit de ses malheurs, voulut au moins le dédommager et lui donner une preuve de haute estime, en le nommant, vers 1055, à l'archevêché de Reims, alors vacant; ensuite, chancelier de France. Le bon archevêque, au milieu des honneurs et d'une existence moins agitée, parcourant les vastes plaines de la Champagne, se prenait quelquefois à regretter ces charmants bords du Loir, témoins des jeux de ses premières années; et ces belles forêts du Maine, où, pour se délasser de ses travaux, se distraire de ses ennuis, il aimait à se livrer aux exercices de la chasse. Après un archiépiscopat de 17 ans, qu'il honora par ses talents et par ses vertus, il mourut à Reims, en 1072, et ses restes y furent déposés dans la cathédale. A ses derniers moments, il n'oublia pas le diocèse du Maine, où cependant il avait tant souffert; et, dans sa pieuse munificence, légua des biens assez considérables à son ancienne Eglise, aux abbayes de Saint-Calais, de Saint-Vincent, etc.

Vulgrin, xxxii[e] évêque du Mans. — Vulgrin, noble Vendômois, suivit d'abord la carrière des armes; puis, ramené, par le cactère sérieux de son esprit, à l'étude pratique des arts, de l'architecture surtout, aux inspirations de la vie monastique, il fit ses vœux à l'abbaye de Marmoutier, devint abbé de Saint-Serge, à Angers. Ce fut dans cette ville que Geoffroi Martel fit sa connaissance, et qu'appréciant l'habileté qu'il avait montrée, comme architecte, pendant la reconstruction de sa communauté, eut l'idée de l'employer à l'édification de la cathédrale du Mans, pendant la durée de sa domination usurpée de notre province, et le fit, en conséquence, nommer évêque en 1055.

A peine installé, Vulgrin se met à l'œuvre, trace le plan d'une église nouvelle et plus complète; par conséquent avec nef, croisée, cancel, chœur, etc., à peu près telle que nous la voyons aujourd'hui. Les fondemeuts sont jetés, les murs construits à certaine élévation; mais les malheurs de la guerre interrompirent ces travaux, et, lorsqu'on voulut en reprendre le cours, les constructions faites s'écroulèrent. On en donne

pour cause le défaut de profondeur des fondations et la mauvaise qualité de la pierre. Dans toute hypothèse, à cet égard, il ne resta des premiers travaux de Vulgrin que ses plans, sur lesquels paraît avoir été faite, en grande partie, la cathédrale actuelle. Cet évêque succomba vers 1064, et fut enterré dans l'abbaye de Saint-Vincent.

La province du Maine, son comté, son diocèse étaient dans cet état, lorsque Herbert II et Vulgrin moururent. Ici, vont particulièrement se produire les terribles débats qui firent de cette malheureuse province une proie sanglante, que se disputèrent l'Anjou, la Normandie, l'Angleterre, et dont le pouvoir souverain finit par s'emparer en absorbant, en quelque sorte, la personnalité de ce pays dans le grand tout du gouvernement de la France.

D'un autre côté, nous allons voir, en même temps, les puissantes manifestations de ce noble sentiment religieux, qui doit ramener au milieu des populations le culte sacré des lettres, des sciences, des arts, et produire chaque jour des merveilles dans la sphère sublime de son action.

Mais, pour conserver, à ces grandes scènes de notre histoire, le mouvement qui les caractérise, les émotions dont elles sont remplies; pour leur donner surtout la clarté qui les ferait saisir avec satisfaction et sans effort, nous devons, avant d'en esquisser le tableau, débrouiller le cahos véritable dans lequel on les a regrettablement laissées; en présenter les faits d'une manière aussi logique dans leur enchaînement, que digne d'intérêt par leur exposition.

Nous l'avons déjà laissé pressentir, les fiançailles et les mariages des enfants de Hugues II étaient de nature à faire naître ultérieurement, sur le comté du Maine, des prétentions diverses plus ou moins spécieusement fondées. La mort de son fils, Herbert II, ouvrit la porte aux manifestations de ces convoitises; six prétendants se trouvèrent alors en présence : 1° *Guillaume le Conquérant*, par la double raison des fiançailles de Marguerite, fille de Hugues II, sœur de Herbert II, avec Robert *Courte-Heuse*, fils aîné de Guillaume, et de la dona-

tion de ce comté du Maine faite par Herbert II à Guillaume le Conquérant; 2° *Gautier*, comte de Meulan, île de France, en conséquence de son mariage avec Biotte, fille de Herbert Ier, sœur de Hugues II, et tante du dernier comte cénoman, Herbert II; 3° *Lancelin de Beaugency*, par son mariage avec Paule, sœur puînée de Biotte; 4° *Azon*, marquis de Ligurie, ou de Gênes, en raison de son mariage avec Hersende, ou Hermengarde, fille aînée de Hugues II, sœur de Herbert II, mort sans enfants; par conséquent la seule véritable et légitime héritière du comté du Maine pour ses fils; 5° *Jean*, seigneur de la Flèche, d'après son mariage avec Paule, sœur puînée de Hersende; 6° enfin, le comte d'Anjou, *Foulques le Réchin*, sans autre motif que son ambitieuse convoitise, et l'inique prétention de placer le comté du Maine sous la dépendance du sien. C'est au milieu de tous ces compétiteurs, dont un seul, Azon de Ligurie, se trouvait dans le droit héréditaire, que va se disputer le gouvernement de notre province, avec la triste perspective de voir la force des armes usurper ici le pouvoir de la justice et des lois.

1° Guillaume le Conquérant, encore nommé *le Bâtard*, était, en effet, le fils naturel, unique de *Robert Ier*, dit *le Diable*, *le Magnifique*, duc de Normandie; il avait eu pour mère une jeune blanchisseuse de Falaise, lieu de sa naissance, vers 1027, était âgé seulement de huit ans lorsque son père mourut à Nicée, en revenant d'un simple voyage à la Terre-Sainte, vers 1035.

Il fut élevé, dès le berceau, comme un fils légitime; présenté par Robert Ier aux barons normands, lors de son départ pour Jérusalem, comme leur duc, en vertu de son droit héréditaire. Il sut, dès l'âge de vingt ans, prouver, les armes à la main, qu'il était digne de son rang et bien capable de défendre ses domaines lui-même, en s'affranchissant de la tutelle de Henri Ier et d'Alain, duc de Bretagne, à la protection desquels son père l'avait recommandé.

Aussitôt qu'il eut appris la mort de Herbert II, en 1062, Guillaume pour assurer les prétentions qu'il avait sur le comté du

Maine, fit venir en Normandie Marguerite, qui se trouvait alors en Allemagne; entoura la sœur du comte décédé, la fiancée de son fils Robert, de tous les honneurs d'une maison digne de ce rang, en attendant que la majorité de Marguerite permît la consommation de son mariage et son installation dans la province dont elle était comtesse. Mais, pour ne pas perdre un instant, il vint lui-même prendre possession des domaines qu'Herbert II lui avait donnés à tout événement : donation, qui devint bientôt le seul titre qu'il pût faire valoir ici, Marguerite étant morte quelque temps après, sans que son alliance projetée avec Robert *Courte-Heuse* pût offrir sa consommation. Elle fut enterrée dans l'abbaye de Fécamp.

II° Gautier, comte de Meulan, mari de Biotte, fille de Herbert Ier, sœur de Hugues II, tante de Herbert II, voulant aussi faire valoir ses prétentions, avait réuni les secours du comte d'Anjou, de Geoffroy de Mayenne, Hubert de Sainte-Suzanne, Hugues de Sillé, et, secondé par les vœux des Cénomans, espérait déjouer les ambitieux projets de Guillaume. Le perfide Angevin, qui n'était venu prêter son appui que dans l'espérance d'une usurpation qu'il méditait en secret, voyant la supériorité des troupes du puissant duc de Normandie, se retira sans faire autre chose qu'un horrible dégât des campagnes snr tout son passage.

Gautier, suivi de Biotte, sa femme, était déjà maître de la ville du Mans, lorsqu'arriva Guillaume le Conquérant à la tête d'une armée considérable ; il s'empare aisément de la place, fait prisonniers ces deux prétendants, les dirige sur Falaise, où bientôt ils périssent par le poison, et sans laisser d'héritiers. Si l'on en croyait Orderic Vital, il faudrait voir dans cette criminelle exécution un de ces moyens expéditifs que l'ambitieux duc normand savait employer, au besoin, pour se débarrasser de ceux qui pouvaient contrarier ses projets.

Guillaume, après avoir soumis les principales villes de la province du Maine, fit son entrée solennelle dans la capitale, reçu avec une pompe magnifique par l'évêque Arnauld avec tout son clergé, revêtu de ses plus beaux ornements, croix et

bannières en tête. Il fut ensuite salué par tous les seigneurs, qui lui rendirent l'hommage; pourvut à la sûreté de la ville par une bonne garnison, et retourna immédiatement en Normandie.

Les choses ne devaient pas rester longtemps dans un état aussi précaire, aussi faux. La mort de Marguerite, de cette malheureuse fiancée de Robert, avait réveillé l'ambition des autres prétendants ; et les Cénomans, de leur côté, ne supportaient la domination normande qu'avec impatience, avec humiliation.

Geoffroy de Mayenne fut encore le premier à défendre l'indépendance nationale avec ce noble courage qui lui mérita, des historiens ennemis eux-mêmes, le titre de *miles potentissimus* , très-valeureux capitaine. Il attaque vainement Ambrières, place que lui avait enlevée Guillaume, et qu'il avait fortifiée. Repoussé avec une assez grande perte, il marche sur le Mans, s'en rend maître, passe la garnison normande au fil de l'épée.

A cette nouvelle, Guillaume le Bâtard, plein de colère et d'indignation, semblable au tigre altéré de sang et de vengeance, ne fait qu'un bond, et déjà Fresnay, Beaumont, etc., lui sont remis par Hubert de Sainte-Suzanne; il est aux portes du Mans pour en faire le siége ; mais Geoffroy de Mayenne, trop affaibli par l'échec d'Ambrières, pour opposer une véritable résistance, court s'enfermer derrière les remparts de sa capitale du Bas-Maine ; tandis que les Cénomans, à la merci du vainqueur, vont lui présenter les clefs de la ville en implorant sa générosité. Satisfait de leur soumission, Guillaume se rend à la cathédrale, se prosterne devant l'autel de saint Julien, et promet, en l'honneur de ce vénérable apôtre, la grâce des habitants. Mais, pour leur enlever la possibilité, même le projet d'une autre insurrection, il fait démanteler toutes les fortifications et brûler une partie de la cité !... Voilà de quelle manière les injustes oppresseurs de notre malheureux pays savaient lui pardonner ses nobles efforts d'affranchissement. Mais ce n'était pas tout encore ; la haine de l'orgueilleux duc

de Normandie semblait en partie calmée, elle n'était pas même affaiblie. C'est à l'instigateur de cette réaction qu'il réserve ses plus terribles coups : il poursuit aussitôt Geoffroy de Mayenne, et met le siége devant cette place, tellement bien fortifiée, que trois mois d'efforts incessants restent sans aucun effet.

Irrité de ces obstacles et de ces retards, Guillaume alors imagine un de ces moyens extrêmes et barbares devant l'exécution desquels il ne reculait jamais au besoin.

La prolongation du siége avait amené, par degrés, moins de surveillance réciproque. Les enfants, des deux côtés, pendant les suspensions d'hostilités, se réunirent, d'abord sur le terrain neutre, pour s'y livrer à leurs jeux habituels. Ensuite ceux du camp entrèrent dans la ville sans exciter aucune défiance, et n'en sortaient qu'à l'heure de la retraite.

L'astucieux Normand choisit, parmi ces derniers, quelques-uns des plus intelligents, les séduit par des présents à leur usage ; leur donne, pour consigne, de se laisser enfermer dans la place ; et, lorsque l'obscurité sera venue, de mettre le feu dans tous les magasins et dans tous les greniers qu'ils pourront aborder : ce qu'ils exécutent avec une si diabolique habileté, que, dans un instant, la ville entière devient la proie des flammes. Toute la garnison est forcée de se réfugier dans le château, d'abandonner la place aux assiégeants, enfin de subir les conséquences d'une ruineuse capitulation. Geoffroy de Mayenne fut, en effet, contraint de faire hommage de tous ses biens au duc de Normandie, en lui renouvelant encore le serment de soumission et de fidélité.

Mais à peine Guillaume le Conquérant fut-il rentré dans sa province, que les Cénomans, dont la fierté du caractère ne pouvait se plier aux humiliations d'un pareil joug, chassèrent la garnison normande, relevèrent leurs murailles, avec la volonté bien arrêtée, cette fois, de mourir pour l'affranchissement du Maine !... Orderic Vital et tous les écrivains de Normandie pourront chercher à flétrir une aussi généreuse conduite, en l'attribuant aux impulsions d'un esprit de turbulence

et d'insubordination; tous les historiens équitables et désintéressés, au contraire, l'exalteront comme la noble expression d'un profond mépris du despotisme étranger, et de l'amour sublime de la liberté du pays !...

Aussitôt que l'infatigable duc de Normandie connaît l'insurrection des Cénomans, il revient, à la tête d'une armée de trente mille hommes, faire le siége de leur capitale. Et pour en dominer plus sûrement la position, pour en battre avec facilité les murailles, fait élever au nord deux monticules, couronnés chacun d'un fort, sous les nom de *Motte* et *mont Barbet*, dont les terrassements se voient encore aujourd'hui.

Écrasés par le nombre, les Cénomans furent obligés de céder à la force. Pour les maintenir plus sûrement dans l'obéissance, Guillaume fit bâtir un château-fort sur la place voisine de la cathédrale, et qui, même après la destruction de ce château, conserva le nom qui rappelle sa position. On a dit et répété, sans preuves suffisantes, que l'énorme tour qui faisait partie essentielle de cet ouvrage, avait reçu, par corruption, le nom de tour Ribendelle, de celui d'Orbindelle, veuve d'un architecte anglais auquel cette construction avait été confiée.

Ce fut vers cette époque de notre histoire, c'est-à-dire en 1066, que Guillaume le Bâtard, dont la croissante ambition n'était plus satisfaite par la soumission d'une province, ressentit l'impérieux besoin de se préparer à conquérir un royaume : l'Angleterre fut son but, et l'Angleterre fut conquise à la bataille d'Hasting, en 1066, par la défaite d'Harold. La flotte sur laquelle s'était embarqué le duc de Normandie portait soixante mille hommes ; se composait de mille bateaux de charge, et de quatre cents gros navires. Nous ajouterons, pour ne rien omettre de ce qui nous concerne, que cette armée d'expédition était formée de Cénomans, de Bretons et de Normands; que tous les prélats et seigneurs vassaux de Guillaume contribuèrent à cette grande entreprise; que le frère du conquérant, Odon, évêque de Bayeux, à lui seul équipa quarante petits vaisseaux ; Arnauld, évêque du Mans, trente : fait qui démontre la puissance et la richesse des prélats de ce temps.

III. LANCELIN DE BEAUGENCY, mari de Paule, sœur puînée de Biotte, s'est peu fait remarquer par sa persévérance à soutenir les prétentions qu'il avait d'abord élevées sur la possession du comté du Maine.

IV. AZON, MARQUIS DE LIGURIE, mari d'Hersende ou Hermengarde, fille aînée de Hugues II, sœur de Herbert II, mort sans enfants, la seule héritière légitime du comté du Maine par ses fils, va jouer, au contraire, actuellement, dans cette véritable guerre de succession, un rôle assez important à bien apprécier.

HUGUES TROISIÈME, Ve COMTE DU MAINE.

Les Cénomans, voyant le duc de Normandie pour longtemps retenu loin d'eux par la conquête du royaume d'Angleterre et par les nombreux embarras qui devaient suivre cette usurpation, crurent l'instant favorable pour briser le joug de l'étranger, et rentrer enfin sous le gouvernement de leurs comtes légitimes. Ils appellent en conséquence Geoffroy de Mayenne à leur secours; envoient des délégués vers Azon, marquis de Ligurie, pour le prier de venir prendre possession du comté du Maine, par lui-même ou par l'un de ses fils : *Foulques* ou *Hugues*. Le premier devant succéder à son père dans le marquisat de Ligurie, le second fut nommé, en 1067, comte héréditaire du Maine, sous le nom de Hugues III. Mais comme il était de droit, après son frère aîné Foulques de Ligurie, successeur de Herbert II, son oncle, on doit, dans l'ordre chronologique des comtes du Maine, dater son avénement de l'an 1062.

Azon vint d'abord s'établir au Mans avec Hersende, sa femme, et leur fils, Hugues III. Mais bientôt fatigué d'une existence d'autant moins agréable pour lui, que les Cénomans ne paraissaient pas lui porter une grande estime, il retourne dans son marquisat, abandonnant le jeune comte du Maine aux soins de sa mère, à la protection de Geoffroy de Mayenne, homme ambitieux et perfide, qui peut-être abusa beaucoup de

la trop grande confiance qu'avait en lui le marquis de Ligurie, comme père et surtout comme époux.

Les désordres de Geoffroy de Mayenne et d'Hersende produisirent un tel dégoût dans l'esprit des Cénomans, qu'ils forcèrent l'un et l'autre à quitter leur capitale, et n'aspirèrent qu'à se délivrer d'une domination aussi tyrannique et plus avilissante que celle de Guillaume, dont ils s'étaient affranchis.

Le conquérant de l'Angleterre, comme l'avaient bien prévu les Cénomans, ne trouva pas d'abord un instant pour venir s'opposer à la nouvelle insurrection dont l'évêque Arnauld, son protégé, son partisan, était allé tout exprès l'avertir. Mais aussitôt qu'il eut pris les mesures nécessaires pour assurer sa domination dans la Grande-Bretagne, il marcha vers le Maine avec une puissante armée, reprit en passant Fresnay, Sillé, Beaumont, etc., reçut la soumission des Cénomans, qui, par l'intervention irrésistible de l'évêque Arnauld, obtinrent encore une fois leur pardon. Ce prélat, ayant eu sa part d'influence particulière dans les grands événements qui viennent de se passer, doit ici, pour ce qui le concerne spécialement, occuper une place distinguée.

ARNAULD, XXXIII[e] ÉVÊQUE DU MANS. — Arnauld, fils d'un prêtre, élève et neveu de Robert, dit *le Grammairien*, à raison de son grand savoir, et qui fut quelque temps *scolastique* de l'Église du Mans, naquit dans le diocèse d'Avranches; remplaça d'abord son oncle dans la chaire de philosophie de notre ville, y fut ensuite élevé à la dignité épiscopale vers 1066; les troubles de la province ayant fait vaquer l'évêché pendant deux ans.

La nomination d'Arnauld souffrit de sérieuses difficultés, en raison de l'origine cléricale du nouvel évêque; et pour la faire passer, il ne fallut rien moins qu'une décision du pape Alexandre II, portant : « Que le dernier concile de Rome, dans l'espèce, défendait bien le mariage à ceux qui se trouvaient engagés dans les ordres, mais n'excluait pas du sacerdoce les enfants issus de ces mariages, parce qu'en raison de l'importance des charges ecclésiastiques, il fallait, pour les digne-

ment répartir, voir dans la personne le mérite avant la naissance; et dans le caractère, plutôt la noblesse de l'esprit que celle de la condition; » qu'un suffrage unanime du peuple et du clergé, suffrage mérité par une conduite probe, douce, vertueuse, un savoir profond; enfin, que la ratification de ce choix par Guillaume le Conquérant, aux intérêts duquel Arnauld s'attacha peut-être avec trop d'entraînement: la reconnaissance d'un bienfait personnel devant toujours laisser une juste préférence à l'amour de la patrie, au désir de l'indépendance et de la liberté du pays!...

Il est du reste facile de pressentir les tribulations et les souffrances qu'une position aussi fausse devait occasionner à ce malheureux évêque, au milieu de ces mouvements en sens contraire, et qui changeaient si fréquemment la couleur du drapeau que leurs caprices venaient arborer dans la capitale du Maine.

Pendant l'insurrection des Cénomans, à l'effet de ramener l'autorité de leurs comtes légitimes, Arnauld fit une démarche inconsidérée, pour ne rien dire de plus, en allant exprès en Angleterre prévenir Guillaume le Conquérant de ce qui se passait dans le Maine, contrairement à ses intérêts. Aussi les habitants, indignés de cette conduite, et profitant alors d'une occasion de satisfaire leurs convoitises, pillèrent ses châteaux de Coulaines, de Touvoie, etc., enlevèrent les meubles, imposèrent aux fermiers des contributions arbitraires, etc.

Averti de ces graves et ruineux dégâts, Arnauld revient au Mans; les portes lui sont fermées par Azon, alors maître de la ville; et le prélat ne trouva, pendant assez longtemps, d'autre asile que celui de l'abbaye de Saint-Vincent. Il eut ensuite la faculté de rentrer dans son palais, en conséquence d'un arrangement fait avec Hersende et Geoffroy de Mayenne, qui gouvernaient pour Hugues III. Mais, fatigué de tant de commotions et d'incessantes vicissitudes, le prélat abandonne son diocèse pour se rendre à Rome, à l'effet de visiter le tombeau des apôtres, et de s'entretenir avec le Saint-Père de plusieurs questions relatives aux plus sérieux intérêts de l'Église. A son

retour en France, il fut arrêté dans le marquisat du comte de Ligurie par les ordres d'Azon, qui lui fit expier cruellement, par une dure captivité de sept mois, sa prédilection pour Guillaume le Conquérant ; puis, avec une véritable ou feinte compassion, le renvoya dans son pays avec des excuses et même des présents.

Arnauld, d'une petite et faible stature, mais d'un esprit élevé, d'une instruction vaste et solide, contribua, comme nous le verrons, aux travaux de la cathédrale, au progrès des lettres et des sciences ; mais, éprouvé douloureusement par d'aussi fréquentes et profondes misères, il tomba malade quelque temps après son retour, et pendant les trois années que dura cet état de souffrance, de langueur, il donna les plus touchants exemples de patience, de douceur, de courage, de résignation, et mourut en 1081. Ses restes furent déposés dans le chœur de l'Eglise du monastère de Saint-Vincent.

Ce fut dans les dernières années de son épiscopat que l'hérésiarque Bérenger, dont nous avons déjà fait connaître la regrettable doctrine, abjura définitivement son erreur en 1079, condamna lui-même sa doctrine comme impie, détestable, s'enferma dans le monastère de Saint-Côme-lès-Tours, et mourut en 1088.

A cette occasion, et pour montrer combien ils condamnaient de leur côté cette grave hérésie, les diocèses d'Angers et du Mans se distinguèrent en instituant, le jour de la Fête-Dieu, comme expiation de l'injure faite à la sainte Eucharistie, la procession du Saint-Sacrement, plus solennelle, même encore aujourd'hui dans ces deux métropoles, que dans toutes les autres villes de France.

Guillaume le Bâtard, indépendamment de tous les combats qu'il fut obligé de livrer pour faire et conserver ses conquêtes, eut encore à soutenir une guerre de quinze ans contre son fils aîné, Robert *Courte-Heuse*, *Courte-Cuisse*, *Courte-Botte*, dont l'ambition n'avait été satisfaite ni par la possession du comté du Maine, que ses fiançailles avec Marguerite lui avaient fait espérer ; ni par celle du duché de Normandie, que Guillaume

le Conquérant s'obstinait à garder, ne trouvant pas sans doute le royaume d'Angleterre suffisant à son amour de la domination. Il n'entre pas dans notre sujet de suivre les péripéties de ces guerres de famille ; nous ajouterons seulement, pour établir ici la fin d'un homme qui vient de jouer un si grand rôle dans l'histoire de la province du Maine, que Guillaume, voulant punir Philippe Ier, roi de France, des secours qu'il donnait à son fils Robert contre lui, marcha sur Paris à la tête d'une armée; reçut au sac de Mantes une blessure mortelle ; fut rapporté à Rouen, où il expira vers 1087. Son corps, amené à Caen, sans que ses fils en eussent pris aucun soin, est inhumé dans l'église Saint-Étienne, qu'il y avait fondée.

A la mort de Guillaume le Conquérant, les injustes prétentions qu'avaient les ducs de Normandie sur le comté du Maine revenaient tout naturellement à Robert Courte-Heuse, par sa double condition de fiancé à Marguerite et de fils aîné du défunt, qui, du reste, quelques années auparavant, l'avait réduit à cette part, en donnant le royaume d'Angleterre à Guillaume le Roux, son second fils. Mais après quelques débats sur ces intérêts entre les deux frères, celui-ci resta maître de tout l'héritage, par la cession que lui fit Robert, avant son engagement dans la première croisade, son départ pour la Terre-Sainte, de son duché de Normandie, de ses prétentions sur le comté du Maine, moyennant une somme de 13,600 marcs d'argent, dont il avait un pressant besoin pour son équipement : cette somme représentait, dit-on, 666,000 livres.

En conséquence de cet arrangement, Guillaume le Roux prit possession de la ville du Mans, dans laquelle Robert Courte-Heuse avait déjà fait son entrée solennelle, reçu par l'évêque Hoël, protégé de sa famille, et qui le conduisit processionnellement à son palais. Ici vont surgir d'autres prétentions à la domination de notre province, et s'accomplir des événements difficiles à prévoir dans l'ordre naturel des choses.

V° JEAN, SEIGNEUR DE LA FLÈCHE. — Il avait, comme nous l'avons dit, épousé *Paule*, sœur puînée d'*Hersende*, mère de *Hugues III*, comte légitime actuel du Maine; de telle sorte que,

dans la ligne héréditaire, il n'existait plus que ce dernier entre *Hélie de La Flèche*, fils du seigneur Jean, et le droit au comté du Maine. C'est au milieu de ces conditions, essentielles à bien établir, que nous allons voir le droit de succession à ce comté passer de la branche aînée à la branche cadette, avec tous les regrettables caractères d'un marché.

Geoffroy de Mayenne, alors retiré au château de La Chartre, voulant mettre à profit les divisions survenues d'abord entre Guillaume le Roux et Robert Courte-Heuse, engagea Hugues III à le venir trouver pour s'entendre avec lui sur les moyens de reconquérir son gouvernement du Maine. Les Cénomans, de leur côté, le pressèrent de prendre possession de sa capitale; ce qu'il fit en éloignant l'évêque Hoël, partisan de Guillaume; en se logeant dans son palais épiscopal, et s'appropriant tous ses revenus. Le prélat se réfugie dans l'abbaye de Saint-Vincent; fait secrètement transporter à Sablé tous les trésors de la cathédrale, prévoyant bien que Hugues III ne manquerait pas de les piller, dans un extrême besoin d'argent pour solder ses troupes; ensuite il se rend auprès du roi d'Angleterre pour l'informer de tous ces événements; et lorsqu'il veut rentrer au Mans, il en trouve les portes fermées.

Les Cénomans, dont le commerce languissait, dont les campagnes étaient ravagées par les soldats du comte légitime, commencèrent à faire entendre de violents murmures et même des menaces contre Hugues III; lequel, redoutant leur colère, fit revenir l'évêque, le rétablit dans son palais, dans la jouissance de ses biens, et lui délivra des lettres de franchise pour ses terres et châteaux, afin de prévenir désormais les spoliations dont lui-même s'était rendu coupable.

Un aussi peu digne seigneur était incapable de gouverner longtemps la province du Maine. D'un caractère faible, paresseux, indolent et lâche, il voyait avec une profonde inquiétude les dispositions hostiles des Cénomans, et redoutait surtout les orages qui commençaient à gronder sourdement du côté de la Grande-Bretagne et de la Normandie. Ce fut en conséquence avec un véritable empressement qu'il saisit la première

occasion qui se présenta d'abandonner le Maine, et de retourner en la Ligurie avec ses parents.

Hélie de la Flèche, VIe comte du Maine, et Guillaume le Roux.

Fils de *Jean* de La Flèche, comme nous l'avons déjà dit, *Hélie*, devenu chef actuel de la branche cadette des comtes héréditaires du Maine, pouvait, par l'abdication de Hugues III, faire valoir d'assez justes droits à cette succession toujours en litige. Son cousin, dont nous connaissons les principaux traits du caractère, ne se contenta pas d'aller, avec une pusillanimité regrettable, au-devant cette difficulté; mais, pour mériter à cette abdication toute la portée du blâme qu'elle devait encourir, Hugues III vendit, en 1095, son comté, 10,000 sous d'or mançais, à Hélie de La Flèche; puis alla cacher sa déconsidération au fond de l'Italie!...

Le Maine allait donc se trouver enfin gouverné par un administrateur capable et tout à la fois par un comte ambitieux, par un homme de résolution et de courage. L'évêque Hoël ne l'ignorait pas; aussi, pour empêcher les entreprises d'Hélie contre les intérêts d'une famille à laquelle il devait son élévation, le prélat eut l'imprudence de jeter ses anathèmes sur le nouveau comte et sur tous les Cénomans de son parti. Cette étrange conduite les irrita si violemment, qu'ils arrêtèrent l'évêque pendant une de ses visites épiscopales, et l'enfermèrent sous bonne garde au vieux château de La Flèche.

Le clergé, toute la population du Mans furent si profondément affligés de cet acte, pour le moins arbitraire, que l'absence du pasteur excita les pénibles démonstrations d'un véritable deuil public: dans toutes les églises, on voit les croix, les statues des saints renversées en désordre sur les autels; des épines ferment les portes du sanctuaire; les chants, les oraisons même du culte divin ne se font plus entendre; et, pour ne pas troubler ce silence de la mort, le beffroi, devenu muet, n'invite plus à la prière de chaque jour.

Hélie, dont le cœur était bon, le caractère généreux, fut le premier à reconnaître ses torts, et l'évêque rentra dans sa métropole, aux acclamations d'un peuple enchanté de revoir son digne prélat. Ainsi venait se justifier la belle maxime que le noble comte avait choisie pour devise : « Point de gloire sans honneur, et point d'honneur sans gloire ! »

Mais le nouveau comte du Maine, après son arrangement avec son cousin Hugues III, comme pour démontrer une fois de plus que même les hommes supérieurs ont leurs instants de faiblesse et d'oubli, se rendit auprès de Guillaume le Roux, qui se trouvait alors à Rouen, pour le prier de ratifier cet arrangement, et d'avoir pour agréable qu'il usât de ses droits à l'hérédité !... Où donc notre comte, alors si mal inspiré dans cette fausse démarche, avait-il jamais pu trouver la raison de croire qu'un seigneur français eût besoin, pour faire valoir ses droits légitimes, de l'assentiment, de la permission d'un Anglais, d'un Normand ?...

L'orgueilleux insulaire, comprenant la position *superbe* qu'on voulait bien ainsi lui faire, traita cette inqualifiable soumission comme elle méritait de l'être ; et, le comte du Maine lui proposant, dans le cas où son intention serait d'élever encore des prétentions sur ce duché, de s'en rapporter au jugement des rois et des évêques, le fier Guillaume répondit, avec une dédaigneuse insolence : « Vous pouvez aller où bon vous semblera ; pour ce qui me regarde, j'ai l'intention bien arrêtée de rentrer en jouissance du comté du Maine qui appartenait à mon père ; et, dans le cas où l'on voudrait s'opposer à l'exécution de mes volontés, de n'admettre d'autres arbitres que la lance ou l'épée. »

Hélie de La Flèche qui, ne s'attendant pas à cette humiliation, à ces embarras nouveaux, avait formé le projet de partir pour la première croisade, sentit probablement sa faute, et comprit la nécessité de retourner immédiatement dans son comté pour s'y préparer à la défense ; mais, en passant par Dangeul pour aller combattre Robert Talvas, comte de Bellême, il tombe dans une embuscade, et, fait prisonnier, est

conduit à Rouen. Guillaume le retient captif, en l'environnant de tous les égards dus à son rang ; mais saisit avec empressement cette occasion favorable pour aller s'emparer du Mans, que défendait alors Foulques IV ou *le Réchin*, comte d'Anjou, pour le moment allié d'Hélie, dont il venait d'apprendre l'incarcération à Bayeux.

Guillaume le Roux, à la tête d'une armée nombreuse de Normands et d'Anglais, vient établir son camp dans les prairies de Coulaines ; ses batteries sur les côteaux voisins, particulièrement sur la Motte et le mont Barbet. Après une résistance vigoureuse, qui prolongea le siége et la captivité d'Hélie de La Flèche, celui-ci, voyant qu'il faudrait enfin céder à la force, et craignant que son allié, Foulques le Réchin, dans lequel il n'avait pas une grande confiance, ne fît, avec le roi d'Angleterre, un arrangement à son avantage personnel, aima mieux consentir un traité de paix dont les principales conditions seraient la remise, entre les mains de Guillaume, des villes et fortifications du Maine, et la mise en liberté d'Hélie de La Flèche. Celui-ci, fatigué de toutes ces tribulations et d'une captivité de plusieurs années, eut une seconde fois la regrettable faiblesse de vouloir s'attacher au char victorieux de l'usurpateur, en lui proposant de rester pour toujours l'un des officiers de sa maison, avec le titre de comte du Maine. Guillaume, ne fût-ce que par orgueil, eût peut-être consenti à recevoir l'hommage, disons-mieux, l'abaissement d'un pareil courtisan; mais il refusa, d'après les instances de Robert, comte de Meulan, chef du conseil royal, et qui craignait d'être supplanté par un seigneur de ce mérite. Ce fut alors qu'Hélie, retrouvant la noble dignité française qui n'aurait pas dû lui faire, ici même, un instant défaut, prononça, la rougeur et la colère au front, ces paroles peut-être un peu téméraires dans la dépendance où il se trouvait encore d'un aussi dangereux ennemi : « Tel qui me refuse aujourd'hui pour vassal, s'écria-t il d'un ton menaçant, pourrait bien, plus tard, être forcé de me reconnaître pour suzerain ! » Guillaume, il faut bien le dire, montrant dans cette occasion plus de grandeur d'âme et de prudence que son

adversaire, se contenta de répondre : « Je pourrais vous retenir en surveillance; je le devrais peut-être, pour épargner l'effusion du sang annoncée par vos menaces; mais ce procédé répugne à ma loyauté; il faudra d'ailleurs voir si vous êtes aussi vaillant que fanfaron?... » Et sur-le-champ il lui fit donner un sauf-conduit.

Aussitôt que le roi d'Angleterre fut rentré dans ses Etats, Hélie de La Flèche se ménagea des intelligences dans les places fortes du Maine, en fit rentrer plusieurs sous son obéissance, et vint ensuite assiéger la capitale. Ayant attiré la garnison hors la ville, et profitant de l'avantage du combat, il entre avec elle dans la place; et, secondé par les habitants, se rend maître de la cité. Mais les Normands, qui défendaient le château, jettent des boulets rouges et des brandons enflammés sur les maisons, dont un si grand nombre fut réduit en cendres, que cette victoire eut les conséquences d'un grand désastre.

Guillaume le Roux, profondément irrité de ces continuelles réactions, revient dans le Maine, poursuit Hélie, qui, dans l'impossibilité de tenir au milieu d'une ville incendiée, s'était réfugié dans son château du Loir; entre sans résistance au Mans, brûle, sur son passage, les dépendances de Vaux, d'Outillé, etc, appartenant au comte; assiége vainement le bourg de Mayet, où sa vie courut un grand danger; ce qui l'obligea de revenir au Mans. Il y séjourna quelque temps, afin de rétablir un peu d'ordre, et de pourvoir aux sûretés de la ville et de la province.

Hildebert, alors évêque de ce diocèse, avait effectué de grands travaux à la cathédrale et fait achever la tour. Guillaume, très-mécontent de voir cette énorme tour dominer celles de son château-fort; cette vaste église masquer une partie de ce dernier, protéger les maisons de la ville contre les atteintes qu'il faudrait leur porter au besoin, employa, pour faire abattre la tour, démolir une portion de l'église, prières, séductions de toutes nature, menaces, etc. L'évêque resta sourd à toutes ces propositions, à toutes ces violences, et fit si bien, par son courage, sa fermeté, le respect dont l'environnaient son caractère

sacré, le sentiment général de sa valeur personnelle, qu'il prévint l'acte de vandalisme dont le roi d'Angleterre allait se rendre coupable, et dont il crut peut-être, dans sa colère, pouvoir *honorablement* se dédommager, en brûlant le bourg de Coulaines, en pillant et ravageant les maisons et les campagnes épiscopales.

Tel fut le dernier et *digne* exploit de Guillaume le Roux dans la province du Maine, en 1099 ; et, pour le moment, le terme de cette injuste domination, que les Anglo-Normands avaient si désastreusement fait peser sur elle. En 1100, le roi d'Angleterre fut en effet accidentellement tué dans une chasse en forêt, par la flèche de W. Tyrrel.

A cette nouvelle, qui lui donnait l'espoir de rentrer dans son comté pendant les démêlés inévitables des droits de succession entre Robert Courte-Heuse, fils aîné, et Henri Ier, troisième fils de Guillaume le Conquérant, Hélie de La Flèche vint assiéger Le Mans, dont la garnison, bien pourvue de vivres, de munitions, et commandée par deux braves capitaines : Emery du Maurier et Gautier de Rouen, aurait pu tenir bien longtemps encore, avec une grande effusion de sang des deux côtés. Pour éviter ces nouveaux malheurs, on convint d'une suspension d'hostilités, pendant laquelle ces deux commandants envoyèrent vers leurs maîtres Robert et Henri, pour demander ce qu'il convenait de faire dans cette pressante conjoncture. Robert, fatigué de son expédition à la Terre-Sainte, avait bien des désordres à réparer dans son duché; Henri Ier, bien des difficultés à vaincre et des réactions à prévenir dans son nouveau royaume; ils répondirent en commun qu'ils ne pouvaient envoyer aucun secours pour la conservation de la ville du Mans, du comté du Maine ; que l'on eût en conséquence à traiter aux meilleures conditions. La ville et le château furent aussitôt remis entre les mains d'Hélie de La Flèche, qui reprit possession de son gouvernement; fit la paix avec le roi d'Angleterre et le duc de Normandie, qu'il seconda même ensuite de ses armes dans plusieurs occasions.

Après avoir marié sa fille Eremburge à Foulques V, fils de

Foulques IV, ou le *Réchin,* ce qui faisait naturellement passer le comté du Maine à l'état de fusion avec celui d'Anjou, Hélie de la Flèche jouissait, enfin, d'une tranquillité péniblement acquise par tant de combats et de souffrances, mais actuellement embellie par l'affection et le respect dont l'environnaient ses fidèles sujets, lorsque la mort vint l'atteindre le 11 juillet 1110. Plusieurs historiens disent : 1109. Ses restes furent déposés par Hildebert dans l'église de la Couture. Cet évêque et son prédécesseur ayant exercé la plus grande influence au milieu de ces graves événements, nous devons préciser ici les faits qui leur sont plus particulièrement relatifs.

Hoel, xxxive évêque du Mans, Breton, ou Normand d'origine, petit et presque difforme de corps, mais grand par le caractère, l'esprit et l'instruction, fut nommé par Guillaume le Bâtard à l'évêché du Mans, en 1081. Comme il avait été l'élève particulier du prélat Arnauld, les Cénomans le reçurent avec des témoignages de satisfaction et d'estime. Foulques le Réchin, qui favorisait Hélie de la Flèche dans ses prétentions au comté, ne voyait qu'avec déplaisir cette nomination d'un protégé de Guillaume, et qui devait naturellement servir les intérêts de cet insulaire. Aussi ne permit-il point que Raoul, archevêque de Tours, métropolitain d'Hoël, et qu'il tenait alors sous sa dépendance, conférât les pouvoirs épiscopaux au nouvel évêque. Celui-ci fut, en conséquence, forcé, avec l'agrément de son métropolitain, d'aller se faire sacrer, à Rouen, par Guillaume, archevêque de cette ville. Ces premiers embarras d'installation n'étaient que le prélude, assez clairement significatif, de toutes les tribulations qui devaient affliger l'évêque Hoël pendant les seize années de son laborieux épiscopat.

Il eut à soulager bien des misères occasionnées par les incendies, les dévastations de la guerre, et par une famine qui fut si grande, pendant la première année de son administration diocésaine, que, dit Le Corvaisier, « on payait un setier de blé jusqu'à sept écus. » Du consentement des habitants et du clergé, il fit fondre une belle table d'argent, placée dans la cathédrale devant le grand autel, pour fournir du pain aux

indigents ; chaque jour, il sacrifiait son propre nécessaire en bonnes œuvres, et par une si pieuse abnégation, par des soins si paternels, si intelligents, si dévoués, qu'il ne tarda pas à conquérir l'estime, l'affection de toutes les populations non-seulement de notre province, mais des diocèses voisins, dont les prélats et les seigneurs, confiants dans sa haute sagesse, le consultaient dans leurs embarras et dans leurs difficultés.

Mais, il faut bien le dire, en raison de la gratitude qu'il devait porter à son bienfaiteur, Guillaume le Conquérant, sa position devenait essentiellement fausse, comme évêque, dans cette province qui ne supportait, qu'avec une juste indignation, le joug humiliant de cet usurpateur. Aussi les bons sentiments que le mérite et les vertus de l'évêque du Mans excitaient furent-ils habituellement contrebalancés par la défiance et le mécontentement que venaient, en même temps, inspirer son intérêt marqué pour les succès de l'Anglo-Normand; et surtout par le soin inqualifiable qu'il prenait de l'avertir ostensiblement de tout ce qui pouvait, dans le Maine, porter atteinte à l'autorité despotique, dont l'orgueilleux insulaire abusait au milieu des Cénomans. Cette conduite répréhensible, et dont il ne fallait pas s'imposer l'obligation, ressemblait un peu trop à de l'espionnage pour ne pas exciter des rigueurs souvent excessives de la part de nos comtes héréditaires, mais dont les motifs ne furent pas toujours sans fondement; puisque des manœuvres semblables continuèrent sous Guillaume le Roux, et devinrent souvent la cause des retours, des invasions, des incendies et des pillages de ces implacables Normands dans la province du Maine.

Ce fut en conséquence de ces oppositions et de ces anomalies dans les principes, que nous avons déjà trouvé des anomalies et des oppositions dans les résultats, pour tout ce qui tient aux événements particuliers de la vie de cet éminent évêque ; c'est en effet ce qui nous explique d'une part : le pillage des biens du prélat Hoël ; ses persécutions, ses incarcérations même par Hugues III, Hélie de La Flèche, Foulques le Réchin ; de l'autre, l'affliction des habitants, le deuil des

églises pendant l'absence du bon évêque, les réconciliations avec ceux qu'il avait indisposés, et dont il avait souffert les mauvais traitements.

Dans les intervalles de calme et de sécurité, Hoël fit de grands travaux à la cathédrale, comme nous le verrons en étudiant la construction de cette importante métropole; il agrandit le bourg de Coulaines, y bâtit une église sous l'invocation de Saint-Nicolas ; il établit sur la Sarthe, près de sa campagne de la *Mue*, deux moulins pour l'usage du palais épiscopal, auxquels on a conservé le nom de *Moulins-à-l'Evêque*.

Pendant un voyage qu'Hoël fit à Rome, le pape Urbain II prit, du mérite éminent de ce prélat, une si haute opinion, que, lors de son voyage en France, vers 1095, pour y prêcher la première croisade au concile de Clermont, après un synode assemblé à Tours, le souverain Pontife dérangea son itinéraire, vint tout exprès visiter notre évêque ; passa trois jours au Mans, où l'on s'empressa de rendre, au Saint-Père, les honneurs dus à son rang, et dignes de la faveur si particulière qu'il accordait au pasteur de notre diocèse.

Épuisé par ces tribulations incessantes, auxquelles étaient venues se joindre encore celles que lui suscitèrent, par des motifs analogues, Robert II, comte de Bellême, et Païen de Mondoubleau, l'évêque Hoël tomba dans une mélancolie qui vint abréger ses jours. Mais, d'un caractère noble, courageux, il ne se laissa point abattre par ces avertissements d'une fin plus ou moins prochaine; il en prit conseil, au contraire, pour mettre de l'ordre dans toutes ses affaires personnelles et dans celles de son Eglise.

Il réunit les principaux habitants de la province, les chefs de son clergé; leur demanda publiquement pardon, soit de la peine qu'il avait pu leur faire, soit des scandales qu'il aurait occasionnés; leva, sans restriction, les excommunications qu'il avait été forcé de lancer contre ses ennemis et ceux de son Eglise; voulut donner à tous le sincère et touchant exemple du pardon des injures. Il rendit à la cathédrale, sur ses deniers,

le prix de la table d'argent qu'il avait fait fondre pour alimenter les pauvres, et qui s'élevait à vingt marcs; institua plusieurs autres legs, dernières preuves de sa généreuse bienfaisance; et mourut, universellement regretté, le 29 juillet 1097, à l'âge de cinquante ans. Ses restes furent déposés dans l'abbaye de Saint-Vincent.

HILDEBERT, XXXVe ÉVÊQUE DU MANS. — Hélie de la Flèche avait cru pouvoir désigner, comme successeur d'Hoël sur le siége épiscopal du Mans, Geoffroy, doyen de la cathédrale; prêtre, du reste, bien digne de cette charge. Mais déjà le clergé, par unanime acclamation, s'était empressé de nommer un prélat qui devait être l'une des lumières les plus vraies de l'Eglise de France; et, reculant aussitôt devant la crainte de soulever un schisme en voulant contrarier cette élection, Hélie de La Flèche y donna son assentiment, et fut récompensé de cet acte plein de sagesse en voyant son candidat nommé à l'archevêché de Rouen, que la mort de Guillaume laissa vacant après un intervalle de quelques mois.

Hildebert, cet élu par acclamation du clergé cénoman, était né, en 1057, au village de Lavardin, près Montoire, dans le Vendômois, d'une famille honnête et modeste. Élevé surtout par saint Hugues, abbé de Cluny, qui lui fit prendre l'habit dans son couvent, il fut réclamé par notre évêque Hoël, près de cet abbé, par la raison « qu'un jeune homme, annonçant des moyens aussi transcendants, ne devait pas être enfermé dans un cloître. »

Saint Hugues envoya son jeune moine Hildebert, qui fut nommé à la dignité de scholastique, ensuite d'archidiacre; enfin, à la mort d'Hoël, en 1097, à celle d'évêque du Mans.

Le Corvaisier, dans son histoire des évêques de cette ville, ne craint pas de jeter, sur la jeunesse de ce grand homme, un vernis d'inconduite et de dissolution qu'il nous paraît impossible d'accepter à l'égard d'un cœur aussi pur, d'un esprit aussi distingué, formés l'un et l'autre : dans l'enfance, par une famille honnête et chrétienne ; dans l'adolescence et la virilité, par des maîtres tels que saint Hugues de Cluny, Hoël, etc.; d'un

jeune homme occupé, sans diversions possibles, d'études continuelles, sérieuses pour acquérir, d'aussi bonne heure, la juste réputation d'une science vraie, générale et très-variée. Bondonnet a longuement réfuté ces accusations que nous croyons, ainsi que lui, parfaitement calomnieuses. Nous regrettons seulement que, dans ce point, comme dans beaucoup d'autres de son livre, sur le même sujet que celui de Le Corvaisier, tout en affichant un grand désir de ne pas déplaire, et, nous ne craindrons pas de le dire, une *fausse bonhomie*, il ait aussi fréquemment gâté, compromis la vérité du fond par les aspérités, les inconvenances de la forme; surtout envers un écrivain dont il est forcé de reconnaître la valeur et le noble caractère.

Abandonnant, du reste, ces tristes débats, dont le sujet paraît une création de l'envie, de la jalousie et de toutes ces honteuses passions qui s'attachent à la brillante réputation des grands hommes pour la ternir, comme la rouille s'attache au poli de l'acier, nous présenterons Hildebert, sur le siége épiscopal du Mans, tel que nous le montre l'équitable histoire : grand, par le cœur; élevé, par l'esprit; remarquable, par la science; en un mot, si digne de son élévation, que nous ne craignons pas de le placer au nombre des évêques les plus distingués de France ; et que saint Bernard, dont l'opinion, en pareille matière, est d'un poids énorme, le qualifiait des titres significatifs : « de grand prêtre de son siècle, de colonne de l'Eglise. »

Avec ces éminentes qualités, malgré les soins intelligents qu'il prit de l'éducation, de l'instruction des populations confiées à son gouvernement épiscopal; de l'ordre dans son diocèse; des travaux, des embellissements de sa cathédrale, et peut-être à cause de ces remarquables travaux et de ces grandes qualités, il eut à souffrir d'injustes et continuelles persécutions, surtout, comme nous l'avons déjà vu, depuis sa noble et courageuse opposition au vandalisme démolisseur de Guillaume le Roux.

Fatigué de ces tribulations et de ces combats incessants, qui

ne lui permettaient pas de donner toute la suite nécessaire à ses utiles et généreux projets; poursuivi par l'envie, par la jalousie des ennemis du pays et de l'homme supérieur qui voulait, qui pouvait en accroître l'importance, il se rendit à Rome, près de Pascal II, pour y trouver des consolations, des conseils, et pour déposer entre les mains du Saint-Père le titre d'une charge qu'il ne pouvait plus exercer. Encouragé par les bienveillantes et judicieuses réflexions du Pape, confiant dans la pureté de ses intentions, le dévouement de son zèle, dans la bonté, la puissance divines pour le soutenir, notre digne prélat consentit à sacrifier de nouveau son repos et sa vie pour le bien d'un diocèse qu'il aimait. Il ne tarda pas, dans la traversée, à reconnaître la puissance du secours sur lequel il avait eu raison de compter, en échappant aux attaques si dangereuses des pirates, aux violences d'une terrible tempête, aux poursuites plus terribles et plus dangereuses encore de l'implacable roi d'Angleterre.

Pendant l'absence d'Hildebert, son diocèse devint le théâtre du plus regrettable scandale. Au moment de son départ, au milieu des embarras qui l'obligeaient à faire le voyage de Rome, il se laissa prendre aux formes séduisantes et dissimulées d'un aventurier, nommé *Henri*, disciple de Pierre de Bruys, hérésiarque, brûlé vif à Saint-Gilles, en Languedoc, vers 1147. Hypocrite comme son maître, Henri, jouant assez bien le rôle d'un saint homme, obtint la faculté de prêcher une mission au Mans et dans les environs.

A peine le prélat avait-il quitté la province, que notre effronté prédicant se mit à jouer son immorale et dangereuse comédie. Malheureusement doué d'un physique avantageux, et de cette éloquence verbeuse de place publique, entraînante pour le vulgaire, il parvint à subjuguer tellement la population, les femmes surtout, et, par des insinuations perfides, à les indisposer contre le clergé d'une manière si forte, que les prêtres ne pouvaient plus sortir dans les rues de la ville, sans être poursuivis par les insultes et par les huées de la multitude. Des immoralités progressives de la théorie, le brutal et

licencieux énergumène passe bientôt aux plus cyniques, aux plus dégoûtantes applications de la pratique. Nous ne descendrons pas assurément jusqu'à citer le texte des unes, à faire connaître les actes des autres; nous demanderons seulement, en présence de ces énormités, de ces atteintes graves, journalières, ostensiblement portées à la raison, à la morale publique, prolongées, sans oppositions sérieuse, jusqu'au retour de l'évêque Hildebert dans son diocèse, que faisait donc la police de Guillaume le Roux, si chatouilleuse pour tout ce qui paraissait hostile aux intérêts de cet usurpateur?... L'histoire bien interprétée nous répond : Les agents stipendiés du roi d'Angleterre, parfaitement édifiés sur les intentions de leur maître, voyaient avec satisfaction l'éloignement de l'évêque, les avanies de ses prêtres, la démoralisatien et l'avilissement des populations du Maine!...

Le digne prélat vint alors mettre un terme à tous ces désordres, dont l'auteur, aussi lâche que dissolu, s'enfuit à Saint-Calais; enfin mourut dans les prisons de Toulouse. Mais il fallut ensuite, au pasteur, l'ascendant que donne la supériorité du talent et de la vertu pour mettre un peu d'ordre dans toutes ces têtes éventées, et pour guérir la lèpre dont on avait infecté son troupeau.

Mais à peine avait-il conduit à bonne fin cette malheureuse affaire, que de nouveaux malheurs vinrent encore l'éprouver. S'étant rendu à Nogent, pour accomplir une pieuse mission dont l'avait chargé Rotrou II, comte du Perche, près de Béatrix, sa mère, l'obligeant prélat fut retenu prisonnier dans le château de cette artificieuse comtesse, qui, voulant faire sa cour à Guillaume le Roux, ennemi déclaré d'Hildebert, lui fit conduire cet illustre captif par son écuyer Hubert Chevreul.

Charmé d'avoir en sa possession l'homme courageux qui, toujours, s'était opposé à l'exécution de ses injustes projets, Guillaume le fit enfermer dans les prisons de Séez, l'accusant d'avoir servi le comte Hélie de La Flèche, contrairement aux devoirs qu'il avait à remplir envers lui : Guillaume, roi d'An-

gleterre, et comte du Maine; et l'obligeant à se disculper de cette accusation par l'épreuve du feu : épreuve barbare, qu'on lui aurait sans doute fait souffrir, sans l'intervention de l'évêque de Chartres, qui la déclara superstitieuse, damnable, comme défendue par les décrets des Pères de l'Eglise, les ordonnances et les saints Canons. Toutefois, le malheureux évêque ne fût délivré de sa captivité qu'après la mort de son persécuteur et la paix conclue, vers 1114, entre Henri I[er], roi d'Angleterre, et Louis VI, roi de France.

Hildebert, voyant son habitation de Coulaines entièrement ruinée par les ravages des Normands, fit bâtir au bourg d'Yvré-sur-Huisne, appelé, dans la suite, Yvré-l'Évêque, une petite maison très-simple, qui devint, par la suite, un château fieffé, avec ses dépendances; mais alors modeste retraite, dans laquelle notre digne et malheureux prélat venait se consoler, par le charme de l'étude et les douceurs de la méditation, des persécutions et de la méchanceté des hommes.

Il termine, en grande partie, les travaux entrepris par ses prédécesseurs à la cathédrale, qu'il consacre sous l'invocation de la sainte Vierge, des saints Gervais, Protais et Julien, après l'Octave de Pâques, en 1120; assisté de Monseigneur Gilbert, archevêque de Tours, métropolitain; Geoffroi, archevêque de Rouen; Marbœuf, évêque de Rennes; Renault de Martigné, évêque d'Angers. Cette belle cérémonie, à laquelle assistèrent Foulques V, comte d'Anjou et du Maine; Eremburge, sa femme, fille, héritière d'Hélie de La Flèche; un grand nombre de seigneurs, etc., prit un caractère bien touchant par la pieuse confiance, d'après laquelle Eremburge et Foulques dévouèrent leur fils Geoffroi, âgé de neuf à dix ans, à saint Julien, en le déposant avec attendrissement sur l'autel de notre premier apôtre; le recommandant, avec toute sa famille, à la protection de ce grand saint. Ils dotèrent l'Eglise de biens, de priviléges, de riches ornements, et furent imités, dans ces actes généreux, par les personnes les plus considérables de la province.

Hildebert ne se distingua pas moins dans l'ordre qu'il

établit pour toutes les parties de son administration ; dans le mouvement progressif qu'il sut imprimer aux lettres, aux sciences, aux arts; surtout par la bonne direction de ses écoles épiscopales, et par les savants ouvrages qu'il publia lui-même.

Un mérite aussi transcendant, malgré la modestie de celui qui le présentait avec d'aussi fécondes applications, devait monter encore les degrés de la hiérarchie épiscopale; aussi l'archevêché de Tours étant devenu vacant, par la mort de Gilbert, le pape Honoré II s'empressa d'y nommer Hildebert, pour lui témoigner toute l'estime qu'il faisait de sa personne et de ses talents. Louis VI approuva cette faveur si bien justifiée; la Touraine entière applaudit en apprenant une aussi digne élection. Le nouvel archevêque reçut avec autant d'humilité que de noblesse la haute dignité qui lui révélait son mérite, la manière honorable dont il était apprécié partout; quitta son évêché du Mans, en 1125, accompagné des témoignages unanimes de gratitude et de regret, pour aller prendre possession de l'archevêché métropolitain, au milieu des acclamations joyeuses de toute la population du pays.

Dans ce poste éminent, les belles qualités d'Hildebert semblèrent grandir encore; et là, comme partout, il se montra supérieur à sa position. Après avoir administré, d'une manière aussi pénible que distinguée, l'évêché du Mans pendant 28 ans; l'archevêché de Tours, pendant 9, cet homme célèbre, auquel on a donné les titres de *grand*, de *vénérable*, mourut, vers le mois de décembre 1134, à l'âge de 77 ans. Ses restes furent déposés dans l'église de Saint-Gatien, à Tours. Il fit pendant sa vie, à ses derniers instants, aux deux métropoles confiées à l'activité de son judicieux zèle, des concessions et des offrandes bien capables de prouver que, dans cette belle âme, la générosité ne le cédait en rien à la foi religieuse, à la charité chrétienne!...

VI° Foulques IV, ou le Réchin, comte d'Anjou, fut, comme nous l'avons dit, à la mort de Herbert II, le sixième prétendant à la possession du comté du Maine : alors sans autre motif

que son ambition à satisfaire, et le vif désir de réduire ce comté sous l'obéissance de celui d'Anjou qu'il gouvernait.

Depuis ce temps, la force des événements avait amené ces tristes résultats pour notre province : la perte de son indépendance et sa réunion au comté d'Anjou, par le mariage d'Eremburge, fille unique d'Hélie de La Flèche, avec Foulques V, fils de Foulques IV, ou le Réchin. Ici, vont dès lors commencer, pour le Maine, des malheurs nouveaux et des tribulations plus compliquées encore : sorti pour un instant de la domination des Normands et des Anglais, en effet, il va passer par celle des Angevins, et retomber enfin, pendant trop longues années, sous la désastreuse ambition des Anglais et des Normands.

FOULQUES CINQUIÈME, VIIIe COMTE DU MAINE.

Notre malheureuse province perd ici toute son indépendance, réunie momentanément à l'Anjou. Les ambitieuses convoitises que Foulques IV, ou le Réchin, n'avait pu satisfaire par ses intrigues et ses tentatives à main armée, se réalisent naturellement par la force même des choses : le mariage de son fils, Foulques V, avec Eremburge, fille d'Hélie de La Flèche, fait, en 1110, à la mort de ce dernier, passer, par voie d'hérédité, le comté du Maine sous la domination des comtes d'Anjou, avec aliénation de son gouvernement particulier, de son indépendance et de sa liberté !...

Mais ce n'est pas tout encore; l'avenir de notre malheureuse province a bien d'autres humiliations à supporter, d'autres alliances nuisibles, d'autres dominations désastreuses à subir : une fois, en effet, engagée dans cette funeste voie, comme poussée par la fatalité, elle ne s'arrêtera qu'au moment où des réactions surnaturelles de dévouement et de courage lui feront enfin reconquérir sa liberté, son indépendance par un noble et sublime effort d'affranchissement !...

Foulques V, dit le Jeune, moins astucieux que son père,

plus habile politique peut-être; également ambitieux, avec des moyens supérieurs pour arriver à l'accomplissement de ses projets; ayant à sa disposition les forces réunies du Maine et de l'Anjou, parut au roi d'Angleterre, Henri Ier, fils de Guillaume le Conquérant, un assez puissant allié, pour qu'il cherchât à se l'attacher en lui donnant en mariage sa fille unique, Mathilde, veuve de Henri V, empereur d'Allemagne, pour son fils, Geoffroi *Plantagenet* ou *le Bel*, qu'elle épousa vers 1129 : alliance fatale, et qui deviendra la source de nombreuses calamités pour le Maine, pour la France entière.

Détourné des principaux devoirs de son gouvernement du comté du Maine, par deux voyages qu'il fit à la Terre-Sainte, et pendant lesquels il chargea son fils, encore très-jeune, des soins de l'administration, Foulques V, en exceptant plusieurs combats, dans lesquels il fit preuve de courage et d'habileté, n'exécuta rien de bien remarquable dans l'intérêt de notre pays. Ce fut à son retour de la deuxième expédition étrangère, que le mariage de Geoffroy le Bel avec Mathilde fut célébré dans la ville du Mans, au milieu d'une pompe vraiment royale. Guy d'Étampes, alors évêque de notre province, bénit cette union vers l'Octave de la Pentecôte, en 1129. Toute la noblesse des pays, rangés sous l'obéissance des deux familles, reçut l'invitation d'assister à cette grande solennité, dont les réjouissances, avec tables ouvertes, danses, festins, etc., se prolongèrent pendant trois semaines, après lesquelles Henri Ier revint en Angleterre; Foulques V et les deux jeunes époux firent leur entrée solennelle dans la ville d'Angers, où les attendait une brillante réception.

Quelques mois après, Foulques V, alors veuf d'Eremburge, et qui s'était distingué dans les guerres de la Palestine, reçut des ambassadeurs envoyés de ce pays par Baudouin II, roi de Jérusalem, cousin de Beaudouin Ier, lui-même frère de Godefroy de Bouillon, chef de la première croisade. Cette délégation avait pour objet d'informer le comte d'Anjou et du Maine que le roi de Jérusalem désirait, en mémoire de sa belle et noble conduite pendant les combats des chrétiens, en Terre-

Sainte, lui donner en mariage sa fille unique Melissende, et le rendre héritier d'un gouvernement dont le poids devenait lourd pour sa vieillesse.

Foulques, en conséquence, abandonna ses comtés de Touraine, d'Anjou, du Maine aux soins de son fils Geoffroy Plantagenet, se rendit en Palestine, épousa Melissende, et devint, à la mort de Baudouin II, en 1131, roi de Jérusalem. De ce mariage, il eut deux fils : Beaudoin III, qui le remplaça vers 1142, et Amaury, qui régna lui-même après son frère, en 1163.

Par la mort de Foulques V, arrivée en 1142, Geoffroy le Bel devint légitime possesseur des comtés de Touraine, d'Anjou et du Maine, dont il était déjà usufruitier depuis 1129 : époque à laquelle nous avons rapporté le mariage de ce seigneur avec Mathilde, ainsi que l'admettent plusieurs historiens; l'époque de 1127 nous paraissant incompatible avec celle de la naissance de Geoffroy le Bel, que d'autres fixent en même temps à 1113, d'où il résulterait qu'il aurait eu seulement 14 ans à l'époque de son mariage; ce qui paraît offrir assez peu de vraisemblance, d'après l'enchaînement logique des principaux faits de son histoire.

Geoffroy premier ou Plantagenet, ixe comte du Maine.

Geoffroy, fils de Foulques V et d'Eremburge, en reportant son mariage avec Mathilde jusqu'à 1129, étant né d'après le sentiment de tous les historiens, en 1113, n'avait que 16 ans à l'époque de ce mariage; et lorsque, trois mois après, son père lui laissa la gestion de ses comtés de France, pour aller épouser Melissende, fille de Baudouin II, et devenir enfin roi de Jérusalem.

On lui donna le surnom de *le Bel*, parce qu'en effet il était grand, bien fait, adroit dans tous les exercices du corps, enfin, l'un des plus beaux hommes du royaume; et celui de *Plantagenet*, d'après les uns, parce que, moins remarquable au moral qu'au physique, il n'était bon qu'à planter des genêts; d'après

les autres, parce qu'il avait ordinairement une branche de genêt à sa coiffure en guise de panache. Quelle que soit, du reste, l'étymologie du saubriquet, celui qui le portait joua dans l'histoire du Maine un rôle très-important, et qui doit fixer l'attention.

Mathilde, fille unique de Henri Ier, roi d'Angleterre, veuve de Henri V, empereur d'Allemagne, d'un caractère fier, impérieux, altier, pensait bien regrettablement déchoir en épousant un petit comte de province, et n'avait accepté cette *mésalliance*, d'après son opinion, qu'avec déplaisir et contrainte; dispositions qui, jointes à la jeunesse de Geoffroy le Bel, et peut-être au peu de brillant de son esprit, d'énergie de sa volonté, nous expliquent les dédains et les tribulations qu'il eut à souffrir dans une aussi fâcheuse alliance. Les historiens, du reste, le représentent comme un prince offrant, sous un extérieur de simplicité, de mélancolie, de bonté, la bravoure, la générosité, le véritable courage; aussi le voyons-nous, pendant plus de vingt années de combats qu'il eut à soutenir pour ses droits légitimes au duché de Normandie, au royaume d'Angleterre, après la mort de Henri Ier, appliquer toutes ces qualités, le plus souvent dans une juste mesure, avec un noble succès.

A son retour d'un voyage de quelques mois près de son père, Mathilde accoucha, au Mans, en 1133, le 5 mars, d'un fils que Henri Ier tint sur les fonts de baptême; auquel il donna son nom, et qui plus tard, sous celui de Henri II, gouverna l'Angleterre. L'évêque Gui d'Étampes, qui avait uni le père et la mère, fut chargé de baptiser l'enfant, dont la naissance causa tant de satisfaction aux deux familles, que Henri Ier fit don au prélat d'une terre dans son royaume, et que Foulques V, roi de Jérusalem, abandonna pour toujours à l'église de Saint-Julien, au chapitre, la propriété des fossés et retranchements étendus à droite et à gauche du mont Barbet, exclusivement jusqu'à Saint-Ouen, en suivant l'alignement du faubourg de Saint-Vincent; abandon confirmé plus tard par Geoffroy le Bel, devenu propriétaire à la mort de Foulques V.

Du reste, le malheureux Plantagenet, mal inspiré par sa femme, poursuivi par une sorte de fatalité dans toutes ses entreprises, n'eut que des fatigues à supporter et des contrariétés à subir, sans aucune véritable compensation, et sans résultat personnellement avantageux pour lui-même. En effet, d'un côté, pendant la vie de Henri I[er], son beau-père, il fut poussé par Mathilde à lui faire la guerre pour obtenir le duché de Normandie que, d'après les conditions du mariage, le roi devait mettre immédiatement en sa possession; il n'obtint cette province que pour s'y faire des envieux et des ennemis. En 1135, à la mort de Henri I[er], qui avait institué son petit-fils, Henri II, héritier de sa couronne, Geoffroy le Bel, non-seulement n'arriva jamais à posséder le royaume qui devait être son héritage, mais encore fut obligé, pour le conserver à son fils, de lutter sans cesse contre d'ambitieux et d'injustes prétendants. Enfin, d'un autre côté, dans ses gouvernements de Touraine, d'Anjou, du Maine, il eut, pendant vingt ans, à réprimer, par la force des armes, les rébellions de ses premiers vassaux: les comtes de Parthenay, de Mirebeau, le vicomte de Thouars; Lisiard de Sablé, Robert, seigneur de La Suze, Girard de Bellay, etc. Il fit avec Louis VII, de 1147 à 1149, le voyage de la Terre-Sainte.

Après tant de perplexités et d'embarras, Geoffroy le Bel mourut, le 7 septembre 1150 ou 51, des suites d'une pleurésie produite par un bain froid pris dans la rivière du Loir. Ses restes, apportés au Mans, furent déposés dans la cathédrale de Saint-Julien. Il serait, d'après Ordéric Vital, peut-être le premier qui, chez nous, aurait été, depuis l'invasion romaine, enterré dans l'intérieur même des villes : abus contraire aux premières lois de l'hygiène; qui prit ensuite un fâcheux développement, et ne fut aboli qu'en 1786. Sans avoir jamais occupé le trône d'Angleterre, Geoffroy devint la tige des rois Plantagenets, dont la branche commence à son fils aîné, Henri II, dit *Longue-Épée*. Il eut encore, de Mathilde, trois autres enfants : Geoffroy Plantagenet II, qui devait le remplacer dans ses comtés de Touraine, d'Anjou, du Maine, et qui

devint comte de Nantes; Guillaume, qui mourut à Rouen en 1164; Emme, qui épousa Gui V, comte de Laval.

Le tombeau de Geoffroy Plantagenet fut en effet placé dans l'église cathédrale du Mans, orné du fameux émail sur cuivre qui représente son portrait et se trouve actuellement au musée de cette ville. Trouillard dit en effet textuellement : *Histoire des comtes du Maine*, 1643 : « Geoffroy mourut en l'an 1150. Son corps fut inhumé en l'église cathédrale du Mans, et fut le premier, assure Ordéric Vital, qui ait été enterré au dedans de la ville. Son portrait est gravé dans une table de cuivre émaillé, et affiché à l'une des colonnes de la nef de l'église, dans laquelle sont inscrits ces deux vers : « *Ense tuo princeps prædonum turba fugatur*, — *Ecclesiisque quies pace vigente datur.* » Le tombeau lui-même avait été complétement ravagé par les Huguenots dans leur invasion de 1562; l'émail seul restait et se voyait encore vers 1777 : « *Attaché au pénultième pilier de la nef, à main gauche en montant au chœur,* » ajoute Le Paige : *Dictionnaire topographique*, *historique*, etc., du Maine.

Geoffroi Plantagenet deuxième, x^e comte du Maine.

A la mort de Geoffroy le Bel, en 1151, la province du Maine fut encore sur le point d'éprouver les désastres d'une guerre de succession. Ce comte, par ses dernières volontés, avait institué Henri II héritier du duché de Normandie; Geoffroi Plantagenet II, des comtés de Touraine, d'Anjou et du Maine; Guillaume, du comté de Mortagne. Mais Henri II, ne voulant pas laisser Geoffroy, son frère, prendre possession de sa part d'héritage, un conflit sanglant allait se manifester ; lorsque les habitants de Nantes, qui venaient de congédier leur comte Hoël, envoyèrent une députation vers Geoffroy II, pour le prier de recevoir le gouvernement de leur province. Moins ambitieux et plus sage que son frère, il accepta cette fiche de consolation, et la paix, du moment, ne fut pas troublée. D'un

caractère sensible, il avait été profondément affecté de ces pénibles débats, et mourut dans sa métropole, seconde ville de la Bretagne, deux ans après, en 1153. On crut, en effet, généralement alors que ces chagrins de famille ne furent pas étrangers à sa fin prématurée. Par droit d'hérédité, il avait été comte du Maine jusqu'à ce jour; et nous avons, en conséquence, dû le mettre ici, à la place qu'il ne put occuper, mais qu'il importe beaucoup de lui conserver, pour suivre la marche logique de l'histoire.

Deux évêques, sans offrir les éminentes qualités de leur illustre prédécesseur, ont cependant rempli cette phase des annales du Maine avec un mérite suffisant pour que nous en fassions une mention particulière.

Gui d'Étampes, xxxvi[e] évêque du Mans. — D'une famille anglaise noble, disciple de saint Anselme, archevêque de Cantorbéry; de Hildebert, qui l'attira près de lui, et plein d'estime pour ses vertus et son mérite, le nomma d'abord archiprêtre, ensuite scholastique de l'Église du Mans; poste qu'il remplissait avec distinction, lorsqu'en 1126, les vœux unanimes des habitants et du clergé l'élevèrent à la dignité de l'épiscopat, en remplacement d'Hildebert, nommé à l'archevêché de Tours.

A la fois charitable pour les indigents, grand et généreux avec ses amis, il avait souvent à sa table, honorablement servie, les membres de son chapitre, les curés de son diocèse, les nobles et bourgeois les plus estimables du pays. L'obligeance et la bonté faisaient tellement le fond de son caractère, que sans cesse on le voyait occupé du soin de visiter les hôpitaux, les familles pauvres, affligées, malheureuses, pour y prodiguer des secours, des consolations, des conseils; réprobateur déclaré des médisants, des indiscrets, il ne souffrait pas qu'on maltraitât personne en sa présence; lorsqu'il apprenait quelques débats, quelques inimitiés entre ses diocésains, il mettait, à les dissiper, tout ce qu'un esprit conciliant, un cœur généreux peuvent employer avec discernement; et ne trouvait lui-même un peu de repos et de bonheur qu'après avoir complétement réussi dans ses bienveillantes entreprises. Il était si naturelle-

ment porté à l'obligeance envers tout le monde, à répondre aux preuves de confiance qu'on lui donnait en le consultant, des lieux les plus éloignés, sur d'importantes décisions à prendre, que bientôt il obtint l'estime générale des autres prélats du royaume.

Les charges et priviléges ecclésiastiques étaient alors cumulés d'une manière si regrettable et si fâcheuse, que l'on voyait tel prélat posséder à la fois cinq ou six évêchés sans en administrer aucun; tel chanoine avoir en même temps plusieurs prébendes et bénéfices, dont il venait, à l'époque des moissons et des vendanges, recueillir les riches produits, sans prendre, du reste, pendant toute l'année, aucun soin des devoirs attachés à ces priviléges, et même de l'obligation d'une résidence nécessaire.

Profondément affligé de ces graves abus, qu'il voyait se propager et s'étendre, notre digne pasteur fit une ordonnance qui défendait sérieusement d'admettre au nombre des chanoines titulaires de son diocèse tout ecclésiastique ayant ailleurs des bénéfices ou des prébendes; et, tant qu'il gouverna le clergé du Maine, cette équitable et sage prescription se trouva sévèrement exécutée.

Ce fut Gui d'Étampes qui bénit la fatale union de Geoffroy le Bel, comte du Maine, et de Mathilde, fille unique de Henri Ier, roi d'Angleterre. Ainsi que nous l'avons déjà fait également observer, il baptisa le premier-né de cette union, qui, sous le nom de Henri II, devint, pour notre province du Maine, pour la France entière, l'occasion et le premier instrument des plus funestes perturbations et des plus sanglants combats.

En 1134, le 3 septembre, un incendie, que plusieurs historiens ont attribué au feu du ciel, détruisit une partie de la ville du Mans et de ses faubourgs. On le considéra d'autant plus volontiers comme une fatale calamité, que les villes de Chartres, d'Alençon, de Verneuil, en furent dans le même instant affligées. Rien ne pouvait arrêter les progrès de ces flammes terribles, qui dévorèrent en quelques instants les maisons et les églises, dont plusieurs furent entièrement consumées. On

eut des inquiétudes si grandes pour la cathédrale, que l'on transféra les restes de saint Julien dans l'abbaye de Saint-Vincent.

Le bon évêque Gui d'Étampes versait des larmes amères, en voyant autour de lui tant de souffrances, au soulagement desquelles s'épuisaient toutes les ressources de son charitable zèle. Après avoir concouru de tous ses moyens à relever les ruines des maisons et des églises, fait plusieurs dons généreux à sa cathédrale, à son chapitre, etc., il mourut, le 7 février 1136, et fut inhumé dans l'abbaye de Saint-Vincent.

Il avait considérablement augmenté la maison épiscopale d'Yvré, dans laquelle il faisait souvent sa résidence. Une déplorable coutume s'était introduite au Mans, dans la manière de disposer du mobilier des prélats après leur décès : les domestiques de l'évêque s'emparant, comme dans une ville prise d'assaut, de tout ce qui se trouvait à leur convenance, le digne évêque, pour échapper à cette espèce de spoliation, autorisée par un scandaleux usage, disposa de tout à ses derniers moments ; et, couché presque sur la paille, disait, avec une simplicité digne du saint homme Job : « Que je suis heureux ! venu dans ce monde parfaitement nu, je m'en retourne dans l'autre exactement dans la même condition. » Gui paraît avoir été le premier instituteur du *Pontifical* sur lequel il fit inscrire les actes de ses prédécesseurs, et qui devint le répertoire de ceux des prélats qui le suivirent.

HUGUES DE SAINT-CALAIS, XXXVIIe ÉVÊQUE DU MANS. — Né au château de Saint-Calais, de parents nobles et très-considérés dans le pays, fut élevé par Hildebert, qui l'ayant apprécié dès son adolescence, pour la distinction de son esprit et la bonté de son cœur, le nomma d'abord archidiacre, ensuite doyen de son église. D'un physique avantageux, plus remarquable encore par ses qualités morales, il fut, à la mort de Gui d'Étampes, choisi par l'unanimité des habitants et du clergé pour lui succéder. Ennemi des esprits turbulents et séditieux, il opposa constamment la puissance de la raison et de la volonté la plus énergique à leurs dangereux envahissements.

Geoffroy le Bel ayant voulu contraindre le digne prélat à des actes contraires aux libertés de l'Église, trouva la plus noble résistance, et ne recula pas devant l'inique et brutale vengeance de l'éloigner de son diocèse pendant plus de neuf mois. Ce fut alors seulement que le comte reconnut ses torts et ramena le courageux évêque dans son palais, en lui rendant ensuite plus d'honneurs qu'il n'avait jamais fait.

Les maisons de la ville du Mans étaient encore, pour un très-grand nombre, bâties en bois et couvertes en chaume; Hugues, voulant réparer les dégâts véritablement calamiteux des incendies qui se manifestaient avec violence, prévenir la fréquence et l'étendue presque nécessaire de leurs invasions, dépensa des sommes considérables, sur ses propres deniers, pour construire en pierre et couvrir de matières moins combustibles une grande partie des habitations détruites par le feu.

Aux calamités des incendies et de la guerre, vinrent s'ajouter celles de la famine et des épidémies, qui, pendant plus de deux années, frappèrent d'une effrayante mortalité, non-seulement la province du Maine, dans toutes les classes de ses populations, mais encore l'Anjou, la Bretagne, la Normandie, etc. Ce fut alors que cette charité chrétienne, qui formait la base du caractère de notre excellent évêque, apparut dans tout son jour. Il commença par dépenser au soulagement des malheureux tous ses revenus ; puis le prix de son patrimoine, qu'il vendit pour ce noble usage ; enfin, les trésors de ses églises, qu'il ne craignit pas d'aliéner pour donner du pain à ceux qui mouraient de faim ; avec la consciencieuse attention de restituer plus tard aux paroisses tout ce qui leur appartenait, et dont il avait cru pouvoir momentanément disposer dans ces tristes et rigoureuses conjonctures.

Ce fut pendant l'épiscopat de ce pasteur qu'arriva, dans la paroisse d'Athenay, l'aventure historique et romanesque à la fois de Damgerose, nommée *la belle fille*, et de Damase, son oncle. Ce seigneur d'Asnières vivait scandaleusement avec sa nièce, fille de Gaudin de Chemiré. Le digne évêque employa

d'abord les bienveillants et sages conseils pour faire cesser un désordre dont l'exemple était bien dangereux pour la contrée ; mais n'ayant obtenu pour tout résultat que des sarcasmes et des mépris, il excommunia les deux coupables. Damase, ajoutant la bravade à l'immoralité, fit dire au prélat que son excommunication serait impuissante, malgré ses prétentions à le priver *de l'eau* et *du feu*. L'évêque, surpris d'une pareille audace, lui fit répondre que, s'il persistait dans ses désordres, avant six mois il périrait par *le feu* et *par l'eau*.

Avant l'expiration de ce délai, comme Damase, revenant de la chasse au faucon, dans les environs de Parcé, voulait traverser la Sarthe en bateau, la foudre coule à fond cette embarcation ; il périt submergé sans que, dit la légende, on ait jamais pu retrouver le cadavre de cet audacieux seigneur.

Damgerose, *la belle fille*, prenant conseil d'une leçon aussi terrible, et qui lui parut sans doute un sérieux avertissement de la Providence, vint se jeter aux pieds du respectable évêque, implora sincèrement le pardon qu'elle obtint aussitôt de sa charitable indulgence, et, retirée dans une terre venue de sa famille, bâtit un modeste oratoire sur le versant de la colline où se voit actuellement le château de *Belle-Fille*, dont le nom présente une assez claire étymologie. Quant à la malheureuse Damgerose, dont les admirables qualités physiques avaient légitimé ce titre, elle expia, bien consciencieusement, par une pénitence de cinquante ans, des erreurs de jeunesse, dont la seule faute avait probablement été de se laisser aller trop facilement à des séductions que l'autorité d'un oncle indigne avait sans doute rendues bien difficiles à surmonter.

Hugues de Saint-Calais, pour éviter de mourir sur la paille, comme l'avait fait son prédécesseur Gui d'Étampes, dans l'intention de soustraire son mobilier à la rapacité des domestiques dont il était environné, obtint de Geoffroy le Bel une abrogation définitive de cette coutume de spoliation, à laquelle souvent les gens des comtes prenaient aussi part. Il concourut puissamment à faire disparaître beaucoup d'autres abus, et, riche en bonnes œuvres, mourut le 6 février 1142, après

avoir fait verser des larmes aux membres de son clergé qu'il avait rassemblés pour une suprême allocution où brillèrent, comme une flamme céleste, les derniers reflets de sa belle âme.

Henri deuxième, xie comte du Maine.

Après la mort de Geoffroy Plantagenet II, Henri II, son frère aîné, se trouva légitime héritier, par son père Geoffroy le Bel, des comtés du Maine, d'Anjou, de Touraine; et, par Mathilde, sa mère, des royaume d'Angleterre et duché de Normandie, en 1153. De telle sorte que notre malheureuse province retombe une seconde fois sous la domination anglaise, plus formidable que jamais, et dont les envahissements, au milieu des circonstances que nous allons préciser, s'étendront à toute la France ; en justifiant les tristes pressentiments que firent naître, chez nous, le mariage de Geoffroy le Bel avec Mathilde, et la naissance de leur fils Henri II, dont le règne fut aussi pénible pour lui que désastreux pour notre pays.

Afin, sans doute, que rien ne manquât aux tribulations du souverain, aux calamités de ses États, en complétant l'ensemble des causes qui devaient nécessairement les produire, le roi d'Angleterre ne recula pas devant la honte d'associer à sa destinée celle de la dernière femme qu'il aurait dû choisir pour son repos, son honneur; pour l'honneur et le repos de ses sujets.

Le fils de Louis VI, ou le Gros, qui, sous le nom de Louis VII, ou le Jeune, devait bientôt, à la mort de son père, monter sur le trône de France, avait épousé, en 1137, Eléonore, fille de Guillaume IX, dernier duc d'Aquitaine. Cette princesse, âgée de quinze ans, apportait en dot le Poitou, la Saintonge, la Guyenne et la Gascogne. Ayant suivi son mari, le roi de France, à la deuxième croisade, en 1147, elle mena dans Antioche un train de vie si désordonnée, fut l'objet de scandales si patents et si nombreux, que Louis VII, à son

retour, fut contraint de la répudier, et de faire prononcer le divorce dans le concile de Beaugency, en 1152.

Telle était cette femme à laquelle, en 1153, Henri II ne rougissait pas d'offrir sa main. Un aussi déplorable mariage venait, sans doute, ajouter à ses domaines un tiers de la France, mais jeter à la fois, dans sa famille, dans sa maison, le déshonneur et tous les genres de perturbations, de chagrins et de calamités : une femme de ce caractère ne pouvant manquer d'achever le triste rôle qu'elle avait si résolûment commencé.

Le rois d'Angleterre et les ducs de Normandie, au milieu des orages de leur injuste domination, avaient déjà fait éprouver à la province du Maine bien des ravages et bien des calamités. Henri II, pendant le cours de son règne turbulent et désastreux, n'épargna pas davantage le pays, la ville même qui l'avait vu naître.

Toujours en guerre avec ses propres enfants, avec les barons, les comtes, les ducs, les rois de France, etc., il donna la preuve de toutes les tribulations que doit souffrir, que doit faire supporter aux autres un gouvernement environné d'aussi fatales circonstances, lors même qu'il présente en partage la force des armes, l'étendue, la richesse du territoire.

Mais, pour mieux comprendre les causes des événements relatifs au règne de ce puissant monarque, dont l'histoire se lie positivement à celle de la province du Maine, il est essentiel de connaître les principaux traits du caractère d'un personnage aussi complétement exceptionnel dans ses actes.

D'une taille moyenne, d'une obésité abdominale portée jusqu'à la difformité, Henri II avait un visage vermeil, une contenance majestueuse. Tempérant dans son régime ; toujours en activité, soit pour les affaires du royaume, soit pour les exercices militaires et ceux de la chasse qu'il aimait beaucoup. Sa mémoire était prodigieuse, et la société des gens instruits était celle qu'il recherchait avant tout. Il cachait habilement, sous les dehors trompeurs de la dignité d'un prince, de l'affabilité d'un véritable gentilhomme, de l'aimable et facétieuse causerie d'un

homme du monde, un esprit astucieux, faux, perfide, un cœur assez regrettablement dominé par l'ambition, pour descendre aux plus infâmes impulsions de l'envie, du désir de la vengeance. Lorsqu'il s'abandonnait aux emportements de la colère, dont les accès n'étaient pas, chez lui, difficiles à déterminer, son œil devenait foudroyant et sinistre; son visage, horriblement contracté, ressemblait à celui d'un tigre; sa voix poussait un cri sauvage et fatal; sa bouche, écumante comme dans la rage, vomissait un torrent d'injures et de menaces. Diplomate plus cauteleux que véritablement habile, il s'embarrassait quelquefois lui-même dans les piéges qu'il avait tendus, et s'attirait des malheurs bien réels pour en éviter d'imaginaires. Insolent, orgueilleux, ne supportant pas la contradiction, il aimait à confondre et surtout à frapper d'humiliation les hommes les plus considérés de sa noblesse.

« Nul, dit John Lingard, *Histoire d'Angleterre*, ne pouvait croire à ses assertions, ni se fier à ses promesses. Quiconque hésitait à servir sa volonté, quiconque osait traverser ses désirs, était dès l'instant marqué comme sa victime, et poursuivi avec toute l'ardeur d'une vengeance inexorable. Sa colère était la frénésie d'un insensé; sa furie, celle d'une bête féroce. Au milieu de ses accès de rage, ses yeux se remplissaient de sang... Le lecteur doit en inférer que l'orgueil et la colère, la prudence et la duplicité, formaient les traits distinctifs de son caractère. »

Si l'on voulait actuellement une preuve terrible des applications de ce redoutable caractère, on la trouverait dans la fin tragique de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, dont la mort imprima sur la vie de Henri II l'une des taches de sang qui vinrent la souiller.

Thomas Becket, d'un caractère prévoyant et d'un esprit distingué, n'entra que malgré lui dans la faveur du roi, qui le fit à la fois précepteur de son fils et chancelier du royaume. Il pressentait, avec raison, la situation fausse dans laquelle cette intimité venait le placer près de Henri II, qu'on devait approuver dans toutes ses résolutions passionnées, ou dont il fallait encourir la haine et la vengeance. En agissant, en effet, suivant

ses consciencieuses inspirations, il fut exilé, persécuté par son maître, dépouillé de ses dignités et de ses biens. Une apparente réconciliation ramena, pour sa perte, le malheureux archevêque dans son diocèse de Cantorbéry. Le roi, dont la haine était constamment prête à frapper, eut l'imprudence de prononcer, en présence de Réginald Fitzurce, Guillaume Tracy, Hugues de Moreville, Richard Breton, chevaliers, espèces de sicaires du vindicatif monarque, ces paroles criminelles, qui devenaient un véritable arrêt de mort : « De tous les lâches qui mangent mon pain, n'en est-il aucun qui veuille me délivrer de ce prêtre turbulent? » Quelques jours après, en 1170, Thomas Becket tombait sous le fer assassin de Réginald, de Hugues, etc., dans son église, au pied de l'autel dont il inonda les degrés par l'effusion d'un sang que rien ne devait atteindre, n'autorisait surtout à répandre. Ce meurtre inqualifiable excita partout un cri d'indignation; attira sur Henri II la honte d'une excommunication, d'un mépris public, d'une amende honorable; et, sur le courageux archevêque, l'intérêt et l'admiration du martyre!....

Peu retenu par le respect des liens conjugaux, le roi d'Angleterre eut un grand nombre de maîtresses, au nombre desquelles on cite particulièrement Rosemonde, fille de lord Walter Clifford, d'une illustre maison, et dont il eut deux fils : Richard Longue-Épée, et Geoffroy, archevêque d'York. La reine Éléonore aussi dissolue, non moins cruelle et vindicative que son mari, commence, ou plutôt continue le cours de ses dignes exploits, en faisant assassiner, vers 1173, cette favorite dont elle était jalouse; soulève ses fils : Geoffroi, Henri Court-Mantel, Richard Cœur-de-Lion et Jean Sans-Terre, contre leur père; souffle constamment, entre tous, le feu de la haine et de la discorde; met dans sa famille, dans toutes ses relations la honte et le déshonneur. Fatigué de ses continuels désordres, Henri II la fit enfermer, en 1173, au château de Woodstock, où elle resta prisonnière jusqu'en 1189, époque de la mort du roi. Les enfants, dans cette malheureuse famille, ne présentaient pas, en général, des qualités bien supérieures

à celles de leurs parents. Aussi Henri II, quelquefois indulgent pour ses fils, leur avait à peine accordé le pardon plus ou moins sincère des rébellions dont ils se rendaient coupables à chaque instant, qu'au mépris de leurs promesses, ils retombaient dans tous les excès de la révolte et de l'insurrection.

Une cause nouvelle de division entre les rois de France et d'Angleterre furent les fiançailles d'Alix de France, encore nommée Adélaïs, fille de Louis VII ou le Jeune, sœur de Philippe II dit Auguste, avec Richard, appelé Cœur-de-Lion, deuxième fils de Henri II.

Lorsque le projet de mariage fut arrêté entre les deux souverains, Alix avait deux ou trois ans, et Richard onze ou douze; conditions qui donnent beaucoup de poids à l'opinion établissant que les véritables fiançailles eurent lieu seulement à la paix d'Amboise, six ans plus tard, en 1174. Ce fut alors que la jeune Alix fut confiée au roi d'Angleterre, qui la fit garder soigneusement dans un de ses châteaux dont l'entrée était interdite à son fils Richard. Cette rigueur prolongée pendant les années qui suivirent, le caractère de Henri, la tentative qu'il fit de répudier Éléonore, toujours captive, éveillèrent des soupçons contraires à la pureté des intentions du roi pour la fiancée de son fils. Philippe-Auguste menaça de venger l'honneur compromis chez sa propre sœur; le pape, de lancer l'excommunication contre Henri II. Mais le rusé monarque, par des réponses évasives, trouva moyen de conjurer ces orages. Enfin, par le traité d'Asai, en 1189, le vieux roi fut obligé de rendre sa captive, alors âgée de 23 ans. Mais, en conséquence des bruits dont la réputation d'Alix avait souffert, Richard, son fiancé, refusa de l'épouser. Affront que Philippe-Auguste aurait vengé, sans le besoin qu'il avait de cet allié pour son expédition à la Terre-Sainte. Ce fut pendant cette croisade que Richard prit pour femme Bérengère, fille de don Sanche, roi de Navarre : princesse que nous verrons jouer un beau rôle dans notre histoire du Maine.

Avant cette grande expédition, que devaient précéder plusieurs événements d'une haute importance, Henri II, pour-

suivi par Philippe-Auguste, s'était réfugié dans la ville du Mans; et, craignant de ne pouvoir s'y maintenir en face d'un ennemi qui le serrait de près, ne trouva pas de meilleur expédient, pour assurer sa retraite, que de mettre le feu dans les faubourgs : l'incendie s'étendant plus loin qu'il ne l'avait prévu, la plus grande partie de cette malheureuse ville fut brûlée. C'est ainsi que nos *dignes* souverains d'Angleterre comprenaient les intérêts de leurs propres sujets; et que celui dont nous esquissons l'histoire, dans ses rapports avec le Maine, témoignait sa reconnaissance à la cité qui l'avait vu naître; à l'église chrétienne, sur les fonts baptismaux de laquelle avait eu lieu la touchante cérémonie de sa régénération!... Et, pour que la fin de ce règne si tumultueux, de cette vie tout à la fois si coupable et si violemment éprouvée, n'en démentit pas les prémisses, chassé de ville en ville devant son vainqueur, l'âme brisée par les nouvelles de la trahison de ses fils, Henri II vint mourir à Chinon, vers 1189, en prononçant la malédiction de ses enfants, sans que les ecclésiastiques, dont il fut assisté à ses derniers moments, pussent jamais en obtenir la révocation!...

Au nombre des dispositions prises par ce comte du Maine, on cite particulièrement : l'abolition, dans le conseil tenu à Verneuil, de cet inique droit féodal, par lequel on saisissait les biens des vassaux d'un seigneur suzerain qui ne payait pas ses dettes, lors même que ces vassaux n'avaient pris aucun engagement personnel dans le contrat. L'ordonnance de 1188, par laquelle une dîme se trouvait établie sur les sujets du Maine et de l'Anjou pour la guerre en Terre-Sainte, la fondation de l'hôpital de Coeffort, dont nous aurons occasion de parler.

Pour compléter l'histoire de cette période, nous devons ajouter quelques mots sur les actes particuliers du prélat, qui siégeait alors à l'évêché du Mans.

Guillaume de Passavant, xxxviii[e] évêque du Mans. — Fils d'un seigneur puissant et considéré de Saintonge, Guillaume de Passavant, notre évêque, d'un physique avantageux, d'une

tournure distinguée, d'un caractère aimable et de mœurs exemplaires, fut de bonne heure environné de l'affection, de l'estime et du respect des populations. Élevé à la dignité épiscopale en 1142, il occupa le siége du Mans jusqu'en 1186, dès lors pendant 44 ans.

Son goût pour la campagne le retenait souvent au château de Touvoie, qu'il accrut de plusieurs constructions. Il acheta deux moulins qu'il réunit à la terre d'Yvré; en augmentant ses domaines et ceux de l'Eglise, il semblait n'avoir, en définitive, d'autre but que le soulagement des pauvres, qui trouvaient, en quelque sorte, une table ouverte dans ses différentes habitations; il faisait distribuer aux malheureux des vêtements pour les garantir des rigueurs de l'hiver. Son palais épiscopal était également toujours accessible aux prêtres que leurs affaires, ou les intérêts de la religion, obligeaient à voyager. A côté de cette généreuse hospitalité, notre digne évêque savait conserver une attitude à la fois bienveillante et sérieuse; difficile dans le choix des amis intimes, il était, pour eux, d'un dévouement, d'une constance à toute épreuve.

Les vieilles chroniques du temps nous apprennent qu'il portait un anneau venu du roi d'Aquitaine, et dont l'attouchement offrait la vertu de guérir plusieurs maladies. Ce merveilleux talisman était connu sous le nom d'anneau enchanté de *Guiferus*.

En 1158, il renouvela pompeusement, après Pâques, la dédicace de la cathédrale du Mans; solennité à laquelle assistèrent deux archevêques et douze évêques. Dans la même année, il bénit, à Mayenne, les croisés du Maine qui partaient pour la Terre-Sainte, et dit à chacun, en lui faisant une croix sur le front: « Si vous tenez consciencieusement vos promesses, tous vos péchés vous seront ensuite remis. »

Saint Bernard, dans ses lettres, fait un grand éloge de Guillaume de Passavant comme vertueux chrétien et bien digne prélat. Pris d'une fièvre lente à sa maison d'Yvré, le bon évêque, sentant sa fin prochaine, se fit placer humblement sur la cendre, couvrir d'une haire, d'un cilice, et reçut les der-

niers sacrements de la manière la plus édifiante. Il mourut le 27 janvier 1186. On le plaça dans une chapelle ardente, sur un lit de parade, au milieu du chœur de la cathédrale. Son visage, à peine altéré par la mort, avait l'aspect de celui d'un sage doucement endormi. Pendant tout le temps de cette pieuse exposition, les différentes classes de la société vinrent, par leur concours incessant, prouver à leur excellent pasteur qu'elles avaient profondément apprécié la sollicitude et la bienveillance de sa paternelle administration.

Richard Cœur-de-Lion, XIIe comte du Maine.

Deuxième fils de Henri II, Richard, à la mort de son père, en 1189, devint roi d'Angleterre, duc de Normandie, comte du Maine, d'Anjou et de Touraine. Des enfants mâles que Henri avait eus de la reine Éléonore, il ne restait, en effet, que Richard, auquel son indomptable courage avait fait donner le surnom de *Cœur-de-Lion*; et Jean, son puîné, que l'absence de tout domaine territorial concédé par le feu roi fit appeler *Sans-Terre*.

D'une force prodigieuse, d'une valeur incontestable, d'une audace poussée jusqu'à la témérité; courant après les aventures, offrant plutôt les habitudes, les mœurs d'un paladin et d'un chevalier errant que celles d'un monarque réfléchi, d'un politique habile, sérieusement occupé du gouvernement de ses États, Richard n'était assurément pas l'homme qui pouvait affermir les bases d'un empire, en garantir la prospérité, la durée. Aussi, dès son avénement au trône, au lieu de se fixer dans son royaume, dans ses duché et comtés, pour y faire des réformes sages, y réparer de profonds désastres, ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il consentit à sacrifier deux ou trois mois à prélever des impôts, à tirer sa mère Éléonore de prison pour lui conférer le titre de régente avec l'assistance d'un conseil : mission importante et difficile, dont elle s'acquitta mieux qu'on aurait pu l'espérer pendant les quatre années d'absence de son fils : de 1190 à 1194.

A peine débarrassé de ces soins importuns pour lui, Richard s'engagea dans une troisième croisade, et vint encore effrayer la Palestine du bruit de ses armes, sans reconquérir Jérusalem, mais en léguant à la Terre-Sainte le souvenir d'un nom justement fameux et redouté : celui de Richard Cœur-de-Lion !...

Les péripéties d'une existence aussi aventureuse ne devaient pas se résumer par la simple pacification qui termina cette croisade. Le roi d'Angleterre s'était fait plusieurs ennemis dangereux pendant cette guerre; aussi, lors de son retour, en traversant l'Allemagne, après avoir été séparé des siens, erré dans la campagne, seulement accompagné d'un chevalier et d'un enfant, qui lui servait à la fois de trucheman et de guide, fût-il arrêté à Vienne, et forcé de remettre son épée à Léopold, duc d'Autriche, qu'il avait insulté dans la ville d'Acre, et qui le fit enfermer dans le château de Tyernsteign.

Richard fut alors envisagé, par les souverains de l'Allemagne, qui faisaient chez eux une véritable *traite des blancs*, comme une marchandise favorable aux spéculations. Ainsi, Henri VI, dit *le Cruel*, empereur de Germanie, se rendit odieux à toute l'Europe civilisée, en achetant, de Léopold, ce royal prisonnier, pour la somme de soixante mille livres, espérant bien le revendre avec un bénéfice considérable ; et le faisant, à cet effet, garder étroitement dans un de ses châteaux du Tyrol. Enfin, après plusieurs autres négociations, également sans pudeur, proposées par Henri VI, aux pressantes injonctions des princes germains, qui s'étaient rendus cautions de la délivrance de Richard, il fut mis en liberté au prix de cent mille marcs d'argent, le 4 février 1194, et vint débarquer à Sandwich, au milieu des acclamations de ses sujets, après une absence de plus de quatre ans passés, en grande partie, dans les rigueurs de la captivité.

Un seul homme peut-être, un homme sans tête et sans cœur, s'était profondément réjoui des malheurs et des chagrins du roi d'Angleterre; cet homme était Jean, son frère puîné. A la nouvelle de l'emprisonnement de Richard, Jean Sans-Terre

se rend à Paris, et, pour gagner les bonnes grâces de Philippe-Auguste, lui fait hommage des comtés d'Anjou, du Maine, duché de Normandie; tente l'usurpation de l'Angleterre, dont il est repoussé avec mépris. Enfin, lorsque Richard Cœur-de-Lion, reprenant possession de ses états, descendit en Normandie, Jean, aussi lâche qu'ambitieux, vint lui demander pardon à genoux. Il obtint sa grâce par l'intercession de la reine-mère, à la condition qu'il serait, comme toujours, sans aucun domaine.

Eléonore, fatiguée des embarras et des soucis de la régence, déposa tous ses pouvoirs entre les mains du roi son fils, et se renferma, vers 1194, dans l'abbaye de Fontevrault, où elle finit ses jours.

Richard, après des guerres onéreuses, pour les frais desquelles il écrasa d'impôts ses peuples d'Angleterre surtout, s'en alla recevoir le coup mortel au siége du simple château de l'un de ses barons, pour une cause injuste et minime; comme si le dernier acte de ce prince aventureux eût dû résumer toutes les aberrations et toutes les excentricités de sa vie.

Vidomar, vicomte de Limoges, avait découvert un trésor dans ses domaines. Il en offre une partie à Richard qui veut tout avoir. Sur le refus du vicomte, le roi l'assiége dans son château de Chalus, y reçoit, le 26 mars 1199, une flèche dans l'épaule gauche, et meurt le 6 avril des suites de sa blessure. Ses restes furent déposés à Fontevrault, près de son père, et son cœur dans la ville de Rouen, d'après le désir qu'il en avait exprimé, pour témoigner aux habitants la gratitude qu'il avait conservée de leur zèle et de leur attachement.

ARTHUR, XIIIe COMTE DU MAINE.

Richard Cœur-de-Lion étant mort sans laisser d'enfants légitimes, la succession des comtés du Maine, d'Anjou et de Touraine paraissait indécise entre Jean Sans-Terre et son

neveu Arthur, alors âgé de 12 ans; fils de Geoffroy, duc de Bretagne, et de Constance; petit-fils de Henri II.

Les habitants de ces provinces prirent assez ouvertement les intérêts d'Arthur pour exciter la haine de Jean Sans-Terre, qui, dans son implacable et lâche vengeance, livra les villes de Tours, d'Angers et du Mans au pillage.

D'un autre côté, les rois de France voyaient, depuis longtemps, avec une juste indignation, les plus belles contrées de ce royaume soumises au gouvernement oppressif, à la domination dégradante et brutale de l'Angleterre. Philippe-Auguste, retenu jusqu'alors par la puissance et la valeur de Henri II, de Richard Cœur-de-Lion, saisit avec empressement l'occasion que lui fournissaient la déconsidération, l'insigne lâcheté de Jean Sans-Terre, pour s'emparer du Maine, de l'Anjou, de la Touraine, et les réunir à la couronne. Malheureusement, il ne déploya pas, dans cette importante occasion, l'équité, la bonne foi, la loyauté que son caractère et son nom semblaient promettre.

Il commence par se montrer ostensiblement le protecteur de l'orphelin, alors sous sa garde, et qu'il fait chevalier; place des garnisons dans les forteresses de la Touraine, de l'Anjou, du Maine; déclare à Jean cette guerre, terminée par une paix aussi peu honorable pour l'un que pour l'autre.

Philippe, en effet, sous une fallacieuse apparence d'intérêt pour les droits d'Arthur, ne voyait que ses avantages, et les moyens d'arriver à la possession des provinces françaises par les conséquences d'une guerre favorable à ses Etats; onéreuse pour ceux d'Angleterre, et qu'il trouva l'occasion de prolonger pendant plus de cinq ans. Aussi, regrettablement séduit par les concessions que lui fit Jean Sans-Terre, il sacrifia l'avenir du malheureux neveu, reconnut l'oncle pour héritier légitime de Richard, obligea le jeune prince à faire hommage au roi d'Angleterre, même pour le duché de Bretagne, sur lequel cependant Jean ne devait avoir aucune prétention. Et pour qu'il ne manquât rien, dans cette fâcheuse affaire, au déplorable rôle du roi de France, lorsque son complice vint à Paris, ce fut

dans son propre palais qu'il ne rougit pas de le recevoir!... L'avenir va nous apprendre l'honneur qu'il devait retirer d'une pareille hospitalité.

Arthur, malgré son très-jeune âge, s'était conduit, dans tous les combats, avec une bravoure, une habileté dignes d'un meilleur sort; lorsque, sur le point d'arrêter, dans le château de Mirebeau, en Poitou, la reine-mère Eléonore, qui toujours s'était montrée son ennemie la plus dangereuse, il fut lui-même surpris et fait prisonnier par Jean Sans-Terre.

Maître de son rival, pouvant secrètement disposer du sort de sa victime, le roi d'Angleterre, aussi lâche que profondément cruel, espère intimider, par les plus terribles menaces, le jeune prince, qu'il fait incarcérer d'abord dans le château de Falaise. Mais n'obtenant aucune concession, et méditant les plus sinistres projets, il fait transporter, pour plus de facilité, son aimable et trop malheureux neveu dans un cachot de la nouvelle tour du château de Rouen, que lui-même habitait alors vers 1202 : époque et lieu du plus horrible drame que nous ait transmis l'histoire.

Qu'on se représente en effet ici, dans le réduit le plus sombre et le plus silencieux de cette redoutable demeure, un bel et gracieux enfant de quinze ans, ayant pour uniques protecteurs l'intérêt qu'inspirent naturellement le jeune âge, la noblesse de son caractère, le bon droit de ses prétentions; à la merci d'un rival, d'un bourreau sans cœur, sans foi, sans conscience, poussé par le besoin de l'usurpation, par la soif du sang, et l'on comprendra, par avance, la scène effroyable qui va se passer.

Jean Sans-Terre, devenu plus sauvage dans ses instincts dénaturés, plus implacable dans sa vengeance que la panthère, le tigre, le chacal, descend au milieu de la nuit dans le cachot de son royal prisonnier; lui renouvelle ses imprécations et ses menaces; lui déclare, pour la dernière fois : que la cession absolue de tous ses droits est le seul prix de sa rançon.

Arthur, demeuré ferme, impassible, répond, avec une dignité sublime, un héroïque sangfroid : qu'il n'abandonnera, qu'avec

la vie, les droits imprescriptibles et sacrés qu'il tient de sa famille : il venait de prononcer lui-même trop courageusement son arrêt de mort!

Alors, en effet, l'indigne monarque, la haine et la rage au fond du cœur, donne à son capitaine des gardes l'ordre barbare de massacrer l'opiniâtre captif. L'officier répond, avec la noble fierté d'un brave insulté dans son honneur : qu'il a dévoué son épée au service de l'Angleterre, mais qu'il ne la souillera jamais par l'assassinat d'un aussi généreux enfant! L'infâme roi saisit aussitôt la sienne, et la plonge à plusieurs reprises dans le sein de son propre neveu. Arthur chancèle, et tombe dans une mare de sang!...

Comme une bête féroce qui se complaît à flairer des chairs encore palpitantes, le monstre se penche sur le corps de sa victime, pour s'assurer qu'il ne respire plus; l'embrasse d'une corde à laquelle est fixée une pierre très-lourde, et le précipite brutalement dans la Seine.

Jean Sans-Terre, XIVe et dernier comte héréditaire foncier du Maine.

Au premier bruit de cet horrible attentat, un cri d'indignation se fait entendre, et retentit à la manière d'un tocsin funèbre dans toute l'Europe civilisée. L'odieux Jean Sans-Terre ne devait pas, en conséquence, jouir longtemps du fruit de son détestable crime.

L'évêque de Rennes se rend à Paris; y porte, contre l'assassin d'Arthur, une accusation de meurtre sur la personne du légitime souverain de la Bretagne. Philippe-Auguste saisit avec empressement cette bonne occasion d'écraser Jean Sans-Terre, qui seul pouvait alors s'opposer à l'exécution de ses ambitieux projets ; le fait citer en France, où le crime avait été commis, et devant la cour des Pairs, dont le jugement ne pouvait être douteux. L'accusé n'osa pas comparaître, et cette équitable sentence fut prononcée contre l'assassin contumace :

« Attendu que Jean, duc de Normandie, en violation de son serment à Philippe, son suzerain, a assassiné le fils de son frère aîné, vassal de la couronne de France et proche parent du roi, et qu'il a commis ce crime dans la seigneurie de France, il est déclaré coupable de félonie et de trahison, et, en conséquence, condamné à perdre toutes les terres qu'il tient par hommage. »

Les Bretons de leur côté, Philippe-Auguste du sien, aussitôt que ce jugement fut prononcé, le mirent à complète exécution pour toutes les possessions françaises de Jean Sans-Terre.

La Touraine, l'Anjou, le Maine, etc., furent alors définitivement réunis à la couronne. Ici, par conséquent, finit, pour notre province, la série des *comtes héréditaires fonciers*, et commence naturellement celles des *comtes héréditaires usufruitiers*. En 1204, la Normandie reçut elle-même le titre de province française.

Que faisait l'assassin d'Arthur, pendant que s'exécutait chez nous la sentence portée contre son détestable crime?... Écoutons, à cette occasion, le meilleur historien d'Angleterre, John Lingard : « Il cherchait à étouffer la voix de sa conscience dans les fêtes et la débauche. A Rouen, au milieu d'une cour gaie, voluptueuse, il affectait de rire des progrès des alliés, et disait hautement qu'il leur apprendrait, dans un seul jour, à regretter les succès de toute une année. »

On ne l'a pas oublié, sans doute : c'était précisément dans ce château de Rouen que se trouvait la tour nouvelle, dont il venait d'inonder le sol par le sang innocent de son neveu, si jeune, si digne d'affection et de bienveillance; qu'il s'abandonnait à ces méprisables orgies!... Est-il possible de pousser plus loin qu'il ne l'a fait l'insouciance, la dissolution, la brutalité de l'esprit, la cruauté, la corruption du cœur?...

Forcé dans ses derniers retranchements; heureusement, en 1204, chassé de la France dont il déshonorait la noble indépendance, il se réfugie dans son royaume d'Angleterre, ne s'y maintient que par la force au milieu du mépris général, de la répulsion universelle. En 1216, après avoir vu s'engloutir, au

passage de la Welland, tous les trésors que son avarice et ses exactions avaient amassés, il vint périr au château de Newark, courbé sous les influences combinées du chagrin, des suites ordinaires de la débauche, en buvant du vin empoisonné, que lui fit prendre un moine dont il avait ruiné l'abbaye.

Pendant ces tristes phases de notre histoire, deux évêques occupèrent le siége épiscopal du Mans, et prirent, aux événements de la province, une part que nous devons faire connaître.

RENAUD, XXXIX[e] ÉVÊQUE DU MANS.—Progressivement chanoine, archiprêtre, doyen du chapitre du Mans, Renaud fut, en 1186, nommé à l'évêché de cette ville par le suffrage universel de ses collègues, et comme successeur de Guillaume de Passavant, décédé.

Sous un pontificat de deux ou trois ans au plus, l'évêque Renaud montra beaucoup de prudence et de sagesse au milieu des difficultés soulevées par les continuels démêlés des rois de France et d'Angleterre. En 1187, fut convoquée au Mans une assemblée nombreuse d'archevêques, d'évêques, de seigneurs manceaux, angevins, tourangeaux, poitevins, anglais, etc., dans laquelle on imposa la *dîme saladine*, ainsi nommée, parce qu'elle avait pour objet de solder les frais de la guerre dirigée, en Terre-Sainte, contre le soudan Saladin. En 1188 eut lieu la fondation de l'abbaye de Notre-Dame-de-Champagne, par Foulques Riboule, seigneur d'Assé et de Lavardin, qui la donna aux moines de Cîteaux. L'évêque Renaud mourut au Mans, le 2 août 1189.

HAMELIN, XL[e] ÉVÊQUE DU MANS. — Quelques historiens le croient d'origine anglaise; il était du moins confesseur et premier aumônier de Henri II; après la mort duquel on l'imposa, peut-être un peu trop ostensiblement comme évêque, au chapitre du Mans, dont la majorité lui fit assez d'opposition pour qu'il fût obligé d'aller à Rome se faire consacrer par le saint-père, Célestin III.

Après la mort de Richard Cœur de-Lion, Hamelin, prévoyant bien les guerres dont la province du Maine devait offrir

le théâtre, et craignant la dévastation de sa cathédrale par des conquérants à peu près aussi avides les uns que les autres, en fit transporter les objets les plus précieux, avec les restes de saint Julien, dans la ville de Châteaudun, et les rétablit dans leur place ordinaire lorsque la tranquillité lui parut assurée.

Il reçut alors des ambassadeurs envoyés tout exprès de Paderborn au nom du chapitre, pour exprimer, à celui du Mans, toute sa gratitude en souvenir des reliques de saint Liboire, dont il l'avait si généreusement gratifié; des recueils et manuscrits sur ce grand saint, qui se trouvaient joints à ces précieuses reliques; enfin, pour assurer tout le clergé du Mans de la satisfaction qu'éprouverait celui de Paderborn, s'il trouvait l'occasion de lui devenir utile ou bien agréable. Nous verrons, en effet, un de nos évêques éprouver, pendant les rigueurs de l'émigration, toute la sincérité de cette promesse.

Fidèle jusqu'à la fin à son bienfaiteur Henri II, Hamelin poussa peut-être un peu loin l'exagération de sa reconnaissance, en refusant de prêter serment de fidélité à Philippe-Auguste, jusqu'au moment où l'infâme Jean Sans-Terre, après l'assassinat d'Arthur, fut condamné par la chambre des Pairs, et complétement chassé de France.

A la demande commune de l'évêque, du chapitre, de Bérengère, alors, comme nous allons le voir, comtesse du Maine, Philippe-Auguste permit de prolonger le chœur de la cathédrale au delà des murs d'enceinte de la ville, mais à la condition qu'on rétablirait soigneusement la clôture, et de manière à ce que la défense de la cité n'eût rien perdu par cette concession.

Ce fut sous cet épiscopat, en 1209, que les Cordeliers, de l'ordre de Saint-François, vinrent s'établir au Mans. Accablé de vieillesse, notre prélat fit sa démission, en 1214; se retira, pour y vivre en paix, au monastère de Grand-Mont, près la forêt de Bersay; y mourut à l'âge de cent ans.

II° COMTES HERÉDITAIRES USUFRUITIERS.

Cette seconde série commence en 1204, par la reine Bérengère, veuve de Richard Cœur-de-Lion, et finit en 1532, par Louise de Savoie, mère de François Ier. Elle présente quinze comtes ou comtesses; et comprend dans l'histoire du Maine 328 ans.

Bérengère de Navarre, Ire comtesse usufruitière du Maine.

En réunissant à ses États, d'après les termes du jugement solennel de la cour des Pairs, les provinces françaises de Jean Sans-Terre, Philippe-Auguste ne méconnut point les droits de la veuve de Richard Cœur-de-Lion, à laquelle son royal époux avait, à l'époque de leur mariage, assigné comme douaire, par lettres patentes du 12 mai 1191, plusieurs villes et châteaux de Normandie, de Touraine et d'Anjou. Philippe, trouvant ces possessions à sa convenance, mais ne voulant point en dépouiller injustement Bérengère de Navarre, lui proposa de les échanger contre la ville du Mans et le comté du Maine, à titre d'usufruit; ce qu'elle accepta bien volontiers, comme il est évidemment prouvé par l'acte d'échange écrit en latin, dont l'original est entre les mains de M. de Musset de Cogners, et qui se résume dans ces clauses principales traduites en français : « Bérengère, reine d'Angleterre, etc., déclarons, pour qu'il soit notoire à tous, que telles sont les conventions arrêtées entre nous et notre seigneur Philippe, roi de France : les châteaux et villes de Falaise, Domfront, Bonne-Ville, avec leurs forêts et dépendances, que Richard, notre mari, roi des Anglais, nous a assignés pour doires, étant désirés par le roi de France, qui nous donne à leur place, à charge de les tenir comme un bien dotal, ou *douaire*, doit être tenu, la ville du Mans, ses dépendances et ses forêts, telles qu'il les possédait,

excepté l'évêché et ce qui en dépend ; excepté aussi les devoirs des barons et des châtelains. Mais les vassaux de cette cité nous feront hommage lige envers et contre tous, sauf la foi qu'ils doivent au seigneur roi et à ses héritiers. Pour nous, nous en avons fait hommage lige entre les mains du seigneur roi, qui nous a acceptée comme sa femme lige, ainsi que ses autres hommes. Fait à Paris, l'an du Seigneur 1204. »

Bérengère de Navarre, fille de don Sanche VI, roi de Navarre, veuve de Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, actuellement comtesse usufruitière de la province du Maine, était une belle et noble dame, au cœur généreux, aux inspirations bienveillantes, et qui, pendant les 26 années de son administration : de 1204 à 1230, obtint l'estime et l'affection des Cénomans, par ses œuvres continuelles de justice et de charité; par ses utiles et pieuses fondations. Aussi le souvenir de tous ses bienfaits nous la rappelle-t-il encore, même aujourd'hui, après tant de siècles et d'événements divers, sous le titre simple, touchant, honorable, de : *la bonne reine Bérengère !...*

On a dit et répété bien des fois qu'elle avait habité, pendant tout ce temps, deux maisons du Mans, existant actuellement, Grande-Rue, sous les n°s 10 et 12 ; et qui, distinctes par les traces des ornements architecturaux simples et curieux qui s'y voient encore, ne mériteraient assurément pas actuellement le titre de palais qu'on leur donnait alors. Mais aujourd'hui cette ancienne tradition est contestée par de savants archéologues, dont l'opinion reporte la construction jusqu'au xve siècle, sous Louis XII ; notre habile numismate, M. Hucher, croit pouvoir y signaler encore, sur l'une d'elles surtout, la présence des armoiries du bon *roi René*, qui vécut de 1408 à 1480 ; ce qui trancherait positivement la question.

Au nombre des fondations de Bérengère de Navarre dans le Maine, il faut noter surtout celle de l'abbaye de l'Épau, destinée aux moines de l'ordre de Cîteaux, et qu'on rapporte généralement à l'année 1229. Cette fondation se trouva dès lors suivie de près par la mort de notre comtesse du Maine, qu'on

place de 1230 à 1231. Du reste, la perte de cette excellente princesse laissa, dans tous les cœurs, des regrets sincères, une mémoire profondément vénérée. Ses restes mortels furent déposés dans l'abbaye de l'Épau ; renfermés ensuite dans un mausolée très-simple, et sur lequel on la voit représentée en pierre, couchée, revêtue suivant l'époque. Ce monument, assez bien conservé, se trouve aujourd'hui dans la cathédrale du Mans, avec cette inscription sur la table de marbre qui lui sert d'appui :

« Mausoleum istud serenissimæ Berengariæ, Anglorum reginæ, hujus cœnobii fundatricis inditæ, restauratum et in augustiorem locum hunc translatum fuit in eoque recondita sunt ossa hæc quæ reperta fuerunt in antiquo tumulo, die 27 maii anno domini 1672, ex ecclesia abbatiali de pietate dei translatum fuit et depositum in ecclesia cathedrali, die 2 decembris 1821. »

Sous le règne de *la bonne reine Bérengère*, à titre de comtesse du Maine, se trouvent deux évêques, dont nous avons à faire une assez courte mention.

NICOLAS, XLI[e] ÉVÊQUE DU MANS. — L'histoire de ce prélat se lie directement à celle de Richard Cœur-de-Lion et de Bérengère. Il était en effet aumônier du roi, lorsque celui-ci partit pour sa troisième croisade ; l'accompagna dans la Terre-Sainte, et bénit son union avec la fille de don Sanche, dans l'île de Chypre, en présence des évêques d'Auch, de Bayonne et d'Évreux.

A son retour dans le Maine, Richard fit élire Nicolas doyen de l'église cathédrale du Mans. Après la démission de l'évêque Hamelin, tout le chapitre le désigna comme successeur, en 1214 ; choix confirmé par Philippe-Auguste, roi de France, alors suzerain du comté.

Nicolas mourut dans un âge avancé, dix-huit mois après son élection. Quelques fondations pieuses, de charité, sont les seuls faits importants à noter dans le court épiscopat de cet évêque.

MAURICE, XLII[e] ÉVÊQUE DU MANS. — Alors simple chanoine

du Mans, en 1216, Maurice fut nommé, par le chapitre, comme successeur de l'évêque Nicolas; et, vers 1231, archevêque de Rouen, par le pape Grégoire IX lui-même.

L'évêque, le doyen et le chapitre, d'un commun accord, et chacun dans la mesure de ses attributions, établirent, dans la juridiction et la discipline ecclésiastique du diocèse, un ordre et des améliorations que la raison et l'expérience réclamaient vainement depuis longues années. Ainsi : 1° que les chanoines, simples clercs, ne jouiraient du droit de suffrage et ne pourraient s'élever aux dignités de l'église qu'après leur promotion dans les ordres. Disposition autorisée par le légat romain, alors en France. 2° Que l'on fixerait des règles sur la résidence des prêtres, la distribution manuelle, plusieurs cérémonies de l'Eglise, l'ordre du service divin, etc. 3° Que deux synodes seraient tenus chaque année : l'un à la Pentecôte, et l'autre à la Toussaint. 4° Que les clercs nommés aux titres de doyen, d'archidiacre, se feraient prêtres dans l'année de leur réception. 5° Que les visites pastorales se feraient en personne, sauf les cas légitimes d'absence ou de maladie. 6° Que les supérieurs auraient à réduire suffisament leur train et leur personnel, pour n'être pas à charge aux curés dont ils visiteraient les paroisses, etc.

Si nous ajoutons actuellement que ces décisions des grand-chantre, scolastique, archidiacre, doyen et chanoines de cette époque étaient signées des noms de : Pierre de Vendosme, Foulques de Bouësné, Guy de Laval, Louis de Beaumont, Robert de Champagne, Eudes de Loudon, Pierre de Craon, Robert de Chaouces, Henri de Tesvalles, Payen de Lavardin, etc., on comprendra facilement combien les plus illustres familles honoraient le clergé, se montraient fières d'y placer leurs enfants; et combien, avec de tels noms, le clergé devait alors offrir de lumières et de puissance!... D'un autre côté, les chapitres nommaient ordinairement leurs évêques, dont ils étaient comme autant de séminaires, avec l'immense avantage d'offrir des prélats dont l'esprit, la science et la moralité se trouvaient ainsi parfaitement garantis. Faut-il ensuite s'éton-

ner si le nôtre, par exemple, a fourni tant d'archévêques éminents aux villes de Tours, de Reims, de Bordeaux, etc.?...

Après avoir établi cet ordre admirable dans tout son diocèse, Maurice fut appelé, par son mérite, en 1231, à l'archevêché de Rouen, et nommé par décision du pape Grégoire IX, à l'exclusion de plusieurs compétiteurs sérieux. Il y mourut en 1234.

L'époque à laquelle nous arrivons offre plusieurs considérations de la plus haute importance à bien apprécier.

D'une part, le gouvernement du Maine par Berengère de Navarre, à la fois veuve de Richard Cœur-de-Lion et vassale de Philippe-Auguste, nous offre, pour cette province, une transition ménagée de la domination des rois d'Angleterre à la domination des rois de France, en nous montrant presque toujours ce malheureux comté sans indépendance et sans liberté.

D'un autre côté, malgré cette condition si fatale au véritable progrès, nous allons trouver actuellement dans son histoire, sous l'influence de l'esprit religieux avant tout, du génie chevaleresque ensuite, un développement assez marqué des sciences, des arts, de la littérature et de la courtoisie particulière à cette seconde phase du moyen-âge. Jetons un coup d'œil rapide, mais nécessaire, sur ces grandes et belles considérations.

La province du Maine avait enfin secoué le joug humiliant de l'Angleterre; mais cette époque si désirée ne fut, en quelque sorte, qu'une suspension forcée d'hostilités, que reprirent, à la première occasion, ces insulaires prétentieux, ces éternels ennemis de la France. Nous les verrons, en effet, encore fouler orgueilleusement le sol de notre belle patrie; humilier un instant sa capitale par une courte, mais injurieuse occupation; jusqu'au jour mémorable où, définitivement chassés par la valeur française, ils apprirent à mettre un terme à leurs injustes, à leurs ambitieux projets.

Ces nouvelles dévastations de la France par les Anglais furent précédées, comme de leur digne prélude, par celles de

plusieurs bandes vagabondes, pillant et ravageant les campagnes, en donnant à leurs attroupements des prétextes plus ou moins spécieux. Les principaux furent ceux des *Cotereaux* et des *Pastoureaux*.

I° COTEREAUX. — Ces bandes ainsi nommées, soit parce qu'elles étaient armées de grands *coutels*, soit parce qu'elles se rassemblaient par *coterie*, soit enfin du latin *Scoterelli*, Ecossais, parce que les rois d'Angleterre les tiraient d'Écosse, etc.; furent encore appelées : *Routiers*, *Brabançons*, etc.; et commençant leurs brigandages vers la dernière moitié du XII[e] siècle, 1173, les continuèrent jusque vers la fin du XIV[e], où nous les retrouverons sous le titre de *Grandes-Compagnies* ou de *Tard-Venus*.

Les historiens ont attribué l'origine de ces cotereaux au mécontentement, à la haine des populations vagabondes contre le clergé, la noblesse, les rigueurs de la féodalité, etc. Anquetil, *Hist. de Fra.*, l'explique ainsi, de manière à lier les deux époques fatales des ravages de l'Angleterre dans notre malheureux pays : « Pour se débarrasser tout à coup des petites armées qu'on lui opposait sans cesse, Henri II, roi de la Grande-Bretagne, vers 1173, ramasse, en Normandie, tout ce qu'il peut trouver de brigands, de bandits, de gens sans aveu, accoutumés au pillage dans les guerres alors perpétuelles. On leur donna le nom de *Cotereaux*, de *Routiers*, du latin *rumpendo*, parce qu'ils rompaient et brisaient. Avec cette troupe, qui faisait la guerre sans ménagement, le roi d'Angleterre, en étonnant et effrayant, fut bientôt vainqueur. » C'est, comme on le voit, une *belle action* de plus à joindre à tous les *hauts faits* de nos ambitieux oppresseurs.

Du reste, ces brigands de profession, ces sicaires publiquement soutenus et stipendiés, s'attaquaient de préférence aux monastères de femmes, qu'ils souillaient de leurs immoralités; aux châteaux, aux riches abbayes, aux églises, qu'ils soumettaient à la profanation, au pillage, au meurtre, à l'incendie; on les rencontrait dans tous les lieux où se trouvait du mal à faire et des objets à voler. « Brigands, pillards, robeurs, lar-

rons, infâmes, dissolus, excommuniés, dit une ancienne chronique, ils ardaient les monastères et les églises où le peuple se retirait ; tourmentaient les prêtres, les religieux; les appelaient *Cantatours* par dérision, et leur disaient, quand ils les volaient et les battaient : *Cantatours*, *cantez*, » d'où probablement est venu ce terme du vocabulaire des bagnes, de *faire chanter*, pour mettre à contribution, extorquer de l'argent; bagnes que ces dignes suppôts de l'Angleterre n'auraient pas manqué de peupler, si l'institution eût existé de leur temps.

11° Pastoureaux. — Ces attroupements, ainsi nommés, parce qu'ils étaient formés, dans le principe, surtout par des pâtres vagabonds, qui se montrèrent d'abord en Flandre, vers 1250, pendant la captivité de Louis IX en Égypte, et sous le prétexte d'une sorte de croisade populaire, destinée à la délivrance de ce bon roi ; mais, en réalité, pour dévaster les campagnes, piller les monastères, les châteaux, les églises, etc. Un moine Hongrois, nommé Jacob, échappé du cloître de Cîteaux, leur donna plus particulièrement ce caractère de fausse dévotion et de ridicule esprit chevaleresque, vers 1254 ; ce n'était, en effet, qu'un ramassis informe et sans aucune discipline d'hommes, de femmes, d'enfants, dont le nombre s'éleva peut-être à cent mille, et qui ne tardèrent pas à soulever le dégoût et l'indignation par tous les genres de désordres de leur existence bohémienne, et par les dévastations, les incendies, les meurtres, dont ils affligeaient la France entière.

On les poursuivit d'abord avec violence, avec le fâcheux résultat de donner de l'importance et du prosélytisme à ces faux et grossiers sectaires, sans mission réelle et sans règlements organiques. Mais en les abandonnant à leurs causes de dissolution, en se bornant à les mettre dans l'impossibilité de nuire par une suffisante répulsion, on les vit bientôt se dissiper et s'évanouir comme des ombres.

Pendant ces tristes conjonctures, nous voyons la province du Maine gouvernée par ses premiers comtes héréditaires, usufruitiers français, dont nous devons actuellement suivre

l'ordre de succession, tout en continuant l'exposé des considérations générales dans lesquelles nous sommes engagés.

Jean, frère de Louis IX, dit saint Louis, IIe comte usufruitier du Maine.

Jean, troisième fils de Louis VIII, roi de France, frère de Louis IX, dit saint Louis, avait été doté par son père des comtés du Maine et de l'Anjou, dans un testament fait en 1226; mais qui ne devait avoir son exécution qu'à la mort de Bérengère de Navarre. Le jeune comte, mort à l'âge de 14 ans, paraît, en conséquence, n'avoir administré le Maine que de 1230 à 1234; et les faits de cette administration être à peu près inconnus dans les chroniques du temps. Anquetil, dans son Histoire de France, passe même complétement sous silence le nom de Jean, lorsqu'il parle des dotations que fait Louis VIII à ses fils, et place les comtés du Maine, de l'Anjou dans celle du quatrième, qu'il appelle Charles. La mention que nous faisons de cet usufruitier est donc entièrement dans l'intérêt de l'ordre hiérarchique à bien établir.

Marguerite de Provence, femme de Louis IX, IIIe comtesse usufruitière du Maine.

En épousant, vers 1234, Marguerite, fille aînée de Raimond II, comte de Provence, Louis IX, ou saint Louis, roi de France, lui donna, comme doire, la ville du Mans et le comté du Maine à titre d'usufruit. Elle en jouit jusqu'en 1246; mais cette reine, occupée de soins plus importants, n'habita jamais notre pays, le fit constamment administrer par des intendants; aussi ne trouvons-nous rien, sous ce rapport, qui rentre positivement dans son histoire locale, et qui ne se confonde avec celle du royaume de France, dans le gouvernement duquel il rentrait alors.

CHARLES Ier D'ANJOU, FRÈRE DE SAINT LOUIS, IVe COMTE USUFRUITIER DU MAINE.

Charles Ier, fils de Louis VIII, de France, et de Blanche de Castille, fut, au mois d'août 1246, par lettres de Louis IX, son frère, investi des comtés du Maine et de l'Anjou réunis; le roi de France ayant assigné d'autres domaines, pour doire, à Marguerite de Provence, sa femme.

Le nouveau gouverneur du Maine devint comte de Provence par son mariage avec Béatrix, quatrième fille de Raimond Bérenger.

D'un caractère altier, dur, vindicatif, et même cruel, Charles d'Anjou grevait ses provinces d'impôts, fatiguait ses peuples, ses barons, ses évêques d'iniques et mauvais traitements; il aurait probablement excité des réactions sérieuses dans ses comtés en général, dans le Maine en particulier, si l'équitable et juste sévérité de Louis IX, son frère et son souverain, n'eût plus d'une fois mis un frein à ses exactions; et si l'éloignement ordinaire où l'entraînèrent habituellement les croisades, pendant lesquelles il fit briller son courage, les autres gouvernements dont il fut chargé simultanément, n'avaient diminué la fréquence de ses rapports avec le Maine, l'Anjou, la Provence, etc.

Devenu roi de Sicile, en 1266, sénateur de Rome, décoré du titre de roi de Jérusalem, méditant la conquête de l'empire d'Orient, il fut arrêté dans le cours de ses projets ambitieux par la terrible et sanglante insurrection fomentée sous l'influence de Procida, ministre habile du roi d'Aragon, et connue sous le nom de *Vêpres siciliennes*, qui commença le 30 mars 1282, au premier coup de cloche de l'église de Montréal, à Palerme, le lundi de Pâques, et coûta la vie à plus de 8,000 victimes sans défense, parmi lesquelles se trouvèrent un assez grand nombre de Manceaux, d'Angevins, etc. Ce massacre épouvantable, dont plus tard celui de la Saint-

Barthelémy présenta l'horrible pendant, ne fut pas du moins suscité par un mobile religieux; il paraît, en effet, avoir eu pour cause l'impatience des Siciliens à supporter le joug de la domination française, rendue moins tolérable par l'inhumanité de Charles Ier d'Anjou; qui laissa voir à ses derniers moments, en 1285, avec toute l'amertume d'une âme profondément blessée, le sentiment de sa décadence et des affronts qu'il emportait si justement au tombeau.

Pendant ces difficiles et tristes conjonctures, cinq évêques occupèrent le siége épiscopal du Mans. Nous en parlerons dans l'ordre naturel de leur succession.

Geoffroi de Laval, xliiie évêque du Mans. — Fils de Gui V, seigneur de Laval, et de Emme, fille de Geoffroi, comte d'Anjou, du Maine et de Touraine, Geoffroi de Laval était doyen de la cathédrale du Mans lorsqu'il fut nommé, par le chapitre, à l'évêché de cette ville, en remplacement de Maurice, promu à l'archevêché de Rouen.

Il consacra l'église de l'abbaye de l'Épau fondée par Bérengère; y fit, en personne, l'inhumation des restes de cette excellente comtesse du Maine, en 1231.

Une vive contestation s'étant élevée entre le chapitre du Mans et Lisiard, seigneur de Poillé, à l'occasion des droits féodaux relatifs à l'une des métairies d'Asnières, le bon évêque eut assez d'influence, chose rare alors, pour terminer, à l'amiable, ce différend; lorsque déjà les gages de bataille avaient été réciproquement échangés entre le champion du chapitre et celui du seigneur, qui devaient, sans une aussi généreuse intervention, décider le gain du procès par cette épreuve aussi brutale qu'insignifiante, et que l'on employait encore alors sous le titre non moins ridicule de *duel judiciaire*.

Geoffroi de Laval mourut le 9 août 1234. Ses restes furent déposés dans l'église des Cordeliers, dont il avait fondé le monastère au prix d'une partie de sa fortune. Sans orgueil et sans ambition, il se contenta pour lui-même d'une position modeste, relativement aux dignités, à la fortune; position,

dont les avantages de sa naissance l'auraient aisément fait sortir.

GEOFFROI DE LOUDUN, XLIVe ÉVÊQUE DU MANS. — Fils de Geoffroi de Loudun, seigneur de ce lieu, baron de Trèves, et de Béatrix ; aussi distingué par sa piété que par sa naissance, cet excellent gentilhomme fut de bonne heure apprécié par Maurice, évêque du Mans, qui le fixa près de lui pour seconder les profondes résolutions qu'il montrait de se conserver à l'état ecclésiastique; lui conféra les ordres, le nomma chanoine et grand-chantre de la cathédrale du Mans.

Maurice ayant été élevé à la dignité d'archevêque de Rouen, et Geoffroi de Laval, son successeur à notre évêché, l'ayant, par sa mort, laissé vacant trois années après, Geoffroi de Loudun y fut nommé, comme le plus digne, en 1234 ; et, vers le mois de novembre, se rendit à Fontainebleau pour y prêter le serment de fidélité entre les mains du roi Louis IX.

Au début de l'épiscopat, il eut à soutenir, dans l'intérêt de l'église du Mans, une contestation injuste et sérieuse élevée par Juhel de Mathefélon, archevêque de Tours, son métropolitain, qui commença par le frapper d'interdiction. L'affaire se trouva portée devant le pape Grégoire IX ; et Geoffroi de Loudun y plaida lui-même sa cause avec tant de modestie, d'onction et de noblesse, que le Saint-Père, enchanté de notre évêque, non-seulement lui donna gain de cause, mais encore l'honora des témoignages d'une estime, d'une affection particulières, et le nomma son légat pour la France.

De retour dans son diocèse, il s'y distingua par une administration pleine d'équité, de sagesse, de charité. La paroisse de la Couture lui paraissant, pour la régularité du service divin, trop étendue, formée de fidèles trop nombreux, il en fit deux sous les noms de Notre-Dame et de Saint-Nicolas.

Il fonda l'abbaye des Chartreux dans le parc d'Orques, donné, à cet effet, par Raoul, vicomte de Beaumont ; en fit, par ses largesses, une solitude à la fois charmante et silencieuse, bordée par de très-beaux étangs et par les forêts de la Charnie. Il y bâtit, vers 1244, une église sous l'invocation de

Saint-Denis. Il acheta, de ses propres deniers, plusieurs terres seigneuriales voisines avec leurs droits pour augmenter le domaine des Chartreux ; qui, de leur côté, par des travaux continuels et bien entendus, firent, d'une contrée stérile et presque improductive, un pays assez fécond pour nourrir ses habitants, et même une partie de ceux des environs.

Les libéralités de notre excellent évêque ne se bornaient pas à ces utiles fondations ; dans plusieurs famines, qui désolèrent alors une grande partie du Maine, au lieu de dépouiller ses églises et ses monastères pour le soulagement des malheureux, il préférait vider ses greniers, sa propre cassette, et le faisait avec tant de bienveillance, de générosité, que ses chanoines et tous les membres de son clergé s'empressaient de l'imiter, entraînés par la puissance du bon exemple. Il fit à sa cathédrale plusieurs dons précieux, entre autres ceux de belles verrières coloriées où se voient encore ses armes. Il augmenta les constructions des châteaux de Touvoie, d'Yvré, prit un soin particulier de l'hôpital Coëffort. Au milieu de ces grandes mais utiles dépenses, il mit un ordre parfait dans les finances de son évêché, qui, jusqu'alors, n'avaient pas été toujours en bon état. Il publia plusieurs ordonnances et règlements essentiels à son intelligente et sage administration. Mais, depuis longtemps en butte aux violentes attaques de Charles Ier d'Anjou, comte du Maine, frère de saint Louis, et ne se trouvant plus assez puissant pour lutter avec avantage contre les iniquités d'un pareil adversaire, le bon évêque alla réclamer un appui tutélaire auprès du pape Alexandre IV, qui résidait alors, avec toute sa cour, dans la ville d'Anagni.

Geoffroi de Loudun y mourut quinze jours après son arrivée, le 3 août 1255. Ses restes furent, d'après le vœu qu'il en avait exprimé, conduits en France, et déposés dans l'église des Chartreux de Saint-Denis d'Orques.

Guillaume Roland, xlve évêque du Mans. — Fils de Hector Roland, avocat fiscal du comté du Maine, il naquit au Mans, y devint chanoine de la cathédrale, grand-chantre, et fut élevé à la dignité épiscopale, en 1255, par le choix du clergé, le vœu

des habitants, et même la faveur de Charles I[er] d'Anjou, comte du Maine; qui, sans doute, espérait le soumettre aisément à ses capricieuses volontés, comme fils de l'un de ses officiers, dont la famille plébéienne était incapable de lui présenter des obstacles sérieux.

Mais le prélat vint à Paris prêter serment de fidélité, comme son prédécesseur, au roi Louis IX, sans vouloir s'abaisser au triste rôle de courtisan près du comte, et consentir à l'usurpation projetée sur les droits de son Eglise; aussi, par les mêmes injustes motifs, Charles I[er] d'Anjou devint-il bientôt l'implacable persécuteur de Guillaume Roland, comme il avait été celui de Geoffroi de Loudun.

Notre évêque fut aussi vers la cour de Rome chercher des consolations et l'appui dont il avait besoin au milieu de ses nombreuses tribulations. Alexandre IV et les cardinaux du conclave ayant, à l'unanimité, reconnu la justice de sa cause, le protégèrent contre les violences du comte du Maine, et défendirent son Eglise, menacée dans ses prérogatives. Mais il ne jouit pas longtemps des avantages de son triomphe, et mourut, à Gênes, le 4 août 1261. Ses restes furent déposés dans l'église de l'abbaye de Champagne, que, par testament, il avait choisie pour lieu de sa sépulture.

Geoffroi Freslon, xlvi[e] évêque du Mans. — Doué des plus estimables qualités, il s'était acquis l'estime et l'affection du pape Clément IV, qui voulut, pour lui témoigner la réalité de ces honorables sentiments, l'élever à la dignité d'archevêque. Ce qu'il refusa par humilité; n'acceptant, qu'avec beaucoup de peine, l'évêché du Mans, auquel il fut nommé vers 1261.

Si Charles I[er] d'Anjou n'avait été, par les embarras du royaume de Naples, détourné des persécutions qu'il ne cessait d'exercer contre les prélats de son comté du Maine, Geoffroi Freslon, comme ses prédécesseurs, en eût été victime.

L'administration de cet évêque fut remarquable par la sagesse des règlements qu'il établit dans le but de régulariser les attributions et d'assurer la conduite sacerdotale des cha-

noines, des curés et des prêtres de son diocèse. Il mourut au Mans le 14 novembre 1269 ou 1274.

GEOFFROI D'ASSÉ, XLVII[e] ÉVÊQUE DU MANS. — De l'une des plus anciennes familles du Maine, les seigneurs d'Assé le Riboul et d'Assé le Boisne, ce prélat, né sur la commune de Saint-Marceau, fut graduellement élevé, dans la cathédrale du Mans, aux dignités de chanoine, d'archidiacre, de scholastique, de grand-chantre, enfin d'évêque, en 1269 ou 1274. Le plus bel éloge que l'on puisse faire de son caractère et de ses vertus, est d'ajouter, d'après les chroniques du temps, que son humilité croissait à mesure qu'il montait en charges; que son dévouement et sa charité s'augmentaient dans la proportion des obligations que ces charges venaient progressivement lui imposer.

Il aimait la solitude, et s'y désennuyait des fatigues de la vie publique, dans ses maisons de campagne, dont il s'occupait à cultiver les jardins, à soigner les constructions. Il parvint souvent, par sa douceur et sa bienveillance, à rétablir l'affection entre des seigneurs irrités, qui croyaient ne pouvoir vider leurs différends que par la voie des armes. Après avoir laissé, dans tout son diocèse, des preuves de sa bonté généreuse, il mourut le 3 juin 1277; et fut inhumé dans l'église du Pré.

CHARLES II D'ANJOU, FILS DE CHARLES I[er], V[e] COMTE USUFRUITIER DU MAINE.

Charles II d'Anjou, dit le Boiteux, d'un caractère bien plus honorable que Charles I[er] d'Anjou, son père, éprouva cependant, comme lui, bien des tribulations et des revers dans son royaume de Naples. Captif jusqu'en 1289, vainement occupé du projet de reconquérir la Sicile, Charles II ne put donner aucun soin au gouvernement de la province du Maine dont il était devenu, en 1285, comte héréditaire usufruitier, par la mort de son père.

En accordant sa fille Marguerite à Charles de Valois, frère

de Philippe IV, dit le Bel, fils de Philippe III, ou le Hardi, en 1290, il lui céda le comté du Maine et mourut à Naples, le 5 mai 1309, généralement regretté de ses sujets pour les principes de justice et d'humanité auxquels son gouvernement n'avait jamais fait défaut.

Charles III, ou de Valois, vi^e comte usufruitier du Maine.

Charles III, ou de Valois, troisième fils de Philippe III, ou le Hardi, roi de France, et d'Isabelle d'Aragon, par suite d'arrangements avec son beau-père, Charles II d'Anjou, dit le Boiteux, dont il avait épousé la fille, Marguerite, obtint, en 1290, les comtés d'Anjou et du Maine. Engagé successivement dans les guerres d'Angleterre, de Flandre, de Calabre, etc., ce comte ne s'occupa que bien indirectement des affaires de notre province, dont il confia le gouvernement, vers 1317, à Philippe VI de Valois, l'aîné des fils qu'il avait eus de Marguerite d'Anjou, la première de ses trois femmes, et qui devint roi de France en 1328.

Il semblerait cependant que Charles III ne fût pas toujours absolument étranger à l'administration du Maine, puisque Morand nous assure : « qu'il aimait à venir souvent se délasser de ses travaux dans son château du Gué-de-Maulny, » que les cartulaires diocésains nomment : *Vado mali nidi*, et qui se trouvait dans le voisinage du Mans ; que ce comte jouissait de l'estime, de l'affection de la noblesse et du clergé. C'est de lui qu'on a dit, comme trait caractéristique de sa position exceptionnelle : « qu'il avait été fils, frère, oncle, père de rois, et jamais roi. »

On lui reproche de s'être approprié les dépouilles des Templiers, et d'avoir contribué, par des motifs de vengeance, à la condamnation d'Enguerrand de Marigny. Charles III mourut le 16 décembre 1625.

Quatre évêques occupèrent le siége épiscopal du Mans pendant le gouvernement et sous l'administration de ces deux comtes usufruitiers de notre province.

JEAN DE TANLAY, XLVIIIe ÉVÊQUE DU MANS. — A la mort de Geoffroi d'Assé, le chapitre du Mans, à l'unanimité, nomma, pour le remplacer bien dignement, son doyen Guillaume Roil, homme dont l'humilité dépassait encore la science et les vertus chrétiennes; aussi ne voulut-il jamais accepter cette charge, dont il se déclarait indigne, et déposa-t-il sa démission entre les mains du pape Nicolas III, qui choisit, en 1277, Jean de Tanlay, dont l'origine est restée conjecturale.

Ce nouveau prélat aux formes systématiquement polies, mais, dans le fond, naturellement dur, hautain, exigeant et difficile, fut presque toujours en guerre avec ses administrés, son clergé, la noblesse du Maine, etc.

Les fermiers d'Amaury de Juillé s'étant refusés à lui payer une dîme qu'ils prétendaient ne pas devoir, il les fit saisir par Guillaume Blanche-Lande, son écuyer, et renfermer dans les prisons de l'évêché. Amaury vient réclamer ses colons, et, n'obtenant aucune satisfaction, s'emporte en violentes injures contre le prélat, qui, sans autre forme de procès, le fait garder à vue dans l'une des chambres du château de Touvoie.

Indignés d'une action aussi contraire à la justice qu'outrageante pour la noblesse du pays, les parents d'Amaury, un grand nombre d'autres seigneurs, forment une petite croisade armée contre l'évêque, assiégent ses maisons d'Yvré, de Touvoie, ravagent ses terres, emportent ses meubles, mettent ses gens en prison, démolissent plusieurs de ses habitations, et vont jusqu'à lui tendre des embuscades pour s'emparer de sa personne. De son côté, le prélat furieux lance l'excommunication contre ces redoutables ennemis, avec lesquels il se trouva dès lors dans un tel état d'hostilité qu'il n'osait plus sortir de la ville pour aller à ses châteaux sans être escorté dans sa marche par cinquante ou soixante cavaliers armés. Il est aisé de comprendre qu'au milieu de ces regrettables conflits et des procès nombreux qu'il soutint contre son chapitre, Jean de Tanlay, qui mourut en 1294, ne rendit pas de grands services dans son diocèse pendant un épiscopat de 17 ans.

PIERRE LE ROYER, XLIXe ÉVÊQUE DU MANS. — Chanoine, archi-

prêtre de Château-du-Loir; fils de Jean Le Royer, officier du comte de Vendôme; né à Troo, près Montoire, Pierre Le Royer fut nommé, par le choix unanime du chapitre du Mans, en 1294, à l'évêché de ce diocèse, avec l'agrément du roi Philippe IV, dit le Bel, et sanction du pape Boniface VIII. Le digne prélat, animé des meilleurs sentiments, avait entrepris, avec le désir de rétablir partout la bonne harmonie, l'ordre si regrettablement compromis, la visite épiscopale de son diocèse, pendant laquelle il mourut, en 1296, dans la paroisse de Sainte-Cécile-sur-le-Loir. Ses restes furent apportés au Mans et solennellement déposés dans la cathédrale.

Denis Benoiston, Le évêque du Mans. — Né à Falaise, chanoine, ensuite doyen de l'Église de Paris, Denis Benoiston fut nommé à l'évêché du Mans par le pape Boniface VIII, en 1296. D'un esprit conciliant, d'un caractère plein de bienveillance, il dissipa les dernières traces de la haine que Jean de Tanlay avait excitée surtout entre la noblesse et le clergé; obtint pleine satisfaction dans un différend qu'il eut avec Guillaume Le Maire, évêque d'Angers, pour la conservation des limites réelles de son diocèse; et mourut en 1298, au château de Ceaulcé, qu'il faisait reconstruire, et qui avait été démoli pendant les troubles excités par Jean de Tanlay.

Robert de Clinchamp, LIe évêque du Mans. — Appartenant à l'une des plus anciennes familles nobles de la province du Maine, Robert de Clinchamp devint progressivement chanoine, grand-chantre, enfin doyen du chapitre du Mans. Ce fut alors qu'il s'y distingua par son admirable charité, pendant les trois funestes années d'une famine qui désola notre pays. L'excellent doyen déploya, dans cette calamité, les ressources du plus infatigable zèle; et pour donner du pain aux malheureux, après avoir vidé ses greniers et sa bourse, vendit sa vaisselle d'argent et jusqu'à ses chevaux, auxquels il tenait cependant beaucoup, en conséquence d'un goût de famille dont nous retrouvons encore aujourd'hui les traditions.

D'aussi belles qualités attirèrent sur lui l'estime et l'affection de ses concitoyens; et quand l'évêché devint disponible, il y

fut nommé par le suffrage universel des populations et du clergé, en 1298.

Cette nouvelle dignité sembla développer encore ses vertus chrétiennes, multiplier les applications de son noble zèle et de sa bienveillance au soulagement de tous les genres d'infortunes.

Sous son épiscopat, l'église et le bourg de Coulaines furent la proie d'un incendie qui menaça les faubourgs et l'abbaye de Saint-Vincent; il ne resta point en arrière dans les soulagements et les réparations de cet affreux sinistre; mourut le 9 septembre 1309; ses restes furent déposés dans le chœur de la cathédrale. Un magnifique tombeau couvert d'azur, de bronze et de cuivre doré, lui fut élevé par sa famille; taillé dans la muraille à droite en montant au grand autel; et conservé dans une intégrité parfaite jusqu'à l'invasion du Mans par les protestants en 1562, qui brisèrent les statues des églises, profanèrent les monuments funèbres et ne rougirent pas d'emporter les métaux précieux qui leur servaient d'ornements.

PHILIPPE VI DE VALOIS, FILS DE CHARLES III DE VALOIS, VII[e] COMTE USUFRUITIER DU MAINE.

Charles III de Valois, comte du Maine, et qu'il ne faut pas confondre avec Charles III, roi de France, vers 922, sous le nom de Charles dit le Simple; obligé de gouverner le royaume, pendant la minorité de ses neveux, avait, en 1317, confié le gouvernement du Maine à Philippe VI de Valois, son fils, qui le conserva jusqu'en 1328, époque à laquelle il monta sur le trône de France, avec le titre de Philippe VI de Valois, premier roi de la branche de ce nom.

Philippe VI, avant son avénement au trône, habita souvent le château du Gué-de-Maulny, près le Mans, capitale de son comté. Il y vint même quelquefois pendant la durée de sa royauté. Ce fut dans cette résidence provinciale que Jeanne de Bourgogne, sa femme, accoucha de Jean II, le 26 avril 1319;

prince qui, sous le nom de roi Jean II ou le Bon, régna sur la France, et devint, sinon la cause, au moins l'occasion des profondes et nombreuses calamités dont elle fut alors frappée.

Le baptême eut lieu dans l'église cathédrale du Mans, par Hugues Oudard, évêque d'Angers; sous la protection de Charles III de Valois, aïeul et parrain de l'enfant; au milieu d'une pompe remarquable, de réjouissances qui durèrent plusieurs jours et pendant lesquelles Philippe VI répandit généreusement ses libéralités sur le peuple.

Charles IV dit le Bel, troisième et dernier fils de Philippe IV, ou le Bel, avait, en mourant, laissé la reine Jeanne d'Évreux, sa troisième femme, enceinte. D'après les dernières volontés de ce roi, Philippe VI devint régent de France pendant la grossesse de Jeanne, et comme elle accoucha d'une fille, ce prince fut élevé à la royauté par voie de succession à son cousin Charles IV, en devenant ainsi le premier souverain de la branche des Valois, en 1328.

En 1329, il avait institué, au château du Gué-de-Maulny, un collége de chanoines sous le titre de chapelains. Ruiné pendant les guerres et les dévastations qui suivirent, cet établissement fut transféré dans la ville du Mans vers 1380.

En montant sur le trône, Philippe VI réunit de nouveau à la couronne les comtés du Maine et de l'Anjou, mais il en donna la jouissance à Jean II, son fils, comme il l'avait reçue lui-même.

Pierre de Longueil, LII[e] évêque du Mans. — Sous le gouvernement provincial de Charles III et de Philippe VI, eut lieu l'épiscopat de Pierre de Longueil, fils de Guillaume de Longueil, chambellan de Charles III de Valois. Ce digne prêtre était doyen du chapitre de Rouen, lorsque celui du Mans le choisit pour son évêque en 1309.

Il assista, en 1311, au concile œcuménique de Vienne en Dauphiné, où le pape Clément V, et le roi de France, Philippe IV dit le Bel, résolurent, de concert, la ruine entière de l'Ordre des Templiers.

Le prélat, au commencement de son épiscopat, eut à soute-

nir, contre son chapitre, une vive discussion relative aux différents pouvoirs de leur juridiction ecclésiastique; et la manière dont les droits de chacun furent établis fait assez comprendre ce qu'étaient encore au XIVe siècle l'importance et l'étendue réelle de cette juridiction : le chapitre conservait le droit de correction des mœurs, la connaissance des délits, quasi-délits; des contrats et quasi-contrats. A l'évêque était réservée celle des crimes d'hérésie, de magie; des décisions en appel, etc.

En 1313, il fit, d'une manière solennelle, avec son chapitre, la remarquable séparation des anciennes églises ou quarante cures dont le caractère distinctif était de relever immédiatement de leur juridiction et puissance ecclésiastique.

Ce fut, comme nous l'avons dit, le 26 avril 1319, par conséquent la dixième année de l'épiscopat de Pierre de Longueil, que la reine Jeanne de Bourgogne accoucha, dans le château du Gué-de-Maulny, de Jean II, qui fut baptisé le dimanche suivant, en présence d'un grand nombre de seigneurs du pays.

Pierre de Longueil mourut le 3 avril 1326, et fut inhumé, au Mans, dans le chœur de l'église des Cordeliers.

Jean II de Valois, fils de Philippe VI, VIIIe comte usufruitier du Maine.

Né au château du Gué-de-Maulny, en 1319, Jean II reçut, à titre d'usufruit, vers 1328, le Maine et l'Anjou, que son père, Philippe VI, avait réunis à la couronne en montant sur le trône de France.

Il conserva le gouvernement de ces comtés, dans lesquels il se fit apprécier par des actes et des règlements locaux remplis de sagesse, jusqu'en 1356, époque à laquelle il en investit son second fils, Louis Ier d'Anjou.

Devenu roi par la mort de Philippe VI de Valois, en 1350, Jean II n'éprouva plus qu'une série de tribulations et de malheurs qui vinrent accabler toute la France et dont les contrecoups se firent particulièrement sentir dans la province du Maine.

On avait espéré beaucoup de l'habileté dans la guerre, de l'expérience diplomatique justement réputées chez un prince qui prenait le sceptre à l'âge de 40 ans; mais des fautes graves, des imprudences impardonnables, il faut bien le dire aussi, des événements qui semblèrent tenir de la fatalité, vinrent briser toutes ces illusions et les remplacer par des réalités qui firent de ce règne un des plus malheureux dont nos annales aient enregistré le douloureux souvenir.

La première de ces fautes fut la barbare exécution de Raoul de Nesle, comte d'Eu, connétable de France; la première de ces imprudences, sa confiance et son affection pour Charles II, dit *le Mauvais*, auquel il donna l'une de ses filles, et qui ne fit, pendant tout son règne, que le compromettre par ses criminelles actions, ou le tourmenter par ses ambitieux et coupables projets. Enfin, le plus terrible des événements extraordinaires dont il devint la victime, fut cette désastreuse bataille de Poitiers, du 17 septembre 1356; où, même à la tête d'une brave armée française, cinq fois supérieure en nombre, même après avoir fait des prodiges de valeur dans les périlleux défilés de *Maupertuis*, où son ardeur l'avait engagé à la tête de sa cavalerie, ce courageux prince fut vaincu, fait prisonnier par le prince de Galles, dit *Prince-Noir*, ayant seulement alors sous ses ordres huit mille hommes, en partie mercenaires et ne devant avoir en perspective, avant l'action, qu'une défaite à peu près assurée.

Le malheureux Jean II, que son affabilité, sa résignation dans l'infortune, sa fidélité dans l'accomplissement des traités les plus onéreux, firent nommer *le Bon*, fut conduit en Angleterre, enfermé dans la tour de Londres pendant quatre années qui devinrent pour la France quatre siècles de misères, de bouleversements et de désastres.

Au nombre de ces calamités il faut citer particulièrement : *les troubles* si dangereux excités par Marcel, prévôt des marchands; *les trahisons* de Charles II, roi de Navarre, qui fut sur le point d'introduire les Anglais dans la capitale du royaume; *les réactions royalistes* de Simon Maillard; *les horreurs et les*

immoralités de *la jacquerie; la concentration* des résistances militaires dans les villes, dans les châteaux fortifiés, avec le double et sérieux inconvénient de favoriser, comme nous le verrons, les abus de la féodalité, mais surtout d'abandonner les campagnes aux exactions, aux ravages des armées anglaises; détruisant sur leur passage les bourgs, les moissons, en y jetant partout les fatales semences des famines, des épidémies et de la destruction ; enfin, l'humiliant et surtout onéreux *traité de Bretigny*, du 8 mai 1360, qui rendait la liberté au roi de France, donnait aux Anglais une occasion nouvelle de montrer leur peu d'exactitude à garder la foi jurée; et, par un contraste honorable pour la France, inspirait à Jean II cette noble réponse aux courtisans qui lui conseillaient d'imiter cet exemple en s'affranchissant des injustes conditions qu'Edouard III avait imposées à la situation malheureuse de son rival : « Si la justice et la bonne foi, dit-il, étaient bannies du reste du monde, elles devraient se retrouver dans la bouche et le cœur des rois!... »

L'une des conventions de ce déplorable traité de Bretigny était la renonciation du roi d'Angleterre et de son fils à toutes les prétentions qu'ils pourraient avoir sur le Maine, l'Anjou, la Touraine, la Normandie, etc., enfin sur la couronne de France. Nous verrons comment furent tenus d'aussi justes engagements.

Espérant mettre un terme aux difficultés incessantes soulevées par Edouard III, Jean passe en Angleterre vers 1364; y meurt, après un séjour de quatre mois, d'une maladie de langueur. On lui fit des funérailles pompeuses dans la cathédrale de Londres, et ses restes furent envoyés avec appareil en France et solennellement déposés à Saint-Denis.

Pendant le gouvernement provincial de Jean II, dit le Bon, trois évêques occupèrent le siége épiscopal du Mans.

GUI DE LAVAL, LIII[e] ÉVÊQUE DU MANS. — Des plus illustres familles de la province du Maine, Gui de Laval était fils de Gui VIII et de Jeanne de Beaumont. D'abord doyen du chapitre de notre cathédrale, il fut nommé à l'évêché de Quimper; enfin

à celui du Mans en 1326. Il fit dans le cours de son épiscopat des règlements administratifs sages; régularisa l'institution du chapitre du Gué-de-Maulny, fondée en 1329 par Philippe VI; le rétablissement du monastère des Filles-Dieu, que les calamités des temps avaient ruiné. Il habitait souvent son château de Larchamp, près d'Ernée; préférant la solitude aux vaines démonstrations du monde, et répétant ces paroles du pape Célestin : « Un jour passé dans le désert vaut mieux que mille ans dans la cour des princes. » Il mourut le 7 avril 1339, lorsqu'il se disposait à faire la visite épiscopale de son diocèse.

Geoffroi de la Chapelle, liv[e] évêque du Mans. — Fils d'un cultivateur de La Chapelle-Saint-Aubin, commune voisine du Mans, Geoffroi, doué d'une remarquable intelligence, reçut de ses dignes parents le don le plus précieux qu'un père, comme assurance de l'avenir, puisse faire à son fils : celui d'une éducation chrétienne et d'une solide instruction. La carrière du barreau paraît avoir été celle que lui préparait sa famille.

Mais l'intelligent prélat, Gui de Laval, ayant mieux apprécié la vocation réelle de ce jeune homme en position de choisir un état, le crut appelé au service de l'Église; obtint sa confiance, et, pour encourager ses bonnes dispositions le nomma chanoine, avec l'avantage d'utiliser les profondes notions qu'il avait acquises pendant ses études sérieuses de la jurisprudence.

Les espérances du protecteur ne furent point déçues, et le protégé se montra toujours vrai dans ses discours, équitable dans ses jugements, prudent et circonspect dans ses actions.

Nommé à l'évêché du Mans, après la mort de son bienfaiteur, Gui de Laval, en 1339, Geoffroi de La Chapelle remplit, au milieu des tribulations et des calamités de cette époque, les fonctions alors si pénibles et si difficiles qui venaient de lui être confiées, avec un dévouement, un zèle, une charité conformes aux vertus chrétiennes de ses premiers débuts.

Les populations du Maine, comme celles de toute la France, pendant la captivité du Roi Jean II surtout, étaient réduites à la plus affreuse misère par les ravages incessants des Anglais

ou des troupes indisciplinées qu'on leur opposait; le digne prélat, sans appauvrir son Église, et ne faisant porter que sur les réformes de sa maison, en se réduisant au plus strict nécessaire, les énormes dépenses de ses libéralités envers les malheureux, partageait avec eux jusqu'à la dernière obole de sa bourse, au dernier boisseau de blé de ses greniers. Il mourut le 30 juillet 1350, universellement regretté. Ses restes furent déposés dans le chœur de la cathédrale du Mans, où le cardinal Pierre de La Forêt, son neveu, lui fit ériger un tombeau digne de l'un et de l'autre.

Nous prendrons occasion de cette circonstance pour faire connaître, en quelques mots, l'un des Cénomans dont l'existence a fait le plus d'honneur à notre province du Maine.

Pierre de La Forêt, cardinal. — Il naquit à La Suze, diocèse du Mans, de Philippe de La Forêt, homme du peuple, très-estimé dans le pays; et de Marguerite Geoffroi de La Chapelle-Saint-Aubin, sœur de notre évêque. La révélation précoce de ses brillantes facultés engagea ses parents à lui faire donner l'éducation et l'instruction qu'il semblait mériter, dont il profita de la manière la plus satisfaisante.

Encore très-jeune, il professait déjà la jurisprudence avec une véritable distinction dans les écoles d'Orléans, d'Angers, etc.

Gui de Laval, évêque du Mans, en récompense de son mérite, et comme acheminement à des bénéfices plus considérables, lui donna la cure de Chemiré-le-Gaudin. Le génie de Pierre de La Forêt devait prendre un plus grand essor. Il se rend à Paris, devient progressivement avocat-général de la couronne, chancelier de Jean II de Valois, évêque de Tournai, de Paris, archevêque de Rouen, cardinal et légat d'Innocent VI; il eut beaucoup à souffrir des malheurs du roi son bienfaiteur, dont il ne cessa de prendre courageusement les intérêts. Forcé de se retirer auprès du Souverain-Pontife, résidant alors dans la ville d'Avignon, il y mourut le 22 juin 1361. D'après les dernières volontés qu'il exprimait dans un testament fait quelques années auparavant, ses restes furent déposés à côté de

ceux de Geoffroi de La Chapelle, son oncle, dans le chœur de notre cathédrale, où les deux tombeaux en marbre firent l'ornement de cette église jusqu'en 1562, époque déplorable à laquelle ils furent brutalement détruits, avec plusieurs autres, pendant une désastreuse invasion des protestants.

JEAN DE CRAON, LV[e] ÉVÊQUE DU MANS. — Fils d'Amauri III de Craon, seigneur de Sablé, et de Béatrix de Rouis, dame de La Suze, Jean de Craon était chanoine de l'Église de Paris, lorsqu'en 1350, il fut nommé à l'évêché du Mans. Pour honorer ce prélat, et sans doute aussi les autres membres de son illustre famille, toute la noblesse du Maine et de l'Anjou se réunit et vint donner, à son entrée dans la ville du Mans, la pompe d'une véritable solennité.

Les prêtres de la confrérie de Saint-Julien étant devenus très-nombreux, et leurs chants troublant l'office du chœur de la cathédrale, Jean de Craon les plaça dans l'église de Saint-Michel-du-Cloître, où leurs cérémonies pouvaient se faire avec plus de développement et de liberté.

Nommé à l'archevêché de Reims, ce prélat quitta le siége du Mans en 1355.

LOUIS I[er] D'ANJOU, SECOND FILS DE JEAN II, IX[e] COMTE USUFRUITIER DU MAINE.

Louis I[er] d'Anjou, second fils de Jean II, dit *le Bon*, naquit au château de Vincennes le 23 juillet 1339; assista, vers 1356, à la désastreuse bataille de Poitiers, âgé de 17 ans. Son père, fait prisonnier, lui donna le gouvernement du Maine, de l'Anjou; élevant, en sa faveur, cette dernière province au titre de duché-pairie. Désigné comme l'un des otages à fournir aux Anglais par l'onéreux traité de Bretigny, Louis d'Anjou trouva moyen, en 1363, de s'échapper de Calais, et, malgré les plus vives instances de son père, ne voulut jamais rentrer en captivité.

En 1360, il avait épousé Marie, fille de Charles de Blois. Le

caractère hautain de cette princesse, la rapacité du comte, augmentée par le besoin d'argent que ses dépenses inconsidérées et ses projets ambitieux sur le royaume de Naples augmentaient chaque jour, firent naître, dans l'esprit des Cénomans, une véritable répulsion pour des maîtres qui les accablaient d'impôts, de péages, de droits d'entrée, etc.

Après avoir, par des moyens souvent peu délicats, amassé des trésors considérables pour sa grande entreprise, Louis Ier d'Anjou, vers la fin de mai 1382, se rend en Provence, comme héritier de Jeanne, reine de Naples, qui venait de faire des dispositions en sa faveur; est couronné par Clément VII; fait valoir ses prétentions à la tête d'une excellente armée de soixante mille hommes, contre Charles de Duras, couronné de son côté par le pape romain Urbain VI; frappé à mort dans un combat qu'il a l'imprudence de livrer, cet ambitieux roi d'un jour succombe, en 1384, près de Bari, dans le royaume dont il voulait prendre possession; assez peu regretté des Cénomans; laissant tous ses trésors au pillage, et les malheureux compagnons de son équipée, dans la nécessité de rentrer librement chez eux, mais en implorant, sur la route, l'humanité charitable des populations.

Deux évêques ont occupé, sous Louis Ier d'Anjou, le siége épiscopal du Mans.

Michel de la Brèche, lvie évêque du Mans. — Docteur en théologie, d'origine patricienne, grand aumônier de France à Paris, sous le roi Jean II, Michel de la Brèche fit bâtir, dans la capitale, pendant l'exercice de sa charge, l'hôpital des *Quinze-Vingts*. Nommé en 1355 à l'évêché du Mans, ce prélat eut beaucoup à souffrir des ravageurs anglais, et de ceux que jetaient dans tout le pays ces bandes indisciplinées et vagabondes qui, sous le nom de *Tard-Venus*, pillaient les villes et les campagnes. Mais plus d'une fois les gens à son service déjouèrent les criminels projets de ces misérables. Ainsi, lorsque la compagnie conduite par le nommé Robert Marcault, brigand trop connu dans le Maine et l'Anjou pour ses actes d'une cruauté sauvage, vint assiéger le château de Touvoie,

appartenant à l'évêque, son intendant eut l'ingénieuse pensée del aisser les ponts-levis abattus après en avoir fait décheviller la charpente. Marcault et les principaux de sa troupe, composée d'Anglais et de *Tard-Venus*, s'y précipitent en foule, croyant effectuer une surprise. Aussitôt, les ponts se brisent avec fracas sous les pieds de ce ramas d'aventuriers, qui tombant embarrassés au milieu des pièces de bois, dans les fossés remplis d'eau, profonds, sont bientôt assommés jusqu'au dernier par les gens du château; les autres, aussi lâches que généralement dissolus, privés de leurs chefs ; effrayés par les résultats du piége qu'on leur avait habilement tendu, prirent la fuite pour aller grossir d'autres bandes plus heureuses dans leurs coupables invasions.

Ce fut précisément sous l'épiscopat de Michel de La Brèche que le connétable Bertrand Duguesclin fut nommé gouverneur de la ville du Mans. Il remporta deux ans plus tard, sur les Anglais, en 1370, la célèbre bataille de Pontvallain, dans notre province. Le digne prélat mourut le 4 juin 1368.

Gonthier de Baignaux, lvii[e] évêque du Mans.—Secrétaire d'État du roi Charles V, Gonthier de Baignaux fut, par ce monarque, nommé à l'évêché du Mans en 1368. Son élection ayant été sanctionnée par le Souverain-Pontife de Rome Urbain VI, il n'en fallut pas davantage pour lui faire un dangereux ennemi du pape d'Avignon, Clément VII, qui ne manqua pas de lui susciter des embarras nombreux dans les discussions qu'il eut à soutenir contre son chapitre, à l'occasion des libertés et franchises que ce dernier prétendait avoir obtenues du pape Innocent IV.

Les relations du prélat avec ses chanoines devinrent assez indifférentes et même assez froides, pour que, dans leurs arrangements, il tînt à se faire exempter de l'obligation de recevoir à sa table, toutes les fois qu'il officiait pontificalement, ceux qui l'assistaient dans les cérémonies du culte; et dès lors à réduire aux trois fêtes de Pâques, de Noël, et de la Saint-Gervais d'été, les occasions de les traiter dans son palais épiscopal.

En faveur près du roi Charles V, Gonthier de Baignaux

obtint l'étrange privilége de faire élever un gibet de justice à quatre piliers pour sa baronnie de Touvoie, et d'y faire tenir des foires et marchés à plusieurs époques de l'année. Du reste, cet évêque était sage, vigilant, observateur, et préférait la solitude au brillant tumulte du monde. Aussi choisit-il un hibou pour emblème avec cette devise : *Habitat mens cauta recessus.* Il fut, en 1385, nommé à l'archevêché de Sens.

Louis II d'Anjou, fils de Louis Ier d'Anjou, xe comte usufruitier du Maine.

A la mort de son père, Louis Ier d'Anjou, Louis II, alors âgé de sept ans, devint comte du Maine et de l'Anjou, sous la tutelle de Marie de Blois, sa mère, en 1384.

Couronné roi de Naples, en 1389, par le pape d'Avignon Clément VII, il ne fit qu'entrevoir cet héritage paternel, et se trouva bientôt forcé d'y renoncer entièrement.

Vers cette époque si triste pour notre province, et qui préparait tant de calamités à la France entière, Charles VI, alors âgé de douze ans, venait d'en recevoir le gouvernement, en 1380, sous la régence que Charles V, son père, avait, en mourant, laissée au duc d'Anjou, son oncle.

Charles V, justement surnommé *le Sage*, avait en effet prévu le danger de cette régence, connaissant bien l'esprit aventureux et brouillon de son frère; mais, comme il arrivait à cette charge par droit de naissance, craignant encore plus les réactions de l'orgueil humilié, que pouvait amener un autre choix, de la part d'un prince capable de s'abandonner à tous les excès du plus implacable ressentiment.

Aussi, dès l'année 1382, par les inepties et les imprudences du régent pour la perception des impôts, la capitale du royaume offrit-elle, comme un prélude sinistre, cette sanglante rébellion dite des *Maillotins*, par allusion aux maillets en plomb dont se servaient les séditieux pour assommer tous ceux qui cherchaient à leur opposer une légitime résistance.

Le malheureux Charles VI, comme s'il eût été voué, dès sa naissance, aux plus rudes épreuves, n'allait sortir de l'oppression de son indigne tuteur que pour tomber sous la puissance despotique d'une femme altière et plus indigne encore; puisqu'il se mariait, en 1385, à la fille d'un duc d'Allemagne : Isabelle de Bavière, qui se montra tout à la fois reine parjure, épouse coupable et mère sans cœur !... Enfin, pour mettre le comble à son infortune, à celle de la France, il devait perdre la raison; n'offrir ultérieurement, par intervalles, que des lueurs passagères de sens et d'intelligence. Au milieu de tant de causes fatales, nous allons donc voir notre belle patrie longuement abreuvée d'humiliations, sous le joug flétrissant de l'Angleterre.

Ici vient s'effectuer un des événements les plus tristes de notre histoire, que nous devons mentionner, puisqu'il se rattache à ces calamités, que le Maine en fut le théâtre, et qu'il mettra le comble à cette flétrissure, à ces humiliations, en les étendant, comme une lèpre contagieuse, à la France entière.

Le baron Pierre de Craon, après l'assassinat du connétable Olivier de Clisson, favori de Charles VI, va se réfugier près de Montfort, duc de Bretagne, son parent et son ami, qui refuse de l'abandonner à la justice du roi. Charles VI fait rassembler, au Mans, une armée nombreuse; passe trois semaines au château de cette ville, pour effectuer les préparatifs d'une guerre dont ses deux oncles, les ducs de Bourgogne et de Berry, qui portaient une haine profonde au connétable, cherchèrent en vain, pendant ce temps, de le dissuader par tous les moyens possibles.

Le roi part du Mans le 5 août 1392, dans un état de santé peu satisfaisant. Il devait traverser la forêt, qui commençait alors par une futaie en exploitation, nommée le bois *de Teillais*, s'étendait au loin dans la direction de La Suze, et se terminait, avant d'y arriver, par une lande sablonneuse. Charles VI est à peine engagé dans le bois *de Teillais*, à la hauteur d'Alonnes, qu'un homme de haute stature, sous le déguisement d'un fantôme blanc, caché derrière un arbre, saisit les rênes de son

coursier, en lui criant d'une voix sinistre : « *Roi, ne chevauche pas plus avant; retourne, tu es trahi.* » Le fantôme disparaît, sans qu'on cherche même à le poursuivre, tant il est bien probable que cet augure d'un nouveau genre n'était que l'acteur d'une scène imaginée par les oncles du roi pour l'arrêter dans sa marche. Il continue cependant, mais l'œil morne, et comme absorbé dans une préoccupation terrible. A son entrée dans cette lande, par une chaleur excessive, il est subitement réveillé de sa triste rêverie par le choc d'une lance, et devient furieux ; le coup avait porté : le malheureux Charles VI était complétement fou!... En effet, réveillé comme d'un songe pénible, et croyant voir se réaliser la prédiction du fantôme, il saisit son épée, frappe tous ceux qui se trouvent à sa portée, criant comme un furieux : « En avant sur les traîtres ! » On cherche vainement à le saisir. Lorsque ses forces parurent épuisées, l'un de ses chambellans, Guillaume Martel, saute adroitement sur la croupe du cheval, embrasse vigoureusement le roi, que l'on désarme et couche sans connaissance dans un chariot. « Le voyage est fait pour cette fois, » dirent les deux oncles, dont les manœuvres avaient enfin réussi pour anéantir les projets de Charles VI. Dans ce déplorable état, on le ramène au Mans. Les intervalles de lucidité qu'il offrit par la suite ne furent pas suffisants pour garantir la France des intrigues de la cour et du joug honteux que la Grande-Bretagne allait bientôt lui faire subir. La seule compensation dérisoire que la démence du roi vint nous apporter, fut l'invention des cartes par Gringonneur.

Henri V, roi d'Angleterre, profitant des troubles et des divisions de notre malheureux pays, des avantages que lui présentait la fatale victoire d'Azincourt, en 1415, prend la Normandie; se fait couronner, en 1421, roi de France; est secondé, sans pudeur et sans conscience, dans cette usurpation, par Isabelle de Bavière, veuve de Charles VI, en 1422, et qui, pour consacrer un acte aussi criminel, au mépris des prescriptions de la loi salique, ne craint pas d'insulter à la mémoire de son malheureux époux, aux devoirs les plus sacrés de la ten-

dresse maternelle, en déshéritant son fils ; en donnant sa fille en mariage à l'usurpateur lui-même. Mais l'un et l'autre avaient compté sans l'indignation de la France, et sans la valeur de ses courageux soutiens.

Pendant ces tristes événements, notre comte du Maine, Louis II d'Anjou, particulièrement affectionné de Charles VI, fidèlement attaché à son service, avait plus d'une fois châtié les Anglais de leurs perfidies et de leurs dévastations ; lorsqu'en les repoussant de l'Anjou qu'ils mettaient au pillage, il y tomba malade, et mourut dans la ville d'Angers, le 29 avril 1417.

Un seul prélat occupa le siége épiscopal du Mans pendant la majeure partie de cette regrettable phase de notre histoire.

Pierre de Savoisy, LVIII[e] évêque du Mans. — De noble origine, d'un caractère impérieux et difficile, Pierre de Savoisy, nommé à l'évêché du Mans en 1385, eut de nombreux et graves différends avec son chapitre, avec Louis II d'Anjou, comte du Maine, etc.

Les chanoines ayant obtenu du pape d'Avignon, Clément VII, des priviléges illimités qui soustraiaient à la juridiction épiscopale, non-seulement les membres du chapitre, mais encore les autres ecclésiastiques et jusqu'au personnel du bas chœur ; Pierre de Savoisy réclama très-énergiquement contre un abus qu'il regardait, avec assez de raison, comme portant une atteinte funeste aux véritables principes d'une bonne discipline de l'Église : ainsi que l'événement ne tarda pas à le prouver. Après enquête faite par des cardinaux délégués, Clément VII apporta quelques restrictions à ces priviléges, plutôt dans les formes que dans le fond de la mesure où se trouvait tout le danger, comme vint le démontrer un fait public et malheureusement très-scandaleux.

Il était d'usage, à la procession de la Fête-Dieu, de se diriger, de la cathédrale, vers le cimetière du grand hôpital Coëffort, où se trouvait un reposoir préparé à cet effet. Les chanoines, sans en prévenir l'évêque, et pour faire acte de l'autorité dont ils étaient fiers, prirent la résolution, en pleine

assemblée, de changer l'itinéraire ancien du saint-sacrement, et de le porter, à partir de 1393, à l'église abbatiale du Pré.

Le prélat, informé de cette résolution, et voulant y mettre obstacle, fit, avec le concours des officiers de Marie de Blois, douairière et comtesse du Maine, fermer les portes des ponts Isouard et Perrein. Le doyen, à la tête du chapitre, des chantres et d'une partie du clergé, voyant que l'on avait condamné les passages dans l'intention de s'opposer à l'exécution du nouveau projet, fit signe au scholastique, à l'archidiacre qui portaient l'ostensoir, de rétrograder au carrefour de la rue Dorée. Tous les prêtres du chœur suivirent ce mouvement, abandonnèrent la procession, et rentrèrent à la cathédrale, en suivant la Grande-Rue.

L'évêque, sans se déconcerter d'une conduite aussi profondément insultante pour sa personne, pour son caractère épiscopal, aussi tristement scandaleuse pour les fidèles, prit le Saint-Sacrement dans l'église de Saint-Benoît, le fit porter par ses aumôniers, et dirigea la procession, comme à l'ordinaire, vers la station de l'hôpital Coëffort. Mais, pour qu'il ne manquât rien à l'inconvenance de leur action, le doyen et le chapitre empêchèrent que la rentrée du cortége se fît au son des cloches, ainsi que le prescrivent les rites et coutumes de ces grandes solennités.

Cette bien regrettable affaire mit un instant le désordre dans la ville du Mans; eut un retentissement fâcheux, non-seulement dans le diocèse, mais encore dans toute la France. Elle fut portée, par l'évêque, devant la cour du Parlement, qui condamna le doyen, le chapitre, à une amende motivée de deux cents livres ; et maintint l'évêque dans tous ses droits de juste suprématie, afin, qu'à l'avenir, un pareil scandale ne se reproduisît plus sous l'influence d'une aussi fausse et déplorable insubordination.

Un pareil état de choses n'était pas favorable aux améliorations que le prélat aurait pu désirer dans l'administration de son diocèse, et rendait ses fonctions tellement difficiles, que, d'après notre historien J. R. Pesche, il aurait sollicité, obtenu

son changement, en 1398, pour l'évêché de Beauvais. Le Corvaisier et Bondonnet soutiennent au contraire qu'il mourut, à cette époque, évêque du Mans, et fut inhumé dans l'église cathédrale de cette ville.

LOUIS III D'ANJOU, FILS DE LOUIS II D'ANJOU, XI[e] COMTE USUFRUITIER DU MAINE.

En mourant, Louis II d'Anjou laissa trois fils, Louis, René, Charles, qui vont successivement gouverner le comté du Maine, plus ou moins distraits des soins qu'ils devaient lui donner, par leurs prétentions au royaume de Naples; une fille du nom de Marie, qu'il unit, vers 1416, au Dauphin, depuis Charles VII, roi de France.

Louis III d'Anjou, devenu comte du Maine en 1417, eut à combattre les Anglais, dont les ambitieuses prétentions faisaient chaque jour des progrès favorisés par la funeste bataille de Verneuil, dans le Perche, en 1424. Ce fut, en effet, alors que le duc de Bedford, oncle de Henri VI, roi d'Angleterre, et qui prenait insolemment le titre de régent du royaume de France, voulut y joindre celui de comte du Maine, après en avoir envahi la capitale. Mais les Cénomans, dominés par la force brutale, ne le furent point par la crainte, et refusèrent courageusement de reconnaître un Anglais pour gouverneur. Deux ans auparavant, le malheureux Charles VI mourut dans un délaissement à peu près complet, mais emportant, comme dédommagement, dans la tombe, le titre de *Bien-Aimé*, que lui donna tout un peuple resté juste au milieu de ses calamités; et reconnaissant que si la tête avait manqué chez cet infortuné monarque, le cœur du moins n'avait jamais fait défaut. Nous voudrions pouvoir en dire autant de Charles VII, qui venait de le remplacer, et dont le règne allait offrir de si profondes humiliations pour la France.

Entraîné par les séductions du royaume de Naples, dont il était un des prétendants, Louis III d'Anjou, pour en devenir

le souverain, assiégeait Tarente, lorsque la mort vint le surprendre, le 15 novembre 1434. Il ne laissa point d'enfants de son mariage avec Marguerite de Savoie.

René d'Anjou, second fils de Louis II d'Anjou, XIIe comte usufruitier du Maine.

Frère du précédent, René d'Anjou, légitime héritier du comté du Maine, vers 1434, eut, en perspective, et même en espérance, un assez grand nombre d'autres possessions : telles que le royaume de Naples, d'après les dispositions de la reine Jeanne ; le duché de Bar, par celles du cardinal de ce nom ; celui de Lorraine, par son mariage avec Isabelle, fille du seigneur de cette province ; et de tous ces gouvernements, se trouva réduit à celui de Provence, qu'il habita dès lors, ayant, en 1441, cédé le Maine à son frère Charles ; et plus tard, le duché d'Anjou lui ayant été enlevé par l'ambition de Louis XI.

René d'Anjou, tout à la fois guerrier valeureux, poète, philosophe, peintre, etc., se fit particulièrement remarquer par les excellentes qualités qui lui méritèrent le surnom très-honorable de *Bon*. Retiré dès l'année 1473, à Aix-en-Provence, dont il avait le gouvernement, ce prince aimable et rempli de bienveillance y mourut, le 10 juillet 1480, regretté de toutes les provinces, qui purent apprécier la justice et la charitable douceur de son administration.

Un seul évêque dirigea le diocèse du Mans pendant la présence de René d'Anjou, dit le Bon, dans la province du Maine, à titre de gouverneur.

Adam Chastelain, LIXe évêque du Mans. — Né à Noyen, en Picardie, offrant peut-être un peu, dans les habitudes ordinaires de la vie, le caractère distinctif de cette localité, Adam Chastelain eut à soutenir un grand nombre de procès, non-seulement avec son chapitre, mais encore avec la plupart des communautés et des couvents de son diocèse, et fut assez heureux pour les gagner presque tous. Il maintint rigoureusement

l'exercice de ses droits; et, prenant sans doute conseil des tribulations éprouvées par son prédécesseur, il s'opposa de la manière la plus énergique et la plus persévérante aux empiétements toujours imminents des priviléges du chapitre et des différents doyens, sur la prépondérance épiscopale; priviléges que les anti-papes ne manquaient presque jamais alors d'accorder aux chanoines, pour se faire des adhérents et des créatures.

Au nombre des procès relatifs aux intérêts ecclésiastiques, et débattus sous l'administration d'Adam Chastelain, il faut surtout noter celui que Louis III, comte d'Anjou, du Maine, et les bourgeois de cette province intentèrent à l'évêque, à ses curés, etc., à l'occasion des droits énormes de sépulture qu'ils exigeaient alors, et qui s'élevaient au tiers des biens meubles délaissés, dans leur paroisse, par le défunt. Par arrêt du Parlement, 8 avril 1416, ces droits furent abaissés à la dixième partie de la valeur mobilière indiquée dans la déclaration; ou bien à 30 sols tournois pour les riches, à 7 sols 6 deniers pour les autres.

Sous l'épiscopat d'Adam Chastelain, le duc de Bedford occupait militairement la capitale du Maine; ce prélat obtint, en intercédant auprès du chef anglais, que les églises et le clergé seraient alors traités avec les plus grands ménagements. Il mourut à son château de Touvoie, en 1439.

Charles IV d'Anjou, troisième fils de Louis II d'Anjou, XIIIe comte usufruitier du Maine.

Charles IV d'Anjou devint comte du Maine, en 1441, par la cession que René d'Anjou, son frère, lui fit alors de ce gouvernement. Il épousa, vers 1443, en secondes noces, Isabeau de Luxembourg, sœur du cardinal de Luxembourg, qui, plus tard, fut évêque du Mans.

Favori de Charles VII, il suivit ce monarque dans toutes les expéditions contre les Anglais. Lorsqu'assiégés dans la ville du Mans, et forcés d'exécuter les conditions d'un traité qui les

expulsait de la province du Maine, ce fut entre les mains de Charles VII qu'ils feignirent de la remettre; car ils conservèrent encore, ainsi que nous le verrons, jusqu'en 1449, la place de Fresnay.

Le crédit de ce comte près de Louis XI ne fut pas de longue durée ; sans les motifs qui portaient cet ombrageux et cruel souverain à ménager son vassal, on peut bien croire que sa disgrâce eût présenté les conséquences tragiques dont s'accompagnaient ordinairement les échecs de la faveur sous le despotisme d'un pareil tyran.

Charles IV d'Anjou mourut à Aix, en Provence, le 10 avril 1472, et fut inhumé par son beau-frère Thibaud de Luxembourg, alors évêque du Mans, au côté droit du grand autel de la cathédrale de cette ville.

Charles V d'Anjou, fils de Charles IV d'Anjou, XIVe comte usufruitier du Maine.

Après la mort de Charles IV d'Anjou, Charles V d'Anjou, son fils, qui vivait auprès de son oncle René, comte de Provence et roi de Sicile, se trouva pourvu du comté du Maine en 1472. Lorsqu'il vint en prendre possession, le 18 avril 1475, la ville du Mans le reçut avec une grande pompe; et comme présents de bienvenue, offrit à la comtesse, sa femme, une belle haquenée, couverte d'un harnais riche et brillant; au comte, cent pipes de vin et cent setiers de blé. L'hôtel de ville pourvut à cette dépense au moyen d'une capitation sur les habitants.

Charles V d'Anjou eut en perspective, comme antérieurement son oncle René, dit le Bon, et sans réalité plus positive, un assez grand nombre de royaumes et principautés. Ainsi, après la mort de son père et de René d'Anjou, les royaumes de Jérusalem, de Naples, de Sicile, d'Aragon, de Valence, de Maïorque, de Sardaigne, de Corse; les duchés d'Anjou, de Bar ; les comtés du Maine, de Barcelone, de Provence, de Piémont, etc.

Notre nouveau comte n'eut pas même à se nourrir longtemps de ces brillantes et vaines espérances : la mort de sa femme, Jeanne de Lorraine, lui causa un tel chagrin, qu'il succomba lui-même, sans laisser d'enfants, le 11 décembre 1481.

Louis XI, qui régnait alors, n'était pas homme à négliger les avantages qu'une pareille succession pouvait lui présenter; aussi, lorsqu'il vit Charles V d'Anjou descendre vers la tombe, s'empressa-t-il de gagner Palamède de Forbin, ministre du comte, qui, pressé par les plus vives sollicitations, reconnut, par testament, la veille de sa mort, le roi de France pour son légataire universel.

D'après cet arrangement, le comté du Maine rentra dans le domaine de la couronne, fut gouverné par des ministres du roi; la série de ses comtes héréditaires se trouva dès lors interrompue jusqu'à l'avénement, en 1515, de Louise de Savoie, mère de François I[er]; laquelle reprendra, pour la terminer, cette mémorable série des comtes héréditaires usufruitiers de la province du Maine.

Sous le gouvernement des deux comtes du Maine, Charles IV et Charles V d'Anjou, trois évêques occupèrent le siége épiscopal de cette province.

Jean d'Hierrai, lx[e] évêque du Mans. — Chanoine de la cathédrale du Mans, sous Adam Chastelain, Jean d'Hierrai en devint évêque, en 1439, par le choix et le suffrage du chapitre. L'esprit d'indépendance, qui semblait gagner la classe moyenne du clergé, lui suscita plusieurs difficultés avec les abbés de Saint-Calais, d'Evron, etc.; le prieur d'Oisé, etc. Cet esprit d'indépendance ecclésiastique avait surtout envahi le diocèse du Mans depuis la *pragmatique sanction :* ordonnance faite à l'assemblée de Bourges, en 1438, par le roi Charles VII, pour modifier quelques décrets du concile de Bâle, et donner à toute église et toute communauté le droit d'élire son chef; droit, dont le chapitre du Mans venait d'user, en élevant, de sa propre et seule autorité, Jean d'Hierrai sur le siége épiscopal de cette ville.

Ce prélat, qui avait gouverné son diocèse avec zèle, pru-

dence et douceur, pendant à peu près douze années, étant allé visiter des ouvriers occupés aux réparations de son château de Touvoie, monta sur une terrasse élevée, fit une chute si grave, qu'il en mourut quelques jours après, vers 1451, généralement regretté.

MARTIN BERRUYER, LXI[e] ÉVÊQUE DU MANS. — Né en Touraine, doyen du chapitre métropolitain de ce diocèse, Martin Berruyer fut nommé à l'évêché du Mans, en 1452, par le chapitre de cette ville.

Très-attaché aux devoirs de sa charge, à la régularité d'une discipline ecclésiastique sagement observée, au recueillement, à la dignité des cérémonies religieuses, notre digne prélat s'occupait sérieusement de l'administration de son diocèse; il fit copier sur les registres du conseil et de la cour de parlement plusieurs documents essentiels à consulter, et qui formèrent deux volumes déposés dans les archives de la cathédrale du Mans. Enfin, il enrichit ses églises, avec une sorte de magnificence, des ornements employés surtout aux grandes solennités.

Ce fut dans les dernières années de l'épiscopat de Martin Berruyer, vers 1465, que s'organisa, contre Louis XI, cette ligue féodale, excitée par les principaux seigneurs du royaume, sous le titre passablement controuvé de *Ligue du bien public*, et qui, vers 1467, amena le despotique souverain dans la ville du Mans; où, pour surveiller les opérations du siége d'Alençon, entrepris d'après ses ordres, il séjourna depuis le 18 novembre de cette année jusqu'au 28 janvier 1468.

Le clergé, revêtu de ses plus riches ornements, vint processionnellement, croix en tête et bannières déployées, au-devant du roi jusqu'à la Vieille-Porte, le conduisit à celle de la cathédrale avec la même solennité, suivi des seigneurs de la cour. Arrivé sur le parvis Saint-Julien, Louis XI descend de son palefroi, se prosterne à genoux pour adorer, avec humilité, un reliquaire de la vraie croix, présenté par le grand-chantre, Jean du Breil. Entré dans l'église, il revêt les habits que portent les chanoines aux grandes cérémonies; on le

conduit dans le chœur à la place du premier d'entre eux, d'après le titre que lui donnait sa qualité de roi de France. Assurément, ce dut être un spectacle à la fois curieux, étrange et triste pour les esprits sérieux et réfléchis, de voir ce cafard et perfide souverain, ce monarque ombrageux et vindicatif, dont le *compère* Tristan immolait si consciencieusement les victimes, la poitrine couverte d'une mozette, l'aumusse au bras, une chape sur les épaules, occupant la place honorable d'un doyen de chapitre dans l'église cathédrale du Mans !...

Après la cérémonie, tout le cortége conduisit le monarque dans l'hôtel de l'archidiacre de Sablé : Jacques d'Argouges; hôtel qui méritait ce choix par une agréable situation ; et dans lequel Louis XI fit sa résidence pendant toute la durée de son séjour au milieu de notre ville.

Du reste, comme les caractères, même les plus vicieux, ne sont pas ordinairement sans quelques bonnes qualités, Louis XI offrit quelquefois de la reconnaissance pour les services qu'on lui rendait. Il en donna la preuve, deux ans plus tard, à la ville du Mans, en lui faisant hommage, pour sa cathédrale, d'une plaque d'argent pesant deux cents marcs, sur laquelle était gravé le plan de la ville d'Alençon, en mémoire du siége de cette place; il joignit au magnifique présent un cierge de 200 livres. Cette faveur ne fut pas, comme nous le verrons, la seule dont l'astucieux roi gratifia notre capitale du Maine.

Après un épiscopat de 17 ans, Martin Berruyer mourut au Mans le 23 avril 1468, et fut inhumé devant le grand autel de la cathédrale.

Thibaud de Luxembourg, lxiie évêque du Mans. — De l'illustre famille dont sortirent, pour l'Eglise, tant d'évêques, de cardinaux, de papes; et pour l'Europe, tant de princes, de rois, d'empereurs, Thibaud de Luxembourg, frère de la comtesse du Maine, Isabeau de Luxembourg, femme de Charles Ier d'Anjou, ne se destinant pas d'abord à l'état ecclésiastique, avait épousé Philippine de Melun, fille du vicomte de Gand, de laquelle il eut plusieurs enfants. Mais, au milieu des cha-

grins du veuvage, il fit des réflexions tristes sur les vicissitudes pénibles de la vie mondaine, et se retira dans un monastère, pourvu de plusieurs bénéfices abbatiaux. Ce fut alors, qu'en 1464, le chapitre du Mans le choisit pour évêque de cette ville.

Les enfants que Thibaud de Luxembourg avait eus de Philippine de Melun, avant son entrée dans les Ordres, occupèrent tous des postes élevés : Jacques, seigneur de Fiennes ; Philippe, évêque du Mans, cardinal et légat du Pape ; François, vicomte de Martigues ; deux filles : Guillemette et Magdeleine, mariées à des seigneurs titrés.

Nommé cardinal par le pape Sixte IV, notre digne prélat mourut le 1er septembre 1477, lorsqu'il se disposait à faire le voyage de Rome pour y recevoir les insignes de sa nouvelle dignité. Il fut inhumé dans l'église cathédrale du Mans, à droite en montant au chœur.

GOUVERNEMENT ROYAL DE LA PROVINCE DU MAINE.

A la mort de Charles V d'Anjou, comte héréditaire du Maine, qui ne laissait pas d'enfants, et qui, pressé par les sollicitations de Louis XI, l'avait institué son légataire, cette province fut gouvernée par les délégués du roi. Mais ce monarque ne sembla pas oublier le séjour prolongé qu'il avait fait au Mans, vers 1467, pour surveiller les opérations du siége d'Alençon, dont il parvint à s'emparer ; il se rappelait également les soins que les Cénomans avaient pris de lui fournir un logement agréable ; de pourvoir sa maison et celle des seigneurs de sa suite de toutes les provisions nécessaires ; le courage, le zèle qu'ils avaient toujours montrés pour soutenir la cause de Charles VII, son père, et pour briser le joug avilissant de l'Angleterre, etc. Le Maine, en conséquence, ne pouvait pas être considéré d'un œil indifférent par un souverain qui s'occupait sérieusement de toutes ces choses. Aussi, par lettres patentes,

dont l'original fut donné à Thouars, en février 1481, Louis XI conféra-t-il à notre ville du Mans des priviléges dont nous devons faire connaître, dans cet original même, les principales causes et dispositions.

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France, faisons savoir à tous présents et à venir, que nous considérons la grande, noble et entretenue fondation de notre ville et cité du Mans, l'assiette d'icelle; et qu'elle est grandement et notablement ordonnée et décorée de plusieurs belles et honorables choses et monuments, de notables églises, tant cathédrale, collégiale et abbayes, que monastères et hôpitaux à recueillir, recevoir et nourrir les pauvres et membres de Dieu; laquelle notre ville et cité, et tout notre pays et comté du Maine, depuis l'an 1417 jusqu'en 1450 ou environ, qu'ils furent réduits et réunis ès mains et obéissance de feu notre très-cher seigneur et père que Dieu absolve, et de nous, ont toujours été, en fonctions de guerre, et, par l'espace de 25 ans, occupés et violemment retenus et usurpés par les Anglois, pour lesquels vouloir expeller et débouter, les bourgeois et habitants de notre dite ville et cité, tendant toujours à acquitter leur fidélité envers notre feu père et nous, firent certaines entreprises par lesquelles, et au très-grand doute et danger de leur vie, ils recouvrèrent, sur les Anglais, notre dite ville et cité, et la baillèrent et mirent ès-mains des gens de guerre de notre dit feu seigneur et père... Et mêmement, au temps que nous étions à notre armée, pour recouvrement de notre ville d'Alençon, les bourgeois et habitants de notre ville et cité du Mans s'employèrent vertueusement, et mirent grande cure, peine et diligence pour le logis de notre armée, provisions, vivres et nécessités de nous et de plusieurs seigneurs de notre sang et lignage.

« Pourquoi, nous réduisons à mémoire ce que dit est, et, qu'en notre ville et cité du Mans, y ayant bon et loyal nombre de notables bourgeois, marchands et autres personnes qui ont toujours bien et honorablement conduit, mené et entretenu ses affaires, et aussi se sont, en tous temps, loyalement et vertueusement portés envers nous et la couronne de France.

Voulant, pour ce, les rémunérer, augmenter et accroître en état et honneur, avons voulu et ordonné, délibéré et conclu de leur donner et bailler plusieurs grands et beaux priviléges. Avons, de notre propre mouvement, grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, donné et octroyé par ces présentes, donnons et octroyons à icelle, notre ville et cité du Mans, et aux bourgeois, marchands et autres manans et habitants en iceux, les priviléges, prérogatives, prééminences, franchises, libertés, droits et choses qui s'en suit. »

Parmi ces priviléges, nous citerons surtout : 1° le droit d'élire un maire et des échevins, des conseillers, etc.; 2° l'anoblissement des maires, échevins, conseillers, etc., avec transmission de cette noblesse par voie d'hérédité; 3° l'exemption des francs fiefs et nouveaux acquêts, pour eux, de fiefs, juridictions et seigneuries nobles, sans rétribution ou indemnité à la couronne, sous la garde, au nom du roi, du sénéchal du Maine; 4° le roi, trouvant, en outre, la ville mal close, y ordonne des travaux d'enceinte, qui seront soldés par un impôt local; 5° en outre des priviléges de juridiction, des exemptions de ban, arrière-ban, l'autorisation du pavage des rues, des assemblées jusqu'au nombre de 24 personnes, sans présence de la police, exemption pour les maires, échevins, conseillers de commissions, tutèles et collectes; 6° droit donné aux échevins de vendre les vins provenant d'ailleurs que du cru; 7° polices des villes et entreprises de réparations, pavages, etc., de la cité, placés sous la juridiction du Maire.

Mais ce *généreux*, ce *bienveillant*, ce *bon* Louis XI, qui, même dans la dispensation des libéralités les mieux méritées, les plus justement acquises, avait son arrière-pensée, retirait presque toujours d'une main ce qu'il semblait donner de l'autre, commença par ajouter : « Depuis nos *lettres de chartre*, octroyées à Thouars, pour aucuns débats et controverses qui sont entretenus par aucuns particuliers, qui, peut-être, voudroient bien empêcher le bien et l'utilité de ladite communauté..., l'élection desdits maires, échevins, conseillers et autres officiers ci-dessus nommés, *a été différée*. A cette cause,

nous, de ce avertis, commandâmes nos lettres patentes données au Plessis-du-Parc, le 10 mars dernier ; par lesquelles étoit mandé à notre amé et féal conseiller se transporter en notre dite ville du Mans, et *faire* assembler les habitants en icelle, et *les faire procéder à faire élection*, *en sa présence*, desdits maires, échevins et conseillers, greffier, receveur, etc. »

S'appuyant, ensuite, sur des réclamations vraies ou supposées, faites par les citoyens, à l'occasion des charges onéreuses que ces priviléges d'une nouvelle noblesse imposaient aux populations, le *compatissant* et *libéral* souverain s'empresse d'apporter des restrictions capitales à ses premières faveurs : « Sous les modifications requises et déclarées par les bourgeois, manans et habitans de notre dite ville du Mans, la postérité desdits maires, échevins et conseillers ne sera et ne demeurera anoblie, ainsi qu'il est contenu en nos dites lettres de charte ; *mais porteront leurs successions, et contribueront à nos tailles, aides et subsides, tout ainsi que leurs parents et prédécesseurs.* »

Dans ces mêmes lettres patentes, se trouve ordonnée l'obligation, encore observée de nos jours, d'adjoindre les plus imposés de la commune aux membres du conseil municipal, toutes les fois qu'il s'agit de voter un impôt extraordinaire : « Aussi que lesdits maires, échevins et conseillers de notre dite ville, cité et faubourgs du Mans, ne pourront aux temps à venir mettre sur, ni imposer en notre ville, cité et faubourgs du Mans, aucunes tailles, subsides ou subventions..., sans y convoquer et appeler lesdits habitants de notre ville du Mans ; et qu'à ce ils donnent consentement, sinon toutefois qu'il y eût mandement de nous exprès au cas. » Donné au Plessis-lès-Tours, le 17 juillet 1483.

Ces lettres patentes furent confirmées ainsi par la succession des souverains du royaume de France : par Charles VIII, mais avec retrait du privilége de se réunir au nombre de 24 personne hors d'une surveillance officielle : « Pourvu que lesdits habitants ne feront aucune assemblée jusqu'au nombre de 24 individus, ni aux autres assemblées générales, sans y appe-

ler aucuns des principaux officiers ordinaires dudit seigneur, audit lieu du Mans. » L'article relatif aux franchises des maires, échevins, etc., n'est pas moins significatif : « Pour ce que, par ce moyen, ils seraient francs de taille, nous n'y baillons, pour le présent, aucun consentement. 26 janvier 1488. » — Par Louis XII, à Blois, mars 1498; par François I[er], 14 juin 1515; par Henri II, 22 janvier 1547; par François II, janvier 1552 ; par Charles IX, 29 juin 1579 ; par Henri III, 5 décembre 1586; par Henri IV, juillet 1591 ; Par Louis XIII, 1615 ; par Louis XIV, juin 1650.

On se tromperait ensuite bien étrangement si l'on pouvait croire que ces priviléges royaux et leurs confirmations, lors même qu'ils favorisaient quelques particuliers, fussent avantageux aux populations; ils augmentaient, au contraire, toujours leurs obligations et leurs charges. Nous en trouvons la preuve dans un grand nombre de documents positifs , et notamment dans celui-ci, que nous empruntons au règne de Louis XV : « J'ai reçu de la ville du Mans la somme de 2,191 livres, à laquelle elle a été taxée au Conseil du roi pour le droit de confirmation dû à Sa Majesté, à cause de son avénement à la couronne ; pour ses octrois et deniers communs, suivant et conformément à la déclaration du 27 septembre 1723. Fait à Paris le 10 septembre 1730, signé Bertin. »

Après le gouvernement royal de la province du Maine par Louis XI, vinrent, au milieu de nouvelles calamités et de quelques intervalles de repos, nous dirons presque de bien-être, celui de Charles VIII, sous la tutèle de Anne de France, fille aînée de Louis XI, femme du sire de Beaujeu ; princesse d'une profonde et véritable capacité, souvent éprouvée par les intrigues des prétendants et de la cour ; celui de Louis XII avec ses guerres, ses conspirations, suivies des hérésies de Luther et de Calvin : gouvernements qui nous conduisent jusqu'à celui de François I[er], en 1515, et terminent cette seconde phase du moyen-âge.

Deux évêques ont administré le diocèse du Mans pendant les dernières années de cette seconde époque.

PHILIPPE DE LUXEMBOURG, LXIII[e] ÉVÊQUE DU MANS. — Fils de Thibaud de Luxembourg, avant son entrée dans la carrière ecclésiastique, et de Philippine de Melun; Philippe de Luxembourg, d'abord évêque d'Arras par la résignation de Philippe de Melun, son oncle maternel, ensuite de Téroüanne, aujourd'hui Boulogne, est nommé au siége épiscopal du Mans, en remplacement de son père, décédé, vers 1477.

Il suit Charles VIII en Italie, est nommé cardinal par le pape Alexandre VI, à la demande du roi, le 21 janvier 1497. Après la mort de ce monarque, le duc d'Orléans, auquel Louis XI avait fait épouser sa seconde fille, Jeanne de France, princesse difforme, stérile, aspirant à la vie claustrale, devenu souverain, avec le nom de Louis XII, demande, en cour de Rome, l'annulation de son mariage, pour s'unir à la célèbre Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII. Philippe de Luxembourg est désigné par le souverain Pontife comme président de la Commission qui devait informer sur cette affaire; laquelle se termina suivant les désirs de Louis XII, et probablement aussi d'Anne de Bretagne, en donnant à l'un et à l'autre l'occasion d'accomplir l'alliance qu'un mariage de convenance politique avait antérieurement empêchée.

Jules II, élevé au souverain pontificat, et se rappelant d'avoir eu Philippe de Luxembourg pour condisciple dans leurs études, ajouta les évêchés d'Albe et de Tusculum à celui du Mans, lui donna le titre et le pouvoir de légat *à latere*, vers 1503.

Ce fut alors que ce prélat, accablé d'honneurs et de bénéfices, vint fixer définitivement sa résidence épiscopale dans notre ville, dont il augmenta la célébrité par les relations qu'il entretenait avec les plus grands personnages d'Europe. Il fit de notables accroissements aux châteaux et dépendances de Touvoie, d'Yvré, etc., fit bâtir la chapelle de son palais, et probablement eût effectué le projet qu'il avait conçu d'élever la nef de la cathédrale au niveau du cancel et du chœur, si le chapitre n'avait blessé la dignité de son caractère, en lui demandant une caution comme garantie de l'achèvement de ces travaux.

En reconnaissance des bienfaits de Jules II pour lui, pour son église, il fit inscrire cette dédicace en gros caractères, et qu'on lit encore au surbaissement que forme le commencement de la nef à son départ de la croisée : *Julio II. Pont. max. benefactori.*

Mais le véritable bienfaiteur de la cathédrale du Mans fut l'évêque Philippe de Luxembourg, dont la munificence excita l'admiration et la reconnaissance de tout le diocèse. Au nombre de ces magnifiques présents, nous citerons surtout un grand crucifix et les statues des douze apôtres, en argent massif et d'un poids considérable. Ces objets ont disparu dans nos troubles civils; et vainement, jusqu'ici, l'on s'est flatté du bonheur de les retrouver, dans l'espérance qu'ils n'ont pas été volés, mais cachés par quelques personnes animées du désir de leur conservation. Un bel orgue doré, des fonts baptismaux en cuivre soutenus par trois lions du même métal, des vases, des reliquaires, de riches ornements; une grosse cloche, nommée *Julienne*, cassée, refondue en 1810; une belle horloge, etc., sans compter les meubles somptueux, les droits, rentes, bénéfices, etc., qu'il légua par testament, aux chapitres, couvents, hôpitaux, colléges, paroisses de la province du Maine.

Sentant, vers 1507, ses forces diminuées, et craignant de voir son évêché du Mans, auquel il portait le plus touchant et le plus cordial intérêt, entre des mains étrangères, il en confia la direction à son neveu, François de Luxembourg, que la mort vint frapper après deux ans de cette résignation, acceptée par le souverain pontife Jules II, qui pria Philippe de reprendre l'administration du diocèse lorsque François succomba; ce qu'il fit avec un généreux dévouement.

Il existait alors au Mans un usage institué d'époque immémoriale, et que nous retrouvons encore dans nos temps modernes : *la course et le bris des lances le jour des Rameaux.* « Notre digne prélat, dit Le Corvaisier, ayant reconnu que cette coutume troublait la dévotion des prêtres et du peuple qui allait ce jour en procession; voyant que cette solennité,

ordinairement accompagnée d'un concert de fifres et de hautbois, était intempestive, pour ne pas dire scandaleuse, puisqu'elle témoignait une réjouissance publique dans un temps de douleur et de pénitence, et que cette course était comme une espèce de joute et de tournoi, plus convenable en la saison de carnaval qu'en la semaine de la passion, crut qu'il était de son devoir de remédier à cet abus. » Il obtint même, du roi Louis XII, pour transférer cette burlesque cérémonie dans un autre temps, des lettres patentes de Blois, janvier 1513; mais les prescriptions du souverain et celles de l'évêque restèrent sans aucun effet, en prouvant une fois de plus combien il est difficile de détruire les usages populaires établis par une longue habitude.

Le généreux prélat disposa, par testament, d'une somme de dix mille livres pour la fondation d'un collége à Paris, avec dotation suffisante pour l'entretien d'un principal, d'un procureur et de dix boursiers natifs du diocèse du Mans. Il fit élever dans notre cathédrale trois magnifiques tombeaux en bronze et marbre, pour son père, son frère et son neveu. Ces pieux monuments furent brisés en 1562, lors du sac de la ville par les protestants.

Épuisé par les années et par la maladie, Philippe de Luxembourg mourut au Mans, à l'âge de 74 ans, le 2 juin 1519, après un épiscopat de 42 ans, rempli avec autant de charité, de zèle, que de générosité, de bienveillance et de philanthropie.

Comme chez tous les esprits élevés et tous les cœurs véritablement nobles, sa haute naissance, loin de l'éloigner, par orgueil, du commerce habituel et facile des classes inférieures, l'en rapprochait au contraire. Son visage était aimable, son abord facile, prévenant, gracieux pour tout le monde, pour les gens du peuple surtout. A la ville, au milieu des artisans, dans les campagnes, parmi les métayers, il savait, sans familiarité, se mêler aux entretiens pour connaître l'état du pays, les opinions, les besoins, les chagrins, les misères de chacun; afin d'éclairer, de rectifier plus sûrement les uns, de consoler, de soulager plus avantageusement les autres. S'il était prompt à s'irriter

d'une injure, il se montrait toujours plus prompt encore à la pardonner. Aussi, après avoir été généralement aimé pendant sa vie, lorsqu'il mourut ce fut un deuil universel et profond. Son diocèse tout entier ressemblait alors à ces grandes et patriarcales familles, qui viennent de perdre un bon père!...

Il fut inhumé dans la cathédrale du Mans et son cœur déposé à côté de celui de son neveu dans l'église de Saint-Vincent.

François de Luxembourg, lxive évêque du Mans. — Héritier des vertus de son oncle, François de Luxembourg fut placé, en 1507, sur le siége épiscopal du Mans, par la résignation que fit en sa faveur le cardinal Philippe de Luxembourg. Ce dernier ayant été envoyé à Rome par le roi Louis XII, pour mettre fin à quelques différends survenus entre lui et l'impérieux pontife Jules II, François voulut accompagner son oncle, et mourut dans cette métropole du monde chrétien le 9 septembre 1509, en détruisant, dans son diocèse, les grandes espérances que ses belles et nobles qualités avaient fait concevoir. Ses restes, apportés au Mans, y furent inhumés dans la cathédrale.

Nous arrivons au règne de François Ier, qui commencera la troisième et dernière époque de cette grande période intermédiaire aux temps anciens et aux temps modernes. Nous venons de parcourir ces phases de notre histoire du Maine, que l'on pourrait, à juste titre, nommer les *temps héroïques* du moyen-âge.

C'est en effet ici que nous trouvons les plus étonnants résultats des deux mobiles principaux qui font progressivement grandir les générations : 1° *l'esprit essentiellement religieux*, inspirant ces nobles expéditions chevaleresques, avec leurs profondes modifications sur les sentiments et le génie des peuples ; ces admirables édifications de nos temples chrétiens, avec leurs caractères sublimes et leur imposante majesté. 2° Cet héroïsme national dans toute sa puissance, combattant avec une admirable énergie pour l'indépendance, l'affranchissement du pays ; pour l'expulsion définitive de ses plus implacables, de ses plus mortels ennemis.

Nous connaissons actuellement les principaux auteurs de ces grands faits historiques ; il nous sera, dès lors, bien plus facile d'apprécier ces faits dans tout ce qu'ils offrent de particulier à la province du Maine ; aux conditions de ses souffrances passées, de son existence actuelle et de ses progrès à venir.

Mais, afin de préciser davantage des notions d'une aussi grande importance à l'intelligence raisonnée de ce pays, nous les rattacherons à trois titres, à trois paragraphes essentiels : 1° *Croisades : leurs effets.* 2° *Édification des temples chrétiens, ses mobiles, ses résultats*, 3° *Réaction de l'héroïsme national ; délivrance du Maine.* Dans ces considérations, nous serons naturellement conduits à poser des principes généraux, mais toujours avec l'attention et l'avantage de les ramener en définitive à des applications propres aux intérêts historiques de cette province.

§ Ier Croisades ; leurs effets généraux et particuliers.

Dans la première phase du moyen-âge, après l'affranchissement de la domination romaine, sous l'influence des peuples à demi sauvages qui firent irruption dans les Gaules, nous avons signalé, pour les habitants de ces pays en général, de la province du Maine en particulier, un retour affligeant, mais positif, incontestable vers la barbarie.

Dans celle que nous étudions, il est impossible de ne pas reconnaître, un mouvement en sens contraire, un retour vers les lettres, les sciences, les arts, la civilisation, sous l'influence combinée des deux plus grands, des deux plus nobles et plus fructueux modificateurs de l'humanité : l'esprit essentiellement religieux, le sentiment du véritable honneur et d'une sage liberté.

L'esprit religieux militait alors en effet, non-seulement en faveur de la morale, des saintes croyances, mais encore d'une positive réhabilitation de la dignité humaine, si regrettablement déchue dans la personne des *esclaves*, des *serfs*, des

vilains, des *seigneurs* eux-mêmes. « Ç'eût été peu pour le clergé, dit M. de la Bédollière, d'opérer le sauvetage du passé, s'il n'avait préparé l'avenir. Tandis que les aristocraties romaine, franque et gauloise se fondaient en un seul corps, l'Église, dont le chef s'intitulait : *Le serviteur des serviteurs de Dieu*, relevait les faibles et donnait aux classes inférieures, avec la conscience de leur force, le sentiment de leur dignité. Tout en leur conseillant la soumission, elle leur apprenait les mots : d'ÉGALITÉ, de FRATERNITÉ, qui, mille ans plus tard, retentirent avec un éclat si terrible!... » Sans doute, le christianisme fut le principal auteur d'un retour à *l'égalité*, à *la liberté;* mais à *la liberté*, à *l'égalité* vraies, bien comprises dans leurs *droits* et dans leurs *devoirs* politiques : aussi personne assurément, jusqu'ici du moins, n'a voulu se charger de l'odieux et de l'iniquité d'attribuer à *l'esprit essentiellement religieux* les extravagances ridicules et les sanglants excès de la révolution de 1793; comme d'accuser *le sentiment du véritablement honneur* des abus et des crimes de la féodalité.

Le premier, alors dans toute la vigueur d'une séve riche et fécondante, allait bientôt opérer des merveilles; le second, réveillé de son assoupissement, devait seconder puissamment le premier dans son œuvre admirable de régénération et de progrès.

Ce fut en effet sous l'empire de ces deux puissants mobiles, que s'organisèrent les croisades pour la Terre-Sainte : expéditions gigantesques, à la fois religieuses et guerrières, offrant pour objet important la délivrance du saint sépulcre des profanations du fatalisme!...

L'un des plus grands faits historiques du moyen-âge, dans nos contrées, ces pieuses migrations ont été bien diversement appréciées, quant aux résultats, suivant les divers points de vue que chacun de leurs interprètes a jugé convenable de choisir.

Nous éviterons ici toute controverse, laissant à chacun la liberté de ses opinions politiques, religieuses, et ne voulant aborder positivement, dans notre histoire, que les conséquences philosophiques et morales de ces nobles entreprises,

restées sans effet dans leur but essentiel, et devenues trop souvent funestes à nos souverains, au plus grand nombre de nos preux chevaliers.

Les croisades prennent, pour symbole et pour signe de ralliement, la croix du Sauveur, comme leur nom l'indique ; pour devise et pour mot d'ordre, ces trois mots caractéristiques de leur mobile, de leur objet : *Dieu le veut;* sont instituées dans le double but de reconquérir le tombeau de Jésus-Christ, et de délivrer les chrétiens d'Orient du joug abrutissant de l'islamisme.

Les papes, Sylvestre II, dès 999 ; plus tard, vers 1073, Grégoire VII, eurent la pensée de ces grandes et saintes missions; mais ce fut seulement en 1095 que, dans le comté de Clermond-Ferrand , Urbain II les recommanda très-sérieusement, précédé par les prédications enthousiastes de Pierre l'Hermite; espèce d'aventurier, offrant plus de zèle que d'habileté pour conduire une pareille entreprise; aussi les courses désastreuses des bandes indisciplinées, dont il prit le commandement avec tant d'imprudence, ne doivent-elles pas figurer au nombre des croisades.

Ce fut, comme nous l'avons dit, après le concile de Clermont, que le pape Urbain II vint au Mans, en 1095, pour visiter notre évêque Hoël et planter, dans la province du Maine, l'étendard de la croix qui, plus tard, fut suivi par les seigneurs de cette province, du Bas-Maine surtout.

La première de ces expéditions, entreprise en 1096, ne finit qu'en 1099. Elle fut commandée par Godefroy de Bouillon. Un assez grand nombre de ducs et de comtes bretons s'y rendirent, enseignes et bannières déployées. Elle réunit des chefs justement fameux par leurs exploits : Raymond de Toulouse, le sicilien Tancrède, Hugues de Vermandois, les deux frères de Godefroy : Eustache, Baudouin, etc., et dont les noms, par l'organe du Tasse, ont acquis une véritable célébrité poétique. Enfin, le 15 juillet 1099, elle se trouva dignement couronnée par la prise de Jérusalem , où Godefroy fut proclamé roi par ses compagnons d'armes.

La deuxième, prêchée par saint Bernard, conduite par Conrad III, empereur d'Allemagne, et par Louis VII, roi de France, de 1147 à 1149, sans aucun résultat avantageux, occasionna la mort du plus grand nombre des Croisés.

Quelques années plus tard, vers 1158, une grande et belle cérémonie de ce genre avait lieu dans l'une des villes principales du Bas-Maine. Guillaume de Passavant, alors évêque du Mans, se trouvait à Mayenne au milieu d'une imposante réunion de seigneurs du pays. Rassemblés dans l'église de Notre-Dame, au nombre de 108, ces nobles chevaliers reçoivent, des mains du prélat, avec solennité, le signe de la croix, qu'ils font vœu de porter pendant trois ans, dans la Palestine, en sacrifiant leurs biens et leurs vies pour la délivrance du saint sépulcre et l'affranchissement des chrétiens persécutés. Guillaume, en leur confiant le symbole sacré, faisait à chacun, sur le front, un signe de croix, en prononçant la formule commune : « Si vous acquittez fidèlement le vœu que vous venez de faire, tous vos péchés vous seront remis. » Geoffroy IV, de Mayenne, fils de Juhel, commanda cette expédition particulière; et, trois ans après, de ces 108 pieux et dévoués chevaliers, il n'en revint que 35; les autres avaient péri tristement dans les déserts du Sinaï.

Le frère Jean, moine bénédictin, présent à la cérémonie, en donne le procès-verbal dans tous ses détails. Nous croyons devoir en extraire les noms des chevaliers qui firent partie de cette grande expédition, comme appartenant, pour le plus grand nombre, au Maine, et quelques-uns seulement, à des provinces limitrophes.

Mayenne..	Geoffroy. Hamon. Gauthier. Guillaume. Guy. Humphroy.

Fougères.	Geoffroy.
Vitré.	Henri.
Martigné..	Gui.
Les Roches.	Payen.
La Guierche	Henri. Yves son fils.
Chaourches.	Payen.
Saint-Berthevin.	Hugues Pence. Aubert son frère.
Montgiron..	Geoffroy. Hugues son frère. Gervais son frère.
Giffard..	Aubert.
Ballée.	Guarin de Beillé. Simon son fils.
Landivi.	Philippe.
Chemiré-le-Gaudin.	Geoffroy. Hamelin son frère.
Berlay..	Gosselin. Augelde son frère.
Coesmes..	Eléazard. Augelbautd.
Entrammes.	Josselin.
L'Écluse..	Amelin.
Antenaise.	Henri.
Riboul.	Foulques. Louis. Henri.
Les Hayes.	Hasselin.
Malicorne.	Thibauld.
La Jaille.	Aubert.
Orenge.	Guillaume.
Goué..	Gosselin.
Montenai.	Maurice.
Le Porc.	Raoul.
Antenaise.	Raoul.

Malmouche.	Dreux.
Entrammes.	Ursin.
La Garenne.	Gilles.
	Jean son frère.
Pesche-Seul.	Guillaume.
Carbonel.	Henri.
	Foulques son frère.
	Rainold son frère.
Saint-Hilaire.	Gervais.
	Foulques son frère.
	Baseilles son frère.
	Hugues son frère.
Yvoi.	Hubert.
La Rongère.	Henri.
Landivi.	Guillaume.
	Richard.
L'Ecluse.	Lambert.
Goué.	Aban.
	Paulin.
Les Landes.	Girard.
Goué.	Philippe.
	Richard son frère.
Montgiron.	Odon.
Vautorte.	Hugues.
Morin.	Guillaume.
Gorranton.	Egide.
Bressé.	Geoffroy.
La Chapelle-Rinsouin.	Payen.
Cérans.	Guillaume.
	Manassès Gruet.
	Auger Tabouer.
	Robert Avenel.
	Roland.
Boessé.	Juhel.
Brée.	Hubert.
Raine.	Girard.

Gastines	De Gastines.
La Boucherie	Boucher.
Malicorne	Malicorne. De Belcossé. Roger de Montmel.
Les Vaux	Roland.
Fontenay	Jourdan.
Bois-Bérenger	Henri.
Landigay	Robert.
Montenai	Guillaume.
Dorcé	Robert.
Hotonière en Saint-Ellier	Raoul.
Grenoux	Réginald.
Montgylon	Richard.
Chantrigné	Robert. Morice.
Désertines	Foulques. Louis Pincerne.
Fouilloux	Jean. Gué son frère. Louis. Olivier.
Chamaillard	Roland.
Chemeré	Hugues. Lancelin.
Mauvoisin	Hugues. Manassès. Fronto.
Mont-Jean	Roland. Gui son frère. Simon, abbé.

La troisième croisade, prêchée par Guillaume de Tyr, destinée à reconquérir Jérusalem, que Saladin avait reprise, fut conduite, sans un accord suffisant au succès, par l'empereur

Frédéric Barberousse, Philippe-Auguste, roi de France, et le roi d'Angleterre Richard Cœur-de-Lion. Elle dura de 1189 à 1193. Le premier de ces souverains périt sans gloire au passage d'une petite rivière de Cilicie ; le second revint bientôt dans ses États ; le troisième, après s'être illustré par de beaux faits d'armes, et lorsqu'il rentrait en Europe, eut, comme nous l'avons dit, à supporter les souffrances d'une captivité prolongée Leurs troupes furent en partie détruites ; et la ville sainte resta sous la domination des Musulmans.

La quatrième, prêchée par le curé Foulques de Neuilly, avec délégation du pape Innocent III ; commandée surtout par des seigneurs français : Baudouin, comte de Flandre ; Boniface, marquis de Montferrat, etc. ; vers 1204, se trouva détournée si regrettablement de son objet essentiel, qu'elle ne satisfit que des intérêts nationaux particuliers.

La cinquième, sous les ordres de Jean de Brienne, de 1217 à 1221, n'obtint pour tout résultat qu'un traité fait avec les Musulmans : portant obligation de rendre la ville de Damiette, seule conquête effectuée pendant cette expédition.

La sixième, commandée par Frédéric II, empereur d'Allemagne et roi de Sicile, ne dura qu'une seule année, de 1128 à 1129 ; et présenta, pour étrange résulat, l'entrée à Jérusalem, de concert avec le soudan d'Égypte, de Frédéric, excommunié par Grégoire IX, pour avoir manqué à ses engagements, refusé d'abord la croisade ; enfin, reconnu roi de Jérusalem, et, comme frappé d'excommunication, dans la nécessité de s'y couronner lui-même.

La septième, qui dura de 1248 à 1252, fut commandée par Louis IX ou saint Louis, en personne. Le zèle pour ces expéditions était refroidi ; Louis, par la ferveur de sa piété consciencieuse, trouva moyen de le réchauffer assez pour entraîner dans cette grande expédition la plus brillante partie de sa noblesse. A côté de quelques succès, vint se placer la sinistre défaite de Mansourah, ou de la Massoure, dans laquelle Robert d'Artois, frère de saint Louis, perdit la vie ; et le roi, la liberté, qu'il recouvra par une forte rançon et la reddition des villes

qu'il avait prises. Toutefois, ce courageux et charitable monarque n'en parvint pas moins à réparer les places qui lui restaient encore, et même à racheter plus de dix mille chrétiens.

La huitième et dernière fut encore effectuée vers 1270, par Louis IX, qui fit prendre la croix à presque tous les membres de sa famille. Le débarquement s'opère à Tunis, où le roi succombe à l'influence de la peste. Sa vie avait été celle d'un sage, sa mort fut celle d'un saint. Il est impossible de lire, sans attendrissement, les dernières instructions, que, du lit de mort, il donne à ses fils; et de voir, sans admiration, sans un profond respect, la sublimité du courage que montre dans ce moment suprême le digne monarque, fait pour servir de modèle à tous les souverains de la terre.

Les tristes résultats de ces deux dernières croisades achevèrent d'en éteindre la ferveur: ces expéditions chevaleresques avaient fait leur temps. Aussi les efforts ultérieurs de plusieurs papes restèrent partout désormais impuissants à produire autre chose que des mouvements partiels sans importance et sans durée.

Mais si d'aussi grandes expéditions coûtèrent, disent nos meilleurs historiens, peut-être bien près de quinze à dix-huit cent mille hommes; si le but essentiel qu'on se proposait n'a jamais été complétement atteint, elles eurent, du moins sur la France en général, sur la province du Maine en particulier, des influences favorables aux progrès : 1° *du langage*, 2° *des lettres*, *des sciences*, *des arts ;* 3° *de la courtoisie, de la civilisation.* Examinons en particulier chacun de ces points importants de notre histoire.

I. Progrès du langage dans la France, dans le Maine, pendant la seconde phase du moyen age.

Rien, peut-être, n'est plus difficile à bien étudier que l'histoire littéraire et philosophique du langage d'un pays. Cependant, il existe ici des principes généraux, des notions communes qui trouvent leurs utiles et justes applications.

Ainsi, nous admettons, comme règle, avec des exceptions peu nombreuses, que, dans les invasions et dans le mélange des peuples, c'est le langage des plus civilisés qui, surtout modifie, réforme celui de ceux qui le sont moins : de telle sorte que la connaissance de ces invasions et de ces mélanges conduit sûrement à celle, non-seulement du caractère de cette langue secondaire, mais encore du nombre, de la proportion relative des éléments qui la constituent. C'est en conséquence de cette loi si naturellement établie, que les Romains, au point de vue du langage, empruntèrent beaucoup aux Grecs, les Gaulois aux Romains, les Francs aux Gaulois; que les peuples qui résistèrent le plus complétement à ces mélanges, à ces invasions, sont précisément ceux qui, même de nos jours, ont le mieux conservé la nature et la constitution de la langue primitive : comme le démontre jusqu'à l'évidence, entre plusieurs autres pays, cette condition de la Bretagne, par exemple, jadis rebelle à toute invasion, à tout mélange, parlant actuellement, presque sans modification, le celtique : langue ancienne et primitive des Gaulois; tandis que dans presque toutes les autres provinces de France, dans le Maine surtout, nous retrouvons à peine des traces de cette langue maternelle de nos aïeux, mais, au contraire, un mélange de gaulois, de latin, de saxon, de franc, etc., dans lequel prédomine le dialecte romain, comme racine et comme base du plus grand nombre des expressions.

Il est dès lors facile de comprendre toute l'influence que dut avoir, sur la constitution et les caractères de notre langage, cette fréquentation des peuples d'Orient, que nous avions l'arrière-pensée de subjuguer, et celle des autres nations qui venaient, avec plus ou moins de sincérité, nous seconder pour ces grandes expéditions. Nous trouvons encore ici l'explication toute naturelle de ces inspirations allégoriques, imaginaires, qui développèrent, chez nous, le génie poétique, alors dominant, mis en œuvre au milieu des populations par les *troubadours* et les *trouvères :* chargés non-seulement, comme ces *Bardes* anciens des Celtes, des Gaulois, d'exciter le courage

des combattants par des chants guerriers, de célébrer les hauts faits, les belles actions des héros; mais encore de flatter la curiosité des grands seigneurs, d'augmenter l'influence morale des châtelaines, de favoriser les développements d'une galanterie pudique et respectueuse, la culture de la courtoisie, de la chevalerie dans toutes leurs nobles démonstrations, et même dans leurs excentricités, en faisant alors entendre dans les châteaux, les tournois, les cours d'amour, ces contes, fabliaux, lais, ballades, chansons, etc., qu'ils avaient appris, ou même inventés, comme leur nom l'indique.

Nous ferons observer, à cette occasion, qu'il ne serait peut-être pas très-exact de regarder les noms de Trouvères et de Troubadours comme synonymes; et d'admettre avec un grand nombre d'écrivains modernes le second de ces noms comme remplaçant définitivement le premier. En effet, les *trouvères* ou *trouveurs* étaient réellement les poètes, inventeurs, improvisateurs de l'époque : du XIe au XVe siècle; parcourant le nord de la France, employant *la langue d'oil*, composant surtout des chants héroïques, des poëmes épiques, des romans de chevalerie, etc. Ils ont particulièrement habité la Normandie, l'Angleterre, etc.; laissé comme noms célèbres ceux d'Aubouin de Sezanne, de Jean Bodel, de Robert Wace, de Thibaut de Champagne, etc. *Les troubadours*, que l'on fait également venir du mot provençal *troubar*, trouver, inventer, étaient cependant plutôt encore des *Paladins* aventureux, tout à la fois chanteurs, guerriers, portant l'instrument de musique et l'épée des combats suspendus à la même écharpe, que des compositeurs savants, de véritables poètes. On les vit s'élever, par un élan spontané, sur les bords de la Garonne, de la Durance, etc., chantant, dans la langue *d'oc*, leurs *canzones* ou chansons : compositions surtout lyriques et souvent consacrées à la satire. Parmi les plus célèbres, on cite : Richard Cœur-de-Lion, Bernard de Ventadour, Arnaud Daniel, Pierre Vidal, etc.

Les trouvères et les troubadours contribuèrent avantageusement à l'épuration progressive, à la propagation générale de la langue française de cette époque, nommée langue *romane*,

composée d'un reste de gaulois, d'une grande proportion de latin, d'un mélange de germanique, saxon, franc, etc.; parlée surtout alors dans le midi de la France, le nord de l'Espagne, de l'Italie, etc., qui servit particulièrement d'interprète à ces compositions imaginaires, auxquelles on donna pour cette raison le nom de *romans*; comme on avait appelé *romane* cette langue elle-même que nous devions spécialement aux premiers conquérants des Gaules.

Ce langage offrit d'abord deux variétés principales chez les peuples que séparait le cours de la Loire; et, pour distinguer ces deux variétés, on prit, comme principal caractère, le terme par lequel on rendait le mot *oui* dans chacune d'elle : ce fut ainsi que l'on admit la langue *d'oc* pour désigner la langue *romane* qui se parlait au sud de la Loire, et la langue *d'oil*, pour indiquer celle dont on faisait usage au nord de ce fleuve.

La langue *d'oc*, ou *provençale*, *catalane*, *limousine*, *romance* ou *romane* du Midi, n'était autre chose, avec les perfectionnements amenés par le temps et l'usage, que celle employée dans ce document authentique cité partout comme le plus ancien titre public, où la langue romane : *lingua rustica vel romana*, se trouve employée : le serment prononcé à Strasbourg, le 16 des kalendes de mars 842, par les deux fils de Louis le Débonnaire : Charles II, dit le Chauve, et Louis le Germanique, après la sanglante et désastreuse victoire qu'ils avaient remportée, en 841, dans la plaine de Fontenay, près d'Auxerre, sur leur frère aîné Lothaire, empereur d'Occident. « Sur environ cent mots dont se compose le serment, dit M. Bonami, il n'en existe pas un seul de langue tudesque, excepté ceux de Lothaire, Charles et Louis; tous les autres sont d'origine latine et de langue romane. » Et, chose qu'il est important de noter, ces mots se retrouvent dans les actes des XII[e] et XIII[e] siècles. Ajoutons que dans les conciles de Tours, de Reims, 813; de Mayence, 847; d'Arles, 851, etc., les majorités décident que les évêques traduiront leurs instructions pastorales en langage roman, ou bien en tudesque.

Un membre de l'Académie des inscriptions : Lévesque de la

Ravallière, admettait, dans son fautif système, que l'idiome gaulois primitif s'était conservé, parmi nous, depuis César jusqu'à Philippe-Auguste, seulement avec des modifications assez légères venues du latin, et de manière à constituer notre langue. Les auteurs de l'Histoire littéraire de la France ont complétement réfuté cette opinion, et prouvé que le latin, pendant plusieurs siècles, langue vulgaire des Gaules, a particulièrement donné naissance au *roman*.

Cette opinion est également celle des bénédictins de Saint-Maur, avec cette importante distinction faite par D. Rivet, qu'il s'agit, en effet, ici de la langue latine *parlée*, bien différente de la langue latine *écrite*; soit, comme le fait observer M. Bonami, par la prononciation, soit même par la construction des phrases. Il en est du reste à peu près de même pour nos langues modernes; ce qui faisait dire, avec raison, au cardinal Maury : « Qu'on ne peut les écrire comme on les parle, sans *trivialité;* ni les parler comme on les écrit, sans *pédanterie.* »

Les Romains, comme le fait observer saint Augustin, mettaient un soin particulier à la propagation, dans tout l'empire, du langage qu'ils parlaient. Mais les populations gauloises, de même que celles des autres pays, ne pouvant étudier le latin dans la grammaire, l'apprenaient par leurs continuelles relations avec les soldats, les marchands, les voyageurs, les esclaves, etc., de cette nation conquérante; par conséquent avec bien des inexactitudes et bien des corruptions. On y mêlait alors nécessairement un certain nombre des expressions nationales ; on y fit entrer plus tard une petite proportion de celles des peuples barbares qui, dans leurs invasions, vinrent se mêler chez nous aux Gallo-Romains, subissant le joug de la force, imposant celui de la civilisation. Telle fut évidemment l'origine toute naturelle du langage populaire des premiers Francs, chez lesquels on parlait, vers le VIIIe siècle, trois langues : 1° dans le peuple, un latin vulgaire, corrompu, mêlé de celtique, de tudesque, de saxon, de franc, etc., patois romain, *lingua romana rustica;* 2° à la cour des souverains, dans les provinces germaniques : *le tudesque*, cultivé avec prédilection,

propagé par Charlemagne, employé jusqu'à Charles II; 3° pour le clergé, la magistrature, les savants lettrés, etc., le latin avec des altérations variables. D. Rivet soutient, avec raison, que le latin, moins dénaturé, fut en effet la langue du christianisme dans les Gaules, et l'emporta sur le grec, employé dans les églises des provinces méridionales. Froissard, Commines, etc., historiens du xve siècle, disent positivement que, dans le moyen-âge, l'Europe savante écrivait en latin.

Au nombre des langues parlées dans les Gaules, nous n'avons pas cru devoir faire une mention particulière de cette espèce de jargon, mélange indigeste et grossier de français, d'italien, d'espagnol, de grec vulgaire et corrompu, qui, sous le nom de *langue franque*, n'est guère employé que chez les marins, les habitants des bords de la Méditerranée, etc.

La première et la plus ancienne variété de la langue romane, la langue *d'oc*, fut particulièrement celle des *troubadours*, qu'introduisit, surtout en France, le mariage de Louis VII, ou le Jeune, avec la petite-fille de Guillaume IX, duc d'Aquitaine, l'un des premiers de ces poètes improvisateurs : avec cette *Alienor*, ou Éléonore, si funeste à notre patrie ; avec cette femme sans pudeur et sans foi, qui se fit accompagner, de la cour de son père, Guillaume X, d'une foule de troubadours, jongleurs, menestrels, etc.

Le règne des *troubadours* et de leur langue *d'oc*, si regrettée par la Bruyère et Fénelon, ne dura guère que deux siècles, du xie au xiiie ; l'une et les autres furent détrônées par la langue *d'oil* et par les *Trouvers*. Ainsi fut oublié, vers le temps de Marot et de Saint-Gelais, ce vieux langage provençal, qui n'était pas sans originalité, sans charmes, et se trouva rélégué, sous le titre peu flatteur de *patois*, dans les provinces méridionales de la France.

La seconde variété de la langue romane, la langue *d'oil*, encore nommée *française*, *wallone*, *picarde*, etc., qui devint surtout celle des *Trouvères*, moins latine et plus tudesque, moins douce, mais plus grave, plus précise que sa rivale, eut un grand avantage dans son établissement, sa propagation :

celui de posséder immédiatement dans son domaine, au nord de la Loire, la capitale du royaume, et d'avoir eu, dès les XIIIe et XIVe siècles, des interprètes et des appuis tels que Dante, Pétrarque, Boccace, etc. Tandis, comme l'a très-bien dit Fontenelle : « qu'il ne resta guère, à la poésie provençale, d'autre gloire que d'avoir eu pour fille la poésie italienne. »

Nous devons particulièrement rappeler ici l'influence favorable que les croisades présentèrent sur les progrès et la généralisation de notre langue romane : « Dans les grandes migrations de cette magnifique épopée, qui eut aussi son Homère, tous les peuples et toutes les langues se mêlèrent, » dit Thomas : Français, Normands, Anglais, Allemands, Italiens, etc.; au lieu de parler un latin barbare, plusieurs de leurs historiens, à la fois poëtes et guerriers, employèrent la langue nouvelle avec un entier succès ; ainsi que le prouve l'intérêt que les étrangers mirent à rechercher les écrits de Joinville et de Ville-Hardouin, regardés comme les plus anciens chroniqueurs du genre. Ce fut en langue d'oc, alors dans tout son lustre, que Richard Cœur-de-Lion chanta ses exploits et les infortunes de sa pénible captivité.

Une fois entrée d'une manière positive et régulière dans cette voie d'exclusion de sa première variété, la langue *romane d'oil* fit des progrès plus importants, plus rapides, et ne tarda pas à se généraliser sous le nom de langue *française*.

A ceux qui douteraient encore de l'origine essentiellement latine de cette langue, il nous suffirait de rappeler qu'un grand nombre de mots sont passés de la première dans la seconde, sans autre modification notable que celle de la prononciation. Ainsi : *non*, *plus*, *est*, *si*, *tribunal*, *examen*, etc., s'écrivent en français absolument comme en latin.

Toutefois, il ne faudrait pas croire qu'elle parvint aussi facilement à se débarrasser, par une épuration nécessaire, d'un assez grand nombre d'expressions inconvenantes, fautives, mais consacrées par l'usage. Nous citerons, entre mille exemples confirmatifs de cette vérité, une lettre du duc de Guise, dit le Balafré, publiée par Bériat Saint-Prix, dans laquelle on trouve

encore, par conséquent vers la fin du XVI[e] siècle, ces expressions : *j'avions*, *j'étions*, etc., qui ne sont plus employées que dans le fond de nos campagnes et dans la dernière classe des manouvriers de nos villes.

La langue *française*, ainsi constituée dans un degré voisin de sa perfection, devint celle du monde civilisé presque tout entier; mais elle offrit encore, à ce point de vue, sur la langue *latine* des Romains, cet immense avantage que la seconde se généralisait sous l'impérieuse loi de la conquête et de l'invasion, tandis que la première devint à peu près universelle par les qualités particulières de son génie, de sa clarté, de sa précision.

La province du Maine suivit avantageusement ces progrès de la langue française, et ce n'est peut-être pas sans étonnement qu'on apprendra qu'aux XIII[e] et XIV[e] siècles, elle était réputée pour sa manière de parler et d'écrire. Nous verrons, en faisant l'histoire des temps modernes, qu'elle n'a peut-être pas entièrement soutenu sa réputation : que, dans son état actuel, la langue française offre, au milieu de nos populations, une corruption fâcheuse, mais qui témoigne, comme dédommagement, par l'étymologie du plus grand nombre des mots, de l'origine essentiellement latine de cette langue même dégénérée.

II. Progrès des Lettres, des Sciences, des Arts.

Le perpectionnement du langage, dans cette deuxième phase du moyen-âge, amena tout naturellement le progrès des lettres, qui dépassa dès lors beaucoup celui des sciences et des arts, sur lequel cette cause offrait une influence beaucoup moins puissante. Cependant nous verrons encore les unes et les autres obéissant à l'impulsion commune donnée par ces migrations répétées au milieu des pays et des peuples orientaux, où presque tout se montrait insolite et nouveau pour les nations croisées de l'Occident.

I° Lettres. – Aussitôt que la langue *romane* eut acquis un

certain développement, qu'elle put formuler, avec assez d'intérêt et de précision, les idées et les sentiments nouveaux qu'éveillaient la fréquentation et le mélange des peuples divers, on vit s'élever un genre de littérature bâtarde, originale, quelquefois attrayante, instructive, tenant à la fois de l'histoire et de la fable, et dont les produits furent désignés sous le titre de *Romans*, d'après le nom de la langue qui servait surtout à les composer.

Ces romans, avec leurs éléments plus ou moins imaginaires, leur caractère plus ou moins poétique, étaient particulièrement consacrés à la relation embellie des hauts faits de nos souverains, de nos princes, de nos chevaliers ; à la célébration des charmes de nos châtelaines ; aux chants héroïques ou joyeux, destinés à l'embellissement des fêtes et des tournois de cette époque.

On remarquait surtout alors ces *romans de la chevalerie*, où se trouvaient prodigués, trop souvent sans discrétion et sans mesure, les *merveilleux* faits et gestes des esprits, des fées, des enchanteurs, etc.

Ginguené, Warton, et plusieurs autres érudits, voient dans ces romans une empreinte des traditions orientales, arabes surtout. Ils pensent que les enchanteurs, les fées, les esprits, ont été introduits dans nos compositions par les Scythes d'Asie, qui les avaient empruntés aux Persans ; d'autres les croient simplement d'origine bretonne.

Daunou, dans sa Dissertation sur l'origine des Romans, l'attribue, ainsi que la création des êtres surnaturels qui s'y trouvent introduits, à l'action de plusieurs influences réunies. A celle : 1° des poètes du nord et spécialement des Scaldes qui suivaient Rollon ; 2° des Sarrasins, par le moyen des croisades ; 3° des vieilles traditions de l'Armorique ; 4° des restes défigurés de l'ancienne mythologie grecque.

Si l'on cherche à remonter aux premiers romans français, on éprouve le sérieux embarras d'opter entre des autorités également imposantes, mais dans un désaccord bien regrettable sur cet objet important.

Les savants ont beaucoup écrit sur les fameuses *Chroniques de Turpin*, d'abord moine de Saint-Denis, ensuite archevêque de Reims, en 753 ; et, d'après Trithême, le secrétaire, l'ami, le compagnon d'armes de Charlemagne. Cette chronique est attribuée par des érudits modernes au moine Robert, et reportée jusqu'à la fin du XIe siècle. Ce qu'il est permis d'affirmer avec plus de certitude, c'est qu'elle fut la source d'un grand nombre de récits merveilleux, au nombre desquels on peut comprendre les romans chevaleresques d'*Ogier* le Danois, de Maugis d'Aigremont, des quatre fils d'Aymon, de Renaud de Montauban, etc.

Toutefois, la plus ancienne de ces productions paraît être le *Philomena*, chronique en prose; ainsi désignée du nom d'un historiographe de Charlemagne, et dont le véritable titre est : « *Gesta Caroli magni*, etc.» Les Bénédictins en fixent la publication vers le milieu du Xe siècle ; l'abbé Le Bœuf, à la seconde moitié du XIIIe ; M. Raynouard a démontré qu'il ne pouvait pas être antérieur à la dernière moitié du XIIe. Le second roman est en vers, attribué à Guillaume de Bapaume ; il contient l'histoire de saint Guillaume de Gellone, l'un des lieutenants de Charlemagne. Suivant Ordéric Vital, ce livre était déjà très-connu en Angleterre dès l'année 1066. Deux productions de ce genre ont surtout fixé l'attention du monde littéraire, vers la moitié du XIIe siècle.

Le roman du *Brut*, ou l'*Artus de Bretagne*, mis en vers par Robert Wace, et n'en contenant pas moins de quinze mille, offre l'histoire des premiers rois d'Angleterre, depuis le prince troyen *Brut* ou *Brutus*, d'où ce roman historique a pris son nom ; sa principale importance est d'avoir fourni l'inépuisable source de tous ces romans *de la Table-Ronde*, où l'enchanteur Merlin joue souvent un rôle si merveilleux.

Le roman *du Rou*, ou de Rollon, premier duc de Normandie, publié en 1165, et contenant seize mille vers. Il est attribué à *Robert Wace*, par les uns ; à *Eustache Wistace*, par les autres.

Dans une troisième classe des romans de chevalerie, on

pourrait placer la collection des *Amadis*, généralement regardés comme d'origine espagnole ; et, par les auteurs de l'histoire littéraire de la France, comme pouvant appartenir à l'école italienne ; collection dont l'*Amadis de Gaule*, le plus ancien, le plus important, et pour ainsi dire le père de tous les autres, datant de la fin du XIIIe siècle, est attribué au portugais Vasco de Lobéira.

Le goût des romans et la faveur accordée, par l'esprit du siècle, à ces compositions imaginaires et fantastiques en augmenta considérablement la production dans cette seconde partie du moyen-âge, où l'état de la littérature, pour le présent comme pour l'avenir, était loin de satisfaire les hommes graves et positifs. Mais, avec le génie du XVe siècle, allaient se manifester deux puissantes influences favorables au changement de cet état de choses : l'autorité de Cervantes pour frapper du ridicule toutes ces extravagances de la chevalerie ; la découverte de l'imprimerie, pour occasionner le développement et la généralisation d'une littérature plus sérieuse et plus utile.

La poésie latine avait depuis longtemps une remarquable élévation dans les ouvrages profanes ; elle prit, de bonne heure, un caractère digne de son objet dans les chants religieux : Odon, abbé de Cluny jusqu'en 942, y fit adopter la rime ; et, vers le milieu du XVIIe siècle, Jean de Santeuil, chanoine de Saint-Victor, à Paris, la porta plus d'une fois jusqu'au sublime dans plusieurs de ses admirables hymnes.

II° Sciences. — Leurs progrès ne suivirent même pas celui des lettres dans la période que nous étudions, et c'est particulièrement à ce point de vue que l'on a pu nommer, avec raison, le moyen-âge, presque tout entier, la phase la plus nébuleuse des temps.

Peu développées chez les Gaulois, avant et même pendant la domination romaine, les sciences rétrogradent encore sous les funestes influences des invasions barbares, sans en excepter celle des Francs ; des luttes habituelles et sanglantes que notre province du Maine, comme toutes les autres, eut alors à soutenir. Aussi les préjugés, les superstitions, enfants naturels

de la grossièreté, de l'ignorance, exercèrent-ils alors tout leur empire; aussi les terreurs de la fin prochaine du monde, la croyance des fées, des esprits malins, des revenants, des sorciers et de leurs maléfices troublèrent-elles regrettablement l'intelligence et la raison du plus grand nombre. Tout semblait ici mystérieux et surnaturel : parce que l'on ignorait entièrement les explications des faits les plus simples et les plus ordinaires de la physique et de la chimie. Les maladies locales et les épidémies faisaient de nombreuses victimes, devenaient autant de calamités : parce que l'on était à peu près étranger aux véritables notions de l'hygiène et de la médecine. Les famines se montraient souvent avec leur plus sinistre cortége : l'agriculture étant dans l'enfance, et les produits bornés qu'elle faisait naître se trouvant encore le plus souvent ravagés par la sauvage brutalité des conquérants et des envahisseurs.

Dans notre province du Maine surtout, les guerres avaient produit tant de malheurs et de misères; les mauvaises mœurs, tant de désordres; l'ignorance, tant de préjugés, que la panique la plus décourageante et la plus funeste s'empara des populations, sous la crainte générale de la fin prochaine du monde, annoncée pour le xe siècle.

Ainsi préparée dans nos pays, cette panique extravagante offrit, en effet, une influence fatale sur le développement des sciences, des arts, des industries : toutes les spéculations utiles se trouvèrent abandonnées, et les majorités n'osèrent plus rien faire pour l'avenir.

Les évêques se plaignaient du relâchement des principes de morale, de l'indifférence religieuse, de l'abandon, du peu de culture et d'ornementation des lieux saints; les chroniqueurs, les superstitieux inspirés annonçaient, d'après des *signes certains,* la venue de l'Antechrist, immédiatement suivie de la fin du monde.

Une pauvre aventurière de Mayenne prêche publiquement, en 847, la terrible catastrophe et l'emploi des pieux moyens à mettre en usage pour la conjurer, ou du moins se garantir de ses redoutables effets. Les fidèles se pressent autour de la

prophétesse, que la chronique locale désigne sous le nom de Thiota, la comblent d'offrandes, et réclament, en retour, ses *puissantes* prières. Mais le clergé n'est pas en disposition de plaisanter sur de pareilles *momeries*, et la malheureuse illuminée fut, après enquête, interrogatoire et condamnation, fouettée en place publique. On pouvait, avec avantage, l'abandonner à l'arme du ridicule, on en fit une sorte de martyre, et la ferveur de ses adeptes, comme toujours, en prit un nouvel accroissement. Des savants, et même des théologiens, augmentent encore le découragement et l'apathie produits par cette inqualifiable croyance, en la propageant par leurs discours et par leurs écrits, surtout dans la seconde moitié du x[e] siècle. En 997, une horrible famine désola pendant cinq ans l'Europe entière; et si l'on en croit la chronique de Raoul Glaber, plus d'un malheureux torturé par la faim devint cannibale dans nos propres contrées.

Des épidémies, des calamités de tout genre unissaient leurs désastres aux accablantes préoccupations de ces terribles et continuels pressentiments. Tous les phénomènes célestes inaccoutumés, et que la profonde ignorance de l'époque ne permettait pas d'expliquer : comètes, éclipses, trombes, ouragans, tremblements de terre, etc., devenaient autant de présages funestes, ou d'instruments d'extermination définitive; les regards fascinés y voyaient partout des glaives de feu, des dragons menaçants, des armées infernales déchaînées contre l'humanité.

Ce fut alors qu'un voile funèbre s'étendit par degrés sur toute la terre; que les peuples semblèrent enveloppés d'une profonde et redoutable nuit; que tout principe de vie parut sur le point de s'éteindre; que le moyen-âge mérita les reproches, les épithètes peu satisfaisantes que l'on s'est empressé de de lui jeter d'une manière trop générale et trop absolue.

En effet, l'époque si redoutée de l'an 1000 s'étant écoulée sans catastrophe, ce résultat, que le simple bon sens aurait dû faire prévoir, changea complétement la disposition des esprits. A la plus décourageante inquiétude, succéda le plus consolant

espoir ; les peuples, comme réveillés d'une profonde léthargie, se précipitèrent dans les voies de l'avenir, avec un entraînement aussi peu réfléchi que l'avait été celui du long et déplorable temps d'arrêt imprimé à toute action progressive par cette étrange et malheureuse folie. A partir de ce favorable moment, les clartés fécondes et régénératrices de la science viennent, par degrés, dissiper les ténèbres épaisses de l'ignorance qui les avaient enveloppées si longtemps.

III° Arts. -- Parlant plus directement aux sens, plutôt, en général, d'application positive que de théorie intellectuelle, imaginaire, les arts, dans cette phase du moyen-âge, progressèrent davantage que les sciences. Des découvertes merveilleuses, les unes fécondes, les autres terribles dans leur usage, ne tardèrent pas à se manifester : nous citerons surtout, à ce double point de vue, celles de l'imprimerie, de la poudre à canon, de la boussole, etc.

L'imprimerie, dont l'origine et le premier inventeur ne sont pas encore bien connus, précédée par la gravure, paraît avoir été très-anciennement prévue des Chinois, mais c'était alors une simple imprimerie avec des planches en bois fixes, ou xylographie. Toutefois, d'après l'opinion générale, ceux qui les premiers employèrent des caractères mobiles, métalliques, et doivent, par conséquent, être cités comme les véritables inventeurs de notre imprimerie actuelle avec tous ses avantages, sont les trois Allemands : Gutenberg, Fust et Schoeffer, dont les deux premiers ouvrages, imprimés à Mayence, furent : « Les lettres d'indulgence du pape Nicolas V, et la Bible, en 640 feuillets, 1453 et 1455.

Gutenberg surtout paraît être le principal créateur de la véritable typographie ; et n'avoir accepté, dans sa découverte, Faust et Schoeffer qu'à titre d'associés pour le seconder dans ses expériences, et l'aider à faire les avances de fonds qu'elles exigeaient. Aussi, est-ce véritablement à lui que la postérité, dans son équitable et consciencieuse gratitude, s'est empressée d'élever des statues en honneur, en reconnaissance d'une invention qui, bien appliquée, devait concourir si puissam-

ment à la propagation des lumières, à la civilisation des peuples.

Dans le principe, on employa les caractères *gothiques*, dits *flamands*, *allemands*, etc. En 1513, Alde Manuce adopta l'*italique*, ou lettres *vénitiennes;* enfin Nicolas Jenson détermina, l'un des premiers, la forme et les proportions du caractère romain.

Après s'être fait connaître en Allemagne, en Italie, cette précieuse découverte ne tarda pas à se propager en France; elle s'introduisit à Bamberg, 1462 : à Cologne, 1465 ; à Strasbourg, 1466; à Rome, 1467 ; à Milan, Venise, Paris, 1469; à Lyon, 1472 ; à Angers, 1477 ; à Caen, 1480; à Rennes, 1484; à Rouen, 1487 ; à Orléans, 1490 ; à Nantes, 1493; à Tours, 1496 ; au Mans, 1529.

En France, la première imprimerie fut établie à la Sorbonne par trois Allemands, qu'on y fit venir pour enseigner et pratiquer cet art ; et le premier ouvrage qu'ils produisirent est de 1470. Louis XII, François I[er], la plupart de nos rois protégèrent la typographie ; mais, jusqu'en 1789, aucun livre ne put être imprimé sans une autorisation formelle du gouvernement.

La typographie, comme nous venons de le voir, ne s'introduisit que bien tardivement dans le Maine, puisqu'elle ne fut établie dans la capitale de cette province que 63 ans après son apparition en France. Le premier livre imprimé au Mans paraît être de 1529. D'un autre côté, l'on prétend que Vaucelles fut le premier Manceau, qui, en 1537, se servit des caractères typographiques pour une carte du comté du Maine publiée à cette époque. Il existe à la bibliothèque du Mans un missel imprimé dans cette ville par Gaignot, en 1546, avec gravures sur bois, vignettes coloriées, etc. Notre ancien bibliothécaire, P. Renouard, assure qu'il ne connaissait pas de livre plus ancien imprimé dans le Maine. Ce que l'on peut, du reste, regarder comme certain, c'est que, jusqu'en 1518, les ouvrages même indispensables au diocèse, à la province du Maine, sortirent des presses étrangères. Ainsi : Missel du Mans, à Rouen,

1489; à Paris, 1494, etc.; Coutumes du Maine, Paris, 1509; Bréviaire du Mans, Paris, 1510; Processionnal, Paris, 1518, etc. Enfin, sur le catalogue de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Vincent, on trouve, à la date de 1529, comme nous l'avons dit, une édition des Coutumes du Maine, faite sur l'édition de Paris, par L'Asne, imprimeur au Mans. En 1751, Ch. Monnoyer commença la publication de l'Almanach du Maine. En 1771, il créa son journal, sous le titre d'*Affiche du Maine*. Cette estimable maison a pris un très-beau développement, et présente aujourd'hui l'une des bonnes imprimeries de France.

L'art typographique s'étendit plus tard encore dans les autres localités principales de notre province : à La Flèche, en 1575; à Laval, en 1651; à Château-Gontier, en 1715. Enfin, par arrêté du conseil, 12 mai 1759, le nombre des imprimeurs fut limité à deux pour la ville du Mans.

La Poudre a canon, dont l'invention puissante fit toute une révolution dans l'art de la guerre, date encore à peu près de la même époque; bien que l'on ne s'accorde pas entièrement sur le temps précis, et même sur les auteurs de cette découverte. Les uns pensent qu'elle appartient aux Arabes dont un manuscrit du xive siècle, décrivant une arme appelée *madfaa*, fusil qui servait à lancer des flèches, indique positivement l'application de la force explosive du mélange composé de salpêtre, soufre, charbon, dont les proportions seules pouvaient se régler ensuite par l'expérience : mais la poudre à canon proprement dite se trouvait alors inventée. On leur attribue de même la première confection des canons de, 1259 à 1323; mais ici les textes ne sont pas assez précis pour que l'on soit certain qu'il s'agit plutôt de canons que de *balistes*, *pierriers*, etc. Les autres ont attribué la découverte de la poudre au moine franciscain, Roger Bacon, qui mourut en 1294 à l'âge de 80 ans. Anglais d'origine, il acquit une grande célébrité, mais sa réputation de savant et son titre de *docteur admirable* ne purent le garantir des accusations de sortilége, de magie, des persécutions de l'ignorance, et des incarcérations répétées que lui firent subir les papes Innocent IV, Nicolas III, etc.

Quelle que soit, du reste, l'opinion adoptée sur l'auteur et l'époque de la découverte, il reste du moins certain que l'application en fut effectuée par les Italiens en 1325; qu'Edouard III fit usage des armes à feu au siége de Cambrai en 1339 et qu'en 1345 on fabriquait à Cahors des canons, sans doute alors encore bien imparfaits. Dans cette enfance de l'art, ils se composaient de pièces de fer soutenues par des cercles de la même nature.

Berthold Schwartz, moine de Fribourg, auquel plusieurs ont même attribué l'invention de la poudre, de 1320 à 1330, eut le mérite, moins contesté, de substituer vers 1378, à ces canons susceptibles d'éclater, des pièces beaucoup plus solides et formées par la fusion d'un alliage métallique approprié.

Les Anglais paraissent avoir, les premiers, employé l'artillerie de campagne. Nous verrons bientôt les avantages, funestes pour notre pays, qu'ils en retirèrent au siége du Mans et de plusieurs places fortes de la province du Maine. Au commencement du XVe siècle, on se servit en France des canons portatifs à mèche, qui devaient conduire aux fusils perfectionnés de notre époque.

La Boussole en donnant aux navigateurs la faculté de reconnaître, au milieu de l'immensité même de l'Océan, la direction positive qu'ils ont à suivre, avec la précision, que, sur terre, les voyageurs obtiennent, dans le même but, en consultant la situation de l'*anémomètre*, devint un instrument essentiellement utile; et sa découverte, l'une des merveilles de cette seconde phase du moyen-âge. Mais cette invention, comme toutes les autres, n'est pas sans incertitude et même sans obscurité sur son époque et sur le nom de son auteur.

S'il est vrai, comme l'affirment quelques savants, que l'on trouve une mention positive de l'aiguille aimantée dans le dictionnaire chinois *choux-wen*, publié au IIe siècle, il devient probable que la boussole, désignée sous le nom de *marinière* ou *marinette*, dans la bible de Guyot de Provins, XIIe siècle; au chapitre 89 de l'histoire de Jérusalem par Jacques de Vitry, 1225, fut empruntée par les Européens aux Arabes, qui l'avaient, eux-mêmes, reçue des Chinois. D'un autre côté, si M. Reinaud,

traduction d'*Alboul-feda*, démontre que, vers la fin du XIIe siècle, on employait la boussole en Orient comme en Occident, il ne sera plus possible d'admettre, avec les uns, que le napolitain Flavio Gioja, qui vivait vers 1300, en fut l'inventeur; avec les autres, qu'elle fut rapportée de la Chine, au XIIIe, par le vénitien Marco Polo.

Telles nous paraissent être les idées essentielles à formuler sur l'*invention* de la boussole : invention qui, dans les découvertes, nous semble toujours le point capital. Quant aux perfectionnements d'application, ils ont dû nécessairement devenir le résultat de l'expérience raisonnée; s'effectuer particulièrement en Europe, comme ceux du plus grand nombre des créations de ce genre.

En considérant ces belles découvertes, en voyant les riches développements que va bientôt nous présenter l'architecture dans l'édification des temples consacrés au christianisme, pourrait-on ne pas défendre cette deuxième époque du moyen-âge contre les aveugles préventions, et la plupart des reproches injustes dont elle est devenue l'objet? Nous ne le pensons pas; nous croyons, au contraire qu'il suffira d'avoir distingué cette phase de la première; d'en avoir montré les utiles découvertes, pour lui rendre l'importance qu'elle mérite, non-seulement par son propre caractère, mais surtout comme ayant préparé l'affranchissement de l'intelligence humaine dans la troisième, et ses admirables manifestations dans les temps modernes.

III. Progrès de la courtoisie, de la civilisation.

Dans la première phase du moyen-âge, à cette époque, plus particulièrement, où la féodalité prit naissance par les causes, avec les résultats utiles et les abus que nous avons indiqués; où d'après l'expression poétique de M. de Sismondi, vers le milieu du Xe siècle, « la fable de Deucalion et Pyrra sembla, pour la seconde fois, recevoir une explication allégorique; où la France, en autorisant l'édification des forteresses, sema des

pierres sur ses jachères dont il sortit des hommes armés, » les seigneurs alternativement suzerains et vassaux, couverts de fer, toujours sous les armes, vivaient derrière leurs ponts-levis, abrités par leurs créneaux ; étrangers à toute culture morale et seulement occupés du développement de leur force physique, de leur habileté militaire, qu'ils employaient tantôt à défendre leurs possessions, à menacer celles des autres ; tantôt même à détrousser honteusement, sur la voie publique, les marchands et les voyageurs. Grossiers, presque sauvages, durs, cruels dans leurs vengeances ; dans les applications arbitraires de leur justice absolue, décorée du nom de *seigneuriale*, mais trop souvent arbitraire, injuste et barbare. Parlant un impérieux et rude langage, ces terribles barons étaient l'effroi de leurs sujets, les despotes et les dominateurs de leur famille.

Au milieu de ces tristes conditions, de cet empire absolu de la force brutale, de cette existence guerrière, les femmes ne jouissaient d'aucun de leurs priviléges naturels : asservies aux ordres du maître, elles n'avaient pour devoir que l'obligation d'obéir ; pour droits, que l'entretien de la famille et les soins économiques de la maison ; du reste, sans influence et presque sans considération morale.

Mais, dans la période où nous sommes arrivés, un rayon de la divine lumière vient éclairer cette existence matérielle et ténébreuse ; la voix de la religion et celle de l'honneur se font entendre dans ces âmes fortement trempées, et qui n'attendaient qu'une occasion pour en suivre les nobles et sublimes inspirations.

La délivrance du saint sépulcre, l'affranchissement des chrétiens douloureusement courbés sous le joug d'un despotisme cruel et stupide, se présentèrent comme la mission doublement sacrée qu'avaient à remplir, avec dévouement, les preux et nobles chevaliers de cette époque.

Illuminés par ce divin et philanthropique enthousiasme, que d'autres nommeront peut-être du fanatisme, ces hommes nouveaux grandissent aux yeux du monde civilisé ; s'élancent où l'honneur et la religion les appellent ; font retentir l'Orient tout

entier du bruit de leurs valeureux exploits : Jérusalem est au pouvoir des chrétiens ; les fers de leurs malheureux frères sont brisés. Dans ces rapports des nations, par ces échanges nombreux de générosité, de courtoisie, les esprits s'éclairent et se polissent ; les cœurs s'élèvent et se moralisent ; le caractère vraiment chevaleresque, jusqu'alors inconnu, se révèle avec toutes ses loyales et nobles manifestations ; mais, en même temps, nous devons le dire pour la vérité de l'histoire, avec ses aberrations et ses excentricités.

Pour ces valeureux chevaliers l'honneur est devenu le premier mobile après la religion ; le plus sacré des devoirs, la défense du trône et de l'autel ; la félonie, le plus flétrissant des méfaits ; et pour compléter cette admirable métamorphose, pour en affermir les conditions, la mort, devant cet héroïsme sublime, s'est dépouillée de ses anxiétés et de ses terreurs! On peut désormais compter sur la foi de ces paladins comme sur leur courage ; aussi le plus bel éloge que l'on ait cru pouvoir faire de Bayard, l'un de leurs plus beaux types, fut de le qualifier du titre de : *chevalier sans peur et sans reproche!...*

A côté de ces qualités mâles et guerrières, les preux montrent l'affabilité, la politesse la plus recherchée, les égards les plus empressés auprès des femmes ; ils sont non-seulement courtois, mais galants, soumis ; et cette nouvelle transformation n'est pas la moins étonnante et la moins remarquable.

C'est alors, en effet, que l'on voit le pouvoir moral des châtelaines, jusqu'alors à peu près méconnu, prendre un développement, un empire lui-même si favorable aux progrès de la civilisation. Elles deviennent les arbitres du bon goût et de la vaillance ; l'objet des attentions les plus délicates ; le mobile des plus belles actions ; et dans les fêtes, dans les tournois, dispensent le prix de la valeur qu'elles ont inspirée.

Pour ces nobles seigneurs, l'amour lui-même a changé de caractère ; il n'avait offert jusqu'alors qu'une sorte d'impulsion de l'instinct ; il présente un sentiment élevé, pur comme les inspirations célestes ; un sentiment qui se trouve satisfait par un simple regard, un souvenir, une parole, une pensée ; un

sentiment qui transporte l'âme à toute la hauteur du dévouement, du sacrifice de la vie!... Qu'il nous soit permis d'en rappeler un exemple touchant, extrait de notre histoire locale, et qui nous fera bien connaître les usages et les mœurs du temps.

Vers l'an 1415, les habitants de Laval se livraient aux joyeux ébats des campagnes, sur les rives de la Mayenne, après la représentation des mystères, et le brillant tournoi donné par les chevaliers de la garnison du château. Une panique est alors excitée par le bruit lointain d'un cliquetis d'armes ; et, comme il est aisé de le comprendre pour ces temps de guerres et d'invasions continuelles, toute la populations passe immédiatement des démonstrations d'une gaieté bruyante et légère, à celles d'une terreur morne et profonde. Quelques instants après, ces craintes, sans motif, avaient elles-mêmes fait place à des larmes, à des chagrins, à des regrets trop bien légitimés.

Il s'agissait en effet d'un cortége funèbre. Le hérault d'armes, en deuil, ouvrait la marche, et répétait par intervalles, et d'un accent lugubre, ces douloureuses paroles : « *Priez Dieu pour le noble Guy, notre bon seigneur, car il est trépassé en revenant de Terre-Sainte.* » Suivaient tristement : un cheval couvert du drap noir, conduit en main par Guy Turpin, le premier écuyer du noble baron ; les varlets, portant armure et bannière baissées. Les hommes d'armes, etc., terminaient le morne cortége, qui se rendit au château, dans lequel des scènes plus tristes et plus étonnantes allaient se passer.

Deux femmes s'y trouvaient au milieu de leurs vassaux et de leurs gardes : Anne, et Jeanne de Laval, sa mère, fille de Jean de Laval, seigneur de Châtillon, etc., veuve en premières noces du connétable Duguesclin ; et, d'un second hyménée, de Guy de Laval, treizième du nom, père de la malheureuse Anne.

Celle-ci, par la volonté de sa mère, femme absolue dans sa domination et dans l'orgueil de sa noblesse, avait fait un mariage *de convenance*, en épousant Jean de Montfort, seigneur de Kergorlai ; mariage dont l'estime seule avait, en con-

séquence, déterminé la conclusion et forcé Jean de Montfort à prendre, par condition expresse, le nom de Guy XIII. Anne pleura donc son époux comme un ami justement estimé, comme devait le faire une bonne, digne et respectable femme, dont le cœur aimant n'avait pas encore trouvé l'occasion de s'abandonner à ses pures et tendres inspirations.

Anne de Laval était belle, gracieuse, distinguée sous tous les rapports; elle n'avait pas trente ans!... Le cœur d'une femme de cet âge, de ce caractère, qui n'a pas aimé, communique, reçoit avec force, rapidité, ce noble et généreux sentiment.

Après les premiers jours donnés aux regrets sincères d'une perte réelle, surtout pour ses enfants, vraiment et profondément sentie, la noble dame voulut entendre le récit des exploits de son valeureux époux.

Quel autre pouvait mieux satisfaire une aussi légitime curiosité que le fidèle écuyer, toujours attaché aux pas du baron son maître ; qui l'avait accompagné dans tous ses combats, et ne s'en était séparé qu'après sa mort? Guy Turpin fut donc appelé, dans cette occasion qui devait décider son avenir, au dangereux honneur d'un pareil entretien.

Ce chevalier d'environ trente ans, comme sa châtelaine; comme elle, doué des agréments de la taille, de la figure; des qualités de l'esprit et du cœur, devait inspirer, devait éprouver lui-même les inquiétudes naturelles, et le désir plus naturel encore d'une mission si pleine à la fois de charme et de mélancolie.

Plusieurs jours se passèrent dans ces tristes mais délicieux entretiens. Le cœur de Guy Turpin était pris d'un sentiment si pur et si mystérieux, qu'il n'osait se l'avouer à lui-même, et qu'il s'efforçait de le refouler au fond de sa pensée, comme un secret dont l'imprudente révélation occasionnerait, peut-être, la mort de celle qu'il aimait!...

Anne, de son côté, ne pouvait être invulnérable dans un aussi périlleux combat. *La noble dame* avait d'abord entendu les récits du jeune écuyer avec un respectueux sentiment pour

les belles actions et la mémoire de son époux; mais, par degrés impossibles à préciser, *la femme sensible* avait écouté la voix sonore, accentuée du narrateur; s'était, avec un abandon naturel, attachée à l'élégance, à la pureté de sa diction ; à l'entraînement sympathique et passionné de ses portraits; enfin, *la tendre amante* avait senti, pour la première fois, vibrer les cordes vitales de son cœur; mais en même temps, par un effort suprême, elle était parvenue à ne pas avouer à sa conscience un sentiment aussi légitime, et surtout à décider, au fond de son âme, que le dernier qui l'apprendrait serait précisément celui qui l'avait inspiré!...

A partir de ce jour, qu'il nous serait difficile de qualifier, Guy Turpin ne vit plus dans Anne de Laval que *la dame de ses pensées*; Anne de Laval ne considéra plus, dans Guy Turpin, que *son unique et servant chevalier :* mais sans aucun autre mutuel aveu que le bonheur de vivre sous le même toit, de se trouver ensemble, d'échanger un regard, un soupir, que l'on s'efforçait même de ne pas rendre indiscret.

Ce bonheur si naïf, si pur, ne devait pas être de longue durée. Jeanne de Laval, en mère clairvoyante et sévère, avait tout soupçonné, lorsqu'un événement imprévu lui fit tout comprendre. Incapable, dans son profond égoïsme, de sacrifier un vain orgueil de naissance au bonheur de sa fille, elle déchira deux cœurs à la fois, en éloignant à jamais Guy Turpin, qu'elle chargeait d'une mission de confiance : prétexte d'un véritable exil!

Dès le matin, avant l'aurore, notre malheureux chevalier sortait de Laval, plus triste encore, et surtout bien plus malheureux qu'il n'y était entré l'année précédente. En jetant un dernier regard vers le vieux château, qui se perdait, en partie, dans l'ombre, il aperçoit, avec une émotion à la fois douce et douloureuse, une lumière qui brillait à la fenêtre de l'oratoire où, sans doute, Anne priait: incapable de goûter un sommeil qu'il ne partageait point! Il n'était pas seul à ressentir les angoisses de la séparation. Cette pensée lui fit du bien, et sa pénible souffrance fut allégée de moitié. Faut-il, comme on l'a

dit, nommer cette impression, qui toujours alors se manifeste, *l'égoïsme de l'amour ?* Nous ne le pensons pas; et loin de vouloir associer deux sentiments et deux expressions aussi complétement opposés, nous dirons plutôt: que l'amour véritable est un état de l'âme si puissant et si parfait, qu'il ne se comprend et ne s'accepte qu'à la condition que les deux êtres identifiés par lui mettront tout en commun : la souffrance aussi bien que le bonheur!...

Après une absence, un martyre de dix années, Guy Turpin, ayant appris que les Anglais ravageaient le Bas-Maine surtout, pillaient les églises, brûlaient, saccageaient les villes, s'étaient emparés de Laval, dont les nobles dames avaient été forcées de sortir pour se réfugier à Vitré; suivant les impulsions de son cœur et de sa conscience, vole au secours de son pays, en délivre la capitale, en faisant, avec les trois cents chevaliers qu'il avait rassemblés, des prodiges de force et de valeur. Maître de Laval, il court à Vitré, pour apprendre à ces châtelaines que leur manoir les attend. Accompagné de messire Laferrière, il se présente mystérieusement, et la visière baissée, devant Anne et sa mère, sans proférer une seule parole.

Aussitôt que Bertrand de la Ferrrière, qui seul devait parler, eut annoncé la délivrance de Laval, Jeanne fit asseoir les deux chevaliers: l'inconnu près de sa fille, et la Ferrière près d'elle, en le priant de lui donner tous les détails d'une aussi généreuse action. Mais, lorsqu'elle eut appris que toute la gloire de sa délivrance appartenait au personnage mystérieux, immobile et muet à la place qu'il occupait, la curiosité, sans doute aussi le besoin de connaître son libérateur, la fit insister pour qu'il voulût bien relever sa visière; sur un geste négatif du chevalier, elle comprit qu'il s'agissait peut-être d'un vœu qu'on devait respecter.

Mais Anne, avec ce sixième sens que l'amour le plus pur sait donner aux femmes dans les grandes occasions, avait aussitôt reconnu son amant aux impulsions de son propre cœur, à celles qu'elle entendait à l'unisson le plus parfait, sous

l'épaisse armure du guerrier. Aussi, pendant que Jeanne était occupée des détails que lui donnait La Ferrière sur un événement qui la touchait de si près, *la dame des pensées* de Guy Turpin livra, sans crainte d'erreur, une main furtive à *son unique et servant chevalier*, qui la pressa respectueusement contre ses lèvres, et la mouilla de ses larmes.

Anne de Laval ne pouvant lui donner davantage, voilà tout ce que put obtenir le chevalier Guy Turpin, comme gage du plus saint et du plus constant amour. Guy Turpin disparut pour toujours. Mais si les deux amants ne se revirent plus, ils restèrent constamment fidèles à la foi tacite qu'ils s'étaient promise, et n'altérèrent jamais, par un autre amour, la pureté sublime de celui que, sans aucune déclaration verbale, ils s'étaient consciencieusement juré par le cœur!...

« Qui m'expliquera l'amour chevaleresque, dit, à cette occasion, M. Eugène de C., à la touchante et gracieuse notice duquel nous avons emprunté les faits de ce récit?... Je me suis souvent demandé si nous connaissons bien cette société du moyen-âge que nous traitons de barbare? Quelles anomalies, quels problèmes elle présente encore à ceux... qui veulent pénétrer la vie que l'on menait derrière ces murailles crénelées, et sentir le cœur du colosse battre sous son armure d'acier ! »

M. Guizot l'a dit avec raison : « L'époque de la chevalerie fut pour l'Europe moderne ce que les temps héroïques avaient été pour l'ancienne Grèce. »

C'est donc aux premiers temps des croisades, et surtout à l'influence de ces grandes expéditions, qu'il faut rapporter l'origine de la véritable chevalerie ; de cette noble institution qui, sans doute, offrit ses travers et ses abus ; mais qui concourut, pendant longtemps, au maintien de la religion, de la royauté, de l'ordre social, en suppléant alors souvent à la réalité, à la puissance des lois ; en polissant les mœurs sauvages des anciens guerriers ; en rendant à la femme cette liberté d'action morale, sans laquelle on ne peut espérer aucune civilisation.

Nous allons retrouver les mêmes influences favorables sur l'architecture des temples chrétiens bâtis, dans cette phase du moyen-âge, avec un zèle, un entraînement que les sublimes inspirations de l'esprit religieux peuvent seules expliquer.

§ II. Édification des temples chrétiens; ses mobiles, ses résultats.

Le christianisme, dans sa marche simple, naturelle et prudente, ne présentait pas le pompeux appareil des dominations de la terre. Il ne venait pas avec la mission d'asservir, de subjuguer les peuples : son aspiration céleste, au contraire, était de les arracher à l'esclavage de l'ignorance, des oppresseurs et des passions; de rendre, à l'homme déchu, l'exercice normal de ce libre arbitre, qui forme son caractère essentiel, et qui doit décider, par lui-même, la grande et sérieuse question de l'avenir.

Il ne faut donc point s'étonner en voyant dans le Maine, ainsi que dans les autres provinces, le cours de cette religion divine, comme celui des lettres, des sciences, des arts, de la civilisation, offrir, pendant la première phase du moyen-âge, des temps d'arrêt et même des mouvements rétrogrades. Il ne faudra pas s'étonner davantage en voyant, dans la seconde époque où nous sommes arrivés, au milieu des circonstances plus favorables au développement de la civilisation, des arts, des sciences et des lettres, le christianisme participer à ce réveil sublime ; pénétrer les esprits de sa lumière céleste ; les cœurs, de sa chaleur divine; et, pour ceux qui raisonnent, déterminer ce progrès, dont, pour les autres, il semblait, au contraire, suivre l'impulsion.

Dès les premiers enseignements de cette religion si touchante et si persuasive, les âmes véritablement pieuses furent entraînées vers son culte, et sentirent la nécessité de lui consacrer des temples dignes de son imposant et noble caractère. Ce qui nous explique la préférence que les premiers pontifes

romains donnaient aux anciennes *basiliques*, servant à la fois de tribunaux et de lieux d'affaires, et convenablement disposées pour les cérémonies du christianisme ; sur les temples païens trop petits, moins bien distribués, et surtout profanés par le séjour des faux dieux. C'est bien probablement en conséquence de ces antiques appropriations, que le titre de *basiliques* s'est conservé pour la désignation de nos principales églises.

Cette première différence, que nous trouvons entre la capacité des temples païens et celle des églises chrétiennes, suffirait déjà pour nous faire comprendre toute la distance qui sépare le caractère et le génie des religions qui s'y pratiquent. Les temples païens étaient en effet construits, pour le plus grand nombre, sur une échelle si minime, qu'ils n'admettaient, dans le sanctuaire, que les prêtres de la divinité, les élus, un petit nombre d'initiés; tandis que les églises chrétiennes sont, en général, bâties avec d'assez larges dimensions pour y laisser entrer les populations réunies : faisant participer les nombreux fidèles aux bienfaits de l'instruction et de la prière : dans les premiers, en effet, égoïsme, orgueil, dissimulation; dans les secondes, bien comprises, charité, modestie, communications fraternelles. Aussi n'est-ce que par une sorte d'exception qu'au VIe siècle le culte des faux dieux se voyait encore, dit-on, sur le mont *Phaunus*, près de Bayeux, en Normandie, et que leurs temples ne furent définitivement rasés qu'au VIIe, dans cette partie des Gaules, puisque saint Romain, évêque de Rouen, en 626, y trouvait encore des idoles à renverser.

Dans toutes les provinces qu'ils évangélisèrent, dans celle du Maine en particulier, les évêques manifestèrent, dès le principe, un grand zèle pour l'établissement des édifices consacrés à la prière. D'abord très-simples, ces édifices n'étaient que de modestes oratoires, à côté desquels était ordinairement consacré le cimetière des chrétiens. Plus tard, on construisit de véritables églises plus spacieuses, plus ornées, et dont la forme, soumise à quelques modifications, offrit cependant un type assez généralement adopté. Ces utiles dispositions, com-

mandées par l'augmentation progressive du nombre des fidèles, se manifestèrent dès la seconde moitié du ve siècle.

Le type simple d'une église complète représentait une croix latine, couchée de l'est à l'ouest; la tête, vers la première direction; le pied, vers la seconde. *La tête* se trouvait terminée par un enfoncement cintré nommé *apside;* elle formait le *chœur*, beaucoup moins long que le pied, mais qui s'étendit, à partir du vi^e siècle, avec une augmentation du nombre des autels secondaires, ultérieurement placés dans autant de chapelles autour du chœur, où se voyait l'autel principal, avec des variantes multipliées, dans la forme et la situation. La chapelle consacrée à Marie se trouvait, comme aujourd'hui, ordinairement placée derrière l'apside, sur la ligne prolongée du chef de la croix; elle était plus spacieuse que les autres, et prit quelquefois une telle extension, qu'elle semblait une petite église dans la grande. *Les bras* contenaient *le transept*, ou *croisée*, qui sépare le *chœur* de *la nef* représentée par le pied de cette croix. La grande arcade, placée entre le chœur et le transept, était souvent décorée par une représentation de la passion et de la mort du Sauveur. Dans un assez grand nombre d'églises, de campagne surtout, on y voit encore un Christ d'assez forte dimension.

Pour quelques églises, comme exception à la règle générale, on fit plusieurs nefs, on creusa, sous l'autel principal, un caveau nommé *crypte*, destiné à l'inhumation des évêques et des chrétiens morts en odeur de sainteté. On ajouta soit une galerie, soit une cour carrée entourée de portiques, une piscine au milieu ; pour les instructions et le baptême à donner aux néophytes : cette piscine était désignée sous le titre de *Fonts baptismaux*; l'édifice tout entier consacré à cet usage prenait le nom de *baptistère*.

La porte principale des églises chrétiennes ordinairement assez grande se trouvait au pied de la croix ; par conséquent au bas de la nef et tournée vers l'ouest. Dans le principe, les fenêtres cintrées présentaient en général trois à quatre pieds d'élévation sur un ou deux de largeur : la courbure supérieure était un *plein cintre*.

Des clochers plus ou moins élevés, des tours de volume, de formes variables, furent élevés comme signe caractéristique des églises chrétiennes, ordinairement au-dessus du pied de la croix, du bas de la nef; quelquefois sur l'un des côtés; sans doute avec l'intention d'élever la maison du Seigneur au-dessus des habitations humaines, et de les placer, en quelque sorte par cette condition symbolique, sous sa puissante et maternelle protection; car ce ne fut qu'après bien des années que l'on y plaça des cloches, en remplacement des trompettes sacrées, pour appeler chaque jour les chrétiens à la prière, pour s'accommoder, comme nous allons ici le rappeler en termes généraux, aux expressions de leurs joies et de leurs chagrins.

Cloches : voix de l'Église. — Des faits de l'antiquité prouvent que les petites cloches ou *clochettes* ne sont pas une invention du moyen-âge. On assure que, dans Athènes, les prêtres de Proserpine s'en servaient les jours de fête. On connaît les *tintinnabulæ* qui, chez les Romains, se faisaient entendre à l'ouverture des marchés, à l'heure des bains, au passage des condamnés à la peine capitale, etc. Pline assure qu'il en existait, sur le tombeau de Porsenna, que la seule agitation du vent faisait résonner, etc. Mais l'introduction, dans les Gaules, des cloches assez volumineuses pour mériter ce nom; leur appropriation aux besoins du culte catholique, auquel dès lors elles semblèrent appartenir en propre, ne datent guère que du VIe siècle.

On attribue leur invention, en 409, à saint Paulin, évêque de Nole, ville de *Campanie*, dans le royaume de Naples, où les premières furent alors fondues. De là sans doute leur nom de *campanæ*, chez les Latins; et celui de *campanille*, donné, par nos architectes français à la partie supérieure des dômes où les cloches se trouvent placées. Polydore Virgile, en rapportant cette invention au pape Sabinien, élu vers 604, paraît donc avoir émis une opinion doublement erronée.

Importées dans les Gaules par les Romains dès le VIe ou même Ve siècle de l'ère chrétienne, les cloches des églises offrirent d'abord un très-petit volume et n'exigeaient pas alors

ces tours massives que leur nombre et surtout leur poids énorme rendirent indispensables vers le IXe.

Ces grandes voix de l'Église, comme on les a poétiquement nommées, ayant pour objet essentiel d'inviter, d'appeler tous les chrétiens à la prière, à l'assistance aux offices religieux, durent nécessairement prendre une puissance en mesure de l'augmentation du nombre des fidèles, et de l'accroissement que présenta la circonscription des paroisses. Aussi, d'abord simplement fixées au-dessus de la porte principale des temples, elles furent élevées dans les points culminants de l'édifice; placées dans les clochers plus ou moins sveltes pour les plus légères; dans les tours solides, pour les plus lourdes. On les vit, pour quelques églises de France, atteindre au poids considérable de 30,000 à 40,000 livres; telles que celles d'Amboise, en Touraine; de Sens, en Champagne, etc. Celle de Moskou, le géant des *bourdons*, offrait, disent les historiens du pays, le poids énorme de 200,000 kilos, 20 pieds d'élévation, 23 pouces d'épaisseur.

La cloche de Moscou, présente : hauteur, 6 mèt. 67 cent.; diamètre : 7 mèt. 29 cent. Poids : 200,000 à 240,000 kilos. L'ayant coulée en 1733, on voulut construire une tour pour la recevoir. Mais pendant l'incendie du Kremelin en 1737, lorsqu'elle était encore dans les ateliers foyer du sinistre, on jeta de l'eau sur cette cloche presque rouge, ce qui détacha, dans toute son épaisseur, un fragment assez considérable. Du reste, on reconnut qu'elle était bien réussie, lorsque M. Montferrant, architecte, la dégagea complétement de son moule, le 27 mars 1836. Par ordre de l'empereur Nicolas et par les soins du même architecte français, elle fut montée sur un socle en granit dans la grande place du Kremelin, le 23 juillet; où l'on peut actuellement la voir. On l'a surmontée d'une croix grecque; ce qui donne 11 mètres à l'élévation totale du monument.

La richesse de plusieurs évêques, la piété des populations, l'habileté des artistes en métallurgie, réunirent leurs moyens et leurs efforts pour augmenter le volume, le nombre des cloches; les harmoniser dans les rapports de leurs vibrations,

de manière à former ces concerts mélodieux qu'elles semblent faire descendre des régions célestes sur tous les fidèles réunis dans les jours si radieux et si purs des grandes solennités chrétiennes.

Saint Aldric, évêque du Mans, de 832 à 856, compléta, pour sa cathédrale, d'après les chroniques du temps, un accord de douze cloches avec bourdon. Les preuves de ce fait ne sont peut-être pas absolument incontestables, et l'on arrive ensuite jusqu'au xve siècle sans documents positifs sur la sonnerie de Saint-Julien. En 1495, Philippe de Luxembourg, évêque du Mans, acheta, de ses propres deniers, pour son église, un bourdon pesant 10,000 à 11,000 livres; et, qu'après accident, Charles de Beaumanoir fit refondre à ses frais vers 1609.

En 1793, la puissance révolutionnaire vole et brise toutes les cloches de la cathédrale du Mans, à l'exception de la principale, ou *bourdon;* sans qu'il soit possible de savoir quelle raison majeure avait arrêté MM. *les représentants du peuple* en aussi beau chemin.

Le 20 mars 1811, en sonnant pour la naissance du roi de Rome, le *bourdon* est cassé. Fondu le 14 juin, il est remis en place le 12 janvier 1812. Cassé de nouveau pendant que l'on sonne la naissance du duc de Bordeaux, 29 septembre 1820. Refondu vers 1828 et 1854. Enfin en 1859, avec plusieurs autres pièces, M. Bollée, notre habile fondeur, établit, au moyen d'une souscription ouverte dans le diocèse, la sonnerie actuelle de six cloches, pesant : 1° *Bourdon*, ou Julien, fa dièze, 6,423 kilos; 2° *Tonique*, ou Marie, si naturel, 2,580; 3° Gervaise, ut dièze, 1,788, 500 grammes; 4° Protaise, mi bémol, 1,255; 5° Liboire, mi naturel, 1.004; 6° Aldric, fa dièze, 721, 500 grammes. Ne devant pas entrer dans les détails de leur imposante et religieuse consécration, nous ajouterons seulement que cette mémorable cérémonie vient constituer un fait dont l'importance marquera son époque dans l'histoire de notre province du Maine au xixe siècle; et nous terminerons ici l'examen des cloches en général par quelques réflexions

pratiques sur les influences morales qu'elles exercent au point de vue du christianisme.

L'église catholique en s'appropriant cet instrument aux puissantes vibrations, en le consacrant en quelque sorte d'une manière exclusive au service divin, s'est créé véritablement quelque chose de réel, d'indispensable : une voix particulière qui devait se faire entendre à l'extérieur, au loin ; comme la voix du prêtre se fait écouter à l'intérieur, au près, à la portée de ses moyens. Nous ne voudrions pas étendre d'avantage, entre la cloche et le prédicateur, une comparaison qui pourrait bien devenir fausse par l'abus des rapprochements. Disons donc seulement, ici, que le prédicateur et la cloche parlent tous les deux pour instruire, mais chacun à sa manière ; avec un même résultat, mais avec des moyens bien différents.

Toutefois, il serait erroné de croire que la cloche de l'Eglise n'est qu'un airain sonore, aux vains retentissements : malheur à l'esprit, à l'âme, au cœur, surtout qui resterait insensible à ses variables et touchantes inflexions!...

Chose au contraire bien remarquable, et qui prouverait encore, s'il en était besoin, toute la sollicitude affectueuse, et toute la portée morale de l'action chrétienne, même dans ses instruments en apparence les plus inertes, les moins capables de faire vibrer avec avantage la corde sensible de l'humanité : cette cloche pieusement consacrée, cette cloche dont le chrétien écoutera désormais la voix, aura des accents pour toutes ses émotions, pour toutes les conditions essentielles de sa vie : Ecoutons!...

Un membre de cette grande famille, que nous appelons humanité, vient de succomber ; aussitôt la cloche projette au loin, de toute la hauteur de son beffroi, sur les populations tristes et silencieuses, des sons rares, séparés par un long intervalle, et qui semblent ainsi péniblement rendus. Leur expression est alors si plaintive et si douloureuse, qu'on l'a naturellement désignée, dans son ensemble, par le terme significatif de *glas*, du *trépassement*, des *regrets*. Que tout homme de cœur nous le dise : à cette voix profondément émue, à ces

accents remplis d'anxiété, son esprit est-il donc resté calme ; son âme, sans émotion, sans aucune souffrance?... Non ; car alors il ne serait pas un homme de cœur : non, car ces accents et cette voix nous apprennent ou nous rappellent un bien fatal événement : la mort de l'un de nos frères ; et quelquefois en comblant toute mesure de douleur, celle d'un père, d'une mère, d'un enfant !... Dans ces tristes et cruelles conjonctures, la grande voix de l'Église laisse couler ses pleurs, fait entendre ses gémissements : nous pleurons alors et nous gémissons avec elle !...

Mais si la cloche de l'Église chrétienne a ses accents pour la douleur, elle offre aussi, dans son expression variée, des accents pour la joie, pour les événements heureux de la famille et de l'humanité. Entendez-vous ces tintements vivement répétés avec une accentuation qui se modifie d'une manière si gaiement expressive ; ces battements exécutés avec mesure et cadence, auxquels on donne le nom de *carillon :* ici la voix de l'Eglise transmet une heureuse nouvelle ; sa joie répond à celle du foyer de la famille, où vient de naître un enfant, qui fait sa première entrée dans le temple du Seigneur pour y trouver, par le baptême, le bienfait de sa régénération.

Entendez-vous ces accents plus sérieux, mais toujours d'un bon augure, dans lesquels cette voix donne à ses développements plus de solennité, plus d'étendue ; c'est l'union de deux chrétiens qu'ils annoncent, la célébration d'un mariage, qui va resserrer des liens affectueux entre deux familles.

Enfin, dans les grands événements du pays, de ses populations, la voix de l'Eglise ne reste jamais non plus indifférente et muette : jamais on ne confond davantage les expressions de ses douleurs et celles de ses joies.

Le village ou la cité sont-ils menacés d'un sinistre, d'une désastreuse invasion, des sanglants excès de la guerre civile, etc.? Aussitôt la cloche chrétienne fait retentir au loin ces frémissements de la crainte, ces déchirantes vibrations de la terreur, si bien caractérisés par le nom de *tocsin d'alarme.*

Mais nous dira-t-on peut-être : « Dans quelques occasions,

il est vrai bien rares, elle a donné le signal du massacre !... » Nous le reconnaissons; mais alors qui donc parlait par son organe, que l'on violentait jusqu'à l'obliger à mentir, était-ce donc le christianisme ?... Ceux qui viennent de parler savent le contraire ; ils savent, qu'aux jours à jamais déplorables des Vêpres siciliennes et de la Saint-Barthélemi, ce ne fut pas assurément l'Eglise chrétienne qui fit, dans un but aussi coupable, retentir les vibrations de ses cloches ; mais la superstition, le fanatisme, le crime !...

Abandonnons ces tristes pensées, et terminons l'interprétation des grandes voix extérieures de l'Eglise par les magnifiques développements qu'elles savent acquérir dans les imposantes solennités chrétiennes, et dans les pieuses manifestations de la joie publique.

Voyez quelle majestueuse harmonie, dans nos importantes basiliques surtout, lorsque les cloches, lancées par ce branle général et sans retenue, qu'on nomme *grandes volées,* semblent inonder l'atmosphère de leurs mâles et concordantes vibrations. On croirait entendre un brillant et sublime concert, descendant, avec majesté, des régions supérieures, pour unir, dans une expression générale, infinie, d'amour et de reconnaissance : la terre au ciel; l'homme, à Dieu !...

Quel était donc l'objet de ces imposantes manifestations du christianisme par la voix extérieure de son Eglise?... Vous le demandez ; mais cet organe si puissant de nos temples ne vous l'a-t-il pas encore lui-même appris?... Il s'agit de la célébration d'une brillante victoire, ou mieux encore d'une paix utile et glorieuse ; il s'agit de l'une de ces grandes commémorations que l'Eglise est heureuse et fière d'honorer à chacun de ses anniversaires. Il s'agit de l'accomplissement de ces devoirs sacrés envers le souverain Dispensateur de toutes choses ; de ces réunions fraternelles, où, recueillis dans un même sentiment, dans une même pensée, tous les cœurs et tous les esprits s'entendent pour élever leurs actions de grâces vers la Providence éternelle, pour travailler de concert à leurs progrès, à leur perfectionnement !...

Ainsi, dans toutes les circonstances principales de la vie des hommes, la voix extérieure de l'Eglise chrétienne se fait entendre avec des accents appropriés à tous les événements. C'est elle encore qui, dès les premiers rayons du jour, annonce l'heure de la prière et du travail; c'est elle qui, vers le soir, nvite au repos, à l'expression de la reconnaissance envers le Bienfaiteur de l'humanité.

Ici, nous le demanderons à tous les cœurs dignes d'être consultés, quel est celui dont la cloche du village, annonçant l'*Angelus* du soir avec tant de naïveté persuasive et délicieuse, au milieu du calme silencieux et pur de la campagne, n'a pas trouvé la fibre sensible, ne l'a pas excitée par les plus douces, les plus suaves émotions?...

Si l'on considère enfin que, toujours sympathique à l'âme chrétienne, dont elle semble partager les tristesses, les joies, les alarmes, les prospérités, elle pénètre même au fond du cœur, de la conscience, de l'homme sans foi, du blasphémateur, de l'athée, pour tout dire en un mot; mais qu'elle y pénètre comme un reproche, comme un remords; c'est bien alors qu'il sera permis d'ajouter en terminant : *Vox æris, vox Dei* : La voix de la cloche chrétienne est la voix de Dieu.

L'augmentation dans le nombre et le volume des cloches nécessita, comme nous l'avons dit, la construction de tours assez fortes pour en supporter les ébranlements. Les architectes encore timides, relativement aux dangers de ces édifications, éprouvèrent d'abord quelques difficultés sérieuses dans leur établissement. Leur situation varia beaucoup; elles furent successivement placées à côté de l'église, quelquefois même entièrement isolées; au centre de l'édifice, au-dessus du portail principal de l'occident; aux extrémités du transept, etc. Elles étaient ordinairement carrées, avec une toiture pyramidale à quatre pans; avec des fenêtres élevées, étroites, surmontées d'un cintre. Leur apparition ne saurait être, sauf quelques rares exceptions, bien antérieure au VIIIe siècle, puisque, d'après le bibliothécaire Anastase, il paraîtrait que ce fut en 770 seulement que le pape Etienne III en fit élever une

sur Saint-Pierre-de-Rome, cette première basilique du monde chrétien, et qu'il y plaça trois cloches.

Les églises consacrées au culte religieux dont nous parlons offrirent d'importantes et nombreuses modifications, au double point de vue du perfectionnement de leur construction et des styles architecturaux, d'après lesquels on les édifiait. Bâties en bois, ou peu solidement en pierre, un assez grand nombre des églises primitives a disparu, soit en totalité, soit en partie, sous l'influence du temps ou par la dévastation des barbares, des peuples conquérants, des guerres de religion. Souvent même des restaurations sans intelligence et sans but artistique défigurèrent tellement ces restes précieux de l'antiquité dans nos contrées, qu'elles rendirent très-difficiles ou même infructueuses les plus habiles investigations de l'archéologie.

Toutefois l'architecture, dite *romane primitive*, avec son plein-cintre, ses formes épaisses et ses caractères plus ou moins massifs, paraît avoir été celle de nos plus anciennes églises chrétiennes, d'après les vestiges qu'elles nous ont laissés, et suivant les écrivains spéciaux, qui s'occupent, avec distinction, à reconstruire, par l'étude sérieuse des monuments antiques, l'histoire positive du passé.

La Normandie, nos provinces de l'ouest, etc., doivent beaucoup, sous ce rapport, aux savantes et consciencieuses recherches de M. de Caumont, dont le dévouement et le zèle, pour les progrès et les perfectionnements de la science archéologique, méritent les plus sincères éloges.

Cet état primitif de l'architecture *gallo-romaine*, comme celui des lettres, des sciences, des autres arts, éprouva lui-même une décadence véritable sous l'influence des invasions barbares, des guerres, des superstitions, des calamités, de la grossièreté, de l'ignorance qui caractérisèrent toute la première phase du moyen-âge. Aussi, M. de Caumont donne-t-il positivement le titre de *renaissance* à l'époque dont le retour de l'architecture, qu'il appelle, en conséquence, *romane secondaire*, marque surtout l'origine vers le commencement du XIe siècle. Il aborde le sujet au point de vue du caractère et des méfaits

de ses anciens compatriotes, avec une franchise qui prouve que nos appréciations sur le même sujet ne sont pas exagérées : « Une ère nouvelle, dit-il, commence pour les arts, en même temps que le XIe siècle. L'apathie et le découragement, dans lesquels l'attente de la fin du monde avait tenu les esprits pendant le Xe siècle, se dissipèrent bientôt pour faire place à une activité prodigieuse, qui imprima une impulsion toute nouvelle aux arts, à la littérature. La *Renaissance* fut peut-être plus manifeste encore en Normandie que dans tous les autres pays. *Après avoir pillé et renversé les églises, les hommes du Nord adoptèrent les mœurs, la religion des vaincus, et devinrent chrétiens aussi fervents qu'ils avaient été fougueux dans leurs dévastations.* Ils voulurent réparer leurs ravages, en élevant de nouveaux temples, en rétablissant ceux qui avaient été ruinés... C'est pour la première fois que je parle du style *byzantin*; ce style n'est que l'architecture *romane*, modifiée par le goût oriental; c'est une architecture que nous pourrions appeler *gréco-romane*, pour indiquer, par un seul mot, les éléments qui la constituent; elle s'était surtout développée dans l'empire d'Orient, dont Byzance était la capitale; d'où lui était venu le nom de byzantine. »

A cette remarquable époque, le plan général des églises chrétiennes était à peu près resté le même : elles offraient toujours la forme d'une croix, dont les bras s'étendaient du nord au midi; le corps, de l'orient à l'occident; et, bien que le chœur eût pris de l'extension, il n'offrait tout au plus que le tiers de la longueur totale de l'édifice, qui, sans présenter la grande et pure simplicité des temples grecs, prit une légèreté supérieure à celle des constructions romaines, et cette apparence de jeunesse et de variété qui contrastait avec la régularité sévère, mais parfois monotone, des antiques produits de ce genre.

C'est particulièrement au XIIe siècle, à cette phase de l'art, nommée, par M. de Caumont : « *Architecture romane de transition*, » que se manifestent des changements si caractérisés, qu'il faut y voir une véritable révolution, où l'ogive détrône,

pour quelque temps, le plein-cintre. « Au XII[e] siècle, dit M. Ampère, Histoire littéraire de la France, époque incomparable, tout naît, tout resplendit à la fois dans le monde moderne. Chevalerie, croisades, architecture, langues, littérature, nouvelles; tout jaillit ensemble comme par la même explosion : c'est là que débute véritablement l'histoire de nos arts, de notre littérature, de notre civilisation, comme celle des autres arts et des autres civilisations de l'Europe; c'est au XII[e] siècle que se termine la transformation du monde ancien, impérial, romain, païen, qui devient le monde nouveau, féodal, chrétien. »

Plusieurs théoriciens exclusifs ont eu la prétention d'expliquer l'origine du *style ogival* dans la construction de nos églises. Les uns, à la tête desquels se trouve le docteur Milner, prétendent que ce genre d'architecture est né dans l'Europe occidentale, et que l'*ogive,* qui forme son caractère essentiel, fut découverte, sans avoir été cherchée, par ceux qui la virent naître sous leur compas, en lui faisant parcourir des cercles enlacés, dans le seul but d'effectuer un genre d'ornementation. Cette idée avait même antérieurement été formulée par Bentham, à titre de supposition. D'autres soutiennent que les Maures l'avaient introduite en Espagne avant les expéditions pour la Terre-Sainte, et que c'est de ce premier pays qu'elle nous est venue. D'autres, enfin, assurent qu'elle existait en Orient dès les temps antiques, et que les croisés, dans leur enthousiasme pour ce genre d'architecture, l'importèrent en Europe, où son adoption, quelque temps après, devint presque générale.

Il existe, sans doute, une proportion plus ou moins considérable de vérité dans chacune de ces opinions; mais l'erreur ne manquerait probablement pas de se trouver dans l'adoption exclusive de l'une ou l'autre d'entre elles; aussi nous arrêterons-nous à la conclusion sage et raisonnée de M. de Caumont : « L'architecture ogivale paraît s'être développée sous la triple influence des conceptions de nos artistes indigènes, des souvenirs romains, et du goût oriental qui avait pénétré en

Occident.» Du reste, les faits les moins contestables démontrent que son adoption, en France, appartient surtout au cours du XIIe siècle, dans la seconde moitié duquel on la vit détrôner le *plein-cintre*.

Quant au style architectural, dont elle présente le caractère le plus saillant, il a reçu plusieurs dénominations dont une seule nous paraît convenable. Celle de *gothique*, par exemple, ne présente aucune signification, à moins que les adversaires de l'ogive n'aient voulu, ce qui n'est pas sans quelques probabilités, la stigmatiser par ce titre; en effet, les irruptions des Goths remontent jusqu'au IVe siècle; et leur disparition des Gaules est bien antérieure à l'établissement artistique de l'ogive dans ce pays. Il nous semble donc, à la fois, plus logique et plus vrai de donner, avec M. de Caumont, le nom de *style ogival* à cette architecture des XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles. Nous préférons ce nom même à celui de *style byzantin*, employé par quelques-uns pour indiquer la cité qui, d'après eux, en fournit les premiers modèles.

L'architecture *ogivale*, d'abord alliée à l'architecture dite *romane*, qu'elle devait détrôner, offrit alors, comme cette dernière, quelque chose de lourd, de massif, d'épais dans ses découpures; mais s'affranchissant par degrés de cette alliance nuisible, qui lui faisait perdre l'originalité de son véritable caractère, elle se montra, vers le XIIIe siècle, avec toute l'élégance, la délicatesse et la légèreté qui nous la font admirer, aujourd'hui, dans ces charmantes églises chrétiennes où la pierre semble, par un art merveilleux, s'être convertie en festons, en dentelles, d'un fini qui ne laisse rien à désirer; où la gracieuse hardiesse des jets de cette pierre, dans la formation des sveltes colonnes, des ogives, des voûtes comme suspendues par un pouvoir magique, pénètre l'âme d'un sentiment religieux qui fait comprendre que l'on est ici dans le temple de celui dont l'influence divine inspirait le génie créateur de ces chefs-d'œuvre!...

« Dans la construction et la décoration des églises, et surtout de nos grandes cathédrales, dit M. X. Y., *Mémorial de la*

Mayenne, l'architecture, la sculpture et la peinture ont épuisé tous leurs efforts. Toutes leurs ressources sont exclusivement employées à rendre les temples, où l'on adorait le vrai Dieu, dignes de leur noble destination. Le ciseau fouille la pierre, la découpe en dentelles, la taille en pierreries, la façonne en légers feuillages. Les statues minces et droites, mais pleines de foi, semblent envier aux colonnes le privilége de s'élancer vers les cieux, ou bien se couchent sur les tombeaux froides et recueillies. De vieilles légendes, des scènes de l'ancien, du nouveau Testament sont reproduites sur d'inimitables vitraux. »

En voyant ces merveilles, l'observateur sérieux n'est plus tenté de répéter cette maxime de M. de Bonald, et surtout de l'appliquer à cette époque du moyen-âge : « La littérature est l'expression de la société. » Celui qui chercherait alors dans les poëtes, dans les chants des troubadours et dans les *tensons* des trouvères, l'expression des caractères intellectuels et moraux de cette phase de la vie des peuples de la Gaule, s'exposerait à d'étranges illusions : c'est au contraire, comme nous l'avons déjà fait pressentir, au sentiment religieux, à ses œuvres, qu'il faut demander un aussi grave renseignement. Cette grande pensée nous semble de jour en jour mieux comprise : l'homme du peuple, en effet, lui-même, lorsqu'il offre du sens et du cœur, ne passe jamais devant ces éloquentes basiliques sans les saluer de son admiration, en se disant au fond de sa conscience : Il existe nécessairement quelque chose de sublime dans la religion qui sait élever d'aussi magnifiques monuments! Et comme on l'a dit avec une sanglante image : « Les mots assassinats et mutilations de 1793 sonnent douloureusement à son oreille, comme le coup fatal de la hache et du marteau révolutionnaire !... »

Cette remarquable époque du moyen-âge était en effet celle dont l'esprit essentiellement religieux produisit les grandes et magnifiques basiliques, à peine comprises dans la possibilité des immenses travaux qu'elles ont exigés, par la tiédeur, l'indifférence et l'égoïsme actuels. C'est qu'alors, dans la province du Maine comme dans la France entière, le christianisme,

avec toute sa puissance, échauffait les cœurs, éclairait les esprits.

Ainsi, les fidèles qui n'avaient pas eu le courage ou la possibilité de prendre part aux Croisades, regardaient comme un devoir l'obligation de concourir à l'établissement des églises chrétiennes, soit de leurs deniers, soit même de leur personne. Car il n'était point rare de voir alors des seigneurs, à côté de leurs vassaux, attelés au même chariot qui voiturait les matériaux du pieux édifice. « C'est un prodige, écrivait en 1145 Haimon, abbé de Saint-Pierre-sur-Dive, dans sa lettre aux religieux de Tuttebery, que de voir des hommes puissants, fiers de leur naissance et de leurs richesses, accoutumés à une vie molle et voluptueuse, s'attacher à un char avec des traits, et voiturer les pierres, la chaux, le bois, et tous les matériaux nécessaires pour la construction de l'édifice sacré. Quelquefois mille personnes, hommes et femmes, sont attelés au même char, tant la charge est considérable; et cependant il règne un si grand silence, qu'on n'entend pas le moindre murmure. »

Le même auteur nous apprend que ce mémorable usage avait pris naissance à Chartres, pour les travaux de la cathédrale, et qu'en même temps se formèrent, dans un but aussi pieux, des congrégations et confréries d'ouvriers pour travailler de concert à l'édification des églises chrétiennes. Si donc, avec notre moderne indifférence et notre égoïsme progressif, nous avons peine à comprendre ces vastes et belles créations du moyen-âge, c'est que nous comprenons encore moins le sentiment religieux de ces temps mal jugés, l'abnégation et le dévouement des hommes de cette époque si souvent calomniée.

Alors, en effet, des confréries d'artistes et de travailleurs chrétiens s'organisèrent avec des statuts qui n'y permettaient pas l'admission de ceux dont la moralité, la bonne conduite n'auraient point offert des garanties suffisantes. Avant le XIIe siècle, des maçons, tailleurs de pierre, sculpteurs, etc., réunis en sociétés, venant d'Orient, d'Italie, parcouraient l'Europe, suivaient les missionnaires des papes, logeaient dans les com-

munautés; produisaient des merveilles pour la seule gloire de Dieu, sans ambitionner cette futile renommée que poursuivent la vanité, l'orgueil, l'égoïsme : aussi trouvons-nous la plupart de leurs chefs-d'œuvre sans nom d'auteur; aussi pouvons-nous expliquer l'admirable unité qui règne dans ces magnifiques productions, dont l'achèvement exigea plusieurs siècles. Ce n'était pas en effet le génie seul de l'homme qui fonctionnait avec les modifications de son éphémère durée; c'était *la pensée religieuse* qui se transmettait, avec la sublime unité du vrai, dans ces diverses générations d'artistes. Si l'on voulait, du reste, apprécier, par les faits, toute la supériorité *du sentiment religieux* sur *le sentiment humain*, dans la production de leurs œuvres, il suffirait de comparer, aujourd'hui même encore, le noble et majestueux aspect de notre cathédrale, par exemple, avec l'apparence chétive et disgracieuse des maisons qui l'environnent, surtout de celles qui furent construites à peu près vers la même époque. Entre un grand nombre d'autres chefs-d'œuvres anonymes, et dont un seul aurait suffi pour justifier la réputation de son auteur, nous citerons surtout ces groupes si remarquables de l'abbaye de Solesmes, que l'opinion actuelle attribue à des artistes italiens voyageant sous les mêmes inspirations; et, dans le XVIe siècle, ayant mis leur talent à la disposition du prieur Jehan Bougler, lui-même aussi distingué par son goût pour les beaux arts que par sa piété véritable.

A côté de ces merveilles *du sentiment religieux*, il était impossible de ne pas trouver les abus et les anomalies *du sentiment humain*, surtout chez un peuple formé d'éléments disparates, grossiers, et que le christianisme n'avait pas encore suffisamment éclairé des principes de la véritable civilisation. Faut-il ensuite s'étonner de voir, au milieu de ces conditions rudimentaires, la superstition et même le fanatisme aussi souvent forcer la main du clergé supérieur, dans la nécessité de tolérer ces pratiques extravagantes et ces mascarades pour le moins ridicules *des fêtes de l'âne*, *des fous*, etc.? Du reste, le Chapitre du Mans, l'un des premiers, supprima, comme nous l'avons dit, vers 1531, ces intempestives et grossières cou-

tumes : espèces d'excentricités qui rappelaient un peu trop les saturnales du paganisme.

Du reste, comme le fait judicieusement observer M. de Caumont, en considérant la perfection et surtout l'uniformité des monuments architecturaux du XIIIe siècle, et particulièrement des églises chrétiennes, il est impossible de ne pas y reconnaître un principe dominant, un système bien arrêté, une science, un art beaucoup plus étendus qu'on ne l'a supposé pendant longtemps. Les manuscrits de l'époque n'ayant pas laissé de traces commémoratives de cet art, de cette science, il paraît certain qu'ils se transmettaient par un enseignement oral et pratique, dont l'unité d'application faisait le caractère essentiel. Concluons dès lors, avec notre habile archéologue, ainsi que nous l'avons déjà fait en conséquence des mêmes principes, que si la plupart des majestueux édifices, qui témoignent si positivement de la capacité de leurs architectes, sont restés sans nom d'auteur, cela vient, comme le pensent, du reste, tous ceux qui n'ont pas craint le travail et la réflexion nécessaires pour bien étudier le moyen-âge, « de ce que, durant cette période éminemment catholique, il n'y eut point d'individus, pour ainsi dire, mais seulement des confréries, des monastères, où l'on mettait en commun, non-seulement sa vie, ses biens, ses espérances, mais encore ses pensées, son âme et son génie. » C'est en effet seulement par d'assez rares exceptions, que, de la fin du XIIe siècle à celle du XIIIe, on vit dans les arts le talent *s'individualiser*, et quelques noms justement célèbres parvenir jusqu'à nos temps modernes.

C'est peut-être aux empiétements progressifs de cette condition périlleuse, que le *style ogival*, devenu si pur, si parfait sous le régime commun, perdit sensiblement de ses qualités dans le XIVe siècle, par l'excès des festons, des découpures et des abus d'une ornementation de mauvais goût; pour subir enfin le sort qu'il avait fait éprouver au *style roman : l'ogive* se trouvant alors, à son tour, détrônée par le *plein-cintre*, avec le pénible complément d'entendre cette époque de sa décadence

et de sa chute qualifiée, par le plus grand nombre, du titre pompeux de *renaissance*.

Nous trouverons cette importante contre-révolution architecturale dans la troisième et dernière phase du moyen-âge, où se complétera l'histoire de l'art pour cette grande et remarquable division des temps.

§ III. Réaction de l'héroïsme national; guerres politiques, religieuses; délivrance du Maine.

La province du Maine, après avoir supporté la domination de Rome, les terribles invasions des Goths, des Huns, des Saxons, des Francs, etc., subi le joug de ces derniers, traversé l'époque nébuleuse et barbare de la première phase du moyen-âge, n'était qu'au début des luttes courageuses, des combats glorieux qu'elle eut à soutenir, par la suite, pour la défense du territoire, l'affranchissement d'une injuste domination.

Les Bretons, les Angevins, etc., par intervalles plus ou moins rapprochés; les Normands, les Anglais, d'une manière incessante, lui firent éprouver des désastres de tout genre, et provoquèrent enfin cette réaction puissante, héroïque des Cénomans, qui chassa pour toujours l'usurpation étrangère, et rendit le pays aux bienfaits d'une sage liberté.

Mais d'autres ennemis plus perfides, plus dangereux encore, la superstition, le fanatisme, le schisme religieux allaient unir leurs coupables efforts à ceux de l'inique ambition de l'esprit dévastateur et conquérant, pour désoler, ensanglanter notre malheureuse patrie.

Les entreprises, les méfaits de ces deux criminels agents diffèrent assez, par leurs mobiles, par leurs procédés, par leurs funestes résultats, pour qu'il nous devienne indispensable de les examiner séparément sous les titres de guerres : 1° *politiques;* 2° *religieuses*.

I. Guerres politiques du Maine dans la seconde phase du moyen age.

Nous avons déjà fait observer combien la province du Maine, par les conditions heureuses de sa position, par sa fertilité variée, sa richesse territoriale, excitait l'envie des peuples ambitieux et moins favorisés par la nature. Si nous ajoutons actuellement le malheur d'être souvent placée par le pouvoir gouvernemental sous la domination de l'Anjou, de provoquer parfois, même sans intention, les susceptibilités peu réfléchies, ou bien intéressées de l'Armorique, mais surtout d'avoir, pour voisins, des hommes tels que les Normands, les Anglais, etc., nous comprendrons, par anticipation, les calamités dont elle fut accablée pendant la seconde phase du moyen-âge, et les guerres défensives qu'elle eut alors à soutenir, pour triompher de toutes ces causes fatales et puissantes à la fois.

« Lors de la chute de la maison de Charlemagne, dit M. J. V., *Mémorial de la Mayenne*, trois peuples du nord-ouest de la France jouèrent successivement un grand rôle dans notre histoire ; ce furent les Bretons, les Normands et les Angevins. Moins nombreux que les premiers, et moins puissants par leurs alliances que les derniers, les Manceaux virent leur comté devenir, entre eux, un champ de bataille habituel. » Il est en effet permis d'ajouter que depuis l'invasion romaine jusqu'à l'empire de ce puissant chef des Francs, il n'est peut-être pas, dans le Maine, un champ sur lequel n'ait coulé, presque toujours d'une manière glorieuse, le sang des Cénomans, forcés d'être en armes, sans paix ni trêve, pour la défense de leurs droits, de leurs biens, de leur vie.

De plus, il arriva souvent, pour notre malheureux pays, ce que l'on voit habituellement survenir dans les petits et faibles Etats, placés au milieu de pareilles conditions : les troubles intérieurs s'y joignirent aux guerres étrangères, aux nombreuses calamités dont elles sont inévitablement les causes déterminantes.

Ainsi la province du Maine avait alors à souffrir non-seulement des mauvais traitements et des brigandages de ses ennemis, de ses voisins ambitieux; mais encore, et surtout des agents de la force publique mis en armes pour les réprimer. Nous en trouvons des preuves historiques certaines et même assez curieuses dans les lettres écrites vers la seconde moitié du XVIIe siècle par Michel Denyau, notaire à Montdoubleau, à messire Claude d'Arrot, chevalier, seigneur de la Popelinière, en Anjou; propriétaire du château des Radrets alors nommé la Berruère. Nous en citerons quelques passages comme preuves du fait que nous venons d'avancer, et pour donner une idée positive des mœurs du temps.

« Montdoubleau, 7 juin 1651. La gendarmerie a tout miné dans le Perche, et vole publiquement tout ce qu'elle rencontre de chevaux... M. de Villiers me mande qu'elle fait la même chose dans tout le pays chartrain : qu'elle vole les chevaux, même ceux des gentilshommes, qui ont été contraints de la charger et de tuer plusieurs de ses soldats... 4 juillet 1651. Mon fils est allé dans ces contrées ; il s'y trouve beaucoup de gens de guerre qui ont tout ruiné; et, pour nous achever, la compagnie de M. Parabelle passa dimanche; ses hommes ne se montrèrent pas moins voleurs que les autres... 13 février 1652. Nous sommes très-effrayés par le passage annoncé de l'armée de Son Altesse : le pauvre peuple, comme il est, ne pourra jamais subsister ni se relever... 27 mars 1652. L'armée du Roi qui a passé entre Vendôme et Blois, et celle de MM. les princes qui a passé et repassé par ces quartiers, allant au Mans pour secourir Angers, et s'en retournant en Beauce, ont entièrement tout ruiné par où ils ont passé : volé, pillé, violé sans exception de personne... Toute la noblesse se fortifiant en ses maisons, j'ai fait faire tout ce qu'il était nécessaire pour la défense... Je ne reçois rien de la Bazoche : ils sont tous ruinés ayant eu le fort de l'armée. Tout est pillé ; tout le monde est deux fois plus effrayé qu'on ne l'était du temps de la Ligue, etc. »

Indépendamment des guerres plus ou moins désastreuses

que la province du Maine eut à soutenir, avant Charlemagne, contre tant de nations acharnées à sa poursuite, elle commença postérieurement au règne de cet illustre conquérant, surtout vers 856, à se trouver de nouveau terriblement éprouvée dans celles dont elle devint le théâtre, entre Charles II, ou le Chauve, et les Bretons, les Normands, etc., qui vinrent deux fois ensemble, piller et saccager la ville du Mans. Ils y firent un horrible carnage ; mirent tout à feu et à sang, massacrant les enfants, les femmes, les vieillards, les laïcs, les prêtres; brisant les statues des saints ; renversant, dépouillant les autels. Ces violences et la terreur qu'elles produisirent furent si considérables qu'un grand nombre d'habitants s'enfuirent, cachant dans la terre leurs objets les plus précieux. De là tant de dépôts ou perdus ; ou retrouvés dans les fouilles ultérieurement faites. C'est ainsi qu'en 1836, à Saint-Michel-de-Chavaignes, canton de Bouloire, à sept lieues du Mans, un paysan, en creusant le fossé de son champ, trouva dans un vase en grès 450 pièces de monnaie, du règne de Charles II ; presque toutes frappées au Mans, en vertu de l'ordonnance du roi de 854 ; avec les deux inscriptions : d'un côté : « *Gratia Dei Rex*; de l'autre ; *Civitas Cenomanensis.* »

Après des alternatives de paix et de nouveaux combats, arrive cette malheureuse guerre de succession qui, pendant plus de quarante ans, couvrit la province du Maine de ruines, de cendres, de calamités.

L'occasion de ces désastreux conflits se trouva, comme nous l'avons dit, à la mort de Hugues II, troisième comte héréditaire du Maine, en 1051 ; dans l'ambition de Guillaume-le-Conquérant, roi d'Angleterre, de Foulques-le-Rechin, comte d'Anjou, les fiançailles et les mariages des enfants de Hugues II, qui suscitèrent jusqu'à six prétendants à l'héritage de son comté.

Les Normands, les Anglais, se montrèrent ici les plus implacables ennemis, les plus insolents et les plus cruels oppresseurs de la province du Maine. Guillaume-le-Conquérant surtout, ainsi que Guillaume-le-Roux, ensuite Robert, ses fils, etc., devinrent pour elle de véritables fléaux. C'est donc avec un pénible éton-

nement que nous lisons ces étranges passages dans Orderic Vital, chroniqueur normand, et qui, par des motifs bien faciles à comprendre, s'est appliqué à travestir notre histoire : « Le roi Guillaume eut beaucoup à souffrir des nombreuses tribulations qui s'élevèrent contre lui. Quelques-uns de ses sujets du Maine, pays dont les habitants sont presque toujours agités par l'inquiétude qui leur est naturelle, et dont l'inconstance trouble la paix publique, en même temps qu'ils se troublent eux-mêmes, prirent les armes contre lui, et s'occasionnèrent ainsi qu'à beaucoup d'autres des dommages considérables. » Il est difficile de fausser plus complétement les faits. Sans doute, pour obtenir l'assentiment d'un aussi *consciencieux* historien, les Cénomans auraient dû, sans réagir et même sans se plaindre, supporter la plus injuste domination, se laisser piller, incendier, massacrer !... Toutefois, comme triomphe de la vérité, comme punition exemplaire de l'avoir outragée, l'auteur est forcé d'ajouter en parlant de l'un des plus courageux soutiens de notre indépendance : « En résultat, Hubert et les siens augmentèrent avec honneur leurs richesses et leur puissance ; tandis que leurs ennemis ne gagnèrent que les fers de lances fichés dans leurs plaies. » Il serait difficile de souhaiter un plus glorieux éloge formulé par un ennemi, par un Normand surtout !...

Au milieu des circonstances critiques où se trouvait alors notre province, Geoffroi Martel, comte d'Anjou, vint ambitieusement s'emparer du Mans, comme nous l'avons déjà vu, brûler ses faubourgs, faire le dégât dans les terres du voisinage, en arracher les vignes, etc. Guillaume-le-Conquérant, alors duc de Normandie, chasse Geoffroi de la capitale du Maine pour y substituer son usurpation à celle du comte d'Anjou, démanteler toutes les fortifications, et brûler une partie de la cité.

Nous avons également indiqué, vers 1057, les prétentions et les tentatives, sur le comté du Maine, de Foulques-le-Réchin, neveu, héritier de Geoffroi-Martel qui venait de mourir ; les invasions successives du Mans par Guillaume-le-Roux ; la construction de plusieurs forts dans la province ; l'établisse-

ment de cette grande circonvallation connue sous le titre de fossés de *Robert-le-Diable*, et dont nous retrouverons encore des vestiges, dans nos temps modernes, aux environs de Marolles, de Saint-Remy-du-Plain, etc.; le retour de Guillaume-le-Roux, en 1099, au Mans, où, pour toute perspective, il ne rencontre que des ruines; enfin, la terminaison de cette guerre par Hélie de la Flèche, VIe comte héréditaire du Maine.

Cette province utilisait avec zèle, intelligence, les moments de calme que lui permettait de goûter une paix dont elle avait besoin, lorsque Jean Sans-Terre voulut faire valoir les droits qu'il prétendait avoir sur le comté; réveiller une guerre dont Philippe-Auguste ne tarda pas à réprimer les premières manifestations. Louis IX, en 1227, combattit, de même, les prétentions ambitieuses de Pierre de Dreux, dit *Mauclerc*, duc de Bretagne; fortifia le Mans avec les autres places capables de résister; mit fin à cette rébellion en passant une seconde fois par notre ville, en 1229; et laissa des garnisons dans le Maine et l'Anjou pour déconcerter les projets ultérieurs de ce duc qui s'était lâchement associé aux Anglais dans leurs incessantes et coupables tentatives d'envahissement.

En 1341, se manifeste à l'occasion de l'héritage de Jean III, duc de Bretagne, le terrible et désastreux conflit de succession entre les deux nobles et valeureux prétendants: Charles de Blois et Jean de Montfort. Philippe VI, roi de France, ayant, malheureusement pour le Maine, pris le parti du premier, envoya son fils Jean à la tête d'une armée sans solde et sans discipline, qui commit tous les excès possibles en traversant notre province: « laquelle, dit Morand, fut réduite à une si grande extrémité de misère, qu'après une rude famine une peste suivit, si cruelle, qu'elle emporta les deux tiers des habitants. »

Après bien des traités souvent mal remplis; des trêves, si fréquemment rompues sans motif, l'Angleterre, fatiguée de comprimer les efforts de sa convoitise, laisse éclater une seconde guerre plus longue, plus implacable et plus injuste encore que la première. Edouard III provoque Jean II, alors

sur le trône de France. Plus de quatre-vingts ans d'angoisses, de malheurs et d'humiliations, vont ici peser non-seulement sur la province du Maine, mais sur la France entière.

Cette cruelle et sanglante reprise des hostilités est fatalement inaugurée, en 1356, par la désastreuse bataille de Poitiers dont nous avons indiqué les tristes péripéties et les conséquences d'autant plus funestes qu'elle démoralisa momentanément la valeur française; qu'elle servit de prétexte aux seigneurs du temps pour se fortifier dans leurs châteaux; créer une puissance féodale hostile à celle de la royauté; onéreuse, cruelle pour les populations qu'elle torturait presque autant par ses rapines, ses exactions, ses abus d'autorité judiciaire, que les massacres, les incendies, les dilapidations des Anglais.

Le prince de Galles, enivré par le prestige d'une victoire inespérée, traite la Guienne avec assez peu de ménagement pour y faire naître des insurrections qui donnèrent un caractère plus sérieux à la guerre déclarée, de nouveau, par Édouard III à Charles V. Les Anglais débarquent en Bretagne, vers 1369, pénètrent dans l'Anjou, le Maine où vont se livrer de rudes combats.

BERTRAND DUGUESCLIN.—Un peu avant cette époque, vers 1361, Duguesclin commandait *les grandes compagnies*, assemblage d'Allemands, de Suisses, et d'autres étrangers mécontents, les uns renvoyés sans aucune solde par les Anglais, et les autres sortis des forteresses occupées en France par ces insulaires; tous soldats mal disciplinés; conduits par l'amour du pillage et peu dignes d'un tel chef, dont la valeur semblait un apanage de famille. En effet, la sœur du héros breton, religieuse, nommée *Julienne*, était alors à Pontorson, en Normandie, près de sa belle-sœur, pendant que Duguesclin se trouvait absent pour une expédition, lorsque déjà les Anglais appliquaient leurs échelles afin de s'emparer de la forteresse et de la ville. Julienne revêt la cotte d'armes de son frère, court sur les remparts où les assiégeants allaient mettre le pied; renverse les échelles et les hommes dans les fossés; à la tête de la garnison, fait une vigoureuse

sortie ; met en fuite les ennemis qui se trouvent pris entre elle et son frère qui rentrait, et sont taillés en pièces ; leur commandant, fait prisonnier.

En 1370, nommé par le roi Charles V, dit le Sage, connétable de France, gouverneur de l'Anjou , du Maine, de l'ancienne Armorique, etc., Duguesclin vint, dans notre province, pour y réprimer les dévastations et les ravages de l'armée nombreuse qu'Édouard III avait envoyée dans ces pays, sous les ordres de Robert Knolles, qu'il regardait comme son meilleur général ; attaque les Anglais entre Pontvallain et Mayet, remporte sur eux une brillante victoire ; défait entièrement leurs différents corps de troupes dans plusieurs combats successifs. Couvert de gloire, également estimé des Français et de leurs ennemis, après avoir affranchi, pour quelque temps, notre pays de la domination étrangère, cet illustre capitaine vint, en 1380, glorieusement succomber au siége de Château-Neuf-de-Randan, petite ville d'Auvergne ; et, comme si la glorieuse vie militaire de ce grand homme devait se terminer par une victoire essentiellement honorable dans son caractère, le gouverneur de la place, après avoir promis de se rendre, ne voulut en remettre les clefs que sur la tombe de son généreux et loyal adversaire !...

Après cette glorieuse victoire de Pontvallain, remportée le 10 novembre 1370, Duguesclin fait soigneusement enterrer ses morts ; et, sur le lieu même que borde aujourd'hui la route de Pontvallain au Lude, pour tout monument, plante une croix de bois, à laquelle on donna le nom de croix *Brete*, ou bretonne, que la gratitude et l'admiration des habitants du pays prirent soin d'entretenir. Un ormeau voisin, sous lequel on avait construit une cabane pour les blessés, reçut une semblable dénomination, qui passa, par tradition, à ce lieu lui-même, sur lequel M. Dubignon d'Angers, propriétaire du château de Cherbon et de ce terrain, fit élever, en 1828, un obélisque en pierre avec cette inscription gravée sur sa base : « Ici, après le combat de Pontvallain, en novembre 1370, Bertrand Duguesclin, de glorieuse mémoire, fit reposer ses fidèles

Bretons. Un ormeau voisin, sous lequel on éleva une cabane pour les blessés, une croix de bois plantée sur les morts ont donné à ce lieu le nom d'Ormeau et de Croix-Brette. Français, que les dissensions intestines, que les invasions étrangères ne souillent plus désormais le sol de notre belle France !.. »

Charles V, dit le Sage, ne survécut pas longtemps à son illustre connétable. Ce roi, digne du titre honorable qu'il s'était acquis, puisqu'il répétait souvent, comme règle de sa conduite : « Je ne trouve les rois heureux qu'en ce qu'ils ont le pouvoir de faire du bien, » ne manqua pas une si belle occasion de récompenser le vrai mérite ; et, comme dernière marque de sa profonde estime pour le héros breton, fit déposer ses restes à Saint-Denis, au pied du tombeau qu'il devait bientôt occuper lui-même, avec cette simple mais éloquente épitaphe : « *Ci gît le connétable Duguesclin.* » Bon, affable, ami sincère et dévoué, jamais il n'oublia cette maxime, qu'il redisait toujours à propos de l'éducation qu'il faut donner aux enfants des princes : « *On doit premièrement les nourrir en vertu, si l'on veut qu'ils surmontent, en mœurs, ceux qu'ils doivent surmonter en honneur.* »

La santé de ce digne monarque était restée chancelante et faible depuis que Charles II, dit *le Mauvais*, son beau-frère, roi de Navarre, avait tenté de l'empoisonner pendant qu'il n'était encore que Dauphin, vers 1359. Au moment où le duc de Buckingham, à la tête des armées anglaises, après avoir saccagé la Champagne, le Gatinais, la Beauce, le Vendômois, le Maine, etc., vivement serré par le duc d'Anjou, se trouvait dans une position critique, et dans la nécessité d'engager une action probablement fatale pour lui, arrive un courrier de la cour de France, annonçant la mort prochaine du roi. Le duc d'Anjou partit précipitamment, l'armée se débanda ; les Anglais sortirent librement de leur dangereuse position, et continuèrent le cours des désastres, dont ils devaient couvrir notre malheureux pays.

Lorsque le duc d'Anjou pénétra dans la chambre de son frère, il rendait le dernier soupir, en 1380. Charles V aimait

les sciences, les arts et les lettres; il fut, sous ce rapport, le digne précurseur de François Ier. La bibliothèque du roi Jean, son père, n'était que de 20 volumes, il parvint à porter la sienne au nombre considérable de 900, dans une époque où tous les ouvrages étaient encore manuscrits. Cette riche collection devint l'origine de notre magnifique bibliothèque royale.

Après la mort de Charles V, la succession au trône de France par Charles VI, seulement alors âgé de 12 ans; la régence de Louis, duc d'Anjou, son oncle, prince hautain, ambitieux, qui, plus d'une fois, souleva la capitale par ses exactions; le mariage du nouveau roi, en 1385, avec Isabelle, fille du présent duc de Bavière-Ingolstadt; femme plus que légère, inconséquente; reine sans amour national, perfidement dévouée aux Anglais; mère sans cœur et sans prévoyance; la folie du roi, pris, comme nous l'avons exposé, du premier accès dans la forêt du Mans; les intrigues des ducs de Berry, de Bourgogne, oncles de Charles VI; le choix qu'il fit lui-même de son frère Louis, duc d'Orléans, comme régent du royaume; les intimes et suspectes liaisons de ce dernier avec la reine, sa belle-sœur, etc., furent autant de causes fatales, dont le malheureux concours amena, par des conséquences presque nécessaires, dans la France entière et dans la province du Maine surtout, des troubles et des réactions funestes, que les Anglais, toujours disposés à nous opprimer, ne manquèrent pas d'exploiter à leur avantage.

Déjà les détrastreuses batailles de *Crécy*, en 1346, entre Edouard III et Philippe VI; de Poitiers, en 1356, entre le prince de Galles et Jean II, avaient amené deux funestes défaites par la seule turbulence de la valeur française, les vaincus se trouvant en nombre supérieur à celui des vainqueurs; celle d'*Azincourt*, en Artois, vers 1415, entre Henri V, roi d'Angleterre, et le connétable d'Albret, pour Charles VI, roi de France, présenta les mêmes conditions et des résultats plus terribles et plus funestes encore. Du côté des Anglais, les pertes furent comparativement beaucoup moins importantes et moins

nombreuses; mais cependant le roi courut les plus grands dangers; le duc de Clarence, son frère, avait été sérieusement blessé; le comte de Suffolk et le duc d'York étaient morts sur le champ de bataille. Du côté des Français, le massacre des soldats fut horrible et désastreux ; celui des chefs jeta le deuil dans toutes les familles nobles, il y eut en effet au nombre des morts huit mille écuyers ou chevaliers, plus de cent bannerets, quatre princes du sang : les ducs d'Alençon, de Brabant, le comte de Nevers, le prince de Bourbon, enfin le connétable d'Albret, un grand nombre de comtes, seigneurs, etc. Parmi les prisonniers qui comptaient seize cents écuyers ou chevaliers, on remarquait surtout : Charles, duc d'Orléans ; Jean, duc de Bourbon; Louis de Bourbon, comte de Vendôme; Charles d'Artois, comte d'Eu; le comte de Richemont, etc. Le nombre des simples hommes d'armes égalait presque celui des soldats de Henri V, dont la victoire fut à jamais ternie par l'ordre barbare qu'il donna de passer tous ces malheureux au fil de l'épée.

Ce troisième succès, aussi positivement inespéré que les deux premiers, fortifia d'autant plus le roi d'Angleterre dans ses ambitieux projets d'invasion, que les partis puissants qui divisaient la France venaient bien regrettablement en aide aux injustes convoitises de ses ennemis. La faction des Armagnacs et celle des Bourguignons surtout, constamment en guerre ouverte l'une contre l'autre, particulièrement en appuyant les criminels efforts de leur ennemi commun, prirent une part bien coupable dans les malheurs sans nombre qui vinrent accabler notre pays. Ce fut alors, en effet, qu'Isabelle de Bavière développa ses condamnables instincts d'ambitieuse domination, qui livrèrent positivement la France aux iniques désirs de Henri V, à la domination momentanée de son héritier Henri VI.

Poursuivant le cours de ses étonnants succès, Henri V, avec une facilité qu'on aurait peine à comprendre, s'emparait, presque sans combattre, des villes établies sur son passage. Aussi voyait-on s'accroître chaque jour, au milieu de nos défaites et de nos humiliations, les insolentes prétentions de cet étranger

sur le royaume de France. Il se montrait de plus en plus difficile, exigeant sur les conditions de la paix ou des trêves qu'on lui demandait ; et lorsque le cardinal des Ursins le pressait d'accepter un arrangement avantageux, il eut assez d'audace pour lui répondre : « Ne voyez-vous pas que Dieu m'a conduit ici comme par la main ; qu'il n'y a plus de roi en France, que j'ai des droits légitimes sur ce royaume ? Tout y est en confusion ; on ne songe pas même à s'y défendre contre moi : puis-je avoir une marque plus sensible que le Dieu qui dispose des couronnes, a résolu de mettre celle de France sur ma tête ? »

La ville de Rouen, presque seule, opposa la plus héroïque résistance au conquérant, sous les ordres du valeureux Guy de Boutellier ; mais, obligée de céder aux horreurs de la famine, et menaçant encore de s'ensevelir complétement sous ses ruines, elle obtint une très-honorable capitulation.

Cet événement retentit comme un funeste signe précurseur de la désastreuse invasion qu'allait subir la France. Toutefois, et nous le dirons avec une sorte d'orgueil, nos provinces du Maine et de l'Anjou seront presque seules affranchies de ce jong humiliant par d'héroïques enfants du pays : Hubert de Sainte-Suzanne, Ambroise de Loré, Armange, etc., auxquels il n'a manqué, pour atteindre à la réputation des Duguesclin, des Richemont, des Dunois, etc., que l'avantage d'agir sur un plus grand théâtre, et sous les regards mêmes du souverain. Ce que nous avançons à la gloire de notre province est tellement incontestable, que nous en trouvons la confirmation dans John Lingard, historien anglais consciencieux, et dont l'autorité ne saurait être suspecte. « La réduction de Meaux, dit-il, força les provinces septentrionales de la France, depuis les frontières jusqu'à la Loire, à l'exception du Maine, de l'Anjou et de quelques châteaux de Picardie, à reconnaître l'autorité du roi d'Angleterre. » Mais suivons l'ordre des événements.

Aux pressantes sollicitations de l'astucieux duc de Bourgogne, on convint d'établir des conférences pacifiques entre Henri V et Charles VI. Le lieu du rendez-vous était assigné

entre la ville de Mantes, où devait résider le roi d'Angleterre, et celle de Pontoise, que devait occuper le monarque français. Mais ce dernier ayant été pris de l'un de ses accès de manie, la reine Isabelle, avec des projets bien arrêtés, vint au rendez-vous accompagnée de sa fille Catherine, jeune, belle, gracieuse, et sur laquelle, dès lors, elle croyait pouvoir compter pour l'accomplissement de ses perfides et criminels desseins.

Dans cette première entrevue, qu'Isabelle avait pris soin de préparer, de manière à lui faire produire tout son effet sur le cœur du souverain, Henri V voulut dissimuler sa profonde émotion. La reine, en mère clairvoyante, en femme expérimentée, avait tout saisi, tout compris; et, pour exciter la passion du monarque par l'absence et la privation, elle éloigne sa fille des conférences. Mais l'astucieux Anglais, ne le cédant en rien, sous ce rapport, à sa perfide alliée, ne tomba point dans ce piége habilement tendu. Les négociations languissent; le duc de Bourgogne et le Dauphin s'entendent un instant pour jouer Henri V, dont la colère éclate à cette déception, et le porte à s'emparer de Pontoise; d'où revint la cour de Charles VI, moins avancée qu'auparavant dans les arrangements relatifs à la paix; ce qui donna sans doute naissance au proverbe si connu dans notre pays.

La force des événements semblait alors pousser le royaume de France vers la domination anglaise : le rapprochement, l'union du Dauphin et du puissant duc de Bourgogne, qui pouvaient la préserver du joug, n'étaient, en effet, qu'apparents : la fatale entrevue du pont de Montereau-sur-Yonne, en Gatinais, où le duc fut assassiné, en 1419, par Tanneguy-du-Châtel et Barbazan, officiers du Dauphin, ne le prouvèrent que trop, en jetant de nouveau le désordre et la confusion dans tout le royaume.

Henri V n'était pas homme à négliger une si belle occasion d'en finir avec la France. Il avait antérieurement déclaré : « qu'il n'accorderait ni paix ni armistice qu'aux trois conditions suivantes : 1° son mariage avec la jeune Catherine, fille de Charles VI; 2° sa nomination aux fonctions de régent pendant

la vie de roi; 3° son élévation au trône, comme légitime héritier après la mort de ce monarque.» Loin de rien retrancher d'aussi exorbitantes prétentions, il ne fit que les augmenter et qu'en poursuivre plus activement encore la réalisation injuste.

Isabelle, de son côté, voyait, avec une coupable joie, l'accomplissement de ses projets d'ambition et de vengeance. Philippe, fils de *Jean Sans-Peur*, duc de Bourgogne, et successeur de son père, trouvait aussi le moyen d'exécuter les siens dans la protection du roi d'Angleterre et la perte du Dauphin. Toutes les conditions formulées par Henri V furent dès-lors acceptées. Quelques mois après, à la tête d'une armée de seize mille hommes, il entrait en véritable triomphateur dans la ville de Troyes où résidait la cour, y consommait son mariage avec Marguerite : Isabeau, sa honte et l'avilissement de la France !...

Pendant que les nouveaux époux étaient en Angleterre, où Catherine jouissait des magnificences d'un couronnement sans exemple, Henri V recevait la pénible nouvelle de la bataille de Beaugé contre le maréchal de la Fayette et le vicomte de Narbonne, où pendant qu'il ravageait l'Anjou, son frère, le duc de Clarence, avait été défait complétement et tué sur le champ de bataille, par le comte de Buchan.

Les Anglais se montraient alors non-seulement iniques, impitoyables dans leurs dévastations, mais encore brutalement cruels même envers ceux qui se trouvaient dans la dangereuse position de les sauver. En 1421, après la défaite qu'ils venaient d'éprouver à Beaugé, ces perfides insulaires, fuyant devant les vainqueurs et cherchant à passer l'Huisne, dont le pont avait été rompu à quelque distance du confluent avec la Sarthe, placent une croix blanche sur leur casaque, trompent la bonne foi des paysans, qui raccommodent le pont; et, pour les remercier de leur avoir sauvé la vie, les massacrent sans pitié, brûlent, dévastent, pillent tout ce qui se rencontre sur leur passage.

Le roi d'Angleterre, animé d'un implacable esprit de vengeance, franchit le détroit, s'empare de Meaux, force presque

toutes les provinces de l'Ouest à reconnaître l'autorité qu'il espérait d'autant mieux fonder pour le présent et pour l'avenir, qu'il était alors tout-puissant, et que Marguerite, en 1421, venait de lui donner un fils qui devait lui succéder sous le nom de Henri VI.

En mai 1422, la reine d'Angleterre, accompagnée de son fils, âgé de six mois, de son beau-frère, le duc de Bedfort, vint à Paris, où les deux familles parurent ensemble, environnées des prestiges et des illusions de la puissance. Henri V arrivait alors au comble de la sienne; mais une maladie mortelle vint y mettre le terme, à Vincennes, le 31 août 1422. Ayant senti les approches de sa fin, il avait confié la tutelle de son fils au comte de Warwick, et la régence du royaume de France au duc de Bedford, son frère. Les restes de Henri V, qui n'avait alors que 33 ans, furent pompeusement transportés en Angleterre.

Charles VI, dont on avait à peine demandé l'intervention dans toutes ces coupables manœuvres et ces iniques arrangements, si ce n'est pour lui faire signer, dans le traité de Troyes, en 1420, l'acte inqualifiable d'exhérédation de son propre fils Charles VII, n'était plus alors que l'ombre d'un roi qui devait même disparaître dans quelques mois, en diminuant toutefois la puissance de la domination anglaise et les chances de son fatal établissement en France. Trop douloureusement éprouvé pendant les tribulations d'un règne de quarante-deux ans, notre malheureux souverain, comme il arrive presque toujours dans les tristes conditions d'un pouvoir à son déclin, se trouva presque seul à ses derniers instants, et s'éteignit, le 22 octobre 1422, sans que l'on rencontrât dans le Trésor la somme nécessaire aux frais de ses pompes funèbres.

Bedford, en conséquence des arrangements qu'avait dictés Henri V dans son omnipotence, gouvernait déjà le royaume à titre de régent; le duc de Bourgogne, avec beaucoup de prudence, ayant refusé d'occuper un poste alors aussi périlleux. Quant à la reine Isabelle, dont le châtiment expiatoire semblait déjà commencer, négligée par l'usurpation ; détestée par

la légitimité; vouée à l'abandon, au mépris de tous les partis, elle vécut désormais sans aucune autorité, sans la moindre considération, et mourut à Paris, vers 1435, dans un état complet d'obscurité.

La France, plus agitée, plus malheureuse que jamais, se trouvait alors sous le joug de l'Angleterre. Disputée d'un côté, par Charles VII, âgé de vingt ans, son légitime souverain ; et par Henri VI, âgé de neuf mois, fils de l'usurpateur Henri V, et soutenu par le conseil de régence, que ce dernier lui-même avait nommé.

La majeure partie de la noblesse française n'avait accepté la domination de Henri V qu'à titre de nécessité. Après la mort de Charles VI, elle se rallia presque tout entière autour de son légitime souverain, qui, mettant à profit cet élan favorable, vint se faire couronner à Poitiers, John Lingard dit à Chartres, Reims étant au pouvoir de l'usurpation.

La province du Maine, pendant ces tristes et malheureux conflits, sut toujours garder une position indépendante et courageuse. Ce fut alors en effet que plusieurs de ses enfants se distinguèrent par les manifestations d'un véritable héroïsme.

Au nombre de ces dignes Cénomans qui vinrent alors concourir à l'illustration militaire de la province du Maine, il convient de citer surtout :

Ambroise de Loré. — Né vers 1396, au château de Loré, dans la paroisse du Grand-Oisseau, de l'archidiaconé de Passais, au Maine, élection de Mayenne, d'Ambroise de Loré, peu connu dans l'histoire, Ambroise de Loré, baron d'Yvri, fut un des plus vaillants capitaines de son temps, et montra toujours une bravoure à toute épreuve pour la défense de son pays, surtout contre les Anglais, dont il devint le plus vigoureux antagoniste et la véritable terreur ; les battant à peu près dans toutes les rencontres.

André de Laval, seigneur de Lohéac. — Né vers la fin de 1410, au château de Montsûrs, paroisse de l'archidiaconé de Laval, de Jean de Montfort, seigneur de Kergorlai, qui prit le titre et les armes de Laval, sous le nom de Gui XIII, et de

Anne de Laval, dame de Vitré ; se montra, dès l'enfance, avec les qualités supérieures d'un véritable héros, comme nous le verrons dans le combat des landes de la Brossinière contre les Anglais. En 1428, il fut nommé lieutenant d'Arthur de Richemont, connétable de France ; en 1430, chargé de la défense de Laval, et, vers 1433, fait, par Charles VII, gouverneur de ce comté. De 1437 à 1439, pour sa belle conduite au siége de Paris, etc., nommé successivement amiral, maréchal de France; en 1450, il remporte de brillants avantages sur les Anglais; en 1469, il est, par Louis XI, décoré, le troisième, de l'ordre de Saint-Michel, que ce roi venait d'instituer; en 1471, élevé au gouvernement de la Picardie. Après avoir mérité d'aussi glorieux états de service, il meurt à Laval, le 29 décembre 1485, à l'âge de 75 ans, vénéré des populations agricoles surtout, dont il avait constamment protégé les habitations et les champs contre les vexations et les ravages de la guerre.

Les années 1421 et 1422 s'étaient passées avec des alternatives de succès et de revers pour les deux partis; mais, en 1424, les batailles devinrent plus sérieuses et plus décisives. Les Anglais devant passer, en revenant de l'Anjou, par le Bas-Maine pour saccager cette province, furent arrêtés *au Bourgneuf*, ville située vers le nord-ouest de la forêt de Concise, devant un corps d'armée commandé par Ambroise de Loré, Gui de Laval, le baron de Coulonches, et André de Laval de Lohéac. Dans ce combat, l'un des plus glorieux de notre pays, l'ennemi fut complétement vaincu ; son chef, le colonel de la Poole, fait prisonnier; les seigneurs français que nous venons de nommer s'y distinguèrent surtout par des prodiges de valeur; et celui qui reçut la plus digne récompense, fut le jeune André de Laval, que l'on fit chevalier, auquel son aïeule, Jeanne de Laval, ceignit l'épée de Duguesclin, son premier époux, en lui recommandant, par une allocution touchante, d'en faire un aussi glorieux usage pour combattre et vaincre les ennemis de la patrie.

« L'an 1422, dit la Chronique du temps, pour le fameux combat des landes de la Brossinière, où les Angloys, comman-

dés par le sire de la Poulle, lord Pool, furent déconfitz par messire Ambroise de Loré et autres chevaliers françois; le comte d'Aumalle envoya à madame Anne de Laval, lui prier d'envoyer messire Guy de Laval, l'aisné de ses fils et ses vassaux. Et comme il étoit absent, et restoit seulement le second fils André de Laval, âgé de douze ans, non obstant, sa mère l'envoya très-volontiers. Alors vivoit encore la bonne femme Jehanne de Laval, laquelle voulut mettre en main au dit André, son petit-fils, l'épée de Duguesclin, lequel avoit été son mary, avant qu'elle épousa le sire de Laval. Et, pour accompagner André, lui bailla le sieur de Montjean, son gouverneur... Des Angloys furent tués 1,400. Beaucoup de blessés et faits prisonniers... Sur le lieu du combat furent faits plusieurs chevaliers ; et, le premier, messire André de Laval, lequel l'avoit grandement mérité, non obstant son âge de douze ans. » La bataille du Bourgneuf, que les Anglais nomment encore de *la Gravelle*, eut lieu en 1424 ou 1425. Or, comme André de Laval, seigneur de Lohéac, était né au château de Montsûrs, dans le Bas-Maine, à la fin de 1410; il aurait eu quatorze ou quinze ans lors du combat de la Brossinière, ce qui donnerait plus de probabilité aux circonstances de ce premier fait d'armes d'un véritable héros, dont il ne faisait qu'annoncer le glorieux avenir.

Un aussi brillant succès fut bien douloureusement contrebalancé par la fatale bataille de *Verneuil*, en Normandie, vers 1424, où la turbulence de plusieurs chefs écossais, auxiliaires de Charles VII, et surtout de Douglas, Buchan, etc., engagea imprudemment le combat, et compromit sérieusement les intérêts du jeune roi de France ; occasionna la mort ou la captivité d'une partie de sa noblesse.

Habile à profiter de ses avantages, Bedford envoie le comte de Salisbury dans le Maine, avec ordre de s'emparer de toutes les places fortes de cette province. Ce chef anglais assiége Le Mans, et n'y fût peut-être pas entré sans l'effroi que produisirent les détonations inaccoutumées de ses dix pièces d'artillerie, et les brèches que leurs projectiles opéraient dans les murailles. Polydore Virgile semble dire que ce fut le premier

siége où les canons se trouvèrent mis en usage. Il serait plus exact d'avancer que ce fut la première fois que les Cénomans en éprouvèrent les terribles effets, puisqu'il semble aujourd'hui prouvé, comme nous l'avons dit, qu'Édouard III fit usage des armes à feu au siége de Cambray, en 1339; et qu'en 1345 on fabriquait, à Cahors, des canons, sans doute encore bien imparfaits.

Les Anglais vont ensuite assiéger Sainte-Suzanne; mais l'héroïsme d'Ambroise de Loré les tint si longtemps en échec au pied de son rocher, que, sans les ravages de leur nouvelle artillerie, la place n'eût probablement jamais été prise. L'occupation de Mayenne, de Laval, de la Ferté-Bernard, Beaumont, Fresnay, Ballon, etc., fut aussi noblement combattue, avec des alternatives de reprise et d'abandon; Ambroise de Loré surtout leur disputant avec un infatigable courage le terrain de son pays, lorsqu'il fut un instant éloigné du théâtre de ses brillants exploits par le grand et merveilleux fait d'armes qui devait porter le coup mortel et décisif à l'injuste et cruelle domination de l'Angleterre sur la France en général, sur la province du Maine en particulier.

Vers 1427, les Cénomans avaient occupé leur capitale et repoussé les ennemis dans le château; mais ce nouveau succès ne fut pas de longue durée. Talbot reprit la ville, y rétablit la garnison, puis s'empara de Laval. Le vindicatif comte de Suffolk rendit la nation anglaise plus odieuse encore dans notre pays, en faisant trancher la tête aux principaux habitants qui s'étaient soulevés dans le but si juste et si naturel de reconquérir la liberté dont on les privait avec autant d'arrogance. L'horrible exécution eut lieu sur *les pierres au lait*, en face de la Grande-Rue, à la porte même de l'église cathédrale; malgré les touchantes supplications du digne évêque Adam Chastelain, qui lui-même fut maltraité comme suspect des intelligences au moyen desquelles Guillaume d'Orval, Ambroise de Loré, Etienne de Vignoles, dit La Hire, les seigneurs de Beuil, de Tussé, etc., s'étaient introduits dans la ville.

Ce fut à peu près vers le même temps que Talbot s'empara

de Laval par escalade, et du château, qui fut obligé de se rendre par composition, et dans lequel André de Laval fut fait prisonnier, ensuite racheté pour 25,000 écus. Mais cette ville ne resta pas longtemps au pouvoir des Anglais. L'année suivante, Bertrand de La Ferrière, Raoul du Bouchet, les seigneurs du Hommet, de la Haye, de Torcé, etc., à la tête de trois cents hommes d'armes seulement, qu'ils firent cacher dans un moulin communiquant avec l'une des extrémités du pont, surprirent la garnison pendant la nuit, et se rendirent maître de la cité. C'est précisement ce brillant fait d'armes qui devint le texte de la charmante nouvelle historique sur Anne de Laval et Guy Turpin ; nouvelle que nous avons racontée d'après M. Eugène de C***.

Fatigué de toutes ces vicissitudes, qui n'avançaient les affaires ni du prétendant légitime, ni de la régence instituée pour l'usurpation, Bedford, d'ailleurs sollicité par ses conseillers impatients d'en finir, pour se créer une position plus brillante et mieux assurée, prit enfin la résolution de porter les derniers coups en attaquant Charles VII au cœur même de ses possessions. Le siége d'Orléans est en conséquence résolu ; sa poursuite est confiée à Montagu, comte de Salisbury. La ville, bien approvisionnée, se trouvait défendue par une garnison peu nombreuse, des fortifications insuffisantes, mais par une population dévouée à Charles VII et commandée par de vaillants capitaines : Gaucourt, Lafayette, Xaintrailles, Graville, etc., auxquels vinrent ultérieurement se joindre les plus courageux et les plus redoutables chevaliers du royaume : tels que Dunois, La Hire, Chabannes, Ambroise de Loré, Arthur de Bretagne, comte de Richemont, nommé connétable en 1425 par Charles VII, etc.

Salisbury soumet plusieurs places des environs, passe la Loire avec dix mille hommes, et, le 23 octobre 1428, emporte d'assaut le château qui défendait le pont. Mais, quelques jours après, une balle vient le frapper au visage pendant qu'il était en observation. On le remplace, après sa mort, par le comte de Suffolk, qui reçoit des renforts et les dispose autour de la

ville. Le blocus fut continué pendant l'hiver. Au printemps, 1429, en attaquant, sans précaution, un convoi près de Rouvray-Saint-Denis, en Beauce, les Français furent battus, et tellement découragés par cet échec de mauvais présage, que le conseil, assemblé pour délibérer, et Charles VII, lui-même, étaient presque décidés à quitter, non-seulement l'Orléanais, mais encore la Touraine, le Berry, etc., en compromettant peut-être ainsi pour toujours l'indépendance du pays.

La reine, d'autres disent Agnès Sorel, maîtresse du roi, eut assez d'empire sur l'esprit de ce monarque insouciant et voluptueux, pour lui faire abandonner une aussi pusillanime résolution ; en même temps qu'un secours bien extraordinaire du moins, s'il n'était providentiel, vint tout à coup relever le courage des plus timides, et changer en nobles espérances les terreurs puériles dont ils avaient été l'objet.

Jeanne d'Arc. — A Domrémy, village sur la Meuse, en Lorraine, entre Neufchâteau et Vaucouleurs, existait alors une jeune fille de dix-huit ans, simple, naïve et pure, au milieu des troupeaux qu'elle conduisait aux champs ; mais, inspirée, d'autres diront peut-être sous l'empire d'une hallucination qui lui faisait voir, dans ses instants de contemplatif ascétisme, l'ange Michel, sainte Marguerite et sainte Catherine. Quelle que soit, du reste, l'opinion admise relativement à la cause de la mission qu'elle va s'imposer, il n'en restera pas moins démontré, par les faits incontestables de l'histoire, que cette mission, qui présentait le double objet de délivrer Orléans, de faire sacrer Charles VII à Reims, au milieu d'obstacles en apparence insurmontables par des procédés purement humains, fut accomplie d'une manière véritablement héroïque, par une simple femme, par une jeune fille à peine sortie de l'enfance, avec un dévouement, un courage, une habileté militaire qui feraient honneur aux plus zélés, aux plus vaillants chevaliers.

Cette jeune fille, née en 1409, à Domrémy, d'une famille d'artisans, touchée des malheurs de la France, fidèle au principe de la légitimité, remplie d'indignation contre les Anglais, dont les ravages ensanglantaient son pays, conçoit un noble

projet d'affranchissement; et, comme dominée par l'inspiration qui l'exaltait depuis longtemps, et qui, dans son esprit, venait de prendre les sublimes proportions d'une mission divine, déclare à ses parents sa grande et courageuse résolution que rien désormais ne pouvait arrêter dans son accomplissement. Un de ses oncles, séduit par l'accent de vérité qui se révélait dans ses discours, la conduit à Vaucouleurs près du sire de Baudricourt, qui gouvernait la ville au nom de Charles VII. Elle est repoussée d'abord comme visionnaire, et ce n'est qu'au moyen d'une persévérance presque obséquieuse envers l'officier du roi, qu'elle en obtient une lettre de créance près de Sa Majesté, qui se trouvait alors à Chinon, en Touraine. Reçue dans une grande salle où le monarque, simplement vêtu, n'avait absolument rien qui le distinguât des nombreux seigneurs dont il était environné, la jeune fille marche résolûment à lui, le reconnaît, malgré le change par lequel il essaie de la tromper; lui révèle humblement le double objet de sa mission : la délivrance d'Orléans et le sacre de Sa Majesté dans la ville de Reims; obtient son attention et même un commencement de confiance en lui parlant mystérieusement de choses qu'il croyait en effet secrètes pour tous. Mais Charles VII ne l'envoya pas moins à Poitiers, pour y subir une interrogation devant le Parlement, auquel cette patiente et courageuse fille répond de la manière la plus sensée à des questions dérisoires et même inconvenantes. A son retour, elle est, pour la première fois, l'objet des plus honorables attentions. Le roi lui donne une armure complète, l'équipe de pied en cap, ainsi que ses plus valeureux chevaliers.

A partir de cet instant, Jeanne d'Arc, c'est ainsi qu'on la nommait alors, et plus tard, la Pucelle d'Orléans, l'héroïne de Vaucouleurs, marche au milieu des succès, dans la voie merveilleuse de la mission qu'elle avait conçue, qu'elle avait si difficilement fait accepter de ceux auxquels devaient en revenir tous les avantages. Manœuvrer un coursier avec aisance; commander avec habileté, sangfroid; monter à l'escalade ainsi que les plus intrépides; lutter corps à corps avec les plus redouta-

bles adversaires; recevoir des blessures graves sans se plaindre et sans désemparer, etc., sont autant d'actions qu'elle effectue sous les yeux des deux armées, au milieu d'universelles acclamations. Ecoutons, du reste, même les historiens de l'Angleterre sur tous ces faits; leur témoignage ne sera pas suspect.

« La Pucelle fit à cheval son entrée publique dans Orléans, dit John Lingard. Sa figure était délicate et gracieuse; sa longue chevelure noire tombait en anneaux sur ses épaules; et, dans une course à la lance, elle conduisit son cheval avec aisance et dextérité. La foule éclata en cris d'admiration; on voyait en elle une créature plus qu'humaine: c'était un chevalier descendu du ciel pour le salut de la France. » Aussi, le sire de Laval écrivait-il à sa mère, en parlant de l'héroïne: « Il semble chose toute divine de son faict, et de la voir et de l'ouïr. »

L'enthousiasme devient général dans l'armée française; les plus vaillants chevaliers se font un point d'honneur de recevoir et de suivre les ordres de Jeanne: le duc d'Alençon, La Hire, Dunois, Xaintrailles, de Richemont, Ambroise de Loré, etc., marchent sous le prestige de sa bannière, la suivent, la protégent avec un soin affectueux dans les périls des combats. Les assiégeants, d'abord incrédules et pleins d'ironie, voyant les prodiges de la Pucelle, deviennent circonspects et sont bientôt frappés d'une terreur profonde, croyant avoir à lutter contre un ange ou contre un démon.

« Toutes ses manières, ajoute John Lingard, semblaient plus qu'humaines aux spectateurs; l'enthousiasme s'empara de toutes les têtes, et des milliers d'hommes demandèrent à combattre sous ses ordres... L'armée assiégeante reçut d'abord ce conte avec mépris; on le regarda comme un artifice impuissant pour relever le courage d'un peuple abattu. Mais l'imagination des plus incrédules en fut bientôt frappée. L'alarme se communiqua insensiblement, et les plus courageux finirent par reculer devant l'idée d'avoir pour antagoniste un champion céleste, quoique ce ne fût qu'une femme. Ce fut en vain que le comte de Suffolk et ses officiers essayèrent de combattre ces idées dangereuses. »

Au milieu de tant d'opinions favorables à l'exécution de ses projets, l'héroïne de Vaucouleurs fait entrer un convoi de vivres dans Orléans, où la famine commençait déjà ses ravages, en conséquence d'un *blocus* rigoureux. Les rôles changèrent aussitôt dans les deux armées, et d'*assaillie*, celle des Français devint *assaillante*. Après plusieurs combats, où Jeanne d'Arc fit des prodiges de valeur, de sangfroid, de courage et fut blessée grièvement, toutes les positions de l'ennemi se trouvèrent enlevées ; ses travaux de siége, détruits ; et le comte de Suffolk, dans la nécessité d'abandonner la place et de ramener honteusement, vers ses garnisons, les débris d'une armée dans l'abattement et le désespoir.

La Pucelle d'Orléans était entrée dans cette ville, étroitement bloquée, par une circonvallation de soixante bastilles, le 29 avril 1429 ; et, le 8 mai suivant, les Anglais en étaient chassés avec des pertes considérables. Notre héroïne les poursuit avec acharnement ; les assiége à son tour dans Jargeau, petite ville située sur la Loire, à quatre lieues d'Orléans. Elle est précipitée dans les fossés, mais elle encourage encore les siens du geste et de la voix. Le 12 juin, la place est emportée après dix jours d'assaut, trois cents hommes de la garnison tués, et le général en chef, le comte de Suffolk, immédiatement fait prisonnier. Le lord Talbot, qui le remplace dans le commandement, est battu le 18 juin près de Patay, ville placée à cinq lieues d'Orléans ; fait prisonnier par Xaintrailles, qui le renvoya généreusement sans rançon. Melun, Baugency, plusieurs autres villes fortifiées tombent successivement sous les coups de l'héroïne de Vaucouleurs, dont la première partie du programme, la délivrance d'Orléans, venait d'être si glorieusement remplie.

Nous le dirons avec regrets et confusion, pendant que cette valeureuse jeune fille remettait si courageusement le royaume de France entre les mains de son légitime souverain, ce monarque, indolent et voluptueux, passait nonchalamment sa vie dans les plaisirs sensuels d'une cour dissolue ; dont les courtisans, pour leur intérêt particulier, lui facilitaient les occa-

sions et la variété. Ce fut dès lors avec bien des supplications et des instances que Jeanne parvint à le décider au voyage de Reims, où le sacre solennel de Charles VII devait achever la mission de sa généreuse libératrice.

Mais l'occupation de toutes les forteresses qui commandaient l'itinéraire, par les Anglais ou par les Bourguignons, rendait cette entreprise difficile, pour ne pas dire même dangereuse.

Charles eut assez de confiance dans les sublimes inspirations de celle qui venait de rétablir si merveilleusement sa fortune, pour fermer les yeux sur les périls et pour lui confier le soin de diriger l'expédition et de pourvoir aux besoins d'une armée de dix mille hommes qui le précédait. Le succès justifia cette confiance.

Auxerre, Troyes, Châlons, Reims, ou bien fournirent des provisions, ou bien ouvrirent leurs portes après quelques pourparlers. Cette dernière ville chassa même la garnison bourguignonne, et reçut Charles VII avec les honorables témoignages d'une allégresse véritable. Enfin, le 17 juillet 1429, s'accomplit, sous les auspices de Jeanne d'Arc, le couronnement et le sacre du roi légitime de France.

Pendant toute l'auguste cérémonie, l'héroïne, sa bannière déployée, se tient debout à côté du monarque. Mais, lorsque tout paraît fini, se jetant aux pieds du souverain, Jeanne lui déclare que sa mission est terminée; lui demande, avec larmes et prières, la permission de retourner à Domrémy, d'y reprendre le cours de son obscure et modeste vie. Mais le roi, sans doute, comme la suite le prouvera, par un indigne motif d'égoïsme, et pour les services qu'il espérait encore obtenir de son influence incontestable sur l'esprit de l'armée, remercia Jeanne de ses nobles actions, et la supplia de les continuer près de sa personne. La pauvre jeune fille y consentit par obéissance, mais elle répéta plusieurs fois que sa mission était finie; qu'elle ne sentait plus, en effet, la puissante influence de son inspiration divine. Les tragiques événements qui terminèrent sa glorieuse vie ne démontrèrent que trop évidem-

ment, pour son malheur et pour la honte ineffaçable de Charles VII, la vérité de ses funestes pressentiments.

Aux sollicitations de Jeanne, le roi marche sur Paris; arrive aisément jusqu'à Saint-Denis : les villes principales ayant, à son approche, ouvert leurs portes. Il assiége la capitale par le faubourg Saint-Honoré, le 12 septembre 1429. Dès le début de l'action, l'héroïne, toujours aussi courageuse, avait été sérieusement blessée d'une flèche à la cuisse, et laissée, pendant plus d'une heure, sans aucun secours, au bord d'un fossé. Nouvelles supplications de la jeune fille pour obtenir sa liberté; nouvelles prières du roi, qui la retient et lui fait accepter des lettres de noblesse pour elle et pour ses parents.

Jeanne d'Arc ne jouit pas longtemps de cette distinction, d'autant plus flatteuse qu'elle était mieux méritée : désignée par Charles VII pour faire lever le siége de Compiègne, le 25 mai 1430, elle se jette courageusement dans cette place; mais, repoussée dans une brillante sortie par les assiégeants, et protégeant la retraite des siens avec un admirable sangfroid, l'héroïne d'Orléans est renversée de son coursier par un archer bourguignon; vendue au comte Jean de Ligny-Luxembourg, qui lui-même en trafique honteusement avec Bedford pour une somme de dix mille livres.

Jeanne, dans la chaleur du combat, avait plusieurs fois ordonné des exécutions militaires un peu sévères; les Anglais auraient usé de représailles dans les mêmes conditions, l'histoire ne trouverait qu'à déplorer ici les usages cruels de la guerre; il ne lui resterait pas du moins à révéler des turpitudes et des atrocités relatives à la fin si tragique et si regrettable de l'héroïne d'Orléans.

Ses admirables et valeureux exploits avaient profondément humilié l'orgueil des Anglais et compromis sans retour le succès de leurs injustes prétentions sur la couronne de France : nos mortels ennemis achevèrent d'exciter l'indignation par leur manière à la fois lâche et criminelle de s'en venger.

Bedford, oncle de Henri VI, régent d'Angleterre, qui venait de faire décapiter plus de cent cinquante bourgeois de Paris à

la suite d'une manifestation favorable à Charles VII, et Jean Cauchon, évêque de Beauvais, la honte du clergé chrétien, furent les deux principaux acteurs de l'horrible tragédie qui devait terminer la noble carrière de Jeanne d'Arc.

Livrée par Bedfort à la juridiction ecclésiastique, sous la prévention de sortiléges, maléfices, diaboliques machinations, cette pauvre et si pieuse jeune fille de dix-neuf ans, écrasée par le poids des fers qui la tenaient immobile au fond d'un obscur cachot, depuis plus de trois mois que durait ce cruel et scandaleux procès, que l'on semblait prolonger à plaisir avec le double caractère d'une torture morale et physique, est enfin condamnée : à passer le reste de sa vie dans une austère prison, « *au pain de douleur et à l'eau d'angoisse.* »

Eh bien, nous le dirons d'après l'histoire, et, comme elle, avec un sentiment de profonde indignation, ce jugement, à la fois ridicule dans ses motifs ; exorbitant, inique dans ses résultats, ne suffisait pas à l'orgueilleuse et perfide Angleterre. Elle s'était réjouie, comme d'une grande victoire, de la capture inespérée d'une vaillante héroïne qui l'avait fait trembler ; elle voulait se repaître, comme d'une compensation à ses défaites, à sa honte, du supplice public et des tortures prolongées d'une jeune fille dont les belles et grandes actions militaires suffiraient à l'illustration des plus valeureux chevaliers. C'est ainsi que l'entendait le cruel Bedfort, ce présomptueux insulaire, bien certain d'être servi au-delà de ses criminels désirs par l'évêque de Beauvais, son digne et misérable compère.

On avait fait promettre à Jeanne de ne jamais porter, à l'avenir, d'autres habits que ceux de la femme. Pour la mettre dans l'impossibilité de tenir son engagement, Cauchon donne l'ordre d'enlever ses vêtements ordinaires, et de ne laisser à sa disposition que des habits d'homme ; il aposte des gardiens chargés de la saisir aussitôt qu'elle en aura fait usage pour se couvrir : les premiers sentiments de la décence devant l'amener à cette nécessité !...

Cette inqualifiable comédie se trouva jouée de manière à produire les résultats prévus à l'avance ; Jeanne d'Arc fut remise

en jugement, condamnée, *comme relapse*, à la peine de mort, et brûlée vive, le 14 mars 1431, sur la grande place du marché de Rouen, après une année tout entière des tortures de la plus dure captivité.

Mais ce qui paraîtra sans doute plus étrange encore, pendant que l'héroïne d'Orléans souffrait et mourait pour le salut de la France, Charles VII, dont elle avait si courageusement sauvé le royaume et la couronne, oubliait, dans la joie des festins et dans l'enivrement des fêtes, celle qui l'avait si loyalement et si généreusement servi!... Cet indolent et sensuel monarque ne fit même aucune tentative, aucune démarche pour soustraire cette fille sublime à l'iniquité de ses juges: pour l'arracher au plus cruel, au moins mérité des supplices. Comme s'il eût été fatalement décidé que, dans cette épouvantable tragédie, devaient à la fois se déshonorer publiquement aux yeux du monde civilisé le roi des Français, par la plus lâche ingratitude; le régent d'Angleterre et ses misérables complices, par les brutalités et les infamies de leur implacable vengeance!...

Ce fut, en effet, seulement vingt ans après cette horrible exécution, que Charles VII, essaya, dans une bien tardive réparation publique, d'atténuer le fâcheux effet produit par sa conduite étrange et coupable. Il fait reviser le procès. Cent douze témoins des plus considérés, et qui s'étaient trouvés en position de mieux connaître Jeanne d'Arc, viennent déposer de la manière la plus honorable pour cette courageuse fille : son jugement est cassé, l'arrêt déclaré nul, abusif, injuste, lacéré par la main du bourreau. Des processions expiatoires sont instituées à Rouen, et suivies de prédications dont le texte présentait une juste apologie de cette malheureuse victime des plus criminelles passions. Louis XI, après son avénement au trône, par des motifs semblables, peut-être aussi comme accusation contre les faits et gestes de son père, enchérit encore sur l'étendue réelle de ces moyens expiatoires : fait condamner au supplice du feu les deux seuls juges du procès de Jeanne qui vivaient encore. Les autres étaient morts misérablement!...

Du reste, l'anniversaire de la mort tragique de Jeanne d'Arc fut depuis lors célébré dans la ville d'Orléans, et M. Deplace a tout récemment, par un passage de son discours prononcé à cette occasion, dignement fait comprendre les motifs de cette guerre injuste, aux insuccès de laquelle l'héroïne de Vaucouleurs eut une si grande part. « La lutte séculaire de la France et de l'Angleterre, dit l'honorable chanoine de Paris, n'était pas une simple lutte de rivalité nationale ; c'était celle de la conquête qui envahit et de l'indépendance qui résiste et qui se défend. »

Pendant que ces graves événements s'effectuaient dans l'Orléanais, la Champagne et la Normandie; pendant qu'Ambroise de Loré prenait une part glorieuse aux merveilleux succès de Jeanne d'Arc, son valeurenx lieutenant, Jean Armange, donnait, dans le Maine, bien de l'occupation aux commandants anglais. Chargé de la défense de Saint-Cenery, place importante, située sur la Sarthe et près d'Alençon, il repoussa les attaques multipliées de ces insulaires avec un véritable héroïsme : leur occasionna des pertes considérables dans ses vigoureuses sorties, et les obligea bien des fois à lever le siége.

Ambroise de Loré, vers 1431, revient dans le Maine lieutenant général de cette province pour le service du roi, maréchal des armées du duc d'Anjou; rassemble des troupes, vole au secours de Saint-Cénery, pour la quatrième fois attaqué violemment par les Anglais. Près de Vivoin, emporté par son courage, il est fait prisonnier; aussitôt délivré, grâce à la valeur indomptable des siens; et, pour se venger de son éphémère captivité, par un trait à la fois audacieux et peignant bien la résolution de ce noble caractère, il marche sur Caen, dont les Anglais étaient maîtres; à la tête d'une compagnie d'élite, pénètre dans la ville par le faubourg Saint-Etienne, s'empare des riches marchandises étalées sur les boutiques de la foire Saint-Michel, et rentre huit jours après dans le fort Saint-Cénery, chargé d'un précieux butin, et conduisant trois mille prisonniers. Mais aussi rempli d'humanité que de bra-

voure, il avait, à quelques lieues de Caen, mis en liberté, sans rançon, avec les plus touchants égards, au moins mille captifs présentant les enfants, les vieillards, les femmes veuves, les hommes d'Église, de travail, etc., qui, dans les premiers instants de confusion, étaient tombés en sa puissance.

Le comte d'Arondel, qui commandait alors, dans ces contrées, les troupes insulaires, vint, pour la cinquième fois, mettre le siége devant Saint-Cénery, dont il ne put s'emparer qu'après avoir tué sur la brèche le brave Armange, de Villeblanche, son digne lieutenant, et leurs plus intrépides compagnons. Sillé-le-Guillaume, Beaumont-le-Vicomte et plusieurs autres places fortifiées tombèrent également au pouvoir des Anglais, après les plus courageux efforts de la valeur française : de telle sorte que Henri VI devint maître de la province du Maine presque tout entière.

Ce fut le 17 décembre 1431, que se consomma la honte à jamais regrettable de la France, par le couronnement, dans Paris, du roi d'Angleterre, alors âgé de dix ans !...

Dans ces temps de guerres continuelles de bataillons à bataillons, il n'était pas rare de voir des combats singuliers, en champ clos, entre des adversaires, dont chacun représentait sa nation. Nous citerons surtout ceux de Laval, où le Français Finot, seigneur de Bretignoles, terrassa le chevalier anglais Arthus de Cliffton ; de la Ferté-Bernard, où l'insulaire, nommé Le Peintre, fut vaincu par un Cénoman ; de Sablé, entre le Breton Hervé de Kercadieu, et l'Anglais Thomas Mathieu, dans lequel ce dernier eut l'avantage, etc.

La guerre entre l'Angleterre et la France languit pendant plusieurs années avec des succès balancés, mais sans résultats définitifs. Les deux puissances, fatiguées par les sacrifices d'hommes et d'argent qu'elle exigeait, sentaient le besoin d'une pacification générale ; mais les conditions en eussent été difficiles à régler, à faire exécuter surtout, avec d'ambitieux insulaires, dont l'orgueil était humilié en voyant notre beau pays leur échapper, comme une proie dont ils avaient rêvé l'usurpation; sans la circonstance heureuse qui vint alors s'op-

poser, comme une juste nécessité, aux progrès ultérieurs de leurs iniques envahissements.

Philippe, duc de Bourgogne, en s'unissant aux Anglais contre son pays, s'était regrettablement et cruellement vengé de l'assassinat de son père, dont il ne croyait pas Charles VII entièrement innocent. Mais, cette vengeance assouvie, le sentiment des devoirs envers la patrie ne tarda pas à ramener ce prince dans les voies dont il n'aurait jamais dû sortir. L'intervention du Pape fut réclamée pour mettre un terme à d'aussi longs, à d'aussi désastreux conflits. Eugène IV se rendit, avec empressement, aux vœux des parties intéressées; et, vers 1435, eut lieu le mémorable congrès d'Arras, l'un des plus fameux dans les annales de la diplomatie. Toutefois, il n'offrit, comme résultat positif, qu'un simple rapprochement entre le duc de Bourgogne et Charles VII; mais les dispositions hostiles de la France et de l'Angleterre, entretenues, aigries même trop souvent par les ambitieuses prétentions de Bedford, poursuivirent le cours de leurs méfaits. Ce duc mourut avant la dissolution du congrès d'Arras, fut inhumé à Rouen. Richard, duc d'York, le remplaça dans sa mission en France; mais, avant son arrivée, les Parisiens avaient ouvert leurs portes au légitime souverain, qui s'était, au siége de Montereau, acquis l'estime de la France par sa bravoure et par sa généreuse modération.

Charles VII fit son entrée solennelle dans la capitale, en 1437, après l'expulsion définitive des Anglais; entouré de sa noblesse, et particulièrement des chefs qui avaient commandé dans le Maine. Ambroise de Loré fut nommé prévôt de Paris, et s'acquitta de ses nouvelles fonctions avec autant de zèle et d'habileté qu'il avait montré de dévouement et de courage à défendre, les armes à la main, l'indépendance et la gloire de son pays.

Les Anglais, refoulés vers la Normandie, l'Anjou, le Maine, etc., occupaient encore la plus grande partie de ces provinces. Henri VI, espérant séduire les populations par des promesses, fit publier, en 1438, une proclamation, dans laquelle il s'engageait à restituer les biens de ceux qui voudraient le recon-

naître pour légitime souverain : cette proposition humiliante fut unanimement repoussée avec une juste indignation.

John, lord Talbot, nommé plus tard comte de Salisbury, fit surtout beaucoup de mal à la France, et vint l'inquiéter jusque sous les murs de Paris. Le Maine, l'Anjou, la Normandie furent particulièrement le théâtre de ses actives entreprises et de ses funestes succès.

Vers 1444, le mariage d'Henri VI, alors âgé de 23 ans, avec la belle Marguerite d'Anjou, fille de René, roi de Sicile, de Jérusalem, duc d'Anjou, du Maine; parente assez proche de Charles VII, fit espérer la conclusion d'une paix définitive et durable entre les deux souverains. William de la Poole, comte de Suffolk, pour l'Angleterre, et le duc d'Orléans pour la France, furent chargés de cette négociation. L'une des conditions principales était la restitution du Maine et de l'Anjou au roi René, que son gendre Henri VI en avait dépouillé. Mais le roi d'Angleterre, peu scrupuleux dans la violation de ses engagements, chercha, par les plus astucieux moyens, à conserver les places du Mans, de Fresnay, etc., lorsqu'il rendit, en 1448, le reste de la province qu'il n'était plus en son pouvoir de retenir. Toutefois, les agents de cette restitution semblèrent protester contre la juste mesure, en déclarant qu'Henri n'abdiquait pas son droit à la souveraineté de ces possessions, mais qu'il en cédait seulement l'usufruit actuel. Une trêve de deux ans fut signée; mais elle devait rencontrer bien des causes de rupture entre deux monarques, dont l'un cherchait, par la ruse, à maintenir son usurpation; et dont l'autre, animé par la noble ambition d'affranchir son royaume des humiliations d'un joug étranger , semblait n'avoir qu'une seule pensée, une seule résolution : la résolution, la pensée de chasser les Anglais de tous ses domaines. L'occasion ne tarda pas à s'offrir; le pillage de Fougères, par des soldats indisciplinés, dont le duc de Somerset et leur chef sembla condamner l'action, devint un prétexte d'hostilités, que Charles VII saisit avec empressement. Le Maine se remplit alors de troupes françaises. Dunois, dit le Bâtard d'Orléans, à la tête d'une valeureuse armée, s'empare

de Rouen, soumet, dans le cours d'une année, toute la Normandie. La résistance de Henri VI est d'autant moins active et plus incertaine, qu'il trouve à lutter, dans son propre royaume, contre les entreprises dangereuses d'un parti qui lui reproche d'avoir sacrifié ses possessions de France, le Maine surtout, au désir d'épouser l'impérieuse Marguerite, dont les ambitieuses suggestions pouvaient occasionner la ruine de l'Angleterre.

Les places françaises, valeureusement attaquées par leur souverain légitime, défendues sans énergie par l'usurpateur, se rendirent presque toutes sans combat : et, vers les premiers jours d'août 1451, les bannières de Charles VII flottaient sur les cités de son royaume, pour toujours affranchi du joug de l'étranger : il ne restait plus en effet alors, de tout ce beau pays, que la ville de Calais sous la domination de Henri VI.

En voyant une succession aussi merveilleuse d'événements prendre leur source, au milieu des conjonctures les plus désespérées, dans l'intervention d'une simple jeune fille, tout à coup élevée du caractère de la femme à celui du héros, on se demande naturellement si l'œuvre de Jeanne d'Arc n'avait pas quelque chose de providentiel, ou tout au moins d'inspiration divine; surtout lorsque cette œuvre, à jamais digne d'admiration et de gratitude, a, pour complément et pour sublime résultat, l'expulsion définitive des Anglais du sol de la France aussi profondément humiliée, aussi glorieusement reconquise!

Pour ce qui regarde le Maine, dans cette heureuse délivrance, il nous est impossible de ne pas rappeler encore ici l'un de ses principaux acteurs, l'un de nos chevaliers les plus justement estimés, qui va si noblement commencer la série des hommes célèbres de cette province, et que nous allons voir successivement, dans notre histoire, arriver sur la scène particulière des événements qui lui sont propres.

Ambroise de Loré, — né en 1396, au château de Loré, paroisse du Grand-Oisseau, mis au service des rois Charles VI et Charles VII, lutte en effet partout avec gloire et succès contre les injustes entreprises des Anglais, honteusement secondés

par la faction du vindicatif duc de Bourgogne. Digne émule des Xaintrailles, La Hire, Dunois, Jeanne d'Arc, Richemont, Duguesclin, etc., comme eux vaillant dans toutes les rencontres, aussi fut-il regardé comme le Scipion du Maine; aussi Bayard lui-même se fit-il plus tard un véritable honneur de le prendre publiquement pour modèle. L'un des héros de la délivrance d'Orléans, dont la prise eût peut-être assuré la domination anglaise, en rivant les fers de notre dégradation et de notre servitude, il tint ces orgueilleux insulaires en échec devant Sainte-Suzanne, dont le canon seul put triompher; devant Saint-Cénery, dont ils firent cinq fois le siége, en se retirant honteusement les quatre premières, et que le comte d'Arondel ne prit à la cinquième qu'au moyen d'une armée de 15,000 hommes, en écrasant la place de son artillerie; en faisant du château un amas de ruines, sous lesquelles s'ensevelirent glorieusement Armange et Saint-Aubin, dignes lieutenants d'Ambroise de Loré. Charles VII, juste appréciateur du mérite et des importants services de notre héros dans le Maine, la Normandie, l'Orléanais, etc., l'avait nommé prévôt de Paris, qu'il fait vivre pendant la plus affreuse disette; protége contre la violence des partis et même contre la voracité des loups, qui devint telle en 1438, que ces animaux, affamés, pénétraient la nuit dans la ville, dévoraient les habitants sans défense, et qu'il fut obligé de mettre leur tête à prix.

Depuis cette mémorable époque, l'Angleterre perdit, en France, dans le Maine surtout, sa puissance oppressive et désastreuse; aux yeux de l'Europe civilisée, la plus grande partie de sa prestigieuse considération, par les crimes de ses sujets, la couardise de ses officiers, l'ambition usurpatrice de ses rois, la vénalité de ses hommes d'Etat. Ce fut, en effet, vers 1450, qu'eut lieu l'affreux assassinat de William de la Poole, comte de Suffolk, favori de Henri VI, de Marguerite, qui l'abandonnèrent au poignard de ses jaloux ennemis. Cette inqualifiable profession de foi du capitaine Mathieu God, en désertant le glorieux champ de bataille de Formigny, dans le Cotentin, même avant notre victoire : « Une bonne fuite vaut mieux qu'une mauvaise attente. »

En 1454, cette malheureuse guerre civile de la Rose-Rouge, arborée par la maison de Lancastre; de la Rose-Blanche, par celle d'York. En 1461, l'usurpation ambitieuse de la seconde sur la première, dans la personne de Edouard IV, qui renversa du trône Henri VI, les armes à la main. Enfin, vers 1475, au milieu de cette cour dissolue, vénale, ces corruptions exercées par Louis XI, toujours habile à combattre ses ennemis par l'arme la plus dangereuse pour eux; et qui, par la magique puissance de son or, garantit notre pays d'une domination oppressive, comme son père, Charles VII, l'en avait affranchi par la valeur de ses armes. Des hommes tels que le marquis de Dorset, le sire Thomas Montgommery, les lords Howard, Stanley, Hastings, Cheney, etc., « ne rougirent pas, dit John Lingard, de s'avouer pensionnaires du roi de France. » On cessera, du reste, de s'en étonner, en apprenant d'un aussi judicieux historien que, subjugué par cet impérieux argument, et satisfait de cette lucrative condition, Edouard IV lui-même, alors campé devant Pérone, consentit à ramener son armée en Angleterre.

Ce fut au plus fort de ces événements, vers 1438, que Charles VII, sur les bases du fameux concile œcuménique de Bâle, de 1431 à 1443, où se trouvèrent des délégués de tous les pays : 11 cardinaux, 12 archevêques, 110 évêques, etc., rendit sa *pragmatique sanction de Bourges*, qui réglait positivement les libertés et les droits de *l'Eglise gallicane*, voulant se dégager des exigences de l'Église romaine ; reconnaissait la supériorité des conciles œcuméniques sur les papes; enlevait, à ces derniers, la nomination des évêques, des abbés, pour la restituer aux chapitres, aux abbayes; restreignait les effets de l'excommunication de l'interdit, etc. Suivant ses nobles habitudes, Louis XI supprima cette pragmatique vers 1461, pour faire sa cour au pape Pie II ; mais avec la prudente réserve de la mettre en vigueur toutes les fois que l'intérêt de sa politique semblait l'exiger. Charles VIII et Louis XII la conservèrent; François Ier la remplaça vers 1506 par un concordat.

En 1448, elle avait cours dans le diocèse du Mans, et l'évê-

que Jean d'Hierrai se rendit, cette année même, à Angers, à l'une de ces assemblées que présidait l'archevêque de Tours, et dont le but était des réformes ecclésiastiques, la suppression sage, sous peine d'excommunication, des grossiers et scandaleux charivaris dont on avait pris la fâcheuse habitude, surtout dans notre province, de saluer tous les mariages en secondes noces, etc.

Ainsi se termina pour la France, pour la province du Maine, cette domination anglaise, moins prolongée, mais autrement calamiteuse, oppressive, abrutissante, que ne l'avait été celle des Romains pour les Gaulois, pour les Cénomans. Examinons actuellement les guerres de religion qui, pendant la même époque, vinrent, avec les guerres politiques, désoler ces malheureux pays.

II° GUERRES RELIGIEUSES DU MAINE DANS LA DEUXIÈME PHASE DU MOYEN AGE.

Plus désastreuses, plus envenimées surtout que les guerres politiques, les guerres de religion eurent, dans tous les temps, pour principes, au moins bien regrettables et bien fâcheux, les divisions qui se manifestèrent au point de vue des croyances de cet ordre, sous le nom de *schismes*, entre les nations, entre les sujets d'un même pays ; alors avec toutes les fureurs et toutes les atrocités d'une lutte fatalement engagée sous les aveugles et terribles inspirations de la superstition et du fanatisme : car le *véritable* esprit de la *véritable* religion est la paix, le bonheur, et non le bouleversement, la dévastation des empires.

Avant d'entrer dans les particularités relatives à ces regrettables conflits, nous ferons, sur les guerres civiles dont le mobile fatal est toujours un dissentiment politique, religieux ou philosophique, des observations qui ramèneront peut-être les esprits judicieux à des appréciations plus sages, plus dignes, moins partiales, sur le caractère et même les qualités morales

de ceux qui se trouvaient dans les camps opposés de la province du Maine.

Ce fut plus spécialement vers les XVIe et XVIIe siècles qu'on vit ces déplorables et sanglantes représailles affliger la France entière, sous les noms de guerre *de religion*, de *la Ligue*, de *la Fronde*, etc.; faire naître, comme une funeste conséquence du fanatisme passionné, qui trop souvent les dirigeait, des histoires sans conscience, véritables pamphlets où, des deux côtés, on ne mettait aucunes bornes aux insultantes expressions du mépris et de l'injure. Dans ces déclamations furibondes, on ne trouve, en effet, partout, que ces termes dont nous abandonnons la qualification aux hommes d'une raison calme et sage : « fougueux, sacriléges *sectaires* ; forcenés, infâmes *ligueurs ; frondeurs*, insensés, furieux, etc. » Qualifications le plus souvent injustes, exagérées, toujours inconvenantes ; et n'arrivant en dernier résultat qu'à la fâcheuse extrémité d'aigrir les esprits, d'envenimer, de perpétuer les discordes : ce n'est pas ainsi qu'il faut écrire l'histoire.

Nous avons désiré savoir, d'après les plus authentiques documents, quels étaient, en général, ces hommes si durement qualifiés, et de quels objets ils s'occupaient dans leurs plus importantes réunions. Le savant conservateur de la bibliothèque du Mans, M. Anjubault, a mis à notre disposition les textes qu'il a déchiffrés, nous dirions presque traduits, de plusieurs procès-verbaux manuscrits renfermés dans un cahier de 86 pages, du 31 août au 13 novembre 1589, quelques jours avant la reddition de cette ville au roi Henri IV, et qui font positivement connaître les noms, qualités, projets, actes, moyens défensifs de « ces *infâmes*, de ces *fougueux*, de ces *forcenés* ligueurs,» alors attaqués par ce roi dans la ville du Mans, qu'ils avaient mission de protéger.

«Procès-verbal de la séance du jeudi dernier jour d'oût 1589, à l'évêché ; présents : MM. de la Pierre, gouverneur, la Rochehue, de la Masserie, de Richot ; le bailli de la prévôté, le procureur du roi, Denysot ; Berthelot, Hardy, échevins ; Dumont, procureur ; Lemore, Boussard ; Rocher, etc. » Voilà des noms

honorables, appartenant aux bonnes familles du pays, et qui ne vont se compromettre par aucune mauvaise action : voyons, du reste :

« Les échevins et procureur de ville, parlant par le dit Berthelot, l'un d'iceux, ont remontré qu'il étoit besoin et nécessaire d'aviser où l'on prendroit deniers pour recouvrer poudre à canon pour la nécessité que l'on prévoit que l'on n'en pourra avoir assez... Aussi est besoin faire fortifier les fossés de cette ville. Il a été ordonné qu'il sera enjoint à tous les manans et habitants pour l'urgente nécessité et conservation de cette ville, d'envoyer, pour chaque paroisse, travailler aux fossés sous les commissaires et dixainiers qui seront établis... Est de rechef enjoint à tous les habitants d'aller aux gardes des portes de cette ville, etc. »

« Séance à l'évêché, du 3 septembre 1589 ; présents : MM. de Boisdauphin, gouverneur; de la Pierre, lieutenant ; Martin Funet et Herrault, chanoines, pour le chapitre ; le bailli de la prévôté ; le Chesne, procureur du roi ; Berthelot et Hardi, échevins ; Rocher, le More, etc. » L'objet de la réunion est encore d'aviser aux moyens de fortifier la ville ; et ce passage remarquable du procès-verbal prouve que l'on procédait avec sagesse, mesure, en écartant les moyens arbitraires et violents : « Les échevins et procureur, parlant par l'organe de M. Berthelot, l'un d'iceux, ont prié M. le gouverneur *qu'il soit élu un ou deux députés de chaque paroisse, pour entendre et donner avis de ce qu'il convient faire pour la ville ; ainsi qu'il avoit été accoutumé faire de toute ancienneté.* » Ces délégations ont en effet été confiées à des hommes très-honorables. Dans une convocation générale du mardi 5 septembre 1589, etc., apparaissent à côté des précédents un grand nombre d'autres noms : MM. Dumans, procureur ; le Boindre, Dague, le More, Rougemont, Verrier, Touschard, Coisnon, de la Chambre, de l'Espine, Grudet, de la Paigerie, de Montesson, de Lansac, de Saint-Germain, général ; de la Motte, de Saourches, etc., etc., qui, joints au libéralisme de leurs procédés administratifs, à la sagesse de leurs délibérations, aux droits de légitime défense

qu'ils exerçaient alors, prouvent que ces hommes honorables, tout en appartenant au parti des ligueurs, avaient droit aux égards que l'on devra toujours à des citoyens estimables, dont les familles, en méritant les mêmes sentiments, réclamaient et justifient l'opportunité de ces consciencieuses réflexions en faveur des soutiens d'une opinion qui, du reste, dans l'espèce, devait quelques années plus tard prévaloir et triompher.

Sans remonter aux schismes antiques : à celui des dix tribus d'Israël qui, sous Roboam, fils de Salomon, 962 ans avant Jésus-Christ, occasionna tant de malheurs; à celui *d'Orient*, commencé en 858 par Photius, et consommé par le patriarche Cerularius, en 1054; dont le résultat fut la division de l'Église chrétienne en Église romaine et Église grecque ; nous parlerons seulement de celui qu'on nomme *le grand schisme d'Occident*, qui prit son origine à la mort de Grégoire XI; éclata vers 1378, par la double élection simultanée d'Urbain VI, à Rome, et de Clément VII, à Avignon; amena la convocation des conciles de Pise, 1409; de Constance, 1415; de Bâle, 1431, et dura 71 ans.

Nous ne suivrons pas ces drames historiques dans l'exposition de leurs caractères particuliers, dans le développement de leurs tristes et sanglantes péripéties. Nous dirons seulement, pour mieux établir l'enchaînement, l'intelligence des faits, que le schisme *d'Orient* fut suivi de l'apparition des *Albigeois*, en 1030; des *Vaudois*, en 1160; des *Hussites*, vers 1415, etc.; qu'il occasionna des insurrections et des massacres dont le simple récit ferait horreur : que le *grand schisme d'Occident*, pendant lequel on vit jusqu'à trois papes à la fois; dont l'un des antipapes, l'intraitable Pierre de Lune, dit Benoît XIII, réduit, dans son petit château de Peniscola, royaume de Valence, à deux cardinaux pour toute cour, anathématisait, excommuniait tous les jours, de ce manoir, ses compétiteurs et les souverains qui n'avaient pas voulu le reconnaître; que ce schisme, si regrettable, ouvrit pour ainsi dire la porte aux fatales doctrines de Luther, de Calvin, de tous ceux qui professèrent ou modifièrent ensuite leurs principes de manière à sus-

citer ces terribles collisions que l'on vit ensanglanter le Maine, la France, le monde entier.

L'Église commençait à respirer, lorsque, sous Jules II, en 1506, ensuite sous Léon X, vers 1513, des rivalités élevées entre les Dominicains et les Augustins, à propos des indulgences que les pontifes avaient fait prêcher par le premier de ces ordres monastiques, jetèrent de nouveau le trouble et la confusion dans toute la chrétienté. Les Augustins, blessés dans leurs susceptibilités vaniteuses par cette préférence apparente, récriminèrent avec passion et violence, comme il arrive toujours sous les impulsions de pareils mobiles. Mais aucun des membres de cette communauté ne réagit avec autant de scandaleux retentissement que Martin Luther, né en 1483, à Eisleben, Saxe, d'une famille obscure et pauvre. D'un esprit supérieur développé dans l'université d'Erfurt par de fortes études, prédicant habile et populaire, d'un caractère violent, inflexible, d'un immense orgueil, il avait toutes les funestes qualités qui font les chefs de secte. Lancé dans cette voie fatale, encouragé par le succès, il ne garde plus aucune mesure : attaque la religion dans ses dogmes fondamentaux, et, condamné comme hérétique, en 1520, par Léon X, porte l'insolence et la témérité jusqu'à brûler publiquement, sur la place de Wittemberg, la sentence pontificale avec les décrétales des papes et les livres du droit canonique. Mis au ban de l'empire, mais protégé par les peuples et par quelques souverains dont il avait adroitement paru défendre les intérêts, ce moine fanatique et si dangereux trouva les moyens d'échapper au châtiment qu'il avait mérité par les scandales de sa conduite. Ayant, d'après ses principes, épousé une religieuse dont il eut plusieurs enfants, cet apostat vint mourir d'infirmités, en 1546, à Eisleben, sa ville natale, à l'âge de 63 ans. Il fut ainsi le chef des *protestants*, auxquels on donna ce titre en conséquence de la protestation que les princes et les États d'Allemagne, qui se rattachaient à cette réforme, crurent devoir faire, en 1525, à Spire, contre l'édit de Worms qui condamnait Luther; ce qui les fit encore nommer *Luthériens*.

Luther eut un digne émule dans Calvin, dont la réforme, plus radicale encore, vint compléter la sienne. Issu d'un tonnelier nommé Gérard Cauvin, à Noyon, en Picardie, vers 1509, cet autre hérésiarque dirigea contre l'Église l'instruction qu'il en avait reçue. Détourné de l'état ecclésiastique par ses relations anti-chrétiennes, il ne reçut heureusement point les ordres, ce qui le garantit de l'apostasie comme prêtre. D'une intolérance extrême, il fit, entre autres exécutions, brûler vif, en 1553, à Genève, Michel Servet, pour n'avoir pas été de son avis sur le mystère de la Trinité. Cet énergumène de la religion réformée, que l'on avait surnommé *le pape de Genève*, après avoir été chassé de plusieurs pays, vint mourir dans cette ville, en 1564, âgé de 55 ans.

Tels furent les causes, tels furent les deux principaux organes de ces schismes qui divisent, même encore aujourd'hui, l'Eglise chrétienne, et qui, dans l'époque dont nous faisons l'histoire, suscitèrent les guerres interminables de religion, où les deux partis se disputèrent fréquemment le privilége des agressions et des atrocités.

De tous les luthériens, Calvin se montra le plus dominant, celui qui, surtout en France, entraîna le plus grand nombre de partisans, occasionna les plus regrettables désordres. Trois époques principales y marquèrent les causes ou pour le moins les prétextes de ces désordres avec leurs calamités et leurs infamies. Ainsi, de 1560 à 1576, les protestants exigent qu'on leur fasse une position dans l'État, avec la liberté de conscience et l'autorisation de leur culte. De 1576 à 1589, les catholiques, effrayés de leurs progrès et de voir à leur tête l'héritier présomptif de la couronne, les attaquent, les poursuivent avec opiniâtreté, quelquefois avec violence. De 1589 à 1598, les catholiques eux-mêmes se divisent, forment deux partis : l'un pour le roi, dans l'espérance d'obtenir sa conversion ; l'autre pour la ligue : ses chefs n'ayant pas confiance dans les promesses de Henri IV, ou même avec l'espoir de le renverser du trône ; car trop souvent, dans ces malheureux conflits, on vit l'ambition ou la haine se couvrir du manteau de la religion.

En 1559, Henri Salvert, digne propagateur du calvinisme, vient de Tours au Mans; et, mettant à profit l'engouement ordinaire des Cénomans pour les étrangers, séduit plusieurs officiers principaux, des magistrats, des notables de cette ville par ses clandestines et captieuses prédications; prépare ainsi les voies d'un zélateur plus entreprenant, plus dangereux encore : d'un ami de Théodore de Bèze, du réformateur Merlin, arrivé de la Rochelle.

Ce fanatique et chaleureux prédicant débite ses grossiers discours et ses funestes impiétés trois fois par semaine, et deux fois chaque jour, publiquement, sous les halles, entouré de sectateurs armés de hallebardes, pertuisanes, bâtons ferrés, etc.; au milieu d'une population attirée par la nouveauté du spectacle, par des déclamations, par des insinuations perfides mises à sa portée, flattant avec intention ses plus mauvais instincts. Il parodie les psaumes de David en burlesques vers français; administre le baptême, célèbre la cène, etc. Cette espèce de tribun du calvinisme, dans toutes ses apparitions, est escorté de 50 archers au moins. Il nomme seize *ministres* comme directeurs du consistoire que Salvert avait institué au Mans, en 1560, sous le titre : « *d'Église réformée suivant l'Évangile.* » Il se rend à Mamers et dans plusieurs autres localités pour y propager sa doctrine; expédie, le 29 novembre 1561, un ministre aux luthériens de Laval qui le réclamaient; devient chaque jour plus audacieux et plus téméraire ; divise la province par sections calvinistes ; admoneste publiquement les personnes opposées à la réforme qu'il prescrit, et même les indifférentes. Mais, pour faire contraste à ce rigorisme extérieur, il tolère, permet les excentricités les plus condamnables : tous les désordres contraires à la religion, à la morale, à la décence : et ces désordres sont tellement ostensibles et révoltants, qu'il est difficile de comprendre ici l'insouciance des autorités civiles et religieuses à les tolérer chez un prédicant perturbateur de la sécurité publique, et dont le cynisme, dans ces désordres et ces excentricités, joignait, sans aucune retenue, à l'immoralité du précepte, le funeste enseignement de l'exemple.

Vers 1562, *les huguenots* occupent Évron, se logent dans l'abbaye, qu'ils dévastent; font de l'église une écurie.

Le 3 avril de la même année, voulant se rendre maîtres du Mans, ils se rassemblent chez leur coreligionnaire Jean de Vignolles, lieutenant particulier, à l'hôtel du Louvre, près le marché Saint-Pierre. Il est convenu, pour éviter une collision nuisible au succès de leur projet, que ce Vignolles et le calviniste Bouju, sieur de Verdigni, premier lieutenant criminel du Maine, se rendront secrètement chez Louis Dagues, alors gardien des clefs de la ville sous le nom de connétable du Mans, pour s'emparer de ces clefs ; ce qu'ils firent avec d'autant plus de facilité, que sa femme était seule. Ils ferment les portes, y placent des gardes sous leurs ordres; et, pendant trois mois qu'ils occupent militairement la cité, pillent, démolissent, brûlent surtout les couvents, les églises, qu'ils souillent de leurs immoralités; brisent les statues des saints, renversent les autels, profanent les tabernacles et les tombeaux ; dérobent les vases sacrés, les ornements à leur merci : l'amour de l'or étant le principal mobile du plus grand nombre ; commettent enfin tant d'immoralités, de vols, de brigandages, de crimes, d'atrocités, que nous craindrions d'alarmer la pudeur en traduisant ici les récits particuliers que nous trouvons dans les chroniques de cette fatale époque.

« Rien ne prouve mieux encore, dit Renouard, tout le délire du fanatisme, que la conduite des dames Vignolles, de Versé, Macé, Pothier et autres des plus considérables du parti : montées sur les tours et murailles de la ville, en face des couvents des Jacobins et des Cordeliers, elles animaient, de la voix et du battement des mains, les soldats qui mettaient le feu dans les maisons. Elles paraissaient souvent en public armées d'arquebuses et de pistolets : étrange parure, dont elles semblaient tirer vanité ! »

Instruits de l'approche des troupes commandées par le duc de Montpensier, et prévoyant le terrible mais juste châtiment que méritaient leurs profanations et leurs méfaits de tout genre, les huguenots s'enfuirent du Mans le 11 juillet 1562,

au nombre de 1,500, presque tous armés. A leur passage à Beaumont, ils massacrent les habitants les plus inoffensifs, pillent, incendient les églises, les halles, etc., gagnent la Normandie. Une partie s'embarque pour l'Angleterre ; l'autre va tenir garnison à Vire : ils s'y rendent odieux par les mêmes brigandages ; et, lors de la prise de cette ville par les catholiques, sont tous passés au fil de l'épée.

Comme tristes chefs de cette funeste et sanglante expédition, nous trouvons ce trop fameux Jean de Champagne, sire de Pescheseul, et son digne lieutenant Jean de Boisjourdan, seigneur de Bouère, commandant du château de Sablé, qui, l'un et l'autre, unissant l'infamie de l'apostat à la férocité du sicaire, se prirent à renier leurs partisans vaincus, se montrèrent aussi lâchement cruels parmi les catholiques dont ils vinrent souiller les rangs, qu'ils avaient été brutalement barbares chez les protestants dont ils avaient déshonoré le parti. Au nombre des regrets de toute nature, que cette fatale invasion laissera toujours dans la ville du Mans, dans toute la province, il faut surtout noter ceux d'une grande partie de ses archives, d'un assez grand nombre de manuscrits précieux, des douze statues en argent massif, que la cathédrale de Saint-Julien devait à la généreuse et magnifique libéralité de l'un de ses prélats, Philippe de Luxembourg.

Si l'on désire apprécier d'une manière approximative les dilapidations et les vols des protestants pendant cette funeste occupation de la capitale du Maine, il suffit de lire attentivement le procès-verbal très-détaillé de M. Taron, lieutenant-général de la sénéchaussée de cette province ; contenant l'énumération des objets enlevés, par ces misérables, dans la seule église de Saint-Julien : on y verra de plus combien de richesses possédaient alors nos basiliques. Ainsi, dans ce document daté de la fin d'octobre 1562, la somme principale des objets volés s'élève au chiffre de 157,099 fr. 10 s. ; avec celle des objets détruits, elle monte, comme totalité du désastre, à : 256,537 fr. 6 s. ; les estimations spéciales donnent : celle des *brodeurs :* 46,730 fr. ; celle des *fondeurs :* 25,005 fr. 6 s., etc.

Pendant les trente-huit années comprises entre 1560 et 1598, notre province, le Bas-Maine surtout, éprouvèrent les affreuses calamités inséparables des guerres civiles, envenimées par la superstition et le fanatisme religieux. L'anarchie s'y montrait avec ses funestes conséquences. D'Andelot, les deux frères Le Héricé, Montgommery, Hercule Saint-Aignan, des Marais, etc., désolaient cette contrée par des ravages incessants. René de la Rouveraye de Bressault, plus particulièrement encore, s'y fit remarquer par ses horribles exécutions et le raffinement de ses cruautés. Bodin rapporte que ce calviniste sanguinaire portait comme parure, avec une inqualifiable ostentation, des bandoulières faites de la peau des prêtres qu'il avait massacrés. Du reste, en punition de ses crimes, il fut décapité dans la ville d'Angers, le 10 novembre 1572, et sa tête exposée sur les murailles de Château-Gontier. Les huguenots en voulaient surtout aux reliques, aux archives qu'ils brûlaient; Bussy d'Amboise, gouverneur du Maine, de l'Anjou, *mignon* du duc d'Alençon, plus encore à l'argent, aussi ne mettait-il aucune borne à ses rapines. D'un autre côté, trouvant, en France, comme souverains, des rois imbéciles, ou fanatiques et méchants, tels que François II, Charles IX, Henri III, dirigés par une femme aussi perfide que l'artificieuse Catherine de Médicis, leur mère, il était facile de prévoir que les réactions des catholiques ne seraient ni moins cruelles, ni moins affreuses que les attaques des protestants; et que l'exécution, sur le bûcher, comme hérétiques, de cinq conseillers du parlement, qui penchaient pour les voies de modération, pourrait bien être le prélude fatal d'une grande scène d'assassinats aussi criminels, aussi épouvantables que celle de la Saint-Barthélemi !...

Étranger à cette affreuse tragédie, le Maine, comme plusieurs autres théâtres secondaires, eut cependant ses petits drames sanglants et ses criminels acteurs. Parmi les plus coupables, on cite deux déserteurs de la cause, deux renégats de la communion des calvinistes : ce Boisjourdan, qui, dans ses étangs, offrit les cadavres de plus de cinquante protestants, cruelle-

ment assassinés; de ce Jean de Champagne, qui les noyait dans les douves de son manoir, et dont nous redirons ailleurs les coupables méfaits. Citons, pour établir suffisamment le triste caractère de ces temps malheureux, un seul fait entre mille : quarante à cinquante huguenots, pressés par la faim et la terreur, avaient cru pouvoir trouver un asile salutaire chez les moines de Saint-Calais-sur-Anille. « Ces derniers, dit Renouard, mandent secrètement une troupe de catholiques pour effectuer l'horrible exécution qu'ils avaient projetée. Au signal donné par la cloche du couvent, tous les malheureux calvinistes sont massacrés sans pitié. » Cette troupe, qui ravageait les campagnes, fut, à son tour, exterminée par la noblesse du pays, sous les ordres du seigneur de Cogners ; et les deux moines, auteurs du massacre, pendus au milieu même de l'église « où ils avaient sonné ces autres vêpres siciliennes.»

Aussi, des deux côtés : pamphlets calomnieux, récriminations acerbes, souvent injustes, assassinats, pillages, incendies, immoralités, crimes de toute nature enfantés par la superstition, le fanatisme ; mais avec cette consolante pensée que l'orgueil, l'ambition, la méchanceté des hommes en furent les seuls mobiles; que la religion, les honnêtes gens, des deux côtés, en devinrent trop souvent les victimes innocentes, mais n'en furent, dans aucune occasion , les coupables agents.

Enfin, les réformés perdirent chaque jour du terrain dans la province du Maine.Lorsqu'ils en furent complétement expulsés, Laval se trouva la dernière ville de ce pays qui restât en leur pouvoir ; ce qu'explique l'ascendant exercé par l'un des comtes de cette ville : Paul de Coligny, neveu de l'amiral. Du reste, comme nous le ferons encore observer avec une véritable satisfaction : dans toute cette province, aucun acte criminel, pendant les jours, ou même à l'occasion du vaste, de l'épouvantable massacre qui vint, comme un terrible désastre, enlever à la France quatre-vingt-dix ou cent mille de ses habitants. Mais, pour ne point anticiper sur la marche régulière des faits, reprenons l'ordre logique de ceux qui appartiennent à la troisième et dernière phase du moyen-âge.

CHAPITRE III.

RETOUR DES LETTRES, DES SCIENCES ET DES ARTS

Cette phase du moyen-âge, en effet, caractérisée par le retour des lettres, des sciences et des arts, est marquée par l'avénement de François Ier au trône de France, en 1515. Les habitudes mondaines, un peu dissipées de ce prince, alors âgé de 20 ans, avaient fait dire à Louis XII, occupé d'actions sérieuses dans les dernières années de sa vie, et sur son lit de mort : « Hélas ! nous travaillons en vain, ce gros garçon gâtera tout. »

Au point de vue politique, les revers, la captivité du nouveau roi semblèrent justifier les tristes pressentiments de l'ancien ; mais sous le rapport des lumières, de la civilisation, François Ier fut mieux servi par la fortune, et contribua tellemet à leur avantageux retour, qu'il mérita le surnom flatteur de *Père des lettres*. Peut-être même eût-il éprouvé, d'un autre côté, des revers moins désastreux, s'il n'avait eu le malheur de trouver, sur sa route, un compétiteur aussi ambitieux, aussi réellement habile, mais surtout aussi profondément astucieux que Charles-Quint ?

Depuis la mort de Charles V d'Anjou, avant-dernier comte héréditaire, usufruitier du Maine, 1481 jusqu'en 1515, cette province, comme nous l'avons dit, n'eut point de comtes particuliers, et fut administrée par les officiers du roi. Vers cette époque, François Ier y nomma sa mère, Louise de Savoie, qui en devint ainsi la dernière comtesse de cette catégorie.

Louise de Savoie, mère de François Ier, XVe et dernière comtesse usufruitière du Maine.

Veuve à 18 ans, âgée de 39, lors de l'avénement de son fils unique au trône de France, Louise de Savoie, nommée par lui, en 1515, duchesse d'Angoulême et comtesse du Maine, conserva toujours sur l'esprit du roi beaucoup d'empire; et même une assez grande autorité dans les affaires du royaume : l'ayant gouverné, à titre de régente, lors des absences de François Ier et pendant sa captivité, après la défaite malheureuse de Pavie. Circonstances qui font naturellement supposer que, dans l'hypothèse de sa présence au Mans, elle n'y fit pas un long séjour.

D'un caractère impérieux, vindicatif, ambitieux, dominé par l'amour de l'or, cette princesse, par ses concessions et ses actes d'une sévérité souvent injuste, quelquefois cruelle, s'aliéna presque toujours l'affection de ses gouvernés. « Le peuple, dit Morand, souffrit beaucoup, aussi bien que l'Eglise et la noblesse, sous l'autorité de cette femme impérieuse et entreprenante, qui troublait tout, renversait tout là où elle pouvait être absolue, et où elle ne trouvait pas de résistance. »

A côté des tribunaux établis par le souverain, elle institua, dans le Maine, une juridiction soumise à sa puissance, et dont les magistrats étaient, au besoin, dominés par des juges supérieurs, nommés *conseillers des grands jours*. La France, notre province particulièrement, furent alors accablées d'impôts, surtout en 1526, où l'on exigea, pour le rachat du roi, une taxe très-forte, pesant à la fois sur la bourgeoisie, la noblesse et même le clergé, avec l'autorisation du Saint-Père. Les sommes, intégralement versées au Trésor, soulevèrent de nouveaux mécontentements, d'unanimes récriminations, et nous expliquent ensuite comment, à la mort de la reine-mère, on put trouver dans ses coffres le chiffre énorme, pour l'époque, de 1,500,000 écus d'or.

Toutefois, il est équitable de reconnaître, de constater que cette femme, d'un grand caractère, à côté de ses défauts, d'autres ont dit de ses vices, présenta, de belles, de nobles qualités qui la firent célébrer par les poètes du temps; montra plus de sagesse, d'équité gouvernementale vers la fin de sa régence; organisa des plans, effectua des traités que ne désavoueraient pas d'habiles diplomates; enfin concourut à cette renaissance des lettres et des sciences, qui fait un des traits les plus saillants du règne de François Ier. Louise de Savoie mourut le 9 septembre 1532, à Grez, village du Gatinais, à l'âge de 56 ans.

Depuis cette époque jusqu'en 1574, où commence la série des comtes héréditaires apanagés, dans la personne d'Edouard Alexandre, troisième fils du roi Henri II, la province du Maine rentra dans le gouvernement des officiers de la couronne, délégués à cet effet. Un seul évêque se rencontre dans le diocèse du Mans, sous l'administration de la dernière comtesse usufruitière de cette province.

LOUIS DE BOURBON, LXVe ÉVÊQUE DU MANS. — Prince du sang, fils de François de Bourbon, comte de Vendôme, et de Marie de Luxembourg, Louis de Bourbon possédait un grand nombre de riches abbayes, plusieurs évêchés, avait été nommé cardinal en 1517 par Léon X, lorsqu'en 1519, il fut choisi, pour le siége épiscopal du Mans, par François Ier, en vertu des droits d'élection que lui conférait le concordat fait avec le Saint-Père.

Mais Louis de Bourbon, retenu à la cour par les relations de sa famille, de ses éminentes dignités; appelé dans toutes les cérémonies, les assemblées importantes; ne pouvant, en conséquence, résider à son nouvel évêché, le fit administrer par Guillaume de Hangest, chanoine scholastique, auquel il conféra les pouvoirs de vicaire-général. Nommé, en 1535, archevêque de Sens, primat des Gaules et de la Germanie, le prélat se démit de l'évêché du Mans en faveur de René du Bellay, dont les frères jouissaient aussi de la faveur du roi.

Sous l'épiscopat de Louis de Bourbon, Jean Dugué, cha-

noine du chapitre, fonda, au Mans, le collége de Saint-Benoît. Le prélat concéda, moyennant une rente, pour instituer un établissement de ce genre, la maison que les évêques du Mans possédaient à Paris, et mourut, dans cette capitale, vers le 10 mars 1556, ou, suivant d'autres, à Laon, le 13 mai 1557. Ses restes furent inhumés dans l'église de cet archevêché ; son cœur porté à Saint-Denis.

Les évêques, par leur instruction, par les soins qu'ils prenaient de leurs écoles épiscopales dans les provinces, de leurs établissements dans la capitale ; Charlemagne attirant les savants étrangers à sa cour, étendant l'instruction jusqu'aux petites écoles de tous ses vastes États, par la grandeur de ses conceptions, la portée de ses vues, la sagesse de ses instituts, l'habile activité de son gouvernement ; les croisades, par le goût qu'elles inspirèrent pour le beau, par l'élan qu'elles vinrent donner à la littérature, aux arts, aux sciences, à cet esprit de courtoisie qui devait avancer la civilisation, etc., auraient amené beaucoup plus tôt le retour de la civilisation, des sciences, des arts, de la littérature, sans les persécutions que le clergé eut à souffrir, sans les schismes, les guerres de religion, les calamités dont elles furent accompagnées et suivies ; sans le démembrement de l'empire, l'incapacité, les divisions, la mauvaise administration des héritiers, des successeurs du puissant monarque ; sans les revers et l'issue malheureuse de ces grandes expéditions à la Terre-Sainte ; enfin, sans les continuelles invasions des Normands, des Anglais, pour ce qui concerne particulièrement la province du Maine. Au milieu de ces conditions si funestes au développement, au progrès des lumières, il faut arriver jusqu'à la troisième phase du moyen-âge, pour trouver dans cette province, et même au cœur de la France, les caractères positifs de cette restauration des lettres, justement attribuée au règne de François Ier.

Ce prince, à peine sorti de l'adolescence, doué des plus belles qualités physiques, et, ce qui vaut bien mieux encore, de celles de l'esprit et du cœur, sembla d'abord préluder, avec de brillants avantages, à la solution de ce grand problème huma-

nitaire : par la mémorable victoire de Marignan ; à la suite de cette bataille, que le maréchal de Trivulce, avec sa vieille expérience, nommait « *un combat de géants ;* » par sa réception, comme chevalier, de la main du célèbre Bayard : lui-même nommé par acclamation : « *Chevalier sans peur et sans reproche.* »

Aussi brave que généreux, François Ier n'avait, en effet, que 20 ans lorsqu'il se couvrit de gloire dans cette importante affaire, où Sa Majesté commandait en personne, et dans les endroits souvent les plus périlleux. Spirituel, vif, galant, à la fois ami des plaisirs et des lettres, il appelait près de lui tout ce qu'il y avait en Europe de séduisant, d'aimable, de spirituel, de savant; et qui pouvait contribuer à détruire cette rusticité féodale, cette ignorance fâcheuse des premiers temps du moyen-âge : secondé très-avantageusement, dans cette œuvre de civilisation, par sa belle-mère, Anne de Bretagne, femme de Louis XII, princesse d'un rare mérite, et qui déjà, d'une cour assez inculte, avait fait une cour polie, surtout en y créant l'institution *des dames d'honneur.* Les châtelaines, jusqu'alors presque toutes retenues dans l'humble obscurité de leur manoir, vinrent, dans ce brillant milieu, déployer leurs gracieuses qualités. Mais, comme si tout avantage devait offrir ses inconvénients, au milieu de ces galantes réunions commença la série trop longue et trop souvent scandaleuse des maîtresses, publiquement avouées, de nos rois.

Déjà Louis XII avait favorisé la généralisation de la langue française, en prescrivant, par ordonnance de 1512, d'employer cette langue uniquement et à l'exclusion de toute autre, pour la rédaction des actes publics. Sous Louis-le-Jeune, Philippe-Auguste et saint Louis, on avait bien vu quelques-uns de ces actes écrits en français, mais sans initiative légalement prise par le gouvernement. François Ier renouvela cette mesure judicieuse de Louis XII, en 1529 et 1532; mais elle ne fut définitivement et suffisamment exécutée qu'en 1539. Dès 1490, Charles VIII avait ordonné que les dépositions des témoins seraient formulées dans cette langue ; mais François Ier fut, de

nos rois, le premier qui fit rendre la justice entièrement en français. Il ramena la culture des langues anciennes à peu près oubliées; fonda le collége royal, enrichit la bibliothèque de livres et de manuscrits précieux; rechercha les savants, que non-seulement il honorait de son estime particulière, mais qu'il récompensait dignement, en raison de leur mérite; envoyait en missions importantes, en ambassades, élevait aux dignités, faisait entrer dans les conseils de la couronne, etc. De telle sorte qu'il eût avancé bien plus encore la restauration des lettres, des sciences et des arts, sans les obstacles nombreux et puissants que rencontrèrent sa bonne volonté, son zèle pour cette restauration; sans les guerres incessantes qu'il eut à soutenir, les chagrins de sa captivité, les embarras que lui firent l'ambition, la mauvaise foi de Charles-Quint; le schisme religieux, et les conflits habituels qui le suivirent. Ce ne fut, en effet, que sous les rois qui vont régner, surtout vers le commencement du XVIIe siècle, que la littérature française, suivant l'impulsion donnée par François Ier, vit naître des hommes qui lui acquirent une valeur incontestable par leurs plus ou moins importants écrits.

Au nombre des littérateurs, des artistes et des savants que ce noble roi fit venir à sa cour, nous citerons surtout: Clément Marot, son poète favori; Jean du Bellay, archevêque de Paris; Léonard de Vinci, le Rosso, le Primatice, Benvenuto Cellini, etc. Indépendamment du collége de France, il fonda l'imprimerie royale, commença le Louvre, etc.

A côté d'Ambroise de Loré, nous n'avons encore à citer ici, au nombre des hommes remarquables du Maine, que André de Laval, comme lui valeureux chevalier, défendant avec courage l'indépendance du pays; Glapion, Jean, né sous Louis XII, à la Ferté-Bernard; d'abord simple moine, ensuite provincial; enfin archevêque de Tolède; souvent consulté par le Saint-Siége sur les questions difficiles; l'un des plus habiles diplomates du temps, ayant, à ce titre, plus d'une fois gouverné toute l'Europe.

Pendant cette dernière partie du règne de François Ier, un

seul évêque, successeur de Louis de Bourbon, occupe le siége épiscopal du Mans.

René du Bellay, lxvie évêque du Mans. — D'une illustre famille de l'Anjou, était le plus jeune des quatre fils de Louis du Bellay, seigneur de Langey, et de Marguerite de la Tour Landry; qui, tous, occupèrent des postes éminents, les remplirent avec honneur et distinction : Guillaume, lieutenant du roi en Piémont, ambassadeur près de plusieurs puissances; Jean, cardinal, archevêque de Paris, favori de François Ier ; Martin, prince d'Yvetot, lieutenant du roi en Normandie.

D'un caractère modeste, aimant le calme, fuyant le bruit du monde, les agitations de la cour, ses brillantes illusions pour les réalités d'une vie paisible, René du Bellay n'acquit pas la célébrité de ses aînés, mais n'en rendit pas moins des services essentiels, par sa charité, son zèle, au diocèse qui lui fut confié.

Lorsque l'évêché du Mans se trouva disponible, en 1535, par la nomination du cardinal de Bourbon à l'archevêché de Sens, les frères de René du Bellay obtinrent facilement cet évêché pour lui, par un arrangement avec le titulaire; et, d'après un manuscrit de l'église de Coulaines, il fit son entrée au Mans, le 17 septembre 1536, entouré d'une brillante et nombreuse noblesse, qu'avait attirée la grande considération dont jouissait alors sa famille.

Pendant la belle saison, le digne prélat habitait son château de Touvoie, dans les jardins duquel il se plaisait à cultiver les plantes, les arbustes, les arbres fruitiers les plus utiles et des plus belles espèces, qu'il faisait venir des pays étrangers, et qu'il contribua, pour sa part, beaucoup à naturaliser en France, particulièrement dans le Maine. Il faisait aussi, dans ses prairies, de beaux élèves, aimant à voir ses écuries et ses étables bien garnies; partageant ainsi tous ses loisirs entre les soins charitables de son évêché, les habitudes, les travaux modestes, paisibles de l'horticulture, et même de l'agriculture.

Sous son épiscopat, les impôts ruineux exigés pour les frais

de la guerre avaient réduit les populations du Maine aux extrémités d'une misère telle, que les artisans et les cultivateurs n'avaient, pour nourriture, qu'un pain indigeste et malsain, fait, disent les chroniques du temps, avec des farines de sarrasin et de gland. Notre bon évêque, touché des souffrances de son troupeau, se rend à Paris, emporte plusieurs échantillons de ce mauvais pain, les fait mettre sous les yeux du roi pour exciter sa pitié. Une aussi charitable, une aussi courageuse démarche ne resta pas sans effet; mais l'excellent prélat, pendant sa douloureuse et noble mission à Paris, y fut pris d'une fièvre violente, dont il mourut, au mois d'août 1546. L'archevêque fit inhumer son corps dans l'église de Notre-Dame; son cœur fut envoyé au Mans, et déposé dans la chapelle du Chevet.

Sous le règne de François Ier, comme nous venons de le voir, une véritable et vive lumière avait semblé devoir éclairer entièrement la renaissance des lettres, des sciences, des arts, de la civilisation ; mais, sous l'influence des causes fatales que nous avons signalées, cette œuvre du *Père des lettres* se trouvait encore, à sa mort, bien incomplète, nous dirions presque remise en question.

En 1547, à l'avénement de Henri II, son fils, de nouvelles difficultés, des embarras plus compliqués encore, semblèrent imprimer un mouvement rétrograde à cette heureuse apparition du progrès. Le roi, dans la force de l'âge, il avait 29 ans, exercé au gouvernement par son père, qui l'admettait dans ses conseils, lui donnait le commandement des armées, etc.; promettait, par lui-même, beaucoup; mais il marcha, dans son administration, comme enchaîné entre quatre puissances, qui faussèrent bien souvent, arrêtèrent même quelquefois ses meilleures impulsions. Ainsi : 1° Celle du connétable de Montmorency; 2° des Guises, essentiellement ambitieux ; 3° de Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, dont l'influence parut, avec un ascendant supérieur, plutôt celle d'une amie dévouée, que celle d'une maîtresse de cour, et qui dirigeait Henri II avec l'empire que donne l'avantage de l'âge, de l'éducation : car elle

avait fait celle du prince encore dans sa première adolescence; 4° enfin de la fameuse Catherine de Médicis, sa femme, qui, retenue, presque annulée par la supériorité des trois autres, n'en préludait pas moins aux grands et tragiques événements que devaient d'ailleurs préparer la finesse, la portée de son esprit, la duplicité, la souplesse de son caractère. Entouré de ces quatre factions rivales, il était difficile au souverain, incapable de les surmonter, d'accomplir cette belle œuvre de régénération, que Charlemagne et François Ier surtout avaient si dignement préparée.

Au milieu de ces tristes conjonctures qui pesaient sur la France comme une fatale chaîne, la province du Maine était dans une situation plus déplorable encore, n'ayant, alors, aucun gouverneur particulier, à quelque titre que ce soit, pour soutenir ses intérêts propres, et pour la défendre contre l'oppression des partis, contre les exactions du pouvoir.

Les parlements perdaient chaque jour de leur influence pour s'opposer aux retours, aux envahissements des juridictions ecclésiastiques : l'inquisition apparut en France. Les duels judiciaires étaient publiquement autorisés ; nous en trouvons la preuve dans ce fameux combat de Jarnac et de la Châtaigneraie ; que François Ier n'avait pas voulu permettre ; auquel Henri II vint assister avec toute sa cour, en 1547, et qui se termina par un coup de véritable *coupe-jarret*, porté par le premier des champions à son adversaire, et dont la dénomination, prise en mauvaise part, est devenue proverbiale.

Au milieu de ces conflits politiques et religieux, de ces perturbations, de ces calamités si fréquentes et si variées, apparurent cependant quelques hommes d'un véritable mérite, qui trouvèrent assez de loisir, surtout assez de courage, pour travailler au perfectionnement de la littérature et des arts.

RONSARD, PIERRE,—né le 10 septembre 1524, au château de la Poissonnière, diocèse du Mans, dans le Vendômois, après une vie militaire assez aventureuse, embrassa l'étude plus suivie des lettres, et devint le chef de cette école réformatrice de notre idiome; école, dont Joachim du Bellay publia le mani-

feste, sous le titre de « *Défense et illustration de la langue française.* » Cette pompeuse déclaration fut, en effet, suivie de l'apparition d'un nombre assez considérable de sonnets, ballades, odes, épopées, tragédies, etc., plus ou moins renouvelées des Grecs, à la pureté des formes près. Toutefois, Ronsard, comme poète, se distingua dans son temps; fut couronné aux jeux floraux de Toulouse; devint l'auteur favori de Diane de Poitiers, de Henri II, Charles IX, Henri III, Marie Stuart, qui lui fit présent d'un magnifique buffet de deux mille écus, surmonté d'une décoration représentant le Parnasse, avec cette épigraphe : « A Ronsard, l'Apollon de la source des Muses. » Si le style de ses ouvrages n'est pas irréprochable, il faut au moins convenir qu'il offrait une certaine pureté relative à celle de son époque, puisque cette locution proverbiable : « *Donner un soufflet à Ronsard*,» pour désigner l'action de ceux qui font une faute de français, a pénétré jusqu'à nos temps modernes. Dégoûté du monde, il se fit prêtre, devint curé d'Evaillé, diocèse du Mans; il protégea sa paroisse les armes à la main contre les entreprises des calvinistes ; ce qui lui faisait dire : N'ayant pu défendre mes enfants par la clef de saint Pierre, j'ai pris l'épée de saint Paul. » Il mourut à Saint-Cosmes-les-Tours, le 27 septembre 1585.

Dans ces derniers temps, M. Ph. de Passac, «*Vendôme et le Vendômois,* »contrairement à l'opinion des meilleurs historiens : Th. de Bèze, de Thou, de Sponde, Varillas, etc., dit que le poète Ronsard fut seulement tonsuré, afin de pouvoir jouir des riches bénéfices dont il se trouva pourvu, laissant à penser que le curé d'Évaillé, du nom de Ronsard, fut peut-être son frère, Louis ou Charles, qui fut abbé de Beaulieu. M. Bachelet, Dict. hist., ajoute qu'il mourut en 1585, dans un de ses prieurés près de Tours. Boileau fut injuste envers lui, comme envers d'autres poètes, lorsqu'il disait que : « Sa muse en français parlait grec et latin. » Il est, en effet, équitable de faire observer que la langue française, alors encore pauvre et modeste, ne se prêtant pas assez à l'expression de ses poétiques élans, il crut devoir chercher dans les idiomes plus brillants et plus

riches les moyens de rendre ses pensées. Qu'il ait abusé de cette licence, nous ne chercherons pas à le nier; mais en comparant les services positifs qu'il a rendus aux lettres à ces écarts d'une importante initiative, les hommes sans partialité ne manqueront pas de trouver l'auteur plus digne d'un juste éloge que d'un blâme aussi passionné.

Jodelle, Étienne, — né à Paris, en 1532, paraît avoir, le premier, en France, composé des tragédies *renouvelées des Grecs*, avec prologues et chœurs. Il fut imitateur de Ronsard, mais dans un style plus déclamatoire. L'essai qu'il fit de sa tragédie d'*Orphée* devant Henri II et sa cour, en 1558, le jeudi-gras, à l'hôtel de ville, n'eut pas un heureux succès; mais il faut dire aussi que, dans cette espèce d'opéra, les acteurs pressés, étouffés sur un exigu théâtre, ne pouvaient faire aucun mouvement; que le premier chanteur, sérieusement enrhumé, ne donnait aucun son. On fit taire la troupe, et les danses commencèrent. On comprendra, du reste, la faveur qu'obtinrent plusieurs de ses compositions dramatiques, malgré leurs imperfections réelles, en se rappelant qu'elles étaient destinées à remplacer les *cornards* de Rouen, les joueurs et baladins de la Basoche, les mystères, les représentations inqualifiables des frères de la Passion, etc.

Amyot, Jacques, — né à Melun, le 30 octobre 1513, de parents pauvres, eut le grand mérite d'acquérir une juste célébrité par son courage et ses travaux. Déjà remarquable sous François I[er], il obtint, de l'équité de ce monarque, l'abbaye de Bellozane, qui lui donna la faculté précieuse d'étudier avec plus de loisir. Henri II le choisit pour précepteur de ses fils; et lorsque Charles IX monta sur le trône, il en fit son grand-aumônier; accueillit, en 1570, sa nomination à l'évêché d'Auxerre, où cet écrivain célèbre mourut le 7 février 1593. « On lui doit, dit M. Travers, cette prose large, souple, nombreuse et correcte, dotée des plus riches ornements par les langues latine et grecque; prose franche et naturelle, où sont, d'après Vaugelas, tous les trésors du langage français. » C'est, en effet, à lui qu'il faut attribuer

la première bonne direction que prit alors notre littérature dans l'expression claire et positive des idées.

Marot, Clément, — né à Cahors, en 1495, était fils de Jean Marot, poète, historiographe de Louis XII, secrétaire de Anne de Bretagne, valet de chambre de François Ier. Le jeune Clément suivit ce roi au camp du Drap-d'Or, en 1520. Fait prisonnier à la bataille de Pavie, de retour en France, il est accusé de luthérianisme, jeté dans les prisons; ce qui, peut-être en aigrissant la trempe de son esprit, en forma le premier poète satirique de son temps. Plusieurs fois obligé de fuir dans le Béarn, vers l'Italie, pour ses relations avec les protestants, il revient à la cour sans y trouver l'accueil mérité par son génie. Mais Diane de Poitiers ne lui pardonnant pas les épigrammes qu'il avait faites contre elle, et la Sorbonne poursuivant sa traduction des Psaumes comme entachée de graves erreurs, il fut contraint de se retirer à Turin, y mourut en 1544. « Aucun poète français, dit M. Rouvray, n'a surpassé Marot dans le genre familier, surtout dans l'épigramme railleuse et dans l'épître. » Cet éloge, que nous pourrions étendre davantage, est du reste suffisamment justifié par Boileau, qui place à juste titre Clément Marot au nombre des principaux restaurateurs de la langue et de la littérature françaises.

Dans les arts et dans les sciences, la province du Maine va nous offrir ici, comme ses glorieux enfants, trois illustrations du premier ordre.

Pilon, Germain, — né en 1515, à Loué, près le Mans, vint à Paris en 1550; et, sérieux conservateur du goût et des traditions antiques, ne tarda pas à se placer au rang des premiers sculpteurs, à devenir le digne émule de Jean Goujon. Les belles et savantes compositions, par lesquelles il acquit une si juste célébrité, sont tellement connues, qu'il devient inutile d'en faire ici la complète énumération; nous citerons donc seulement les statues de Henri II, de Catherine de Médicis, les admirables bas-reliefs du beau mausolée de ce roi; ceux d'une si grande pureté appartenant au tombeau de Guillaume du Bellay, conservés dans la cathédrale du Mans; ce groupe, si

parfait des trois Grâces, que l'on regarde comme l'un des chefs-d'œuvre de la sculpture française, etc. Germain Pilon mourut vers 1590, avec la réputation d'un homme de génie, d'un artiste original; sachant allier avec une merveilleuse habileté la grâce à la vigueur de l'expression.

Belon, Pierre,—né vers 1517, dans une modeste habitation du village de la Soultière, près Foulletourte, commune de Cerans, dans le Haut-Maine, botaniste célèbre, au jugement de Tournefort; protégé par le cardinal de Tournon, fit de brillantes études; parcourut, de 1546 à 1549, l'Italie, la Grèce, la Turquie, l'Égypte, la Palestine, l'Asie Mineure; il rapporta de tous ces pays les plus riches collections. En 1557, il voyagea de nouveau dans l'Italie; visita la Savoie, le Dauphiné, l'Auvergne, toujours avec les mêmes résultats utiles à la science. A son retour, Charles IX, dans le double objet de récompenser les services qu'il avait rendus et de faciliter ses travaux, l'établit convenablement au château de Madrid. Il fut assassiné par des voleurs dans le bois de Boulogne, en 1564. Observateur profond, savant laborieux, écrivain distingué, Belon a publié sur la botanique et sur l'histoire naturelle des ouvrages d'une grande valeur et souvent cités par Buffon. Il est regardé généralement comme l'un des fondateurs de cette dernière science, et comme le créateur de l'anatomie comparée.

Paré, Ambroise,—né vers 1517, dans le faubourg Hersent, à l'une des extrémités de Laval, dans le Bas-Maine, d'une famille pauvre, et qui négligea sa première éducation; avait, encore enfant, trouvé le moyen de se faire agréer, par sa gentillesse, dans les cuisines du château, rendant au chef une foule de petits services, avec tant d'intelligence et d'amabilité, qu'il attire l'attention, obtient les bonnes grâces de la comtesse de Laval, qui le prend à son service et l'emmène à Paris. Dans cette atmosphère de la science et des arts, un tel génie devait briser ses entraves : il sort en effet de la domesticité pour s'élancer, à pas de géant, dans la voie du travail intellectuel, de la gloire, de l'immortalité!...

Sa vocation pour l'art chirurgical était si prononcée, que

dès l'année 1534, il se livre à des études anatomiques sérieuses; fait des progrès si rapides, qu'en 1536 René de Montejean, colonel-général de l'infanterie française, le nomme son chirurgien pour l'accompagner en Italie. Paré s'instruit en même temps dans les sciences, les lettres, et se fait recevoir avec distinction. Poursuivant le cours de sa brillante carrière, il devient successivement premier chirurgien des rois Henri II, en 1552; de François II, Charles IX, Henri III; et mérite le nom de *Père de la chirurgie*, comme Hippocrate avait mérité celui de Père de la médecine. Recommandable par l'originalité, la profondeur, l'utilité de ses écrits, il ne le fut pas moins par la finesse, l'étendue, la sûreté de son esprit, la bonté, la générosité de son cœur, la noblesse et la courageuse indépendance de son caractère. Il en fournit une preuve bien positive dans les funestes jours de la Saint-Barthélemy. Charles IX, qui l'aimait et connaissait la valeur de son mérite, pour le soustraire plus sûrement au massacre de ses coreligionnaires, l'avait fait enfermer au Louvre dans sa propre chambre; et saisissant l'occasion de le convertir, lui dit avec une bienveillante autorité : « C'est maintenant qu'il faut être catholique. » Paré, le regardant alors d'un œil à la fois triste et surpris, lui répondit, par ces paroles qui réunissaient, au milieu de ces graves conjonctures, l'esprit, l'affection, la suprême autorité du vrai courage : « Par la lumière de Dieu, je crois qu'il vous souvient bien, sire, m'avoir promis, afin que je ne vous désobéisse jamais, de ne me jamais commander quatre choses, à savoir : de rentrer dans le ventre de ma mère; de me trouver au combat pendant une bataille; de quitter votre service; ou d'aller à la messe. » Vaincu par cet ingénieux à-propos, mais surtout par cette noble et consciencieuse liberté à laquelle il n'était point habitué, le roi n'insista pas. Mais l'illustre chirurgien, profitant à son tour de l'ascendant que son grand caractère et l'utilité de sa profession lui donnaient sur Charles IX, se hâta d'ajouter, en apprenant l'affreuse tragédie qui se jouait depuis la veille dans Paris : « Sire, voilà bien une horrible boucherie ! » « Je voudrais, dit le roi, qu'on n'y eût pas com-

pris les imbéciles et les innocents! » Il accompagna cet élan généreux d'instances tellement pressantes et soutenues, qu'il obtint enfin la révocation des ordres sanguinaires donnés le 24 août 1572.

Ce que la violence, les ordres d'un roi despote et cruel n'avaient pu faire sur les déterminations d'un homme de cœur et de génie, la réflexion, la liberté de conscience vinrent l'effectuer. Ambroise Paré, jouissant du respect, de l'estime de toutes les classes, mourut à Paris, vers 1590, à l'âge de 73 ans, universellement regretté. La reconnaissance publique lui fit élever, en 1840, à Laval, sur la place de la Mairie, une statue en bronze, sortie des ateliers du célèbre David d'Angers.

Tel était, sous le règne de Henri II, à l'époque où vivaient ces trois hommes célèbres, l'état des lettres, des sciences et des arts en France, dans la province du Maine. A la mort prématurée de ce roi, mort dont Montgommeri, capitaine de ses gardes, fut, comme on le sait, dans un tournoi, la cause involontaire, le 28 juin 1559, les conditions du progrès des lumières devinrent plus défavorables encore.

Le diocèse du Mans nous offre, pendant cette époque, l'administration pastorale d'un seul évêque.

JEAN DU BELLAY, LXVIIe ÉVÊQUE DU MANS. — Frère du précédent, et plus âgé que lui, Jean du Bellay, déjà cardinal, archevêque de Paris, de Bordeaux, évêque de Limoges, pourvu de riches abbayes, gouverneur de Paris en l'absence de François Ier, dont il avait toute la confiance, fut encore mis en possession de l'évêché du Mans, en 1546, par la faveur du roi. De telle sorte qu'il avait à la fois l'administration de quatre diocèses au moins, sans compter les obligations à remplir dans ses autres emplois ; charges évidemment trop lourdes pour un seul homme, quels que soient d'ailleurs son mérite, son zèle, son activité. D'où l'on doit équitablement inférer qu'il ne put accorder à notre province les soins dont elle avait besoin, et qu'il aurait sans doute bien voulu trouver le temps de lui donner.

Chargé, pendant un voyage qu'il fit à Marseille avec Fran-

çois Ier, d'improviser un discours à Clément VII, il s'acquitta de cette mission difficile et délicate à la grande satisfaction du pape, du roi, de tous les assistants. Il eut pendant quelque temps près de lui, en qualité de médecin, François Rabelais, auquel, ensuite, il conféra la cure de Meudon, près Paris. Pendant son séjour en France, Jean du Bellay fit construire un pont en pierre sur la rivière d'Huisne, près de son château d'Yvré; ériger, pour la chapelle du Chevet, dans la cathédrale du Mans, par Germain Pilon, à la mémoire de son frère aîné, Guillaume du Bellay, lieutenant du roi en Piémont, un magnifique mausolée, respecté par le vandalisme des différentes époques, et dans lequel on peut admirer, encore aujourd'hui, le beau talent de l'artiste et la cordiale affection du fondateur. Nous n'en dirons pas autant pour ce qui concerne le bon goût et le talent du poète courtisan de cette fabuleuse épitaphe : « Cy gît Lengey, qui, de plume et d'épée, a surmonté Cicéron et Pompée. »

A la mort de François Ier, Jean du Bellay, comme tous les hommes supérieurs favorisés de la fortune, fut poursuivi par l'envie; devint l'objet d'injustes préventions dans l'esprit de Henri II ; et, blessé d'une disgrâce qu'il ne méritait pas, se démit de tous ses évêchés, excepté de celui du Mans ; et, retiré à la cour de Rome, y mourut doyen du Sacré-Collége des cardinaux, le 16 février 1560.

François II, fils aîné de Henri II et de Catherine de Médicis, venait de monter sur le trône, en 1559. Ce jeune prince, âgé de quinze ans, déjà marié à l'infortunée Marie Stuart, était faible de corps et d'esprit, incapable de régner par lui-même, et dès lors gouverné par ses oncles, les ambitieux Guises, pour tout ce qui tenait à la politique, à l'administration du royaume ; et, pour le reste, par sa mère l'artificieuse Catherine, flattant en apparence tous les partis, et cherchant, en réalité, à les détruire tous les uns par les autres. Cette femme, distinguée sous plusieurs rapports, aimait sans doute les sciences, les arts, les artistes, les savants ; les accueillait avec des prévenances recherchées, mais, embarrassée dans les inextricables fils de

ses intrigues perpétuelles contre Antoine de Bourbon, roi de Navarre, le connétable de Montmorency, les Guises, l'amiral de Coligny, François II lui-même, elle trouvait bien peu de loisir pour seconder fructueusement les efforts des savants, des artistes, et favoriser ainsi le progrès des sciences et des arts, qui venaient de perdre un de leurs plus véritables appuis dans la personne de Diane de Poitiers, que l'on avait déjà repoussée de la cour.

Du reste, cette cour perdait chaque jour quelque chose de ces formes polies, de cette courtoisie chevaleresque, amenées par les croisades et développées surtout par François I[er]; les remplaçait par des mœurs dissolues, prenant à peine le soin de se voiler sous des formes décentes; et que la reine mère exploitait au service de ses projets, de ses intrigues; par une superstition poussée jusqu'à des croyances ridicules dans la magie, *l'envoûtement*, l'astrologie, la divination; et dont Catherine s'occupait souvent avec l'astrologue florentin, Cosme Ruggieri, son confident, son dévoué compère, dans l'observatoire particulier qu'elle avait fait construire tout exprès à Paris, et dont le seul vestige est aujourd'hui la colonne astrologique de la halle au blé. Telle est la vérité; car, en supposant même que l'on n'accepte pas toutes les criminelles imputations dirigées contre cette reine par ses ennemis, « Il est du moins certain, dit Anquetil, que c'est à son règne qu'a cessé l'austère bienséance de l'ancienne galanterie française, chassée par la fureur de la parure et des ajustements. La pudeur en souffrit; et, comme toutes les vertus se tiennent, à la généreuse franchise de nos ancêtres, succédèrent la ruse, la finesse qui, sous une reine italienne, s'accréditèrent aux dépens de la bonne foi. »

La mort de François II, le 5 décembre 1560; l'avénement au trône de son frère Charles IX, alors âgé de dix ans; la puissance de Catherine, devenue régente contre le vœu des partis; celle du roi de Navarre, déclaré lieutenant-général du royaume; le retour du connétable de Montmorency à la cour; son association au duc de Guise, au maréchal Saint-André,

association qui se fit redouter sous le nom de *Triumvirat*; l'activité des Châtillon : l'amiral de Coligny, d'Andelot, le cardinal de Châtillon; l'agitation des réformés, dont ils représentaient le triste drapeau; vinrent compliquer les événements politiques, donner aux combats de religion les effrayantes proportions d'une véritable guerre civile, avec son horrible complément, l'affreux massacre du 24 août 1572; enfin, paralyser momentanément l'heureuse impulsion du véritable progrès.

Pendant ces tristes phases de notre histoire, commence la troisième série des comtes du Maine, sous le titre de comtes apanagés.

III° COMTES HÉRÉDITAIRES APANAGÉS.

Ce titre, qui n'obligeait point à la résidence ni même aux soins particuliers de l'administration locale, devint insignifiant pour la province dont il dérivait, et n'amena plus d'autres rapports entre le titulaire et le pays qui lui donnait son nom, que ceux des avantages pécuniaires, ou seulement honorifiques; dont le premier faisait son profit ainsi que d'une dotation ou d'un simple bénéfice, accordé par les rois de France, comme juste compensation, aux derniers nés de leurs fils. Cette troisième série commence vers 1552, et finit à la promulgation de la loi du 24 septembre 1792, qui détruit les apanages.

EDOUARD-ALEXANDRE, TROISIÈME FILS DU ROI HENRI II, 1er COMTE APANAGÉ DU MAINE.

Ce prince, né en 1551, troisième fils du roi Henri II, reçut, de son père, comme apanage, le titre de duc d'Anjou et de comte du Maine; les conserva jusqu'en 1570, et devint, ainsi que nous le verrons bientôt, roi de France sous le nom de Henri III. Jusqu'alors occupé de la guerre, des intrigues de la cour, sous

la direction de Catherine de Médicis, et ne tenant le Maine et l'Anjou qu'à titre d'apanage, il ne prit aucune part au gouvernement de ces provinces.

Charles IX, au milieu des intrigues, des perfidies et des méfaits d'une cour ambitieuse et remuante, avait acquis sa majorité, lorsque, vers 1570, parcourant la province avec sa mère, il vint au château de Pescheseul, commune d'Avoise, visiter sire Jean de Champagne, dont nous avons déjà parlé : ce digne sujet d'un roi qui, deux ans plus tard, devait lâchement tirer, par les fenêtres du Louvre, sur son peuple fuyant les assassins dont il avait lui-même aiguisé le poignard !...

Pendant cette visite, bien remarquable sous plus d'un rapport, dans l'histoire du Maine, le monarque de France et le seigneur de Pescheseul, dans leurs entretiens familiers, donnèrent plus d'un échantillon de l'estime que l'on devait avoir pour un tel serviteur et pour un tel maître. Le 3 avril 1562, comme nous l'avons déjà vu, lorsque les calvinistes s'emparèrent du Mans, Jean de Champagne fut un des premiers chefs de cette révolte, et l'un des principaux acteurs qui, de notre malheureuse ville, firent une place d'armes saccagée par d'implacables ennemis; et, lorsqu'ils prirent la fuite, devint l'un de leurs plus cruels persécuteurs. Quand il avait pu les attirer dans son repaire, sous les prétextes les plus captieux, ce méchant *déboîté*, joignant le cynisme à la perfidie, les faisait noyer dans les douves de son château, que par dérision il nommait : « *Son grand godet* : plus de soixante cadavres y furent trouvés.

Charles IX, croyant sans doute aussi faire une plaisanterie de bon goût, dans un de ses moments assez rares de joyeuse expansion, lui demandait avec un sourire de complaisance : « Mon cousin, combien avez-vous fait boire de huguenots dans votre *grand godet?* » « Sire, lui répondit Jean de Champagne sur le même ton, pour de mauvais meubles on ne fait pas d'inventaire !... »

Pendant les quinze jours que la reine-mère et son fils passè-

rent au château de Pescheseul, pour s'y livrer, avec leur suite, aux plaisirs de la chasse, le roi seulement accompagné du jeune comte de Suze, ayant, sur une légère barque, atteint le milieu de la Sarthe, assez forte dans ce pays, y courait un véritable danger, lorsque le comte du Lude, justement effrayé, monte à cheval et gagne l'embarcation à la nage, prend Charles en croupe et le ramène à terre sans accident.

Jean de Champagne, au bord de la rivière, avait considéré les péripéties de ce petit drame, peut-être avec plus de satisfaction que de frayeur : en effet, lorsque le jeune monarque, sans doute encore ému du péril auquel il venait d'échapper, lui demande en riant, mais comptant sur son intérêt ou pour le moins sur sa courtoisie : « Seigneur de Pescheseul, qu'eussiez-vous dit si vous m'aviez vu submergé, en danger de me noyer ? » « Ma foi, sire, puisque vous êtes sain et sauf, je vous dirai toute ma pensée, j'aurais crié : *Le roi boit!*

C'est bien ici le cas de répéter cet adage vulgaire, mais plein d'enseignement et de vérité : « Tel maître, tel valet!... » Si le *maître*, en effet, n'avait pas encore suffisamment fait ses preuves, après les trois sanglantes journées des 24, 25 et 26 août 1572, il ne lui restait plus rien, en fait de cruautés lâches et perfides, à pouvoir envier au *valet*. Ce roi, qui n'avait pas alors 23 ans, reçut, du reste, un juste châtiment des crimes dont sa mauvaise éducation et l'inexpérience de son jeune âge furent les seules circonstances atténuantes; en horreur aux honnêtes gens de toutes les opinions, de tous les partis, nuit et jour poursuivi par d'effrayantes hallucinations, miné sourdement par une maladie, un épuisement gradué, qui ne lui permettaient pas même la consolation du doute sur sa fin prochaine, il succomba le 30 mai 1574, et n'eut pas même la consolation, en expirant, de se rattacher au dernier regard d'une mère : celle qui l'avait poursuivi de ses funestes conseils, pendant toute sa vie, s'en étant éloignée à l'instant de sa mort!...

Le troisième fils de Henri II, Édouard-Alexandre, duc d'Anjou, comte du Maine, qui venait d'être élu roi de Pologne,

en 1573, apprenant la fin prématurée de son frère Charles IX, s'échappe, comme un fugitif, de sa nouvelle cour; et vient, en 1574, prendre possession de la couronne de France, dont il se trouvait légitime héritier, sous le nom de Henri III, à l'âge de 23 ans.

Ce règne, comme le précédent, fécond en intrigues de toute nature, en guerres civiles, en crimes particuliers, en calamités publiques, etc. ; ainsi que le précédent, se termine par des trahisons, par des assassinats ostensiblement effectués au nom du roi, disons mieux, près de lui, presque sous ses yeux.

En effet, pendant les Etats de Blois, en 1588, au milieu de toute la cour, le massacre des Guises, médité d'avance, commandé par Henri III, vient effrayer la France, et soulever l'indignation de l'Europe. Ces deux princes, trop audacieux sans doute, et menaçant avec une dangereuse imprudence le trône d'un monarque ombrageux et cruel, avaient eu les premiers torts envers leur souverain : ils avaient été coupables; était-ce une raison pour devenir lui-même lâchement criminel?... Au jour marqué pour l'assassinat, le 22 décembre 1588, Henri de Guise, dit *le Balafré*, fut mandé, par le souverain, dans son cabinet. Au moment où, soulevant la portière, il se dispose à pénétrer dans cet appartement, un sicaire, aposté pour cette horrible exécution, le frappe mortellement; et, craignant que cette blessure ne fût pas suffisante, plusieurs courtisans l'assaillirent, le percèrent de leurs épées, dans la chambre même du roi.

Après cette inique et barbare exécution, Henri III descend dans la chambre de sa mère, et, d'un air de triomphe, lui fait part du coup décisif qu'il vient de porter. Catherine, assurément, n'était pas femme à reculer devant ce moyen pour atteindre un but; mais, effrayée de sa violence, elle en calcula, d'inspiration, toutes les suites; et se soulevant, avec peine, sur le lit de douleur, où bientôt elle devait s'éteindre dans le silence et l'abandon, la mère ne répondit à son fils que par l'expression des plus tristes pressentiments. Ils ne furent, du reste, que trop bien justifiés ; car ce coupable souverain, comme

tous les esprits faibles une fois engagés dans la fatale voie du crime, ne s'arrête pas à cet épouvantable forfait. Le lendemain matin, 23, il fait, par ses dignes satellites, égorger le cardinal de Guise, enfermé dans une chambre du palais; et qui, pour toute défense, à l'exemple de César, se couvre la face du pan de son manteau, s'abandonne ensuite au fer des assassins.

Ainsi périrent, sous les coups du poignard, ces deux frères ambitieux, après une immolation semblable de l'amiral de Coligny, pendant les massacres du 24 août 1572, dont ils furent les principaux directeurs; après avoir fait trembler Henri III sur son trône, l'avoir expulsé de Paris, etc. Mais l'inflexible, l'équitable histoire n'en formulera pas moins son indignation en face d'un pareil châtiment, qu'il fallait demander à la juste sévérité des lois; mais dans lequel un roi de France ne devait pas accepter la double fonction de juge et de bourreau!...

En effet, en suivant cette voie criminelle, Henri III courait fatalement à sa perte. Déjà flétri dans l'opinion publique par ses habitudes licencieuses au milieu de ses femmes, et surtout de ses *mignons*, il excita, par l'assassinat des Guises, l'indignation de ses sujets, les foudres d'excommunication de l'inflexible Sixte V. Ouvrant ainsi d'autant plus largement le chemin du trône à son rival Henri IV, que ce prince offrait déjà toutes les nobles qualités qui devaient glorifier, immortaliser son règne; et que son artificieuse belle-mère, Catherine de Médicis, âgée de 69 ans, venait de mourir, le 5 janvier 1589, à Blois; où le roi demeura jusqu'au 16, tranquillement occupé des funérailles de sa mère et de la clôture des États; pendant que son royaume était menacé de toutes parts, et son autorité chaque jour plus sérieusement compromise.

Mayenne, alors chef zélé de la faction des Guises, occupait militairement Paris, où s'étaient réunies les familles de ces malheureux princes et leurs plus dévoués partisans. Le roi de Navarre s'approchait de cette capitale, suivi d'une vaillante armée de 40,000 hommes. De telle sorte que Henri III eût été

probablement déposé par l'un ou par l'autre, s'il n'eût dû lui-même subir le supplice du talion, comme il l'était déjà par la Sorbonne et le parlement.

Pendant qu'il commandait avec son beau-frère le camp de Saint-Cloud, marchant de concert au siége de Paris, un dominicain fanatique, âgé de 22 ans, ignorant, grossier, libertin, séduit par les promesses des ducs d'Aumale, de Mayenne, les avances de la duchesse de Montpensier, sort de la cité le 3 juillet 1589; tombe à dessein dans les gardes avancées du roi, se fait conduire à lui, ayant obtenu des lettres de créance, qui, disait-il, ne pouvaient être délivrées qu'à Sa Majesté. Pendant que Henri III parcourt l'une de ces lettres, l'assassin, nommé Jacques Clément, lui plonge dans le ventre, le 1er août, un long poignard qu'il tenait caché; le roi saisit convulsivement cette arme, l'arrache de sa blessure, en frappe le meurtrier au visage. Les gentilshommes présents immolent ce monstre, et malheureusement ainsi détruisent en lui tout moyen positif de reconnaître légalement ses complices.

Le roi de Navarre, emporté par son excellent cœur, accourt au bruit de cet assassinat, se jette affectueusement dans les bras de son beau-frère, qui comprit alors tout ce que valait un grand et loyal caractère. Aussi, voulant se montrer, à sa dernière heure, digne d'un pareil ami, Henri III, à son lit de mort, le 2 août 1589, sembla-t-il racheter pour un moment plusieurs de ses fautes par un acte d'affectueuse équité, qui fit couler des larmes dans toute la noble assistance. Quelques instants avant d'expirer, comme ranimé par le besoin d'accomplir une importante et juste mission, le roi, s'adressant aux seigneurs qui l'entouraient, leur dit avec une voix cordialement accentuée : « Nobles représentants de la valeur, de la loyauté françaises, ne laissant aucun héritier direct au trône, je vous adjure de reconnaître, après moi, comme votre digne et légitime souverain, mon frère bien-aimé, Henri de Bourbon, roi de Navarre, dont les excellentes qualités feront un bon chrétien et le modèle des rois. » Après cette allocution touchante et prophétique, Henri III rendit le dernier soupir, à l'âge de 38 ans.

Pendant ces tristes phases de notre histoire, la province du Maine est, comme toutes celles du royaume de France, durement éprouvée par les guerres, les famines, les épidémies, les impôts, les exactions des insurgés, et même des officiers de la couronne ; et ne présente, à considérer au point de vue des intérêts particuliers, que les faits relatifs aux comtes, aux évêques, aux hommes remarquables de cette époque.

François-Hercule, duc d'Alençon, quatrième fils de Henri II, IIe comte apanagé du Maine.

Ce prince, qui n'avait porté que le titre de duc d'Alençon jusqu'à l'avénement de son frère Henri III au trône de France, reçut, en 1576, ceux de duc d'Anjou et de comte du Maine. Simplement apanagé, comme tous ceux de cette catégorie. D'un caractère faible, indécis, d'une intelligence très-ordinaire, il n'eut aucuns rapports essentiels avec notre province, au point de vue de son gouvernement. Imprévoyante victime des intrigues de cour, son rôle fut d'être constamment trompé dans ses espérances, abreuvé de dégoûts et d'ennuis. Souverain passager des Pays-Bas, leurré de la perspective d'obtenir en mariage Elisabeth d'Angleterre, il mourut au mois de juin 1584, âgé de 30 ans, à Château-Thierry; les uns disent de chagrin; les autres, par le poison des Espagnols.

Un seul évêque, pendant toute cette phase de notre histoire, occupa le diocèse du Mans.

Charles d'Angennes, LXVIIIe évêque du Mans. — Fils de Jacques d'Angennes, seigneur de Rambouillet, lieutenant du roi Henri II, en Italie, et d'Isabelle Cottereau, dame de Maintenon, Charles d'Angennes, après des études brillantes, fut, en 1556, nommé à l'évêché du Mans par Henri II, mais n'en prit réellement possession qu'en 1559, alors âgé de 29 ans.

Cette ville, et même toute la province, étaient déjà troublées par les prédications et les méfaits du protestantisme; il eût été, par conséquent, plus nécessaire que jamais, pour les pré-

venir et les combattre suivant les préceptes de l'Eglise, et, d'une manière avantageuse, de trouver, dans le nouvel évêque, un prélat unissant la tolérance à la fermeté , le calme, la douceur de la charité à la justice, à l'énergie de la répression ; enfin, la vertu de l'exemple, à la vertu des préceptes.

Charles d'Angennes était loin d'offrir ces rares, ces précieuses qualités; et, sans admettre, dans leur entier, les accusations portées contre lui par la prévention ou l'esprit de parti, nous sommes forcé de convenir qu'il fit à peu près le contraire de ce qu'exigeaient les fâcheuses et difficiles conditions de son épiscopat.

Lorsque les calvinistes, Henri Salvert et Merlin, vinrent au Mans, en 1559, prêcher une déplorable hérésie, au lieu de leur opposer les armes toujours victorieuses de la charité, de la raison, de la vérité, de la douceur évangélique, Charles d'Angennes se retire à son château de Touvoie, leur abandonne la disposition libre de sa métropole, qu'ils exploitent sans résistance et sans combat de la manière la plus scandaleuse et la plus funeste ; et, dès qu'ils sont partis, ne comprenant pas davantage le caractère et la sublimité de sa mission , « abandonne , comme le remarque l'historien de Thou, le bâton du pasteur pour l'épée du guerrier; » met sous les armes un corps de cinq cents hommes, et, parcourant à leur tête les principales villes de son diocèse, y fait exercer, disent les chroniques du temps, les plus terribles représailles. Quelques écrivains ont même prétendu que, pour soustraire les statues des douze apôtres au pillage des huguenots pendant leur séjour au Mans, en 1562, il avait emporté ce riche dépôt à son habitation rurale, et ne l'avait pas restitué depuis. Cette soustraction, qui pourrait bien n'être qu'une invention calomnieuse de ses ennemis, n'en prit pas moins assez de créance pour devenir l'occasion d'une piquante plaisanterie, faite lors de la présence du prélat au concile de Trente, en 1563 : « Non-seulement le Saint-Esprit, dit l'auteur de cette maligne allusion, mais encore les douze Apôtres assistèrent à la conclusion de ce remarquable et fameux concile. »

Envoyé, comme ambassadeur à la cour de Rome, près de Pie V, il reçut, en 1570, le chapeau de cardinal, en récompense du succès de sa mission ; resta, sous ce titre, près des papes Grégoire XII et Sixte V. Ce dernier le nomma gouverneur de Corneto, ville des États de l'Eglise, près de la Méditerranée. Il mourut dans cette résidence le 23 mars 1587, à l'âge de 56 ans, très-probablement sous l'influence du poison.

En se fixant dans les États-Romains, Charles d'Angennes renvoya ses domestiques français, pour composer toute sa maison d'Italiens. Il eut ensuite l'extrême imprudence d'informer son médecin, son pharmacien, et son homme de confiance, Claudio Lupi, du riche testament fait à leur avantage. Ces misérables, craignant qu'il ne vécût trop longtemps, et surtout qu'il ne changeât ses dispositions, lui administrèrent un lavement empoisonné. Comme il criait beaucoup au milieu d'horribles souffrances, et que la mort n'arrivait pas assez vite, Claudio Lupi s'approche de son maître, avec l'attention apparente de lui soutenir la tête, mais en réalité lui presse la gorge avec la force et le temps nécessaires pour l'achever complétement.

Pendant l'épiscopat de Charles d'Angennes, deux ecclésiastiques se distinguèrent particulièrement dans son diocèse : Bernardin de Saint-François, prieur de Grandmont, près la forêt de Bersay, nommé à l'évêché de Bayeux. Le cardinal Cointerel, né à Sablé, qui dut sa grande élévation à son mérite seul, et mourut à Rome.

Enfin, nous sommes arrivés à ce 2 août 1589, à cette phase mémorable de notre histoire où vont commencer les brillants exploits de notre Béarnais; où vont se préparer les grands événements qui, *par droit de conquête et par droit de naissance*, devaient nous donner le meilleur de nos rois, le digne et généreux Henri IV.

Non corrompu, sans doute, mais profondément éprouvé par les intrigues de cour, au milieu desquelles il avait été forcé de vivre; souvent en danger de perdre la liberté, la vie même dans cette atmosphère périlleuse des ambitions, des rivalités,

des perfidies et de leurs impitoyables exécutions, son esprit fin, délié, judicieux, s'était formé par l'observation; son caractère franc, loyal, généreux, avait acquis une réserve, une prudence exigées par la gravité, la nécessité des circonstances. Toutefois cette éducation sévère, utile peut-être chez un homme d'aussi noble trempe, mais dangereuse pour le plus grand nombre, puisqu'elle détruit le plus souvent les bonnes qualités naturelles, comme l'histoire nous en fournit tant de preuves; comme nous l'avons particulièrement observé pour François II, Charles IX, Henri III, ses parents et ses prédécesseurs, ne fit que donner aux excellentes dispositions de son cœur et de son esprit une maturité précoce, un perfectionnement précieux, qui doublèrent ainsi la puissance de leurs applications pour vaincre toutes ces difficultés au milieu desquelles il devait monter les degrés du trône.

Il suffit, en effet, pour bien comprendre l'étendue, la gravité de ces obstacles, de se rappeler dans quelle situation était alors toute la France: épuisée d'impôts, de guerres civiles, de calamités; divisée par les opinions politiques, religieuses, les intérêts divers; occupée dans sa capitale, dans un grand nombre de ses principales villes, par cette *ligue* à la tête de laquelle se montraient les ducs de Mayenne, d'Aumale, etc.; *ligue* dont le feu dévorant se trouvait si violemment soufflé par les duchesses de Montpensier, de Guise, etc.; enfin, dont la base n'était alors que trop solidement établie sur la redoutable faction des *Seize*. Mais, de son côté, le roi de Navarre marchait environné d'une vaillante noblesse, des partisans les plus dévoués, et dont l'estime se traduisait par les plus honorables formules: « Sire, lui disait Givri dans une occasion périlleuse, vous êtes le roi des braves et ne serez jamais abandonné que des poltrons. » Givri ne s'en tint pas aux paroles; aussi le roi, si juste appréciateur du véritable courage, lui répliquait-il dans une affectueuse lettre, après la nouvelle qu'il avait reçue de plusieurs traits de bravoure de ce jeune et vaillant capitaine: « Tes victoires m'empêchent de dormir: adieu, Givri; voilà tes vanités payées! »

Avec d'aussi belles qualités, cet excellent prince n'en sera pas moins éprouvé par l'injustice des hommes, qu'usé de bonne heure par des tribulations sans nombre ; il offrira prématurément les stigmates ordinaires de la vieillesse. Mais les acceptant avec son aimable gaieté, lorsqu'on lui demandait la cause qui pouvait avoir sitôt fait blanchir ses cheveux ? il répondait en souriant : « Que voulez-vous, c'est le vent de mes adversités qui a soufflé par là. »

Dès que la ligue eut appris la mort de Henri III, qu'elle avait provoquée, dont elle attendait la nouvelle avec impatience, le premier de ses actes fut de proposer la couronne de France au duc de Mayenne, qui n'osa pas l'accepter, mais qui prit le titre de lieutenant-général du royaume ; le 7 août 1589, fit proclamer souverain, avec le nom de Charles X, le vieux cardinal de Bourbon, alors prisonnier de son neveu le roi de Navarre, et se mit en mesure de poursuivre ce dernier, à la tête d'une armée de 25,000 hommes.

Celle de Henri IV montait au plus à 7,000 ; et comme il se trouvait cerné près de Dieppe, on délibéra pour savoir s'il n'agirait pas sagement en passant en Angleterre pour y demander un secours. Biron s'élève aussitôt avec une courageuse et noble indignation contre cet avis : « Si vous allez au-devant du secours des Anglais, sire, ils reculeront... On propose à Votre Majesté de quitter son royaume, et moi je soutiens que si vous n'étiez pas en France, il faudrait vaincre tous les obstacles pour vous y rendre... Dans l'état où vous êtes, sire, sortir de France, seulement pour 24 heures, c'est s'en bannir pour jamais !... »

Ici nous ferons un rapprochement historique bien curieux, et qui nous semble d'un profond enseignement : le premier des Bourbons, en suivant le digne avis du maréchal de Biron, conserva sa couronne et sauva la France : le dernier des Bourbons, plus de deux siècles après, en suivant un avis opposé, compromit l'une et l'autre, par le désastre de Quiberon. De telle sorte qu'il est impossible de voir une opinion de cette importance aujourd'hui mieux justifiée par la sérieuse autorité des faits.

Soutenu par les éloquentes et prophétiques paroles du maréchal, Henri IV n'écoute plus que la voix de son courage et de l'honneur qui lui commandaient, l'un et l'autre, de défendre ses droits et la sécurité du royaume. Il commence avec discernement et persévérance à le conquérir progressivement dans presque toutes ses provinces, par cette pénible et glorieuse lutte qui devait lui concilier l'amour de la France, l'estime et l'admiration du monde.

C'est alors que nous voyons ce valeureux souverain pénétrer dans notre province, y déployer ces grandes et nobles qualités qui, dans toute autre circonstances, l'auraient, sans combat, soumise à son équitable empire.

Mais déjà, dès l'année 1588, des factieux dévoués aux Guises veulent entrer en armes dans l'évêché, pour y massacrer le seigneur de Maintenon qui commandait au Mans dans l'absence du gouverneur de cette ville, Philippe d'Angennes, sieur de Fargis. Mais Charles d'Angennes, alors évêque du diocèse et frère du gouverneur, simplement revêtu d'un rochet et d'un camail, accompagné de ses deux aumôniers, se présente courageusement en face des assassins furieux ; les domine par l'ascendant de sa parole, de cette vertu chrétienne dont ils acceptent l'autorité sans même en comprendre le caractère. Quelques prêtres ligueurs se livrent seuls à des voies de fait sur ce digne évêque, dont la seule faute, à leurs yeux, était d'être resté fidèle à son roi légitime.

Le 12 février 1589, les bouchers du Mans excitèrent dans la ville une violente révolte ; le gouverneur, de Fargis, y fut dangereusement blessé, puis ensuite enfermé à la Bastille. Ces rebelles étaient commandés par Urbain de Laval, de Bois-Dauphin, mis en liberté par le Béarnais ; et qui, pour l'en remercier, prend le parti de la ligue dont les progrès étaient alors effrayants dans le Maine, et remplaça de Fargis au titre de gouverneur du Mans.

Après avoir soumis une partie de la Touraine, du Vendômois, Henri IV arrive dans notre province le 26 novembre 1589; s'empare de Château-du-Loir, et couche le 27 à

Yvré-l'Evêque. Déjà, par son ordre, de Fargis, qu'il avait fait sortir de la Bastille, investissait le Mans et sommait Bois-Dauphin d'en ouvrir les portes. Mais, pour toute réponse, le nouveau gouverneur qui, d'avance, avait effectué le ravage des terres, incendié le fauboug de la Couture, placé au-delà des retranchements, brûle au moins pour 300,000 fr. des plus belles maisons, le dégât des campagnes s'élevant à plus de 1,500,000 fr., et les sommes dépensées par les habitants, pour les fortifications, à plus de 150,000 fr.

De Fargis arrête les progrès de l'incendie; les barons de Châtillon et de Biron prennent ce faubourg, et, le 28, Henri s'y vient installer dans l'abbaye de la Couture. Le 29, occupation des autres faubourgs, malgré le feu que l'implacable gouverneur venait également d'y faire mettre.

Le roi passe trois jours et trois nuits au milieu des travaux du siége, qu'il dirige lui-même ; et, le 2 décembre, à 7 heures du matin, la grosse artillerie commence à battre les remparts. Bois-Dauphin, effrayé des conséquences personnelles de son arrogante et désastreuse conduite, présente alors autant de bassesse qu'il avait montré d'insolence ; demande à parlementer, et deux heures de l'après-midi n'avaient pas sonné, que déjà sa signature était au bas d'une capitulation dont le souverain avait seul dicté les conditions.

Toujours loyal et généreux, Henri IV se contente, pour toute réparation, d'une somme de 27,000 écus, employée à solder ses troupes; de la réintégration du sire de Fargis dans son gouvernement du Maine, et de Claude d'Angennes, son frère, dans le diocèse du Mans, qu'il occupait avant ces événements. Avec cette bonté qui constituait le fond de son caractère, cet excellent roi, pour éviter plus sûrement le pillage de la ville, ne permet point à ses soldats d'y entrer ; en fait soigneusement fermer, garder les portes, et reste lui-même dans son logement du faubourg.

Les habitants vinrent lui prêter serment de fidélité, pleins de reconnaissance pour sa bienveillante modération et d'estime pour son courageux dévouement.

Pendant les cinq jours qu'il passe au Mans, depuis la capitulation de Bois-Dauphin, il reçoit la soumission respectueuse des places principales de la province du Maine : Ballon, Beaumont-le-Vicomte, Sablé, Château-Gonthier, Mayenne, Laval, etc., qui le reconnaissent pour leur souverain légitime. La seule ville de la Ferté-Bernard garda le silence et ne fut point inquiétée.

Henri IV, ayant dirigé son armée sur Alençon, vient à Laval, dont les habitants le reçoivent avec les plus cordiales démonstrations, le 9 décembre ; reste huit jours au château. Passant, dans une promenade au faubourg Saint-Martin, devant les deux communautés des Cordeliers et des religieuses de Sainte-Claire, séparées seulement par un mur, il trouve dans ce voisinage l'occasion d'une saillie particulière à cet esprit d'à-propos, à cette gaieté franche et naïve qui caractérisaient le Béarnais : « Ventre saint-gris, s'écria-t-il avec un accent de joyeuse surprise, le feu est ici bien près des étoupes!... » La ville de Mayenne le reçut avec les mêmes témoignages d'affection et de respect. Dès l'année 1590, il était maître du Maine et de presque toute la Normandie. En 1592 nouvelles hostilités dans le Bas-Maine, où les Anglais, toujours disposés à révolutionner et piller nos provinces, ne manquent pas d'exercer leurs continuels ravages. Mayenne, Laval, etc., qui sont alternativement pris et repris, ne rentrent définitivement sous le gouvernement de Henri IV que le 27 avril 1594, par la terminaison de ces guerres désastreuses qui, pendant trente ans au moins, ensanglantèrent notre malheureux pays.

Déjà, par sa glorieuse victoire à la bataille d'Ivry-sur-Eure, le 14 mars 1590, en face des armées que Mayenne commandait au nom de la ligue, le Béarnais avait noblement conquis son royaume de France, et révélé toute la supériorité de sa valeur et de son courage sur les chefs rebelles qui voulaient usurper ses droits. Avant le combat, on lui fit observer que, dans la supposition d'un échec, rien n'était préparé pour la retraite. « *C'est vrai*, répondit-il aussitôt avec une magnanime confiance; *mais j'ai pensé que des Français comme vous et moi*

ne devions pas avoir d'autre moyen de retraite que la victoire sur le champ de bataille!... » Et pour compléter cette pensée dignement chevaleresque, il fait entendre à tous ceux qui l'entourent, au moment de charger l'ennemi, ces nobles et véridiques paroles : « *Braves compagnons, suivez courageusement votre chef, et si notre étendard vient à disparaître au fort de la mêlée, ralliez-vous à mon panache blanc, vous le trouverez toujours sur le chemin de l'honneur et du devoir!...* » A ce trait sublime, comme électrisée par une magique puissance, toute l'armée s'ébranle avec enthousiasme au cri de : Vive le roi! La victoire ne pouvait plus être incertaine!...

Mais l'admiration est loin de se trouver épuisée par un aussi brillant succès : après le combat, elle se trouve excitée d'une manière bien plus touchante encore : une voix généreuse domine alors toutes les autres : « *Arrêtez, valeureux amis; assez, assez de victimes!... sauvez les Français!...* » Est-il nécessaire d'ajouter que cette voix était encore celle du Béarnais, aussi compatissant après la victoire qu'intrépide et fougueux pendant l'action; moins occupé de ses fatigues, de ses dangers passés que du sort des vaincus; ménageant ici le sang de ses sujets même rebelles, comme il soutiendra la vie de ceux qu'il sera forcé d'assiéger dans sa capitale, en leur faisant passer des provisions, ainsi qu'un autre l'eût effectué pour des enfants soumis!

Enfin des victoires nouvelles; une persévérante bonté du roi dans les voies de conciliation toutes les fois que l'occasion s'en présentait; la mort du vieux cardinal Charles de Bourbon, au mois de mai 1590 : de ce vain simulacre de roi, que Mayenne avait donné si gratuitement aux ligueurs, comme un drapeau de ralliement; la découverte des ambitieux projets du fanatique Philippe II, roi d'Espagne; surtout la burlesque satire *Ménippée*, dont l'idée première appartient au chanoine de Rouen, Pierre le Roy, et qui vint en 1593 frapper de l'arme du ridicule, si puissante en France, la ligue et les stipendiés avilis du monarque espagnol; ces divisions sanglantes entre les Seize et les chefs de la rébellion; l'épuisement, la misère des

populations; le besoin de paix, de calme, de bien-être; l'abjuration du roi, solennellement prononcée par lui-même dans l'église de Saint-Denis, le 25 juillet 1593, au milieu d'un grand concours de prêtres, de guerriers, de magistrats, de noblesse, de peuple, etc., furent les causes principales qui consommèrent la ruine des révoltés, affermirent le roi de Navarre sur le trône de France. Elles amenèrent, avec les intelligences ménagées par Charles de Cossé, comte de Brissac, nommé, par Mayenne, gouverneur de Paris à la place du comte de Belin, seigneur du Maine, devenu suspect; avec le vœu du Parlement, les désirs de la population, etc., l'entrée véritablement triomphale de Henri IV dans la capitale de son royaume, le 22 mars 1594. Indispensable garantie de l'extension que devait bientôt prendre l'autorité de son gouvernement à toutes les villes qui se trouvaient encore sous l'empire des ligueurs.

Après son abjuration, le roi de France avait envoyé, comme ambassadeur près du Saint-Siége, Claude d'Angennes, évêque du Mans, le duc de Nevers, et Séguier, doyen de l'église de Paris, pour offrir sa soumission au souverain pontife Clément VIII; et s'était fait sacrer à Chartres le 27 février 1594: Reims étant encore au pouvoir des ligueurs. Mais ce ne fut que le 27 septembre 1595, après les plus longues et les plus difficiles négociations, que Henri IV reçut, du pape, une absolution solennelle et définitive.

A peine cet excellent souverain eut-il obtenu quelques instants d'un repos si chèrement acheté, qu'avec les conseils et la collaboration de son digne ministre, de son véritable ami, Maximilien de Béthune, baron de Rosny, duc de Sully, fidèle jusqu'à l'abnégation de soi-même, sincère jusqu'à la rudesse, il s'occupa sérieusement du rétablissement des finances, de l'amélioration des lois, des moyens capables d'assurer la paix générale et d'effectuer le bonheur des peuples.

Comment expliquer ensuite cette perversité des hommes qui le poursuivirent toujours et le firent enfin tomber sous le poignard d'un assassin? Nous citerons seulement les faits, nous laisserons à d'autres leur interprétation et leurs commentaires.

« Jean Chatel, dit Anquetil, âgé de 19 ans, livré dès son adolescence à des habitudes de débauche, venait de finir des études brillantes au collége des jésuites, qui lui montraient de l'amitié, comme à un sujet d'espérance, et qui l'admirent aux exercices spirituels, fut le monstre que l'enfer arma contre les jours d'Henri... Dans son interrogatoire, il n'accuse aucun de de ses maîtres d'être son complice, mais il assure avoir souvent entendu soutenir au collége qu'il était permis de tuer le roi, parce que c'était un tyran, et que le pape ne le reconnaissait pas; que ce sentiment était celui de la Société en général. »

Ce misérable, dans le dessein, comme il le dit lui-même, de racheter les désordres de sa vie par un acte agréable à l'Eglise, pénètre, en rampant comme un reptile, jusqu'à la chambre du roi, le 27 décembre 1595, lui porte violemment un coup de couteau vers la gorge, mais qui frappe la bouche, brise une dent sans faire une blessure profonde. L'assassin fut exécuté sans donner le moindre signe de repentir.

« On attribua, ajoute Anquetil, une aussi étonnante fermeté aux leçons des jésuites : ils furent arrêtés dans leur maison, soumis à l'interrogatoire le plus rigoureux; on y trouva des écrits séditieux ; sur ce délit, et d'autres enquêtes aggravantes, Jean Guignard, jésuite, fut condamné à être pendu ; et les autres, bannis pour toujours du royaume, sortirent de Paris le 8 janvier 1595. »

Le Béarnais avait au fond du cœur une bonté si naturelle, si généreuse, que non-seulement il admit en grâce les ducs de Guise, de Mayenne et les autres principaux ligueurs, mais encore les maintint dans la possession de leurs terres, dignités, priviléges, emplois, et les combla de ses libéralités. Lorsque ses vindicatifs courtisans lui reprochaient l'excès d'aussi nobles concessions : « Que voulez-vous, répondait-il avec son habituelle bonhomie, ne faut-il donc pas que la métairie puisse racheter le château?... »

Le duc de Mercœur avait jusqu'alors gouverné la Bretagne avec l'autorité d'un petit souverain insurgé contre son roi légitime ; Henri IV se rend dans cette province en 1598 avec des

forces imposantes, et le duc, s'étant humblement soumis sans combattre, obtint, comme les autres, des conditions qu'il n'osait pas espérer.

Ce fut pendant ce voyage que le monarque généreux qui mérita dès lors si bien les titres de *Père des Français*, de *Henri le Grand*, dont il était salué partout, signa vers le mois d'avril 1598, dans le vieux château de Nantes, ce noble et généreux document, qui, sous le titre d'*Édit de Nantes*, accordait aux calvinistes : la liberté de conscience, l'exercice public de leur culte, etc., à des conditions sages et prudentes ; en élevant le souverain dans l'opinion publique, en éteignant le feu de la guerre civile, en assurant la paix, la prospérité de la France. L'heureuse influence de cet Édit qui semblait formulé par le cœur paternel du meilleur des rois sera mieux comprise encore, lorsque nous verrons sa révocation le 17 octobre 1685, 87 ans plus tard, produire des résultats absolument opposés.

Henri IV, après avoir accompli ce grand acte de justice et d'humanité, vint passer quelques jours à La Flèche, ville qui lui rappelait d'aimables souvenirs et qu'il affectionna toujours, comme nous le verrons, d'une manière toute spéciale. C'était en effet là qu'il possédait un domaine autrefois habité par ses parents et dont il saura faire un noble usage ; c'était là qu'il avait été conçu, que s'étaient passés joyeusement quelques-uns des beaux jours de son enfance ; enfin, ce fut là, qu'après une mort tragique et prématurée, on vint, en conséquence de ses dernières volontés, déposer son cœur au milieu des regrets et des larmes d'une population heureuse et fière de le posséder comme un dépôt honorable et sacré.

A ceux qui pourraient encore douter du séjour que le roi fit à La Flèche, de l'affectueux intérêt qu'il portait à cette ville, il suffirait, pour les convaincre, de leur citer ce passage si précis des mémoires de son digne ministre. « Après avoir rendu l'Édit de Nantes en 1598, Sa Majesté, dit Sully, revenant de Rennes et retournant à Paris, se rendit à Tours, par *La Flèche qu'elle se fit un plaisir de revoir, comme l'endroit où elle avait passé une partie de sa jeunesse.* »

De retour à Paris, le roi s'occupa de l'enregistrement de l'Édit de Nantes, auquel presque partout les derniers efforts de la ligue opposèrent une résistance opiniâtre, mais impuissante. Il fut obligé, dans cette occasion sérieuse, décisive, de mander le parlement, et d'user d'autorité. Le discours prononcé par lui, tout en s'élevant à l'importance, à la dignité du sujet, fit apprécier à la fois, la justesse, la portée de son esprit, la générosité, la noblesse de son cœur.

« Messieurs, dit-il en paraissant au milieu de cette assemblée grave, imposante, vous me voyez dans mon cabinet où je viens vous parler, non point en habit royal, ni avec la cape et l'épée, comme un prince qui reçoit des ambassadeurs, mais vêtu, comme un père de famille, en pourpoint, pour causer familièrement avec ses enfants. J'ai reçu vos remontrances ainsi que je les recevrai toujours, comme venant de gens affectionnés à mon service... Je veux croire que vous avez eu des motifs de religion : mais la religion catholique ne peut être maintenue que par la paix; et la paix de l'État est la paix de l'Église... Il ne faut donc plus faire de distinction de catholiques et de huguenots; il faut que tous soient bons Français, et que les catholiques convertissent les huguenots par l'exemple de leur bonne vie : je suis roi-berger qui ne veux répandre le sang de mes brebis, mais je les veux rassembler avec douceur... J'ai désiré faire le mariage de la France avec la paix, or il ne peut s'accomplir que mon Édit ne soit vérifié. Vérifiez-le donc, je vous en prie, je ne veux pas que personne se dise catholique plus que moi... Vos longueurs et vos difficultés donnent lieu à des inconvénients étranges : on a fait des processions, contre l'Édit, à Tours et au Mans, pour inspirer aux juges de le rejeter. Cela ne s'est fait que par mauvaise inspiration; empêchez que telle chose n'arrive plus. »

Notre province offrit en effet une opposition toute particulière à cette mesure de paix si raisonnable, si prudente. Les envoyés du roi ne la firent accepter qu'avec une douceur, une patience égales à celles du souverain. L'Édit fut enfin enregistré, mais seulement un an tout entier après sa promulgation.

Plusieurs faits importants relatifs à l'existence de Henri IV, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, appartenant, d'une manière particulière, à l'histoire de la province du Maine, dans ce qui concerne surtout la ville de La Flèche, nous les rapporterons ici avec les développements qu'ils exigent.

Le père de Henri IV, Antoine de Bourbon, était fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, et de Françoise, sœur de René, duc d'Alençon; et sa mère, Jeanne d'Albret, fille et unique héritière de Henri d'Albret, roi de Navarre; ce qui nous explique l'origine des premiers titres de Henri, comme XXI[e] seigneur de La Flèche, par son père, et comme roi de Navarre, par sa mère. Conçu à La Flèche, où ses parents firent alors un séjour de quinze à dix-huit mois, ce prince naquit à Pau, en Béarn, le 3 décembre 1563, d'où lui vint le nom de Béarnais par lequel on le trouve souvent désigné.

Pendant un voyage qu'il fit en Lorraine pour y mettre fin à des guerres civiles entre le duc d'Épernon et quelques seigneurs du pays, les jésuites vinrent en députation lui présenter, vers 1603, une requête, dont l'objet était la révocation du jugement qui les avait expulsés du royaume, le 8 janvier 1595, après la tentative d'assassinat par Jean Chatel. Sully, tous les conseillers du roi trouvaient ce rappel dangereux; Henri, d'un avis opposé, semblait redouter les conséquences d'un refus, et disait à ses amis : « *Ventre saint-gris, si je n'accorde pas ce qu'ils demandent, me répondez-vous de ma personne?* »

Les jésuites rentrèrent en 1603. Guillaume Fouquet La Varenne, originaire et gouverneur de La Flèche, par ses instances auprès du roi, qu'il avait occasion de voir assez souvent, contribua beaucoup à l'adoption de cette mesure, à l'établissement du beau collége dont il leur fit donner la direction.

Henri IV possédait la ville de La Flèche comme fief; et, comme propriété, le château que son aïeule Françoise, duchesse d'Alençon, avait fait bâtir en 1540, que l'on nommait *Château Neuf*, par opposition au *Vieux Château*, le plus ancien édifice de la ville, et dont la construction semble remonter au X[e] siècle.

Guillaume Fouquet courtisan, quelques historiens ont même

dit *complaisant* du roi qui le fit marquis de La Varenne, gouverneur des villes et châteaux d'Angers, de La Flèche, son lieutenant général en Anjou, etc., le pria très-adroitement de s'intéresser aux jésuites, pour lesquels il était d'ailleurs assez porté ; de leur fonder un collége dans son domaine, concession que dès lors il ne fut pas difficile d'obtenir. En conséquence, le généreux monarque donne, en 1603, pour cet établissement, son château, le parc, les jardins ; de plus, pour les dépenses à faire, une somme de 300,000 livres, prise sur ses épargnes, et qui, par lui-même, fut ainsi répartie : constructions, 160,000 livres ; emplacement, 21,000 ; indemnité des bénéfices vendus par les possesseurs et devant constituer la fondation perpétuelle attachée à l'église du collége, 75,000 ; valeur de l'ancienne maison de l'Ordre, 12,000 ; bibliothèque, 3,000 ; ornements d'église, 3,000 ; pour nourriture des Pères, la première année, 6,000 ; remboursement des sommes prêtées aux jésuites par Fouquet La Varenne, 20,000. T... 300,000 livres.

Les habitants de La Flèche, comprenant, par avance, toute l'importance qu'un pareil établissement devait ultérieurement donner à leur ville, demandèrent à contribuer à cette œuvre, dit Le Marchand de Burbure, et furent en 1604, autorisés, par l'État, à voter un impôt de 6,000 livres, savoir : 3,000 pour fondations et meubles des jésuites ; 3,000 pour l'acquit de leurs dettes.

Le monarque joint, à ces fondations, les abbayes de Melinais, de Belle-Branche, les prieurés de Saint-Jacques, de Luché, de l'Echeneau, le droit de papegai particulier à la province de Bretagne, etc.

La première pierre de l'église du collége fut posée le 8 juin 1607 par le maréchal de Lavardin ; et, dès cette époque, Henri IV manifesta l'intention qu'après sa mort son cœur fût placé dans cette église comme souvenir de son affection particulière pour la ville de La Flèche et pour l'établissement qu'il venait d'y fonder. Nous allons voir de quels scandaleux événements l'accomplissement de ce vœu fut accompagné. L'église du collége de la Flèche ne fut définitivement consacrée, sous l'in-

vocation de saint Louis, que le 2 septembre 1627, par Claude de Bueil, alors évêque d'Angers. Dès l'année 1619, Louis XIII, par lettres-patentes du 31 juillet, avait accordé 12,000 livres aux jésuites de La Flèche, pour l'achèvement de leur collége qu'il favorisait aussi beaucoup.

Si l'on veut, par anticipation des temps, connaître le brillant avenir de cette grande institution, il suffira d'ajouter qu'en la formant, Henri IV lui avait assuré un revenu de 20,000 liv., et qu'elle prospéra tellement qu'en 1762, époque de l'expulsion des jésuites, ce revenu s'élevait à 120,000 livres : que des professeurs du premier mérite s'y trouvaient appelés de toutes les maisons de l'Ordre; que vers 1650 elle renfermait plus de cent écoliers français, en outre des élèves de toutes les parties du monde : Allemands, Italiens, Russes, Américains, Indiens, Tartares, Chinois, etc.; que son personnel était de 120 jésuites; que les sciences, les langues de tous les pays s'y trouvaient enseignées; enfin, qu'au nombre des hommes les plus remarquables sortis de cette institution, on peut citer Descartes, le chancelier Voisin, l'avocat-général Séguier, Pasquier, conseiller de grand'chambre, Talleyrand-Périgord, etc.

Depuis cette brillante phase de son existence, le collége de La Flèche éprouva d'importantes et nombreuses modifications : Les jésuites en sont expulsés, et même de toute la France, en 1762; l'administration municipale prend soin de cet établissement jusqu'en 1764.

Par lettres patentes enregistrées au parlement le 11 avril 1764, Louis XV ordonne que l'on y maintienne un collége royal, avec pensionnat préparatoire à l'école militaire de Paris; dans lequel seront gratuitement admis 250 fils de gentilshommes, officiers, chevaliers de Saint-Louis, blessés ou morts à l'armée; qu'on laisse également à tous les externes, sans distinction, la faculté de suivre les cours de l'établissement.

En 1775, il fait partie des douze écoles militaires secondaires instituées par le comte de Saint-Germain, alors ministre de la guerre.

Par lettres patentes de Louis XVI, du 20 mai 1776, il rede-

vient école préparatoire unique, sous la direction des doctrinaires, avec des succès progressifs, dont la révolution de 1789 vint interrompre le cours.

En 1791, il fut momentanément fermé, une partie de ses biens vendus; à cette époque désastreuse, deux anciens professeurs de ce collége, deux doctrinaires, MM. Meyer et Maurice, le sauvèrent d'une entière destruction, en l'érigeant en institution particulière avec pensionnat.

En 1808, Napoléon y transporta l'école militaire de Saint-Cyr, où furent admis des élèves de tous les pays.

En 1814, à la Restauration, il devint une troisième fois : école royale militaire préparatoire à celle de Saint-Cyr. En 1830, l'ordonnance du 10 novembre en produisit la suppression.

Enfin, au mois de février 1831, sur la proposition de M. le duc de Dalmatie, fut rétabli le Prytanée actuel, dont nous aurons occasion de parler.

Après avoir signalé, en faveur d'une ville, d'un pays, autant d'actes si généreux, pourrions-nous prévoir, pourrions-nous croire que précisément, dans ce pays, dans cette ville, se trameront des complots ténébreux, sanguinaires contre la vie d'un aussi bon, d'un aussi digne souverain?... C'est pourtant ce qui paraît incontestablement établi dans les Mémoires de Sully. Voilà ce qui nous semble positivement constaté par ce véridique et pénible document. Dans la rue des Quatre-Vents, à La Flèche, habitait, depuis quelques mois, en 1609, chez la veuve Huberson, un certain Médor, natif d'Avranches, avec des élèves qu'il dirigeait. Une fille de 26 ans, nommée Rachel Renaud, demeurant aussi chez sa tante, la veuve Huberson, trouva, dans le cabinet de travail de Médor, un gros livre qui fixa d'autant plus son attention, qu'il était écrit moitié avec de l'encre, moitié avec du sang, et présentait un grand nombre de signatures presque toutes de sang; au nombre desquelles elle reconnut celles de Médor, des nommés Dunoyer, des environs de Paris ; Ducros, de Billom en Auvergne, demeurant chez un appelé Dreuillet; l'un et l'autre ayant appartenu au duc de

Mercœur. « Ducros, ajoute Sully, était l'âme de toute cette cabale. Une congrégation chez les jésuites, dans laquelle il tenait une des principales places, et où il était chargé de faire des discours publics, lui donnait toutes les commodités possibles, pour associer à ses noirs desseins un grand nombre de personnes : c'est par ce moyen que Médor et Dunoyer l'avaient connu. » Le fameux livre fut arraché, par Médor lui-même, des mains de Rachel Renaud ; soustrait avec tant de rapidité, que la justice, qui informait, ne put jamais le saisir. Sully termine par cette remarquable conclusion : « La fille offrit de soutenir sa déposition devant telle personne qu'on voudrait, en présence de Sa Majesté elle-même. Le crédit et l'adresse de ceux que cette accusation intéressait furent assez forts pour livrer au silence une affaire qui, assurément, devait être poursuivie. » Mais ce qu'il est malheureusement impossible de ne pas reconnaître et de constater, c'est que la trame de cette conspiration s'ourdissait à La Flèche entre les complices : Médor, Dunoyer, Ducros, vers la fin de 1609, et que, le 14 mai 1610, Henri IV tombait, à Paris, sous le poignard assassin de l'infâme Ravaillac !...

Quelques écrivains ont prétendu que le motif de ce monstrueux assassinat avait été la promulgation de l'édit de Nantes ; et son principe, la conspiration dont nous venons de rapporter le caractère et l'origine dans la ville de La Flèche. Ces opinions ne peuvent être admises qu'à titre de simples conjectures. Ce qui paraît établi par les faits de l'histoire, c'est que, pendant tout son règne, Henri IV fut en butte à des haines de religion, de parti, d'ambition ; que son excessive bonté lui fit des ingrats ; sa rigueur, plusieurs fois nécessaire, des ennemis ; sa brillante carrière, des envieux ; sa galanterie, souvent sans aucun frein, des mécontents aigris par le déshonneur : que les passions les plus dangereuses le menaçaient depuis longtemps de leurs funestes conjurations, de leurs atteintes fatales, auxquelles il échappa vingt fois peut-être dans sa vie ; enfin, que le régicide qui lui porta les derniers coups, soutint, au milieu même des tortures et des horreurs du supplice, que son poi-

gnard n'avait eu d'autre mobile que des hallucinations fanatiques, et que la mort du souverain était le simple résultat d'un crime particulier.

Après la mort de cet excellent prince, Guillaume Fouquet rappelle, avec empressement, à la reine, Marie de Médicis, les intentions du feu roi pour le dépôt de son cœur dans l'église du collége de La Flèche. Toutes les dispositions étant prises, les Pères Armand, Coton, etc., dirigent ce legs précieux, avec une pompe religieuse et militaire digne de leur objet, vers le lieu de sa destination, accompagnés d'un concours de peuples qui, dans toutes les parties du trajet, donnent les plus touchantes preuves de leurs douloureux et profonds regrets. Mais des scènes bien tristes et bien regrettables attendaient l'arrivée de cet imposant cortége.

Lorsqu'il fut parvenu aux portes de La Flèche, le curé de l'église paroissiale de Saint-Thomas, les autorités, les habitants de la ville, demandèrent, comme objet de haute convenance, que le cœur du bon roi fût présenté d'abord à cette église, ainsi qu'il l'avait été à toutes celles près desquelles avait passé le convoi funèbre, pour y recevoir les regrets de la terre et les bénédictions du ciel. Mais le recteur et les jésuites, prétendant le conduire directement à leur maison, mirent une telle opposition à ce vœu si digne et si général, que le gouverneur de La Flèche, Guillaume Fouquet, se trouva dans la triste obligation de faire acte d'autorité pour trancher cette question intempestive : la présentation fut alors effectuée avec la pompe nécessaire. Malheureusement, l'orgueil humilié chez les Pères ménageait une scène des plus scandaleuses pendant le trajet, processionnellement achevé de l'église au collége.

Pour éviter un conflit de préséance que l'on devait craindre dans ces fâcheuses dispositions, et qu'il était sage d'éviter au milieu d'une pareille cérémonie, l'autorité locale avait prudemment décidé que, dans ce cortége, marcheraient, d'un côté, le curé, son clergé ; de l'autre, le recteur et ses jésuites. Mais, à peine sorti de l'église, le recteur, furieux, apostrophant le curé du ton le plus impertinent, lui jeta, comme une grossière

insulte ces inqualifiables paroles : « *Bos non arat cum asino*! Le bœuf ne laboure pas avec l'âne. » N'ayant sans doute pas assez de force d'âme ou de présence d'esprit pour mépriser une insulte aussi inconvenante, le curé lui repartit avec la même aigreur : « *Je pourrais vous répondre en latin, mais je veux que tous les assistants comprennent et sachent qu'un âne comme moi vaut mieux qu'un bœuf écorné comme vous!...* » Pour saisir l'à-propos de cette allusion sanglante, il faut savoir que, depuis l'expulsion des jésuites, après la tentative d'assassinat du roi par Jean Châtel, leur bonnet, d'abord à quatre cornes, avait été réduit à trois.

Après ces burlesques et regrettables incartades, la cérémonie s'acheva sans nouvelles avanies. Le duc de Montbazon reçut le cœur des mains du P. Armand, qui l'avait transféré de Paris; le porta jusqu'à l'église du collége, le remit au hérault, qui, monté sur un échafaud convenablement élevé, le posa dans la niche préparée à côté de l'autel, en disant à haute voix : « Ci gît le cœur de Henri IV, très-haut, très-puissant et très-chrétien roi de France et de Navarre. » Criant ensuite par trois fois : « Le roi est mort; priez pour son âme. »

Pour consacrer à jamais la mémoire de cette imposante et si triste solennité, il fut décidé, par l'administration municipale de La Flèche, qu'à l'avenir, le 4 juin de chaque année, on ferait, dans cette ville, une procession avec toute la pompe nécessaire, de l'église Saint-Thomas à celle du collége, à laquelle procession assisteraient le clergé, les autorités, les habitants; et, qu'au retour, on célébrerait, pour l'âme du feu roi, un service en grand cérémonial, et pendant lequel toute juridiction et toute œuvre mécanique seraient suspendues.

Pour en finir avec le pénible récit des deux scènes analogues dont la ville de La Flèche devint le triste théâtre, avec un intervalle de 33 ans, nous anticiperons sur les temps, afin d'arriver à la mort de Marie de Médicis, en 1542. Cette reine, quelques mois auparavant, avait décidé, par testament, que son cœur serait déposé près de celui du feu roi, son époux, dans l'église du collége de La Flèche. L'exécution de ce vœu

s'accompagna de conflits plus scandaleux encore que ceux dont on avait environné l'accomplissement de celui de Henri IV ; et de faits tellement graves, que, pour en garantir suffisamment l'authenticité, nous les rapporterons sans aucune modification, et d'après le procès-verbal immédiatement dressé par les autorités civiles et judiciaires de La Flèche, le 13 avril 1643.

Avant l'arrivée du convoi, les autorités de La Flèche, réunies à l'Hôtel de Ville, pour délibérer sur les dispositions à prendre, eurent l'excessive courtoisie d'inviter les jésuites à cette réunion, et leur laisser, même sur le clergé, l'avantage de choisir le côté qu'ils voudraient tenir dans la procession. Cette condescendance et cette préférence marquées ne servirent qu'à les rendre plus exigeants dans leurs orgueilleuses, dans leurs intolérables prétentions de marcher en corps immédiatement après le cœur, sans tenir compte en rien des droits naturels du clergé.

Le Père Mairat et plusieurs autres jésuites de la maison de Paris avaient été chargés de conduire solennellement le cœur de la reine, comme on avait fait pour celui du roi. Aussitôt que ceux de La Flèche eurent appris que le cortége était à quelques lieues de la ville, pour déconcerter les dispositions municipales, ils envoyèrent des émissaires chargés de faire conduire le cœur directement au collége par un chemin détourné. Sans une cavalcade, formée d'une partie de la noblesse du pays, qui, par un tout autre motif, s'empressa d'aller au-devant de ce cortége, mit obstacle à son changement de direction, les Pères auraient sans doute effectué l'exécution d'un projet aussi contraire à toutes les convenances, que dérisoire pour les autorités légalement constituées ; exécution qui, du reste, n'aurait eu qu'un seul avantage, celui d'empêcher que ce nouveau scandale vînt augmenter encore la culpabilité de toutes ces graves infractions aux premiers règlements du pays.

Arrivés aux portes de la cité, les jésuites de Paris veulent, comme la première fois, conduire directement le cœur à l'église du collége ; les autorités locales s'y opposent. Le Père Mairat, ne voyant point ses confrères de La Flèche, descend de

voiture, prend entre ses mains le cœur enveloppé d'un crêpe; on le couvre d'un riche poële, dont les coins sont tenus par le maire, les échevins, et le nombreux convoi funèbre se rend à Saint-Thomas, où la cérémonie de l'Eglise s'achève sans aucun trouble. Mais lorsque la procession, à laquelle n'assistait aucun des jésuites de La Flèche, « fut arrivée au collége, dit textuellement le procès-verbal des autorités, elle en trouva les portes fermées; on y frappe en vain à plusieurs fois, personne n'y vient; les jésuites de Paris y vont eux-mêmes, et n'en obtiennent pas davantage. Enfin, après avoir tenu, dans cet état, la procession pendant plus d'une heure, les jésuites du collége en ouvrent la porte. Et lorsque les ecclésiastiques du cortége furent introduits, et le cœur avec le poële étant sur les marches de l'entrée, le Père Colot, recteur, voulut prendre le cœur des mains du Père Mairat, lequel lui en fit refus; alors les Père Chevalier et Drienne, avec un frère lai, se jettent au poële et le déchirent. Et d'autant que plusieurs ecclésiastiques voulurent s'opposer à cette violence, survinrent d'autres jésuites avec un grand nombre de serviteurs, domestiques, ayant des bâtons à la main, et, sans exception de qui que ce soit, frappèrent, excédèrent les premiers qui se rencontrèrent, ecclésiastiques et autres, entre lesquels il y eut des blessés, au grand scandale de tout le peuple. »

Une telle conduite est réellement inqualifiable, n'admet aucune excuse, et n'a malheureusement pas besoin de commentaire.

Ajoutons, pour compléter ces tristes récits, et comme un digne couronnement à ces déplorables excès, qu'en 1793, les statues des saints ont été brisées dans l'église du collége de La Flèche, la sépulture de nos rois violée de la manière la plus infâme; les cœurs de Henri IV et de Marie de Médicis brûlés publiquement sur la place *de la Révolution*, en présence, et d'après les ordres de l'infâme Thirion, digne représentant, pour le Maine, du comité de salut public.

Pendant le règne du grand et malheureux Henri IV un comte jouit de l'apanage du Maine; un évêque en occupa le siége épiscopal.

Jean-Baptiste Gaston, troisième fils de Henri IV, IIIe comte apanagé du Maine.

Jean-Baptiste Gaston d'Orléans-Bourbon, troisième fils de Henri IV et de Marie de Médicis, né à Fontainebleau, en 1608, qui, pendant toute sa vie, ne fit qu'une bien triste application des principes corrupteurs qu'il avait reçus de ses maîtres Savary de Brèves, du Lude et d'Ornano, se trouva successivement apanagé des comtés du Maine, de l'Anjou, des duchés de Chartres et d'Orléans, avec lesquels il n'eut aucun rapport de gouvernement et d'administration; entièrement occupé, tantôt des nombreuses conspirations, auxquelles il prit une part active, et dont il abandonnait les principaux auteurs, quand elles étaient découvertes, à la juste sévérité des lois; tantôt des affaires de l'État, sous la régence de Anne d'Autriche, avec le titre de lieutenant-général du royaume. Spirituel, ami des sciences et des savants, ce prince montra toujours un caractère faible et vicieux. Retz le peint ainsi très-bien en quelques mots : « Il entra dans toutes les affaires, parce qu'il n'avait pas la force de résister à ceux qui l'entraînaient, et il en sortit toujours avec honte, parce qu'il n'avait pas le courage de les soutenir. » Relégué à Blois, il y vécut et mourut dans l'obscurité, en 1660, à l'âge de 52 ans.

Claude d'Angennes, LXIXe évêque du Mans. — Frère du précédent, Charles d'Angennes, dont il n'eut, comme on l'a dit, aucun des défauts, en offrant toutes les vertus qui manquaient à celui-ci, *Claude d'Angennes* étudia d'abord le droit avec succès, à Bourges; y prit ses licences, et revint à Paris suivre la pratique du palais à titre d'avocat. Charles IX lui fit donner, en 1566, une charge de conseiller d'église, après un examen très-satisfaisant; le députa vers Côme de Médicis, duc de Florence, pour une affaire d'importance; et fut tellement satisfait de sa mission, qu'il le nomma conseiller d'État. En 1567, Claude d'Angennes s'acquitta de même d'une députation près du souverain pontife Pie V. Henri III, vers 1577, l'éleva

progressivement aux titres de président de la septième chambre des enquêtes et d'évêque de Noyon, dont il vint, en 1579, occuper le siége épiscopal. Sa conduite, au milieu des sérieuses difficultés du ministère, fut si parfaite, que saint Charles Borromée, alors archevêque de Milan et cardinal, voulut, par une lettre qui fait autant d'honneur à l'un qu'à l'autre, lui témoigner sa pleine et cordiale satisfaction.

Le 23 mars 1587, le cardinal Charles d'Angennes, évêque du Mans, étant mort, Henri III nomma Claude pour le remplacer. Les changements de diocèse étant, d'après lui, contraires au bien que les prélats sont appelés à faire, il n'eût point accepté cette mutation si elle ne l'eût fait succéder à son frère l'évêque, et rapprocher de ses deux autres frères, l'un sénéchal et vidame, l'autre gouverneur de la province du Maine. Il fit donc son entrée épiscopale au Mans, le 3 août 1558.

Vers le mois de décembre suivant, député par le clergé pour assister aux États de Blois, après avoir, pour ainsi dire, si douloureusement assisté à l'assassinat des Guises, il est envoyé par Henri III à Rome, près de Sixte V, pour justifier, de la part du roi, mais certes contre son opinion intime, les motifs d'un aussi monstrueux attentat. Ce fut dans ce voyage, qu'en revenant par mer, avec le marquis de Pisani, des corsaires turcs les arrêtèrent. Mais ces derniers ayant appris qu'ils étaient ambassadeurs au service du roi de France, non-seulement leur donnèrent la liberté, les comblèrent de présents, ils leur proposèrent encore de les conduire jusqu'à Nantes ; ce que nos voyageurs auraient bien fait d'accepter, car, à peine sortis de leurs mains, ils tombèrent dans celles du pirate français Gaspard, dit *Barbe-Rousse*, qui les dirigea sur Narbonne, où le duc de Joyeuse obtint leur délivrance.

En 1593, Claude d'Angennes fut choisi par Henri IV pour accompagner le duc de Nevers à la cour de Rome, faire soumission du roi de France au pape Clément VIII, et l'assurer de la sincérité de son abjuration. Lorsque les évêques de France avaient député, vers 1591, près de Grégoire XIV, pour lui donner l'explication des raisons qui les avaient engagés à rece-

voir, sans autorisation suffisante du saint-siége, les propositions du roi, dont le désir était de se faire catholique, ce fut encore, d'après sa réputation méritée d'excellent diplomate, Claude d'Angennes qu'ils désignèrent à l'unanimité pour cette mission délicate.

L'épiscopat de ce prélat vertueux fut, comme nous l'avons déjà fait entrevoir, marqué par des troubles et des guerres civiles, au milieu desquels son courage et sa fidélité se révélèrent de la manière la plus honorable. En effet, bien que la majeure partie du clergé de la ville eût embrassé la cause des ligueurs, l'évêque resta fidèle à son roi légitime, ce qui l'exposa plus d'une fois à des embarras sérieux, et même au danger de perdre la vie. Ce fut, comme nous l'avons dit, au milieu des factieux en armes et voulant massacrer tous ceux qui ne partageaient pas leur fanatisme, qu'on le vit dans les rues du Mans parcourir leurs groupes ameutés, vaincre les plus furieux par ses exhortations bienveillantes, ses prières et ses larmes; tandis que, d'après les chroniques du temps, plusieurs ecclésiastiques, irrités de son ascendant pacifique sur des populations qu'ils voulaient exciter à la révolte, le menacèrent et même le rudoyèrent assez violemment pour l'obliger à se retirer dans le château avec son frère, le sénéchal du Maine, jusqu'à la délivrance de la cité par Henri IV lui-même, qui fit entrer ce digne évêque le premier dans la ville, et dit aux habitants : « Vous avez une grande obligation à votre excellent pasteur : il a sauvé les brebis et la bergerie!... »

Aussi modeste dans ses désirs que réellement élevé par la noble trempe de son esprit et de son cœur, cet éminent prélat ne voulut jamais accepter, dans ses missions vers le saint-siége, les lettres que désiraient lui donner les rois de France, pour obtenir des souverains pontifes le chapeau de cardinal, auquel son mérite et ses nombreux services lui donnaient assurément de bien légitimes droits. Ne jugeant pas convenable de cumuler davantage la richesse, il refusa, de même, plusieurs abbayes importantes qui lui furent proposées comme bénéfices: les revenus de son évêché lui paraissant plus que suffisants. Ami

des lettres et des sciences, il en favorisa toujours le développement et la propagation; convertit le presbytère de Saint-Ouen en collége, où nous verrons bientôt les unes et les autres cultivées avec succès par les Oratoriens.

Claude d'Angennes, sévère observateur des anciennes traditions de l'Eglise, entreprit une réforme salutaire dans les monastères et communautés de son diocèse. Il montrait une telle activité pour cette œuvre importante, que, s'étant échauffé dans une vive discussion relative à des mesures à prendre pour les religieuses du Pré, le bon évêque fut affecté d'une pleurésie dont il mourut, le 15 mai 1601, à l'âge de 63 ans; après un épiscopat de 13 ans, également remarquable par les nombreuses tribulations et les actions méritoires dont il se trouva rempli. Des regrets unanimes furent donnés à la perte si douloureuse de ce digne prélat, et ses restes déposés dans le chœur de la cathédrale du Mans.

Henri IV, à sa mort, laissait des finances en bon état; une armée valeureuse, commandée par d'habiles capitaines; la France florissante et respectée par les autres grandes nations; les sciences, les lettres et les arts en progrès; la civilisation replacée dans une meilleure voie. Ce roi fut donc véritablement grand, généreux et bon; aussi les populations entières, et d'un accord unanime, répétèrent, d'une extrémité du royaume à l'autre, en apprenant la fin tragique de ce magnanime souverain : « *Nous avons perdu notre père!* » Noble cri du cœur, paroles simples et touchantes, d'une éloquence bien autrement expressive que celle des plus beaux discours.

Au milieu de ses rares et nombreuses qualités, le Béarnais offrit une faiblesse, un défaut, dont il s'accusa plus d'une fois bien sincèrement lui-même : cette galanterie de tempérament, d'instinct, défaut et faiblesse qui lui suscitèrent bien des chagrins domestiques, le jetèrent plus d'une fois dans les intrigues ou les funestes entreprises dont il eut constamment à regretter les suites. Gabrielle d'Estrées, Henriette d'Entragues, mais surtout Charlotte de Montmorency, fille du connétable, mariée au prince de Condé, vers 1609, lorsque Henri IV était alors âgé

de 56 ans, furent les objets de ses plus regrettables, de ses plus scandaleuses attentions.

Combien il eût été désirable que ces beautés, nuisibles à la sécurité du règne de ce prince valeureux, à l'entière intégrité de sa réputation d'ailleurs si parfaite, eussent repoussé complétement ses premières avances par les paroles, si dignes et si pleines d'à-propos, que, dans une occasion pareille, lui fit résolûment entendre Catherine de Rohan : « Sire, je suis trop pauvre pour être votre femme, et de trop bonne maison pour devenir votre maîtresse ! »

Nous arrivons au règne de Louis XIII, qui va terminer la troisième phase du moyen-âge, tel que nous l'avons compris. Ici nous trouverons, au milieu des progrès incontestables que vont désormais faire les sciences, les lettres, les arts, de nouvelles intrigues, de nouveaux assassinats, la dilapidation des économies faites par Henri IV, par Sully; enfin l'apparition, sur la scène politique, de deux hommes qui joueront un rôle important en Europe, exerceront une grande et souvent fatale influence dans les affaires et sur les destinées de la France.

Louis XIII, — fils aîné de Henri IV et de Marie de Médicis, né à Fontainebleau, en 1601, par conséquent âgé de neuf ans à la mort de son père, lui succéda naturellement au trône de France, en 1610, sous la régence de sa mère, princesse altière, absolue, qui cependant subit le joug des courtisans qui captèrent ses bonnes grâces, et des hommes d'État qui subjuguèrent sa volonté.

Parmi les premiers, se trouve Concini, devenu maréchal d'Ancre, et qui paya de sa vie la faveur qu'il s'était acquise et les jalousies qu'il avait excitées. Au premier rang des seconds, nous voyons Richelieu, qui saura se maintenir au milieu de tous les périls.

Le début de ce règne offre une particularité relative à la province du Maine, et que nous devons au moins signaler : en 1614, pendant un voyage que Louis XIII, alors âgé de 13 ans, et sa mère, Marie de Médicis, régente du royaume, firent dans les provinces de l'Ouest, quatre députés se rendirent à Nantes,

auprès d'eux, pour les prier de s'arrêter dans la ville du Mans; et sur la réponse favorable que donnèrent Leurs Majestés, on fit de grands préparatifs pour les recevoir.

Le 5 septembre 1614, M. de Lavardin, maréchal de France, gouverneur de la province, à la tête de 450 gentilshommes du pays, suivi de M. Levayer, lieutenant-général, du procureur, des échevins, des notables, et d'une population nombreuse, vient au-devant du roi jusqu'au village de Pontlieue. Les autorités locales adressent un discours au jeune souverain, et lui présentent les clefs de la ville sur un plat de vermeil. L'entrée dans la cité se fait à cinq heures du soir. Sur la place des Halles, à la Vieille-Porte, à la cathédrale, nouveaux discours au roi, à la reine-mère, et dont le principal mérite paraît avoir été la brièveté.

Les rues avaient été sablées, les maisons décorées avec soin; sur le parcours du cortége, s'étaient élevés des arcs de triomphe ornés d'emblèmes, de bannières, où les muses sarthoises avaient gravé des à-propos dont les formules ne sont point passées à la postérité. A l'entrée du monarque, des salves d'une artillerie, sans doute encore peu formidable, retentirent dans la cité; lorsqu'il fut arrivé à la cathédrale, on lui présenta le surplis, l'aumusse, etc., comme au premier chanoine du chapitre; et l'on chanta le *Te Deum* en action de grâces d'un aussi précieux événement.

Pendant les trois jours que Leurs Majestés passèrent au Mans, le jeune prince montra toute son adresse au tir de l'arquebuse, en abattant des oiseaux dans les jardins de l'abbaye du Pré; on lui fit présent d'une arme de ce genre très-belle et très-légère, avec laquelle il frappa, tout au plus à trois lignes de l'aiguille, une cible fixée à cent pieds d'éloignement, dans la grande cour de l'abbaye de la Couture.

Richelieu. — Armand-Jean Duplessis, cardinal, duc de Richelieu, fils de François Duplessis, capitaine aux gardes, et destiné lui-même d'abord à la carrière militaire, naquit à Paris, le 15 septembre 1585; entra dans les ordres et fut, à l'âge de 24 ans, sacré évêque de Luçon. Admis dans la maison

de Marie de Médicis en 1615; exilé avec elle en 1617, il manœuvra d'une manière tellement habile entre le roi, la reine-mère, les ministres et les courtisans à redouter par leur puissance, qu'en 1623 Marie lui faisait donner le chapeau de cardinal; en 1624, il gagnait la confiance de Louis XIII, qui cependant ne l'aimait pas; rentrait au ministère, où la reine-mère l'avait déjà placé, vers 1616. Ici commence plus positivement la carrière si merveilleuse de ce géant de la diplomatie. Ce fut alors en effet, comme l'a si bien dit Mme de Motteville : « qu'il fit du roi son esclave; et de cet illustre esclave, un des plus grands monarques du monde. »

En étudiant avec une sérieuse attention les causes des regrettables conjonctures où se trouvait la France, Richelieu les pénètre de toute la puissance d'un génie supérieur; s'attache à les combattre de front par l'irrésistible empire d'un caractère audacieux, qui ne recule devant aucun moyen pour arriver à son but. Or, dans les circonstances actuelles, ce résultat ne pouvait être obtenu que par la réalisation des trois grands projets qu'il avait formés, qu'il poursuivit avec opiniâtreté pendant toute sa vie; qu'il amena presque tous au terme de ses vœux : 1° *l'affaiblissement du protestantisme;* 2 *l'abaissement de la puissance des parlements, des grands du royaume devant le pouvoir absolu des souverains* : pouvoir qui, dans sa pensée, n'était que celui du ministre; 3° *prépondérance définitive de la France en Europe.*

Une fois à la tâche, il ne vit plus que *la fin*, sans jamais s'occuper de la légitimité *des moyens* : immolant tout à son impérieuse volonté : liens de famille, affection, estime, opinions politiques, religieuses; usant au besoin, sans hésitation, de l'échafaud comme d'un moyen de gouvernement : ainsi que le prouva l'affreux sacrifice de ses victimes : Chalais, Boutteville, Chapelle, Montmorency, Cinq-Mars, de Thou, Urbain Grandier, et tant d'autres.

Le calvinisme, la féodalité, les rivalités qui lui faisaient ombrage, étaient les objets que l'impérieux ministre poursuivait avec le plus implacable ressentiment. Il descendait jusqu'à

la honte d'admettre et de soutenir les accusations de magie, sortiléges, maléfices, auxquels il ne croyait assurément pas alors, pour assouvir ses haines personnelles, et se défaire plus sûrement des concurrents en mérite, en faveur, qu'il pouvait redouter. L'histoire nous en fournit des preuves effrayantes dans le supplice des malheureux Urbain Grandier, Cinq-Mars, de Thou, etc. Il employait, pour ces terribles exécutions, des hommes sans moralité, sans cœur, sans équité; pour ses intrigues diplomatiques, des agents fins, déliés, peu scrupuleux, et qu'il pouvait dominer à son gré. Tel fut, dans les missions du premier ordre, ce misérable et cynique Laubardemont, conseiller d'Etat, juge vénal et corrompu, dont l'indigne ministère fut employé dans la condamnation des victimes que nous venons de citer; que son maître envoya dans toute la France, dans le Maine en particulier, pour y faire démolir, en 1620, les citadelles et châteaux fortifiés; afin, d'après son expression, « d'y raser la puissance féodale jusque dans ses fondements; » dans cette expédition, furent démolis le château du Mans, une partie des murs d'enceinte; enfin, qui répétait, comme une plaisanterie de bon goût, ces inqualifiables paroles: « Donnez-moi une ligne, la plus indifférente, de la main d'un homme, et j'y trouverai de quoi le faire pendre!... » Tel fut, dans les délégations du second ordre, cet adroit, insinuant, astucieux *Père Joseph* du Tremblay, qui, né d'une bonne famille, d'abord soldat, homme brillant, instruit, possédant presque toutes les langues, devenu tout à la fois diplomate et capucin, de manière à pouvoir, sous ce modeste et simple déguisement, servir son maître avec plus de mystère; accomplir ses instructions les plus difficiles, sans appeler dangereusement l'attention. Aussi le trouvons-nous mêlé à toutes les intrigues politiques dont il se tirait avec tant d'habileté, qu'on le nommait *l'Eminence grise;* et que Richelieu dit, en apprenant sa mort, vers 1638 : « J'ai perdu mon bras droit. » Tels étaient, pourtant, les instruments ordinaires avec lesquels ce tout-puissant ministre gouvernait l'Europe!...

Au milieu de ces manœuvres ambitieuses, de ces terribles

exécutions, qui soulevèrent contre lui l'indignation du monde civilisé, Richelieu, véritablement appréciateur des artistes et des savants qui ne lui portaient pas ombrage, fit de grandes choses qui formèrent à cette juste indignation le contraste d'une admiration méritée. Il fit instituer, par lettres patentes de Louis XIII du 2 janvier 1635, l'Académie française, foyer créateur et conservateur de la bonne littérature, de l'épuration et du progrès de notre langue. Il encouragea les hommes de génie qui commençaient à se montrer en plus grand nombre, avec le caractère d'une valeur plus parfaite, et prépara de cette manière le grand siècle de Louis XIV, qui signalera, pour nous, l'origine des temps modernes. Ce fut encore lui qui produisit Mazarin à la cour, le fit nommer cardinal, et sur son lit de mort, en 1642, le recommanda particulièrement à Louis XIII. Du reste, cet autre ministre, également célèbre, mais en tout moins puissant et moins habile que Richelieu, ne marquera d'une manière positive que dans le règne suivant.

Comblé d'honneurs, de dignités, de richesses, plus puissant que le roi son maître, disposant des places, des emplois, décidant à son gré la guerre ou la paix, Richelieu mourut le 4 décembre 1642, à l'âge de 58 ans. La reine-mère venait elle-même, le 3 juillet de la même année, de terminer à Cologne, dans un état voisin du dénuement et de la misère, âgée de 69 ans, une existence abreuvée d'ennuis, de tribulations et de malheurs, qu'elle n'avait souvent que trop méritée. Enfin Louis XIII, épuisé par les chagrins, les déceptions de toute nature, les souffrances d'une longue maladie, après avoir nommé, avec une grande répugnance, Anne d'Autriche, sa femme, régente, et Gaston, son frère, lieutenant-général du royaume, sous la direction d'un conseil souverain dont le prince de Condé fut déclaré chef, mourut le 14 mai 1643, âgé de 43 ans, abandonné de ses courtisans et peu regretté de ses sujets.

Pendant ce règne nous trouvons un évêque sur le siége épiscopal du Mans.

Charles de Beaumanoir, lxx[e] évêque du Mans. — D'une illustre famille bretonne, fils de Jean de Beaumanoir, seigneur

de Lavardin, maréchal de France, gouverneur des comtés du Maine et du Perche, où sa mémoire est vénérée; estimé du roi dont il occupait le carrosse lors de l'assassinat par Ravaillac; de Catherine de Carmaing, alliée aux familles royales d'Albret de Béarn; Charles de Beaumanoir de Lavardin naquit au château de ce nom, fut, dès ses premières années, destiné à l'état ecclésiastique et pourvu de l'abbaye de Beaulieu. Pendant qu'il faisait encore de bonnes et solides études, Henri IV, à la mort de Claude d'Angennes, le nomma, vers 1601, évêque du Mans, lorsqu'il était à peine âgé de 15 ans; mais il ne fut sacré, ne prit possession de sa charge qu'au mois de novembre 1610, et fit son entrée, sans pompe et sans appareil, dans la ville du Mans, le 2 janvier 1611, comme pour annoncer d'avance la simplicité, la modestie, la douceur qui devaient surtout distinguer son épiscopat. Il vécut, en effet, dans la plus parfaite intelligence avec son chapitre, son clergé, toutes les classes de la société. Répendant sur toutes ses relations le charme, l'aménité du plus aimable caractère; conciliant les divisions et les inimitiés par l'éloquente et douce persuasion de son exemple et de sa parole.

D'un physique distingué, d'un esprit vif, pénétrant, d'un maintien à la fois simple et majestueux, il relevait encore les solennités de l'Église lorsqu'il y paraissait couvert de ses habits épiscopaux. Il donna, dans plusieurs grandes occasions publiques, la preuve de son talent oratoire. Rempli de charité pour les accusés dignes d'intérêt, il ne craignait pas d'employer son talent de persuasion et même son crédit pour le succès de leur défense, répétant avec la plus grande bonté : « qu'il est permis d'adoucir la rigueur des lois pour conserver l'honneur des familles. »

Son habileté dans les affaires, la puissance de son esprit conciliant pour en amener la meilleure solution, le firent souvent choisir par le clergé, par la cour, dans les missions les plus importantes et les plus délicates : il en sortit constamment avec avantage, et se distingua toujours aux Etats généraux; dans les assemblées principales du clergé, soit à Paris, soit à Rome en 1635, où le pape Urbain VIII le combla d'attentions et de priviléges.

Il vit en 1620 démolir entièrement le château du Mans avec ses tours et donjons, par les ordres du cardinal de Richelieu, sous l'impulsion du comte d'Auvergne qui donna le premier coup de marteau, pour encourager les habitants à l'accomplissement de cette œuvre dont le but rentrait, comme nous l'avons fait observer, dans les plans arrêtés par l'ambitieux ministre.

Sous l'épiscopat de Charles de Beaumanoir s'établirent, dans le Maine, un grand nombre de congrégations et de communautés : les oratoriens,au séminaire de Saint-Ouën, vers novembre 1624, à la grande satisfaction des habitants de la ville et de tout pays ; les capucins, à l'extrémité du faubourg Saint-Vincent, vers 1602, où ces moines bâtirent leur couvent et leur église, que ce prélat vint consacrer, le 4 juillet 1612, sous le titre de la Visitation de Notre-Dame. Mayenne en 1606, ensuite Laval, Château-Gontier, la Ferté-Bernard, Sillé, etc., virent se créer des couvents du même ordre. Les récollets, en 1606, furent accueillis à La Ferté, par Charles de Lorraine, duc de Mayenne. Les religieux de Saint-François-de-Paule, ou *Minimes*, spécialement protégés par le bon évêque, voulurent s'installer dans le quartier des Arènes, en 1618 ; mais, s'y trouvant mal, transportèrent leur communauté, dès l'année suivante, dans celui des Halles; et, vers 1623, y jetèrent les fondements de leur église. Appelés à Sillé par le duc de Brissac, plusieurs Minimes s'y fixèrent près de son château, y bâtirent un hôpital. Les ursulines vinrent de Bordeaux à Laval, le 28 juin 1616, ensuite au Mans en juin 1621 dans le faubourg Saint-Nicolas ; y bâtirent une église, une communauté. Les visitandines s'établirent à la Ferté-Bernard en février 1633 ; à Mamers, en 1634 ; et dans la l'été de la même année, au Mans, par la généreuse protection de M[me] de la Ferrière, sœur du comte de Tessé, qui leur acheta de ses deniers une maison convenable. Les religieuses de Sainte-Elisabeth de La Flèche, furent installées, en février 1631, à Sablé, près du château, par Philippe de Laval sieur de Bois-Dauphin, marquis de Sablé, par Madeleine de Souvré sa femme ; en octobre 1637, à Noyen, par Marguerite de Lanoy ; les religieuses de Sainte-Claire, dites *urbanistes*, à Beaumont-le-

Vicomte en 1636, par les fondations généreuses de M. et de Mme des Brunelières; celles de Notre-Dame du Calvaire, en 1629, à Mayenne, par René Pithard sieur d'Orthes; à Château-du-Loir, Ernée, Lassay, etc., de 1630 à 1631, etc.

Après avoir effectué par lui-même, facilité ou seulement autorisé toutes ces fondations et plusieurs autres, Charles de Beaumanoir se retira à son château d'Yvré, déjà souffrant d'une attaque de gravelle dont les suites le firent succomber le 17 novembre 1637, à l'âge de 52 ans. A ses derniers instants, le courageux prélat voyant sa maison, les amis que ses excellentes qualités avaient réunis autour de son lit de souffrance, dans le désespoir et dans les larmes, eut encore la force de les soutenir par ses nobles exhortations : « La mort, leur disait-il, n'épargne ni la mitre ni la couronne : Dieu veut que nous soyons obéissants et résignés à ses décisions; nos péchés sont les seules choses qu'il nous soit permis de pleurer; je vous bénis du fond de mon cœur et vous exhorte à bien vivre pour bien mourir. »

Le pape Urbain VIII, en apprenant ce triste et regrettable événement, y répondit par ces quelques mots bien simples, mais qui présentaient la valeur et la portée d'un bien grand éloge : « *L'évêque de France est mort!...* »

Son corps fut exposé pendant trois jours dans l'église d'Yvré, couvert de ses habits épiscopaux, ensuite solennellement déposé dans la cathédrale de Saint-Julien, devant l'autel de Saint-Jean.

Pendant ces derniers règnes, les arts, les sciences, les lettres poursuivirent leurs progrès au milieu de nombreux événements faits pour les contrarier, les entraver même quelquefois. Des hommes remarquables dans les lettres, les sciences, les industries, sont venus se révéler dans la France en général, dans le Maine en particulier : nous devons les citer d'une manière collective, en nous arrêtant de préférence à ceux qui contribuèrent plus spécialement à la richesse, aux lumières, à la civilisation, à la gloire de notre pays.

Estourneau, Jacques-Mathieu, — né à La Flèche en 1486, concourut beaucoup au progrès de l'architecture : art dans lequel il acquit une juste célébrité.

Estourneau, Mathieu-Germain, — fils du précédent, né à La Flèche le 5 février 1511, fut un savant jurisconsulte ; reçut, dans plusieurs lettres de Henri IV, les preuves de l'estime particulière que ce grand roi faisait de son profond savoir et de son noble caractère.

Le Pelletier, Jacques, — né au Mans le 25 juillet 1517, fut un médecin très-distingué dans la capitale, mais il dut sa principale réputation à des ouvrages littéraires qu'il composa quelquefois en collaboration avec Nicolas Denisot, poète et Cénoman comme lui. Le Pelletier, l'un des premiers, soutient, dans ses préceptes sur la langue française qu'il contribua beaucoup à former, qu'on doit l'écrire comme on la prononce. Étienne Pasquier dit qu'il était compagnon de Théodore de Bèze avant que ce dernier eût changé de religion ; le place avec Nicolas Denisot au nombre de ceux : « qui ont déclaré la guerre à l'ignorance qui régnait au temps du roi Henri II. » Scévole de Sainte-Marthe ajoute qu'il écrivait très-purement en français. Jacques Le Pelletier mourut à Paris dans le collége que la ville du Mans y possédait, et dont il était principal, vers 1582.

Montaigne, Michel, fils de Pierre Eyquem, seigneur de Montaigne, naquit au château de Montaigne, en Périgord, vers 1533 ; reçut une éducation distinguée, une instruction solide qui contribuèrent puissamment, l'une et l'autre, à développer les grandes, les belles qualités de son cœur et de son esprit. Comme écrivain et comme philosophe moraliste, il vint jouer l'un des principaux rôles, dans la troisième phase du moyen-âge, pour le retour de la bonne littérature, de la morale naturelle et de la philosophie raisonnée ; pour la préparation du grand siècle avec ses perfectionnements incontestables et ses regrettables abus.

La droiture de son jugement, la simplicité de ses goûts, son défaut complet d'ambition le garantirent de ces existences mobiles, accidentées, comme on les trouvait souvent alors chez les hommes de génie ; sa vie fut simple, assez uniforme et cependant encore plusieurs fois inquiétée par des tribulations qu'il ne méritait pas.

Ayant embrassé la carrière honorable de la magistrature, il devint conseiller à la cour des aides de Périgueux, du parlement de Bordeaux, reçut de Charles IX le titre de gentilhomme de la chambre. En 1570, alors âgé seulement de 37 ans, ennuyé des affaires, et fatigué du dédale, de la confusion des lois, dont le travail sec et pénible s'accordait mal avec la trempe indépendante et libre de son esprit, il se retira dans la solitude pour s'y consacrer tout entier aux loisirs, aux charmes de la littérature, de la morale et de la philosophie.

En 1580, il parcourt, pour son instruction, les principaux États de l'Europe. Déjà décoré, en France, par Charles IX, du cordon de Saint-Michel, il le fut à Rome, en 1581, par Grégoire XIII, du titre de citoyen romain. Les habitants de Bordeaux, pour lui témoigner leur estime, le forcèrent d'accepter les fonctions de maire de leur ville et n'eurent qu'à se féliciter d'un tel choix, à louer publiquement la sagesse de son administration.

En 1584, il fut honoré d'une visite personnelle du roi de Navarre; en 1588, sans doute pour le punir de cette faveur qu'il n'avait pas demandée, il fut, avec plus d'honneur encore peut-être, conduit à la Bastille par les ligueurs.

Riche des trésors d'une immense étude, il éprouva le besoin de les épancher dans un ouvrage. Mais voulant rester parfaitement libre dans ses allures et ne s'assujettir en rien aux inflexibles rigueurs d'un plan sérieusement arrêté d'avance, il donna le simple titre d'*Essais* à ce vaste répertoire des connaissances humaines qui devait à jamais fonder son immortalité.

Les *Essais* de Michel Montaigne sont en effet un ouvrage à la fois de littérature, d'histoire, de philosophie, de morale, de politique, sans plan, sans aucune marche régulière; mais riche de fond; libre, séduisant de forme; écrit d'un style en même temps naïf, pittoresque, saillant, vif, énergique et varié. Ce livre, unique dans son genre, est si naturel dans ses formules, que La Harpe le nommait : « *une Conversation*; » si loyal dans sa morale, que le cardinal Duperron l'honorait du titre mérité de : « *Bréviaire des honnêtes gens.* » Du reste,

Montaigne mourut en chrétien sincèrement convaincu, vers 1592, à l'âge de 59 ans.

Garnier, Robert, né en 1534, à La Ferté-Bernard, dans la province du Maine, suivit la carrière du droit; fut successivement avocat, lieutenant criminel à la sénéchaussée du Maine; conseiller au grand conseil de Henri IV; s'acquitta de ces différentes fonctions publiques avec zèle et distinction. Mais ce qui lui donna surtout une certaine célébrité dans le monde littéraire, fut son talent pour la poésie dramatique, dont il devint, avec Jodelle et Hardy, l'un des premiers créateurs sur le théâtre de France. Il se distingua surtout dans la tragédie; produisit et fit représenter, de 1568 à 1580 : « *Porcie*, *Hippolyte*, *Cornélie*, *Marc-Antoine*, *la Troade*, *Antigone*, *Sédécias*, ou les Juives; *Bradamante*, que l'on regarde comme sa meilleure pièce.

Les tragédies de notre poète cénoman, plus ou moins imitées de l'Arioste et de Sénèque, sont assurément bien loin de la perfection qu'offriront plus tard celles de Corneille, Racine, Voltaire, Ducis, etc., dont Robert Garnier n'est que le faible précurseur; mais celui-ci, moins poète peut-être que Jodelle, déjà cependant couronné aux jeux floraux de Toulouse, n'en présente pas moins le mérite incontestable d'avoir été l'un des pères de l'art tragique français; et ses pièces, avec leurs imperfections, de présenter, comme l'a dit M. Travers, le sentiment de la grandeur, et des qualités véritablement remarquables pour le temps de leur apparition. Il mourut au Mans, le 15 août 1590; d'autres l'ont fait naître en 1545 et mourir en 1601.

Grudé, François, sieur de La Croix du Maine. — Né au Mans en 1552, dans l'ancienne paroisse de Saint-Nicolas; bibliographe très-laborieux et très-érudit, publia, vers 1584, à Paris, sous le titre de *Bibliothèque française*, un catalogue raisonné des auteurs qui jusqu'à cette époque avaient écrit dans notre langue. Soupçonné, par ses ennemis, d'être partisan de la religion dite réformée, il succomba, en 1592, à Tours, à l'âge de 40 ans, sous le poignard du fanatisme. Une seconde édition de son ouvrage parut également à Paris, en 1777.

Malherbe, François, — né à Caen, vers 1556, habita la Provence dans sa jeunesse; et, par des productions poétiques d'abord assez faibles, tant qu'il se fit imitateur de Racan et de l'école italienne, y fut cependant environné d'une certaine réputation. Mais lorsque son esprit eut brisé ces regrettables asservissements et conquis l'indépendance et la liberté propres à la fierté, à la trempe sérieuse de son caractère, il fonda sa juste renommée, surtout par des odes, des stances, et d'autres poésies d'un style noble, correct, laborieusement épuré; qui, d'après l'excellente expression de Boileau : « *réduisirent la muse aux règles du devoir.* » Plus remarquable par la sûreté du jugement, la sévérité du goût, la pureté de l'expression, que par la fécondité du génie, Malherbe offrit, comme principal mérite, au sens de ses plus justes appréciateurs, d'avoir créé, chez nous, le genre lyrique élevé; d'être en conséquence devenu, sous ce rapport, le digne précurseur de Corneille. Ses principaux élèves, ou ses équitables admirateurs, furent, tout en le suivant de loin : Racan, Maynard, Godeau, Sarrazin, Ségrais, etc. Introduit à la cour de Henri IV, seulement vers 1605, par le cardinal Duperron, il obtint, sous Louis XIII et Marie de Médicis, le titre de gentilhomme de la chambre du roi; mourut pauvre, abreuvé de chagrins domestiques, en 1628, à l'âge de 72 ans.

De Montreux, Nicolas. — Né à Sablé, dans le Haut-Maine, vers 1561, acquit, dans le temps, une certaine réputation comme poète dramatique, romancier, et même historien. Il est auteur de tragédies, comédies, romans, poésies nombreuses, passables pour l'époque; « des Histoires des guerres des Turcs, » etc. De Montreux mourut en 1608.

Rivault de Florence, David. — Né à Laval, en 1571, littérateur et mathématicien, devint précepteur de Louis XIII en 1612, conseiller d'État; publia plusieurs ouvrages estimés à cette époque; tels que : discours, préceptes et traités sur la morale pratique, l'histoire, les sciences, etc. Il mourut à Tours, en 1616.

Régnier, Mathurin. — Né à Chartres, en 1573, poète sati-

rique le plus remarquable peut-être de son temps, par la finesse de ses aperçus, l'esprit naturel de ses malignes saillies, l'épuration, pour l'époque, du langage de ce genre de poésie; contribua beaucoup au développement qu'il prit alors chez nous, sous le rapport de cette hilarité badine et malicieuse qui forme l'un des traits saillants du caractère français. Il mourut à Rouen, vers 1613, âgé de 40 ans.

MERSENNE, FRANÇOIS-MARIN. — Né à Oisé, dans la province du Maine, près de Pontvallain, le 8 septembre 1588, fit ses études au collége de La Flèche avec Descartes, qui le regarda toujours comme son ami. D'un caractère aimable, d'un génie sérieux, mathématique, Mersenne choisit la congrégation des Minimes, afin de trouver, dans la vie régulière et silencieuse du cloître, le loisir et la facilité de se livrer, sans distraction, à l'étude, pour laquelle, dès son enfance, il montra le goût le plus décidé, l'aptitude la plus parfaite. En relation habituelle, dans sa correspondance, avec tous les savants de l'Europe, qui le consultaient pour la solution des plus difficiles problèmes, il sut acquérir l'affection de plusieurs par son excellent naturel: Hobbes, Gassendi, Descartes, etc.; l'estime de tous pour la profondeur, la justesse de son esprit; l'étendue, la solidité de ses connaissances. Il fit des travaux remarquables par leur exactitude, et publia des ouvrages très-savants et très-recherchés sur la physique, les mathématiques, etc. Il mourut à Paris, le 1er septembre 1648, dans sa 60e année.

Marin Mersenne était une de ces natures parfaites chez lesquelles marchent de concert la science et la moralité : nous pouvons ajouter, en effet, comme un digne complément de son éloge, que jamais, chez cet aimable savant, les vices du cœur ne vinrent ternir les brillantes qualités de l'esprit. Et, comme l'a très-bien dit notre historien Renouard : « Sa bonté, son aménité lui gagnaient les esprits les plus difficiles : le voir, l'entendre et l'aimer, étaient trois choses qui, bientôt et successivement, n'en faisaient plus qu'une. »

GRANDIER, URBAIN, — né à Bouère, paroisse de l'archidiaconé de Sablé, Haut-Maine, en 1590, après avoir fait ses

études chez les jésuites de Bordeaux, entra dans l'état ecclésiastique. Ses allures un peu mondaines, sa bienveillance pour les protestants, la joyeuse causticité de ses paroles et de ses écrits, lui suscitèrent des ennemis dangereux qui conspirèrent à sa perte, et ne réussirent que trop dans leurs criminels projets. Devenu curé de Saint-Pierre à Loudun, ville du Poitou, chanoine de Sainte-Croix, il avait demandé, sans l'obtenir, la place de directeur du couvent des Ursulines, lesquelles ne tardèrent pas à devenir *convulsionnaires :* état maladif qui fut considéré comme *une possession diabolique*, dont on attribua le principe à la vengeance, aux *maléfices* du curé Grandier. L'absurdité d'une pareille accusation, même dans cette époque de superstition et d'ignorance, en eût peut-être empêché les cruels et terribles résultats; mais les ennemis d'Urbain eurent l'infamie de le dénoncer en même temps à Richelieu comme l'auteur d'un pamphlet injurieux pour le cardinal, sous le titre de : « Lettre de la cordonnière de la reine-mère à M. de Barradas, page de Louis XIII, 1634; signée Caroline d'Amour, ci-devant cordonnière de la reine. » L'implacable ministre, s'y trouvant blessé dans sa naissance, dans sa personne, le supplice de Grandier fut d'autant plus certain, que Laubardemont, vil complaisant de Son Éminence, fut envoyé sur les lieux pour activer l'affaire; et fit si bien, que le 18 août 1634, le malheureux curé de Loudun fut brûlé vif sur la place de cette ville, comme atteint et convaincu : *d'adultère*, *d'inceste*, *de maléfices et de sacriléges*. Deux ouvrages *anonymes* furent imprimés, l'un à La Flèche, en 1634, l'autre au Mans, en 1636, pour démontrer *la réalité des possessions diaboliques* des religieuses de Loudun, et *l'équité* de la condamnation d'Urbain Grandier. La source de pareils écrits est trop facile à trouver ici, pour qu'il soit nécessaire de la chercher.

A l'époque où nous sommes actuellement, surgit un essaim de poètes, de littérateurs, auxquels on donna le titre significatif de *beaux esprits ;* dont les adulations, près du pouvoir, firent une grande partie de la réputation; et dont le règne éphémère eut surtout l'avantage de marquer la transition de

l'esprit au *génie* poétique; de la littérature plus ou moins agréablement *recherchée*, à la littérature essentiellement *naturelle* et *vraie*. Nous en désignerons seulement quelques-uns des plus remarquables sous le rapport que nous venons de préciser.

VOITURE, VINCENT. — Fils d'un fermier des vins, naquit vers 1598, dans la ville d'Amiens, en Picardie. Des vers louangeurs adressés à d'éminents personnages, devinrent le principe de sa réputation comme poète et comme bel esprit, surtout auprès de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII. Nommé à la charge de maître des cérémonies dans la maison du premier de ces princes, il partagea d'abord une partie de ses disgraces. Mais revenu dans la capitale, en 1636, il gagna, par l'à-propos de ses productions, la faveur de Richelieu, qui le fit entrer à l'Académie française dès sa création, en 1635; attacher, comme intendant de l'hôtel, à la maison du roi. Ce fut en 1638 qu'il composa son trop fameux sonnet sur *Uranie*, mis en rivalité avec celui de Benserade sur *Job* : d'où résulta cette guerre si futile des esprits à la mode, et qui divisa ceux de la cour et de la ville en deux camps opposés. Les lettres, les vers de Voiture, écrits en plusieurs langues, obtinrent d'autant plus de succès lors de leur apparition, qu'ils étaient alors inédits; car, depuis leur publication, le désir de faire de l'esprit, l'affectation, les tours maniéres du style, que ne rachètent pas assez les qualités du fond, mirent la saine critique en mesure de faire bonne justice de cet engouement éphémère. Voiture mourut en 1648, âgé de 50 ans.

BENSERADE, ISAAC. — Né à Lyons-la-Forêt, en Normandie, vers 1612, *bel esprit*, comme le précédent, mais assurément encore moins poète; et marquant déjà la décadence prochaine de ce genre faux et passager, qui ne devait éclairer la littérature qu'à la manière de ces farfadets insidieux, dont la lumière douteuse, incertaine, séduit quelquefois, mais ne satisfait jamais ceux qui veulent marcher dans les voies de la vérité. Ses débuts à Paris ne furent pas heureux. De 1636 à 1641, il y publia plusieurs mauvaises pièces de théâtre qui,

certes, n'étaient pas de nature à fonder sa réputation. Mais, au défaut de génie, son esprit versificateur facile et son habileté pour les adresser à Louis XIII, à Louis XIV, aux intendants vaniteux des ballets, des plaisirs du roi, l'improvisèrent poète de la cour. La guerre suscitée par son inqualifiable sonnet de *Job*, mis, comme nous venons de le dire, en opposition avec celui d'*Uranie*, par Voiture, lui donna de la réputation, et contribua sans doute à lui faire ouvrir les portes de l'Académie, en 1674. Il mourut en 1691, à l'âge de 79 ans.

Ménage, Gilles. — Né à Angers, en 1613, successivement avocat, prêtre, littérateur, était un savant bel esprit, comme tous les écrivains de cette catégorie; nuisant au succès de leurs propres qualités par la vanité, l'orgueil, la pédanterie, qui leur faisaient prendre la simple imagination pour le génie véritable; et des productions plus ou moins futiles, incohérentes, pour des chefs-d'œuvre dignes de l'immortalité. Mais le règne de ces médiocres poètes et prosateurs était passé. Le ridicule venait de frapper ses premiers coups sur le *genre prétentieux,* dans la personne de Ménage; et le ridicule, en France, a toujours décidé sans appel. Boileau n'avait raillé Ménage qu'avec légèreté, douceur; Molière l'immola sans pitié, sous le pseudonyme de *Vadius*, dans les *Femmes savantes.* Ménage mourut en 1692, à l'âge de 79 ans.

Hotel de Rambouillet. Son influence littéraire. — Résidence de Charles d'Angennes, maréchal de camp, et de Catherine de Vivonne Pisani, qui le lui avait apporté en mariage; cet hôtel devint le rendez-vous « d'une société choisie de grands seigneurs, de gens de lettres, de femmes distinguées par la vertu autant que par l'esprit, et qui exerça une grande influence sur les mœurs et sur la littérature de la France, vers la première moitié du XVII[e] siècle. »

Dans cette espèce d'académie, que la bienveillance, l'amour des lettres, le besoin de s'éloigner d'une cour intrigante, où régnaient une familiarité sans distinction, une licence peu voilée, avaient naturellement fait instituer, Voiture gouverna comme bel esprit; Benserade, Ménage, Scudéry, marquèrent

les phases de la décadence d'un genre aussi peu sérieux; de nobles, bonnes et spirituelles dames : la princesse de Condé, M[mes] de Longueville, d'Addington, d'Aiguillon, d'Estrades, de Sablé, etc., la marquise d'Angennes de Rambouillet, mais avant tout sa fille, la célèbre *Julie*, duchesse de Montausier, chef-d'œuvre de beauté, de dévouement, de haute intelligence, apportèrent dans les perfectionnements du langage, dans la réforme des mœurs, le progrès de la civilisation, ce charme, cette finesse naturelle, cette exquise délicatesse qui n'appartiennent qu'à la femme. Vaugelas, Racan, Balzac, M[lle] de Scudery, etc., annoncèrent une époque littéraire plus sérieuse. Enfin, dans les derniers instants de cette remarquable société, Corneille, Bossuet, etc., y commencèrent la réalisation de ces espérances : à la vive lumière de leurs immortelles productions s'évanouirent les illusions brillantées du *bel esprit*, comme ces lueurs phosphorescentes qui se montrent dans les ténèbres et disparaissent aux premiers rayons du soleil : ici finissait le *moyen-âge* et commençaient les *temps modernes*. *L'institution littéraire de l'hôtel de Rambouillet*, avec ses travaux préparatoires, utiles, allait devenir le moyen de transition à *l'Académie française*, avec ses grandes illustrations et ses chefs-d'œuvre.

La peinture, dans cette phase du moyen-âge, se trouvait déjà bien dignement représentée, nous pourrions même dire presque poussée jusqu'à sa perfection, par des artistes du premier ordre. Citons seulement ici, pour le prouver : Buonarotti, Michel-Ange, né au château de Caprèse, près d'Arezzo, en Toscane, vers 1474; dessinateur savant, mort à Rome, en 1564, à l'âge de 90 ans. Sanzio, Raphael, né à Urbin, dans les États de l'Église, vers 1483, le roi des peintres, mort à Rome, en 1520, âgé seulement de 37 ans; Rubens, Pierre-Paul, né à Siégen, dans le duché de Nassau, le 29 juin 1577; rattaché plus particulièrement à notre France par sa belle galerie de tableaux réprésentant l'histoire allégorique de la vie de Marie de Médicis; prince des coloristes, mort le 30 mai 1640, à l'âge de 63 ans; de Champagne, Philippe, né à Bruxelles, en 1602, imitateur habile de la nature, excellent

dans les portraits, comme on le voit pour ceux qu'il a peints à la cour de France : Louis XIII, Louis XIV, encore enfant; Anne d'Autriche, Richelieu, Mazarin, Colbert, Séguier, Lamoignon, etc.; mort en 1674, âgé de 72 ans.

Pour compléter les notions relatives à la part que prit notre province dans le progrès de cette dernière phase du moyen-âge, il nous reste à citer quelques notabilités locales dans les arts et dans les industries.

Bouvard, Charles,—né en 1573 à Montoire, alors diocèse du Mans, dans le Bas-Vendômois, et qu'il ne faut pas confondre avec Bouvart, Michel-Philippe, né à Chartres, en 1717, fut, comme ce dernier, un célèbre médecin. Reçu docteur le 27 juillet 1614, à l'âge de 22 ans, il devint, en 1625, professeur au collége royal, médecin du roi Louis XIII. Il avait une prédilection particulière pour la botanique, et ce fut par ses soins qu'en 1634, on établit le Jardin du roi, aujourd'hui *Jardin des plantes*, dont il devint le premier intendant. Vers la fin de sa carrière, il excita les justes susceptibilités de la faculté, qu'alors il présidait, et sa réputation eut beaucoup à souffrir des ridicules dont la verve maligne de Guy Patin s'efforça de le couvrir. Il était si fanatique des purgatifs et de la saignée, que Molière, d'après les écrivains du temps, en fit probablement le modèle de son *M. Purgon*. Charles Bouvard mourut, à Paris, le 25 octobre 1658, âgé de 85 ans, et fut enterré à Saint-Séverin.

Cureau de la Chambre, Marin ou Martin,—né au Mans, vers 1594, dut particulièrement sa réputation médicale à son habileté dans la science physiognomonique, dont la renommée le fit consulter plusieurs fois par la cour. En 1633, il publia « *l'Art de connaître les hommes*; » plus tard, « *les Caractères des passions, le Système de l'âme;* » il avait la faiblesse de croire à la chiromancie, aux devins, à l'astrologie, etc., et n'en devint pas moins membre de l'Académie française en 1635; de l'Académie des sciences, en 1636; médecin de Louis XIII, de Louis XIV. Il mourut à Paris, le 29 novembre 1669.

La Barre Gervais et son fils, — nés au Mans, dans la paroisse de Saint-Vincent, étaient deux habiles sculpteurs qui

vivaient dans notre province vers 1610. Nous leur devons entre plusieurs autres œuvres d'un mérite assez remarquable, au jugement des artistes, le beau groupe qui remplit en partie la chapelle Saint-Pierre de la cathédrale, et représente la sépulture de Jésus-Christ.

HALLAI, — industriel que nous croyons étranger à la province du Maine, fut le premier qui, vers 1600, vint établir, au Mans, une blanchisserie de cire avec une fabrique de bougies, dont l'excellente qualité lui mérita bientôt une réputation européenne. *Julien* HOSSARD, gendre de Hallai, donna surtout à ses produits une blancheur, une pureté inimitables partout ailleurs; de telle sorte que *les bougies du Mans* eurent bientôt le privilége d'éclairer la cour et les plus riches hôtels de France. *Jean* LE PRINCE, ayant épousé une fille de Hossard, donna surtout une grande extension à cette branche d'industrie qui fit la fortune de cette famille et de plusieurs autres: particulièrement des *Trochon-Hoyau*, *Le Romain*, etc. En 1789, le Mans présentait cinq blanchisseries de cire, trois grandes et deux petites ; fabriquant ensemble, chaque année, jusqu'à 300,000 livres de bougies, cierges, cire pour confections de fleurs, fruits, etc. Un tiers seulement était consommé en France; les deux tiers exportés dans toutes les cours de l'Europe, et jusque dans les Indes. L'extension de ces fabriques aux autres parties de la France, les éclairages à l'huile, au gaz, à la bougie stéarique, ont assez réduit l'industrie du blanchissement de la cire et des confections qui s'y rattachent, pour que les deux seuls établissements qui maintenant existent dans notre ville ne donnent pas au-delà de 40 à 50,000 livres de ces produits.

DE GAVRE, BÉATRICE, — comtesse de *Falkemberg*, née en Flandre, femme de Guy IX, seigneur de Laval, enseigne, vers 1299, aux habitants du Bas-Maine, la culture du lin; et pour leur apprendre à le travailler fait venir de Bruges des tisserands qu'elle fixe dans le pays, où bientôt se trouvent montés des métiers nombreux qui fabriquent ces coutils, ces toiles dont les excellentes qualités et l'exportation dans tous les pays firent la réputation industrielle et la principale fortune de Laval, de ses

environs; ensuite de presque toute la province du Maine, où la culture du chanvre et la fabrication des meilleures toiles prirent une grande extension. En appréciant l'influence exercée par *Béatrice de Gavre* sur l'origine et le développement du principal bien-être des habitants de Laval surtout, on s'étonne, avec peine, qu'ils n'aient pas encore élevé, sur la place de la Halle-aux-Toiles, une statue à leur généreuse bienfaitrice!

Pyrard, François,—né à Laval en 1575, vient nous prouver, par la célébrité qu'il s'est acquise comme voyageur, l'importance que présentait déjà dans le Bas-Maine le commerce des toiles à la fin du xve siècle. En 1601, des négociants de Laval, Vitré, Saint-Malo, équipent deux vaisseaux chargés de toiles qu'ils expédient aux Indes-Orientales; *François Pyrard* s'embarque à Saint-Malo sur l'un de ces bâtiments avec le titre de chirurgien. Jeté dans les îles Maldives, il vit cinq ans à la cour du roi de Malé; sert pendant deux ans dans les troupes portugaises; revient en France le 16 février 1611; publie de suite, à Paris, sous le titre de : « *Discours du voyage des Français aux Indes-Orientales*, » une relation exacte et très-curieuse de son excursion dans ces lointains pays. Une seconde édition paraît, en 1615, avec des augmentations de l'auteur, et cette modification dans le titre : «*Voyage des Français aux Indes-Orientales, aux îles Maldives, Moluques et au Brésil, de* 1601 *jusqu'à* 1611. »

Bodereau, Julien, — né au Mans dans la paroisse de Saint-Benoît, vers 1599, après avoir fait de bonnes études, embrassa la carrière du barreau, devint avocat au siége présidial de cette ville, et se livra d'une manière utile à l'examen *du droit coutumier*. Il parvint, au moyen d'un travail sérieux et d'une bien louable persévérance, à débrouiller l'espèce de cahos alors présenté par nos *Coutumes du Maine*, à les réunir, en corps de doctrine, dans un petit volume que sa précision fit nommer : *le Bréviaire des Avocats*. Cet ouvrage, alors indispensable et très-estimé, coûta vingt ans de recherches à son auteur. Ce fut la meilleure des productions de Julien Bodereau, celle qui lui donna de la célébrité, que les jurisconsultes suivirent exclusi-

vement jusqu'à la révolution de 1793. Il se délassait ordinairement de ses occupations sérieuses par la culture des lettres, de la poésie française et latine, mais sans préjudice pour l'exercice régulier de sa profession. Il mourut au Mans le 13 juin 1660.

Véron, François, — né au Mans en 1615, créa, dans cette ville, une fabrique d'*étamines*, vers 1640; industrie qui devait faire la fortune de l'inventeur et le bien-être de la classe ouvrière du pays.

François Véron, dans la prospérité de son commerce, eut surtout le bon esprit de ne pas, comme tant d'autres, vouloir faire, de ses enfants, des *bourgeois*, des *messieurs*, et les initia de bonne heure aux secrets de son invention, à la pratique de son industrie : sage conduite qui fit honorer et prospérer sa maison et sa famille. Guillaume, son fils, par une intelligence, une application remarquables, donna plus de perfection encore à ses produits qui, sous le nom de *Verones*, acquirent bientôt une si grande réputation qu'on les exportait dans presque tous les pays. Vers 1760, cette riche fabrication occupait et faisait vivre au Mans le sixième de la population; employait dans cette ville jusqu'à 800 métiers; livrait au commerce, par an, plus de 25,000 pièces d'étamines employées, pour un tiers, en France, par le clergé spécialement; et pour les deux tiers,par l'Espagne, le Portugal, l'Italie, l'Amérique, etc. Etendue progressivement aux principales villes du Maine, cette utile industrie finit par devenir la principale richesse de toute la province. Depuis 1789, on a tenté quelques essais dans l'espérance de relever cette fabrication en décadence, aujourd'hui complétement anéantie ; mais ils n'ont offert que des résultats incomplets, peu durables, en raison du changement des modes et surtout de la suppression des communautés qui lui fournissaient, en France particulièrement, un de ses principaux débouchés.

Nous terminons ici la relation des faits principaux dont la succession chronologique forme, d'après la division motivée que nous avons admise, l'histoire de la province du Maine pendant le *moyen-âge*. Mais, pour enchaîner logiquement ces faits dans leur ensemble, pour compléter la connaissance raisonnée

de cette province pendant notre seconde phase des temps, nous devons étudier actuellement sous autant de paragraphes : 1° *l'état territorial;* 2° *les voies de communication;* 3° *les mœurs, les usages, les règlements*; 4° *les catastrophes, les calamités*; 5° *les travaux, les constructions*; 6° *enfin le langage particulier de la province du Maine pendant le moyen-âge.* Outre l'intérêt local, nous trouverons, dans cette étude, plus d'un enseignement utile, et des considérations qui faciliteront beaucoup l'exposition et l'intelligence des faits dont se composera l'histoire de cette province pendant les *temps modernes.*

§ Ier ÉTAT TERRITORIAL DE LA PROVINCE DU MAINE AU MOYEN-AGE.

La province du Maine offrait alors un pays plus inculte, plus sauvage qu'aujourd'hui, mais en général accidenté, montueux sans grandes élévations, surtout vers sa partie occidentale, aux environs de Fresnay, Saint-Léonard-des-Bois, etc., où l'on trouve des monticules de 120 à 130 mètres d'élévation, entourés de sites charmants au milieu desquels serpente la Sarthe : véritable petite Suisse que l'on visite encore avec plaisir, même après avoir parcouru la grande; comme on voit, avec intérêt et satisfaction, une jolie miniature, après un vaste, un magnifique tableau.

Le sol de cette province représente à peu près toutes les natures de terrains, et peut, en conséquence, recevoir presque tous les genres de culture. La majeure partie se compose de terrains secondaires, viennent ensuite ceux de transition tertiaire, d'alluvion; dans quelques lieux seulement, on rencontre des terrains primitifs : des granits, des grès, des schistes argileux, ardoisiers, etc. Les mines de fer y sont abondantes, surtout vers l'ouest; et dans les contrées où le combustible se trouvait en même temps d'une manière suffisante, leur extraction s'est effectuée, par les forges à bras, avec une activité remarquable pendant le moyen-âge presque tout entier; comme le

prouvent ces amas considérables de scories qui se rencontrent dans les lieux riches à la fois en bois, en minerai.

Presque entièrement couvert de forêts aux temps les plus reculés de son histoire, le Maine a pris une physionomie territoriale bien différente par le progrès de ces extractions, de l'emploi du combustible qu'elles exigeaient, des défrichements, de la culture des terres, de l'ouverture des voies de communication ; il s'est insensiblement *déboisé*. Cependant il y reste encore assez de ces forêts pour qu'elles méritent une étude particulière comme produits en exploitation, et comme rappelant d'anciens droits usagers importants à connaître dans une histoire locale. Nous examinerons, en conséquence : 1° *la circonscription et les divisions* ; 2° *les forêts ;* 3° *les produits agricoles de la province du Maine au moyen-âge.* Ces considérations nous serviront surtout à lier, par une transition ménagée, les caractères passés aux caractères actuels du pays que nous étudions.

I. Circonscription et division du Maine.

Après avoir été, sous la domination romaine, l'une des principales divisions de la troisième Lyonnaise, habitée par les *Cénomans* et les *Gallo-Romains*, notre pays conquit son titre de *province du Maine*, en même temps que son affranchissement définitif par l'invasion des Francs. Ses habitants reprirent alors d'abord leur titre de *Cénomans*, et reçurent enfin celui de *Manceaux*.

La province du Maine, offrant pour limites : au nord, la Normandie ; à l'ouest, la Bretagne ; au sud-ouest, l'Anjou ; au sud, la Touraine ; à l'est l'Orléanais, était alors plus étendue qu'aujourd'hui. Elle embrassait, en effet, une partie de l'Anjou, du Perche, avec lequel, pendant longtemps, elle forma *le grand gouvernement de Maine-et-Perche* ; de la Normandie, vers laquelle on la voyait s'étendre jusqu'à Tinchebrai ; on estimait sa circonférence à 90 ou 100 lieues ; son diamètre, du midi au nord, à 35 lieues ; de l'est à l'ouest, à 30. Outre sa

capitale, elle comptait dix villes marquantes, 733 paroisses, 17 grandes abbayes, 26 couvents : 11 d'hommes, 15 de femmes. Le Mans présentait 14 paroisses, 4 abbayes, 3 églises collégiales, 2 colléges d'études, 4 couvents de femmes, 5 d'hommes. « D'où l'on peut conclure, pour cette ville et pour toute la province, dit un écrivain du temps, que c'est la véritable terre sainte et la tribu des lévites, tant il y a d'ecclésiastiques, de religieux, de religieuses ; et tant ils possèdent de biens et de grandes seigneuries, eu égard à l'étendue particulière de son diocèse. »

A dater de 576, la province du Maine devint un gouvernement particulier, d'abord à peu près militaire sous les comtes viagers; ensuite, une véritable administration civile, sous les comtes héréditaires, vers 955, jusqu'à l'apparition, en 1552, des comtes simplement apanagés. Mais, pendant ce long intervalle, au milieu des nombreuses tribulations qu'il eut à souffrir, le comté du Maine éprouva bien des modifications dans les caractères de son gouvernement spécial. Alternativement libre et soumis, ainsi que nous l'avons exposé dans les détails historiques, tantôt il s'administra par lui-même, tantôt il fut subjugué par les Normands, les Anglais, tantôt il fut réuni au duché d'Anjou, à la couronne temporairement; enfin, définitivement au gouvernement de la France, vers 1481.

Cette province fut de bonne heure, mais sans perdre son unité gouvernementale, distinguée en *Haut-Maine*, où se trouvait Le Mans, capitale de tout le pays, siége épiscopal du diocèse qui le comprenait en entier; et *Bas-Maine*, offrant Laval et sa noble seigneurie. Ce qui nous explique la grande prépondérance que présenta constamment la première de ces villes sur la seconde, surtout jusqu'à l'époque avancée de nos temps modernes, où le Maine forma, comme nous le verrons, deux départements et deux évêchés : mesures qui rapprochèrent les distances; mais, assurément, sans les combler. Nous trouverons encore, en parlant du caractère des Cénomans, les différences positives qui distinguent également les habitants du Haut et du Bas-Maine.

II. Forêts du Maine au moyen age.

Dans les premiers siècles, notre pays était couvert de bois ou de bruyères, de landes incultes. Sous les Gaulois surtout, les forêts étaient respectées comme des lieux spécialement consacrés au culte druidique. L'action d'y porter la hache eût été condamnée,par leurs prêtres fanatiques et superstitieux, comme une véritable profanation. Ce qui nous explique, jusqu'aux temps voisins de la domination romaine, l'existence de ces *forêts vierges*, si religieusement respectées. Mais le besoin d'une défense plus puissante, d'une culture mieux comprise, et d'instruments appropriés, fit sortir le fer de sa gangue; et, pour cette opération, consumer le chêne, jusqu'alors sans autre emploi que d'ombrager mystérieusement les cérémonies du culte, et de fournir le gui sacré, dont les prêtres seuls obtenaient un riche produit.

Au moyen-âge, toute baronnie devait légalement avoir sa forêt; en conséquence, tout castel fut orné de sa futaie. Sans cette prescription féodale, conservatrice des unes et des autres, il est probable que les défrichements, alors plus ou moins lucratifs, les auraient fait disparaître, en plus grande proportion encore, depuis très-longtemps. Mais, à mesure qu'ils éprouvèrent le besoin de s'entourer d'un plus grand nombre de vassaux, pour soutenir avantageusement les petites guerres qu'ils se faisaient trop souvent entre eux, les seigneurs préférèrent le village à la forêt, qui lui fut bientôt sacrifiée par une foule d'abus, dont nous signalerons les principaux.

Les villages, dans leur établissement normal et régulier, présentèrent, d'abord, plutôt des avantages que des inconvénients; car, s'ils transformèrent, trop souvent, les forêts en landes, bruyères, marécages, etc., à peu près improductifs, ils en firent, dans un grand nombre de localités, des terrains avantageusement cultivés, créant l'abondance, le bien-être, où régnaient, auparavant, la misère et la stérilité. Mais les cou-

tumes défectueuses qui s'établirent à cette occasion, par la trop grande facilité des seigneurs, et les empiétements progressifs des vassaux, amenèrent la ruine d'une partie des forêts, sans un dédommagement suffisant de leur destruction, et même avec la contestation étrange du droit de possession des propriétaires fonciers. Un simple extrait du cahier des droits concédés, par les seigneurs de Laval, au *Bourg-Nouveau*, en Saint-Berthevin, sur la forêt de Concise, fera bien comprendre, dans leurs causes premières, les fâcheux effets que nous venons de signaler. Ce titre établit ainsi les droits et les concessions du seigneur, et les obligations des *usagers* : « Prendre le bois vif par montrées, pour la réédification et les réparations du village. Prendre également dans la forêt les pierres et les cailloux pour maçonner ; y mener paître les bestiaux, y mettre les porcs en *franc pasnaige*. Prendre le bois mort, ou qui dépérit, pour son chauffage. Le tout, au moyen d'une rente annuelle de cinq sols tournois pour le *ségrier* de la forêt, et de cinq deniers pour le *châtelain*. »

Il est maintenant aisé de prévoir la destruction d'une partie des forêts par l'exercice abusif de ces droits : l'*usager*, y faisant chaque jour des terrains *vagues* et *vains;* le *seigneur*, ne pouvant replanter les surfaces ainsi progressivement dépouillées. Ce fut de cette manière que, près d'Évron, *la lande royale*, de deux cents hectares au moins, remplaça, vers l'époque dont nous parlons, un bois très-beau, qui s'y trouvait alors. Excepté les sapinières, les superficies boisées une fois détruites ne furent, en effet, presque jamais rétablies dans leur état primitif.

Mais ce qu'il serait difficile de croire, si les faits ne s'en trouvaient garants, c'est l'inqualifiable procès intenté par les *usagers* de cette même forêt de Concise au *curateur* du comte de Laval, Guy XIX, pour malversation à leur désavantage ; et l'outrecuidance de leur avocat, Havin, en 1575, s'imaginant faire une grâce au propriétaire en ne réclamant, à titre d'indemnité, que le tiers du fonds même de la forêt : sans doute en s'appuyant sur la déclaration du règlement des droits

d'usage, qui établit que ces droits sont égaux au tiers de la chose entière. C'est bien l'apologue de la *lice et sa compagne* dans sa plus scandaleuse application.

Vers les IVe et Ve siècles, non-seulement le Maine offrait, dans son intérieur, une grande étendue de forêts, mais encore il s'en trouvait enveloppé, dans presque toute sa périphérie, comme d'un vaste rideau. C'est ainsi que le Perche, à l'état de forêt vierge, séparait les Aulerces des Carnutes. Lorsqu'elle fut défrichée, les évêques du Mans, de Séez, de Chartres, se partagèrent inégalement les juridictions des églises que l'on fit bâtir sur ces emplacements. D'autres forêts existaient encore du côté des *Turones*, des *Andegavi ;* celles de Château-Renault, de Montoire, de Gâtines, de Saint-Christophe, de Château-la-Vallière, etc., en sont les restes isolés. Ici, comme pour le Perche, des partages plus ou moins arbitraires furent suivis de contestations plus ou moins prolongée. Ce qui ressortit, avec évidence, au milieu de ces débats, c'est que le Mans empiéta sur Chartres; Angers, sur les Diablintes et les Arviens.

Quant aux forêts de notre province, nous les distinguerons en celles du haut et celles du Bas-Maine, dont nous indiquerons les principales, renvoyant aux temps modernes les considérations de leur état actuel, de leurs contenances, de la nature des bois dont elles sont plantées, etc.

Nous trouvons dans LE HAUT-MAINE, les forêts : 1° au nord, *de Perseigne;* 2° au nord d'ouest, *de Lavardin*, *de Sillé*, *de la Petite-Charnie ;* 3° au sud-ouest, *de Précigné;* 4° au sud, *de Vadré* ou *de Courcelles;* 5° au sud-ouest, *de Bersay* ou *de Jupilles*; 6° à l'est, *de Vibraye ;* 7° au nord-est, *de Bonnétable*. Dans LE BAS-MAINE : 1° au nord, *de Mayenne*, *d'Andaine ;* 2° au sud-ouest, *de Concise;* 3° à l'est, *de Chammes;* 4° au nord-est, *de Pail*, *de Monaye*, *etc.*

III. Produits agricoles du Maine au moyen age.

Pendant les premiers siècles de cette époque historique, la destruction des forêts n'offrait pas, comme aujourd'hui, le grand avantage d'amener immédiatement la culture des terrains par d'utiles et laborieux défrichements. Le défaut d'habileté des agronomes, la nécessité d'être presque toujours sous les armes pour défendre leurs possessions, leurs familles, leur vie; le ravage trop fréquent des campagnes, sous le fer meurtrier des conquérants dans les guerres d'invasion ; sous le fer criminel des insurgés pendant les guerres civiles, nous expliquent, dans leurs causes , l'étendue progressivement plus considérable des landes improductives, des étangs, des marais presque sans valeur; et, de plus, occasionnant l'insalubrité des pays qui les présentaient en grande proportion ; l'insuffisance des produits alimentaires pour les hommes, pour les animaux; et consécutivement les famines, les épidémies et la mortalité , qui se manifestaient alors avec les caractères effrayants de véritables désastres. Ce ne fut, en effet, que vers la fin du moyen-âge, et surtout dans les temps modernes, que l'on vit les marais, les étangs, se convertir en prairies; les landes, les terrains vagues, se changer en cultures productives et diversifiées.

Celle de la vigne paraît s'être propagée dans les Gaules, dans le Maine en particulier, vers l'an 280 de l'ère chrétienne, sous l'empereur Probus. Jusqu'à cette époque, elle avait été sévèrement interdite aux habitants de ces pays malheureux par leurs despotiques envahisseurs.

Plantées avec des résultats médiocres dans le Haut-Maine, toutefois un peu plus satisfaisants au sud, au sud-ouest de cette partie de la province, dans les directions de Sablé, La Flèche, Château-du-Loir, etc, les vignes furent profondément ravagées aux environs du Mans, surtout pendant les excursions désastreuses des Normands et des Anglais, sous la conduite ambitieuse de Guillaume-le-Conquérant.

Quant à la culture des céréales, elle s'est développée lentement, et diversifiée suivant les terrains ; et ce n'est qu'après de longs et pénibles efforts, qu'elle est parvenue à satisfaire aux besoins des populations du pays. Ce résultat, assurément bien désirable, n'a même été convenablement obtenu que dans le Haut-Maine : ajoutons, du reste, que, par une heureuse compensation, celle des lins et des chanvres, introduite avec les fabrications relatives à leur emploi, dans le Bas-Maine, vers 1298, par Béatrice de Gavre, ainsi que nous l'avons dit, vint dédommager les habitants de cette contrée de la culture des céréales, moins appropriée à la nature de leur sol.

Les arbres à fruit, d'une qualité supérieure, ne furent qu'assez tardivement acclimatés dans le Maine. Le cardinal du Bellay fut un de ceux qui contribuèrent le plus à multiplier les bonnes espèces dans notre pays. Évêque du Mans, en 1546, il faisait venir, d'Italie et des autres localités les plus en réputation, les arbres les mieux choisis, en dirigeait lui-même la culture dans les beaux jardins de son château de Touvoie ; et les communiquait ensuite, avec autant de bienveillance que d'empressement, à ceux qui désiraient en propager le meilleur choix. C'est assurément à sa libérale sollicitude que notre province doit une grande partie des fruits les plus estimés qu'elle récolte encore aujourd'hui.

§ II. Voies de communication du Maine au moyen age.

Nous croyons pouvoir établir en principe : que les progrès des lettres, des sciences, des arts, des industries, de la richesse, de la civilisation d'un pays, sont, toutes choses égales d'ailleurs, en raison directe et positive du développement, de la facilité, de la sûreté de ses communications avec les autres pays ; et de celles qu'offrent entre eux ses principaux centres de production et de lumières.

Il ne suffit pas, en effet, au développement de l'esprit humain, de travailler seul, même beaucoup, avec intelligence ;

il faut le puissant concours de l'émulation; il faut un échange continuel et bienveillant de sentiments et de pensées; il faut ce choc normal des opinions dont la vérité doit naturellement jaillir; il ne suffit pas au développement de la richesse, du bien-être, de produire même en abondance et dans les meilleures conditions; il faut écouler les résultats du travail avec le plus de sécurité, d'économie, de rapidité possibles. Or, le meilleur, le seul moyen d'arriver à ce double but est la sûreté, la facilité, le développement des communications.

Ce grand principe d'économie politique et morale, justifié par ses inductions pratiques, une fois régulièrement posé, nous pouvons en inférer que, pendant le moyen-âge, le progrès du bien-être et des lumières dut trouver un grand obstacle dans l'insuffisance et les difficultés des communications. Hâtons-nous toutefois d'ajouter que, dans les choses humaines, les avantages ayant des inconvénients dans la mesure de leurs abus, l'excès progressif de ces communications, après avoir produit la lumière et le bien-être, contribuera à favoriser la centralisation avec ses vices; à développer le luxe, avec ses misères; à faire disparaître les caractères individuels, provinciaux, nationaux, par la fusion ordinairement si fâcheuse de leurs meilleurs types; à fausser le cœur par l'ambition; l'esprit, par l'orgueil, en portant les plus mortelles atteintes à la raison, à la morale, à la philosophie, à la vérité, pour tout dire en un mot, au véritable bonheur de l'homme: ainsi que nous le verrons dans l'histoire des temps modernes. Arrêtons-nous, pour le moment, aux imperfections du moyen-âge, sous le point de vue qui nous occupe.

Sous la domination romaine, les communications, dans notre province, comme dans toutes les Gaules, étaient largement établies par les belles *voies* dont nous avons exposé la bonne confection, le soigneux entretien; dont les archéologues retrouvent chaque jour des traces, dans notre pays, avec les caractères qui ne permettent aucune confusion. Après l'affranchissement, pendant le retour à l'ignorance, à la barbarie, dans les premiers siècles du moyen-âge, ces voies furent abandon-

nées, et ne tardèrent pas à devenir impraticables. Au milieu des guerres, des invasions, des calamités de cette époque; des défrichements, de la division du sol, de la clôture des parcelles cultivées, etc., rien ne vint remplacer convenablement ces routes ainsi délaissées, et les communications du village au village voisin, de la province à celles qui l'environnaient, perdirent, chaque jour, quelque chose de leur parcours, de la facilité, de la promptitude et de la sûreté de leur établissement.

Ces regrettables conditions se réalisaient davantage précisément dans les terrains les plus fertiles, où la rapidité de l'exportation est le plus à désirer. Ainsi le regret d'enlever à la culture une plus grande proportion d'un sol fécond pour la faire entrer dans l'établissement des chemins, en réduisait les dimensions au passage d'une charrette ordinaire; et, comme on prenait encore toute la superficie de ces chemins pour élever les clôtures latérales, et même étendre les bonnes terres des deux côtés sur celles qui se trouvaient cultivées, il en résultait, au lieu de routes praticables, des espèces de ruelles plus ou moins profondes, plus ou moins ombragées par le feuillage des plantations qui les bordent; souvent même sans écoulement convenable pour les eaux; ce qui les convertit en fossés vaseux, inabordables pendant la plus grande partie de l'année; comme on le voit encore, même aujourd'hui, dans plusieurs localités arriérées de notre province, du Bas-Maine surtout. En effet, pendant l'été, les buissons et les arbrisseaux des talus, empêchant les rayons du soleil de pénétrer dans ces fondrières, le desséchement des boues et des mares, qui s'y trouvent sans écoulement, devient absolument impossible. Dans les parties moins défoncées, plus rocailleuses, quelquefois avec des pentes assez rapides, les attaques du fond se faisant toujours sur les mêmes points, les roues des charrettes y creusaient des ornières profondes; les pieds des chevaux autant d'escavations, formant, par leur succession régulière, pour les terrains pierreux, des espèces d'escaliers; et, pour ceux d'une résistance moindre, ces aspérités alternatives, dont l'ensemble constitue ce

que l'on nomme des *chemins à chapelets :* de tous, peut-être, les plus difficiles et les plus dangereux. Tels furent cependant, au moyen-âge, et même au-delà, non seulement les chemins d'exploitation rurale, mais encore les routes vicinales, et même un assez grand nombre de moyenne et de grande communication dans la province du Maine.

Si l'on veut, du reste, la preuve positive de l'état déplorable où se trouvait la voirie dans notre pays, même aux temps modernes, et les nouvelles causes de cet état, il suffit d'écouter le récit qu'en fait Mme de Sévigné ; d'étudier la manière, essentiellement défectueuse, avec laquelle on réparait les chemins ; et la marche que suivait l'administration commise à leur entretien.

« Nous avons trouvé les chemins fort raccommodés de Nantes à Rennes, par ordre de M. de Chaulnes, écrivait, des Rochers, Mme de Sévigné, le 31 mai 1680 ; mais les pluies ont fait comme si deux hivers étaient venus l'un sur l'autre. Nous avons toujours été dans les bourbiers et dans les abîmes d'eau. Nous n'avions osé traverser par Châteaubriand, parce qu'on n'en sort point.... Nous partîmes de Rennes à dix heures, et nous n'arrivâmes ici qu'à minuit, toujours dans l'eau. De Vitré..., nous envoyâmes demander du secours aux Rochers. Villois, notre jardinier, vint avec une douzaine de *gars;* les uns nous tenaient, les autres nous éclairaient avec plusieurs bouchons de paille... Enfin, nous arrivâmes, avec cette illumination, nos chevaux rebutés, nos gens tout trempés, mon carrosse rompu. » Elle ajoute, dans une autre lettre du 15 juin 1680 : « Les chemins de Vitré aux Rochers sont devenus si impraticables qu'on les fait raccommoder par ordre du roi. Tous les paysans de la baronnie y sont ; il y a tous les jours cent et deux cents hommes et le sénéchal à leur tête. »

Si l'on désire actuellement avoir une idée générale de la manière dont ces réparations étaient faites, et des résultats qu'elles pouvaient offrir, il faut se reporter à l'extrait d'une ordonnance du bureau de Tours, du 19 décembre 1722, concernant cette réparation, conservé par Olivier de Saint-

Waast, commentateur des coutumes du Maine : « Tous propriétaires des héritages aboutissant aux grands chemins publics et de traverse, seront tenus, chacun en droit soi, de faire bien et dûment réparer lesdits chemins avec cailloux, graviers et *fascines*, etc. » C'était en conséquence d'aussi *intelligentes prescriptions*, d'après lesquelles on jetait, sans précaution et sans raisonnement, de la pierre, du bois, du gravier dans les cloaques des routes pour les combler, qu'elles se trouvaient plus impraticables qu'avant ces travaux de voirie ; que les plus solides carrosses venaient s'y briser, et souvent même n'en pouvaient être arrachés qu'avec le secours d'un long attelage de bœufs.

Enfin, pour compléter cet aperçu de l'importante histoire des voies de communication dans le moyen-âge, nous devons jeter un coup d'œil rapide sur les institutions progressives qui s'y rattachent.

Lorsque le régime féodal eut pris naissance, la châtellenie, dernier degré de la hiérarchie nobiliaire, marqua la circonscription, dans laquelle tout châtelain, alors véritable agent-voyer de sa juridiction, devait y veiller à l'entretien des routes, sans distinction de grande et petite voirie. Le prévôt du châtelain percevait sur les chemins des droits de passage convenus, et, moyennant le revenu de ces *péages*, était obligé de maintenir ces chemins dans un bon état de viabilité. On comprendra, du reste, quel devait être *ce bon état de viabilité*, par la nature des *obligations* sur l'exécution desquelles il reposait, et qui consistaient seulement : *à prévenir les empiétements, faire ébrancher les arbres et combler les mares trop profondes.* Les voies soumises à cette administration portaient le nom de *grands chemins péageaux*, et qui devaient offrir une largeur de 14 pieds au moins, sans permission aux riverains de réduire ceux qui dépasseraient cette mesure. Si le châtelain faisait défaut à ses obligations, les officiers de la baronnie, dont il relevait, les remplissaient d'office à ses frais. Nulles corvées n'étaient alors imposées aux riverains propriétaires, excepté celles qu'ils devaient faire pour la réparation de

leurs malversations ou dégâts particuliers sur la voie publique.

Le peu d'étendue territoriale et de richesse du plus grand nombre des châtellenies ; l'insouciance, le mauvais vouloir ou l'incapacité des châtelains ; mais surtout le défaut complet d'unité d'un pareil système d'administration routière, ne permettaient la conception d'aucun plan régulier, continu, d'ensemble, et durent nécessairement amener les voies de communication à l'état déplorable où nous les trouvons, dans la province du Maine, à cette phase du moyen-âge.

Vers 1508, époque de la création des Coutumes du Maine, l'intendance et la direction des chemins fut attribuée aux officiers administrateurs des *Généralités*. La juridiction contentieuse seule était laissée aux juges royaux et seigneuriaux ; mais sans résultats pratiques bien plus satisfaisants.

En 1599, sous Henri IV, s'établit un office de grand voyer, qui peut-être eût amené plus d'ensemble dans les travaux importants qu'il était si nécessaire d'entreprendre ; mais cette création fut abandonnée en 1626. Vers 1627, sous le cardinal de Richelieu, la juridiction contentieuse, jusqu'alors séparée de l'administration voyère des Généralités, y fut réunie : cette mesure offrit, en quelque sorte, le dernier coup porté aux juridictions seigneuriales.

En 1663, Louis XIV fit régler un tarif pour les droits de péage : genre de perception, rapportant peu de chose au Trésor, indisposant beaucoup les populations. En définitive, la Généralité de Tours fut chargée de la direction des voiries pour la Touraine, le Maine et l'Anjou. Quant aux moyens d'entretien, ils restèrent constamment très-défectueux, soit que les seigneurs, les officiers de la Généralité, les riverains, par charge de propriété ; les habitants contribuables, par impôt de corvée, en fussent particulièrement chargés ; et l'on doit s'étonner que Louis XIV, qui fit de grandes choses dans presque tous les genres, ait laissé l'importante question de la voirie dans un aussi déplorable état, et soit, sous ce rapport essentiel, resté si loin des Romains, qu'il dépassa bien certainement sous plusieurs autres.

En effet, pendant le grand siècle, comme nous le dirons ici par anticipation, afin de présenter, dans son ensemble, tout le système pratique de la voirie, les avenues des châteaux royaux de Versailles, de Saint-Germain, de Vincennes, etc., furent, en France, les premières voies *de grande communication* dignes de ce titre. Si l'on veut, en effet, juger des autres, même dans le voisinage de la capitale, et de la rapidité des carrosses du temps, il suffit de consulter l'historien Piganiol de la Force, qui nous apprend que Louis XIV, dans tous ses voyages à Fontainebleau, soit en allant, soit en revenant, couchait ordinairement à Petit-Bourg, au château de M. le duc d'Antin, et mettait ainsi deux jours à faire ce trajet de 15 lieues.

C'est vers le milieu du règne de Louis XV, 1745, seulement, que l'on trouve l'établissement de nos grandes voies actuelles; et c'est à Trudaine surtout que nous devons les principales routes royales qui traversent la province du Maine; à la confection desquelles on employa la corvée, d'après les mesures adoptées par le bureau de la Généralité de Tours. Malheureusement, on prit alors pour types les grandes avenues des châteaux royaux, et l'on ouvrit ces nouvelles routes dans une largeur démesurée, sans aucun avantage, mais avec les graves inconvénients d'enlever une étendue trop considérable de terrain à la culture, et d'augmenter beaucoup les frais d'entretien, déjà trop onéreux. En 1774, Turgot supprima la corvée, réduisit l'excessive largeur des routes, améliora leur établissement, etc.; fit, en conséquence, chez nous, progresser avantageusement la principale viabilité. La République et l'Empire créèrent l'administration actuelle de la voirie; la distinction de celle-ci en *grande* et *petite* : avec un classement des routes en *nationales*, puis *impériales*, appartenant à l'État; *départementales*, au département; *vicinales*, à la commune; enfin *stratégiques*, appartenant également à la couronne. De 1815 à 1830, plusieurs études sérieuses avaient fixé les points douteux, régularisé la théorie de l'ensemble; mais c'est à partir de 1832 que la pratique est venue faire les plus utiles ou les plus mer-

veilleuses applications, comme nous le verrons ultérieurement pour les chemins vicinaux, les voies ferrées, la télégraphie, etc.. dont nous étudierons, dans l'histoire des temps modernes, l'établissement progressif et l'influence morale sur les populations en général, sur celles du Maine en particulier.

Quant aux voies de communication par eau, nous dirons seulement ici que les rivières du Maine servaient seulement au flottage des bois à transporter, mais que la navigation proprement dite n'y existait pas. Seulement, indiquée comme projet pour la Sarthe, sous François Ier, Henri II, prise en grande faveur par une assemblée des notables du pays, avec demande au roi de s'imposer de manière à solder le devis des ingénieurs, montant à 5,200 livres, elle fut ajournée par les guerres de religion, les troubles et les calamités du Maine, pour ne devenir l'objet d'études sérieuses que vers 1827. Dans nos villes, on passait les rivières sur quelques ponts assez rares, étroits, formant voussure, mal construites, pour le plus grand nombre; dans les campagnes, sur des bateaux, des bacs, etc. Les communications *messagères*, même après l'institution des postes aux lettres par Louis XI, restèrent longtemps encore lentes et difficiles, pour devenir faciles, instantanées, même aux distances les plus considérables, par les admirables applications que le XIXe siècle a faites de l'électricité à la télégraphie.

§ III. Mœurs, Usages, Règlements du Maine au moyen age.

Le moyen-âge fut, suivant les phases que nous avons étudiées, une grande époque à la fois de retour à l'ignorance, à la barbarie; de régénération, de courage militaire, de foi, d'esprit chevaleresque, religieux, de croyances réelles et profondes. Dans cette métamorphose des hommes et des institutions, sous l'influence particulière et progressive du christianisme, ne semble-t-il pas que les peuples des Gaules dégradés par la servitude, amollis, corrompus sous l'influence prolongée des abus de la civilisation romaine, avaient besoin de se

retremper aux leçons d'une vie libre, mais dure et pénible dans ses premiers temps, pour mieux comprendre les enseignements d'une indépendance raisonnée, d'une morale pure, vraie, charitable, divine, pour tout dire en un mot? Si l'interprétation n'était pas admise, il serait du moins impossible de ne pas accepter l'évidence des faits.

Ainsi, dans tous les temps, nous avons trouvé les Gaulois et les Francs, leurs dignes successeurs, luttant avec une mâle énergie contre les corruptions de la servitude et l'avilissement de l'esclavage. Nous avons, en effet, dès l'année 270, vu les attroupements des paysans de la Gaule, sous le nom de *Bagaudes*, du gallique *Bagad*, bande insurgée, faire trembler les empereurs de Rome, et d'abord écrasés par Maximin, au confluent de la Seine et de la Marne, dans un camp retranché, longtemps nommé *la Fosse-aux-Bagaudes*, se relever de leur défaite et s'associer aux Francs pour effectuer, avec eux, l'affranchissement définitif du pays. Nous avons également vu les Francs eux-mêmes annoncer, dès leurs premiers combats, cette valeur guerrière qui s'est perpétuée chez eux d'âge en âge, et rend, encore aujourd'hui, les Français, leurs descendants, redoutables à toutes les autres nations sur les champs de bataille. Le célèbre philosophe Libanius d'Antioche, qui compta parmi ses disciples saint Basile et saint Jean Chrysostôme, qui écrivait dans la seconde moitié du IVe siècle, nous donne sur les Francs des renseignements d'autant plus précieux qu'ils rectifient les appréciations erronées de plusieurs historiens et prouvent que nos pères nous ont, en effet, légué les plus belles qualités qui distinguent aujourd'hui leurs enfants.

« Les Francs, dit Libanius, sont une nation des Celtes habitant les bords du Rhin. La nature les a tellement faits pour la guerre, qu'on leur a donné le nom grec de φρακτοι; fiers, farouches, que le vulgaire ignorant a changé en celui de *Francs*. Leur nom inspire la terreur; ils bravent la mer et ses orages avec autant d'intrépidité que lorsqu'ils marchent sur la terre... La paix est pour eux une calamité. Ils mettent leur bonheur dans la guerre, qui semble leur véritable élément... Le repos

leur est insupportable... Ils sont occupés nuit et jour à méditer, à exécuter des invasions... Parmi eux, les lois accordent des récompenses à ceux qui se distinguent par un excès de bravoure : tous briguent l'honneur de montrer le plus d'audace. » Pour toute conclusion, nous ajouterons qu'il est bien remarquable de voir un portrait esquissé depuis 1500 ans, mis en regard de la nation française, offrir encore une aussi parfaite ressemblance.

Nous l'avons constaté, jusqu'au IXe et même Xe siècle, les Cénomans furent incultes et presque barbares ; à partir de cette époque jusqu'au XVe siècle, la société féodale, qui se forma, laissait encore percer à travers ces formes courtoises et chevaleresques,rapportées surtout des croisades, un fonds naturel de rusticité, de sauvagerie soldatesque dans ses mœurs et dans ses actes. Mais ces imperfections étaient alors positivement rachetées par la foi politique et religieuse, qui présentait ici le principal, nous dirions presque le seul frein du souverain, du baron ; la sauvegarde à peu près unique du sujet, du vassal. Aussi, n'est-ce pas dans les œuvres poétiques des trouvères et des troubadours qu'il faut surtout apprécier les révolutions essentielles de cette mémorable époque, les souvenirs de ces temps en général assez mal compris; mais dans les monuments élevés par la foi, l'esprit religieux, en faisant une exception bien évidente à l'application généralement vraie de ce principe établi par M. de Bonnald : « La littérature est l'expression de la société. » C'est donc particulièrement dans les chefs-d'œuvre de l'architecture, de la sculpture, de la peinture chrétiennes que nous rechercherons les véritables caractères des deuxième et troisième phases du moyen-âge. La province du Maine répondra, comme nous le verrons, bien éloquemment à cet appel.

Nous le dirons donc par anticipation volontaire, dans l'intention de fixer l'intérêt sur cet important sujet d'étude, il y eut en même temps, *d'une part*, ignorance, légèreté, inconvenance, défaut de patriotisme, de respect, d'esprit de famille, de piété religieuse, à repousser comme entaché de barbarie, par une sorte de convention et de parti pris, tout ce qui venait du moyen-

âge ; *de l'autre*, engouement, fanatisme, défaut d'intelligence, de raison, de goût, à proclamer, dans une réaction violente inconsidérée, cette même époque de notre histoire comme supérieure à toutes les autres. Les esprits sages, réfléchis, ont apprécié les faits, jugé la question plus sainement, avec plus de réserve : c'est sous leur inspiration que nous écrivons ; et dans cette pensée nous ne craignons pas d'ajouter que si les temps modernes, mis en parallèle avec le moyen-âge, nous offrent, comme grands avantages, le progrès des lettres, des sciences, des arts, des industries, de la civilisation dans ses formes polies, séduisantes, recherchées, ils nous présentent, comme inconvénients plus grands encore, la détérioration du fond, aux différents points de vue du sens moral, de la foi, de la raison, de l'esprit de conscience et de vérité.

Afin d'exposer plus clairement les principaux articles de ce paragraphe, nous les présenterons sous les titres suivants : 1° *instruction, caractères, professions des habitants du Maine dans le moyen-âge;* 2° *institutions religieuses*; 3° *corporations, confréries;* 4° *société féodale;* 5° *dénominations des individus et des familles.*

I. Instruction, Caractère, professions des habitants du Maine au moyen-age.

1° Instruction. — Pendant toute la première phase du moyen-âge, comme nous l'avons déjà vu, les ténèbres de l'ignorance firent des progrès bien regrettables dans toutes les Gaules. Notre province fut peut-être une de celles qui ressentirent le moins cette fatale invasion, grâce aux généreux efforts que déployèrent surtout nos dignes évêques saint Domnole, saint Bertrand, saint Hadouing, de 560 à 654, pour conserver et propager la lumière dans les écoles épiscopales qu'ils prirent soin de fonder. Celles de Saint-Calais, de Saint-Vincent, de la Couture, d'Évron, etc., furent les plus remarquables de cette époque dans le Maine.

Charlemagne comprit les grands avantages de ces écoles et mit en œuvre son pouvoir et son amour de la science pour encourager les évêques dans cette voie difficile, mais importante à suivre, et qui conduisit les Cénomans, dans ces temps reculés, à la réputation « de bien parler et de bien écrire : » réputation qui peut-être aujourd'hui pourra causer un peu d'étonnement.

Toutefois, cette instruction, comparativement assez remarquable, se trouvait encore à peu près entièrement concentrée dans le clergé. Vers la fin du xe siècle il existait un assez grand nombre de laïques, même dans la classe aisée, qui ne savaient ni lire, ni écrire : effectuant verbalement leurs transactions, et les faisant ratifier par l'évêque. Ce fut sans doute ainsi que le clergé se trouva, pendant le moyen-âge et même au-delà, pourvu d'une partie de l'administration civile.

De 1036 à 1125, particulièrement, l'école épiscopale du Mans jouit d'une réputation bien méritée sous la direction intelligente, habile, des évêques : Gervais, Vulgrin, Arnaud, Hoel. Hildebert, surtout, l'un des savants les plus distingués de son temps, et les plus zélés pour le progrès des lumières.

Dans cette école remarquable on enseignait spécialement les lettres, la théologie, le latin, etc. ; malheureusement on croyait à l'astrologie, contre laquelle s'éleva cependant le judicieux esprit d'Hildebert; et ceux qui s'occupaient de physique, de géométrie, d'algèbre, étaient regardés comme devins, sorciers, magiciens, etc.

La culture du latin fut d'autant plus générale et plus facile pour le Maine, que cette langue était devenue, sous la domination de Rome, celle de tout le pays, comme le prouvent les étymologies du plus grand nombre des anciennes locutions de cette province. Aussi, vers le xiie siècle, les religieuses furent-elles obligées d'apprendre le latin lorsqu'on les eut assujéties à la récitation du bréviaire, afin qu'elles comprissent le sens de leurs prières de chaque jour. On cite même, comme une pièce remarquable par le style, cette pieuse lettre écrite par les religieuses du Pré à l'occasion de la mort de saint Bruno, conservée dans son éloge funèbre.

Des universités, des colléges s'élevèrent alors et devinrent autant de foyers littéraires et scientifiques. Les juifs présentaient, au bas du Pont-Neuf, un établissement de ce genre, désigné, dans les anciens titres, sous le nom de *Maison de la Juiverie.* Bérengère en fit présent au chapitre de Saint-Pierre, qui le réunit au collége de la rue de la Tannerie voisin de celui de Gourdaine.

Les écoles du Mans, au XIIe siècle, étaient arrivées à l'apogée de leur mérite relatif et de leur véritable réputation. Pour démontrer la réalité de l'éloge que nous venons de faire, nous rappellerons l'opinion que formulait alors Guillaume de Malmesbury, auteur anglais dont le témoignage ne sera pas suspect. Il dit en effet, dans son éloge de Raoul, évêque de Rochester : « *Cui accessit genialis soli, id est cenomanici, accuratus et quasi depexus sermo.* » Entre autres talents, d'après cet écrivain, Raoul avait celui de parler le langage poli et soigné des Manceaux. Si Guillaume de Malmesbury faisait aujourd'hui le même rapprochement, peut-être serait-il moins flatteur; mais ce qui ne peut rester douteux, c'est qu'à partir du XIIIe siècle nos écoles perdirent successivement de leur importance et de leur juste renommée; sans doute plutôt par le grand et progressif développement de leurs écoles rivales, que par la diminution de la valeur absolue, particulière, qu'elles avaient acquise dans les siècles antérieurs.

Les croisades, avec leur saint enthousiasme et leurs merveilleux entraînements, furent encore une des principales causes du résultat que nous signalons. On vit en effet, d'après Renouard lui-même, sortir, de tant de siècles d'ignorance, la géographie, l'astronomie, le commerce, la navigation. Ces pèlerinages fréquents dans la Terre-Sainte nous apprirent à connaître la partie occidentale de l'Asie dont l'ineptie de la première phase du moyen-âge soupçonnait à peine l'existence. Le monde s'agrandit pour l'Europe, qui n'apercevait rien au-delà de ses limites. Elle vit de nouveaux pays, de nouveaux cultes, de nouvelles mœurs; et comme les hommes sont imitateurs, elle conçut l'idée de s'instruire davantage. Le commerce tourna

bientôt son émulation du côté de l'Orient: il fit venir les soieries, les précieuses denrées, les fruits de la Grèce, les parfums de l'Arabie, etc. Les voyages que les ecclésiastiques, les religieux et les croisés firent dans l'Orient multiplièrent, en France, les ouvrages des philosophes grecs. Leur magnifique langue y devint plus familière; les artistes frappés d'admiration à la vue des palais, des basiliques de Constantinople, de la Terre-Sainte, rapportèrent chez nous ce goût oriental qui ne tarda pas à se traduire, comme nous le verrons, dans toute la pureté, le charme de son génie, surtout par la construction de nos belles cathédrales.

N'est-ce pas là toute une grande révolution scientifique, littéraire, artistique, industrielle, etc. ? Ne devons-nous pas, en conséquence, voir, avec un regret sincère, notre historien du Maine admettre ces merveilleux résultats et perdre assez de vue le caractère de leur principe générateur, pour flétrir les croisades à la Terre-Sainte du titre inconvenant : « *d'entreprises extravagantes, pour lesquelles l'ecclésiastique quittait ses fonctions; le comte, son gouvernement; le baron, son castel; le moine, son monastère; les femmes mêmes, leurs devoirs les plus chers, etc.* » Du reste, les sorties de ce genre ne sont pas rares dans « *les Essais historiques*, » et nous le dirons, une fois pour toutes, c'est trop déverser le blâme et la déconsidération sur les hommes et sur les choses, dans la fausse pensée de justifier ainsi l'abandon que l'on a cru pouvoir impunément en faire.

Ainsi, par ces grandes missions, sublimes dans leur principe religieux, désastreuses dans leurs conséquences militaires, d'un immense avantage dans leur influence admirable sur le progrès des lumières, de la civilisation; les lettres, les sciences, les arts, les industries, en se généralisant, ont fait en quelque sorte disparaître l'importance relative des écoles jusqu'ici les plus remarquables en France, dans le Maine en particulier. Telle nous paraît être la véritable explication de ce fait, et non la décadence absolue de ces écoles; ce qu'il est difficile d'admettre au milieu des manifestations du progrès universel.

Toutefois, secondés par d'aussi puissantes impulsions, ani-

més par les exemples de Charlemagne, François Ier, Henri II, Henri IV, Louis XIII, ou mieux encore, Sully, Richelieu, l'hôtel de Rambouillet, l'Académie française, préparèrent, sous le point de vue qui nous occupe, le grand siècle de Louis XIV qui, pour nous, commencera l'histoire des temps modernes : en nous démontrant, par les faits, toute la vérité de cette réflexion de Fontenelle : « Les savants d'un siècle ignorant se ressentent naturellement toujours un peu de l'ignorance de leur temps; et les ignorants d'un siècle savant, toujours beaucoup de la science de leur époque. »

2° Caractère. — Dans l'histoire des temps anciens, nous avons déjà fait ressortir la noble persévérance des Cénomans à défendre la cause qu'ils croyaient juste; leur généreux dévouement pour les Romains, lors même que les succès d'Annibal auraient, pour tant d'autres peuples, motivé un abandon plus ou moins avantageux. Dans le moyen-âge, nous les trouvons dignes de ces glorieux antécédents. Si donc leur caractère que nous tracerons avec détail dans l'histoire des temps modernes, afin de le présenter dans tout son développement, fut toujours faussé, travesti, nous en trouvons la cause dans la partialité, l'injustice intéressée des historiens, dans la regrettable faiblesse de quelques hommes de génie qui, pour le futile plaisir de formuler une saillie satirique, n'ont pas craint de calomnier une province entière. Nous ferons, en temps opportun, franche et bonne justice de ces méfaits historiques.

Ce qui ressort positivement des faits les plus incontestables, pendant les temps anciens et le moyen-âge, c'est le courage des Cénomans à lutter jusqu'à la fin de l'invasion des Gaules contre les victorieuses légions de César, qui ne les soumit qu'après tous les autres Gaulois; leur magnanime persévérance à repousser les efforts puissants et combinés des Normands, des Anglais, des Bretons, des Angevins, etc., dans ces combats incessants, où, parfois vaincus, il ne furent jamais subjugués ; dans ces justes réactions contre d'ambitieux envahissements, et qui prirent souvent le caractère de véritables croisades ; où, plus d'une fois, leur intrépide vaillance humilia l'orgueil des

ennemis ; dont les historiens espérèrent se venger en les représentant comme des sujets turbulents, insoumis, toujours disposés à l'insurrection ; alors qu'ils étaient, au contraire, des gens de cœur, luttant avec dignité contre l'asservissement et l'esclavage. Dans le Maine, la femme ne se fit point héroïne et soldat comme dans plusieurs autres provinces ; modeste dans ses prétentions, fidèle à ses véritables devoirs, elle n'ambitionna rien au-delà des paisibles, des honorables conditions de fille, d'épouse, de mère, qu'elle ne crut pas devoir abdiquer ; son dévouement s'exerça dans la sphère utile que Dieu lui avait assignée ; elle ne quitta point la quenouille, son attribut naturel, pour l'épée, complétement étrangère à sa vocation.

III° Professions. — Chez les Gallo-Romains pendant la domination, chez les Francs après l'affranchissement, chez les Cénomans en particulier pendant le moyen-âge, la carrière de l'homme était, à sa naissance, déterminée d'avance par les conditions de son origine, comme par l'immuable résolution du *fatum* des temps antiques. Il se trouvait ainsi pourvu, d'avance, trop souvent en opposition complète avec ses goûts, ses aptitudes, sa *vocation*, d'une place, d'une profession, d'un emploi.

En conséquence de ce principe, l'enfant du *clarissime*, du noble, de l'opulent, était, par destination, possesseur des grandes charges administratives, gouvernementales, judiciaires, sacerdotales, militaires, etc. Celui du peuple succédait à son père dans la même profession, de manière à fixer dans une même famille chacune des spécialités du travail ; spécialité qui devenait alors, avec le temps, sa propriété, son apanage exclusif, son véritable domaine. Enfin, jusqu'à l'affranchissement des esclaves, on vit la servitude héréditaire former le triste et dernier anneau de cette chaîne invariable des états, des priviléges sociaux.

Cette institution consacrée par une longue habitude offrait de grands avantages, et des inconvénients peut-être plus grands encore. En effet, si, *d'une part*, elle fixait immédiatement les irrésolutions professionnelles de l'enfant ; les projets de la

famille pour son avenir, en prévenant ces déclassements toujours dangereux, souvent funestes, surtout pour la partie industrielle des populations; si, plus particulièrement encore, elle initiait de bonne heure le jeune sujet aux notions essentielles, à la pratique raisonnée de son art, de son métier, en lui donnant pour instituteur son père lui-même, avec les chances plus positives d'une solide instruction; *de l'autre*, elle constituait des monopoles assez injustes, et presque toujours nuisibles aux progrès de la bonne confection qui se manifestent nécessairement par les efforts de la concurrence. Elle ne répondait pas, d'une manière suffisante, aux exigences naturelles de la vocation, de la capacité ; elle provoquait, en conséquence, entre le père et les enfants, des contestations pénibles qui, trop souvent alors, se terminaient par une rupture, et l'entrée du déserteur de la profession paternelle dans une carrière de prédilection, mais où l'appui naturel, qu'aucnn autre ne peut avantageusement remplacer, lui faisait alors périlleusement défaut.

Dans les campagnes, aux xe, xie siècles, la condition des habitants était également réglée à l'avance, et d'une manière bien dure pour le plus grand nombre. Ils se trouvaient, sous le régime féodal, partagés en quatre catégories : 1° *les esclaves réels*, la plus considérable et la plus malheureuse des classes : le maître y soumettant aux châtiments les plus rigoureux ces travailleurs, sur lesquels il avait droit de vie et de mort. 2° *Les serfs, adscripti glebæ :* attachés à la glèbe, qui se vendaient avec le domaine; et, pour prix de leur travail, n'obtenaient que le vêtement, la nourriture et le logement. 3° *Les vilains*, *villani*, de *villa*, métairie, également attachés à l'exploitation agricole, mais acquérant la propriété de ses produits par la redevance annuelle qu'ils payaient à leur maître ; 4° *les hommes libres*, dont les travaux habituels n'étaient point obligés, mais qui devaient, à titre de *corvées*, au seigneur dont ils habitaient le fief, des services déterminés aux temps des labours, des moissons, des vendanges, etc. Ce fâcheux état des campagnes disparut vers les xiie et xiiie siècles, avec l'établissement des com-

munes, des baillis, des sénéchaux et l'abolition progressive de la féodalité.

Aujourd'hui, dans notre province, comme presque partout, la coutume que nous venons de signaler est à peu près entièrement abolie; mais, au lieu d'une sage modification des abus qu'elle offrait, on s'est jeté dans ceux de la condition opposée. Nous signalerons ce grave inconvénient dans l'histoire des temps modernes.

II. Institutions religieuses du Maine au moyen-age.

Dans cette époque de christianisme naissant, de foi sincère, mais d'abord insuffisamment éclairée, les institutions religieuses furent nécessairement en grand nombre, jouèrent un rôle important au milieu des populations ; mais, à côté de leurs incontestables avantages, durent naturellement se présenter des inconvénients, et même des abus que le temps, l'expérience et le progrès des lumières devaient ultérieurement rectifier.

Nous examinerons surtout au nombre de ces institutions dans la province du Maine celles qui sont relatives : 1° *à la réception des évêques;* 2° *aux cérémonies du culte;* 3° *à l'établissement des abbayes, des communautés, etc.*

1° Réception des évêques. — Elle se faisait au moyen-âge avec un cérémonial que nous ne voulons pas qualifier, mais que le plus grand nombre ont assez condamné, en refusant d'y soumettre les seigneurs qui devaient y jouer un rôle assez peu conforme à leur position sociale. Voici, du reste, ce que disait l'*aveu* de Pierre de Savoisy sur la *nature particulière* de cet étrange cérémonial : « *Mes vassaux du Maine sont obligés à me tenir l'étrier, à me porter à la cathédrale, etc.* » Ces vassaux du Maine étaient, à leur époque, le seigneur de Montfort, les sires du Breil, de Belin, de Neuville, de Mondoubleau, de Sillé-le-Guillaume et de Vaux-en-Yvré.

Tout nouvel évêque, à son avénement, à sa première entrée dans la ville du Mans, se rendait à l'abbaye de Saint-Vincent,

d'où les religieux le conduisaient à l'église *Saint-Ouen-des-Fossés*, l'église actuelle du lycée ; de là, quatre gentilshommes de la province le portaient en grand appareil, sur leurs épaules, jusqu'à la cathédrale de Saint-Julien ; et, dit la chronique du temps, ces gentilshommes étaient fiers de leur privilége !... Pour le comprendre, il faut se reporter aux mœurs et coutumes de l'époque.

En effet, indépendamment du transport de l'évêque, transport auquel tous ces hommes titrés devaient concourir de leur personne, telles étaient leurs obligations particulières et le prix qu'ils en recevaient : le *sire du Breil* tenait l'étrier à l'évêque, lorsque celui-ci descendait au monastère de Saint-Vincent, et recevait, en récompense, le cheval du prélat, avec ses harnais. Celui *de Belin*, employé surtout comme porteur : le drap de soie qui recouvrait le brancard. Celui *de Montfort*, qui, au commencement du dîner, donnait à laver : les vases employés à cette opération. Celui *de Vaux-en-Yvré*, qui remplissait les fonctions d'écuyer tranchant : les couteaux servant à découper. Celui *de Sillé-le-Guillaume*, qui faisait l'échanson : les coupes et la vaisselle de service. Celui *de Neuville*, qui remplissait les fonctions de *chef* : les poëles, chaudrons, etc., de la cuisine. Celui *de Mondoubleau*, qui servait de majordome : les nappes et les serviettes.

Nous ajouterons toutefois, avec une véritable satisfaction, et pour l'honneur des seigneurs et des prélats, que l'histoire cite seulement au nombre de ces derniers, et comme ayant usé, à leur avénement, de ces priviléges un peu trop féodaux : Jean de Craon, 1350 ; Michel de la Brèche, 1355 ; Pierre de Savoisy, 1385 ; François de Luxembourg ; 1507 ; et René du Bellay, 1535.

II° Cérémonies du culte. — Dans les premiers siècles du christianisme, lorsque les sanglantes persécutions eurent été remplacées par le culte et les honneurs, qu'il était si naturel de rendre à cette religion divine, on fit, comme dans toutes les transitions subites, on passa d'un extrême dans un autre ; on

ne sut pas distinguer l'usage de l'abus; la valeur, la vérité du fond, des illusions, des vanités de la forme. Les cérémonies participèrent des mœurs du temps : au milieu de ces peuples grossiers, les réunions pieuses dégénérèrent trop souvent en orgies; les cérémonies du culte, en scènes burlesques, en travestissements ridicules, imaginés par l'ignorance ou la superstition ; à tel point que les conciles de Vannes, en 465; d'Agde, en 506, interdirent aux clercs la liberté d'y assister. On remarqua même alors que plusieurs associations franques ne se *christianisèrent* que dans ce but, à la condition de pouvoir continuer leurs fêtes gastronomiques sous l'invocation des saints. Aussi, vers 658, le concile de Nantes condamna-t-il sévèrement les actes inconvenants dont ces réunions devenaient le prétexte ou l'occasion. « Nous interdisons, écrivait l'assistance épiscopale, sous peine d'être dégradés, pour les prêtres et supérieurs de l'Église, pour les laïques, jusqu'à pleine satisfaction, ces réunions, ou confréries, qu'on appelle *consortia*, quand on s'y livre aux repas et bombances : occasions de folles réjouissances, de querelles, de rixes, et même d'homicides. »

Il ne s'agissait pas ici d'intolérance, mais de la prescription des plus sages mesures ; on attaquait l'*abus* et non l'*usage*, puisqu'en même temps, aux grandes fêtes, les paroisses traitaient leurs fidèles; et, par la bonne tenue des convives, prouvaient qu'on pouvait manger en commun, sans boire jusqu'à l'ivresse. Ainsi, Ansbert, archevêque de Rouen, mort en 695, donnait souvent des réunions et festins publics de ce genre ; installant, avec distinction, les nobles à leur table particulière, et prenant place humblement, lui-même, à celle des pèlerins. Saint Aldric, évêque du Mans, continue l'usage patriarcal de ces repas annuels, en faveur de son clergé; seulement il règle, avec prudence, par un acte de 837, la qualité, la quantité des provisions qu'on doit lui fournir.

En parlant de ces extravagances du temps, connues sous les titres de *fêtes de l'âne*, *des fous*, *etc.*, nous avons déjà signalé toute la sagesse du clergé pour en obtenir l'abolition. Quant aux

véritables solemnités du culte, nous n'avons qu'une seule réflexion à faire pour terminer : elles se multiplièrent d'une manière excessive, et surtout avec les graves inconvénients d'un chômage prolongé, des interruptions exagérées d'un travail nécessaire à l'existence, à la moralisation du plus grand nombre. Du reste, les inconvénients que nous signalons, et que l'expérience mit dans tout leur jour, furent si bien compris, par l'Eglise elle-même, que l'autorité du clergé fut la première à prescrire ici les plus sages restrictions. Ainsi, faisant droit aux réclamations formulées, en 1652, à cet égard, par l'hôtel de ville du Mans, Monseigneur Philbert de Beaumanoir rendit cette ordonnance, en 1666 : « Voyant que le relâchement des fidèles est trop grand pour employer tant de jours de fêtes selon leur sainte destination, et apprenant, dans le cours de nos visites, qu'au lieu de consacrer ces jours en prières, ils étaient réservés aux débauches, il y a déjà quelques années que nous avions jugé que c'était suivre l'esprit de l'Eglise que de réduire le nombre des fêtes dans notre diocèse. » Il le fit, en effet, alors à plusieurs reprises, indiquant, mois par mois, les fêtes à conserver.

Au point de vue de notre histoire locale, et relativement au sujet qui nous occupe, nous avons donc seulement à considérer : 1° *Les baptêmes;* 2° *les sépultures;* 3° *les pèlerinages pieux;* 4° *les processions des Rameaux*, *du Sacre*, avec leurs particularités et leurs modifications.

1° Baptêmes. — Jusqu'aux premiers temps du XIe siècle, sauf les cas d'urgence, on ne donnait le baptême, aux enfants nouveau-nés, que la veille de Pâques et de la Pentecôte. A partir de cette époque, en raison des motifs que l'expérience fit naître, on administra ce sacrement, qu'il importe souvent de ne pas différer, dans tout le cours de l'année. De 1579 à 1594, les registres de l'état civil du Maine constatent que l'on donnait deux parrains aux garçons, et deux marraines aux filles.

2° Sépultures. — Les Romains, plus instruits que les Celtes, et comprenant mieux, au point de vue de l'hygiène

publique, les graves inconvénients d'inhumer leurs morts au milieu des vivants, ne permettaient point, comme nous l'avons dit, l'établissement des cimetières dans l'enceinte murée des villes, et prenaient toujours la sage précaution de les placer au nord ou bien à l'est, pour éviter que les vents de l'ouest et du sud n'en soufflassent les miasmes dangereux vers leurs cités, surtout aux époques des grandes chaleurs de la saison ; aussi, pendant les cinq siècles de leur domination dans le Maine, cette prudente mesure de police urbaine y fut-elle rigoureusement observée.

Mais, à partir de l'invasion des Francs, ces prescriptions salutaires se trouvèrent bien regrettablement négligées. Non-seulement on ne garda plus aucune mesure d'hygiène publique; mais, dans la préoccupation exclusive d'honorer les morts, on fit tout ce qu'il fallait pour compromettre la santé des vivants. Non-seulement les cimetières furent placés au milieu des villes, mais encore on enterra dans les églises les rois, les grands seigneurs, les abbés, les évêques, les fidèles morts en odeur de sainteté. Vers le VIe siècle, sans doute afin que rien ne manquât aux dangers de ces funestes abus, les cimetières environnèrent immédiatement les églises, comme on le voit encore, même aujourd'hui, pour un petit nombre de localités.

Au VIIIe siècle, ces déplorables coutumes, s'étant généralisées malgré les sérieuses prohibitions de Charlemagne, occasionnèrent des accidents assez graves pour éveiller l'attention des chefs du clergé. Ce fut alors que Théodulphe, évêque d'Orléans, publia, pour son diocèse, un règlement bien sage, et qui n'eût rien laissé à désirer sans les réserves et les priviléges qui détruisent une grande partie de sa valeur pour le fond, et pour le motif qui le fit édicter. « C'est, parmi nous, écrivait le prélat, un usage antique d'ensevelir les morts dans l'église, et de transformer en *polyandres,* en cimetières, les lieux réservés au service divin. Nous voulons qu'on s'en abstienne désormais, et qu'on n'admette à être enterrés dans l'église que ceux-là seulement, prêtres ou laïques, qui auront mérité, par la perfection

de leur vie, d'occuper une telle place après leur mort. » C'était évidemment diminuer un peu le mal sans le détruire; c'était laisser à l'arbitraire le pouvoir d'éluder, par des priviléges cléricaux, non-seulement les prohibitions de Charlemagne, mais encore celles que les souverains voudraient ultérieurement formuler. En effet, les conciles de Mayence, en 813; de Meaux, en 845, appliquèrent ce règlement à tous les diocèses de France, en démontrant la réalité de cette interprétation : « On ne doit enterrer dans les églises, y était-il positivement déclaré, que *les évêques*, *les abbés*, *les dignes prêtres ou les fidèles laïques.* »

En conséquence de ces regrettables et dangereux priviléges, on vit des abbés en trafiquer à l'avantage pécuniaire de leur communauté, lorsque le fanatisme, la superstition eurent assez d'empire sur des chefs de famille eux-mêmes, pour les entraîner à déshériter leurs enfants, à donner toute leur fortune au monastère, à la seule condition d'être enterré dans son église!...

D'abord, on ne devait faire ces inhumations exceptionnelles que sur le parvis, dans le vestibule, devant le portail, le long des murailles du temple chrétien; mais, avec les empiétements du temps et de l'usage abusif, toujours inhérent à de pareilles concessions, le dessous même des autels ne tarda pas à devenir un véritable *sarcophage.*

Dans toutes les classes, on conservait le mort pendant 24 heures. Dans les familles opulentes, l'exposition se prolongeait parfois à toute la semaine. On le revêtait de ses plus beaux habits, de ses insignes ; les femmes, de leurs plus riches bijoux. Le cercueil était en plomb, en plâtre, en briques, ou bien en pierre, alors creusé dans le bloc en forme d'auge, d'égale dimension aux deux extrémités, dans les temps anciens; offrant une largeur décroissante de la tête aux pieds, dans les temps plus rapprochés de nous : caractères qui peuvent servir à distinguer leurs époques. Le corbillard seul était en bois, et servait à transporter le cadavre. La distance étant alors peu considérable, et ceux de la caste du mort voulant honorer sa

mémoire par un dernier acte, se chargeaient de cette pénible translation : ainsi les prêtres, les magistrats, les militaires, les nobles, les hommes de telle ou telle profession : suivant que le défunt avait exercé tel ou tel état, qu'il avait été noble, militaire, magistrat, prêtre, etc. Plus tard, le trajet de l'église au cimetière étant augmenté, le sentiment du devoir envers les morts ayant perdu son pieux entraînement, pour éviter toute fatigue, on porta seulement les coins du poële. C'est ainsi que les plus respectables usages passent de l'acte réel au faux-semblant ; de la vérité, au simulacre d'expression.

Le cortége était formé d'un clergé plus ou moins nombreux, marchant à la tête avec les invités portant des cierges; la famille, les amis suivaient le corps. Arrivés au cimetière, on déposait le cadavre du corbillard dans le cercueil avec un pot d'eau bénite, un reliquaire, les insignes du défunt. A la pièce d'argent, que les païens lui plaçaient dans la bouche pour solder le passage du Styx, les premiers chrétiens substituèrent pendant quelque temps une hostie non consacrée ; mais cette pratique, assez peu réfléchie, ne tarda pas à tomber sous les justes remontrances des prélats. Jusqu'à la fin du XIII[e] siècle, à l'eau bénite on joignait encore, dans la fosse, de l'encens, du charbon, etc., pour chasser les esprits malfaisants, prévenir la corruption ; et, dans le cas où des fouilles seraient ultérieurement faites, avertir que ce terrain avait été consacré aux sépultures chrétiennes. On enterrait souvent aussi les objets précieux que le mort avait le plus affectionnés durant sa vie ; et, pour en éviter l'exhumation et le vol, pendant assez longtemps on ne distingua ces sépultures opulentes par aucune inscription, afin de ne les pas désigner à la convoitise des populations. Aussi, les pierres tumulaires, avec ces inscriptions, ne remontent-elles pas, en général, bien au-delà de la période carlovingienne ou de la seconde moitié du VIII[e] siècle ; et les statues des mausolées, antérieurement au règne de Philippe I[er], à 1061. Dans le XII[e] siècle, apparurent les figures en relief sur les tombes, qui prirent, comme nous l'avons dit, une forme nouvelle, en offrant une largeur décroissante de la tête aux pieds.

Vers 1528, le concile de Bourges prescrivit la clôture et fermeture des cimetières, pour mettre obstacle à la profanation des tombeaux, malheureusement assez fréquente pendant les guerres de religion.

Une coutume nuisible, inconvenante, s'était, vers le même temps, établie dans le Maine. Aussitôt qu'un mourant avait rendu le dernier soupir, on le portait à l'église de sa commune, dans laquelle il restait exposé jusqu'au moment de l'inhumation ; avec tous les inconvénients et les dangers qu'il est trop aisé de comprendre, pour que nous ayons besoin de les énumérer. Ce fut seulement le 24 juin 1738, que Monseigneur de Froullai, évêque du Mans, put réformer un aussi pernicieux abus. Alors disparut encore la manière peu digne et peu raisonnée d'annoncer chaque décès, par les rues, aux retentissements de la clochette du sonneur de la paroisse. Enfin, il faut arriver jusqu'au 28 mai 1765, pour trouver un arrêt du parlement qui défend, avec sévérité, les inhumations dans les villes.

Si l'on en croit plusieurs anciennes chroniques, vers le commencement du xve siècle, les curés du Maine recevaient pour droits de sépulture le tiers des biens mobiliers du défunt. Les notables habitants réclamèrent contre l'énormité d'une pareille allocation, et, par arrêt du 8 avril 1416, la taxe fut réduite du tiers au dixième. Aujourd'hui, ces frais, encore assez onéreux, sont du moins tarifés, non plus d'après la fortune supposée, mais en raison des classes établies pour le développement des pompes funéraires, et que la famille du défunt peut choisir à son gré, tant qu'il n'existe, à cet égard, aucune disposition testamentaire. Mais le clergé n'a rien à redouter de cette mesure, qu'il a d'ailleurs lui-même prise et réglée ; d'un côté, le respect si naturel pour ceux qui ne sont plus, l'esprit de convenance, un certain *décorum* de caste ou de position sociale ; de l'autre, le respect humain, la vanité, l'orgueil ne permettront pas ordinairement de trop descendre dans cette option ; voilà, du reste, ce qui nous explique, en même temps, le culte parfois exagéré que l'on rend aux morts, dans

un siècle où l'on ne sait pas toujours suffisamment honorer les vivants.

3° Pèlerinages pieux. — Il existait, dans le Maine, au moyen-âge, on y trouve même encore aujourd'hui, un certain nombre de lieux en vénération chez les chrétiens, et vers lesquels ils se rendaient, surtout autrefois, des points les plus éloignés, pour demander à Dieu, spécialement par l'intermédiaire de Marie, sous l'invocation de laquelle presque tous ces lieux sont placés; ou par celle d'un saint privilégié, les faveurs particulières attachées au pouvoir distinctif de la chapelle en renom dans tout le pays.

Nous pourrions en citer un grand nombre ; nous dirons un mot seulement de celle de Notre-Dame-de Torcé, près Bonnétable; il suffira, pour faire comprendre l'étendue, la réalité de la foi qui s'attache à ce culte des anciens temps, si touchant lui-même par sa piété naïve et sincère.

Une dévotion très-profonde, et professée par tout le pays, s'attachait à *Notre-Dame-de-Torcé.* Aux fêtes de la *Juliette* et de l'*Angevine*, des pèlerins y venaient de si loin, en si grand nombre, que les fermiers de la paroisse furent tenus de leur fournir la paille nécessaire pour les coucher. En 1620, les habitants de Saint-Calais s'y rendirent processionnellement, afin d'invoquer la Vierge, dans ce lieu même, à l'occasion d'une calamité dont leur ville était alors affligée; plusieurs autres cités imitèrent ce pieux exemple. Depuis 1780, le chiffre des pèlerins, bien que très-diminué chaque année, s'est encore élevé à cinq ou six mille. Le 2 juillet, jour de la Visitation de la sainte Vierge, on venait à Notre-Dame-de-Torcé de vingt paroisses au moins, apporter des cierges, et se faire lire des Évangiles. A cette fête, régnait le plus saint recueillement : les auberges étaient vides ; chacun prenait un modeste repas après la prière, l'office, et retournait à sa demeure dans le plus respectueux silence. A l'*Angevine*, après les actes de piété, venaient les réunions de familles, d'amis, comme dans les autres *assemblées* de village.

D'autres pèlerinages s'effectuaient vers des monastères éga-

lement dans le but essentiel d'un pieux devoir à remplir, et devenant ensuite l'occasion des réunions joyeuses de toute la contrée. Au nombre de ces derniers nous indiquerons surtout celui de l'abbaye de l'Épau, devant fixer l'attention par le caractère qui le distingue de tous les autres, et qui lui valut autrefois une certaine célébrité.

Pèlerinage de l'Epau. — Cette abbaye, fondée, en 1229, à quatre kilomètres du Mans, sur les bords de l'Huisne, par la reine Bérengère, veuve de Richard Ier, dit *Cœur-de-Lion*, roi d'Angleterre, et donnée, par cette comtesse usufruitière du Maine à des bénédictins de l'ordre de Cîteaux; détruite, en 1356, par les Cénomans, dans la crainte que les Anglais ne s'y fortifiassent; rebâtie, en 1400, au moyen d'une taille établie, par Charles VI, sur les habitants du Mans, fut, pendant longtemps, au lundi de la Pentecôte, jour de la fête patronale, chaque année, le but d'un pieux pèlerinage.

Dès le matin, un grand nombre de personnes du Mans et de la campagne s'y rendaient pour entendre la messe à la communauté, suivre les processions du soir, et qui se prolongeaient quelquefois jusqu'à la nuit.

Dans l'intervalle, chaque famille allait s'établir sous les ombrages des bois, disposant, sur l'herbe, le menu d'un déjeuner plus ou moins confortable, mais qu'assaisonnait toujours un excellent appétit.

Ces réunions champêtres, ainsi motivées par l'accomplissement d'une pieuse mission, établissant, entre les nombreux convives, une sorte de communauté d'existence libre, sans aucun cérémonial, offraient déjà leur gaieté naïve; mais elles prirent un charme bien plus attrayant encore par l'introduction d'une coutume qui leur donnait un caractère d'hilarité particulière et vraiment locale.

Chaque société prit insensiblement la liberté qui, par degrés, devint un droit pour tous, de dérober aux autres, par des larcins plus ou moins habiles, une partie des comestibles exposés sur l'herbe, et destinés au festin de ceux qui les entouraient alors avec une active surveillance. Ici, comme

pour les enfants de Sparte, on autorisait le vol ; on ne punissait que ceux qui se laissaient prendre ; et qui, dans ce cas, essuyaient les impitoyables et joyeux lazzis, d'abord des gardiens qui les avaient découverts et prévenus, ensuite de toute l'assistance. Au contraire, dans l'hypothèse d'un succès adroitement obtenu, ils étaient doublement récompensés par le butin conquis, et par les bruyantes acclamations du plus grand nombre.

Le soir, après les processions, où le recueillement sincère trouvait sa place, comme la franche gaieté pendant le repas, toutes ces familles rentraient paisiblement chez elles à la chute du jour, l'esprit content, le cœur satisfait et rempli du souvenir d'une aussi bonne journée.

Depuis les terribles bouleversements révolutionnaires de 1793 ; depuis la suppression de la communauté monacale, on a voulu rétablir ce pèlerinage vers le couvent abandonné ; mais, après quelques années de faveur incertaine, il perdit son charme, et tomba dans l'oubli. L'explication de ce délaissement est facile : on trouvait bien encore dans cette agréable site les eaux vives, les ombrages frais qui plaisaient aux yeux, à l'esprit ; mais le principe religieux, le pieux motif de ce pèlerinage, qui satisfaisaient le cœur et formaient l'âme de cette fête de famille, avaient alors complétement cessé d'exister !...

Aujourd'hui, pour les habitants de notre ville et des environs, tout se réduit aux minimes et stériles conditions d'une simple et fastidieuse promenade sur la grande route, qui se dirige vers l'Epau : rendez-vous des brillants équipages ; où se déploient, quelquefois sans beaucoup de prudence, les étalages du luxe, les provocations de la coquetterie, etc. Mais on ne dîne plus sur l'herbe, au milieu des élans d'une cordiale et franche gaieté ; pour toute compensation, on s'en revient, les uns à pied, enveloppés d'un nuage de poussière, que soulèvent, par tourbillons, les cavalcades, les voitures lancées à grande vitesse ; les autres, dans leurs somptueuses berlines, dont les vasistas laissent apercevoir des bâillements indiscrets, témoins du genre de plaisir qu'ils éprouvent.

Autrefois, dans le pèlerinage à l'Épau, la piété devenait le principe déterminant; la satisfaction du cœur, le digne résultat; aujourd'hui, l'orgueil, la curiosité présentent les causes; l'ennui, la fatigue, les regrettables effets!... Dans notre siècle d'illusions, on voudra peut-être encore nommer ces effets un progrès?...

4° PROCESSIONS. — Au moyen-âge, pour la province du Maine, comme pour toutes celles de France, les démonstrations extérieures du christianisme étaient plus fréquentes et plus suivies que dans nos temps modernes. Les processions solennelles revenant pour chaque année, à des époques fixes, offraient peut-être moins de spectateurs, de curieux que celles de nos jours; mais elles présentaient assurément un plus grand nombre d'acteurs: en raison de la dévotion des habitants, des confréries, des corporations, qui ne manquaient jamais de s'y trouver, et qui n'existent plus.

Au nombre de celles qui sont restées en usage habituel, et qui méritent surtout considération, nous citerons particulièrement la procession *du Sacre*, et celle *des Rameaux*, avec la rupture des lances, dont elle était suivie.

Procession du sacre. — Encore nommée *du Saint-Sacrement*, de *la Fête-Dieu*, cette solennité paraît avoir été primitivement instituée par le pape Urbain IV, en 1264; mais elle ne fut exécutée, en France, que sous le pape Clément V, en 1311; et la célébration de l'Octave, seulement en 1320, par décision de Jean XXII.

Si l'on en croyait Le Corvaisier, l'origine de cette procession remonterait bien plus haut encore dans le Maine et l'Anjou, puisqu'elle aurait été instituée, dans ces provinces, vers 1080, à la fin de l'épiscopat d'Arnaud, évêque du Mans; comme expiation des scandales occasionnés par l'hérésie de Bérenger, en opposition avec le dogme de la transsubstantiation des espèces consacrées; nous citons cette opinion sans garantie de son exactitude.

Quelles que soient, du reste, l'époque et la raison précises de son institution, la solennité *du Sacre* prit un grand et pompeux développement dans les villes du Mans et d'Angers, dans la

dernière surtout; et, pendant longues années, attirèrent une partie des populations du pays, pour en contempler toute la majesté.

Au Mans, vers la fin du XVIe siècle, elle offrait le plus haut degré de sa juste renommée. On voyait à la procession, réunis dans un pieux recueillement, le clergé, les membres du présidial en costume, les différentes administrations, les communautés, les confréries, les corporations, etc., avec leurs croix et leurs bannières, formant une file interminable et silencieuse, où les chants de l'Eglise venaient seuls se faire entendre.

Dans les premières années du XVIIe siècle, elles prirent un nouvel éclat par les figures de grandeur naturelle, et représentant des sujets de l'histoire sainte, par les ornements, les groupes de fleurs, de fruits; le tout en cire aux brillantes couleurs, de l'invention de Hallai, de Hossard, son gendre, alors ciriers au Mans. Chacun des corps de métiers avait ce que l'on nommait *son chef-d'œuvre*, de telle nature, et dont le poids était quelquefois si considérable, qu'il fallait de 15 à 25 hommes pour le porter sur un brancard bien décoré. On laissait, pendant l'Octave de la Fête-Dieu, ces productions locales d'un fini remarquable, exposées dans l'église à la curiosité publique; mais comme leur prix très-considérable devenait onéreux pour les communautés, les confréries, les corporations, elles furent supprimées, vers 1690, aux processions du Mans; conservées à celles d'Angers, qui prirent ainsi la supériorité qu'elles gardèrent ensuite.

Le cortége se dirigeait ordinairement, pour notre cité, de la cathédrale à la Vieille-Porte, où l'on devait construire un reposoir pour la première station du Saint-Sacrement. De là, il se rendait au cimetière de Coëffort, où se trouvait un dôme en pierre soutenu par quatre piliers, et recouvrant un autel, sur lequel on déposait le Saint-Sacrement, pendant le sermon d'usage qui se prêchait à cette seconde station. En 1677, Mgr de Tressan, évêque du Mans, fit ouvrir l'église de la Mission, où s'effectua dès lors toute cette partie de la cérémonie.

Nous rapporterons ici le motif d'une fondation, en elle-même de bien peu d'importance ; mais qui, par son objet, sert à prouver le charitable caractère de ce bon vieux temps. La rue Coëffort, parcourue dans cette procession, était longue, habitée par des familles si pauvres, si dépourvues de provisions, que, pendant ce trajet pénible, et sous l'influence de la chaleur, un ecclésiastique s'y trouva mal d'inanition, sans rencontrer aucun secours; depuis lors, à moitié route, on y voyait, par les soins de l'administration, à la fenêtre d'une maison, pendant le trajet du cortége, un pain et deux bouteilles de vin : rouge et blanc, à la disposition des personnes qui pourraient en éprouver le besoin.

L'itinéraire de la procession du Sacre fut l'objet d'un assez grand nombre de changements, qui s'effectuèrent sans contestation et sans trouble, tant que l'autorité du chapitre n'eut pas la prétention de dominer celle de l'évêque. Mais, dans l'hypothèse contraire, des débats scandaleux vinrent quelquefois affliger l'Église. Nous avons rapporté ceux qui se manifestèrent pendant l'épiscopat de Pierre de Savoisy, vers la fin du XIVe siècle : ils sont tellement pénibles, que nous ne les reproduirons pas.

Aujourd'hui, les processions de la Fête-Dieu se font encore au Mans avec une grande et noble solennité. Nous ne chercherons pas à savoir si la piété des fidèles présente, comme dans le moyen-âge, le principal motif de leur fréquentation ; si la curiosité, l'habitude ne viennent pas s'y glisser en proportion trop considérable ; si les nombreux et magnifiques reposoirs, que nous y voyons chaque année, sont exclusivement édifiés par l'esprit religieux; si l'esprit humain n'y pourrait pas revendiquer sa part : ce sont des faits de conscience, dont nous admirons les résultats, dont l'interprétation, dans leurs motifs, est toujours plus ou moins téméraire, et, qu'à ce titre, nous ne voulons pas même aborder.

Nous trouvons dans les chroniques de Laval, sur la procession de la Fête-Dieu : « Une ordonnance du 7 juin 1686, de Sébastien Bignon, sieur de Chalay, juge ordinaire de police

au comté-pairie de Laval, » très-curieuse au point de vue des mœurs, coutumes, usages du temps; nous en donnerons un extrait.

Le digne magistrat fait observer qu'autrefois cette procession était solennelle, et qu'aujourd'hui beaucoup s'en dispensent aisément, sous le prétexte que les rangs n'y sont pas assignés de manière à prévenir toute contestation; mais, qu'en raison de l'urgence de rendre actuellement grâces à Dieu de la paix dont jouit l'Église, il faut ranimer le zèle religieux. En conséquence, il ordonne : « que les bastonniers, jurés ou procureurs de chacun des mestiers, mettront ès-mains dudit procureur fiscal dès le jour précédent de la dite procession un rôle de tous ceux de leur corps, suivant leur réception; et qu'ils se trouveront, le jour de la dite procession, à six heures du matin, avec leurs gros cierges, pour ceux qui ont accoutumé d'en faire porter, afin de vérifier les absents; et ce sur peine de dix livres d'amende contre les dits bâtonniers, jurés ou procureurs... » Il ordonne aux habitants des rues où passe la procession de les faire nettoyer, « de tendre, le matin, et orner les dites rues de tapisseries ou autres choses honnêtes, sur peine de dix livres d'amende, et même exhortant ceux qui en auront la commodité de tendre ces rues à ciel avec des toiles. » Il règle, du reste, ainsi l'ordre de la procession, qui doit commencer à sept heures précises : les gros cierges deux à deux dans la marche de leurs corps ainsi fixée : carreleurs de souliers, blanchisseurs, terrasseurs, couvreurs, charpentiers, maçons, rouétiers, tourneurs, menuisiers, cloutiers, maréchaux, serruriers, couteliers, poissonniers, bouchers, cardeurs, sergers, pâtissiers, cabaretiers, mégissiers, bourreliers, selliers, brodeurs, cordonniers, corroyeurs, meuniers, boulangers, bonnetiers, chapeliers, tailleurs d'habits, teinturiers, tanneurs, vitriers, merciers, quincailliers, orfévres, chirurgiens, apothicaires, corps-de-ville, administrateurs, échevins, clergé, précédé de 30 pauvres; marguilliers portant ou accompagnant le poële ; huissiers, officiers, avocats, médecins, procureurs, notaires, nu-tête, un cierge à la main. Suivent de

sévères prescriptions pour le bon ordre, la fermeture des auberges, etc., dans tout le parcours de la procession.

Procession des Rameaux; rupture des lances. — Les historiens ne sont pas d'accord sur l'origine de cette solennité. Les uns disent que sainte Hélène, mère de Constantin, visitant le saint sépulcre, vers 326, y trouva du bois de la vraie croix, dont une partie, laissée à Jérusalem, fut ensuite exposée, le Vendredi-Saint, à l'adoration des fidèles. Les autres prétendent que cette procession fut instituée par le pape Grégoire Ier, dit le Grand, vers 595.

En supposant à cette grave cérémonie, tout à la fois chrétienne et féodale par son ensemble, une origine étrangère à la province du Maine, elle n'a jamais présenté nulle part le développement et l'appareil dont on l'a vue s'entourer dans la ville du Mans. Plusieurs écrivains, partant de cette considération assez importante, en ont fait une coutume, une célébration locale. Voici, dans cette hypothèse assez plausible, quels sont les renseignements donnés par les anciennes chroniques.

Un vigneron, travaillant dans *le clos Margot*, près du quartier de Saint-Vincent, ayant remarqué l'endroit où le même coq venait chaque jour gratter la terre avec une infatigable persévérance, y creusa plus profondément, et découvrit un beau Christ en argent que l'on fixa plus tard sur une grande croix en bois; que l'on portait dans la procession des Rameaux, dont sa découverte fut peut-être ainsi l'occasion.

Ce qui paraît moins contestable, c'est que le crucifix, en argent, fut emporté par les calvinistes dans leur invasion du Mans, 1562; remplacé, en 1564, par un autre en bois de cyprès, ou de Gayac : lui-même détruit, en 1793, par les héros de l'époque; enfin, représenté par le crucifix actuel d'une assez forte dimension. Il appartient donc surtout à notre histoire locale de faire connaître les principaux détails de cette procession remarquable, et de préciser les modifications qu'elle a subies depuis son institution jusqu'à nos jours.

Le vendredi de la semaine de la Passion, l'évêque, assisté

de son chapitre, de celui de Saint-Pierre-de-la-Cour, des membres du clergé, d'un certain nombre de fidèles, conduisait processionnellement, à l'église des Bénédictins de Saint-Vincent, un Christ voilé, couché sur une grande croix en bois, portée sur un brancard ; ce Christ restait dans la communauté jusqu'au matin du dimanche des *Rameaux;* on le ramenait alors à la cathédrale, debout sur le brancard, avec une solennité plus grande encore; il restait exposé, jusqu'au Vendredi-Saint, à l'adoration publique.

Dans le moyen-âge, cette pieuse et triste cérémonie se faisait avec beaucoup d'appareil ; elle était suivie du bris des lances, imitation imparfaite, souvent burlesque, des anciens tournois, dont l'origine se perd, en grande partie, dans l'obscurité des institutions féodales.

Le dimanche des Rameaux, au matin, les officiers de la prévôté devaient se rendre à l'abbaye de Saint-Vincent avec neuf *francs-bouchers*, ainsi nommés parce que des *franchises* étaient attachées à cette obligation. Quelques écrivains, recherchant l'origine de cette coutume, ont admis que le comte du Maine, Hélie de La Flèche, pris par les Anglais, au commencement du XII[e] siècle, le jour des Rameaux, et délivré par les bouchers du Mans, avait institué ce privilége en leur honneur, afin de perpétuer le souvenir de ce généreux secours. Du reste, ce droit fut, plus tard, légalement constitué par lettres patentes de Louis XII, janvier 1513, pour le privilége donné à neuf bouchers d'aller processionnellement à cheval, en armes et la lance au poing, chercher le crucifix à Saint-Vincent, et venir ensuite rompre la lance sur un poteau de la place des Halles.

Ces bouchers paraissaient, en effet, armés de casques, cuirasses, brassards, hallebardes, etc. Une amende était même imposée à ceux qui manquaient à l'appel, ou qui ne parvenaient pas à rompre leur lance en trois chevauchées ; les autres, pour gratification, recevaient, au contraire, vingt-cinq sols après la cérémonie.

Pareil appel était fait aux huissiers fieffés, et pareille

amende prononcée contre les absents, au profit du comte qui soldait quatre-vingts livres pour les frais de l'institution.

Douze bourgeois de la ville, sous le titre de *mésaigers*, étaient chargés de porter le Christ : honneur héréditaire, exemptant aussi de certaines obligations et charges.

De leur côté, le clergé, les autorités locales en corps : celles du présidial, de l'hôtel de ville, etc.; les congrégations religieuses, les corporations, etc., se rendaient à l'église de Saint-Vincent, où le prédicateur du carême prononçait un sermon ; après la bénédiction et la distribution des rameaux, le cortége se mettait en marche pour la cathédrale, avec toute la solennité que réclamait une aussi touchante cérémonie. La croix était debout, le Christ découvert. Aux quatre coins du brancard, marchaient, pieds nus, portant, comme simple décoration, l'étole et le surplis, les deux curés du Crucifix ; celui de Saint-Ouen, celui de Gourdaine. Cette obligation, pénible dans les froids quelquefois assez piquants de la saison, mais dont ils pouvaient alors se dispenser avec la permission du chapitre, ne fut définitivement supprimée que vers la moitié du XVIIe siècle.

Ce brancard était porté sur les épaules des douze *mésaigers*, escorté par les *francs bouchers*, commandés, sous le nom de *lanciers*, par un major, un capitaine, un lieutenant, hautbois, violons, trompettes en tête. Le clergé, les autorités, les congrégations, corporations et la population entière complétaient cette imposante procession, qui faisait une entrée solennelle dans la cathédrale, après les trois sommations de : *Attollite portas*, et remettait le Christ, ainsi que nous l'avons dit, en l'exposant, jusqu'au Vendredi-Saint, à l'adoration du peuple.

Après la procession, les francs-bouchers se rendaient à la place des Halles, pour y briser les lances, avec les conditions que nous avons indiquées.

Ces tournois, un peu grossiers et burlesques, n'offraient pas toute la gravité, la décence qui conviennent aux cérémonies commémoratives de la Passion ; aussi Monseigneur le cardinal de Luxembourg, évêque du Mans, chercha-t-il à les fixer au

troisième dimanche de carême. Son crédit, son autorité, les lettres patentes même de Louis XII, obtenues à cet effet, restèrent sans aucun pouvoir; l'époque du bris des lances fut maintenue sans la moindre modification : tant il est difficile de changer les usages populaires établis par une longue habitude.

Suspendue par la tourmente révolutionnaire, la procession des Rameaux fut reprise en 1802; et le bris des lances, à la naissance du roi de Rome, en 1811; mais alors effectuée par treize meuniers, dont le dernier, qui commandait les autres, prit le nom de *Judas*. Ils chevauchaient sur leurs pesantes montures, couverts de lourdes armures en fer : équipage qui n'était pas fait pour diminuer le grotesque de leurs exercices, qui se firent alors autour d'un poteau planté tout exprès sur la place des Jacobins. Ce fut là qu'on les vit s'escrimer avec des lances fragiles ornées de rubans, et dans lesquelles se rencontrait ordinairement fixé l'*échaudé* traditionnel. Enfin , cette burlesque représentation se trouva définitivement supprimée à la révolution de 1830.

Aujourd'hui, notre belle et sérieuse procession, dégagée de de ses ridicules accessoires, se fait avec solennité, mais sans tout cet appareil; en conséquence, d'une manière plus imposante et plus digne. Il est bien entendu que, dans cette appréciation, nous ne laissons pas entrer la musique traditionnelle dont elle est précédée : ces quatre violons discordants, aux vibrations peu sympathiques, et dont les chanterelles gémissantes ne font, dans tout le trajet, qu'imperturbablement répéter, sans la moindre variation, l'air déjà passablement langoureux du *Vexilla regis prodeunt* ; nous parlons seulement ici de cette croix imposante, avec son Christ à peu près de grandeur naturelle, portée debout sur un brancard; de cette longue file de chanoines, de curés, d'abbés, etc., dirigés par leur évêque, tenant chacun à la main une tige de roseau fleuri; de ces populations silencieuses et réfléchies, suivant, avec l'expression d'une douleur bien comprise, l'image crucifiée de celui dont les souffrances et la mort furent si généreusement sacrifiées au rachat de l'humanité!...

La même cérémonie s'effectuait encore, au moyen-âge, dans plusieurs localités du Haut-Maine ; à *Champagné*, par exemple, commune située à 10 kilom. N.-E. du Mans, et dont on a voulu faire venir le nom de *campus pugnæ*, champ du combat; sans doute en mémoire du grotesque tournoi qui s'y donnait alors, comme dans la capitale de notre province, après la procession des Rameaux.

A cette époque, le bris des lances, dans quelques localités du Maine, offrait exclusivement le caractère d'une redevance féodale. Ainsi, jusqu'en 1785, deux vassaux de la terre seigneuriale de Chaoué, en conséquence du droit qu'ils avaient obtenu de pêcher dans le parcours de la rivière appartenant à cette terre, étaient obligés, une fois par an, le jour de la Trinité, qui était celui de l'assemblée paroissiale, de venir briser chacun deux lances au poteau fixé dans la Sarthe, en face de la chapelle d'Arnage. Les deux champions montaient leurs bateaux particuliers ; mais, couverts de fer et manœuvrant visières baissées, ils tombaient assez fréquemment dans l'eau, ce qui devenait alors un *grand amusement* pour le seigneur et pour ses invités. On donnait, à chacun de ces lanciers d'un autre genre, un pain de six livres, deux bouteilles de vin, deux livres de lard et de l'argent.

Le même jour, mais seulement tous les cinq ans, un pareil bris de lances devait également s'effectuer à La Flèche, sur le Loir. Des accidents assez graves occasionnèrent l'abolition de ces coutumes, en 1787.

Plusieurs autres processions, particulières à la France, et même, pour quelques-unes, à la province du Maine, s'effectuaient encore au Mans dans le moyen-âge, et se font encore aujourd'hui : celle *du vœu de Louis XIII*, le jour de l'Assomption ; *des reliques de saint Julien*, le 25 juillet, date anniversaire de leur translation de l'église du Pré à la cathédrale par saint Aldric, en 838 ; *des reliques de sainte Scholastique*, première patronne du Mans, instituée en 1614 ; *de l'Ascension*, partant de la cathédrale pour se rendre à l'église de l'Oratoire, où chacun des prêtres devait offrir un bouquet à chacun des

membres du chapitre ; *des Pauvres de l'hôpital*, que les sœurs et les membres de l'administration conduisaient à la cathédrale le lundi de la *Quasimodo*, pour y remercier Dieu des bienfaits de ce charitable refuge des enfants abandonnés, des vieillards infirmes, des malades; appeler sur lui la protection et les bénédictions du ciel, etc. Il nous suffira de rappeler ces processions, qui n'offraient pas, au point de vue de la province du Maine, l'importance historique des deux premières.

III. Etablissement des abbayes, des communautés, etc.—Dans le moyen-âge, alors surtout que l'esprit religieux semblait dominer les populations; que la foi paraissait animer les esprits ; la charité, vivifier les cœurs, on voit, dans la province du Maine, comme dans tous les pays chrétiens, se fonder un grand nombre d'établissements ; les uns consacrés au soulagement des infirmités, des misères humaines : *maladreries, hôpitaux*, *hospices*, etc.; les autres, à la vie commune des sujets qui, fatigués des embarras, des ennuis du monde, cherchaient, dans la retraite, une existence pieusement consacrée à l'étude, à la méditation, à la pratique des bonnes œuvres : *prieurés*, *abbayes*, *communautés*, etc. Ne devant pas faire ici l'histoire particulière de tous ces établissements, nous indiquerons seulement les principaux.

I° Au Mans. — Il existait alors, dans la capitale du Maine, un grand nombre de ces pieuses fondations, dont plusieurs ont entièrement disparu ; dont les autres ont subi d'importantes modifications.

1° Prieuré de Saint-Victeur. — Institué par saint Victeur, évêque du Mans, au commencement du ve siècle, ce prieuré, dans l'église duquel il fut enterré, dépendait de l'abbaye de Saint-Michel-du-Mont : église en partie détruite, en partie réédifiée depuis cette époque. C'est dans l'enclos de Saint-Victeur, borné par le cours de la Sarthe, que Louis XIII, à son passage au Mans, vint s'exercer au tir de l'oiseau ; fut harangué par le sieur Turgot, dernier prieur de cet établissement, qui donna son nom à la rue voisine, et se trouve aujourd'hui remplacé par une manufacture.

II° Abbaye de Saint-Vincent. — Etabli par saint Domnole, évêque du Mans, en 572, dans le faubourg nord du Mans, au sommet du monticule dominant, dans ce point, toute la vallée de la Sarthe, cet important monastère fut soumis depuis ce temps à bien des modifications et des vicissitudes. Une partie du chef de saint Vincent, des reliques et du gril de saint Laurent y furent placées par le digne prélat, qui bénit cette abbaye sous la double invocation des deux martyrs : aussi le tertre et le monastère ont-ils, pendant longtemps, indifféremment porté les noms de *Saint-Laurent et de Saint-Vincent;* mais le dernier a prévalu d'une manière à peu près exclusive.

Les premières constructions étaient loin de la magnificence de celles que nous voyons aujourd'hui. Plusieurs fois ruinées pendant les dévastations des Normands, des Anglais, des Bretons, etc., elles se relevèrent toujours avec avantage par le zèle des évêques saint Aldric, Robert, Sigefroi, Avesgaud, qui bâtit l'église, la consacra vers l'an 1000; Gervais, qui mit la dernière main aux travaux de restauration. Le cardinal Philippe de Luxembourg, évêque du Mans, abbé commandataire de Saint-Vincent, y fit aussi de grands travaux de 1477 à 1519. Plusieurs prélats y furent inhumés.

Le Pouillé diocésain a donné la longue série des abbés de ce monastère, mais il faut arriver jusqu'à 1636, époque à laquelle y furent placés les bénédictins de Saint-Maur, pour savoir positivement l'ordre auquel appartenaient les moines de cette communauté. Le Pouillé dit seulement que ceux qui s'y trouvaient en 1040 étaient de l'ordre de Saint-Benoît; on sait aussi que Philippe de Luxembourg les soumit en 1502 à la réforme de Chezal-Benoît, à laquelle fut substituée, en 1636, celle de Saint-Maur; que vers 873 les moines du temps avaient été remplacés par douze chanoines qui, même, suppléaient au besoin ceux du chapitre, en cas d'absence ou de maladie.

Une fois en possession de cette abbaye, les bénédictins de Saint-Maur y firent d'immenses travaux, et le monastère acquit progressivement l'aspect remarquable que, de nos jours, vient de lui donner son achèvement sous l'épiscopat de Monseigneur

Bouvier. En résumé, les travaux furent ainsi commencés et poursuivis : façades du sud ,1690; de l'ouest, 1736 ; continuation du plan, 1759. Suspension des travaux, 1790. L'église ancienne ayant été détruite, construction, en 1815, de la chapelle qui la remplace actuellement. Enfin, achèvement du plan complet, en 1851.

Il existait au XVIIe siècle, à l'abbaye de Saint-Vincent, une sonnerie de douze cloches, bien plus remarquable encore par l'harmonie qui se trouvait dans l'ensemble de ses éléments que par le volume de chacun d'eux. On la devait aux soins de dom Bède de Fiesque, 69e abbé de la communauté, qui fit établir cette sonnerie en 1640, au moyen de la refonte des anciennes cloches et de l'achat de 14,500 livres de métal, au prix de 475 liv. le mille, donnant la somme de 6,887 l. 10 s., assez forte pour le temps. La plus grosse de ces cloches : *Vincente*, pesait 6,710 liv.; la plus faible : *Julien*, 255 liv. Sept furent placées dans la tour carrée du bas de la nef; une à l'horloge; quatre dans le clocher du chœur. Cette sonnerie, l'une des plus remarquable de celles qui se trouvaient alors en France, par l'harmonie de ses accords, pesait en totalité 25,495 liv. 1/2. Elle fut entièrement brisée en 1792, et ses fragments envoyés à la Monnaie.

Dans ces métamorphoses plus ou moins sacriléges, la révolution de 1793 fit de l'abbaye de Saint-Vincent une caserne!... destination qu'elle a conservée jusqu'en 1815, époque à laquelle rentrant au moins dans les intentions essentielles de ses fondateurs, elle devint ce qu'elle est aujourd'hui, notre magnifique séminaire diocésain. Mais de son vaste enclos, de ses riches possessions et priviléges, il ne lui resta plus que ses cours et ses jardins : le reste aboli, vendu comme propriété nationale, entra dans le domaine particulier, comme on le voit pour les terrains du tertre de Saint-Vincent, qui descendent jusqu'à la route, et sur lesquels sont établis autant de petits domaines privés qui faisaient autrefois partie du vaste monastère ; en exceptant les constructions élevées depuis cette révolution, le

séminaire a, depuis quelques années, racheté la majeure partie de cet enclos.

III° Abbaye de la Couture. — Cette communauté, encore nommée *Coulture* dans les anciennes chroniques, dont on a cru trouver l'étymologie dans le titre latin : *Abbatia de cultura Dei*, fut établie vers 595, par saint Bertrand, évêque du Mans, dans le faubourg sud de cette ville. Notre digne prélat pourvut sa fondation d'une partie des richesses qu'il tenait de sa charge épiscopale. Aussi, lorsqu'il mourut, en 624, fut-il enterré dans la crypte de l'église abbatiale qu'il avait si généreusement dotée.

Vers le IXe siècle, cette communauté disparut entièrement sous le marteau dévastateur des Normands, et son enclos tout entier fut mis *en culture :* autre invention étymologique du nom de l'abbaye; peut-être aussi peu fondée que la première. Toutefois, et ce fait est mieux établi, Hugues Ier, comte du Maine, fit relever ce monastère vers la fin du Xe siècle, et ce fut alors qu'il prit le nom de *Coulture*; il avait été fondé sous le titre de *Basilique des saints apôtres Pierre et Paul;* enfin, on l'appela plus tard, et sans variation ultérieure : *Abbaye de la Couture.*

Ce monastère, favorisé des libéralités généreuses des comtes et seigneurs du Maine, de l'évêque Avesgaud et de plusieurs autres prélats, devint un des plus riches de la province; d'autant mieux qu'un assez grand nombre de legs importants lui furent encore faits par des habitants de la ville et des environs.

Le premier abbé régulier de cette abbaye que l'histoire signale positivement, fut Gauzebert, abbé de Bourgueil et de Maillezais en Anjou, que le comte Hugues Ier chargea de la pourvoir d'un personnel suffisant et de diriger comme supérieur.

En 1213, ce monastère devint l'objet de réformes sérieuses à l'occasion de graves désordres qui s'y étaient manifestés. Mais plus tard, son 28e abbé, Pascal Huguenot, obtint, du saint Père, le droit de porter la crosse et la mitre; de donner la bénédiction épiscopale; droits qui furent confirmés à son successeur, Guillaume Patri, par Alexandre V. En 1432, la

maison est incendiée par les Anglais. En 1484, la peste faisait des ravages si terribles au Mans et dans ses faubourgs, que les religieux de la Couture furent obligés de se réfugier à leur prieuré de Pezé, près de la forêt de Sillé.

Mais l'aventure la plus scandaleuse et la plus regrettable que présente l'histoire de cette abbaye est assurément celle que les écrivains rapportent sans variation à l'année 1660; mais qu'ils ne racontent pas de la même manière. A l'occasion d'une réforme, sous Jean-Baptiste Gaston, troisième fils de Henri IV, et comte apanagé du Maine; pendant l'épiscopat de Philibert, Emmanuel de Beaumanoir, évêque du Mans, Louis XIV fit venir de Verdun des bénédictins réguliers et destinés à remplacer les anciens moines qui se trouvaient encore dans le monastère de la Couture. Mais ces derniers, soutenus par les habitants de la ville, opposèrent une si vigoureuse résistance à cette invasion, que, pendant cette véritable bataille, un homme fut tué, plusieurs blessés; et que les moines réformés ne purent s'emparer de leur nouvelle abbaye, présentant ainsi l'aspect d'une place de guerre prise d'assaut, qu'en escaladant les murailles du côté du grand cimetière. D'après l'historien Morand, les bénédictins de Saint-Maur seraient entrés, par surprise, dans le monastère; en auraient été chassés par les anciens avec le concours des bourgeois du Mans ; ensuite réintégrés par un arrêté supérieur, à la condition d'une indemnité en faveur de ceux qu'ils remplaçaient. Toutefois, quelle que soit la version adoptée, cette prise de possession ne présente rien de bien édifiant. Hâtons-nous d'ajouter que ces déplorables formes étaient honorablement rachetées par les grands, les utiles travaux de la congrégation; par les abondantes aumônes de cette abbaye, qui secourait chaque fois quatre à cinq mille pauvres. Si l'on veut, au reste, avoir une idée de sa richesse et de ses généreuses libéralités, il suffira de rappeler qu'en 1766 Monseigneur de Froullay, évêque du Mans, abbé de la Couture, dota l'hôpital général de cette ville d'une somme de 45,863 livres, provenant de la vente des bois de réserve du couvent.

En 1760, les bénédictins commencèrent la reconstruction de leur monastère; mais les travaux, interrompus en 1775, ne parvinrent pas alors à réaliser l'ensemble des belles et grandes proportions du plan général. Fermée par la révolution de 1789, l'abbaye de la Couture se rouvrit ensuite pour devenir plus tard, au moyen d'appropriations nécessaires, *l'hôtel de la Préfecture*, où se trouvent en même temps réunis les cabinets de minéralogie, les musées de tableaux, d'antiquités, notre vaste et riche bibliothèque municipale, etc.

IV° ABBAYE DE BEAULIEU. — Fondée par Bernard, baron de Sillé-le-Guillaume, de 1114 à 1120, dans une prairie située sur la rive droite de la Sarthe, et du nom de *Luceau*, appartenant à la paroisse de la Madeleine : faubourg ouest de la ville du Mans. Elle se trouvait habitée par des chanoines réguliers de Saint-Augustin, dont les abbés étaient en même temps curés de la paroisse. Enrichie par la générosité du fondateur, des évêques, des seigneurs, des fidèles, etc., l'ancienne maison conventuelle offrait une très-belle apparence. Détruite pendant les guerres d'invasion, elle fut relevée en style moderne, vers la fin du XVIIe siècle, par Monseigneur de Tressan, évêque du Mans. Frappée, comme toutes les autres, par le marteau révolutionnaire de 1793, elle fut entièrement démolie avec son église; vendue comme propriété nationale; forma d'abord un parc où, de toute la construction première, il ne restait qu'un pavillon isolé. Ce parc, entièrement aliéné par le nouveau propriétaire, a servi d'emplacement à la maison actuelle dite *du Bon-Pasteur*; à plusieurs autres constructions particulières; aux rues ouvertes dans ce vaste enclos; etc. Une confrérie nombreuse, fondée sous l'invocation de saint Marcou, dont les reliques avaient été déposées dans l'église du monastère de Beaulieu, s'y rendait en pieuse dévotion tous les ans, le premier dimanche de mai. Cette réunion est aujourd'hui remplacée par celle qui se fait, à la même époque, sur la route d'Alençon et dans les cabarets, sous le titre d'assemblée de Beaulieu; comme il est arrivé, dans notre *siècle de progrès*,

pour le plus grand nombre des pieux pèlerinages de l'ancienne province du Maine.

V° Abbaye de Saint-Julien-du-Pré. — Instituée d'abord sous le titre de *Notre-Dame-du-Pré*, par saint Liboire, évêque du Mans, de 337 à 386, au nord et près du prieuré de Saint-Victeur, dans la paroisse du Pré, sur l'emplacement du cimetière, à côté de l'oratoire que saint Julien lui-même avait établi hors les murailles de la ville, et sur la rive droite de la Sarthe, l'abbaye du Pré, commencée par notre quatrième prélat, notre *premier évêque historique*, fut continuée par ses dignes successeurs, et complétement achevée par saint Innocent, le treizième dans l'ordre général, et qui dota cette fondation de manière à nourrir son nombreux personnel : cinquante moines au moins se trouvant alors dans la maison. Les saints évêques Domnole, Bertrand, lui donnèrent également des témoignages de leur bienveillance et de leurs pieuses libéralités. Sous l'épiscopat de saint Aldric, un relâchement déplorable s'introduisit dans ce monastère, où l'office divin et les pratiques de religion avaient, en grande partie, fait place au désœuvrement, à la licence ; et l'éminent évêque en fut tellement scandalisé, qu'il fit enlever les reliques des saints Julien, Protais, Gervais, etc., qui s'y trouvaient déposées, pour les placer plus honorablement dans sa cathédrale, en 834. Du reste, l'abbaye du Pré, telle qu'on la voyait alors, fut entièrement détruite par les Normands, vers 873.

En 1036, Lézeline, dame pieuse, riche, fit reconstruire le monastère; y plaça des religieuses bénédictines qui l'occupèrent jusqu'à la révolution de 1793. L'ancien enclos de cette abbaye s'étendait au delà des rues Montoise, du Pré, du Port-à l'Abbesse, des prairies vers *les Moulins-à-l'Évêque*. Il ne reste aujourd'hui, du plus grand nombre de ses constructions, que la chapelle bâtie dans le XIe siècle, et devenue, après la tourmente révolutionnaire, le rétablissement du culte, l'église paroissiale de Notre-Dame-du-Pré.

VI° Communauté des cordeliers. — Les religieux de l'ordre de Saint-François d'Assise vinrent se fixer au Mans, vers 1231,

sous l'épiscopat de Geoffroi de Laval, qui les protégeait, et voulut signaler son avénement par leur établissement dans notre ville. Toute la partie nord-est de la belle promenade actuelle, alors en culture, leur avait été donnée par la reine Bérengère pour y bâtir un monastère, vers 1223, époque de leur institution en Italie, et de leur admission au Mans par les soins de Geoffroi de Laval, qui n'était encore dans ce temps que doyen du chapitre de la cathédrale. Ils durent ensuite l'agrandissement des constructions du monastère, et l'extension de son enclos, surtout à l'évêque Geoffroi de Loudun, aux comtes et comtesses du Maine, Jean, Marguerite de Provence, Charles Ier d'Anjou, etc.

L'église et la maison conventuelle étaient placées au bord de la route actuelle de Bonnétable, sur la grande allée qui longe cette route, en face nos rues de Saint-Ouen et de l'Évêché. Ce monastère fut pillé, saccagé, brûlé par les calvinistes, lors de leur fatale occupation du Mans, en 1562. Il se trouvait dans la paroisse de Saint-Vincent.

Ce fut pendant ces tristes jours, au milieu de ces épouvantables exécutions, que l'on vit, au rapport de l'historien Blondeau, les dames de Vignolles, de Versé, Macé, Potier, etc., la honte de leur sexe, comme toutes celles qui ne rougirent pas, à leur exemple, d'acquérir une horrible célébrité dans nos sanglantes révolutions, encourager partout le meurtre, l'incendie, prêcher effrontément les dogmes scandaleux de la prétendue réforme, et soulever ainsi l'indignation générale par les atteintes publiques les plus éhontées aux premiers principes de la morale et de l'humanité!...

L'église et le monastère, que l'on avait réparés, furent vendus, comme domaine de la nation, en 1792, et complétement démolis. La riche bibliothèque des cordeliers, comme celle de Saint-Vincent et de beaucoup d'autres communautés, concourut à la formation de celle de la municipalité.

VIIe Couvent des Jacobins. — Les Dominicains, ou frères prêcheurs, Ordre fondé par saint Dominique, en 1215, vinrent s'établir au Mans, vers 1230, sous le titre plus connu de *Jaco-*

bins, et par la protection d'un seigneur anglais, du nom de Jean de Trohesne. L'évêque Maurice et le chapitre de Saint-Julien leur donnèrent, pour s'installer, plusieurs maisons et la chapelle de *Notre-Dame-des-Marais*, situées dans le terrain alors humide et marécageux qui forme aujourd'hui la partie ouest de la promenade, et la place du nom de leur communauté, comprise dans la paroisse *du Grand-Saint-Pierre*. L'église, une partie du monastère, à peu près entièrement ruinés pendant les invasions des Normands et des Anglais, furent, vers 1447, relevés par l'un de nos compatriotes, Pierre de Courthardy, premier président au parlement de Paris. Mais, en 1562, la communauté fut, comme toutes les autres, saccagée par les protestants ; ses richesses, pillées ; ses précieux manuscrits, déchirés ; elle serait aussi devenue la proie des flammes, sans l'énergique opposition de plusieurs voisins, qui craignaient, pour leurs habitations, les progrès de l'incendie. Charles de l'Anglée-Menardière, l'un des plus forcenés calvinistes, à la tête d'une troupe de 50 sicaires, après avoir fait enfoncer les portes, fut le principal acteur de cette horrible scène.

Le portail principal des Jacobins se trouvait précisément entre l'hôtel Dugénetay et le café de Foi, où s'ouvre actuellement, sur la place, la rue du Marché-aux-Bœufs, donnant d'autre part dans la rue Saint-Dominique, du nom de ce fondateur de l'Ordre; l'infirmerie était dans l'emplacement de l'hôtel de Villers; l'église, au bord de la route de Bonnétable. Dans le vaste enclos qui s'étendait jusqu'à la rue Bruyère, existait, en face de cette infirmerie, un puits remarquable, jusqu'à l'eau duquel on pouvait descendre par un escalier. Il est recouvert d'une voûte destinée à prévenir son encombrement. Ce monastère et son église, l'une des plus belles de la ville, furent vendus et complétement détruits à la révolution de 1793.

VIII° Couvent des Capucins. — Cette Congrégation de religieux-mendiants, se rattachant à l'ordre de Saint-François, fondée par Mathieu Baschi, frère-mineur, en 1525, apparut au Mans vers 1605, et s'établit dans les dehors de la paroisse de

Saint-Vincent, sur un terrain qui fut donné par le chapitre, à la condition que les frères n'y dépasseraient pas le nombre de douze. Mais si l'on veut connaître immédiatement l'envahissante nature de cette humble institution, il suffira d'ajouter qu'en 1700, ils atteignaient, au Mans, le chiffre de 33 ; et, qu'avant 1789, ils possédaient, en France, plus de 400 monastère. Situés à droite sur la route qui conduit à Bonnétable, ce couvent, son église et toutes ses dépendances furent vendus, par la nation, en 1792. L'acquéreur fit raser tous les bâtiments, et construire une maison de campagne, formant actuellement partie de l'enclos habité par les religieuses de l'Adoration perpétuelle de la maison-mère de Picpus, du tiers-ordre de Saint-François.

IX° Couvent des Minimes. — Cette Congrégation, instituée en 1436, par saint François de Paule, vint fonder une maison au Mans, vers 1623, et ne put vaincre les obstacles opposés à son établissement, qu'en formulant une promesse rigoureusement obligatoire de ne point exercer la mendicité, qui rentrait dans les attributions de ses frères-quêteurs. Ces moines occupaient l'emplacement voisin de la place des Halles, où se trouve aujourd'hui le commencement de la rue qui porte leur nom. Les bâtiments du monastère vendus, en 1792, comme propriétés nationales , devinrent ultérieurement un grand nombre de magasins ; et, par la transformation de plusieurs d'entre eux, ont amené la construction de l'*hôtel du Commerce.* Le monastère des Minimes se trouvait ainsi dans la paroisse de la Couture.

X° Maison conventuelle de la Mission. — Cet établissement existait depuis longtemps sous d'autres noms, avec des attributions bien différentes, avant de présenter celles qui lui valurent enfin le titre qu'il porte encore aujourd'hui ; nous devons, en conséquence, remonter à son origine, afin de mieux apprécier les causes, les résultats de ses transformations.

Cette maison, d'abord connue sous le nom de *Coëffort*, que l'on a prétendu faire venir de *confort*, indiquant un lieu de secours, de consolation, fut, en effet, instituée dans ce but, par

Henri II, roi d'Angleterre, comte du Maine et d'Anjou, vers 1180, avec le titre d'*hôpital Coëffort.*

Située au sud, à un tiers de lieue du Mans, cette fondation, offrant d'abord un simple bâtiment composé de trois compartiments séparés par deux rangs de colonnes, que surmontati une voûte légère, fut destinée à donner l'hospitalité aux indigents ; et dotée aux dépens de plusieurs autres communautés, où cet acte de charité n'existait plus. L'administration de la maison et le soin des malades furent confiés à des religieux et religieuses connus sous la dénomination de *frères et sœurs de Notre-Dame-de-Coëffort;* mais qui ne se trouvèrent définitivement réglementés que par Geoffroi de Loudun, évêque du Mans, vers 1239. Quant aux frères, ils ne reçurent que plus tard encore le caractère sacerdotal, afin de pouvoir administrer eux-mêmes les secours de la religion dans leur hôpital. Vers 1397, ils furent définitivement déclarés congrégation religieuse, et soumis à la règle de saint Augustin. Leur communauté s'enrichit beaucoup, et les bons soins qu'ils donnaient aux malades les mirent assez en réputation dans tous les pays, pour qu'on réclamât plusieurs de leurs profès dans la direction des hôpitaux de Savigné-l'Évêque, la Ferté-Bernard, Pontvallain, etc.

Vers 1397, les Frères de Coëffort approprièrent, aux cérémonies du culte, les bâtiments que Henri II avait fait construire pour servir d'hôpital, en firent une église.

Après diverses réclamations des habitants du Mans, relativement aux empiétements productifs de la maison, aux abus de la gestion monacale, l'autorité décida que l'on ferait entrer dans son personnel quatre membres choisis parmi les citoyens de la ville : ce fut, pour notre cité du moins, l'origine du conseil administratif des hôpitaux. Enfin, par un concordat fait entre saint Vincent de Paule, général des Lazaristes, et Martin Lucas, dernier supérieur des Frères de Coëffort, sous le nom de *maître*, comme ses prédécesseurs, le 26 janvier 1645, régulièrement confirmé par lettres patentes de Louis XIV, août 1646 ; la congrégation de ces Frères se démit, en faveur de celle de Saint-Lazare, de la maîtrise, des biens et bénéfices de sa communauté.

En 1647, Emeric-Marc de La Ferté, alors évêque du Mans, chargea les prêtres lazaristes de Coëffort, outre l'obligation qu'ils avaient de soigner les malades admis dans leur hôpital, d'aller, dans les campagnes du diocèse, faire, chaque année, plusieurs missions évangéliques; ce fut alors que l'établissement prit le titre de *Maison de la Mission*, qu'il a conservé depuis.

En 1728, Monseigneur Charles-Louis de Froullai célébra, dans l'église de cette communauté, la béatification de saint Vincent de Paule, supérieur général de l'Ordre, et, le 6 juillet 1738, sa canonisation, avec des cérémonies imposantes et solennelles, qui se prolongèrent pendant trois jours.

Vers 1769, l'Hôtel-Dieu de Coëffort se trouva réuni à l'hôpital général du Mans, et les malades, transférés le 17 juillet dans cet établissement, dont la fondation avait été sanctionnée par lettres patentes de Louis XIV, du 12 octobre 1657.

En 1772, Monseigneur Louis de la Vergne-Montenard de Tressan établit le séminaire diocésain dans la communauté des Lazaristes de la Mission, leur en confia la direction particulière, et fit construire des bâtiments appropriés à cet objet.

Vers 1793, abandonnée au vandalisme révolutionnaire, cette communauté devint une prison d'État, où l'on déposait provisoirement les ecclésiastiques destinés à la déportation, pour défaut de serment à la constitution républicaine. En 1805, l'enclos de la Mission, d'une contenance de dix arpents, fut converti en pépinière départementale, que l'on détruisit vers 1815. Enfin, au moyen de constructions, en général peu durables, insuffisantes, la Mission est devenue, par une étrange métamorphose, notre quartier actuel de cavalerie.

XI° Notre-Dame-de-Gourdaine. — Ce monastère paraît avoir été la plus ancienne des communautés de femmes établies au Mans. Fondé vers l'an 560, par la famille de sainte Ténestine, sa première supérieure, il paraît avoir eu pour destination essenielle, dans son institution, de donner une pieuse hospitalité aux nombreux pèlerins qui venaient, par dévotion, visiter les tombeaux des saints évêques : Julien, Thuribe, Pavace, Liboire,

Victor, etc. Les religieuses de cette communauté se rendaient encore très-utiles par les secours charitables qu'elles donnaient aux malades, aux pauvres; par la bonne éducation qu'elles répandaient avec zèle au milieu des indigentes populations de la campagne; enfin, par le soin qu'elles étaient chargées de prendre pour l'entretien du linge et des ornements de la cathédrale. Saint Bertrand les enrichit d'une partie de son patrimoine. On croit que le nom de *Gourdaine*, porté de même par la paroisse qui remplaça le monastère, vient de celui du bateau qui servait au passage avant la construction du Pont-Ysouard. Brûlée par les Normands au commencement du IXe siècle, cette communauté fut rebâtie, vers 832, par saint Aldric, sous l'invocation du Sauveur, de la Vierge, des saints Gervais et Protais; le digne évêque y plaça des religieuses bénédictines, qu'il fit venir du monastère d'Entrammes. En 1525, l'église de la paroisse de Gourdaine fut consacrée par Monseigneur de Chauvigny, évêque de Léon. Ces diverses fondations ont été complétement détruites par la révolution de 1793. Nous savons seulement qu'elles existaient vers l'extrémité nord de la rue de Gourdaine, en dehors des premiers murs d'enceinte que présentait la cité.

XIIe Couvent des Filles-Dieu. — Établie, vers 1256, par la comtesse Béatrix, femme de Charles Ier d'Anjou, comte du Maine, sous l'épiscopat de Guillaume Roland, cette communauté, dont l'emplacement se trouvait entre la rue qui porte son nom, celles de Saint-Dominique, du Grand-Pont-Neuf et la place des Jacobins, reçut les filles pénitentes, connues sous le nom de *Filles-Dieu;* assujéties, vers 1345, par le pape Clément VI, à la règle des chanoinesses de saint Augustin. Ruiné par les Normands et les Anglais, ce monastère fut, en 1435, relevé par la charité chrétienne, par l'évêque Adam Chastelain, qui consacra leur église; le cardinal de Luxembonrg surtout leur fit, en 1517, plusieurs dons considérables. Enfin, vers 1743, par arrêt du conseil du roi Louis XV, la communauté des Filles-Dieu fut supprimée pour former le *séminaire Saint-Charles*, encore nommé : *hôpital de Froullai*,

du nom de son fondateur, qui l'avait institué dans la maison des Filles-Dieu, pour servir d'asile et de retraite aux prêtres indigents, qui, par leur âge ou leurs infirmités, étaient devenus incapables de continuer les fonctions sacerdotales. A la révolution de 1793, l'établissement fut, ainsi que tous les autres, vendu comme domaine de la nation.

XIII° Couvent des Ursulines. — L'établissement de cette communauté, sur la paroisse de Saint-Benoît, eut lieu, vers 1621, à la condition de faire gratuitement l'école aux petites filles indigentes. La première pierre de l'église, dont le chœur se trouvait précisément sur l'emplacement de l'ancien Wauxhal, ne fut posée que le 28 mars 1658, par Monseigneur Philibert-Emmanuel de Beaumanoir, évêque du Mans; la mère Geneviève de La Porte, étant alors prieure, comme le constate cette pierre découverte, lors de la démolition du même édifice, en 1801. L'enclos de ce monastère était formé par le terrain compris entre les rues des Arènes, Champ-Garreau, etc. On y communiquait, du couvent, par une voie souterraine, que l'on a retrouvée sur l'emplacement actuel de la Banque. Cette communauté, qui, dans le public, avait la réputation d'être riche, fut vendue à la révolution de 1793, et sa démolition commencée en février 1799. Les terrains nécessaires à l'ouverture des rues de l'Étoile, de la Boulangerie, ou Sainte-Ursule, furent concédés par les acquéreurs.

XIV° Monastère de la Visitation. — Il fut établi sur la paroisse de la Couture, en 1634, par la générosité d'une dame de la Ferrière, de la maison de Froullai, qui donna 20,000 liv. pour cette pieuse fondation ; à la condition seule, que l'on y recevrait les jeunes professes de vocation, moyennant une dot de 800 livres en entrant, une pension de 120 chaque année pendant leur vie.

La maison conventuelle fut alors bâtie dans la partie ouest de la place des Halles ; et la construction de l'église confiée à l'habile architecte, Mathurin Riballier, né à La Flèche ; et qu'il ne faut pas rendre absolument responsable des contradictions que l'on peut signaler dans les différents styles de cette

église remarquable par son élégance, les religieuses lui ayant imposé l'exécution d'un plan qu'il n'avait pas la liberté de modifier. Ces religieuses de Sainte-Marie, connues sous le nom de *visitandines*, furent expulsées de leur monastère par la révolution de 1793; et ce dernier ne dut sa conservation qu'aux louables efforts de l'administration départementale, alors composée de MM. Daguin, président; Gargam, L. Leclerc, Négrier de la Crochardière, Maudroux, Hamard, secrétaire, qui luttèrent énergiquement contre la volonté destructive de Maguin, commissaire du Directoire ; et parvinrent à préserver toutes les constructions d'une vente et d'une démolition imminentes, en obtenant le décret du 25 juillet 1797, ainsi formulé : « Art. 1° La maison de l'abbaye de la Couture est affectée à l'administration départementale. Art. 2. L'établissement provisoire du tribunal civil du département de la Sarthe, dans la maison de la Visitation, est déclaré définitif. Le tribunal criminel du même département et les prisons, le tribunal de police correctionnelle du Mans seront transférés dans cette maison, qui est définitivement accordée à ces divers tribunaux. » Quelques appropriations, plus ou moins bien comprises, des constructions assez considérables ont permis d'y réunir encore le tribunal de commerce et la caserne de gendarmerie. Il ne fallait rien moins qu'une aussi courageuse intervention pour soustraire, au vandalisme révolutionnaire, cette remarquable et gracieuse église, dont les connaisseurs admirent encore aujourd'hui la parfaite élégance.

XV° Communauté des Maillets. — Elle fut établie dans les dehors de la paroisse de Saint-Vincent, sur la route de Bonnétable, avant et du même côté que le monastère des Capucins, vers 1642, par Monseigneur Émeric-Marc de La Ferté. Des religieuses de l'ordre de Saint-Dominique, dites *des Maillets*, ayant à leur tête, comme supérieure, dame Geneviève de La Ferté, sœur du prélat, fondateur, s'y trouvèrent installées par lui. Vers 1780, les premières constructions insuffisantes et mal exécutées furent, en grande partie, refaites par les soins de M. Véron-Duverger, négociant, dont trois sœurs étaient reli-

gieuses de ce monastère. Vendu par la nation, en 1793, il ne présente aujourd'hui, de ses anciennes constructions, que la maison dont on fit, pendant quelques années, une caserne de gendarmerie.

Telles étaient, pendant le moyen-âge, les principales communautés de la ville du Mans. Celles de la province furent également très-nombreuses; nous citerons les plus remarquables.

II° Dans la province du Maine. — Au nombre des abbayes, communautés et monastères de cette province, qui méritent particulièrement de fixer l'attention, au point de vue de l'histoire locale, nous examinerons surtout les suivantes :

1° Monastère de Saint-Calais. — Cette fondation remonte à 515, à l'épiscopat de saint Innocent, et se trouve, dans plusieurs historiens, environnée de circonstances qui nous semblent tenir un peu du merveilleux.

Vers cette époque, ainsi que nous l'avons déjà vu, s'établirent, dans le Maine, un grand nombre de pieux anachorètes, dont les simples ermitages devinrent, par les plus généreuses libéralités, des établissements conventuels plus ou moins importants. De ce nombre, furent alors : Érinée, ou Ernée ; Almer, ou Almire; Avit, son fidèle compagnon ; Calès ou Calais, du latin Calesius ou Karilephus, etc.

Ce dernier, suivant Le Corvaisier, devint ainsi le fondateur du monastère de Saint-Calais. Voici comment cet historien explique l'œuvre du solitaire; et comment nos écrivains du Maine la racontent sans modification, d'après lui.

Calesius avait établi sa modeste habitation sur les bords de la petite rivière d'*Anille*; et, dans cette retraite austère, mais paisible, environnée d'eaux vives et de forêts silencieuses, menait une vie consacrée à la prière, aux travaux de l'agriculture, lorsque tout à coup cette profonde solitude retentit des sons du cor et du bruit des chasseurs. La bête poursuivie, les uns disent un cerf, les autres un buffle, *bubalus*, entre précipitamment dans la cellule de l'ermite; y trouve un refuge d'autant plus assuré, que la meute, les coursiers, celui du jeune roi Childebert lui-même, s'arrêtent comme enchaînés par un

pouvoir magique, et refusent d'avancer. Le prince, étonné de ce prodige, met pied à terre, se rend près du saint anachorète qu'il trouve en méditation ; et prend un tel plaisir à l'entendre que, dans sa reconnaissance des pieux enseignements qu'il en a reçus, il lui donne tout le terrain nécessaire et les secours essentiels à la fondation d'une importante communauté.

Mais l'évêque Innocent, ayant appris que, sans lui faire la soumission obligée, Calais avait institué dans son diocèse un riche couvent de moines, lui fit parvenir des remontrances. Le digne abbé vint aussitôt s'excuser près de son prélat, qui faisait alors sa résidence à Connerré, et soumettre toute la communauté,dont il était supérieur, à la juridiction épiscopale de son pasteur ; consentit des redevances annuelles en faveur de la cathédrale du Mans, et, de cette manière, obtint, en bonne forme, la confirmation de tout ce qu'il avait établi.

L'abbaye de Saint-Calais acquit un grand développement, des priviléges nombreux, des bénéfices, des richesses considérables; elle fut l'une des quatre, en France, dans l'église desquelles on amenait les accusés qui niaient leur crime ; pour les faire, par serment, affirmer leur innocence entière, sur des reliques spéciales, et que l'on croyait en possession du pouvoir de punir les parjures. Les trois autres étaient celles de Saint-Martin, de Tours; Saint-Germain des Prés, à Paris; de Saint-Médard, de Soissons.

Les moines de Saint-Calais appartenaient à l'ordre des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur : leur supérieur était premier abbé du diocèse du Mans; et, seulement après le roi, premier chanoine *bénéficier* de la cathédrale de ce diocèse.

Cette abbaye eut à soutenir de longues et graves contestations avec les autres couvents, les chapitres et même les évêques ; elle offrit, dans le moyen-âge, une école justement célèbre, et, comme toutes les autres, fut détruite à la révolution de 1793.

II° ABBAYE DE SOLESME. -- Connue sous les diverses déno-

minations de *Solemæ, Solesmiæ*, enfin *Solesmæ*, cette fondation apparut d'abord, avec le titre de *prieuré*, sous l'invocation de saint Pierre et de saint Paul, et réuni, comme dépendance, au monastère de la Couture.

Institué vers l'an 1010, dans le village de Solesme, à une demi-lieue nord-est de Sablé, par Geoffroy, dit *le Vieux*, seigneur de ce fief, qui, voulant établir son prieuré dans ce village étranger à son domaine, fut obligé d'en acheter l'emplacement de son frère Raoul, vicomte du Maine. La dédicace de cette pieuse fondation, effectuée avec une certaine solennité par l'évêque Avesgaud, paraît assez positivement remonter à la fin de 1010.

Les moines de la Couture y placèrent plusieurs de leurs sujets, qui, dès-lors, et jusqu'en 1790, époque de la destruction des monastères, gardèrent, comme curés primitifs, leurs droits sur l'église paroissiale de Solesme.

Ce prieuré, l'un des plus célèbres de notre province, compte plusieurs événements remarquables dans ses annales. Ainsi, la retraite de l'évêque Hoël, qui, renvoyé de son palais, dans les premières années d'un épiscopat orageux, en 1089, par Hugues III, comte du Maine, en fit, pendant quelque temps, le centre de son administration euclésiastique; la visite du pape Urbain II, le 14 février 1096, pendant son voyage en France, à l'occasion de la croisade qu'il y vint prêcher; le don fait aux moines par l'un des chevaliers revenus de la Terre-Sainte, probablement Robert IV, croisé à Mayenne, en 1158, d'une épine de la couronne de Jésus-Christ; laquelle était à Constantinople, et fut apportée, par saint Louis, en 1239, dans la Sainte-Chapelle de Paris.

Vers 1432, le prieuré de Solesme fut ravagé par les Anglais, qui payèrent bien cher leurs désastres et leurs profanations. En effet, ces perfides insulaires se trouvant dans le pays, à l'époque des vendanges, y burent, en si grande quantité, le jus des raisins mêlé, dans certaines proportions, au lait, qu'ils furent pris d'une dysenterie fatale à de si nombreuses victimes, qu'on fut obligé de creuser, dans les jardins du monas-

tère, une vaste fosse commune, où le plus grand nombre des cadavres se trouvèrent jetés sans aucune cérémonie.

Nous arrivons à la plus belle phase historique du prieuré de Solesme, à l'époque où furent entrepris ces travaux d'art merveilleux, et qui devaient, à ce point de vue, lui donner une réputation véritablement européenne.

Vers 1495, sous Guillaume Cheminard, et quelques années après, sous Philippe Moreau de Saint-Hilaire, supérieurs de cette communauté, apparut, dans l'église alors très-modeste du couvent, cette remarquable série de productions si bien étudiées, qu'elles devaient la transformer en un véritable musée de nobles, gracieuses et belles sculptures ; ajoutant au rare mérite, à la valeur artistique des personnages, la valeur artistique et le mérite plus rare encore peut-être de la disposition, de l'ornementation des chapelles, où sont groupés ces personnages pour l'exposition de la scène imposante et majestueuse, dans laquelle chacun d'eux est appelé à jouer son rôle particulier : de telle sorte que, sans une irréparable et fâcheuse mutilation, il serait impossible de séparer les acteurs du théâtre, ou le théâtre des acteurs. Cette considération est peut-être même une de celles devant lesquelles on s'est arrêté, lorsque, sous l'Empire, on eut un instant la mauvaise pensée de transporter ces groupes aux Petits-Augustins, à Paris.

Le premier groupe, entrepris sous Philippe Moreau, fut placé dans la chapelle dite de *Notre-Dame*. Il représente *la Sépulture de Jésus-Christ*. Dom Guéranger, à la brochure duquel nous devons une partie de ces détails, pense que « Joseph d'Arimathie et les deux femmes placées à sa droite sont évidemment des portraits ; et qu'il est hors de doute que ces figures représentent les bienfaiteurs du monastère, à cette époque, et probablement les personnes qui ont aidé à payer les frais de ce grand travail. »

Mais celui qui devait, par son goût, ses connaissances, l'activité de son pieux zèle, contribuer le plus efficacement à la perfection d'une œuvre si bien commencée, fut Jean Bougler, né au Mans, et dont l'éducation, déjà très-bien faite à l'abbaye

de la Couture, fut perfectionnée, avec le plus grand soin, dans la capitale, qu'il abandonna pour venir prendre possession du prieuré de Solesme, vers 1505.

Après avoir fait d'importantes modifications et reconstructions dans son église claustrale, ce digne supérieur en perfectionne la décoration intérieure au point de vue artistique, aujourd'hui généralement admiré.

Mais quels furent les auteurs de ces remarquables sculptures? D'après les connaisseurs, dans plusieurs de ces groupes, la faiblesse du ciseau, mise en parallèle avec l'œuvre du génie, ne permet plus de les attribuer à Germain Pilon, comme plusieurs écrivains l'ont répété, d'après une simple conjecture de Ménage. C'est encore sans preuves que d'autres les ont attribués à des artistes allemands. Les traditions locales du prieuré, le caractère même d'exécution, dont le mérite n'est pas, à beaucoup près, le même dans ces divers groupes et dans les différents personnages du même groupe, font assez comprendre qu'ils ne sortent pas du même ciseau. L'opinion la plus accréditée, celle que partage dom Guéranger, attribue ces chefs-d'œuvre à trois sculpteurs italiens, et se formule ainsi :

Ces trois jeunes artistes, fuyant leur patrie pour une malheureuse affaire, dans laquelle ils se trouvaient impliqués, viennent, en 1550, au prieuré de Solesme demander l'hospitalité pour quelques jours. Le digne Jean Bougler s'empresse de les accueillir avec sa bienveillance ordinaire.

A l'admiration qu'ils témoignèrent, en voyant la *Sépulture du Christ;* aux réflexions que leur suggéra cette production, l'intelligent prieur comprit aussitôt la valeur de ces artistes, et le parti qu'il pourrait avantageusement tirer de leur présence, généreusement prolongée dans sa communauté. Les conventions sont aisément réglées, et l'on se met aussitôt à l'ouvrage pour effectuer les différents groupes que Jean Bougler désirait ajouter au premier, dans les autres compartiments de son église, et dont il donna lui-même les plans. Ainsi, dans la chapelle du côté gauche, une vaste composition embrassant, dans son ensemble, d'une exécution supérieure à celle de la

Sépulture du Christ : la *Mort*, la *Sépulture*, l'*Assomption* et la *glorification de Marie;* dans un troisième groupe séparé : *Jésus retrouvé par Joseph et Marie.*

Afin d'arriver le plus près possible de la perfection dans l'accomplissement de cette œuvre si remarquable, chacun des trois artistes sculptait le même personnage en s'inspirant des pensées du prieur. On conservait celle qui réunissait la majorité des suffrages; les deux autres étaient aussitôt brisées; ce qui explique le nombre considérable de fragments retrouvés dans les fouilles, vers 1722.

Ces travaux et ceux des stalles du chœur, exécutés par les artistes, durèrent trois ans, d'après la date de 1553, qui se trouve sur l'une des colonnes de l'autel, appartenant à la chapelle de droite, que le digne prieur se proposait de compléter par des scènes empruntées à la vie du Sauveur, si la mort ne l'eût arrêté dans son utile et pieuse carrière.

A partir de cette époque, le prieuré de Solesme fut, comme le plus grand nombre des établissements religieux, soumis à des tribulations de toute nature : successivement dévasté par les calvinistes, mis *en commende*, à la manière d'une métairie plus ou moins lucrative pour le *commendataire*, avec relâchement inévitable dans l'esprit et les pratiques de la règle; un instant relevé par la réforme de Saint-Maur, enfin supprimé en 1790; évacué en 1791 ; et, le 4 avril de cette année, mis en vente par la nation; acheté par M. Henri-François-Louis Le Noir de Chanteloup, dont le caractère ferme et digne contribua beaucoup à la conservation des précieux chefs-d'œuvre qu'il renferme.

Ainsi garantis du marteau fatal, sous les violences de la République, les beaux groupes de Solesme furent menacés très-sérieusement, sous les résolutions arbitraires de l'Empire, d'un autre genre de destruction. M. Auvray, préfet du département, guidé par des idées bienveillantes, mais très-fausses, de conservation, eut la pensée de faire transporter ces groupes dans le Musée du Mans, ou dans la cathédrale. Renouard, bibliothécaire, et Lemaire, sculpteur, furent chargés de se rendre sur les lieux, et d'aviser aux moyens d'exécution.

La pierre des statues, qui paraît avoir été fournie par les carrières des environs de Tours, blanche, susceptible d'un beau poli, mais de sa nature un peu tendre, offrit le premier obstacle à l'exécution d'un projet aussi peu réfléchi; le droit de propriété de l'acquéreur, dont le contrat ne portait aucune réserve sur ce point, en devint heureusement un autre plus puissant encore. Cependant, la Commission s'introduisit d'autorité : la scie d'exploration fut portée sur cette pierre; les attaques illégales et les résistances du bon droit se prolongèrent pendant huit années. Il ne fallut rien moins, pour y mettre un terme, pour faire cesser des prétentions aussi contraires à l'équité que désolantes pour l'art, qu'un décret de l'empereur, du 11 juillet 1812, et rendu au quartier-général de Wilna !...

Le religieux *musée* de Solesme était enfin sauvé par les énergiques réclamations de M. Le Noir de Chanteloup, qui céda toute la propriété, le 31 décembre 1825, à l'association de trois acquéreurs : MM. Pierre Thoré-Cohendé, Emmanuel-Lefebvre de la Fautrardière, et René-Joseph Salmon.

Le 11 juillet 1833, le prieuré de Solesme, rendu à son ancienne destination, mais avec des modifications importantes à noter, sous la bienveillante approbation de Monseigneur Carron, digne évêque du Mans, recevait dom Guéranger avec neuf religieux voués à la règle de saint Benoît, acquéreurs de la communauté. Enfin, un bref de Grégoire XVI, du 1er septembre 1837, éleva ce prieuré au titre d'abbaye, autorisa la nouvelle institution, sous le titre de *Congrégation française de l'Ordre de Saint-Benoît;* succédant à celles de Cluny, Saint-Maur, etc., avec promotion du prieur à la charge d'abbé, supérieur de l'Ordre actuel.

Ainsi fut miraculeusement conservé le précieux monument conventuel de Solesme, le seul peut-être dans son genre, au milieu de nos plus belles collections de la sculpture en France; non sans doute par l'irréprochable fini, la perfection artistique des statues; mais par la situation, la vérité d'expression des personnages, dans les scènes imposantes qu'ils représentent;

par la conservation d'un style vraiment chrétien, dominant toute l'exécution ; enfin, par la disposition des lieux, l'ornementation abondante et riche qui les distingue.

Le savant abbé de Solesme a donné, de l'église et des chefs-d'œuvre qu'elle renferme, une description assurément très-exacte; cependant, si nous en jugeons par les émotions profondes et sérieuses que nous avons éprouvées, chaque fois, dans nos visites répétées au prieuré, pendant les années de son abandon si triste et si regrettable, nous dirons qu'il faut aller contempler silencieusement, soi-même, ces grandes et touchantes scènes du drame imposant de notre sainte religion pour en comprendre toute la valeur et toute la majesté.

Nous résumerons, en conséquence, tous les renseignements que nous pourrions donner ici par ces dernières et simples considérations :

La chapelle *de droite* renferme la scène de *la Sépulture du Sauveur*. Huit personnages, de stature élevée, en forment les acteurs : le Christ est étendu sur un linceul. La *Vierge*, soutenue par *saint Jean*, et dans une attitude bien douloureuse ; la *Madeleine*, en pieuse méditation, assise au premier plan ; *Joseph d'Arimathie*, en costume du XVe siècle, portant un collier analogue à ceux des Ordres de la chevalerie : offrant, d'après les traditions, un portrait des seigneurs de Sablé, probablement de Jean d'Armagnac, duc de Nemours ; *Nicodème* coiffé d'un turban, couvert d'une tunique de pèlerin, etc. ; à gauche de la Vierge, *deux saintes femmes*, que l'on croit être aussi des portraits, sans doute alors des châtelaines de Sablé, dont l'une d'elles se dispose à répandre sur le corps du Christ les parfums renfermés dans un vase qu'elle tient à la main ; enfin, un *disciple*, portant le turban, la longue barbe, et se disposant à parfumer aussi le Christ qu'ils allaient ensevelir.

La chapelle *de gauche*, consacrée à la sainte Vierge, représente cinq des principales scènes de sa vie : *Marie*, à genoux, soutenue par *saint Pierre*, environnée des soins de *saint Jean*, son fils d'adoption, reçoit la communion de la main du *Sauveur*.

Six apôtres et saint Hiérothée, leur disciple, assistent respectueusement à cette pieuse action. *Deux saintes* sont au second plan, dans une attitude recueillie. Dans l'enfoncement, à gauche, apparaît *un moine*, revêtu de l'ancien costume bénédictin, et qui doit être le portrait de Michel Bureau, dernier abbé régulier de la Couture.

Dans une autre scène, autour du tombeau de la Vierge, on voit *deux évêques*, dont l'un paraît être saint Denis l'aréopagite; *saint Timothée*; la *Vierge*, pieusement endormie, vêtue chastement des voiles et du linceul mortuaires; *saint Pierre*, *saint Jean, saint Jacques*, premier évêque de Jérusalem : le visage de tous exprime le respect et la douleur; *un moine bénédictin :* grande et noble figure, tient, avec saint Jean, l'un des coins du linceul; on reconnaît ici Jean Bougler, créateur de ces merveilles; *Hiérothée, deux saintes femmes*, etc., complètent l'assistance. La scène de la Résurrection se fait remarquer par les quatre saints prélats qui paraissent l'annoncer : *Bernard*, *Anselme*, *Bonaventure*, *un autre évêque*. La scène de l'Assomption présente : *La Vierge, le Christ, huit apôtres*, *un moine bénédictin*; sur le devant du tableau, *David*, accompagnant de sa harpe les louanges chantées en l'honneur de Marie. Ensuite, la scène de la Glorification, dans son expression allégorique, offre ici les statues *de la Vierge*, et celles des six vertus principales qui l'ont conduite à ce résultat sublime : *la prudence, la justice*, *la tempérance*, *l'humilité, la foi, la charité.*

Enfin, la scène particulière, indépendante et séparée des autres, qui se trouve encore dans cette chapelle *de gauche*, est celle *de Jésus retrouvé par ses parents au milieu des docteurs.* Elle offre une touchante simplicité, se compose *du divin enfant*, *de Joseph*, *de Marie,* des docteurs de la loi, dont les costumes sont trop moyen-âge et les traits assez ressemblants, pour que les physionomistes n'y reconnaissent pas Luther et les principaux réformateurs du XVIe siècle.

III° Monastères divers. — Le moyen-âge vit encore s'élever dans la province du Maine un assez grand nombre de

communautés, qui, sans offrir l'importance et la célébrité de celles que nous venons de citer, eurent cependant une influence marquée sur le pays, en raison du progrès qu'elles imprimèrent aux lettres, aux sciences, aux arts, à l'agriculture surtout. Ainsi :

Les prieurés : de *Conlie*, de *Tanganes*, près Sainte-Suzanne ; de *Prez-en-Pail;* de *Saint-Pierre-de-Saulges*, de *Auvers-le-Hamon*, fondé par l'évêque Vulgrin, en 1060 ; de *Brûlon*, en 1068, etc.

Les abbayes : 1° d'*Evron*, fondée vers 630, par saint Hadouin, évêque du Mans ; sur l'emplacement que saint Innocent avait choisi pour l'établissement des Bénédictins de Saint-Maur, qu'il avait fait venir du mont Cassin , et que sa fin prématurée l'empêcha d'installer. Saint Hadouin enrichit l'abbaye d'Évron de la relique du lait de la sainte Vierge, qui joua, par la suite, un grand et quelquefois merveilleux rôle dans l'histoire de cette communauté ; laquelle, vers 772, eut l'honneur de voir un de ses religieux, le respectable Mérole, élevé à la dignité d'évêque du Mans. Pendant la captivité du prélat Joseph, l'abbaye d'Évron et plusieurs autres prirent occasion des troubles du diocèse pour cesser le paiement des rentes féodales qu'elles devaient à sa cathédrale. Vers 857, cette communauté fut brûlée par les Normands.

2° *De la Chartreuse-du-Parc,* fondée près de Saint-Denis-d'Orques, vers 1036, par Geoffroi de Loudun, évêque du Mans, dont les restes furent inhumés dans ce monastère.

Quelques historiens prétendent que la véritable fondatrice de cette communauté fut Marguerite, veuve d'un prince écossais, appartenant elle-même à la noble famille des seigneurs de Beaumont-le-Vicomte ; qu'elle l'établit sur un terrain donné par son oncle Raoul III, de Beaumont ; que jusqu'alors Geoffroy de Loudun avait seulement encouragé cette œuvre, mais qu'apprenant avec peine la résolution des Chartreux de quitter un monastère où la stérilité du terrain et l'insuffisance de leurs bénéfices ne leur permettaient pas d'exister, il leur fit construire, à ses frais, une église plus convenable, des cloîtres

mieux disposés, un mur de clôture, et les combla tellement de ses libéralités, qu'il fut regardé comme leur véritable instituteur.

Quelle que soit, du reste, ici, la version la plus exacte sur l'origine de ce monastère, la réalité des faits essentiels n'en reste pas moins bien établie pour tout le reste de son histoire. Environnée des forêts de la Charnie, située dans un vallon solitaire, où viennent se rendre les eaux vives d'un grand nombre de ruisseaux, dont les courants ménagés avec habileté servent à l'entretien de vastes étangs qui nourrissent une grande quantité d'excellent poisson : aliment à peu près exclusif des Chartreux institués, vers 1084, par saint Bruno, cette riche abbaye présentait, indépendamment des avantages particuliers à l'Ordre, ceux d'un lieu très-favorable à la retraite, à la méditation, à l'étude, aux travaux des sciences, des arts, de l'agriculture, etc. Pillé, en 1562, par les calvinistes, le monastère du Parc-d'Orques fut, à la Révolution de 1793, vendu comme propriété nationale; ses bâtiments, à peu près tous démolis, remplacés par une maison moderne; ses étangs, en grande partie desséchés, mis en culture.

3° *De Perseigne*, fondée, en 1145, par Guillaume III, comte de Bellesmes; 4° *de Tironneau*, en 1147, par les libéralités de Patrice de Sourches; 5° *de Belle-Branche*, par Robert de Sablé; 6° *de Clermont*, par Guy V, de Laval, en 1152; *du Gué-de-Launay*, par Rotrou, seigneur de Montfort; 8° *de Champagne*, en 1188, sous l'évêque Renaud, par Foulques Riboul, ou Ribolé, seigneur d'Assé et de Tucé; Emma Devancé, sa femme. Habitée par des moines de Cîteaux, et située dans la commune de Rouez, cette abbaye fut vendue à la révolution de 1793 ; son église démolie, ses bâtiments appropriés à l'habitation rurale du maître, à celle des fermiers, etc.; 9° *de la Plice*, en 1189, par Bernard de la Ferté, sous la direction des moines noirs; 10° *de Fontaine-Daniel*, sous l'évêque Hamelin, en 1204, par Juhel III, de Mayenne, et donnée aux moines de Cîteaux, etc.

Si l'on veut, aujourd'hui, bien apprécier les avantages locaux

du plus grand nombre de ces institutions, il ne faut assurément pas les envisager du point de vue si faux de l'égoïsme actuel; mais se reporter à celui de cette époque de foi sincère, où toutes celles qui comprenaient bien les intentions de leurs généreux fondateurs, les obligations qui leur étaient sérieusement imposées, offraient, sur leur entourage, une influence des plus avantageuses par l'utile propagation des lumières pour tous; par le soulagement, la consolation des affligés, des malades et des indigents. Si donc on en vit quelques-unes, oubliant leur charitable et sainte mission, fausser leur mandat par l'orgueil, l'amour des richesses, par les relâchements et les corruptions qu'ils entraînent souvent alors, ce fut l'exception particulière et bornée; tandis que, dans leur aveugle prévention, des écrivains, dont les motifs sont faciles à saisir, en ont fait sciemment, sans équité, la règle générale et commune. L'histoire est heureusement là, comme toujours, avec ses incontestables enseignements, pour nous éviter la peine de répondre à ces attaques, pour le moins intéressées.

Ajoutons dès lors seulement, ici, que dans les principaux de ces établissements, existaient, au moyen-âge, comme nous l'avons prouvé, des écoles publiques remarquables, plusieurs même célèbres; que d'abondantes aumônes s'y distribuaient, à des époques rapprochées, quelquefois tous les jours; que des soins affectueux s'y trouvaient donnés aux enfants, aux vieillards, aux infirmes, aux malades; qu'un assez grand nombre de religieux s'occupaient, avec intelligence, aux défrichements d'un sol jusqu'alors inculte, et trouvaient ainsi, pour le bonheur des populations, autant d'éléments nouveaux de travail, de bien-être, de moralisation.

Pendant les premiers siècles du moyen-âge, les habitants de nos pays incultes, grossiers, dans une profonde misère, étrangers aux plus simples notions de l'hygiène, étaient souvent affectés de maladies graves, endémiques, épidémiques, plus ou moins contagieuses; au milieu desquelles on vit la lèpre surtout faire, dès les IV et Ve siècles, dans nos contrées, les plus effrayants ravages. Vers les XIe, XIIe, XIIIe, plus spéciale-

ment encore, elle prit un caractère si pénétrant et si funeste par le contact prolongé de nos populations avec celles d'Orient, pendant les croisades, que le sort des lépreux devint plus misérable que celui des criminels.

Durement repoussés des villes, relégués, sans pitié, dans les endroits les plus isolés et les plus obscurs des campagnes; souvent même privés de toute liberté, ou, pour le moins, obligés d'agiter leurs *crécelles* pour avertir les passants que là se rencontrait un danger de contagion dont il fallait s'éloigner, ils rencontraient à peine, pour soutenir leur affreuse existence, quelques débris alimentaires échappés à la voracité des animaux sauvages, et périssaient enfin dans le plus cruel abandon et les plus horribles souffrances!...

Qui donc vint encore en aide à ces tristes victimes de l'égoïsme et de la peur? Les dignes fondateurs de ces pieux monastères, et ces monastères eux-mêmes : la charité chrétienne, pour tout dire, en deux mots!...

Ce fut, en effet, alors que l'on vit le sol de la France entière, celui du Maine surtout, couvert de ces bienfaisants refuges, dont les noms de *maladreries*, *léproseries*, etc., indiquent assez l'objet essentiel. Plusieurs Ordres de religieux : les Frères hospitaliers, les Frères de Saint-Jean de Dieu, de la Charité, eurent même, au milieu de la terreur générale qu'inspirait la dangereuse lèpre, le généreux dévouement et l'abnégation admirable de se consacrer au traitement de cette affreuse maladie.

En France, les premières *léproseries* bien organisées furent établies sous Philippe-Auguste, vers 1180.

Cet élan du christianisme devint si général, si rapide, que l'on eût alors difficilement trouvé dans notre province quelque paroisse qui n'offrît pas un ou plusieurs de ces admirables établissements.

Nos plus grandes cités : Laval, Mayenne, Château-Gontier, etc., rivalisèrent de charité, de zèle pour centraliser ces généreux secours, par la fondation de leurs hospices, de leurs hôpitaux, dont celui de Coëffort, le principal, le plus remar-

quable de l'ancien Mans, offrit l'exemple et le modèle, pour ceux qui furent construits à cette époque.

III. Corporations et Confréries du Maine au moyen age.

Au nombre des avantages que présentait le moyen-âge sur les temps modernes, il ne faut pas oublier *la tendance à l'association*, qui se traduisit, chez nous, par ces réunions organisées, auxquelles, suivant le but essentiel de leur établissement, on donnait le nom de *confréries*, de *corporations*.

Sans doute, comme toutes les institutions humaines, ces corporations et ces confréries présentèrent des abus, et souvent alors des inconvénients assez marqués pour en amener la dissolution. Toutefois, cette *tendance à l'association* protestait du moins contre l'égoïsme destructeur de nos sociétés actuelles, et son exercice, maintenu dans les sages limites des fondations utiles qu'elle inspira d'abord, produisit, presque toujours, des résultats avantageux aux progrès des lumières, des lettres, des sciences, des arts, du bien-être et du bonheur des populations. Nous devons donc rappeler, sommairement, ces inconvénients et ces avantages.

1° Confréries. — On vit alors se former des Sociétés avec des objets différents : la prière en commun, la pratique des bonnes œuvres, les soins à donner aux infirmes, aux malades, aux indigents, aux morts ; la propagation de la foi ; l'union entre les artisans d'une même profession, ayant sa devise et sa bannière ; mais qu'il ne faut pas, comme nous le verrons, confondre avec les *corporations* proprement dites. De même qu'on ne doit pas mettre dans la classe des confréries les *congrégations*, ou Sociétés de séculiers ou de religieux approuvées par le Saint-Père ou par les évêques; telles, par exemple, que celles des Oratoriens, des Eudistes, de la Doctrine chrétienne, etc. Enfin, la défense de la Terre-Sainte, qui fit naître l'Ordre fameux des *Templiers;* et le désir de consacrer à Dieu des temples et des monuments dignes de sa bonté pour les hom-

mes : ces confréries d'ouvriers, d'artistes, qui, sous le titre de *francs-maçons*, parcouraient les pays chrétiens, la France plus particulièrement encore. On ne confondra, sans doute, pas davantage, par l'abus d'une *homonymie*, dès-lors très-mal entendue, avec cette dernière confrérie, la société secrète, connue sous la même dénomination; bien qu'elle en ait pris les attributs, et que l'on ait vainement prétendu l'en faire descendre par une filiation contre laquelle protestent le but, les institutions et les actes appréciables de chacune de ces confréries.

Nous avons déjà vu, dans notre province, plusieurs constructions remarquables, des chefs-d'œuvre de sculpture, sortis de ces associations de travailleurs et d'artistes; nous en trouverons beaucoup d'autres dans l'édification de notre belle cathédrale, et dans la création des monuments qu'elle renferme. D'un autre côté, les confréries pieuses, hospitalières; les sociétés savantes, littéraires, artistiques; les congrégations enseignantes, etc., chacune, dans l'objet essentiel de leurs attributions, ont fait assez de bien, rendu, surtout au milieu de nos populations du moyen-âge, des services assez importants, assez généralement connus pour qu'il nous soit inutile de de les rappeler.

Si donc un petit nombre de ces réunions, celle *des Frères de la Passion* par exemple, n'ont pas offert la même utilité dans leur but, présenté les mêmes avantages dans leurs travaux; si même elles ont donné prise à la critique par l'excentricité de leurs actes, faut-il donc les attaquer sans réserve et sans faire ici la part des temps, des hommes et des mœurs? Nous le pensons d'autant moins au point de vue de la province du Maine, que ces représentations scéniques, inconvenantes et grotesques, en usage dans plusieurs cathédrales de France, n'ont jamais, comme nous l'avons déjà dit, porté aucune atteinte à la dignité de celle du Mans. Nous citerons, à cette occasion, quelques faits servant à marquer, chez les Cénomans, l'époque de ces folies ; à prouver l'empressement de notre chapitre métropolitain pour les faire disparaître à jamais.

Les jeux scéniques des mystères ayant, presque partout, remplacé *les fêtes des fous et de l'âne*, le 5 septembre 1539, le chapitre de Saint-Julien permit de jouer, sur la place des Jacobins, le miracle de Théophile.

Nous trouvons, dans le manuscrit n° 257 du Secrétariat, une autorisation du même chapitre ainsi formulée pour les 4, 11 et 12 septembre 1556 : « Permission, au maître de la Psallette, de conduire ses enfants, avec les musiciens du chœur, au *mystère* de la conception de la sainte Vierge ; et à MM. les commissaires nommés par le chapitre, de prêter les ornements de l'église pour parer le théâtre ; et à quatre prêtres habitués, d'y jouer des personnages ; à la condition de ne produire aucun scandale. »

En se reportant aux conditions sociales au milieu desquelles ces représentations s'effectuaient, on comprendra que le fond, par son caractère, faisait un peu trop oublier celui de la forme, que ne jugeaient pas les hommes du moyen-âge comme ceux des temps modernes ; que le clergé lui-même était souvent alors obligé de faire prudemment des concessions aux exigences de l'époque, tant qu'il n'en résultait pas des inconvénients sérieux. Aussi, dès que le chapitre du Mans s'aperçut d'un mélange extravagant du profane au sacré dans ces représentations, il députa deux chanoines, le 23 février 1559, aux magistrats de la ville, pour les prier de mettre un terme aux effets scandaleux que produisaient les comédiens, en travestissant ainsi les paroles mêmes des saintes Écritures.

Quant à cette mémorable institution *des Templiers*, Ordre à la fois religieux et militaire, fondé en Palestine vers 1118, par Hugues de Payens, de la maison des comtes de Champagne, et par huit gentilshommes croisés, pour la défense de la Terre-Sainte : Ordre dont la chasteté, l'obéissance, la pauvreté, l'engagement de combattre les infidèles, formaient les quatre principales obligations contractées par un vœu ; dont l'héroïsme fut accepté comme principe, et si fréquemment pratiqué comme devoir ; dont le grand maître avait rang de prince ; il prit une si prodigieuse extension dès le commencement du

XIIe siècle, que ses revenus montaient alors à 112 millions, et ses domaines et commanderies à 9,000 dans les différents Etats. La province du Maine, d'après les anciennes Chroniques, offrait au moins deux de ces établissements : la commanderie de *Guéliand* ou *Guéland*, dans la commune de Moitron, entre Beaumont et Fresnay, de laquelle relevaient celles de Beaumont-le-Vicomte, Rouessé-Fontaine, Crissé, Assé-le-Boisne, dite de Grateil; Ballon, de l'Épine, sur Saint-Ouen-en-Belin; une maison de la ville du Mans, dont on a cru trouver les restes dans cette vieille muraille formant le fond d'une cour ouverte sur la rue Saint-Dominique, au n° 13. Philippe IV, dit le Bel, effrayé de la puissance des Templiers, séduit par la convoitise de leurs immenses richesses, mais surtout irrité du refus qu'ils avaient fait de l'admettre dans l'Ordre, jura leur perte, et ne fut que trop habile à l'obtenir. Jacques Molay, dernier des grands maîtres, un nombre malheureusement trop considérable de commandeurs et de chevaliers furent brûlés vifs; enfin, le 13 avril 1312, Clément V, dominé par Philippe IV, abolit entièrement cet Ordre fameux et redouté.

II° Corporations. — Ces associations de travailleurs, qu'il ne faut pas confondre avec les confréries, même avec celles des ouvriers, étaient en effet des sociétés où les membres se trouvaient unis par des droits et des devoirs dont la réciprocité formait la principale force de l'institution. Établies à l'imitation des *collegia corpora opificum* de l'ancienne Rome, ces corporations offraient des administrateurs en titre et des immunités particulières.

Leur formation en France, au moyen-âge, fut spécialement déterminée par les traditions romaines; l'apparition des constitutions municipales, et, pour les artisans, le besoin de s'unir contre l'oppression des puissants ; et favorisée par les souverains comme un contrepoids nécessaire aux envahissements des pouvoirs féodal et religieux. De telle sorte qu'il est permis de trouver ici l'origine de ce *Tiers-État*, puissance grandissant alors modestement entre la noblesse et le clergé, dont elle devait conquérir une grande partie des pouvoirs, après avoir

joué le plus important et le plus terrible rôle dans les bouleversements politiques de nos temps modernes.

C'est particulièrement sous le règne de Louis IX, ou saint Louis, que *les corporations* s'établirent, et qu'Étienne Boileau, prévôt de Paris, s'occupa sérieusement, vers 1255, de réglementer celles *des arts et métiers.*

Le régime de ces institutions, maintenu dans ses plus sages limites, offrit deux avantages que l'on ne saurait trop apprécier : celui de contribuer dignement à l'émancipation des classes inférieures; celui de garantir, par un contrôle positif, la bonne qualité des produits manufacturés, etc.

Mais de graves abus ne tardèrent pas à s'y glisser : l'établissement *des jurandes*, ou corps de *jurés* choisis par chacune des communautés d'artisans ou de marchands, pour désigner ceux que l'on voulait bien admettre au nombre des *maîtres*, des *apprentis ;* celui des *maîtrises*, qui donnaient à leurs possesseurs privilégiés le droit exclusif d'exercer une industrie; qui, formant en quelque sorte *des personnes civiles*, avec le pouvoir d'acquérir, de posséder des biens mobiliers, immobiliers, de contracter, plaider, etc., créèrent des monopoles exploités par les souverains; soit en leur imposant des subsides qu'elles n'osaient refuser; soit en s'en faisant, au besoin, des milices intéressées; favorisèrent la routine, détruisirent toute liberté industrielle, commerciale, et cette indispensable concurrence, âme du commerce et de l'industrie; sacrifièrent enfin de la manière la plus funeste l'intérêt général au despotisme de l'intérêt particulier.

La province du Maine, où de bonne heure s'établirent d'importantes fabrications, eut surtout beaucoup à souffrir des abus de *ces corporations d'arts et métiers ;* mais des réclamations pressantes et justes s'élevèrent de tous les points de la France, avec une telle unanimité contre leurs monopoles, alors incompatibles avec les libertés civiles, que Louis XVI, entraîné par les pressantes sollicitations de Turgot, donna l'édit de février 1776, tendant à détruire leur influence abusive. Elles résistèrent pendant quelques mois encore dans ces déplorables conditions ;

finirent par se soumettre, et l'institution elle-même fut complétement abolie par le décret de l'Assemblée constituante, du 2 mars 1791.

IV. Société féodale du Maine au moyen age.

La province du Maine, pendant une grande partie du moyen-âge, fut soumise au régime féodal que nous avons étudié dans ses principes, les causes de son établissement, les conditions particulières de son exercice.

L'histoire de cette constitution politique est en effet, pour le Maine, celle des comtes qui l'ont gouverné ou possédé seulement à titre d'apanage, et dont nous avons régulièrement suivi l'exposition. Ainsi, dès l'année 576, et plus positivement en 735, nous avons vu des chefs militaires délégués dans cette province avec des priviléges et des droits particuliers ; mais là se trouvait seulement le germe rudimentaire de la société féodale qui ne devait apparaître, dans son véritable développement, que vers le IXe siècle ; naissant alors du pressant besoin qu'éprouvaient les populations, à peu près abandonnées par leurs souverains, de chercher, dans l'appui des seigneurs du pays, une suffisante protection contre les terribles attaques des Normands, des Anglais, des Bretons, des Angevins, etc.

Mais cette protection ne pouvait s'acquérir qu'au prix d'un sacrifice plus ou moins complet de la liberté; qu'au moyen des tributs et des services plus ou moins onéreux; sans même parler de ces hommages toujours pénibles, quelquefois humiliants, rendus *obligatoirement* par un homme à un autre homme !...

De cette institution amenée par la force des choses, il résulta nécessairement aussi, dans la société féodale, ainsi constituée, l'ajournement indéfini de l'affranchissement *des esclaves*, *des serfs*, *des vilains*, *des manants*, etc.; pour les hommes libres eux-mêmes, une espèce de servitude qui, sous le nom de *vasselage*, devait, chez les gens de cœur, être un poids bien lourd

à porter ! pour les grands seigneurs, une occasion d'orgueil, dont leur mérite personnel avait trop fréquemment à souffrir ; de pouvoir justiciable, dont ils abusèrent dans un si grand nombre d'occasions ; de force brutale, qu'ils employèrent trop souvent à l'inique satisfaction de leurs plus immorales convoitises ; pour les rois enfin, un juste sujet d'inquiétude, en voyant leur autorité souvent méconnue, méprisée, quelquefois sérieusement compromise par les audacieuses prétentions de ces petits souverains qui, dans la noblesse, et même dans le clergé, s'élevaient au milieu de cette société féodale avec des envahissements de puissance qu'il ne leur était pas toujours facile d'entraver.

En présence de ces graves et si positifs inconvénients du régime féodal, on pourra l'envisager comme une institution nécessaire, peut-être, dans les regrettables conditions sociales du moyen-âge ; mais, assurément, jamais comme une bonne constitution civile chez les peuples éclairés, en mesure de jouir des bienfaits d'une liberté légitime, et sous un gouvernement assez puissant, assez digne, pour garantir, assurer la protection des peuples.

Si donc une chose peut frapper d'étonnement, c'est de voir, après l'affranchissement de la domination romaine, se prolonger autant, chez les Francs en général, et chez les Cénomans en particulier, cette société féodale au milieu des nombreux abus qui s'y manifestèrent promptement, et débordèrent, enfin, avec tant de provocations et d'outrages, sur la partie de ces populations déjà si malheureuse et si cruellement éprouvée ; c'est de voir toute l'imprévoyance de ceux qui pouvaient, les uns par l'équité de leurs actions, les autres par la sagesse de leurs écrits, amener une paisible et judicieuse réforme; pousser d'un commun accord, sinon dans la théorie, du moins dans la pratique, à cette catastrophe sanglante et terrible qui, tout en ruinant les institutions féodales, précipita les peuples qu'elle venait affranchir au fond d'un abîme dont ils auront bien de la peine à sortir !...

Disons-le, toutefois, dans un sentiment de justice impartiale

qui doit, au milieu de ces conjonctures, distinguer l'historien consciencieux, si d'une part le régime féodal eut des conséquences funestes en faisant naître l'anarchie, les guerres continuelles entre les seigneurs, le règne de la force brutale, un révoltant arbitraire dans l'administration de la justice, l'asservissement des classes inférieures, l'anéantissement de toute culture de l'esprit, etc.; de l'autre, il présenta, comme avantages, dans l'absence d'un gouvernement capable de s'opposer à l'invasion étrangère de la province, une organisation qui, du moins, offrait ce résultat: de donner plus de considération aux châtelaines, d'adoucir les mœurs sauvages des seigneurs, par les salutaires influences de la vie de famille; de les rendre plus scrupuleux à garder leur parole, par la crainte sérieuse du déshonneur, qui ne manquait jamais de frapper le chevalier déloyal, félon ou discourtois.

Ainsi, toutes les fois qu'il s'agira de juger sérieusement les institutions féodales, que l'on ne manque donc jamais de se reporter aux temps de leur établissement, à peu près nécessaire; et d'apprécier équitablement leur petite proportion d'avantages, au lieu de s'attacher exclusivement à blâmer, à condamner leurs nombreux inconvénients.

L'une des parties les plus défectueuses de ce régime, pour ne rien dire de plus, était assurément sa déplorable juridiction. Nous ne reviendrons pas sur les actes plus ou moins arbitraires, quelquefois même légalement criminels, de ces juridictions civiles, ecclésiastiques; de ces haute, moyenne et basse justice; il est des choses qu'il sera bon, généreux d'oublier quand elles ont été condamnées et qu'elles ne doivent plus se reproduire. Un mot seulement de ces duels judiciaires, de ces épreuves de l'eau, du feu, des influences magiques, etc., enfants naturels de la rusticité, de l'ignorance, de la superstition des premières phases du moyen-âge, et que l'on observait encore, dans le Maine, jusque vers la fin du XIIIe siècle.

Duel judiciaire. — Il fut, d'après Grégoire de Tours, commandé pour la première fois en France, vers 594, par Gontran, roi d'Orléans et de Bourgogne; s'effectua dans la ville de

Châlons, entre Le Gruyer et le chambellan Chaudo, qui désigna son neveu pour champion. Les deux combattants succombèrent ; le chambellan fut pendu par ordre du roi, lapidé par le peuple : voilà, certes, une admirable solution !

Le 23 août 1219, un semblable jugement eut lieu, sur la place Saint-Pierre, au Mans, en présence de la reine Bérengère, comtesse du Maine ; entre Huet de Corleiant et sa sœur Hodeburge, dont il voulait s'approprier la part de succession, en l'accusant d'avoir forfait à l'honneur. Le champion d'Hodeburge ayant succombé, la spoliation fut autorisée. Le sacriste de Saint-Pierre obtint, suivant l'usage, la lance et le bouclier du vaincu.

En 1270, pour la décision d'un débat de simple intérêt pécuniaire, le chapitre du Mans, dit un écrivain religieux, commanda le duel entre Guillaume de Cormes et Berthelot de Coridel. Mais les deux combattants s'étant escrimés pendant quelque temps sans résultat, à Courgenard, en présence de Guillaume Roil, doyen du chapitre, de plusieurs chanoines et seigneurs, on les contraignit de soumettre leur différend à des arbitres. N'était-ce pas, comme on l'a dit avec raison, finir par où l'on aurait dû commencer ?

Enfin, *la question judiciaire* était le dernier expédient de ces tribunaux sans pudeur et sans conscience, qui jetèrent, vivants, sur le bûcher, tant d'idiots, de monomanes, d'innocents, *atteints* et *convaincus* de *sortilége*, *magie*, *possession*, *maléfices*, etc., et qui, pour satisfaire la cruelle vengeance d'un Richelieu, y précipitèrent, le 16 août 1634, à Loudun, le malheureux Urbain Grandier, curé de cette ville, né à Bouère, près Sablé, d'une famille honorable, sous prétexte d'avoir, par *magie*, occasionné la *possession* des Ursulines de sa paroisse ; mais, en réalité, d'après le soupçon qu'il était l'auteur d'un pamphlet, sous le titre de « *la Cordonnière de Loudun* : » brochure où la vanité du cardinal était peu ménagée.

C'était dans les mêmes temps, devant les mêmes tribunaux, que l'on vit porter la démence et le fanatisme jusqu'à frapper, d'une condamnation judiciaire, de vils animaux sans discerne-

ment, et dès lors sans responsabilité morale. Ainsi le bailli de Jean d'Avertun, seigneur de Belin, fait, en 1456, par jugement *solennel*, mettre à la potence une truie, reconnue coupable d'avoir dévoré un enfant. D'aussi *judicieuses* décisions sont rendues : à Laval, en 1611 ; au Mans, en 1614 ; à Bonnétable, en 1624 ; la dernière de ces regrettables aberrations est de 1741. Elles nous donnent occasion de dire un mot de cette institution devenue trop souvent burlesque chez nous, après avoir été, comme on le voit, quelquefois entièrement privée de tout senscommun.

Baillis. — On en distinguait de deux espèces : *royaux* et *seigneuriaux*. Les premiers, dont la plus ancienne mention se trouve dans le testament de Philippe-Auguste, et remonte à 1190, étaient dans l'origine chargés de rendre la justice, commander les armées et percevoir les impôts.

Les seconds, dont l'administration a plus de rapport avec celle de notre province, étaient spécialement chargés de la police et des fonctions judiciaires, dans la mouvance des seigneurs auxquels ils appartenaient. On fait remonter leur institution jusqu'à la fin de la seconde race, en fixant, vers 987, celle du bailliage de Sainte-Suzanne, qui relevait alors de la sénéchaussée du Maine. Cette juridiction, trop souvent arbitraire et vénale, était déjà tombée sous les atteintes certaines que le ridicule n'avait pas manqué de lui porter, lorsque la révolution de 1789 en prononça l'abolition définitive. Quant à la sénéchaussée du Maine, on la fixe vers 1437 ; ayant compté de cette époque à 1789, d'après les uns 23, d'après les autres 25 sénéchaux, dont le premier fut Pierre de Brézé, et le dernier, J. Le Vayer de Faverolles.

Disons-le toutefois, en résumant ce qui tient aux différentes juridictions du moyen-âge, le christianisme, prêchant, d'un côté, la bonté, l'honneur, la probité vertueuse ; de l'autre, la charité, la douceur, le pardon généreux des injures, comme fondement essentiel de la morale et de la philosophie, devait naturellement apporter plus de sens, de modération dans les formules et dans les applications des lois répressives, tant

qu'elles se trouvèrent édictées par *le sentiment religieux*; aussi, dans le moyen-âge, les juridictions bienveillantes, éclairées des évêques et des magistrats dignes de leur noble mission, ouvrirent-elles une ère nouvelle de fermeté, de raison, de conscience, aux dispensations de la justice administrative et pénale.

Vers 801, Charlemagne venait, avons-nous dit, de partager l'administration de la justice en trois principales juridictions ; 1° *royale ;* 2° *seigneuriale* ; 3° *ecclésiastique.*

Celle-ci, généralement exercée par des hommes plus instruits, dont le caractère sacré commandait le respect, inspirait la confiance, absorba naturellement les deux autres, mais avec un tel excès, que l'on vit bientôt les *officialités* se multiplier surabondamment, et s'établir jusque dans les villages de la moindre importance ; occasionner des abus assez regrettables pour engager les conciles de Château-Gontier, en 1231 ; de Tours, en 1239, à réduire cette exubérance judiciaire aux sages limites qu'on n'aurait jamais dû franchir.

Philippe-Auguste, vers 1217, et Louis IX, surtout, en 1255, rétablirent un juste équilibre entre les trois pouvoirs judiciaires, au point de vue de leur puissance, de leurs attributions et de leurs droits. La traduction des ouvrages de Justinien, par d'Aguesseau, qui les nommait : « *La raison écrite*, » aurait amené, chez nous, le complément de cette importante réforme, si le Maine, la Normandie, etc., ne se fussent engagés, dès le commencement du XVIe siècle, dans l'adoption de ces *Coutumes locales,* essentiellement contraires à l'unité législative et judiciaire. Du reste, ces fameuses *Coutumes du Maine*, rédigées, en 1508, sous Louis XII, par le président Baillet et par Jean Le Lièvre, conseiller au parlement, disparurent avec l'établissement ultérieur de cette unité législative, sage et consciencieuse, qui doit former le caractère essentiel de la justice distributive.

Au nombre de leurs priviléges seigneuriaux, les comtes du Maine avaient encore celui de battre monnaie, et leur numéraire particulier avait cours avant le XIe siècle. Les évêques du

Mans eux-même, comme nous l'avons déjà fait voir, possédaient un droit semblable, avaient leur coin spécial dès le VIIe.

Au milieu de ces conditions d'existence, le régime féodal présentait contre lui *trois griefs*, imprudemment introduits dans son exercice, qui devinrent *trois causes fatales* de sa destruction ; laquelle n'était plus alors qu'une simple question de temps, en présence de *trois ennemis déclarés* : *les souverains*, qu'elle anéantissait; *le clergé*, qu'elle tentait d'asservir ; *les populations*, dont elle rendait le joug insupportable.

Ce fut dans ces conjonctures, progressivement plus sérieuses, que la France tendit, par degrés, à l'établissement d'une véritable monarchie.

L'un des premiers coups portés au gouvernement féodal fut l'établissement des communes, sortes de petites républiques, dont les abus de liberté gouvernementale amenèrent les souverains, dès le XIIIe siècle, à des mesures d'intervention, à ne pas même leur laisser une véritable indépendance administrative. La ville du Mans donna peut-être le premier signal de l'affranchissement communal, en 1067, par sa courageuse révolte contre l'oppression de Guillaume-le-Conquérant. Et, dès l'année 1076, on vit Cambrai se constituer en commune ; Noyon, Beauvais, Saint-Quentin, Laon, Amiens, Soissons, Reims, etc., suivirent cet exemple ; et, vers 1120, Louis VI, dit le Gros, favorisa tellement cette institution qu'il fut nommé le *Père des communes*.

Toutefois, il réprima, dans ses domaines, les brigandages que plusieurs barons exerçaient ostensiblement sur les routes, en interceptant les communications. Philippe II, dit Auguste, en 1214, attaqua victorieusement la ligue féodale qui le menaçait. Louis IX, ou saint Louis, portait à cette institution des atteintes graves : en 1260, par l'abolition du duel judiciaire dans le domaine royal ; en 1261, par l'établissement des appels, des grands bailliages, etc. Philippe IV, dit le Bel, en 1305, continuait l'œuvre d'abolition dans la voie ouverte par Louis IX, nonobstant la nouvelle existence que la création des apanages semblait avoir donnée à la féodalité, sous le règne

de ce dernier roi. Louis XI, en 1462, par l'habileté de sa politique astucieuse, commença, contre la puissance féodale, cette lutte incessante qui l'aurait entièrement détruite, sans les guerres de religion ; sans la nouvelle et dernière forme qu'elle prit ensuite par l'institution *des gouvernements de province*, et qui la prolongèrent encore jusqu'à Louis XIII, nous pourrions dire jusqu'à Richelieu. Louis XVI, en 1779, affranchit les derniers serfs du domaine de la couronne. Dans la séance trop fameuse du 4 août 1789, tous ceux des domaines seigneuriaux de France obtinrent également les bienfaits de la liberté, au nombre de quinze cent mille, ainsi qu'on l'inscrivit au procès-verbal, peut-être avec un peu d'exagération.

Toutefois, dans cette immolation de la féodalité, si Louis XI porta des coups décisifs à *son principe moral*, on peut dire que Richelieu, non moins despote et moins intolérant, porta des coups plus décisifs encore à *son existence matérielle*, en faisant démolir brutalement les manoirs et les vieux châteaux qui lui servaient d'asile.

Mais avec cette institution, en général peu sympathique, disparut celle de la chevalerie, au souvenir de laquelle nous rattache naturellement un sentiment de reconnaissance pour les services qu'elle a rendus à l'adoucissement de nos mœurs, au développement des principes d'honneur, à la véritable civilisation; ce qui nous explique les regrets exprimés à son égard par un assez grand nombre d'écrivains : « Il ne nous reste plus rien de la chevalerie, dit Mme Howard ; cette brillante institution n'a plus de traces dans le monde de nos jours: tout en est effacé. Ses héros et ses femmes n'existent même plus sans d'essentielles modifications de formes : on ne risque plus sa vie pour une écharpe brodée par les dames. Les pensées et les sentiments élevés, l'enthousiasme, tout cela est éteint, et vous n'en avez plus que les faibles scories : le niveau a passé sur ces mœurs charmantes. »

V. Dénomination des individus et des familles du Maine au moyen-age.

Il serait assurément curieux, et même instructif, de remonter à l'origine des noms que reçurent les choses, les animaux et les hommes, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nous, et chez les différents peuples de la terre. Mais une pareille étude, savamment approfondie, exigerait d'immenses recherches, des années et des volumes.

Qu'il nous suffise, en conséquence, d'ajouter, comme généralité : l'Auteur de la nature, en créant l'homme, les animaux et les choses, leur donna des noms, seulement *communs*, pour les choses et pour les animaux : ciel, terre, éléphant, baleine, etc. ; l'homme et la femme, indépendamment de ces noms communs, eurent seuls des noms propres : Adam, Ève.

Chez les Hébreux, les noms avaient une signification particulière, et changeaient à chacune des générations. Les Grecs ne recevaient qu'un nom ; le fils ne portait presque jamais celui de son père. On trouve, chez ces anciens peuples, des noms de *tribus;* les noms de *famille* proprement dits y paraissent à peu près inconnus. Les Romains avaient trois noms : *Prænomen*, désignant l'individu : Julius, Marcus, etc. *Nomen*, la race : Servilius, Cornelius, etc. *Cognomen*, la famille : César, Scipion, etc. Quelques-uns même en recevaient un quatrième, comme distinction honorifique : *Agnomen* : Africanus, Macedonicus, etc. Les Francs, dans la première phase du moyen-âge, portaient un seul nom, qualification plus ou moins exacte empruntée à leur caractère le plus saillant : *Mérovée*, éminent ; *Clovis*, illustre ; *Théodoric*, brave et puissant, etc. Ce ne fut guère que vers 750 qu'on vit s'établir, en France, la coutume d'ajouter au nom propre un nom *qualificatif* pour distinguer les individus. Ainsi, Pepin-le-Bref, Carolus Magnus, Charlemagne, Charles-le-Gros, le Simple, Philippe-Auguste, etc. Dans les actes publics, on n'inscrivait que le nom propre. Mais, lorsque

ces divers sobriquets furent devenus très-notoires, on les plaçait quelquefois en interligne, au-dessus du nom propre; circonstance qui probablement les fit appeler *surnoms*.

Chez les chrétiens des Gaules en général, de la province du Maine en particulier, dans les premiers temps de l'administration régulière du baptême, on ne donnait souvent à l'homme que le nom qu'il recevait avec ce sacrement, ou nom de *baptême*; que, plus tard, on désigna sous le titre de *prénom*, lorsqu'il devint l'accessoire du nom de famille, dont il n'existait pas encore d'exemple positif. Serait-ce comme transmission et consécration de cette ancienne coutume dans le Christianisme, qu'un grand nombre de rois francs et tous les évêques de la même nation se désignèrent et se désignent encore par leur nom de *baptême?* Il est assurément bien naturel de le penser.

En bornant actuellement, au Maine, ces considérations relatives à la dénomination des individus et des familles pendant le moyen-âge, elles nous offrent le point de départ, souvent très-curieux, de notions importantes à l'histoire locale de cette province et de ses habitants.

Le Cénoman, d'un naturel tout à la fois épilogueur, un peu caustique, moqueur, mais timide, réservé, craignant de se compromettre par excès de franchise : habitudes, en grande partie, contractées sous la domination et la servitude étrangères ; n'osant pas, en conséquence, décocher ostensiblement le trait de ses petites vengeances personnelles, s'en dédommage en lançant avec mystère, soit à la personne, soit à la chose, le sobriquet ou le calembour. De là, sont venus, dans notre pays, la plupart des noms d'hommes, de maisons, de métairies, de champs, etc. Origine dénominative, qui deviendrait, comme on le voit, d'autant plus utile à bien étudier que ces applications, en général, très-justes et très-significatives, donneraient des notions exactes sur les principaux caractères, usages, qualités, etc., de la personne ou de la chose, ainsi *notoirement baptisée;* de telle sorte que cette judicieuse étude pourrait devenir l'objet d'un travail utile.

Dès que l'on recherche, en effet, cette origine, pour le plus

grand nombre des dénominations de lieux, des noms d'hommes les plus usités dans le Maine par exemple, on s'aperçoit aussitôt qu'ils viennent d'un sobriquet, ou d'un plus ou moins grand nombre de qualifications, dont voici les causes principales :

Pays natal : Poitevin, le Normand, Picard, le Breton, etc.; *stature :* le grand, le petit, le long, le gros, etc.; *caractères physiques plus ou moins agréables :* le beau, le vilain, beaudoux, malouin, etc.; *couleur des cheveux ou du visage :* le roux, le blanc, le noir, le gris, le rouge, etc.; *qualités morales, caractère :* l'éveillé, l'endormi, fainéant, badin, le vaillant, etc.; *analogies avec certains animaux :* le veau, mouton, le coq, le bœuf, chevreau, barbet, le chat, etc.; *professions :* berger, le boucher, le barbier, charpentier, le marchand, meunier, boulanger, charbonnier, etc.; *emprunts au règne végétal :* cormier, le chêne, poirier, la rose, pommier, etc.; *au règne minéral :* chaillou, pierre, ferré, l'air, doré, etc.; *infirmités apparentes :* le bègue, le sourd, le borgne, le bossu, le camus, le guicheux, le nain, etc.; *âge :* le jeune, l'aîné, etc.

Ces différentes désignations, et toutes celles que nous pourrions ajouter encore, devinrent autant de noms de famille. Après l'établissement des registres de l'état civil, d'abord dans le diocèse de Séez, en 1524, par décision d'un synode ; ensuite pour toute la France, par ordonnance de François Ier, en 1539; confiés au clergé seul, jusqu'en 1789; aux maires, par la loi du 20 septembre 1792, les noms de famille, une fois inscrits sur ces registres, devenaient fixes; et dès-lors il fallut, pour les changer, des formalités sérieuses, et l'autorisation du chef de l'État.

Ce fut à partir des croisades, et surtout vers le XIIIe siècle, qne, dans les familles, un nom véritablement héréditaire fut rigoureusement conservé. A ce nom primitif, les seigneurs ajoutèrent ceux de leurs terres, fiefs, dignités, avec des titres, des armoiries. Alors, en même temps, s'instituèrent ces règles de la chevalerie, à l'établissement de laquelle concoururent, chacun dans ses attributions : le clergé, la noblessse, les châ-

telaines surtout, par leur gracieuse influence; les preux, par leur foi sincère et leur généreuse courtoisie, institution, dont les détails sont conservés dans « l'*Ordène de chevalerie*, » poëme de ce digne chapelain de Saint-Omer, Hugues de Tabarie, si bien placé pour la comprendre et l'apprécier, puisqu'il avait suivi, dans ses guerrières expéditions, son suzerain, Godefroi de Bouillon, et versé lui-même une partie de son généreux sang au soutien de la sublime cause. Institution, enfin, qui, par la plus admirable métamorphose, mit à la place des instincts sanguinaires, de la brutalité, de l'injuste convoitise des barons féodaux, l'urbanité, la magnificence, la courtoisie, le dévouement héroïque et la bonne foi proverbiale des chevaliers français.

Au milieu de ces nobles développements des familles titrées, et de ces élans généreux de la société féodale, s'établit, comme funeste conséquence, une telle exagération du luxe, de la somptuosité dans le vêtement, la table et toutes les autres exhibitions de la magnificence des grands seigneurs, qu'un concile du Mans, de 1188, comprit la nécessité d'y mettre un frein, en décidant : « que l'on ne porterait désormais ni vair, ni gris, ni zibeline, ni écarlate; que tous, sans exception, se contenteraient de deux services à chaque repas. Que personne n'aurait d'étoffes dentelées à jour et déchiquetées. » Mais Philippe-Auguste, malgré la part qu'il prit à cette décision, était loin de la sanctionner par la puissance du bon exemple : vivant, avec toute sa cour, dans un faste ruineux et d'influence funeste sur celui des grandes maisons. Toutefois, si les festins conservèrent leur magnifique abondance, les pauvres du moins y participaient. Vers la fin du XIIe siècle, les barons tenaient table ouverte, et les yeux s'y trouvaient éblouis par la vaisselle d'argent, les services enrichis de pierreries, et toutes les autres superfluités d'un luxe onéreux. Au dessert, on donnait aux convives le spectacle des comédiens ambulants : trouvers, jongleurs, ménestrels, histrions, harpistes, joueurs de flûte, et de ces rapsodes d'Occident : *gente* affamée, toujours à la piste des fêtes et des réunions brillantes; mais qui ne furent

pas sans influence utile sur la popularité qu'offrit alors notre littérature nationale, par les scènes de déclamation, les chansons et ballades, qui faisaient alors diversion aux pantomimes, aux prestidigitations, aux concerts, dans lesquels un grand nombre d'instruments, tels que violon à trois cordes, tropes, viole, chalumeau, vielle, cornemuse, etc., venaient, avec plus ou moins d'art, marier leurs accords à ceux de la voix.

Une existence pareille, avec les ressources bornées de l'époque, ne pouvait pas se prolonger: elle fit écraser les populations d'impôts, de redevances, de corvées; et, malgré tout, entraîna la ruine des baronnies, double circonstance, qui mit un frein à ces prodigalités : et concourut puissamment à la décadence des familles titrées, à la dissolution de la société féodale.

§ IV. Catastrophes, Calamités du Maine au moyen-age.

La province du Maine, pendant le moyen-âge, en partie couverte de forêts, n'offrait alors, proportionnellement au nombre de ses habitants, qu'une étendue peu considérable de terres en culture. D'un autre côté, l'art agricole, bien imparfait encore, ne tirait, de ces terres, qu'une faible partie de ce qu'elles pouvaient donner; on connaissait à peine quelques-uns de ces produits alimentaires qui dans les années de disette, peuvent aujourd'hui suppléer en partie les céréales; premières conditions défavorables qui nous expliquent la fréquence, l'étendue, la gravité des *famines* pendant cette seconde époque de notre histoire.

Les invasions désastreuses et souvent répétées, les guerres continuelles que cette province eut à soutenir, comme nous l'avons dit, par une conséquence de sa position, de ses avantages, de la convoitise de ses voisins, etc., en s'opposant aux travaux de l'agriculture, en ravageant les récoltes avant leur maturité, concouraient à ces funestes résultats, en y joignant d'une manière inévitable d'autres fléaux destructeurs : *les*

incendies, *les maladies épidémiques*, et tous les genres de souffrances et de misères.

Plusieurs *phénomènes atmosphériques* vinrent s'ajouter à ces causes de douleur ou d'effroi; grossis par l'ignorance, *la superstition*, produisant alors des paniques dangereuses, et jusqu'à celle de *la fin du monde;* qui, pendant près d'un siècle, arrêta, dans notre pays, tout progrès moral, intellectuel, et même tout projet d'avenir pour cette vie.

L'enchaînement logique, nécessaire, ou la simple succession de ces influences fatales, alternativement effet ou cause, offrirent une action si puissante sur l'existence des habitants du Maine, que nous devons en faire connaître, au moins sommairement, les époques et les principaux résultats.

INCENDIES. — La fréquence des invasions du Maine, dans lesquelles on voyait toujours un implacable ennemi la torche à la main; les terribles guerres de religion, où le fer et la flamme semblaient encore des moyens insuffisants aux satisfactions du fanatisme; les terreurs quelquefois exagérées des assiégés, détruisant, eux-mêmes, par le feu, leurs propres établissements, pour ne laisser aux assiégeants qu'un amas de cendres et de ruines, expliquent le grand nombre d'incendies observés pendant le moyen-âge; et la construction d'une grande partie des maisons en bois, leur couverture en paille, en bardeau, l'étendue souvent considérable de ces terribles embrasements : puisqu'il faut arriver jusqu'au 5 août 1768, pour trouver une ordonnance du bureau des finances de la Généralité de Tours, qui défend la construction des maisons en bois dans les rues de la ville du Mans. Voici les principales époques de ces incendies.

873 : les faubourgs du Mans, par la réunion des Bretons et des Normands. 1072 : une partie de la ville, par les Normands. Le 3 septembre 1134, la cathédrale, la ville, les faubourgs sont fortement endommagés par le feu du ciel. En avril 1562, les protestants, maîtres de la ville du Mans, y brûlent presque toutes les communautés, les reliques, les titres, les manuscrits, les bibliothèques des églises, des monastères, etc. Le 5 mai 1583, la

foudre, en frappant le *chœur* et la *croisée* de la cathédrale, y fond tout le pomb dont ils étaient alors couverts. On croit même qu'une cloche en argent, placée dans le clocher au-dessus de cette *croisée*, et que l'on sonnait seulement à l'avénement, à la mort de chacun des chanoines, fut également fondue par le tonnerre. 1588, le duc de Mayenne, chef des ligueurs, étant passé par le Mans, son lieutenant, le maréchal de Bois-Dauphin, commandant alors cette ville, brûle ou rase les maisons des faubourgs, jusqu'à cent pas des fortifications. 1653, incendie considérable dans la ville. 1659, le feu s'étend de l'hôtel du Dauphin à presque tout le quartier des Halles. Nous verrons encore, dans l'histoire des temps modernes, un assez grand nombre d'autres incendies, mais produits par des causes différentes et généralement avec moins d'extension.

Famines. — Sous l'influence des malheureuses conditions dont elles étaient environnées, les populations éprouvaient souvent alors des disettes graves dans leurs conséquences, parce qu'elles se prolongaient en raison des difficultés d'obtenir ailleurs des substances alimentaires; aussi presque toujours on voyait succéder, aux horreurs de la faim, l'exténuation, les épidémies et la mortalité. Au nombre des plus désastreuses, dans le Maine, on trouve les suivantes :

En 997, les populations, dépourvues des objets d'alimentation ordinaires, se nourrissaient d'herbes, de feuilles, et de tous les animaux qu'elles pouvaient atteindre. Mais rien ne fut comparable à cette affreuse disette qu'en 1028 amenèrent trois années consécutives de pluies torrentielles. Au milieu des horreurs de la faim, les peuples civilisés devinrent anthropophages : « On se jetait, dit Raoul Glaber, sur les passants attardés pour les dépecer et les faire rôtir; on attirait les enfants à l'écart, et ils disparaissaient. Un boucher porta de la chair humaine cuite au marché de Tournus; un brigand s'était construit une cabane près de l'église de Saint-Jean-de-Chatenay, aux environs de Mâcon; il offrait l'hospitalité aux voyageurs, et les assommait pour s'en repaître. L'un d'eux s'échappe de cet antre, court avertir le comte Othon. Ce misé-

rable fut conduit à Mâcon, brûlé à petit feu ; nous avons, ajoute Raoul Glaber, assisté à son exécution : 48 crânes humains furent trouvés dans son affreuse demeure. »

Plusieurs autres famines très-meurtrières désolent encore notre pays : ainsi, en 1059, arrive celle qui, pendant sept années consécutives, désola toute la France. En 1085, elle sévit avec tant de force dans notre province, que le septier de blé se vendait jusqu'à 7 sous d'or, au moins 42 francs de notre monnaie. En 1137, « elle fut si cruelle, dit Morand, que les pauvres furent obligés de brouter l'herbe. » En 1315, elle fit périr la plus grande partie des indigents. Les années 1348, 1350, 1359, 1360, 1484, 1526, furent marquées par des famines terribles suivies de funestes maladies épidémiques. De 1528 à 1533, elles se reproduisirent avec la même gravité. En 1648, elle affligea surtout la province du Maine ; et Philibert-Emmanuel de Beaumanoir, alors évêque du Mans, à l'exemple qu'avaient donné ses dignes prédécesseurs au milieu des mêmes calamités, se montra le véritable père de ses diocésains, par le dévouement, l'abnégation et le zèle qu'il mit à soulager les malades et les indigents. Nous verrons ces cruelles disettes se prolonger encore beaucoup dans les temps modernes.

MALADIES ÉPIDÉMIQUES. — Il est aisé de comprendre la fréquence de leur développement dans le Maine pendant le moyen-âge, où tant de causes physiques et morales devaient les produire ; et leur gravité chez des populations fatiguées par le travail, les guerres incessantes, quand elles n'étaient pas exténuées par les privations, la mauvaise nourriture ou même les disettes prolongées ; dans un pays où les notions positives de l'hygiène et de la médecine étaient encore si malheureusement enveloppées du voile de l'ignorance. Voici les époques de ces fléaux les plus désastreux :

En 1484, une épidémie très-grave se manifesta dans toute la province, mais surtout au Mans, avec une telle mortalité, qu'un certain nombre d'habitants abandonnèrent cette ville, et que les moines de la Couture se refugièrent dans leur prieuré de

Pezé, près de Sillé-le-Guillaume. En 1583, une grave épidémie, désignée sous la dénomination impropre de *peste*, comme toutes celles du moyen-âge, se prolongea d'une manière si funeste pendant l'année 1584, que l'administration municipale, avec le concours du clergé, des corporations, des paroisses, fit construire, entre le champ de Marine et le Greffier, au sud-ouest de la ville du Mans, un hospice nommé *Sanitas*, pour y traiter les indigents affectés de cette maladie. En 1601, nouvelle épidémie, qui, pendant trois ans, fait des ravages sérieux dans cette ville. En 1611, vers le mois de juillet, organisation d'un service de santé pour s'opposer aux progrès effrayants d'une maladie contagieuse qui suscite, au Mans, des dépenses telles, que la cité, par décision du conseil, est degrévée, pour 1613, de la moitié de sa taille, qui s'élevait alors à 3,800 livres. En 1625, épidémie grave, nécessitant la formation d'un bureau de secours ; et l'interdiction de l'entrée de la ville aux mendiants et vagabonds des autres localités. En 1628, la maladie sévit avec tant de violence à l'abbaye de Saint-Vincent, que le clergé se trouve dans l'impossibilité d'y conduire la procession des Rameaux. En 1637 et 1638, la contagion est si violente, que, dans les cérémonies de l'Église, comme dans les rapports du monde, on évite, avec précaution, tout contact douteux.

Ces terribles et meurtrières épidémies se manifestèrent bien des fois encore, dans les premières phases des temps modernes, avec les caractères de véritables calamités pour la province du Maine.

Phénomènes atmosphériques. — Dans les premières époques du moyen-âge, au milieu des populations ignorantes et superstitieuses, les plus simples modifications physiques du ciel devenaient des événements, souvent même des présages qui répandaient l'inquiétude et la crainte. Au nombre de ces faits, nous citerons les plus remarquables.

Pierres tombées du ciel. — Plusieurs fois, dans la province du Maine, on constate, au moyen-âge, la présence de ces *aérolithes*, mais au milieu de l'ignorance des sciences physiques et

chimiques, la superstition seule fait les frais de leur histoire. Il faut arriver jusqu'aux temps modernes pour trouver quelques détails scientifiques sur ce phénomène observé dans notre pays. Le 13 septembre 1768, plusieurs de ces pierres tombèrent près du château de la Chevalerie, canton du Grand-Lucé, près de cette ville. Ces aérolithes, envoyées à l'Académie des sciences, furent étudiées par Cadet et Lavoisier. L'une d'elles pesait 13 livres. Elles donnèrent les résultats suivants : pesanteur spécifique, 3,58; composition, sur 100 parties : soufre 8 1/2; fer, 36; silice, 55 1/2; traitées par l'acide hydrochlorique, elles dégagent une odeur hydrosulfureuse très-prononcée.

Variations thermométriques. — En 1421, la température est si douce, pendant l'hiver, que les arbres sont, au mois de mars, en pleine floraison. Par une opposition bien remarquable, en 1434, la gelée commence le 31 décembre, se prolonge pendant trois mois; reprend à la fin de mars, et dure jusqu'au 17 avril. En 1538, les jardins étaient émaillés de fleurs au mois de janvier. En 1544, le froid offrit une si grande intensité que, dans les caves, les vins en tonneau furent entièrement gelés. En 1585, on vit à Pâques des épis dans les blés.

Nous trouvons, sous ce rapport, des faits plus extraordinaires encore pour les temps modernes.

Ainsi, la température s'est abaissée : en 1716, à 15; — 1829, à 16; — 1788, à 17; — 1795, à 18 degrés au-dessous de 0. Des nuages de grêle sont venus bien des fois désoler nos campagnes, détériorer les constructions fragiles de nos cités; mais le plus remarquable de tous est celui qui, le mercredi 18 août 1858, à 2 heures de l'après-midi, vint fondre sur les communes de Roisé, Fillé, Spay, Saint-Georges, Alonnes, Coulaines, Saint-Pavace, Neuville, Sargé, la ville du Mans, ses faubourgs, et dont les énormes grêlons, offrant un noyau sphérique blanc, dur, entouré de couches concentriques de glaçons plus ou moins aplatis, pesaient en moyenne de 25 à 30 grammes; un assez grand nombre, 50; on assure même en avoir

trouvé qui arrivèrent à 400. Tombant obliquement, avec une grande force de projection, du sud-ouest au nord-est, ils dévastèrent le pays, tuèrent des animaux dans les champs, et criblèrent, comme une véritable mitraille, les fenêtres des maisons et les magnifiques vitraux peints de la cathédrale de Saint-Julien, dans toute la façade sud-ouest, avec un dommage de 30 à 40 mille francs, sans compter l'inestimable atteinte portée à la valeur artistique de ces belles verrières. En 1768, le 22 novembre, le baromètre descend, à 26 p. 8 l.; en 1821, le 24 décembre, à 26 p. 5 l. Par un bien remarquable contraste, plusieurs hivers, dans le Maine, furent tellement doux, que l'on vit, en février 1772, les arbres se couvrir de feuilles, et les oiseaux des champs amener leurs couvées à l'état d'éclosion. En 1822, du 1er janvier au 16 février, les jardins de Vaux, commune d'Yvré-l'Évêque, produisirent, en plein air et sans moyens artificiels : quatre artichauts, une botte d'asperges; le jardin du Pavillen, commune de Rouillon, près le Mans, au 7 janvier, huit artichauts mûrs; à Conlie, des morilles en grand nombre; dans plusieurs jardins du Mans, des fraises en abondance; à Écommoy, une assiette de fraises des bois ; à Neuville, des pommes du volume d'un œuf; dans plusieurs endroits, des violettes, primevères, pervenches, rosiers, giroflées, chèvrefeuilles, etc., en pleine floraison.

SUPERSTITIONS. — La province du Maine eut assurément beaucoup à souffrir de toutes les calamités dont nous venons de faire la pénible énumération; c'est l'opinion de tous les historiens positifs. « Indépendamment des incendies, grêles, désastres, dit M. Auvray, *Statistique de la Sarthe*, la guerre civile a occasionné bien d'autres pertes, qu'il ne serait pas exagéré d'évaluer à cinq millions : argent, bestiaux, denrées seulement. »

Il est aisé de comprendre qu'au milieu de ces tristes conjonctures les esprits se trouvèrent naturellement portés à l'inquiétude, à la crainte, aux sinistres pressentiments, aux superstitions; aussi le Maine fut-il, pendant le moyen-âge, une des provinces de France où ces aberrations de l'esprit se trou-

vèrent le plus généralement répandues et le plus regrettablement incurables; non-seulement dans les ignorantes populations des campagnes, mais encore et surtout chez les classes opulentes des villes.

Revenants. — A toutes les époques de notre histoire, l'apparition des esprits fut un objet de crédulité, de crainte et d'effroi. La réalité de ces faits merveilleux est sans doute aujourd'hui moins généralement acceptée; cependant, au nombre même des *esprits forts* qui la repoussent comme une superstition puérile, beaucoup assurément ne s'arrêteraient pas la nuit, sans éprouver une terreur instinctive, dans un cimetière, au milieu des ruines désertes d'un vieux castel mal famé dans le pays sous le rapport des apparitions que la frayeur des habitants ne manque jamais d'y signaler.

On sait le bruit que fit autrefois en France le fantôme si connu sous le nom de *Gobelin;* et qui, pendant l'épiscopat de Hugues de Saint-Calais, vers 1136, vint dans le diocèse du Mans, comme nous l'apprend Le Corvaisier, d'après le Cartulaire, la Légende dorée, le manuscrit du sieur Houdayer, s'empara de la maison de Nicolas Garnier, prévôt de la ville, et fit toutes espèces de diableries : il tourmentait, battait les locataires, poussait des hurlements, imitait les cris de tous les animaux, épouvantait le voisinage par des bruits de chaînes, de clairons, ou charmait les oreilles par le chant des oiseaux, les accords mélodieux des instruments; inspirait la frayeur par le tremblement des murailles, des planchers, le bouleversement des meubles; nouait, d'une manière inextricable, toutes les cordes qui se trouvaient à sa portée; soufflait du soufre, des cendres sur les aliments en préparation, etc. Enfin, ajoute l'auteur, l'évêque fit, avec succès, conjurer par deux personnes pieuses, remplies de foi, cet hôte incommode et redouté.

Le Corvaisier ne semble pas très-convaincu de la réalité de tous ces faits; nous partageons au moins ses doutes, et nous rapportons ces détails des vieilles chroniques, seulement pour donner une idée générale des mœurs et des usages du temps.

Dans nos campagnes, les flammes qui s'élèvent le soir des

terrains marécageux, des vieux arbres en putréfaction, dont les premières notions de chimie nous expliquent la formation naturelle, sont encore assez généralement envisagés sous les noms mystérieux de *feux follets*, *falloteux*, *farfadets*, etc., comme des esprits malins jouant aux hommes, aux animaux, un nombre infini de mauvais tours : tressant, dans les pâturages, les crins des chevaux, etc., sans qu'il soit possible de les démêler; éblouissant le sujet peureux, faisant glisser perfidement son pied sur la planche du ruisseau qu'il veut franchir, et le saluant d'un rire moqueur lorsqu'il vient d'y tomber, etc.

Jusqu'au XVIe siècle, chaque village du Maine avait son redoutable *sorcier*, son habile *devin* en titre ; aussi l'avocat Macé publia-t-il au Mans, en 1579, comme ouvrage sérieux, un gros volume sur les revenants, devins, sorciers, magiciens, etc. Aussi quelques pasteurs, égarés par le vertige de l'époque, excommuniaient-ils alors, avec sécurité de conscience, les devins, les sorciers, etc.; aussi, non moins ignorants, des magistrats de juridictions souveraines les condamnaient-ils au bucher !

Faut-il ensuite s'étonner de voir, dans ces temps d'ignorance, des paysans stupides et grossiers assommer sur place, ou jeter dans leur four, dont ils venaient d'extraire le pain, des sujets inoffensifs, et même quelquefois de malheureux idiots, qu'ils accusaient du désastre de leurs champs , de la mortalité de leurs bestiaux, auxquels ils avaient, disaient-ils, *jeté un sort.*

Les nécromanciens, *astrologues*, *chiromanciens*, *tireurs de cartes*, *diseurs de bonne aventure*, etc., présentèrent aussi leur vogue passagère; *le somnambulisme magnétique*, avec sa lucidité prétendue; *les tables tournantes*, avec leur fabuleux pouvoir, eurent surtout le singulier privilége de prouver, dans le moyen-âge, comme dans les temps modernes, que le plus grand nombre des dupes un peu naïves de ces *mystifiantes jongleries* s'est toujours précisément rencontré dans la classe de ceux que l'on nomme , un peu légèrement peut-être , *des gens d'esprit.*

Quant aux *charlatans*, aux *rebouteurs* ignorants, aux *jugeurs*

d'eau, plus ou moins rusés de nos campagnes et même de nos villes, ils arrivèrent, ils arriveront toujours aux mêmes résultats; mais d'une manière plus dangereuse encore pour ceux qu'ils trompent, qu'ils exploitent par les apparences d'un savoir *instinctif, surnaturel*, qui n'offre de réalité que dans une foi robuste et vraiment étrange; et dont la chute si bien motivée des œuvres *merveilleuses* du *grand Albert* aurait dû naturellement détruire les vains prestiges, entraîner la ruine définitive.

Les influences lunaires sur un grand nombre d'objets et de phénomènes qu'elles ne peuvent évidemment atteindre; la valeur imaginaire de certains *proverbes*, qui n'ont le plus souvent d'autre mérite que celui d'être formulés en très-mauvaises rimes, sont encore, avec beaucoup d'autres que nous pourrions citer, autant de vieux préjugés difficiles à détruire, et dont le règne persévérant, dans nos campagnes, n'y témoigne pas d'un progrès bien satisfaisant de l'intelligence et de la raison : aussi, même aujourd'hui, les paysans arriérés accordent-ils aux médecins de leurs bestiaux, connus sous le nom d'affranchisseurs, la puissance particulière de nouer *les aiguillettes*, *jeter des sorts*, etc.

Près du hameau de la Vallée, commune de Vancé, dans le Maine, il existe une tombelle, nommée *la Motte-Chauvin*, de 112 mètres de circonférence à sa base, et que, dans le pays, on croit fréquentée, la nuit, par des lutins, des enchanteurs : ouvriers tellement habiles, qu'il suffit de leur confier, le soir, au pied du monticule, tous les instruments aratoires qui ont besoin de réparations, avec le prix du travail, pour trouver, le lendemain matin, ces instruments dans le meilleur état. La tradition locale nous apprend que, dans les ruines de la *Tour-aux-Fées*, commune d'Alonnes, près le Mans, s'opéraient des travaux semblables. En supposant quelque vraisemblance à ces faits, ils prouveraient, du moins, qu'au milieu des Cénomans crédules, il en existait quelques-uns dont l'intelligence plus développée savait exploiter la naïveté des autres. Du reste, si l'on en croit Phythéus, le sortilége et la manière de s'en servir

ne seraient pas d'invention nouvelle, puisque l'application s'en faisait aux forges de Lipari, il y a près de trois mille ans.

Au milieu de toutes ces aberrations mentales du moyen-âge, il vint s'en révéler une qui semblait être la conséquence et le complément de toutes les autres. Nous voulons parler de cette idée soudaine qui germa tout à coup, ou, mieux, qui se trouva jetée dans les masses par des intérêts habilement combinés : idée fixe et dominante d'une grande et prochaine catastrophe devant anéantir la terre.

Fin du monde. — Vers le commencement de la seconde phase du moyen-âge, les tribulations et les misères occasionnées par les désastres des guerres et des invasions, l'abrutissement et les désordres des mauvaises mœurs, les préjugés et les superstitions de l'ignorance avaient produit, chez les populations du Maine, comme chez celles de toute la France, un tel désordre dans les sentiments et dans les idées, que la terreur de la fin du monde s'empara de tous les esprits.

En 847, une pauvre aventurière de Mayence, nommée Thiota, prise de cette hallucination générale, se rend, avec l'enthousiasme d'une inspirée, dans les villages et dans les campagnes, annonce partout la fatale nouvelle. Ses effrayantes prédictions trouvent de l'écho presque partout; on l'entoure avec respect, on la considère avec crainte; on se recommande à ses prières en la comblant de gratifications. Tout allait au mieux pour cette nouvelle pythonisse, lorsqu'elle fut citée devant une assemblée de prélats; condamnée, comme sorcière, fouettée en place publique. Ce traitement rigoureux enfante un martyr aux yeux des populations crédules, et ne fait qu'augmenter la confiance publique dans les effrayantes prédictions de cette malheureuse femme.

Déjà, vers le VIe siècle, on avait éprouvé plus vaguement ces pressentiments funestes, et, pour les accréditer, on s'était pris à dire : « La caducité du monde est annoncée par le délaissement des principes religieux; le christianisme languit, les lieux saints ne sont plus l'objet d'un pieux culte, l'incrédulité reprend son

empire ; nous touchons au moment annoncé pour l'apparition de l'antechrist!.. »

Mais un retour vers la religion, un peu moins de souffrances pour le physique, d'agitation ou de découragement pour le moral, firent oublier ces tristes illusions et ces effrayantes chimères. Lorsque les éclipses, les comètes, les tremblements de terre, les inondations, les sécheresses brûlantes et prolongées, les froids excessifs, les grêles, ouragans, orages terribles, épidémies meurtrières, et surtout l'affreuse famine de 997, pendant laquelle, d'après la chronique de Raoul Glaber, plus d'un peuple civilisé devint anthropophage, réveillèrent ces terreurs assoupies : on crut voir dans les cieux des glaives de feu, des armées infernales soulevées pour l'extermination du genre humain; des prodiges de toute nature s'offrirent aux regards fascinés des nations, et la fin du monde se trouva définitivement arrêtée pour l'an 1000.

Au milieu de ces tristes préoccupations, de ces pressentiments sinistres, sous le coup écrasant de cette panique générale, tout travail fut suspendu, tout projet d'avenir annulé, toute conception intellectuelle éteinte. Les champs restèrent sans culture, les ateliers sans mouvement, les lettres, les sciences, les arts dans un délaissement complet. Un tel état de choses n'était pas, comme il est aisé de le comprendre, en mesure de remédier à l'ignorance, au découragement, à la souffrance, à la misère qui l'avaient eux-mêmes produit. Et, pendant plus de trois années, les populations entières se précipitèrent, de leur propre mouvement, vers la catastrophe dont la perspective occasionnait leur frayeur.

Pendant la seconde moitié du xe siècle, un assez grand nombre de théologiens partagèrent, dans leurs instructions, la crainte et l'erreur générales. Mais il paraît que les moines de toutes les communautés ne furent pas ainsi terrifiés, de manière à les détacher entièrement d'une certaine estime pour les biens de la terre ; car on les vit accepter, avec les témoignages d'une parfaite gratitude, ces énormes donations de l'opulence, qui sacrifiait d'autant plus volontiers ses richesses, qu'elle croyait

ne les plus devoir posséder, et par conséquent n'en pouvoir faire un plus fructueux usage que de les employer à l'acquisition des trésors du ciel. Du reste, quelle que soit l'explication, les faits sont là, dans le Maine particulièrement, pour démontrer que, de cette époque, date surtout l'immense fortune de plusieurs des monastères de cette province.

Enfin, l'année 1000 arrive, et le monde continue sa marche; les illusions se dissipent, les réalités reprennent leur cours et la valeur qu'elles n'auraient jamais dû perdre. Des regrets profonds, nombreux sans doute, se firent alors sentir à l'occasion des biens trop aisément abandonnés, et surtout d'un temps si précieux, perdu sans utilité quand on aurait pu l'employer avec tant d'avantage. L'humanité paraît sortir d'un léthargique assoupissement, reprendre une vigueur nouvelle, et préluder, comme nous l'avons déjà fait observer, aux progrès des lettres, des sciences, des arts, des industries, qui caractériseront les temps modernes. Ce retour était bien nécessaire, car la fin du xe siècle fut tellement ignorante que, parmi les laïcs, on trouvait encore à peine quelques sujets qui sussent lire, écrire ; à peine quelques notaires. Les Manceaux effectuaient verbalement leurs transactions, que ratifiaient les évêques ; ils étaient forcés de confier la gestion de leurs affaires aux ecclésiastiques, aux moines, etc.

§ V. Travaux, constructions dans le Maine au moyen-age.

Avec la domination romaine, on vit pour longtemps disparaître, dans le Maine et dans les autres provinces gauloises, le génie des grandes entreprises, l'exécution de ces merveilleux travaux, qui semblaient établis de manière à braver l'influence destructive des siècles.

A ces belles voies de communication, qui paraissaient avoir été, d'un seul jet, poussées, de la métropole du monde, aux extrémités reculées des domaines envahis, actuellement abandonnées ou détruites, succédèrent, en effet, comme nous

l'avons déjà fait observer, ces chemins étroits, inégaux, tortueux, souvent impraticables.

Ces grandes et somptueuses *villas*, ces habitations, ces palais magnifiques, livrés au marteau démolisseur, furent bientôt remplacés par des chaumières, des maisons informes, chétives, bâties sans aucune des conditions nécessaires au plus simple confortable, et même à la salubrité.

En présence de ces faits, on s'étonne, on s'afflige, avec raison, d'une transition aussi prompte, aussi complète, aussi peu ménagée, du génie, de la science, de l'habileté d'application des Romains, à l'ineptie, à l'ignorance, à l'impuissance artistique des Francs. Il est difficile, en effet, de voir l'esprit aussi complétement détrôné par la matière; le règne de l'intelligence plus entièrement remplacé par celui de la force brutale; et, si la supériorité relative de la force physique, dans toute sa vigueur, sur la force morale dénaturée par les influences d'une civilisation abusive et d'une religion corruptrice, n'était pas ici bien démontrée, le problème de l'affranchissement des Gaules par les Francs, au moyen de l'expulsion des Romains jusqu'alors victorieux, resterait sans aucune solution.

Dans cette première phase du moyen-âge, le peuple nouveau qui venait d'accomplir une aussi merveilleuse délivrance, nous semble prendre à tâche de ne conserver aucune tradition de ses anciens maîtres; d'oublier même ce qu'ils avaient fait de plus grand, de plus beau dans le pays de leur domination passée; de recommencer la civilisation par sa base, et de n'en devoir les bienfaits qu'à ses propres et généreux efforts. Mais, nous l'avons déjà dit, nous devons le répéter encore : c'est à l'honneur établi comme principe, c'est au christianisme surtout, qu'il faudra particulièrement attribuer la gloire de cette noble régénération. « La protection des faibles, dit M. Poujoulat, dans son éloquente brochure sur la défense des droits du Saint-Siége : ce principe de notre vieille chevalerie, domina tout le moyen-âge; cette fidèle application des maximes de l'Évangile fit reculer la force brutale, et prévaloir les sentiments généreux : elle créa le code de l'honneur!... »

Il fallait, en effet, tout le feu créateur du sentiment religieux, toute la lumière de cette institution divine, pour échauffer la torpeur morale, pour dissiper les ténèbres intellectuelles de ces premiers siècles du moyen-âge. Il ne suffisait pas aux Francs d'avoir expulsé le grand peuple en décadence, d'avoir secoué son joug, évité sa corruption, il fallait entrer, sans arrière-pensée, dans les voies d'une civilisation meilleure, plus vraie, sous l'influence de ces puissants régulateurs; s'élever au-dessus des Romains dans la philosophie, la morale pratique, les sciences, les arts, les industries; en évitant les causes de leur dissolution et de leur chute. Nous verrons se réaliser la première partie du problème, en sera-t-il de même pour la seconde? Nous n'oserions pas l'affirmer.

Examinons actuellement, dans le Maine, quels furent les travaux progressivement entrepris au cours de cette phase de notre histoire locale; et, pour mieux apprécier leur importance relative, étudions isolément ceux qui sont particuliers : 1° aux *habitations;* 2° aux *édifices civils;* 3° aux *Eglises chrétiennes* de cette province.

I. Constructions relatives aux habitations.

Les vieilles maisons des plus anciennes cités de France présentent sans doute beaucoup d'analogie sous le rapport des imperfections, du désagrément et des incommodités de leur édification ; mais cependant il serait difficile d'en trouver, sous ces divers rapports, de plus arriérées que celles des campagnes et des principales villes de la province du Maine. Dans presque toutes ces constructions des premiers siècles du moyen-âge, on a semblé tendre, avec une déplorable persévérance, à la solution de ce problème étrange : sur un terrain donné, bâtir la maison la plus irrégulière, la plus disgracieuse, la plus triste et la plus malsaine possible. Il faut, en effet, presque partout, dans ce pays, arriver jusqu'aux temps modernes, pour y trouver des habitations accessibles à l'air, au calorique, à la

lumière; où les foyers de combustion ne soient pas disposés de manière à livrer entièrement les étroits compartiments de ces misérables *cahutes*, aux torrents de fumée suffoquante, dont ils sont habituellement inondés et noircis.

En parcourant, même aujourd'hui, les exploitations agricoles, un grand nombre de villages, les anciennes rues de nos vieilles cités, dans le Bas-Maine surtout, on pourra facilement voir que ce tableau n'est pas chargé; qu'il offre tout au plus une suffisante exposition de l'état des lieux. « Dans les quartiers de la Trinité, de Saint-Vénérand, dit M. Depping, en parlant de Laval, la ville n'a pas encore perdu son ancien aspect. Là vous trouverez encore de vieilles maisons étroites, pressées les unes contre les autres, dans les rues où les voisins font, par les fenêtres et sur les portes, d'autant plus commodément la conversation, que rarement le bruit d'une voiture vient l'interrompre. Des boutiques, à peine éclairées, y cachent plutôt qu'elles ne font voir les denrées ou marchandises dont trafique le bourgeois. Cette boutique est aussi souvent l'atelier où s'apprêtent ces mêmes marchandises : réduit obscur, qui rappelle les *ouvroirs* dont il est si souvent parlé dans les règlements d'arts et métiers. »

Nous trouvons, pour la ville du Mans, un grand nombre de maisons dignes de cette description dans toute la vieille cité, surtout dans la Grande-Rue, les quartiers Saint-Benoît, Saint-Hilaire, de Gourdaine, etc. « J'ai vu, dit aussi M. de la Sicotière, *Mémorial de la Mayenne*, peu d'anciennes villes aussi intactes que celles de Laval, du moins dans quelques parties. Les bas quartiers du Mans, eux-mêmes, ont un caractère d'originalité moins prononcé. Ailleurs on admire les détails échappés aux ravages des siècles; là c'est l'ensemble: des rues étroites, tortueuses, qui se mêlent et se brouillent dans tous les sens. Des bâtiments à solives sculptées, surplombant d'étage en étage sur le pavé. Des *grappes de maisons*, ajoute Victor Hugo, qui, répandues en tous sens du sommet de la colline, se précipitent en désordre et presque à pic sur ses flancs, jusqu'au bord de l'eau, ayant l'air, les unes de tomber, les autres

de regrimper; toutes, de se retenir les unes aux autres; une teinte sombre, noirâtre, une sorte d'odeur de vieux, de renfermé..., non sans intérêt, non sans un certain charme.»

Toutes ces conditions se retrouvent encore dans nos vieilles constructions du Mans ; quelquefois même avec des sculptures sur pierre, sur bois, avec des peintures, des dorures intérieures très-curieuses au point de vue de l'archéologie ; nous savons, par les Chroniques du temps, que plusieurs ont été habitées par de grands personnages, par des reines, des rois ; et cependant, ces prétendus palais du moyen-âge n'en sont pas moins des bouges mal construits, mal commodes, où les ouvriers et les indigents se trouvent aujourd'hui très-désagréablement logés.

Vers le temps de leur construction, les vieilles boutiques dont nous venons de parler ne portaient pas d'enseignes; et chacun sur sa porte ou par les rues criait sa spécialité; les chirurgiens, armés de leurs instruments : « *Ventouses à ventouser*; » les marchands de vin, le broc d'une main, la tasse de l'autre, la serviette sous le bras : « *Excellent vin blanc nouveau, frais percé de maintenant*, etc.; » méthode qui s'est conservée longtemps en province, et surtout dans la capitale. Plus tard on fit des étalages dans un vestibule ou sur la voie publique ; on suspendit à la muraille des enseignes plus ou moins bizarres, telles qu'un singe vert, un âne rouge, une truie qui file, etc.; enfin, représentant d'une manière allégorique ou positive les objets mis en vente et même en fabrication.

Dans les vieilles cités, les mêmes professions se réunissaient ordinairement dans le même quartier, dans la même rue, qui presque toujours alors en prenait son nom. Ainsi, rues de *la Tannerie, des Lavandières, de la Tissanderie, Boulangerie, Boucherie*, etc. Ce voisinage des mêmes industries amenait souvent des rivalités, des querelles, des rixes, qui nécessitèrent, pour les empêcher ou les punir, des règlements très-sévères.

Au premier son *du couvre-feu*, toutes les boutiques se fer-

maient : la ville devenait alors calme, silencieuse, profondément obsure. Ce ne fut en effet qu'en 1697 qu'on fit allumer, au Mans, la nuit, des lanternes dans les rues ; on les accrochait simplement aux murailles. En 1789, elles se trouvèrent avantageusement remplacées par celles qu'on nomma *réverbères* suspendus. Le lendemain, aux premiers tintements de l'*Angelus*, toutes les boutiques s'ouvraient : la ville reprenait sa vie quotidienne, son mouvement, sa bruyante animation.

Les artisans de cette époque ne connaissaient pas toutes ces funestes occasions actuelles de perdre leur temps, altérer leur santé, dépenser leurs bénéfices dans les bals, cafés, spectacles, etc. Ils se réunissaient aux fêtes patronales. Le jour suivant, un service était célébré pour les membres de la corporation décédés. La cérémonie se terminait par un banquet, dont la plus franche cordialité fit longtemps les frais. Mais, avec les progrès de l'ambition et de l'envie, cette bonne confraternité s'affaiblit ; des désordres fâcheux troublèrent ces réunions amicales, et devinrent assez graves pour en motiver la suppression par édit de Louis XV, en 1777.

Au milieu des imparfaites et vicieuses constructions particulières du moyen-âge, celles des maisons conventuelles présentaient un contraste marqué, de bonne heure, par la supériorité de leur édification et de leur confortable ; comme il est aisé de s'en convaincre en les comparant, à ce double point de vue, pour celles qui n'ont pas subi le désastre des révolutions, aux maisons ordinaires de la même époque. Il est du reste facile d'expliquer cette différence par la richesse des communautés, mais surtout par la prédominance de l'instruction des moines, de leur habileté dans les arts, sur celles des populations de ces temps reculés : car il ne serait peut-être pas sans vérité, sans raison de juger, par la beauté, l'élégance, la commodité des constructions d'un pays, de l'intelligence, de l'instruction, de l'habileté, du degré de civilisation que présentent ses habitants.

Du reste, cette espèce de transition que vient établir ici l'édification des prieurés, couvents, abbayes, etc., nous conduit,

par une gradation mieux observée, des travaux relatifs aux habitations particulières, à ceux qui furent alors entrepris dans un intérêt général.

II° Constructions relatives aux édifices civils, etc.

Pendant la première phase du moyen-âge, les persécutions de la religion druidique, du polythéisme, de l'idolâtrie, obligèrent souvent les familles chrétiennes à se retirer dans les contrées sauvages, à se creuser des *souterrains protecteurs*, à l'instar des *catacombes* de Rome. D'un autre côté, les guerres d'invasion, de religion, obligèrent les principales cités à se fortifier par des *murailles*, *tours*, *châteaux*, *fossés*, etc. Enfin, dans les intervalles de calme, les villes durent songer à se construire des *établissements civils* nécessaires à leur administration, aux satisfactions de l'existence politique de leurs habitants, etc. De là, trois genres de constructions qne nous devons examiner d'une manière générale.

1° Souterrains protecteurs ou refuges. — Il existe, dans la province du Maine, plusieurs souterrains plus ou moins étendus, et qui pourraient bien avoir été creusés dans le but que nous avons fait pressentir, ou pour le moins avoir été mis en usage, comme des abris contre la persécution. Deux faits nous semblent toutefois ressortir positivement de leur étude : ils paraissent, à peu près tous, le résultat d'un travail de main d'homme; si l'on n'admet pas qu'ils aient servi de refuges à des familles, à des populations persécutées, le plus grand nombre se trouvera sans emploi bien appréciable. Quelques-uns ont pu tout simplement être des passages souterrains d'un lieu à un autre, nous en indiquerons avec cet avantage qui, du reste, ne détruirait pas celui que nous supposons à titre de conjecture. Nous citerons seulement les principaux.

Souterrain de Sillé-le-Philippe. — Sous la butte qui se trouve près du bourg de Sillé-le-Philippe, canton de Montfort-le-Rotrou, existe un souterrain profond qui la traverse en tota-

lité; dont une ouverture est signalée sous une maison de ce bourg; une autre, dans le puits du lieu de la *Heuserie*, près la route de Bonnétable, au Mans. Quelques fouilles ont fait connaître la direction du parcours, et mis à nu des parements de murailles bien conservées. Il est impossible, dans l'état actuel des choses, d'explorer l'intérieur entièrement comblé par les éboulements. La tradition locale ajoute seulement qu'à distance peu considérable, ce vaste souterrain est fermé par des grilles en fer; que, d'après ceux qui visitèrent l'ouverture du puits de la *Heuserie*, elle est assez large pour qu'une voiture y puisse tourner; enfin, qu'il a servi de refuge aux habitants contre les cruautés des Anglais, des Normands, et même contre les excursions des ducs de Beaufort et la persécution des Druides.

Souterrain de Touvoie. — A l'ancienne habitation rurale des évêques du Mans, à *Touvoie*, commune de Savigné-l'Évêque, on aperçoit encore, dans le champ qui fait face au château, l'entrée d'un vaste souterrain dont une partie sert de cave à cette habitation. D'après les plus anciennes traditions, il se dirige vers le bourg de Savigné, sous lequel il passe, pour aller s'ouvrir, jusqu'à la maison de campagne nommée *la Mahotière*, par conséquent après un parcours de quatre kilomètres au moins.

Galerie de Cerans. — Construites en pierre de taille, ces galeries partent du château de la Cour, près Foulletourte; on y pénètre par un puits; elles s'avancent, dans plusieurs directions, à plus de 400 mètres vers le bourg et divers autres lieux.

Caves de Sauge. — Ces deux souterrains se trouvent, l'un sur la commune de *Sauge*, et porte ce nom; l'autre, sur celle de Thorigné-en-Charnie, est appelée cave de *Rochefort*. Séparées entre elles par une distance de deux cents pas, elles marchent, parallèlement, près de la rivière d'Erve, entre les bourgs de Sauge et de Thorigné.

L'ouverture de chacun de ces deux souterrains se présente au pied d'un rocher assez escarpé, couvert de petits arbris-

seaux. Celle de *Rochefort* offre d'abord une salle pouvant contenir vingt-cinq personnes debout, assez à l'aise; une galerie de cinquante à soixante pieds; enfin, une seconde et dernière salle, de capacité double au moins de celle que présente la première. La cave de *Sauge*, beaucoup plus longue, donne un parcours de deux cents pas, dans lequel on trouve plusieurs petites salles dont les voûtes naturelles, perméables à l'eau, se couvrent de stalactites plus ou moins nombreuses, dont la forme et le volume varient beaucoup. Le chemin qui conduit de l'une à l'autre de ces chambres est quelquefois assez bas d'étage pour obliger d'y marcher *à quatre pieds*; quelquefois il s'élève beaucoup. Dans l'une des salles, on voit une pierre qui monte du sol au plafond, comme une colonne de soutien. Les habitants du pays l'appellent généralement *la Cloche* : en la frappant, elle rend un bruit particulier plutôt qu'un son véritable, et qui, même en y mettant beaucoup de bonne volonté, n'est pas de nature à justifier son nom.

Les explorations ont été jusqu'ici complétement arrêtées par un cours d'eau profond, qui se trouve à deux cents pas de l'entrée; de telle sorte que le souterrain peut se prolonger dans une étendue plus considérable.

Les vieilles traditions superstitieuses prétendent que ces *caves* sont le séjour mystérieux d'une fée, d'une sorcière, qu'elles désignent sous le titre cabalistique de *dame Margot :* ayant le privilége particulier de gratifier, en argent, avec plus ou moins de générosité, ceux qui veulent bien pactiser avec elle et lui sacrifier *une poule noire.* Pendant assez longtemps, dans le Bas-Maine, lorsqu'on voyait l'un des habitants du pays arriver promptement à la fortune, on ne manquait pas de l'accuser, avec une certaine répulsion, d'avoir immolé la poule noire à la magicienne de Sauges. On donne encore, même aujourd'hui, à ces galeries, le nom de *Caves-à-Margot* Mais le prestige de la sorcière, l'ancienne confiance dans le pouvoir de sa baguette, sont à peu près entièrement détruits.

Quelques explorateurs ont prétendu, quelques historiens, Le Paige lui-même, semblent dire que les caves de Sauge

« ont été formées par la nature, sans que l'art y paraisse. » Il suffit d'étudier avec soin les galeries, les salles assez vastes qu'elles présentent, leur disposition, l'état de leurs parois, de leurs voûtes, pour acquérir la certitude que, sans doute, au point de vue de la construction, elles n'offrent pas des murailles, des plafonds bâtis, mais seulement taillés dans le roc. Si c'est là ce qu'ont eu l'intention d'exprimer les historiens et les explorateurs dans leurs formules équivoques, ils sont dans le vrai; tandis qu'il serait erroné de croire, impossible d'expliquer, d'une manière satisfaisante, qu'elles ont été faites autrement que par la main de l'homme. Il serait également difficile de leur supposer une autre destination que celle d'avoir servi de souterrains protecteurs et de refuges pendant les guerres et les violentes persécutions.

IIe Galeries souterraines de communication. — Nous n'avons pas assurément la prétention de croire et de soutenir que tous les souterrains creusés dans le moyen-âge, l'ont été pour servir de refuge et de protection aux malheureux; nous pensons au contraire que le plus grand nombre avaient pour objet de servir à la communication cachée d'un lieu dans un autre. Mais alors ils offraient, pour caractères distinctifs, de présenter une simple galerie ou chemin couvert; d'offrir leurs deux principales ouvertures dans les endroits mêmes que l'on voulait faire communiquer; tels étaient en effet, dans la province du Maine, les suivants, que nous citerons au nombre des principaux. *A Ballon*, un chemin souterrain part du château, passe à peu près sous la Grande-Rue, et va s'ouvrir d'autre part à l'auberge de la Tête-Noire. *Près Bonnétable*, sous l'emplacement du prieuré de Montcollain, existe une galerie souterraine, dont la voûte ogivale présente 6 pieds 1/2 de hauteur, 5 de largeur. On y descend par un escalier de 50 marches. A 25 pas de cette entrée, la voie se divise, forme une croix; il est impossible de parcourir plus de vingt pas dans chacune de ces divisions, qui se trouvent complétement obstruées par l'éboulement de la voûte et l'affaissement du terrain. Près *Foulletourte*, des galeries construites en pierre de taille, partant du

château de la Cour, et dans lesquelles on descend par un puits, s'avancent dans la direction du bourg, à plus de 400 mètres de distance. Près *Fay*, un chemin couvert part du château, se rend au lieu du Grand-Beauvais, après un parcours de plus d'un quart de lieue. L'issue, qui porte le nom de *Tour-à-la-Fée*, présente une ouverture carrée de 6 pieds de diamètre. A *Cherancé*, au nord de Beaumont-le-Vicomte, pendant les invasions des Normands, on creusa des souterrains dont les ouvertures se voient encore, et qui passant, dit-on, sous la petite rivière nommée *la Brienne*, établissaient des communications secrètes entre le presbytère et l'église. A *Brûlon*, en déblayant, vers 1774, les ruines de l'ancien château, l'on découvrit de vastes galeries qui renfermaient plus de 150 cercueils en pierre. Nous pourrions citer, dans le Maine, un grand nombre de souterrains semblables, dont plusieurs étaient, comme celui-ci, des *hypogées* véritables, et dont les autres présentaient les destinations que nous avons indiquées.

III° Camps, fossés, tombelles, murailles, tours, chateaux-forts, etc. — Déjà, pendant toute la durée de leur domination sur les provinces gauloises, les Romains avaient compris la nécessité d'entourer de fossés, de terrasses, de murailles, leurs camps retranchés, leurs stations militaires, les principales villes du Maine et des autres pays qu'ils gouvernaient ; aussi trouvons-nous presque partout des vestiges de ces grands travaux de sûreté, de protection contre toute surprise, toute agression armée. Parmi ces établissements gigantesques, et dont les premières phases du moyen-âge, dans leurs étroites conceptions, attribuèrent plus d'une fois la construction au diable, nous citerons les principaux.

Camp de César. — On nomme ainsi, dans le pays, l'ensemble des travaux de fortification qui se trouvent sur le monticule ou butte du *Grand-Gagné*, à peu près à un quart de lieue nord-est du bourg de Domfront, canton de Conlie; en partie de main d'homme, s'élevant à 60 mètres au-dessus du ruisseau *Levray*, qui coule au pied; à 30 au-dessus du niveau de la grande route du Mans à Sillé. Ce monticule offre la forme d'un

cône tronqué, dont le plateau, légèrement ovalaire, domine le pays. La base est entourée d'un large fossé dont les terres ont été relevées du côté du versant et présentent un rempart de 8 pieds de hauteur. L'ensemble occupe un espace de 2 hectares, et se trouve couvert d'un bois taillis. Une seule ouverture permet l'entrée facile du camp. Sur le plateau, dont la superficie est de 66 ares, existent deux terrassements, l'un au sud-est, l'autre au nord-ouest, de 8 mètres de longueur, 5 d'épaisseur, 1 d'élévation, et qui paraissent avoir servi de redoutes.

Quelques écrivains attribuent ces travaux au moyen-âge; leur caractère gigantesque, leur position dans les lieux où les Romains ont séjourné, l'invariable tradition qui leur a donné le nom de *Camp de César*, une bague trouvée, dit P. Renouard, en y fouillant la terre, avec les initiales J. C., etc., donnent au contraire beaucoup de poids à l'ancienne opinion qui les attribue aux légions du grand peuple, et les font remonter au temps de sa domination dans les Gaules.

La butte du *Grand-Gagné* eut, comme tant d'autres lieux, son caractère de merveilleuse et crédule superstition : ses revenants et ses trésors cachés : à Noël, pendant la messe de minuit, assurent les vieilles chroniques de cet ordre, le diable y paraît, au moment de la consécration, comptant l'argent qu'il doit distribuer à ceux de ses affidés qui viennent le visiter dans ce moment solennel.

Camp de Cré. — Ce camp romain, l'un des plus étendus parmi ceux dont nous retrouvons les vestiges dans la province du Maine, était placé dans la commune de *Cré*, arrondissement de La Flèche, à 6 kilomètres sud-ouest de cette ville. Protégé au nord par le Loir, au sud-ouest par la petite rivière du Verdun qui s'y jette dans cet endroit; à l'est par un large fossé rempli d'eau, très-improprement nommé la rivière *du Diable*. D'où résultait une circonvallation en grande partie naturelle, enfermant un espace triangulaire de 1,200 hectares. Les avantages de cette position, les ruines de plusieurs tours et forteresses que la culture des terres y fait chaque jour disparaître,

nous semblent positivement témoigner de l'existence ancienne d'une de ces stations romaines permanentes que les chefs de légion avaient coutume d'établir dans les lieux aussi bien disposés à la défense.

Camp de Sougé-sur-Loir. — Ce camp, dont l'établissement semble aussi remonter à la domination romaine, et qui porte, comme la plupart de ceux du même temps, le nom de *Camp de César*, est situé dans la commune de *Sougé-sur-Loir*, autrefois de l'élection de Château-du-Loir. Il offre une des positions militaires les plus avantageuses : occupant la plate-forme d'un coteau fortement escarpé sur trois de ses côtés : est, sud, ouest; le côté nord, en communication plus facile avec le plat pays, est protégé par un fossé de 84 mètres de longueur, 14 de largeur, 5 de profondeur. Les terres en provenant forment, du côté du camp, un talus de 5 mètres de hauteur. Au milieu de cette clôture existe une ouverture d'entrée de 10 mètres; l'emplacement entier est de 2 hectares 50 ares. Cette position retranchée, dominant un panorama charmant, présente le plus agréable aspect.

Camp de Vion. — Placé dans la commune de Vion, arrondissement de La Flèche, à 18 kilomètres nord-ouest de cette ville, sur la partie haute d'une vaste lande, près du bordage des Deffais, ce camp romain, simple poste militaire, offre assez d'analogie, dans ses travaux bien conservés, avec le précédent, mais il présente beaucoup moins d'étendue.

Il se compose de deux enceintes continues, semi-circulaires, séparées au moyen d'un large fossé. La longueur totale est de 70 mètres, sur une largeur de 43; celle des fossés est de 8, et la hauteur des talus de 2 mètres. Ce poste pouvait contenir huit à neuf cents hommes.

Camp de Mansigné. — Au sud-ouest du bourg de *Mansigné*, commune du canton de Pontvallain, près de la ferme nommée *Le Camp*, se voient encore les traces d'un campement romain. L'enceinte a la forme d'un parallélogramme, et présente une longueur de 320 mètres sur une largeur de 260. Elle est protégée vers l'ouest par la petite rivière de la *Fare;* au nord, à

l'est et au sud, par des talus en terre et des parapets en grosses pierres : disposés sur trois rangs et séparés, les uns des autres, par des intervalles de 60 mètres. Les vieilles traditions attribuent encore ces travaux aux Romains.

FOSSÉS DE ROBERT-LE-DIABLE. — Ce travail considérable est attribué, par les uns, à Robert II, comte de Bellême, qui l'aurait entrepris, vers 1098, pour garantir le pays contre les attaques d'Hélie de La Flèche, alors comte du Maine ; par les autres, aux chefs des légions romaines pendant le temps de l'occupation. Quels que soient, du reste, les auteurs et l'objet de ces mémorables fossés, ils se voient encore sur plusieurs points de leur parcours, estimé de 14 à 15 kilomètres dans sa totalité; traversant une partie de l'ancien Saosnois, entre les communes d'Avesnes, de Saint-Remy-du-Plain, et décrivant une courbe légère à convexité, tournée vers le sud-ouest.

Le fossé, creusé de main d'homme, paraît être la continuation du ruisseau nommé le *Gravai*, qui depuis son embouchure dans *la Dive*, formerait la première partie de la circonvallation jusqu'au mont de *La Garde*, où, s'éloignant de la ligne du tracé d'enceinte, il a tout naturellement nécessité le commencement des travaux d'art : *le creusement du fossé Robert-le-Diable.* Parti de ce point, et laissant à peine quelques traces dans un assez grand nombre d'endroits, il se dirige au nord-ouest, longe ou traverse les communes *d'Avesne*, *Monhoudou*, *Courgains*, *Saint-Calez-en-Saosnois*, *Saosne*; rencontrant, dans ce point, la petite rivière de Saosnette, dont on pouvait augmenter les eaux par le barrage de l'étang de *Guéchaussée*, de manière à former, avec *le marais de Saosne*, une sorte de lac, offrant, en longueur, à peu près 3 kilomètres; il se termine à Saint-Remy-du-Plain, et s'y trouve en communication avec le château par le moyen d'un souterrain intérieur. Côtoyant dans son parcours la route de Courgains à Saosne, il coupe celles de Mamers à Ballon, à Fresnay. Les parties les mieux conservées se voient entre Courgains et Saosne; elles permettent encore d'apprécier la mesure ancienne du fossé,

qui devait être de 4 à 6 mètres d'ouverture, autant de profondeur, et la hauteur du talus ou *vallum*, de 2 à 4 mètres.

Du reste, cet immense travail paraît avoir eu pour objet essentiel de relier entre elles un certain nombre de forteresses, particulièrement celles d'Ortieuse, Saint-Remy-du-Plain, Saosne, Guéchaussée, Peray, etc., de manière à former ce vaste système de défense qui protégeait si puissamment le comté de Bellême, et, d'une manière plus spéciale encore, les domaines de la famille de ce nom. Ce qui donne beaucoup de crédit à l'opinion la plus générale, attribuant en grande partie ces travaux à Robert II, dit *Talvas*, pour sa cruauté ; *le Diable*, en raison de ses guerres continuelles, de ses insignes mauvais tours; comte de Bellême par sa mère Mabile, ou *Amabilis*, première femme de Roger de Montgommery. Les terribles assauts qu'il eut à soutenir, surtout contre Guillaume le Roux, Hélie de La Flèche, etc., expliquent d'un autre côté la nécessité d'un aussi grand appareil de défense. Mais il faut aussi le dire, les conditions gigantesques de cet ensemble de fortifications semblent indiquer une origine romaine; et dans ce point, comme dans beaucoup d'autres de notre province, il serait bien possible que les travaux du moyen-âge ne fussent que des réparations, des appropriations de ces travaux des temps anciens; et que, pour celui-ci, Robert le Diable n'eût fait que restaurer, augmenter ceux des Romains; bien que l'œuvre eût pris et conservé son nom. Toutefois, ces conjectures ne font qu'ajouter à l'intérêt des vastes monuments de la puissance militaire de ces différentes époques; monuments dont il faut consacrer le souvenir dans les histoires locales avec d'autant plus de soin, que les progrès de l'agriculture en font chaque jour disparaître les derniers vestiges.

Tombelles, monticules. — On donne ce nom à des élévations de terrain faites de main d'homme, ordinairement avec la forme d'un cône tronqué, variant, pour le volume, en élévation de 10 à 30 mètres, en circonférence de 50 à 600 mètres. Cette estimation est relative seulement au monticule *artificiel*; car, dans un assez grand nombre de lieux, celui-ci se trouvant

élevé sur un monticule *naturel*, celle de l'ensemble présenterait alors toujours beaucoup d'exagération.

Les opinions sont encore loin de s'accorder sur le but et sur les usages de ces constructions. Mais ici nous répéterons ce que nous avons dit en étudiant les monuments druidiques à ce double point de vue : c'est en voulant établir à cet égard des principes absolus que l'on est tombé dans l'erreur et dans la contradiction. Sans doute, quelques-unes de ces tombelles ont offert, peut-être, des monuments druidiques, les sépultures des chefs militaires, etc.; mais comment ne pas reconnaître dans celles qui se trouvent sur les points culminants du pays, dans les enceintes féodales, environnées de retranchements, de larges fossés, couronnées par des tours plus ou moins ruineuses, etc., les travaux de fortification destinés à faciliter le service *des vigies*, à défendre les positions retranchées, à dominer les villes que l'on voulait assiéger, etc.? Nous rencontrerons dans le Maine un grand nombre de ces monticules évidemment destinés à la surveillance, à l'attaque, à la défense; nous citerons les principaux :

Au Mans, *la Motte* et le *mont Barbet*, que l'on suppose élevés par Guillaume-le-Conquérant. A Domfront, la butte *du Grand-Gagné*, ou *Camp de César*. A Beaumont-le-Vicomte, *La Motte*, l'une des plus belles de France, au sommet de laquelle on monte par une pente en spirale. A Champaissant, près Saint-Côme, *le mont Jallu*, surmonté, vers le XIe siècle, d'une forteresse; mais surtout célèbre par les nombreuses fouilles que, depuis 1755 surtout, entreprit la cupidité, pour la recherche d'un prétendu trésor que les Anglais y auraient enfoui pendant leurs guerres contre Charles VII, vers la moitié du XVe siècle. A Contilly, canton de Mamers, *le mont de la Nue*, attribué à Robert II, comte de Bellême. A Saint-Remy-du-Plain, *la butte du Château*. A Vilaines-sous-Malicorne, *la roche Simon*. A Saint-Calais, *la butte du Château*, que l'on croit élevée par Guillaume de Saint-Calais, vers 1036. On trouve encore de ces travaux de fortification dans un grand nombre d'autres localités de la province du Maine.

Murailles, villes murées. — Chez tous les peuples guerriers, on comprit de bonne heure la nécessité de se protéger, par des enceintes fortifiées, contre les attaques d'un ennemi plus ou moins redoutable. Ces travaux de l'art militaire comprirent d'abord seulement le camp, la station, la citadelle ; plus tard, ils embrassèrent les parties agglomérées de la ville, qui prit le nom de *ville murée*, de *cité*; quelquefois avec le développement progressif de plusieurs enceintes surajoutées, ainsi que nous le voyons dans la ville du Mans et dans beaucoup d'autres. Enfin, chez plusieurs anciens peuples, on étendit ces moyens de défense à toute une contrée, ainsi que nous venons d'en fournir la preuve par les fossés de Robert-le-Diable ; à tout un pays, comme nous en rappellerons quelques exemples.

Ces travaux d'enceinte se composèrent d'abord d'un simple fossé plus ou moins large, plus ou moins profond ; et, du côté de l'endroit fortifié, du relèvement des terres provenant de ce fossé, pour former un talus ou *rempart* d'épaisseur et d'élévation très-variables ; ensuite, on bâtit des murailles avec leurs accessoires, comme on en trouve des preuves merveilleuses chez les antiques nations.

Sans parler, en effet, de ces villes renommées pour le prodigieux développement de leur système de défense, de ces murailles énormes flanquées d'innombrables tours, à la portée du trait sur un parcours immense, pour s'opposer aux excursions d'ambitieux envahisseurs, nous trouvons, chez les plus anciens peuples civilisés, des constructions de ce genre, qui tiennent aussi du merveilleux, et que l'on avait la fausse prétention d'élever, comme une barrière infranchissable aux invasions de la barbarie. Telles étaient ces murailles bâties par Sésostris, d'Héliopolis, à Péluse, pour garantir l'Egypte des Arabes nomades qu'il en avait chassés; par Anthiochus, roi de Syrie, muraille offrant 200 kilomètres, pour entourer la fertile contrée de la Margiane, et la défendre contre les excursions des Scythes ; par Jules César, entre le lac Léman et le Jura, pour arrêter les Helvétiens ; par Trajan, du Danube à la mer Noire,

formant un double et triple rempart; enfin, par Adrien, Septime Sévère, etc., sur d'autres points de l'empire, dans le même but, avec les mêmes résultats. Nous citons ces remarquables travaux de défense armée, pour mieux faire comprendre la réalité de ceux que les Romains achevèrent dans la province du Maine, jusque dans sa capitale; et qui, sans aucun point de comparaison, pourraient sembler merveilleux; enfin, pour faciliter leur distinction de ceux du moyen-âge, qui n'offraient en général, dans ce genre, ni la même *facture*, ni le même caractère de grandeur.

Nous avons déjà signalé, dans cette province, plusieurs travaux de fortification qui portent ce cachet particulier; il existe encore dans la cité du Mans des vestiges nombreux d'une première enceinte évidemment romaine; et ces caractères s'y trouvent si positifs, si complets, que M. de Caumont disait, il y a quelques jours, dans une réunion de la Société française pour la conservation des monuments : « Je préfère, au point de vue de la curiosité artistique, vos anciennes murailles à votre cathédrale pourtant si magnifique; par la raison que l'on trouve d'autres cathédrales également belles, et que l'on ne rencontre, presque nulle part, des murailles romaines aussi pleines d'intérêt scientifique. »

Nous n'entrerons pas ici dans les détails qui, sans doute, justifieraient la portée de cette assertion; nous les abandonnerons aux recherches des savants antiquaires. L'histoire peut s'éclairer des précieuses données de l'archéologie, mais elle ne ne doit pas envahir son domaine. Ajoutons seulement que ces murailles romaines et gallo-romaines, dont notre province fournit encore de beaux types, offrent, comme principaux caractères distinctifs, leurs massives et larges *substructions*, faites de grosses pierres d'une forme plus ou moins cuboïde; la disposition particulière de leurs grand et petit appareils; la liaison des pierres de ce dernier, au moyen de ces énormes briques de 36 centimètres de longueur sur 16 à 20 de largeur, et sur 4 à 5 d'épaisseur; l'empâtement des unes et des autres, par l'action d'un ciment ou d'un mortier susceptibles d'acquérir

une dureté considérable ; enfin, cet ensemble qui donne à leur construction le cachet d'un travail fait pour les siècles : cachet que l'on retrouve, du reste, dans presque toutes les productions du grand peuple.

Dans un assez grand nombre des parements vus, les Romains employaient encore une manière que l'on pourrait presque taxer de luxe, et qui distinguait aussi leurs constructions : ils formaient des bandes régulières, véritables mosaïques représentant des triangles réunis par leur sommet, des fougères, des losanges, etc., au moyen de pierres cuboïdes échantillonnées, de 11 à 12 centimètres ; ou de petit appareil, les unes blanches, calcaires ; les autres, brunes, en grès ferrifère, dit *roussard ;* ces bandes étaient séparées par deux ou trois rangs de briques posées à plat : constructions, dont nous trouvons des modèles bien conservés dans nos murailles du Mans. Les briques employées à ces travaux avaient quelquefois jusqu'à l'étendue, en longueur, de 45 centimètres ; la mesure commune était de 33 à 36.

Comme application du système des enceintes fortifiées aux principales cités de la province du Maine, et dans les différentes époques, nous indiquerons surtout celles de sa capitale, comme plus importantes, et marquant mieux, qu'aucune autre, les caractères de ces constructions protectrices aux différentes phases de notre histoire.

On trouve, en effet, dans la cité du Mans, des murs d'enceinte de toutes les époques : 1° *gaulois ;* 2° *romains*, ou *gallo-romains ;* 3° *anglo-francs*, ou *du moyen-âge*, avec leurs caractères particuliers, établis et conservés de manière à prévenir toute confusion.

1° Enceinte gauloise. — Des fouilles pratiquées avec beaucoup d'intelligence et de réserve, sur le versant ouest de la cité du Mans, ont, dans ces derniers temps surtout, fait découvrir les substructions d'une enceinte, figurée, sur le plan de la cité du Mans, par M. l'abbé Voisin, auquel nous devons particulièrement ces savantes recherches, sous le titre de *ligne du retranchement.*

Cette ligne couperait, dans toute sa longueur, l'ancienne cité du Mans, à peu près à distance égale de l'enceinte romaine et de la Grande-Rue, en suivant une direction parallèle à celle de leur parcours, et de manière à rétrécir la cité *gallo-romaine* d'un quart à peu près de sa largeur.

Il semble ne rester de cette primitive enceinte, désignée par M. Voisin sous le nom de *rustique*, à laquelle on pourrait donner celui de *gauloise*, que les *substructions* proprement dites; mais elles paraissent bien caractérisées. En effet, contrairement à celles des Romains, elles sont formées d'énormes blocs en grès, tels qu'ils sortent de nos carrières voisines, sans aucune appropriation et sans aucun travail; tels, enfin, que les employaient les Gaulois de nos contrées, et nullement analogues, par leur nature et par leurs formes, à celles que nous trouvons dans les *substructions gallo-romaines*.

A l'appui de notre manière de voir, nous trouvons celle de l'un de nos archéologues les plus distingués : « Il est vraisemblable, dit M. Hucher, que la cité romaine n'a fait que succéder à l'*oppidum* gaulois. Car, derrière l'enceinte de travail *gallo-romain*, on a retrouvé, depuis peu, les blocs de grès qui ont dû servir à élever les murailles mixtes de bois et de pierre de la forteresse *gauloise*. »

Ces fortes présomptions de la réalité d'une enceinte *gauloise*, présomptions que nous ne voulons pas assurément donner comme une certitude, prendront, à notre sens, beaucoup de valeur pour l'observateur attentif, qui, passant par les rues de *la Verrerie, de Vaux, des Chapelains*, les yeux tournés vers le sud, y suivra cette longue série de murailles énormes par leur épaisseur et leur élévation, surmontées de maisons plus ou moins massives, parcourant avec une parfaite régularité cette ligne de l'enceinte *gauloise présumée*.

Sans doute, ces maisons, et même ces murailles, n'appartiennent pas aux *temps antiques*, elles ne sont même pas *gallo-romaines;* elles offrent, au contraire, l'œuvre des siècles du moyen-âge plus ou moins rapprochés de nous. Mais n'indiquent-elles pas une ligne de construction régulière, fixée à

l'avance par celle de substructions antérieures et suffisamment solides, comme le sont, par exemple, celles de l'enceinte *gauloise présumée*, pour inspirer aux constructeurs de ces murailles et de ces maisons la confiance nécessaire à l'entreprise de travaux aussi gigantesques, et surtout à l'excellente conservation qu'ils n'ont pas cessé de présenter? Du reste, dans l'hypothèse d'une *enceinte gauloise*, les rues *des Chapelains*, *de Vaux*, *de la Verrerie* en auraient, de ce côté, naturellement présenté le tracé des fossés. Nous livrons ces considérations à titre de conjectures, mais qui nous paraissent dignes de fixer l'attention des archéologues sérieux.

Si de nouvelles recherches confirment ces prévisions rationnelles, il ne restera plus aucun doute sur l'*origine gauloise* de notre cité: l'opinion qui nous a fait y placer *le vieux Suindinum*, signalé par César, atteindra la valeur d'une démonstration mathématique, servant de complément aux preuves historiques, sur lesquelles nous avons cru pouvoir l'établir.

Nous le dirons donc ici, pour n'y plus revenir : les graves erreurs, plus d'une fois signalées dans l'attribution des constructions à telle ou telle époque historique dans le Maine, comme dans les autres pays, viennent surtout de ce que l'on s'empresse, en général, beaucoup trop de s'arrêter, dans cette attribution, à ceux qui n'ont fait qu'utiliser, agrandir les constructions que l'on apprécie, au lieu de remonter à ceux qui en jetèrent les premiers foudements : en effet, si les Francs utilisèrent, agrandirent souvent les constructions des Romains, ces derniers en firent tout autant pour celles des Gaulois. Or, pour être vrai, pour être équitable, il faut donner à chacun suivant la nature et l'importance de ses œuvres. L'application de ce principe nous semble, en archéologie surtout, bien importante au point de vue des inductions historiques.

II° ENCEINTE GALLO-ROMAINE. — L'enceinte *romaine* de la cité du Mans nous paraît aujourd'hui bien déterminée, grâce aux savantes recherches de nos habiles archéologues, et surtout aux descriptions, aux plans de MM. Hucher, Voisin, etc.

Cette enceinte, que l'on nomme encore *gallo-romaine*, est

complète. Elle circonscrit un parallélogramme étendu, suivant sa longueur du sud-ouest au nord-est; à peu près régulier, cependant un peu rétréci dans le premier de ces deux points. Offrant, pour chacun de ses grands côtés, en moyenne de 420 à 440 mètres; pour chacun des petits, de 150 à 160; et, comme superficie, de 63,000 à 70,400 mètres carrés. D'où l'on peut inférer que, ramené à la surface plane, ce parallélogramme de la cité gallo-romaine du Mans offrait à peu près de cinq à six hectares; espace ordinairement employé pour l'établissement *stationnaire* d'une légion complète.

Ces murs d'enceinte offraient généralement vers la base de 4 à 5 mètres d'épaisseur, et de 11 à 12 d'élévation. Toute la ligne du côté nord-ouest présente encore 18 ou 20 mètres de hauteur, du pied de la colline qu'elle soutient. En joignant à cette défense artificielle des tours et des fossés dont nous allons parler, une défense naturelle au sud-ouest par la rivière, par une pente escarpée de 40 à 50 mètres; au sud-est, par des marais profonds, on aura l'idée des avantages de la cité du Mans comme position militaire, et du choix qui dut être fait de cet emplacement exceptionnel pour y bâtir le vieux *Suindinum*.

Tours gallo-romaines. — Dans tout leur parcours, ces murs étaient flanqués de tours à la portée d'un trait; c'est-à-dire espacées à 25 ou 30 mètres en général, quelquefois plus ou moins. M. Hucher en compte 28, M. Voisin 33 pour l'enceinte *gallo-romaine*. Presque toutes ont leur nom particulier, nous citerons seulement les principales, en suivant l'ordre de leur succession dans le trajet de cette enceinte. La moyenne de leur élévation totale est estimée de 15 à 20 mètres.

Tours : *Margot* et du *Cavalier*. — Arrivé de la Grande-Rue sur la place du Château, l'observateur voit encore la première de ces tours à sa droite, la seconde à sa gauche. Elles étaient reliées par un mur gallo-romain, dans lequel se trouvait l'une des portes de la cité. Du *Vivier*, l'une des plus belles et des mieux conservées, existe dans la rue de la Tannerie, à gauche, après avoir descendu la grande poterne, près d'une fontaine d'eau

vive, provenant des sources de la colline, et qui donne son nom à cette tour. Sur le mur gallo-romain qui la relie au bastion carré, se trouvent bien caractérisées ces mosaïques particulières aux parements des murailles de cette origine, et qui, là, présentent la forme *endentée*, résultant d'une succession de triangles entrant les uns dans les autres, avec les alternatives du roussard et de la pierre blanche calcaire. De *Saint-Pierre-l'Enterré*, formant l'angle du grand côté nord-ouest, et du petit côté sud-ouest, à laquelle vinrent plus tard s'attacher la clôture de la tannerie et le portail Sainte-Anne. Elle prenait son nom de la petite église, dont le chevet s'y trouvait adossé. On la voit aujourd'hui recouverte d'une terrasse dans le jardin du presbytère de Saint-Benoît; comme le sont, du reste, plusieurs autres dans quelques propriétés particulières. Du *Bourreau*, qui servait, en effet, d'habitation à l'exécuteur public : elle se trouve à l'escalier des Boucheries. *Vineuse*, sur la place des Bas-Fossés, entre les ateliers de menuiserie et de serrurerie qu'on y voit actuellement. Cette énorme construction occupait une superficie de 140 mètres carrés. Elle paraît avoir servi d'arsenal. « Toutefois, dit M. Voisin, en creusant au pied on a trouvé des débris d'amphores, et nos anciens titres parlent des maisons situées auprès comme d'entrepôt de vins : de là, viendrait le nom de *Tour vineuse.* » Dès 1488, elle était presque ruinée, un vaste *lézard* divisait ses flancs ; aussi, vers 1671, on ne permettait plus d'y tirer le canon, par la crainte de la faire crouler. Elle fut entièrement démolie vers 1832. *Du Chantre,* formant l'angle de retour que présente la muraille à l'endroit où se trouvait l'ancienne église de Saint-Pierre. *Tour Saint-Michel,* qui se trouvait placée au chevet de la chapelle Saint-Michel. C'est à partir de cette tour que le mur gallo-romain se dirige vers la cathédrale, passe à peu près sous l'autel principal du chœur, en indiquant ce qui fut bâti depuis, comme prolongement de ce dernier et construction de la chapelle de Notre-Dame *du Chevet*, sous l'évêque Maurice, vers 1218, au-delà de l'enceinte gallo-romaine, avec permission donnée par Philippe-Auguste de démolir cette muraille

dans l'étendue convenable, à la condition de refaire, au-delà des agrandissements, une clôture suffisante aux besoins de la cité. Ce ne fut qu'en 1350 qu'une enceinte murale convenable fut édifiée.

Fossés gallo-romains. — Du côté de la rivière alors plus rapprochée du pied de la colline, dont les terrains bas étaient d'ailleurs entretenus à l'état de marais par les débordements de la Sarthe, la position était assez escarpée, assez bien défendue pour n'avoir pas besoin de fossés artificiels. Cependant, le plan de M. Voisin en suppose une ligne entre le mur gallo-romain et la rue de Gourdaine, sous le nom de « *ligne des très-anciens fossés.* » Du reste, il ne peut être douteux que, suivant leur usage, dans les endroits moins avantageusement protégés par la nature, les Romains n'eussent ouvert de profonds et larges fossés; aussi les vestiges en ont-ils été positivement constatés dans le reste du parcours de l'enceinte gallo-romaine, entre toute l'extrémité sud-ouest de la ville et les rues voisines, sur la place des Bas-Fossés, qui conserve encore leur nom; enfin, dans l'étendue de celles de Saint-Pierre, des Jacobins, etc., où ces fossés ne furent comblés que vers 1686, sous le règne de Louis XIV et l'épiscopat de Louis de La Vergne-Montenard de Tressan. Si l'on juge de leurs dimensions par celles que les Romains donnaient à ces travaux de fortifications, et même par celles des fossés creusés, en 1591, lors de la construction de l'Éperon, sur la place du même nom, on peut, sans exagération, leur assigner une mesure de 10 mètres en largeur et profondeur.

On voit, d'après ces aperçus généraux, que le vieux Suindinum, par les grands et judicieux travaux des Romains, était devenu, sinon une *place forte*, dans toute la valeur de l'expression, au moins une station militaire puissamment défendue par la nature et par le génie de l'art, dont toutes ces applications à notre ville semblent remonter aux IIIe, IVe et Ve siècles de l'ère chrétienne. Examinons actuellement les conditions de la cité gallo-romaine jusqu'au moyen-âge.

Rues de la Cité. — Deux grandes lignes de communication

mesuraient à peu près toute la longueur du parallélogramme ; en marchant dans une direction presque parallèle à celle des murailles. L'une, la plus rapprochée de la Sarthe par la succession des rues : *de la Verrerie*, *de Vaux*, *des Chapelains* ; l'autre, plus éloignée, coupant la cité vers son milieu, par *la Grande-Rue* seule, dont le nom fait assez connaître l'importance relative, et qui, complétée par les places Saint-Michel et du Château, mesure en effet, dans son parcours, toute la longueur de la cité, entre les deux seules ouvertures qui s'y trouvaient alors. Un petit nombre d'autres voies étroites, les unes longitudinales, et les autres plus ou moins exactement transversales, complétaient ce système de communication entre les différentes parties de la cité.

Portes principales. — Elles étaient alors seulement au nombre de deux ; disposition qui semblera naturelle en réfléchissant qu'il s'agit ici non point d'une simple ville régie civilement dans son administration, mais d'une station militaire gouvernée suivant les lois de la guerre, ou pour le moins d'une occupation armée. Ces deux portes se trouvaient, comme nous l'avons dit, aux deux extrémités de la Grande-Rue prolongée ; par conséquent du parallélogramme représenté par l'ensemble de la cité.

1° *Porte ferrée*, *vieille porte*. — Placée à l'extrémité sud-ouest de la cité gallo-romaine, elle se trouvait précisément là où commence la première, la principale rue du vieux Suindinum. Elle dut, par conséquent, exister dès le principe de la cité gauloise ; mais comme elle servit à divers usages, elle éprouva des modifications importantes et variées dans sa manière d'être ; elle reçut plusieurs dénominations différentes qu'il est bon de connaître pour éviter la confusion. Ainsi : *Vetus porta civitatis*, vieille porte, par son antiquité remontant à la fondation de *Suindinum*, ne devant pas être dès lors confondue avec une issue bien secondaire établie seulement en 1693 sur la place de l'Éperon, également nommée, par tradition : *Vieille porte*, à l'entrée de la rue qui concerve ce nom. *Porta occidentalis*, porte de l'occident, en raison de sa position ; *Porta ferrea*, porte ferrée,

d'après la herse de fer dont elle fut longtemps protégée; *Porta carnifica*, porte à la viande : les boucheries étant alors placées hors de l'enceinte gallo-romaine; *Porta farinaria*, porte aux farines, servant à l'entrée des provisions de blé. C'était aussi par cette porte, voisine de la tour *du Bourreau*, que l'on conduisait les condamnés au supplice. *Porte de la Cigogne*, parce que, vers 1571, les échevins y firent construire un pavillon et placer au-dessus de la porte ogivale ce panonceau d'airain qui représentait une cigogne; l'édifice offrait une horloge dont le cadran regardait la ville. Cette nouvelle construction fut entièrement démolie vers 1832, et la vieille horloge donnée à l'église de Saint-Benoît.

2° *Porte du Septentrion.* — Elle occupait, en effet, l'extrémité nord-est de la cité gallo-romaine, dans un point de la muraille qui s'étendait, en directe ligne, de la tour *Margot* à celle du *Cavalier*, en divisant transversalement la place actuelle du Château. On lui donnait encore, d'après ses dépendances ou ses usages, les noms de : *Prétorienne*, par sa proximité du prétoire où siégeait le gouverneur; *Porta Martia*, parce qu'elle était le passage ordinaire des chevaliers qui sortaient de l'enceinte murée pour aller au combat. Si l'on considère la direction de la Grande-Rue avec son prolongement, nommée, de temps immémorial, *via principalis*, et les substructions gallo-romaines trouvées dans les fouilles actuelles, 1860, sur la place du Château, peut-être semblera-t-il assez rationnel de placer la porte que nous examinons à peu près à distance égale des tours Margot et du Cavalier, précisément sur la ligne droite où l'on vient de rencontrer le mur gallo-romain qui servait à les relier.

Du reste, comme le dit M. Voisin, « ces deux portes de ville ne laissent plus de débris au-dessus du sol; mais nous savons quelle dut être leur forme, d'après le style de la muraille entière. C'était une ouverture carrée, assez haute pour les chars, surmontée d'un arc de décharge, avec deux petites portes latérales, à l'usage des piétons; et, au-dessus, une galerie, ou chemin de ronde muni de trois petites fenêtres cintrées.»

Deux poternes principales se trouvaient ouvertes dans les grandes lignes du mur gallo-romain : du côté du sud-est, *la poterne Saint-Pierre*, partant de la place du même nom, mais qui pourrait bien n'avoir été faite que plus tard ; au nord-ouest, *la Grande-Poterne*, étendue de la rue de Vaux à celle de la grande Tannerie, près de la tour du Vivier; quant à celle de Gourdaine, qui se trouvait au bas de l'escalier des Pans-de-Gorron, elle ne fut pratiquée dans la muraille d'enceinte que beaucoup plus tard, par Guillaume d'Assé.

Si nous ajoutons actuellement les portes étroites qui, dans les souterrains et dans les tours, devaient servir aux besoins de la citadelle, de la garnison, plutôt qu'à ceux de la ville et des simples habitants, nous aurons exposé très-sommairement sans doute, mais, au moins nous l'espérons, d'une manière assez exacte, les conditions essentielles de la cité du Mans pendant le dernier siècle de l'occupation romaine.

III° Enceintes anglo-franques, ou du moyen-age. — Ces derniers travaux de fortification ne sont plus, comme ceux dont nous venons d'exposer l'ensemble, des enceintes complètes, environnant la cité dans son périmètre entier; mais seulement des remparts ajoutés partiellement aux premiers, de manière à comprendre, dans la ville fortifiée plus ou moins agrandie, un ou plusieurs quartiers auparavant situés hors de ses murailles. Nous les indiquerons dans l'ordre chronologique de leur édification, avec les divers changements apportés aux murailles gallo-romaines, d'après les besoins de communications plus faciles et plus nombreuses entre les différentes parties de la cité progressivement augmentée.

Murailles et chateau de Guillaume-le-Conquérant. — Nous l'avons dit, après avoir édifié les forts des *Motte* et *Mont-Barbet*, pour effectuer la prise du Mans, Guillaume fit construire, vers 1064, le château-fort, dont la place actuelle a pris son nom. Plusieurs auteurs ont reporté jusqu'au milieu du XIVe siècle l'édification de la petite enceinte du château de Guillaume. « Vers 1350, dit M. Hucher, le château et le quartier Saint-Benoît furent entourés de murailles et annexés à la ville. » Le

caractère des constructions actuelles semble en effet indiquer cette époque. Elles auraient dès lors été substituées à celle de Guillaume; car il n'est guère probable qu'il eût fait un château sans le protéger par une enceinte quelconque. D'après toutes les apparences, il est permis d'admettre que ce château, bâti pour maintenir, par la force, les Cénomans qui plusieurs fois s'étaient révoltés contre l'autorité de l'usurpateur, était situé en dehors de l'enceinte gallo-romaine, entre la nef de la cathédrale et le commencement de la rue de l'Évêché; que la citadelle devait offrir une étendue assez considérable, puisqu'elle pouvait loger au moins 800 hommes.

La partie essentielle du château, comme point d'attaque sur la ville, ou de défense contre ses agressions, était cette fameuse tour *Orbendelle* ou *Ribendelle*, encore nommée : *Turris Regia*, tour Royale, *grosse tour du Mans*, dont la situation précise est actuellement une question en litige. « Elle avait cinq étages, dit M. Hucher, se terminait par une plate-forme garnie de machicoulis, sur laquelle s'élevait une *échauguette*, ou guérite d'observation, munie de sa cloche, et dans ses substructions on avait pratiqué une poterne qui s'ouvrait sous le pont dormant du château. »

Si l'on voulait fixer positivement la situation de la tour Ribendelle, sur l'aire de la cour haute du château, car elle ne pouvait pas exister ailleurs, aucun plan des lieux et constructions n'ayant été jusqu'ici rencontré, le seul moyen se trouverait dans les documents de l'histoire. Or, Le Corvaisier, *Histoire des évêques du Mans*, à l'article *Hildebert*, dit textuellement, page 401 : « La haine du roi d'Angleterre, Guillaume-le-Roux, se changea en une fureur, quand il vit que notre évêque avait fait élever une tour aussi haute que son château, et qui commandait aux maisons des habitants de toutes parts. Il employa les prières, les commandements, et enfin usa de menaces pour la faire abattre. Il lui fit même offrir plusieurs sommes d'or et d'argent... essaya toutes sortes de voies pour le faire consentir *à raser cette forteresse et ruiner une partie de l'église qui offusquait la vue de la citadelle et l'empêchait de*

régenter la plus grande partie de la ville qui était cachée par l'édifice de la nef. » Hildebert protesta courageusement, et souffrit des violences du roi d'Angleterre.

Voici, dans le problème à résoudre, deux points bien déterminés ; il suffit, pour trouver le troisième, le point inconnu, l'emplacement de la tour Ribendelle, de tirer une ligne du centre de la cité, dans la direction de la Grande-Rue par exemple, de la prolonger indéfiniment, en passant près de la tour, au-dessus de la nef de Saint-Julien, afin d'atteindre l'élévation, à droite de la place haute du Château, près de la muraille qui relie la tour Battante à la tour Margot, pour déterminer le point précis que devait occuper la tour Ribendelle.

A la porte du château, se trouvaient deux tours, dont la droite, en sortant, se reliait à celle du *Papegay*, ou de l'*Arsenal*, tour *Battante* ; partie de la construction nouvelle unie par une muraille à la tour *Margot.* La gauche se reliait de même à la tour du *Cavalier*. D'où résultait une petite enceinte particulière au château, dont les cours, *haute* et *basse,* étaient séparées au moyen d'un simple mur de refend, s'unissant au mur gallo-romain, dans le point où l'on aurait pratiqué sur la cour basse une seconde porte faisant communiquer l'enceinte du château avec celle de la vieille cité ; comme semblent positivement l'indiquer d'anciens titres, mentionnant des concessions de terrains faites, plus tard, par la ville, aux habitants : « *entre les deux ponts-levis.* » S'il y avait deux ponts-levis, il y avait donc deux portes dans cette cour basse du château, l'une ouverte sur le boulevard, l'autre dans la cité gallo-romaine. Conséquences logiques d'une assez grande importance, puisqu'elles servent à fixer assez positivement la situation du château. Nous devons ces curieux renseignements aux judicieuses recherches de MM. Hucher et Landel.

Le château de Guillaume et son enceinte furent démolis, en 1617, par ordre de Louis XIII. L'envoyé de Richelieu, Charles de Valois, fils naturel de Charles IX, duc d'Angoulême, comte d'Auvergne, donna le premier coup de pioche, afin d'exprimer, par un commencement d'exécution, la volonté formelle

du ministre. Si l'on veut établir assez positivement l'importance de ce château avec ses dépendances, il suffira de parcourir les procès-verbaux de cette démolition. Les matériaux furent accordés à la ville pour 12,000 livres. Le prix de main-d'œuvre se trouva de 3,600 livres ; les couvertures donnèrent plus de cinquante-trois milliers de tuiles ou d'ardoises; on retira 2,500 mètres cubes de moellon ; plusieurs pièces de bois avaient jusqu'à 10 et 11 mètres de longueur; deux pièces de canon furent trouvées dans les décombres. Ces détails nous ont été communiqués par M. Anjubault, qui les a puisés lui-même sur les originaux authentiques.

Entre les mains de M. Hucher, se trouve encore un document précieux, auquel nous empruntons des faits qui serviront, en même temps, à la connaissance des lieux, des usages et des hommes. C'est un procès-verbal fait par autorité de justice du 30 décembre 1671 au 15 janvier 1672, pour constater l'état des murailles, tours, portes, etc., de la ville du Mans. Nous l'appliquerons à ces objets de notre étude, à mesure qu'ils se présenteront.

Porte ferrée : « Cette porte avait un pont-levis; mais, hélas! l'incurie, le défaut de fonds, et peut-être aussi le peu d'utilité, en ce moment, de cette machine de guerre, ont mis ce pont-levis hors de service. L'une des *chaînes* est chez le serrurier voisin, qui l'a ramassée, il y a déjà trois ans ; quant à l'autre chaîne, on pense qu'elle est chez M. Nicolas Hossard, alors échevin. Les *poutres* qui soutenaient ces chaînes menacent, tous les jours, la tête des passants, et le *tablier* est sur le point d'engloutir *charrettes* et *carrosses.* Il y a urgence à tout refaire. Il n'y a pas jusqu'au *beffroy* qui couronne la tour, dans laquelle la porte est percée, qui ne demande des réfections considérables. »

« *Porte du Château.* — Le *beffroy* est dans un état déplorable. Il n'est soutenu que par un étai, *et il tombera quelque jour sur la tête des passants.* Les deux *aiguilles* sont également à refaire. Du reste, la porte sera en état, lorsqu'on aura rattaché les *chaînes* du pont-levis qui sont chez le portier. »

«*Tour Margot.* –Elle paraît en fort mauvais état: *sa courtine est toute ruinée du côté de l'église Saint-Julien*, *et la muraille en est déchirée depuis le haut jusqu'en bas*, de sorte que l'on n'y pourrait mettre du canon, ni même des personnes pour la défendre.

« *Tour Battante.* — Entre elle et la tour Margot, régnait, dans l'espace de 70 pieds, une courtine dont on constate la ruine totale. Quant à la tour Battante, une seule réparation est à y faire, celle d'un *machicoulis qui en est ôté*, *le corbeau étant cassé.* Mais, attendu la *hauteur de la tour* et la difficulté d'échafauder, cette réparation sera coûteuse. »

« *Tours de la porte du château bâties par Guillaume.* — De la tour Battante à la tour de ce côté, la courtine, qui avait 40 pieds de long sur quatre pieds de haut, a disparu complétement; l'escalier, en montant à la tour Battante, a besoin de réparations. La tour du côté opposé de la porte exige aussi de nombreuses réfections. »

« *Tour Vineuse.* — Les experts ayant voulu entrer dans cette tour ont trouvé la porte fermée, la clef étant chez les échevins. La tour présente une fente, procédant de l'*estonnement du canon*, qu'il est à propos de n'y point tirer sans nécessité. Entre l'église Saint-Pierre et le Pont-Neuf, la muraille présente diverses brèches. »

Des avaries analogues dans les murailles et les autres tours nous donnent une idée assez exacte de l'état où se trouvaient, en 1671, les enceintes romaines, les portes principales de la cité, les tours et courtines bâties par Guillaume-le-Conquérant. Les experts ne parlent point du château, de la tour Ribendelle, par la raison qu'ils avaient, comme nous l'avons dit, été démolis, vers 1617, en vertu d'un édit royal.

En suivant toujours l'ordre chronologique dans l'étude historique des enceintes progressives de la ville du Mans, nous allons actuellement les désigner par le nom des quartiers mis en clôture : les chroniqueurs paraissant avoir commis des anachronismes graves, en les attribuant à des comtes du Maine, à des rois de France, qui, d'après les documents sérieux, ne pouvaient pas les avoir édifiées.

Les historiens du Maine, en admettant des enceintes murales d'Hélie de La Flèche, de 1095 à 1099; de Philippe-Auguste, vers 1202, etc., semblent, en se copiant successivement, avoir complétement ignoré des faits positifs, qui contredisent une pareille supposition.

M. Hucher nous paraît avoir bien éclairé ce point important de la question des enceintes du Mans, et nous devons à l'équité de rapporter ses propres expressions. « Jusqu'en 1245, dit-il, par conséquent longtemps après Hélie de La Flèche et même Philippe II, il y a certitude que les murs d'enceinte de la cité gallo-romaine ont seuls servi à contenir la ville féodale. La preuve est fournie par diverses dépositions d'une enquête faite au mois de février 1245, par Pierre, cardinal-diacre, délégué par le pape Innocent IV pour juger une contestation entre le chapitre de Saint-Julien et l'abbaye de la Couture. »

En effet, Etienne Bourguignon, chanoine du Mans, interrogé sur l'état de l'enceinte de la ville dans cette même année, 1245, donne textuellement cette réponse : « Les murailles partent de la porte de la tour, ouverte dans le mur qui s'étendait de la tour Margot à celle du Cavalier; vont à la poterne de Gourdaine; de cette poterne à celle de Saint-Hilaire, et de cet endroit à la Vieille-Porte, porte ferrée; de là, en tournant, jusqu'à la poterne de Saint-Pierre-de-la-Cour, et de cet endroit à la porte de la tour. »

« Les annales de Roger Howden, ajoute M. Hucher, les *Imagines historiarum* de Radulfus de Diceto constatent positivement que le combat livré, en 1189, entre les troupes de Philippe-Auguste et celles de Henri II, eut lieu entre le pont de pierre existant sur la Sarthe, et la *Porte ferrée;* que le faubourg, *suburbium*, fut livré aux flammes par Etienne, sénéchal d'Anjou, pour empêcher l'armée française de s'y loger ; ce qui indique un facile accès; et, qu'à la suite du combat, Français et Anglais entrèrent pêle-mêle dans la cité, dont la porte ne put être fermée à temps. Si les quartiers de la Tannerie et de Saint-Benoît avaient été clos de murs à cette époque, le drame se serait passé tout autrement. »

De ces faits historiques bien établis, M. Hucher tire également cette induction logique : « Les historiens qui n'ont fait que se répéter successivement se sont donc tous trompés, lorsqu'ils ont attribué à Philippe-Auguste, ou même à Hélie de La Flèche, 1095 à 1099, la clôture des quartiers de la Tannerie et de Saint-Benoît. »

La question des enceintes *franques* du moyen-âge se trouvant ainsi résolue, nous examinerons successivement, dans l'ordre chronologique de leur établissement, celles de la Tannerie, de Saint-Benoît, de la Cathédrale et de l'Évêché.

Enceinte de la Tannerie. — Le vaste quartier de la Tannerie, mesurant toute la longueur de la cité, offrant à peu près les deux septièmes de sa largeur, se trouvant bordé par la Sarthe, qui lui permettait un grand développement de l'industrie dont il prit son nom, mettant la ville en communication directe avec cette rivière, ne pouvait manquer, dans un temps donné, de se trouver compris dans ses murs. En effet, de 1246 à 1280, sous la direction de Charles Ier d'Anjou, frère de saint Louis, alors comte de notre province, on prolongea la muraille romaine à l'extrémité nord-est de la cité, dans sa direction, de la tour *du Lierre*, venant après celle *du Cavalier* de la même époque, jusqu'à la Sarthe, où l'on éleva, de ce côté, la tour d'angle, nommée tour *Samson*, encore appelée tour *Chestiveau*, *du pont Mègret*. A l'extrémité sud-ouest, on fit la même opération, de la tour d'angle, dite de *Saint-Pierre-l'Enterré*, jusqu'à la rivière, en suivant également la ligne du mur gallo-romain. Enfin, on réunit ces deux points par une ligne d'enceinte à peu près parallèle à celle de la muraille du même nom, en faisant disparaître les marais qui, de ce côté, se trouvaient au pied du versant, et refoulant même assez fortement la Sarthe vers sa rive droite, comme il est aisé de s'en convaincre, sur les lieux, en voyant le rétrécissement notable que présente son lit dans tout le parcours du nouveau mur. Par cette disposition, l'étendue transversale de la cité fut augmentée des deux septièmes, et se rapprocha momentanément un peu de la forme d'un quadrilatère moins allongé.

Dans ce parcours du nouveau mur, en partant de son extrémité nord-est, furent édifiées les tours *Samson*, du *Presbytère*, de *Gourdaine;* celles de la *Porte du Pont-Ysouard* et *Toussaint*. Le quartier de la Tannerie, ainsi réuni à l'ancienne cité, se trouvait, comme elle, coupé, dans toute sa longueur, par une voie presque droite, formée, toujours en se portant du nord-est au sud-ouest, par la succession des rues de Gourdaine, Saint-Hilaire et de la Grande-Tannerie. On perça plus tard, dans ce point, une ouverture connue sous ce titre, jusqu'au XVIIe siècle, où le nom de *portail Saint-Anne* lui fut donné jusqu'à la destruction, en 1691, de la porte que l'on avait bâtie. L'autre extrémité de cette grande ligne du quartier de la Tannerie n'eut d'ouverture qu'en 1745, par l'établissement de la *Porte Samson*, ogivale comme celle de la Cigogne, et qui fut détruite en 1815.

ENCEINTE DE SAINT-BENOIT. — Vers 1350, ce quartier fut environné de murailles; compris dans la cité qui s'allongea sensiblement par son extrémité sud-ouest, et prit, de ce côté surtout, une forme beaucoup moins régulière. Les anciens titres prouvent, du reste, que les travaux devaient être terminés à cette époque, et que l'enceinte de *Saint-Benoît* est postérieure à celle de la *Tannerie*.

Pour effectuer la première, on prolongea le mur de la seconde, à peu près en ligne droite, vers le pont Perrin, qu'elle traverse, jusqu'à la tour d'angle que l'on édifia, sous les noms successifs de tour du *Feu*, des *Chaînes*, de l'*Abreuvoir,* parce qu'elle était surmontée d'un fanal, donnait attache aux chaînes quibarraient la rivière, et se trouvait près de l'abreuvoir. De ce point, la nouvelle muraille se dirigeait en formant à peu près un angle droit et presque parallèlement à celle de Gourdaine et de l'enceinte romaine, en reliant dans son parcours les tours du *Cordier,* ou des *Roues*, du *Pas-d'Ane*, en demi-lune, et que l'on voit encore ; de la *Vassorrerie*, jusqu'à la tour *Battue,* à l'angle de la place de l'Éperon. Formant alors un angle très-obtus, elle gagnait, en ligne droite, la Vieille-Porte garnie de deux tours, et s'ouvrant à l'entrée de la rue ainsi

nommée, sur la place de l'Éperon : porte détruite en 1792. Continuant son trajet à peu près en directe ligne, cette nouvelle muraille parvient, sur la place de l'Éperon, jusqu'à la hauteur de l'extrémité correspondante de la rue des Boucheries, où s'élevait la tour d'angle, nommée *tour Corbin;* enfin, après avoir décrit un angle droit, elle venait directement se terminer à la tour d'angle gallo-romaine, qui se trouvait à gauche de l'escalier des Boucheries, en montant, et tout près de la tour du Bourreau.

Pour compléter ce qui touche particulièrement l'*enceinte de Saint-Benoît* ou de la *rue Dorée*, comme on la désigne encore, nous devons parler de l'*Éperon*, qui fut ultérieurement destiné à sa défense, bien qu'il n'ait été construit que 240 ans après.

Vers 1591, bien probablement à l'occasion de l'insuffisance des remparts dans ce point : insuffisance prouvée le 2 décembre 1589, lorsque le roi Henri IV y ruina la *tour Battue* par le jeu de sa grosse artillerie, on entreprit l'établissement de l'*Éperon*, ouvrage de fortification assez considérable, de forme triangulaire ; appuyé, par sa base, d'une part à la tour droite de la Vieille-Porte, en entrant, et de l'autre, en dehors de la tour Vineuse, de manière à l'enfermer ; portant sa pointe au sommet de l'angle aigu formé par la réunion de ses deux grands côtés, jusque vers la moitié de l'espace compris entre les rues Saint-Martin et du Porc-Épic, en se rapprochant beaucoup plus de celle-ci. Il embrassait, comme on le voit, dans un assez grand espace triangulaire, une partie de la rue des Fossés, de celle de la Barillerie, de la place qui porte son nom, de la rue des Boucheries et des terrains adjacents. Cette ligne de défense était composée d'une muraille à peu près aussi élevée que celle de la ville ; d'un fossé de 10 mètres en largeur et profondeur, qui fut comblé, en 1691, avec destruction de l'ouvrage entier, dont il ne reste aucun vestige, mais seulement un souvenir dans la place qui conserve son nom.

Par la clôture de Saint-Benoît, le Mans offrit, pour ainsi dire, trois villes dans une seule enceinte commune : la *cité* gallo-romaine, l'enceinte de la *Tannerie*, celle du quartier de

la rue Dorée. Cette considération prend un véritable intérêt, lorsqu'on voit la distinction se fonder non-seulement sur les délimitations particulières à ces trois enceintes, mais encore sur des intérêts et des priviléges propres à chacune d'elles : comme le prouvent plusieurs anciens documents officiels des 31 mars 1383 ; 18 avril 1475 ; 9 mai 1476, etc.; constatant la réalité d'intérêts distincts dans la perception des impôts sur les vins livrés au détail, les emprunts de la ville, etc., avec des collecteurs différents et des comptabilités particulières pour les rues de la *Cité*, *Dorée*, de la *Tannerie*.

A peu près vers l'époque de la clôture de Saint-Benoît, de 1360 à 1383, Guillaume d'Assé, qui commandait au Mans, fit pratiquer une ouverture dans la muraille d'enceinte gallo-romaine, assez près de la tour du Cavalier, sur la cour basse du château, *pour conduire plus directement*, *par le cloître*, *les malfaiteurs de la tour Orbendelle à la justice.* » C'est précisément entre cette porte et celle du château, où l'on avait, de 1350 à 1367, établi des douves et fossés, par conséquent avec des ponts-levis, qu'étaient accordées, ultérieurement, par la ville, des concessions de terrains : fait positivement constaté par le document dont nous avons déjà fait mention, et qui s'exprime à peu près ainsi : « La ville, après la démolition du château, faisait aux habitants des concessions de terrains dans la cour basse, entre les deux ponts-levis. » On comprend, du reste, la valeur historique de ce document, pour élucider plusieurs points assez obscurs des conditions relatives à cette construction fortifiée de Guillaume-le-Conquérant.

Enceinte de la cathédrale et de l'évêché. — Vers 1217, comme nous l'avons dit, en vertu de la concession faite au chapitre par Philippe-Auguste, la cité s'était trouvée déclose de ce côté pour le prolongement du chœur et la construction de la chapelle du Chevet ; et jusqu'à 1350, la réparation de la clôture n'avait été faite qu'avec de simples palissades. A cette époque, on bâtit, en murailles, l'enceinte de l'*Evêché*, à peu près telle qu'on la voit aujourd'hui. Cette muraille, en décrivant un demi-cercle irrégulier, part de l'enceinte de Guillaume, entre

la tour de l'*Arsenal* et la tour *Margot*, embrasse l'angle est de la cité gallo-romaine, où se trouve posée la cathédrale; offre, dans son parcours, au changement de direction des lignes, deux tours d'angle : celle des *Cordeliers*, celle du *Forgeur*, ou tour *Souty :* du nom d'un religieux qui l'habita pendant quelque temps, et se terminait à la tour Saint-Michel, qui n'existe plus, mais dont l'emplacement, au chevet de la chapelle du même nom, reste parfaitement connu.

L'expertise dont nous avons déjà parlé donne encore, 1671, plusieurs détails assez curieux sur l'état dans lequel se trouvaient alors plusieurs des objets que nous venons d'étudier : « La porte du *Pont-Neuf* présente un grand nombre d'avaries; les deux *aiguilles* et le *beffroy* sont entièrement pourris, et la barrière a besoin de quatre *pieux;* il faut remettre les chaînes en état; le machicoulis et la courtine d'au-dessus de la porte surplombent et menacent ruine; attendu que l'arc de dessous manque, *pour avoir été les pierres mangées de la lune.* »

« La porte du *Pont-Ysouard* réclame des travaux considérables; il faudrait réédifier *le portail et l'une des tours qui était du côté gauche, à sortir de la ville, ensemble un pavillon carré, qui était couvert de tuffeau de Saumur, et qui ont été démolis depuis quatre mois par ordonnance des échevins et procureur de ville, attendu qu'ils menaçaient ruine;* ce qui, par parenthèse, n'aurait dû se faire que *par l'avis d'une assemblée générale; le procureur du roi présent.* »

« A l'entrée du *Boulevard du Pont-Perrin,* il n'y a qu'une carrie, dont le dessus est pourri; quant à la porte, on ne sait d'abord ce qu'elle est devenue; mais, sur la réquisition du procureur du roi, M. Gendrot, notaire royal, voisin de cette porte, déclare *que les échevins l'ont fait enlever pour cause de vétusté, il y a trois ans.* »

Toutes les autres portes des avenues de la ville, et les différentes constructions d'enceinte dont parle encore cette enquête, furent trouvées dans le plus déplorable état, laissant à peine quelques traces plus ou moins avariées de leurs premières conditions, et tout ce qui pouvait être distrait l'ayant été sans

autorisation, ou détourné pour d'autres constructions, ayant d'ailleurs leurs allocations spéciales. C'est ainsi, dit l'enquête, « qu'au faubourg Saint-Jean, proche la maison prioralle de Saint-Victor, on ne trouve plus de trace de la barrière de la porte, qui y avait été placée durant les derniers troubles de 1650. A l'entrée de la rue du Pré, les échevins ont de même fait enlever, il y a cinq ans, la porte et la barrière qui y existaient, pour aider à faire établir le pont-levis du Pont-Ysouard. Le procureur du roi fait alors observer que *le revenu des octrois destiné* à l'entretien des ponts étant plus que suffisant pour cet effet, les échevins n'ont pu ni dû employer lesdites portes et barrières pour la réfection desdits ponts. »

De ce curieux document, ressortent plusieurs enseignements utiles à notre histoire locale : il permet de présager, pour la province du Maine, pour ses principales villes, pour celle du Mans surtout, la disparition progressive et prochaine du système entier des fortifications ; rendu moins puissant par la découverte de la poudre à canon ; moins nécessaire, par l'abolition du régime féodal ; et presque impossible, par la grande extension des cités vers des points d'ailleurs moins protégés de la nature. Il montre un étrange *laisser-aller* dans la surveillance administrative ; sa déplorable incurie, pour l'exécution réglée des plus urgentes réparations, etc. Conditions qui, jointes à plusieurs autres dans le gouvernement lui-même semblaient justifier ce triste pressentiment de Louis XIII, lorsqu'il disait : *La royauté s'en va !...*

La province du Maine, outre la position militaire avantageuse et les fortifications remarquables de sa capitale, offrait encore, au moyen-âge, un assez grand nombre de villes, et même de petites localités, si bien défendues par l'art et par la nature, que plusieurs d'entre elles, comme nous l'avons déjà vu, résistèrent, par la valeur des Cénomans, aux attaques violentes et répétées des Normands, des Anglais, des Bretons, des Angevins, etc., jusqu'au moment terrible où l'artillerie vint en renverser les murailles, en démolir complétement les tours et les bastions.

Parmi ces places, dont les glorieux souvenirs doivent être conservés dans l'histoire, nous citerons surtout, pour la Normandie, Saint-Cenery; pour le Maine, Ambrières, Ernée, Mayenne, Laval, Fresnay, Sillé-le-Guillaume, Beaumont, Ballon, La Ferté-Bernard, Sainte-Suzanne, etc.

III° Établissements civils. — A mesure que les principales villes du Maine s'agrandirent, que leur population devint plus nombreuse, que les hostilités moins fréquentes et moins terribles laissèrent aux esprits le loisir et le calme nécessaires aux projets d'amélioration et d'avenir; que le gouvernement, après l'abolition du régime féodal, usé par ses abus, devint plus monarchique, avec plus d'ensemble et d'unité dans l'administration; on négligea les enceintes fortifiées qui tombèrent en ruine, ou furent, en partie, détruites d'après les vœux des habitants et les visées d'un pouvoir qui tendait à l'absolutisme. On sentit le besoin de reporter les travaux de construction vers des établissements civils nécessaires aux développements des gestions locales, des arts, du commerce, des industries, etc. Nous indiquerons les principales de ces constructions de l'époque, surtout dans la ville du Mans, où leur étude offre des applications plus importantes et plus directes à l'histoire de la province, dont elle fut toujours la capitale.

Hotel de Ville. — Louis XI, comme nous l'avons déjà fait observer, institua un hôtel de ville au Mans, vers 1480, avec des privilèges particuliers, en souvenir des bons et loyaux services rendus par les Cénomans à son père, à lui-même; privilèges dont il fit disparaître une partie, en 1483, à la sollicitation des notables de la ville : cette noblesse municipale qu'il avait créée n'apportant, à l'avenir de la cité, que des charges assez onéreuses. Mais ce ne fut qu'en 1755, qu'on bâtit l'hôtel de ville actuel, sur l'emplacement qu'occupaient anciennement l'hôtel des monnaies et le palais des comtes du Maine, qui, vers 969, était habité par Hugues Ier, auquel commence la série de nos comtes héréditaires fonciers. Plusieurs vestiges de cette construction première offrent encore des pans de murailles à l'imitation du petit appareil des Romains, et quelques fenêtres

à plein-cintre paraissent, en effet, indiquer une édification du xe siècle tout au plus. La grande salle du palais qui existait alors était située au rez-de-chaussée. Ses proportions offraient quelque chose de gigantesque : 95 pieds de longueur, 70 de largeur, 72 de hauteur du sol au toit couvert en ardoises. Les combles étaient soutenus par douze colonnes en bois, de 42 pieds, disposées sur deux rangs, et supportées par des socles en pierre. On croit que cette vaste salle avait été construite plus tard que le palais, vers 1109, pour le mariage de Foulques V, comte d'Anjou, avec Eremburge, fille d'Hélie de La Flèche, comte du Maine. Elle tombait de vétusté lors de la fondation du nouvel hôtel de ville.

Salle de spectacle. — Depuis le fameux amphithéâtre gallo-romain, dont on retrouva les traces, vers 1791, en disposant les deux allées supérieures de la promenade des Jacobins, à l'est, dans le quartier des Arènes, ainsi nommé depuis longtemps, et, sans doute, en raison de la présence antérieure du Cirque, offrant plus de 300 pieds de diamètre, et pouvant admettre, suppose-t-on, plus de 7,000 spectateurs assis à l'aise, la ville du Mans ne paraît pas avoir eu d'autre lieu consacré aux représentations scéniques du moyen-âge, qu'une grande salle disposée, par M. Bareau, dans l'une des maisons de la Grande-Rue, pouvant à peine contenir 250 personnes. Nous ne parlons pas, en effet, ici des *mystères*, *de la fête des fous*, *de l'âne*, *etc.*, dont les exhibitions plus ou moins burlesques se faisaient dans les écoles, et, jusqu'aux derniers temps de l'époque dont nous parlons, même dans les églises. Il faut, en effet, arriver jusqu'en 1776 pour trouver, au Mans, une véritable salle de spectacle, même encore alors très-modeste, comme nous le verrons dans l'histoire des temps modernes.

Boucheries. — Pendant les premières phases du moyen-âge, le commerce de la viande se faisait ordinairement en dehors de l'enceinte murée des villes closes; aussi lorsque, vers 1693, on construisit, sous le nom de *boucheries*, le bâtiment destiné à cet usage, fut-il placé près des Bas-Fossés, au-delà des murailles gallo-romaines, dans la rue qui prit son nom.

Pour favoriser les relations de la cité avec la halle aux viandes et les autres établissements de la ville basse, on ouvrit alors ces murailles, et l'on construisit le vaste escalier qui reçut également la dénomination du bâtiment dont il facilitait l'accès. Dans ce dernier existaient plusieurs compartiments; les uns servant d'abattoir; les autres, au détail de la viande. Plus tard, les abattoirs furent éloignés de la ville; chaque boucher eut le droit de débiter chez lui; dès lors, vers 1735, le bâtiment des Boucheries devint *grenier* à sel, *halle au chanvre*, etc.

Poissonnerie. — La vente du poisson existait primitivement aussi hors l'enceinte murée, sans désignation bien précise de marché. Plus tard, elle s'opère entre les Boucheries et la tour Vineuse. En 1734, seulement, on fit un établissement spécial sur la place de l'Éperon, à côté de la fontaine Saint-Julien, où nous le voyons maintenant bien perfectionné, recevant, par des tuyaux de conduite, les eaux du trop-plein de celle de la Cigogne.

Halles. — Pendant longtemps, même dans les villes assez importantes, on ne trouva point ces bâtiments avec une appropriation particulière, commode, suffisante à leurs usages. La cité du Mans ne fut assurément pas favorisée pour ce genre d'établissement, puisqu'il faut arriver jusqu'en 1568 pour y trouver, sous ce rapport, les exigences du commerce encore à peine satisfaites. A cette époque, on bâtit, sur la place qui porta dès lors son nom, la *Halle*, destinée particulièrement au commerce des céréales, à l'installation passagère des marchands ambulants de toute nature, pendant les principales foires de cette localité.

Comme presque toutes celles de l'époque édifiées dans les autres villes des provinces de France, la *halle du Mans* fut un simple, mais vaste hangar, en bois, dont les combles couverts en ardoise étaient soutenus par des piliers en charpente, appuyés sur des socles en pierre, offrant la forme d'un parallélogramme régulier; elle était située sur la place de ce nom, plus rapprochée des côtés sud, est, du carré qu'elle représente, offrant sa longueur de l'est à l'ouest, et se trouvant en face du

fameux hôtel de la Biche, où se passèrent les scènes principales du spirituel *Roman comique.*

Cette vieille halle du Mans n'était pas belle, assurément. Elle était du moins assez commode, en harmonie de forme et d'étendue avec la place qui la recevait, etc. ; qualités, comme nous le verrons dans l'histoire des temps modernes, qu'est loin de présenter la halle ronde actuelle qui vint la remplacer en 1828.

PLACES PUBLIQUES, RUES, PONTS, ETC. — Ces voies de communication et ces espaces, ménagés pour les besoins communs, augmentèrent naturellement de nombre et d'étendue à mesure que les enceintes s'agrandirent ; surtout lorsqu'elles furent en partie détruites ; que l'on eut la faculté d'employer plus d'espace à la construction, aux dégagements des édifices publics et des maisons particulières.

PLACES PUBLIQUES. — Dans la cité gallo-romaine, on en comptait quatre seulement, et d'une étendue peu considérable ; celles : 1° *du Château*, sur laquelle fut, vers 1064, bâtie la citadelle par Guillaume-le-Conquérant ; 2° *Saint-Michel* et *Parvis-Saint-Julien*, dégagements étroits, bien insuffisants à la cathédrale ; 3° *Saint-Pierre*, ou du Marché, parce qu'elle servit, jusqu'en 1694, au débit de la viande, du poisson, des fruits, légumes, etc. Elle n'offre plus aujourd'hui que ce dernier usage. Elle paraît encore avoir anciennement servi de place d'armes ; on y voyait autrefois le palais des comtes, l'hôtel de la monnaie, que l'hôtel de ville est venu remplacer, vers 1757 ; les prisons, etc. ; 4° *du Gué-de-Maulny,* ou marché au beurre, près de la précédente.

Les enceintes anglo-franques n'ajoutèrent aucune place publique notable à celles de l'enceinte romaine ; mais lorsque les murailles furent ouvertes, démolies ou ruinées, les fossés comblés, tandis que la ville prit, en même temps, un accroissement progressif, on vit s'établir des places nouvelles d'une étendue bien plus considérable que celle des anciennes.

Place des Jacobins. — Elle fut commencée d'abord dans sa partie qui sert aujourd'hui de marché aux chevaux, occupant

l'extrémité nord-ouest du vaste polygone irrégulier qui comprend le marché aux bœufs et les promenades, par lesquels on la compléta dans la suite. Cette première partie fut disposée, vers 1686, en comblant, de ce côté, les fossés qui se trouvaient au pied des murailles; en aplanissant la terrasse, que le maréchal Bois-Dauphin avait, à grands frais, élevée en 1589, pendant qu'il commandait au Mans pour la ligue, afin de s'opposer à la prise de cette ville par Henri IV. Le marché aux bœufs et la promenade, comme nous le verrons dans l'histoire des temps modernes, se firent seulement, vers 1793, aux dépens des enclos du couvent des *Cordeliers* et de celui des *Jacobins*, dont ce vaste et bel ensemble porte encore le nom.

Place de l'Éperon. — Elle fut établie, vers 1691, en partie sur l'emplacement et par la destruction de l'espèce de bastion triangulaire, dont elle prit et conserve le nom. Cette place, très-inégale dans toute la surface, offre la forme d'un parallélogramme très-irrégulier, étendu, suivant sa longueur, à peu près de l'est à l'ouest. Elle fut sensiblement élargie, vers 1740, par l'adjonction de plusieurs terrains. Des avenues d'ormes, qu'on y avait plantés, ont disparu. La même chose est arrivée pour les gros arbres qui se trouvaient également sur la place des Bas-Fossés, reliée à celle de l'Éperon par la rue des Boucheries.

Place des Halles. — De forme irrégulièrement quadrilatère, établie sur la partie élevée du plateau de l'ancien faubourg de la Couture, cette place assez vaste est étendue, suivant son principal diamètre, du nord-est au sud-ouest. Son existence est antérieure à 1568, puisqu'à cette époque on y bâtit *la halle*, dont elle emprunte son nom. Consacrée spécialement au commerce, elle est, sans aucune comparaison, la plus vivante, la plus fréquentée, surtout les jours de marché, de foires; c'est, au point de vue capital de l'existence active, le centre, l'âme de la cité.

Quelques autres places de la ville du Mans, telles que celles de l'Étoile, Saint-Nicolas, de la Sirène, etc., d'origine moderne,

présentent seulement de simples carrefours sans importance particulière.

Rues. — Dans l'enceinte gallo-romaine, comme nous l'avons dit, existaient deux voies principales, en mesurant à peu près tout le parcours : 1° la *Grande-Rue*, aux extrémités prolongées de laquelle se trouvaient les portes de la cité ; 2° la succession des rues de la *Verrerie*, de *Vaux*, des *Chapelains*. Dans l'enceinte franque de Gourdaine, une grande ligne semblable, également formée par la sucession des rues de la *Grande-Tannerie*, de *Saint-Hilaire*, de *Gourdaine* ; étendue de la porte *Sainte-Anne* à la porte *Samson*. Enfin, dans l'enceinte de Saint-Benoît, également une voie principale, s'étendant, par une ligne ondulée, du *Pont-Perrin* à la porte de l'*Éperon ;* par la succession des rues *Dorée* et de la *Vieille-Porte*.

Ces lignes de communication, malgré leur titre imposant de *Viæ principales*, voies principales, n'offrent, comme toutes celles des vieilles cités, que des rues étroites, inégales, tortueuses; ouvertes au caprice des particuliers, sans aucun alignement, aucun plan d'ensemble; dont les maisons, élevées par étages *surplombants*, ferment presque, dans les régions supérieures, tout accès à l'air, au colorique, à la lumière, avec toutes les conséquences d'insalubrité d'une aussi vicieuse disposition; que, du reste, expliquent l'importance du terrain dans ces espaces resserrés entre quatre murailles, la nécessité de chercher dans l'air ce qui manque sur le sol ; le défaut d'urgence d'une large ouverture de ces voies dans un temps où les voitures n'étaient pas connues, ou tout au moins ne se trouvaient point employées dans l'intérieur des anciennes cités, etc. Dans ces différentes enceintes, les voies secondaires, établissant communication avec les voies principales, étaient peu multipliées par les mêmes raisons, et plus défectueuses, plus malsaines encore.

Vers la fin du moyen-âge, et surtout dans les temps modernes, les rues de nos villes du Maine, de celle du Mans en particulier, devinrent, comme nous le verrons, plus droites, plus larges, mieux alignées; mais, en raison des intérêts particuliers

qui, dans les villes de province, dominent presque toujours les intérêts généraux, aucune de nos rues nouvelles, même les plus importantes, n'offrit un nivellement désirable; c'est un défaut capital que nous aurons occasion de déplorer, et qui gâte essentiellement les plus belles voies de communication de notre cité moderne.

Ponts. — Dans les temps anciens, l'usage des ponts était à peine connu dans les villes de province pour le passage des rivières. On les traversait ordinairement sur des bateaux pour les hommes; sur des bacs, pour les voitures, chevaux, objets d'un grand poids, etc. Celui qui servait à cet usage, vers l'extrémité nord-ouest de la ville, s'appelait, dit-on, *Gourdaine*, ce qui, d'après les vieilles traditions, aurait fixé la dénomination de cette partie basse de la cité. Plus tard, on construisit des passerelles en bois; enfin, on bâtit, vers une époque moins reculée, des ponts en pierre, qui se multiplièrent, dès-lors, presque partout, en raison de l'extension des villes ayant rivière, de l'augmentation progressive des habitants, et du besoin incessant de communications promptes et faciles.

Lorsque la cité du Mans eut un certain nombre d'habitations sur la rive droite de la Sarthe, les relations de la rive gauche, bornées d'abord à celles des campagnes ou des villes du côté opposé, se multiplièrent assez pour exiger la construction de plusieurs ponts sur le trajet de la rivière dans cette ville et ses faubourgs. Il est donc probable que plusieurs de ces moyens de passage existèrent antérieurement à ceux que nous voyons. Les conjectures sont ici permises; nous nous arrêtons aux réalités. Deux ponts en pierre appartiennent à nos constructions du moyen-âge, et doivent seuls fixer notre attention : les ponts : *Ysouard* et *Perrin*. Les deux autres : le pont *Napoléon*, et le pont *Suspendu*, situé près de l'usine à gaz, trouveront place dans l'histoire de leur époque.

Pont Ysouard. — On sait, par tradition, que, dès le IXe siècle, il existait, à peu près à l'emplacement du pont Ysouard actuel, sous le nom de pont *Sainte-Marie*, une construction de ce genre, dont il ne reste aucun vestige; mais on ignore l'époque

précise où le pont *Ysouard* lui-même fut bâti. Presque entièrement reconstruit, vers 1809, lors de l'édification du pont *Napoléon*, il établit une communication facile entre les quartiers de Gourdaine et du Pré, s'ouvrant, d'une part, dans la grande rue de ce nom, de l'autre, dans celle qu'il sert à désigner.

Pont Perrin. — On le nomme encore *pont Saint-Jean*, en raison du quartier qu'il fait communiquer avec la cité. La première pierre en fut posée vers 1560, par Jacques Taron, lieutenant-général en la sénéchaussée du Maine. Il met en rapport la rue Saint-Jean avec la rue Dorée, au carrefour de la Galère ; et, jusqu'à la construction du pont Napoléon, eut une grande importance comme servant surtout aux communications des grandes routes de la Bretagne et de la Normandie. Aujourd'hui, moins utile sans doute, au point de vue général, il offre encore assez d'avantages aux fréquents transports de la cité dans le quartier Saint-Jean; de celui-ci dans la cité, pour qu'on ne l'abandonne pas à la ruine fâcheuse qui, par défaut de réparations et d'entretien, ne manquerait pas de l'atteindre dans un temps donné : ruine que l'on pourrait d'un autre côté beaucoup regretter, si le pont Napoléon venait à péricliter, et si ses avaries exigeaient d'importantes et longues réparations.

Fontaines, puits publics. — La ville du Mans, pendant la domination romaine, paraît avoir été mieux approvisionnée d'eau que dans le moyen-âge. Un aqueduc en pierre et ciment, de 60 centimètres de largeur, sur 50 de hauteur, amenait l'eau, pour les besoins de la cité, du lieu des *Fontenelles*, situé commune de Sargé, à 7 kilomètres du Mans. Cet aqueduc romain, d'après MM. Maulny et Renouard, qui l'ont retrouvé, décrit, «passe sous le chemin du Vieux-Pavé, après avoir reçu, par un autre aqueduc de même origine, le ruisseau de Monnet, suit la pente du grand et du petit Bangeant, traverse le côteau de Saint-Vincent, et verse enfin ses eaux dans les salles des bains publics situés dans toute la longueur de la rue de Gourdaine. Ces salles voûtées, construites en partie avec des briques, servent aujourd'hui de caves à plusieurs maisons. »

L'aqueduc, lors de l'épiscopat de saint Aldric, vers 832, ne fournissait plus d'eau pour subvenir aux besoins pressants de la population ; le charitable évêque en fit construire un autre qui prenait l'eau près d'Isaac, au lieu des *Fontaines*, où se voient encore des regards assez bien conservés. Cet aqueduc, offrant une largeur de 27 centimètres, une hauteur de 32, conduisait l'eau dans les réservoirs publics, alors composés des fontaines du parvis Saint-Julien, de la place Saint-Pierre, de la porte de la Cigogne, etc. Ultérieurement détruit, il fut remplacé par des canaux qui servent encore aux mêmes usages. Nous parlerons plus tard du bel établissement de ce genre que la ville vient de former, et de la fontaine un peu moins remarquable, dont on a cru décorer la place des Jacobins. Quant aux anciennes, la première de toutes serait celle de la Poissonnerie, que l'on nomme aussi de *Saint-Julien*, d'après les traditions qui l'attribuent au miracle fait par notre apôtre du Maine lors de son arrivée dans la cité. Les autres sont encore les fontaines Abel, au bas du tertre Megret ; de l'Hôpitau, de Pérégrin, du Vivier, de Saint-Michel, etc., dans la rue de la Tannerie. Les constructions élevées sur les autres sont modernes : celles de Saint-Pierre, au milieu de la place de ce nom, était de 1701 ; celle de Saint-Julien, sur la place Saint-Michel, de 1744. Les puits que l'on peut citer étaient ceux de Saint-Vincent, du Pont-Neuf, de la place Saint-Nicolas, de Quatre-Roues, de la Chaîne, à Saint-Gilles, de Saint-Pavin-des-Champs, etc.

Cimetières. — Pendant toute la domination romaine, comme nous l'avons dit, les règlements d'une bonne police hygiénique s'opposèrent aux inhumations dans l'enceinte des villes ; aussi notre premier évêque, saint Julien, fit-il placer le plus ancien des cimetières chrétiens de la ville du Mans au delà des murailles, sur la paroisse actuelle du Pré, dans le voisinage de l'église, bâtie longtemps après, et de la rive droite de la Sarthe.

A partir du VIe siècle, ces règlements, d'une haute prudence, ne furent plus observés. Non-seulement on enterra dans

les villes murées et closes, mais encore chaque monastère, chaque paroisse eut un cimetière particulier, placé, pour la facilité des inhumations, autour de l'église, qui devint elle-même un véritable *sarcophage* où l'on déposait les restes des hauts dignitaires du clergé, des grands seigneurs du lieu, des chrétiens morts en odeur de sainteté, etc. : le désir d'honorer les morts faisant oublier ici les égards et la sécurité qu'une sage administration doit aux vivants.

Avec le progrès du temps et des lumières, on réforma ces abus; mais si lentement, avec si peu d'ensemble, qu'on les rencontre même encore aujourd'hui dans quelques localités. Au Mans, un lieu de sépulture, commun au plus grand nombre des habitants, fut établi, sous le nom de *Grand-Cimetière*, dans le faubourg de la Couture, au sud-est, et tout près de la ville; par conséquent dans le dernier endroit qu'il eût été convenable de choisir : la cité se trouvant alors sous le vent le plus dangereux lorsqu'il est chargé d'émanations nuisibles. Il serait assez difficile d'établir positivement l'époque de l'ouverture *du Grand-Cimetière*, mais on peut croire qu'il existait déjà vers 1309, puisque l'on cite une chapelle, *Sainte-Catherine*, ou *du Grand-Cimetière*, « qui s'y trouva construite à cette époque, dit M. Pesche, par Jean Châtelain. » Nous verrons, plus tard, que, dans ces derniers temps, un cimetière beaucoup plus vaste et mieux situé vint remplacer celui-ci ; de manière à satisfaire en même temps aux exigences de l'hygiène et de l'accroissement progressif de la population.

III° Constructions relatives aux églises chrétiennes dans la province du Maine.

C'est particulièrement dans l'édification des temples chrétiens, au moyen-âge, que nous allons voir l'esprit éminemment religieux de cette époque se révéler avec les témoignages d'une foi vive et sincère, que nous ne retrouverons plus d'une manière aussi touchante, aussi générale, aussi complète dans

nos temps modernes ; au milieu même des brillants prestiges d'une civilisation plus apparente que réelle, plus satisfaisante pour l'esprit que pour le cœur ; pour l'imagination, que pour le jugement ; pour les sciences, les arts, les industries surtout, que pour la philosophie, la morale et spécialement la religion.

Nous avons déjà vu comment se formaient, au moyen-âge, ces associations d'ouvriers, d'artistes, pour la construction des églises, pour leur décoration en général si parfaite ; comment les populations entières, sans aucune distinction de rang, de fortune, de naissance, venaient concourir de leurs deniers, de leurs mains à ces pieuses fondations, où chacun se faisait un devoir consciencieux d'apporter sa pierre et son travail. Examinons actuellement, dans la province du Maine, les chefs-d'œuvre sortis de cette grande, noble et généreuse collaboration ; nous y trouverons le fructueux avantage d'unir la conséquence au principe ; l'application, à la théorie, pour la solution du problème important de l'économie sociale relative aux trois grandes phases de notre histoire.

Nous possédons un si beau type de ces constructions religieuses du moyen-âge, que nous devons naturellement commencer par son étude sommaire, pour examiner ensuite avec la même concision les autres églises du Mans et celles des principales villes de notre province.

I. Églises du Mans.

Elles furent très-nombreuses pendant le moyen-âge, non-seulement en raison de la multiplicité des monastères, mais encore des paroisses dont la révolution de 1793 a produit une énorme réduction, tandis qu'en même temps elle vendait et démolissait la plupart des édifices religieux. Nous rappellerons celles qui existaient, et nous décrirons succinctement celles que l'on voit encore aujourd'hui.

Nous ferons observer, à cette occasion, que dans notre province, comme dans la plupart des autres, la restauration des

temples chrétiens fut trop souvent effectuée sans intelligence, sans goût, sans aucun respect des traditions, des choses, des temps et des lieux. Il serait dès lors bien à désirer de voir tous les prélats s'élever contre de pareils abus, ainsi que l'ont fait ceux du Mans, de Tours, de Bordeaux surtout; lequel s'exprime clairement sur ce point, dans une circulaire adressée à MM. ses curés. « Nous renouvelons à MM. les curés l'avis, déjà donné plusieurs fois, de n'entreprendre aucune réparation dans leurs églises sans nous avoir préalablement consulté... Des faits récents assez nombreux, dont nous avons été le témoin dans nos visites pastorales, nous donnent la preuve que la restauration des églises, dans les villes et dans les campagnes, se fait quelquefois sans goût, et souvent de manière à ôter à d'anciens monuments le caractère et le style qu'ils tiennent du siècle où ils ont été élevés. Tels sont en particulier le badigeonnage, le grattage, la pose des boiseries modernes et des tableaux qui dérobent à la vue les colonnes, chapiteaux et autres objets d'art; le pavage, qui enlève d'anciennes pierres tumulaires, etc... Les fabriques sont responsables des dégradations qu'elles laissent ou font commettre. Il n'y a pas de dépenses plus malheureusement effectuées, que celles qui ont pour objet *d'embellir* une vieille église par des changements ou additions étrangères à la pensée de son auteur. »

Vers la même époque, en 1838, Monseigneur l'archevêque de Tours faisait ressortir l'importance de l'archéologie, « qui fait lire sur la pierre comme dans un livre les transformations sociales et les conquêtes du christianisme. » Il insistait pour que les restaurations des églises ne vinssent pas maladroitement changer et surtout effacer des caractères aussi précieux.

CATHÉDRALE DU MANS. — Pour éviter, dans l'histoire abrégée de notre belle cathédrale, une confusion pénible et des redites fastidieuses, nous ferons d'abord observer que l'édifice actuel n'offre absolument rien des premières constructions; qu'il ne fut sérieusement commencé que vers 1055, par l'évêque Vulgrin; que les plans suivis dans son édification n'offrent point le grand caractère d'une seule pensée, d'une œuvre d'unité

d'ensemble, que l'on y trouve au contraire, mais peut-être avec une compensation artistique au point de vue de l'archéologie, les caractères de créations appartenant aux XIe, XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles : époque à laquelle il fut seulement terminé, sous l'épiscopat d'Adam Chastelain, vers 1430, après une durée de quatre siècles à peu près; ce qui rendit *l'œuvre de saint Julien* proverbiale dans notre pays, pour caractériser une entreprise qui ne finit pas.

Examinons en conséquence les constructions antérieures à celle-ci ; décrivons ensuite cet édifice tel qu'il se trouvait au XVe siècle, et suivons, enfin, les principales phases de son édification.

I° CONSTRUCTIONS ANCIENNES. — A son arrivée dans le Maine, vers l'an 70 de l'ère chrétienne, avec délégation de saint Pierre, et, disent les anciens titres, par l'intermédiaire de saint Clément, saint Julien fut reçu dans la ville du Mans avec beaucoup de bienveillance et d'estime par le gouverneur, qui portait le titre de *defensor civitatis;* d'autres disent le nom même de *Defensor*, ou défenseur.

Frappé de la vérité des enseignements du saint apôtre, le gouverneur, avec toute sa famille, embrasse la religion qu'il venait prêcher ; lui donne un logement dans son palais, occupant à peu près l'emplacement actuel de la cathédrale ; et, pour les cérémonies de son culte, la grande salle ou *basilique* jusqu'alors consacrée aux tribunaux qui rendaient la justice, et qui devint, en conséquence, le premier rudiment de la métropole du Maine.

Du reste, un grand nombre d'autres églises chrétiennes s'établirent ainsi dans *les basiliques*, partie constituante, essentielle de l'habitation des citoyens riches, puissants de cette époque; et dont ils se servaient pour les assemblées de leurs clients, de leurs esclaves, etc. « La basilique, dit M. Dezobry, *Rome au siècle d'Auguste*, était alors une pièce tout à fait indispensable dans les maisons des grands. » « Elle ressemblait, dit Vitruve, *de l'Architecture*, chez les riches Romains, aux basiliques publiques. » Celles-ci devinrent quelquefois des églises

sous les empereurs chrétiens ; mais le plus souvent, comme leur forme l'indique, ces temples furent édifiés complétement dans le but d'être immédiatement consacrés à la religion du Christ. Quant à leur nom, le mot Βασιλευς, roi, *maison royale,* en indique assez l'origine. Or, si l'on a pu donner ainsi le nom de *basiliques* à ces lieux employés aux usages des grands de la terre, on a dû le conserver, avec plus de raison encore, aux cathédrales consacrées à la majesté de Dieu.

C'est dans cette *basilique*, faisant partie du palais de Défensor, que saint Julien établit son église par une appropriation, une consécration nécessaires ; et qu'il en forma le saint lieu de réunion, où les fidèles néophytes venaient chaque jour prier, s'instruire, et se convertir au christianisme. Cette consécration au Sauveur eut lieu sous l'invocation de saint Pierre et de Marie.

Saint Thuribe et saint Pavace, associés à saint Julien pour sa mission dans le Maine et ses deux légitimes successeurs au siége épiscopal du Mans, ne paraissent pas avoir eu d'autre cathédrale, que sans doute ils auront pris soin d'agrandir en conséquence des besoins amenés par l'augmentation progressive du nombre des chrétiens.

Alors éclatèrent ces violentes persécutions, qui non-seulement dans Rome idolâtre, mais encore dans les Gaules, où sévissait le polythéisme, pour les villes, et le druidisme, pour les campagnes, forcèrent les malheureux chrétiens à se réfugier dans les catacombes, les mystérieux souterrains, les lieux abandonnés et sauvages, seul moyen d'éviter les plus cruels supplices. Le christianisme n'en continua pas moins son œuvre, que rien ne pouvait désormais arrêter complétement dans sa marche ; mais il fut contraint de procéder secrètement, dans l'ombre, sans aucune cérémonie publique, sans aucune démonstration apparente ; sans laisser enfin d'autres vestiges de son passage que le témoignage des souvenirs et des traditions.

On s'étonne, ensuite, ou mieux on feint de s'étonner de voir, au milieu de ces terribles persécutions, la chaîne épiscopale rompue entre les évêques *traditionnels* et les évêques *histori-*

ques, se renouer enfin à saint Liboire, vers 337, précisément avec le retour du calme et de la paix de l'Église. Assurément une disposition contraire aurait bien plus lieu de surprendre, si l'on n'avait besoin d'improviser si gratuitement une objection, de cette rupture, contre l'origine apostolique des églises de France en général, de celle du Mans en particulier. Nous avons fait justice de cette vaine prétention d'attaquer ainsi l'unanimité des plus respectables documents ; nous n'y reviendrons pas.

Pour trouver actuellement quelques faits relatifs aux constructions de la cathédrale du Mans, il faut arriver jusqu'à l'épiscopat de saint Innocent, vers 513. Ce prélat fit donner plus d'élévation à la première basilique ; en prolongea l'édification dans sa partie orientale ; et l'ayant enrichie des reliques authentiques de saint Gervais et de saint Protais, qu'il avait obtenues de l'archevêque de Milan, en fit une consécration nouvelle, sous l'invocation de ces deux saints martyrs.

A partir de cette époque jusqu'à l'épiscopat de Francon Ier, vers 793, cette église fut alternativement enrichie, dans son ornementation intérieure et dans son patrimoine, par les dignes évêques saint Bertrand, saint Hadouin ; dévastée, honteusement spoliée pendant l'administration si désastreuse et si déplorable du prélat Gauzelin ; mais on ne fit rien de notable pour sa construction ; les réparations se trouvèrent même tellement négligées vers la fin de cette période, qu'elle tombait en ruines, et présentait ainsi le plus fâcheux état. Ce fut alors que Francon Ier, favorisé par la bienveillance de Charlemagne, rétablit sa cathédrale dans un bon état, la fit en partie couvrir de plomb, et remplaça, dans son intérieur, presque tous les ornements dilapidés.

Vers 832, l'évêque saint Aldric prit la plus grande part à ces anciennes constructions. Voulant donner à sa cathédrale un développement digne de son objet, il la fit presque entièrement réédifier. Secondé par les secours de Louis Ier, qui lui portait une profonde affection, saint Aldric y fit bâtir, à neuf, un chœur de forme à peu près semi-circulaire, d'après les anciens documents, entouré d'un bas-côté ; reconstruire la nef

presque en entier, avec portiques et parvis ; augmenta le nombre des autels de 14 à 15, sans parler de celui du chœur, d'un fini remarquable. On prétend qu'il plaça dans les beffrois une sonnerie de douze cloches parfaitement harmonisées. Ce digne évêque eut la douleur de voir ses grands et riches travaux en partie dévastés par les irruptions des Normands. Ce fut, comme nous l'avons exposé avec les détails convenables, dans l'histoire de sa vie, qu'il fit, le 25 juillet 834, avec solennité, la translation des reliques de saint Julien, etc., du cimetière des chrétiens, oratoire du Pré, dans la cathédrale qu'il venait de consacrer, en ajoutant, aux patrons de cette basilique, *saint Julien*, dont elle prit désormais le nom. Des historiens modernes reportent ce fait jusqu'à 940, sous l'épiscopat de Mainard, XXXIII[e] évêque du Mans. Nous croyons positivement devoir conserver ici l'opinion des plus anciens documents relatifs à cette métropole.

De 857 à 940, les évêques *Robert* et *Mainard* surtout réparèrent, autant qu'il fut en leur pouvoir, les dilapidations et les ravages faits à leur cathédrale par les Normands, à cette désastreuse époque ; mais les constructions de la métropole du Mans, élevées peut-être avec trop de précipitation, dans tous les cas avec peu de solidité, ne tardèrent pas à tomber en ruine d'une manière assez complète pour exiger l'édification d'une cathédrale nouvelle plus vaste, et surtout plus durable.

II° CONSTRUCTIONS ULTÉRIEURES. — Nous étudions, sous ce titre, la cathédrale du Mans, commencée par l'évêque Vulgrin, vers 1055, et terminée, vers 1430, pendant l'épiscopat d'*Adam Chastelain*, après un peu moins de quatre siècles de travaux, souvent interrompus ou compromis par les ravages des incendies et des invasions armées.

Nous décrirons d'abord, en peu de mots, cette cathédrale telle qu'on la voit aujourd'hui ; nous indiquerons ensuite les principales phases de son édification.

La cathédrale du Mans, l'une des plus belles, des plus majestueuses de France, placée dans le point culminant de l'ancienne cité gallo-romaine, tout près de la porte septen-

trionale, offre une vaste et noble construction ; occupant, dans son ensemble, une superficie d'environ 5,000 mètres carrés ; sa forme est celle d'une croix latine, posée comme dans toutes les églises chrétiennes régulières. La plus grande longueur de l'édifice, dans œuvre, du grand portail *occidental*, au fond de la chapelle du chevet, est de 130 mètres ; sa plus grande largeur, au niveau du chœur, de 32 ; sa plus grande élévation, sous clef de voûte, de 34.

Son ensemble se compose de six parties principales : 1° *la nef ;* 2° *le transept ;* 3° *la grosse tour ;* 4° *le chœur ;* 5° *les chapelles* ; 6° *les dégagements accessoires.*

1° *La nef* présente la forme d'un parallélogramme de 58 mètres en longueur, sur 24 de largeur, en y comprenant les bas côtés limités, chacun par son rang de colonnes alternativement simples, en *faisceau*, que surmontent des arcs en plein-cintre primitivement ; cette partie de l'édifice, dont la voûte est beaucoup moins élevée que celles du transept et du chœur, n'ayant que 22 mètres, offre cependant une simplicité noble et de bon goût. Elle présente, comme issues : la grande porte occidentale, de laquelle on descend sur le parvis, au moyen d'un large escalier ; une petite porte à droite ; une porte latérale plus considérable au côté méridional, avec péristyle.

2° *Le transept*, ou croisée, offre une longueur de 59 mètres, une largeur de 10, avec une élévation, sous voûte, de 34 mètres. Ouvrant, à son extrémité sud, au moyen d'une assez grande porte, sur la place Saint-Michel, après le passage voûté sous la tour. Deux autels occupaient ce transept, un de chaque côté de l'entrée du chœur. Son bras septentrional est terminé par une magnifique rose en verres de couleur; et le méridional, par la *grosse tour*, complétement liée à sa construction.

3° *Cette grosse tour*, de forme carrée, se trouve, dans toute sa hauteur, soutenue par d'énormes contreforts disposés en pilastres , et creusés de plusieurs niches, où se voient des statues représentant divers personnages éminents. Elle est couronnée par une galerie en pierre, surmontée d'un dôme que termine une pyramide en fonte avec sa croix. L'élévation,

au-dessus de la place Saint-Michel, est de 52 mètres à la dernière galerie; de 65, jusqu'à la croix qui termine le clocher; enfin, au-dessus du niveau moyen de la Sarthe, de 100 mètres au moins. On y monte par un escalier assez étroit, décrivant une spirale, dont les marches, en pierre calcaire, au nombre de 265, sont usées, sous le pas, dans une assez grande partie du parcours jusqu'à la moitié de leur épaisseur, et devenues assez dangereuses dans le quart supérieur de cet escalier, pour qu'on les ait recouvertes d'un revêtissement en fonte cannelée.

4° *Le chœur.* — C'est là surtout que l'observateur s'arrête, considère et réfléchit. *La nef* est belle, sans doute, mais très-simple, un peu massive. On a d'ailleurs gâté son caractère essentiel de *plein-cintre*, qui marquait bien son époque, en y faisant, en sous-œuvre, des ogives discordantes, mais heureusement très-mal *simulées*, permettant de retrouver les pleins-cintres mutilés, et dont plusieurs ont été respectés; sans doute pour ne pas compromettre entièrement la beauté primitive de cette partie de l'édifice. *Le transept* marque la transition de l'œuvre; il est majestueux, mais on le trouve, en général, un peu rétréci pour sa longueur : à la partie que nous allons considérer, la critique s'arrête, et ne laisse de place qu'à l'étonnement, à l'admiration!

Le chœur de la cathédrale du Mans est d'un style ogival pur, nous pourrions dire parfait, puisque, dans toute la France, des hommes compétents n'ont trouvé que celui de la cathédrale de Beauvais qu'on puisse lui préférer; et cependant le proverbe ajoute, au point de vue des métropoles de ce pays : « *chœur*, de Beauvais; *nef*, d'Amiens; *portail*, de Reims. »

Dans ses belles et riches proportions, il présente une longueur de 44 mètres sur une largeur de 32, en y comprenant ses latéraux, dont il est séparé par une ligne circulaire de colonnes en *faisceau*, qui semblent jaillir de leurs socles vigoureux, s'élever par une sublime impulsion vers le ciel, à la fois avec hardiesse, grandeur et légèreté, pour se perdre sans confusion, sans transition appréciable, dans ces gracieuses ogives latérales et dans ces nervures élégantes, qui soutien-

nent, sans effort apparent, à plus de cent pieds d'élévation, ces voûtes aériennes, qui vont admirablement s'harmoniser avec les autres parties de l'ensemble. Ici, tout paraît monter vers le séjour éternel, entraînant avec soi l'âme absorbée dans une profonde et religieuse contemplation! Ici, par un art merveilleux, se trouvent, en effet, réunis les véritables caractères du temple chrétien : simplicité, richesse, grâces, décence, grandeur humaine et majesté divine !...

5° *Les chapelles.* — Au nombre de onze, rangées sur une ligne semi-circulaire, autour du chœur, elles en circonscrivent les bas-côtés. La chapelle de Notre-Dame-du-Chevet, placée, d'après l'usage, sur le grand diamètre de l'édifice, présente 18 mètres de profondeur sur 5 de largeur ; les autres, dont six occupent la gauche et quatre la droite de celle-ci, en y entrant, avec une largeur pareille, n'offrent que 11 mètres de profondeur.

6° *Les dégagements accessoires* se composent de la *sacristie*, placée à droite du chœur, et dont la porte présente une ornementation assez riche provenant de l'ancien jubé, etc.

Au nombre des objets remarquables déposés dans la cathédrale du Mans, nous citerons surtout les suivantes :

MAUSOLÉE DE GUILLAUME LANGEY-DUBELLAY. — Autrefois placé dans la chapelle de Notre-Dame-du-Chevet, il se voit aujourd'hui dans celle des fonts baptismaux. Ce beau monument fut érigé par Jean Dubellay, évêque du Mans, à la mémoire de Guillaume Langey-Dubellay, son frère aîné, lieutenant du roi en Piémont, mort en 1543. Il représente le personnage, en pierre de liais, à demi-couché sur un sarcophage orné de bas-reliefs en marbre blanc, d'un mouvement, d'un fini, d'une richesse admirables ; tels enfin qu'ils devaient sortir du ciseau puissant de Germain Pilon. Ces sculptures, en marbre blanc, sont merveilleusement conservées ; la statue seule, en pierre, offre quelques mutilations.

SARCOPHAGE DE CHARLES IV D'ANJOU, COMTE DU MAINE. — Il se trouve placé en face du précédent ; mais, au point de vue artistique, est loin d'offrir la même importance.

TOMBEAU DE LA REINE BÉRENGÈRE, COMTESSE USUFRUITIÈRE

du Maine ; — il fut transporté, de l'abbaye de l'Épau, lieu de la sépulture de cette souveraine, dans la cathédrale du Mans, en 1821, près de l'autel du Crucifix.

Monument de Monseigneur Bouvier, lxxxii[e] évêque du Mans. — On vient de l'établir à l'endroit même qu'occupait celui de la reine Bérengère, et que l'on a *rélégué* dans le bras sud, au pied de la muraille du transept, à droite en sortant.

Le monument de Monseigneur Bouvier, presque tout en pierre blanche, est simple, modeste, sans richesse exagérée d'ornementation, par conséquent de bon goût : tel qu'aurait pu le désirer le modeste et simple évêque dont il a pour objet d'honorer la mémoire.

Il offre l'apparence d'une petite chapelle ogivale, sous le portique de laquelle on voit le digne prélat à genoux, dans l'attitude recueillie de la prière ; et d'une si parfaite ressemblance, que c'est, à notre sens, l'une des plus heureuses traductions de la physionomie du pieux évêque.

Au-dessous, existe un bas-relief, naïve et touchante expression des instants suprêmes du modeste prélat, assisté, sur son lit de mort, par notre malheureux et bien-aimé Pontife Pie IX. Ici, les deux seuls personnages de cette scène pénible, édifiante à la fois, sont parfaitement rendus comme ressemblance et comme expression : la souffrance et la résignation se peignent dans les traits du bon évêque ; la bienveillance et la douleur se traduisent dans ceux de l'excellent Pontife : c'est l'indicible expression d'un père qui voit mourir l'un de ses plus chers enfants !...

La critique, peut-être, pourra s'exercer au point de vue sévère de l'art; mais à celui du sentiment, nous n'avons que des éloges à donner à cette œuvre simple et touchante, due au ciseau de M. Louis Chenillion, du Lude, et presque un enfant du Maine.

L'inauguration du pieux monument s'est faite, avec solennité, le vendredi 9 août 1861, au milieu d'un nombreux concours des habitants du pays ; surtout des ecclésiastiques de la Sarthe et de la Mayenne, venus, en foule, rendre à l'ancien

supérieur du grand séminaire, au digne évêque du Mans, ce dernier témoignage d'une gratitude et d'un affectueux respect, auxquels il avait acquis les titres les plus honorables et les mieux mérités.

Sépulture du Christ. — Elle remplit, en grande partie, la dernière chapelle, à droite de celle de Notre-Dame-du-Chevet, sous le titre « *d'autel de Saint-Pierre* : » l'un des personnages principaux de la scène qui s'y trouve représentée. Cette œuvre, effectuée par notre compatriote, Gervais Labarre, en 1610, sans pouvoir se comparer à celle de Germain Pilon, n'est assurément pas sans mérite. Nous voudrions pouvoir en dire autant de l'ornementation brillantée, par laquelle on a cru sans doute merveilleusement *l'illustrer*.

Il existait encore, avant 1562, plusieurs beaux mausolées de la famille de Luxembourg, d'autres éminents prélats, ou personnages distingués; des reliquaires, des ornements riches et précieux, des statues en argent, etc. Toutes ces choses ont été brisées ou volées, à cette désastreuse époque, par les calvinistes. Il n'en reste aujourd'hui, comme seuls vestiges commémoratifs, que les tristes souvenirs de l'histoire, et quelques plaques en marbre noir, avec leurs simples inscriptions.

Verrières de la cathédrale du Mans. — Nous ne pouvons mieux terminer cette rapide énumération des beautés de notre admirable basilique du Mans, qu'en ajoutant quelques mots sur les magnifiques verrières coloriées dont se trouvent actuellement enrichies les fenêtres de cet imposant édifice.

Une première considération domine leur histoire, comme l'ont bien reconnu tous ceux qui les ont étudiées avec soin : elles n'ont point été faites d'après une grande pensée générale, unique, sur un plan d'ensemble; elles ne sont pas même contemporaines, ainsi qu'il est aisé de s'en convaincre, en y retrouvant la manière et le style de siècles différents; en y voyant des sujets, des personnages, des armoiries, etc., qui précisent leur époque, et qui, le plus souvent, n'ont offert, pour toute raison d'être, que l'influence ou la volonté des donataires.

Les plus anciennes paraissent être celles de la chapelle de Notre-Dame du Chevet, échappées à la dévastation des calvinistes, en 1562. Il est certain qu'elles appartiennent, pour le plus grand nombre, au XIIIe siècle. On les regarde comme les plus belles de la cathédrale, au point de vue de l'art. Plusieurs sont des XIe et XIIe ; d'autres apportées depuis le désastre sont des XVe et XVIe siècles.

Celles du chœur, parfaitement conservées, surtout avant le terrible nuage de grêle, qui, le 18 août 1858, fondit sur la ville du Mans, et leur causa de graves avaries, dans tout le côté sud, comme on l'avait déjà vu au XVe siècle, du même côté, sont encore du XIIIe siècle; et par leur nombre, leur étendue, la richesse, la chaleur de leurs tons lumineux, forment l'une des plus belles collections françaises de ce genre.

Toutefois, comme le fait observer Richer, la peinture sur verre, dès le Xe siècle, était assez avancée « pour que les fenêtres fussent garnies de tableaux diaphanes : *Fenestris diversas continentibus historias ecclesiam dilucidatam.* » Richer, liv. III, p. 23. Il est du reste prouvé, par les anciennes chroniques de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, que lors de la reconstruction de son église, en 1001, on mit précieusement de côté un vitrail représentant la conversion, le baptême, l'emprisonnement, l'interrogatoire et la décapitation de sainte Paschalie.

Dans le transept, au fond de son bras septentrional, on voit le magnifique *vitrail de la Rose*, qui remplit toute sa partie supérieure, dans une élévation de 20 mètres à peu près, en y comprenant les deux lancette juxtaposées qui la supportent. Ce chef-d'œuvre, du style de transition, paraît être du XVe siècle. Admirable par son bel ensemble et par le fini de ses détails, cette magnifique verrière est cependant loin de produire les puissants et magiques effets de celles du chœur.

Mise en comparaison et sous un même jour, elle semble pâle, triste, décolorée ; tout paraît s'y confondre dans un *flou* grisâtre et nuageux, qui ne permet pas, à cette excessive portée, d'en apercevoir, d'en apprécier les délicieuses particulari-

tés : on dirait qu'elle est éclairée par des rayons lunaires blafards et sans chaleur, tandis que celles du chœur sont animées des brûlantes et vives scintillations du soleil.

Ces différences tiennent à l'accentuation des lignes, à la réunion des couleurs qui se conviennent, à la touche mâle et vigoureuse du XIIIe siècle, qui, dans ses larges exécutions, travaillait ses verrières pour les effets qu'elles devaient produire à distance; alors que le XVe fit, qu'on nous permette l'expression, des œuvres *de chevalet*, plus finies dans leurs détails, plus satisfaisantes, comme objets de salon; mais dont les qualités mêmes devenaient de véritables défauts comme vitraux d'églises, dans lesquelles on ne devait les juger qu'à distance où leur mérite s'efface plus ou moins entièrement : ici, par l'abus des verres presque décolorés, la différence est encore plus tranchée que celle produite par un grand éloignement entre le tableau délicieux, mais peint avec la délicatesse d'une miniature, et celui d'un pinceau moins délicat, moins habile même quelquefois, mais exécuté, dans son ensemble, avec une mâle et chaleureuse vigueur. Si l'on veut établir ici la supériorité relative de ces deux genres de verrières, ce n'est donc pas d'une manière absolue qu'il faut les juger; mais seulement d'après le degré de perfection propre à la destination qui leur est particulière; à la distance où l'observateur est naturellement placé pour les apprécier, et, sous ce rapport essentiel, celles du chœur méritent, sans contredit, la préférence.

Que l'on se transporte en effet dans cette magnifique partie de notre cathédrale du Mans, lorsque le soleil, avec toute sa puissance, vient y frapper les 26 lancettes disposées sur deux étages. Une décoration à la fois mystérieuse et magique se déroule merveilleusement sous les yeux : l'aspect du sanctuaire prend un caractère plus imposant et plus religieux encore; son atmosphère semble s'animer de tous les prestiges que peuvent effectuer les plus admirables décompositions de la lumière; se diaprer, sans confusion et sans abus, des couleurs à la fois les plus vives, les plus riches et les mieux harmonisées. Aussi, pour compléter la perfection de ce majestueux

spectacle, au milieu de ces irisations si resplendissantes et si variées, l'œil contemple sans fatigue; l'âme reste calme et réfléchie dans sa respectueuse et sublime admiration. Ces vitraux, par leurs merveilleux reflets, sans nuire aux caractères profondément religieux des cérémonies chrétiennes, leur donnent plus d'éclat; rendant, si l'on peut ainsi dire, l'obscurité lumineuse, pleine de charme, sans lui faire perdre son caractère pieusement grave et mystérieux.

Une grande et passable verrière moderne, sortie des ateliers de notre ville, placée à l'extrémité occidentale de la nef, l'éclaire d'un jour assez agréable, et fait connaître dans ce genre l'industrie nouvelle du pays.

Nous devons, en terminant cet aperçu rapide, une double expression de gratitude à notre savant collègue, M. Hucher, pour ses obligeantes communications, et pour les soins qu'il prend actuellement de conserver, presque de grandeur naturelle, avec toute la correction du dessin et les richesses de la couleur, nos magnifiques verrières dans son bel et complet ouvrage sur *les Vitraux coloriés de cette imposante basilique.*

Si nous jetons enfin un simple regard sur l'extérieur de notre belle cathédrale du Mans, il nous donne la même satisfaction que celui dont nous avons parcouru son intérieur. L'aspect de cet édifice est en effet majestueux dans son ensemble, et riche dans ses détails. Il manque sans doute à la tour d'être surmontée par l'un de ces beaux clochers que l'on voit, par exemple, en Bretagne, en Normandie; mais la nef, le transept, le chœur, ont de grandes et nobles proportions. L'entourage de ce dernier, par ses onze chapelles et par ses dix-huit contreforts anciens, destinés à s'opposer aux poussées des voûtes, donnent quelque chose de large, d'étoffé à cette partie de l'édifice, mais sans nuire à sa grâce particulière, à sa parfaite et sévère élégance. Nous ajouterons même que ces contreforts indispensables, mais en général peu flatteurs à l'œil, comme presque toutes les pièces de rapport et de soutien, sont ici disposés avec tant d'art et d'intelligence, que, loin d'augmenter l'apparence massive de l'œuvre, sans rien perdre de la

solidité qu'ils doivent présenter, ils en augmentent la légèreté, lui donnent plus de caractère, en deviennent un véritable ornement.

Du reste, notre belle cathédrale est un de ces rares et précieux monuments qu'il faut voir, étudier et fouiller dans ses immenses détails, pour en bien comprendre le mérite et la valeur. Examinons rapidement les principales circonstances de son édification.

Les anciennes constructions de la cathédrale du Mans étaient, vers 1055, dans un si déplorable état, qu'il fallut songer à bâtir plus solidement, et sur un plan d'ensemble complet, une basilique nouvelle tout entière, sans rien conserver des vieux travaux. L'entreprise était difficile, et demandait un habile architecte.

A cette époque, existait à Angers, avec la qualité d'abbé de Saint-Serge, un moine de Marmoutier, nommé *Vulgrin*, né à Vendôme, et qui, sorti des rangs de l'armée qu'il occupa d'abord, s'était, par goût, livré à l'étude sérieuse de l'architecture. Geoffroi-Martel, alors gouverneur du Maine, ayant eu l'occasion d'apprécier son habileté pendant la reconstruction de la communauté qu'il dirigeait, comprit aussitôt l'avantage de lui confier l'exécution du projet d'édification de la cathédrale du Mans; et, pour lui donner tous les moyens de bien accomplir son importante mission, le fit nommer à l'évêché de cette ville, en 1055.

Le prélat-architecte se met aussitôt à l'œuvre, et commence par dresser les plans d'une église complète : avec nef, transept, chœur, etc., à peu près semblable à celle que nous voyons aujourd'hui. A peine les murs sont-ils bâtis à certaine élévation, que les malheurs de la guerre interrompent la construction ; de telle sorte que Vulgrin mourut en 1064, sans avoir pu réaliser aucune de ses conceptions. Lorsqu'on voulut ensuite reprendre les travaux suspendus, les murs s'affaissèrent et croulèrent immédiatement : on expliqua ce fâcheux accident par le défaut de profondeur des tracés, la nature molle et friable de la pierre employée pour les substructions. De manière que,

des travaux de cet évêque, il ne resta qu'un plan de l'édifice dont on paraît avoir suivi la pensée principale dans les travaux ultérieurs.

XIe SIÈCLE. — En 1067, l'évêque *Arnauld*, pendant la domination de Guillaume-le-Conquérant, reprenant toute la construction si malheureusement commencée par *Vulgrin*, l'établit sur des bases plus solides, et l'aurait avancée d'une manière bien remarquable, si la mort n'était venue le frapper vers 1081. A cette époque, *Hoël*, qui le remplaça comme prélat et comme directeur de l'œuvre, acheva les parties principales de l'édifice, qu'il consacra le 17 octobre 1093. La cérémonie fut rendue plus solennelle encore, par le dépôt des reliques de saint Julien dans la *crypte*; enfin, dans le mois de février 1096, cette église fut visitée par le pape Urbain II, qui vint tout exprès de Tours au Mans, en dérangeant son itinéraire, pour donner à notre prélat une preuve de sa profonde estime : souvenir honorable pour notre vieille cathédrale et pour son digne évêque. Les archéologues s'accordent à reconnaître qu'il n'existe aujourd'hui de toute cette construction du XIe siècle, entièrement terminée vers 1096, que les *bas-côtés* de la nef, la façade occidentale, les substructions de la grosse tour, les ruines de celle qui existait au pignon de l'ancien évêché, quelques pans de murailles dans le bras méridional du transept, etc. Le reste fut complétement détruit par l'incendie que la garnison de Guillaume-le-Roux projeta de la citadelle sur l'église et sur la ville, dont Hélie de La Flèche venait de s'emparer en 1099. La nef et le chœur, n'étant pas voûtés, furent dévorés par les flammes; les bas-côtés durent leur conservation à la disposition contraire.

XIIe SIÈCLE. — Deux hommes, d'un mérite bien distingué, devaient surtout concourir à l'œuvre de Saint-Julien dans cette époque : Hildebert, évêque du Mans, en 1097 ; Hélie de La Flèche, comte du Maine, vers 1095. Mais l'un et l'autre se trouvèrent soumis à de si grandes et si continuelles tribulations, surtout par les ambitieuses prétentions de Guillaume-le-Roux, duc de Normandie, que les travaux faits à la cathédrale,

dans le XIIe siècle, ne commencèrent positivement que vers 1107.

Secondé par un moine de Vendôme, nommé *Jean*, que son habileté dans la construction fit surnommer *le Maçon*, Hildebert eut à reconstruire, en presque totalité, le corps de la nef; en partie, le transept, le chœur et la grosse tour, moins les substructions. Mort en 1110, le comte Hélie de la Flèche ne l'aida pas longtemps dans ses travaux; mais Eremburge, fille du comte, et Foulques V, son gendre, se montrèrent bienveillants et généreux envers le prélat, qui put seulement, en 1120, consacrer son église métropolitaine, sous l'invocation de la sainte Vierge, des saints martyrs : Gervais, Protais et de l'apôtre saint Julien.

Quant à la grosse tour, elle paraît n'avoir été terminée qu'en 1146, après la mort de Hildebert, alors archevêque de Tours, en 1134. Encore n'aurait-elle pas entièrement subsisté jusqu'à nos jours, comme nous allons le voir.

Il est essentiel de faire observer ici que cette construction de la nef actuelle n'offrit absolument rien *d'ogival;* que toutes les arcades y furent primitivement établies *à plein cintre ;* et que les prétendues *ogives* que l'on y tailla si malencontreusement plus tard, ne sont que des contre-sens d'autant plus regrettables, qu'ils gâtent cette belle œuvre; tendraient à la déclasser aux yeux inattentifs ; et qu'ils ont été même assez étrangement illusoires pour tromper ici la bonne foi d'écrivains spéciaux ; et les porter à bâtir un système pour expliquer la formation de ces ogives anticipées, par la solidité, *reconnue par eux* supérieure, dans cette courbe, à celle du plein-cintre. Voilà comment une première méprise conduit à des interprétations également en opposition avec les faits.

Du reste, pour éviter de nouveaux désastres par les incendies, on voûta le corps de la nef, le transept et le chœur, en arrivant par degrés à la solution de l'important et difficile problème de jeter si hardiment ces voûtes ultérieures de plus de cent pieds d'élévation sur un vide mesuré par une largeur de 10 à 12 mètres, et même davantage.

XIIIe SIÈCLE. — Cette phase de notre moyen-âge est assuré-

ment la plus riche, la plus belle, au point de vue de l'édification des temples chrétiens : elle inaugure en effet le triomphe du style ogival si essentiellement religieux par ses grands effets, et les plus belles créations de cet art de peindre sur verre, auquel nos basiliques doivent une partie de leur imposant et mystérieux aspect. C'est elle aussi qui va si naturellement enfanter *le chœur actuel*, disons mieux, *le chef-d'œuvre* de notre cathédrale.

Celui que l'on avait construit dans l'église du XII[e] siècle, de forme à peu près semi-circulaire, n'offrait point une étendue suffisante au nombreux clergé de l'époque, au développement des solennités du culte. La pensée dominante fut de l'agrandir et d'en effectuer la reconstruction. Mais un obstacle sérieux venait se présenter : les murailles de l'enceinte gallo-romaine s'opposaient, de ce côté, à toute extension de cette partie de l'édifice.

Le moment se trouvait heureusement favorable pour obtenir de l'autorité supérieure la permission de passer outre. Philippe-Auguste venait de ramener le comté du Maine sous la domination française, en y plaçant, à titre de comtesse usufruitière, la veuve de Richard Cœur-de-Lion, la bonne reine Bérengère de Navarre. D'un autre côté, Hamelin, élevé au siége épiscopal du Mans par faveur et malgré l'opposition du chapitre, s'empressa, pour lui devenir agréable, d'employer son crédit à l'arrangement de cette grande affaire. Il obtint du roi, en 1210, comme nous l'avons déjà vu, l'autorisation d'abattre dans ce point la muraille de ville pour construire au-delà, suivant le besoin, à la condition qui paraît étrange, mais que nous garantissons pour l'avoir lue dans le titre original : « d'enfermer cette construction et les jardins accordés au chapitre par une *simple clôture en bois, non susceptible d'être défendue.* « Alors fut édifié, avec la date de 1254, par un ou plusieurs architectes d'un goût parfait, d'un véritable génie, mais dont les noms sont malheureusement inconnus, ce chœur magnifique de la cathédrale actuelle; ensuite, la chapelle de Notre-Dame-du-Chevet, etc.

Ce fut, comme nous l'avons dit, et comme on ne saurait assez le répéter, dans ce grand siècle de l'architecture vraiment religieuse, que l'on fit ces magnifiques verrières de la chapelle du Chevet et celles du chœur ; siècle qui, dans ce genre surtout, produisit beaucoup et très-bien ; tandis que dans le XIIe on trouve peu ; dans le XIe, presque rien ; et que dans les XIVe, XVe, XVIe, etc., le véritable caractère du vitrail d'église disparaît presque en entier, par les raisons que nous avons cherché surtout à préciser.

XIVe SIÈCLE. — Après l'achèvement du chœur, dont la voûte offrait plus de 100 pieds d'élévation ; celle du transept, qui n'en présentait que 66, comme celle de la nef, paraissait disgracieusement surbaissée ; de telle sorte qu'on s'arrêta sérieusement à l'idée judicieuse de faire disparaître un aussi grave défaut, en régularisant l'ensemble de notre bel édifice. De généreux donateurs, parmi lesquels on cite Geoffroi d'Assé, l'un des évêques du Maine, affectèrent des sommes assez considérables à cette importante réfection dès la fin du XIIIe siècle ; mais ce fut seulement dans la seconde moitié du XIVe, vers 1380, qu'on l'entreprit, en commençant par le bras méridional du transept. On assure que, pendant ce travail, la grosse tour du XIIe siècle, qui fermait cette extrémité du transept, fut en partie démolie, puis reconstruite avec ses caractères actuels.

XVe SIÈCLE. — Il restait à faire au bras septentrional du transept ce que l'on avait effectué pour le reste : un désaccord de 12 mètres dans l'élévation d'une même voûte, et surtout le défaut de solidité d'une pareille disposition, ne permettaient pas d'ajourner un travail d'urgence. La première pierre en fut posée le 17 février 1403, par l'archidiacre de Sablé. L'édification se trouva terminée sous l'épiscopat d'Adam Chastelain, vers 1430. Ce digne évêque prit une grande et noble part à l'achèvement de sa cathédrale, par un zèle infatigable et de généreuses libéralités. Les frais de la construction furent en grande partie soldés par l'État, avec le concours du cardinal Filastre, du chapitre de Saint-Julien, etc. A la même époque

fut placée, à l'extrémité de ce bras, la belle verrière de *la rose*, dont nous avons essayé de préciser les faibles défauts et les éminentes qualités.

A partir de cette époque, la cathédrale du Mans n'éprouva pas de changements notables dans son édification proprement dite ; ceux que l'on y vit survenir furent simplement relatifs à des modifications modernes de stalles, de grilles d'enceinte, d'autels, d'ornementation, de cloches, d'orgues, etc., qui deviennent autant d'accessoires, d'ailleurs trop variables pour faire partie essentielle de son histoire générale.

XVIe SIÈCLE. — En étudiant notre belle cathédrale avec toute l'attention qu'elle mérite ; en voyant les murailles *ébréchées* de son angle nord-est, mais surtout cette énorme différence de 12 mètres d'élévation entre la voûte de la nef et celles du transept et du chœur, on se demande si notre admirable basilique est aujourd'hui même bien réellement terminée?

Les avis sont partagés : d'un côté, l'on pense que cette *infériorité* de la nef, loin d'offrir un défaut, présente au contraire l'avantage de faire mieux ressortir *la supériorité* du chœur et du transept. De l'autre, on soutient qu'une imposante uniformité dans l'immense plafond de l'édifice lui donnerait plus d'ensemble et de majesté.

Si l'on en croit la plupart des historiens du Maine, ce dernier avis fut celui de Philippe de Luxembourg, l'un de nos plus généreux prélats ; qui, dit-on, fit au chapitre du Mans la proposition d'élever, à ses frais, la voûte de la nef à la hauteur de celle du transept et du chœur ; et ne fut détourné de cette grande entreprise que par suite de l'assurance écrite, demandée par ce chapitre, que, dans le cas de mort du prélat, pendant le cours des travaux, leur achèvement se trouverait positivement garanti.

En supposant que l'on puisse contester ce fait, il n'en sera pas de même des riches présents faits par le noble évêque à sa cathédrale, qu'il ne cessa de combler de ses bienfaits pendant le cours d'un épiscopat de 40 ans, de 1477 à 1519. A quelques regrettables exceptions près, nos dignes prélats suivirent ce

généreux exemple, dans le zèle qu'ils montrèrent à décorer la belle métropole du Maine pour la faire arriver au degré de magnificence qu'elle présente aujourd'hui.

ÉGLISES PAROISSIALES DU MANS. — Au nombre des églises paroissiales du Mans, édifiées dans le moyen-âge, plusieurs ont été plus ou moins entièrement détruites avec leur circonscriptions ecclésiastiques; les autres se voient encore avec leurs attributions et leurs destination au culte chrétien.

1° EGLISES PAROISSIALES DÉTRUITES. — Nous devons ici nous borner à leur simple énumération.

SAINT-PIERRE-DE-LA-COUR. — Cette église, encore nommée *le Grand-Saint-Pierre,* et dont on voit le vieux bâtiment abandonné à l'angle sud-ouest de la place du même nom, fut édifiée, disent quelques historiens, par Hugues Ier, comte du Maine, sous l'épiscopat de Sigefroy, vers 969, avec l'intention d'y déposer les précieux restes de sainte Scholastique, dont les ossements avaient été recueillis avec ceux de son frère, saint Benoît, sous les ruines du monastère du mont Cassin, dévasté par les Lombards ; et rapportés par une caravane de pèlerins manceaux, que saint Béraire avait envoyés à cet effet, vers 653. Détruite plusieurs fois pendant ces tristes époques de guerres et d'invasions, cette église fut successivement rebâtie : en 1093, par Hélie de la Flèche ; en 1175, par Henri II ; dans les premières années du XIIIe siècle, par la reine Bérengère, etc. En 1510, Philippe de Luxembourg donna la *châsse* richement ornée qui devait renfermer les reliques de sainte Scholastique, encore aujourd'hui même en grande vénération parmi les fidèles, et merveilleusement échappée au pillage des calvinistes, vers 1562.

Dans un délabrement assez complet depuis 1746, l'église Saint-Pierre servit successivement de caserne passagère à des prisonniers de guerre envoyés au Mans; de salle de dessin, d'école d'enseignement mutuel. L'administration municipale eut, dit-on, pendant quelque temps, le projet d'en faire un marché couvert. Avec le rétablissement du culte, la paroisse fut réunie à celle de Saint-Julien.

SAINT-PIERRE-LE-RÉITÉRÉ. — Encore désignée sous les noms de *Saint-Pierre-l'Enterré*, *Petit-Saint-Pierre*, cette modeste église, complétement détruite en 1793, existait à l'extrémité de la rue du même nom. La paroisse fut également réunie à celle de Saint-Julien.

SAINT-PAVIN-DE-LA-CITÉ. — Cette église, d'abord simple chapelle, bâtie dans la rue qui porte son nom, dédiée à saint Pavin, l'un des premiers missionnaires évangéliques du Maine, fut érigée en église paroissiale par l'évêque Hildebert, vers 1108, et complétement détruite à la révolution, avec réunion ultérieure de la paroisse à celle de la cathédrale.

NOTRE-DAME-DE-GOURDAINE.— Consacrée avec le titre d'église paroissiale, vers 1525, sous l'épiscopat du cardinal Louis de Bourbon, évêque du Mans ; elle existait dans la rue de Gourdaine, au bas des pans de Gorron ; fut démolie en 1793, et plus tard, la paroisse réunie à celle de Saint-Benoît.

SAINT-HILAIRE. — En 836, saint Aldric, évêque du Mans, avait édifié, pour y déposer les reliques de saint Hilaire, mort à Oizé, vers le milieu du ve siècle, une petite chapelle dans la rue qui prit ce nom. Cet oratoire fut ensuite remplacé par l'église paroissiale qui se trouvait alors au-delà des murs gallo-romains, ainsi que la précédente ; fut, comme elle, renfermée dans l'enceinte de *la Tannerie*, de 1246 à 1280 ; détruite en 1793, et la paroisse réunie à celle de Saint-Benoît, après la révolution.

SAINT-NICOLAS. — Une simple chapelle, dédiée à sainte Barbe, avait été bâtie, sous l'épiscopat de Geoffroi de Loudun, vers 1240, entre les rues Marchande et Bourgeoise, plus près de la première. L'évêque, au moyen d'agrandissements convenables, en fit une église paroissiale sous l'invocation de saint Nicolas, en lui donnant une partie de la paroisse de la Couture, qui prenait alors trop d'accroissement : de là vint le nom de la petite place actuelle où se trouvait la nouvelle église, qui fut une des premières dévastées à la révolution de 1793, et la paroisse ultérieurement rendue à celle de la Couture.

SAINT-OUEN-DES-FOSSÉS. — Vers 712, Harlemont Ier, alors

évêque du Mans, avait fondé, sur l'emplacement actuel du lycée, un hospice pour les pèlerins, avec une chapelle. Beaucoup plus tard, elle devint église paroissiale sous le nom de *Saint-Ouen-des-Fossés*, d'après son voisinage de ceux dont on entoura les murailles du château. Depuis l'institution des oratoriens au Mans, le supérieur fit les fonctions de desservant de cette paroisse. Quant à l'église actuelle, connue sous le nom d'*église de l'Oratoire*, la première pierre en fut posée le 26 août 1675, par Monseigneur Louis de la Vergne-Montenard de Tressan, évêque du Mans. Elle est entièrement à l'usage du lycée, la paroisse ayant été réunie à celle de Saint-Julien.

Saint-Vincent. — L'église paroissiale de Saint-Vincent existait encore avant la révolution, dans le point culminant du tertre Saint-Laurent, à l'angle nord-ouest du terrain de l'abbaye. Sa démolition, effectuée vers 1793, ne laisse aucune trace actuelle. C'était dans cette église que l'on déposait le Christ pour la procession des Rameaux. La paroisse fait partie de celle de la cathédrale.

Saint-Jean. — Cette église paroissiale, sous le nom de *Saint-Jean-de-la-Chéverie*, se trouvait à peu près vers le milieu de la rue Saint-Victeur, et fut l'une des premières démolies à la révolution ; la paroisse, réunie, plus tard, à celle du Pré.

Saint-Germain. — Cette église paroissiale était située sur la petite place du même nom. Elle avait eu pour origine la chapelle d'un petit monastère hospitalier, que saint Bertrand, évêque du Mans, avait édifié, vers 590, sous l'invocation de saint Germain, à l'usage des nombreux pèlerins que la sainteté de notre premier apôtre attirait dans ce pays. Entièrement détruites à la révolution, l'église et la pieuse fondation ne laissent aucunes traces ; la paroisse fut également réunie à celle du Pré.

Saint-Gilles. — Construite aussi dans le faubourg de la rive droite de la Sarthe, sur le chemin de Saint-Georges, cette église fut vendue, complétement démolie vers 1793.

La Madeleine. — Cette petite église paroissiale était placée entre celle de Saint-Germain et l'abbaye de Beaulieu, qui se

trouvait dans son domaine. Elle disparut entièrement à la révolution.

De toutes ces paroisses du moyen-âge, il n'en reste plus aujourd'hui que les quatre dont nous allons étudier en quelques mots les églises actuelles.

1° ÉGLISES PAROISSIALES CONSERVÉES. — La plupart de ces églises ont été primitivement celles d'anciennes communautés : les constructions spéciales étant presque toutes ou tombées en ruine, ou regardées, d'après l'augmentation des paroisses nouvelles, comme insuffisantes aux besoins du culte.

1° NOTRE-DAME-DE-LA-COUTURE. — Après la cathédrale du Mans, l'église paroissiale actuelle de la Couture est assurément la plus importante et la plus vaste de toutes celles, non-seulement de cette ville, mais encore de la province du Maine. Le fait s'explique de lui-même, en considérant que cette église n'est pas celle qui primitivement eut cette destination ; mais bien celle qui faisait partie constituante de l'une des plus riches abbayes de toute la contrée.

La paroisse, disent nos historiens, fut établie par l'évêque Hildebert, vers la fin du XIe siècle, dans le faubourg sud-est du Mans. L'église paroissiale était placée vers l'angle des rues de la Préfecture et du Mouton. La cure, sorte de dépendance de l'abbaye, était à la présentation du supérieur. Cette église tombant en ruine, les habitants s'imposèrent volontairement pour en effectuer la reconstruction. Les travaux, entrepris vers 1763, étaient à peine terminés, que la révolution de 1793 amena la vente et la démolition entière de l'édifice.

Au rétablissement du culte, on prit l'église de l'abbaye pour en faire l'église paroissiale, à peu près telle que nous la voyons aujourd'hui.

Cette ancienne église, comme un grand nombre d'autres, eut ses tribulations, et fut soumise à de violentes catastrophes. Ruinée, vers le IXe siècle, par les excursions des Normands, elle fut réédifiée vers la fin du Xe. Détruite encore pendant les ravages de la guerre, mais d'une manière incomplète ; vers 1242, sous le patronage de Juhel, archevêque de Tours, et

par les soins du supérieur de la maison, l'abbé Hamelin, en partie reconstruite, et successivement embellie. Ce qui nous explique la diversité des genres d'édification que l'on y rencontre, et fait dire à M. l'abbé Lochet, dont nous avons mis l'obligeance à contribution pour son histoire abrégée : « Cette église est, sans contredit, la plus grande et la plus importante de la ville et du diocèse, après la cathédrale ; elle offre, dans son ensemble actuel, des modèles d'architecture de tous les siècles, depuis le xe jusqu'au xviiie. »

Aux premières époques, semblent, en effet, appartenir la *crypte*, remarquable par ses dispositions, son étendue, qui ne mesure pas moins de 14 mètres en longueur; le *chœur*, en partie; le corps du *transept*, le *clocher* central, un seul pan de mur, vers la partie supérieure de la *nef*. Le reste fut progressivement édifié dans le xie siècle et les suivants.

La façade occidentale de l'édifice offre un développement de 33 mètres ; son portique, les caractères de son architecture, etc., sont dignes de fixer l'attention des savants archéologues. De cette entrée jusqu'à l'extrémité orientale du monument, hors œuvre, on compte 95 mètres. La *nef* seule tient une grande partie de cette longueur, sur une largeur de 16 mètres dans œuvre, avec une élévation de 24 sous la voûte, qui, du reste, est la même dans les deux autres divisions, sauf les différences de niveau du sol. On comprend, dès lors, tout ce qu'elle offre de vaste et d'imposant. Le *transept*, moins remarquable, offre cependant 43 mètres dans sa longueur, suivant la direction des bras. Le *chœur*, auquel on monte par un grand nombre de larges degrés, est peut-être un peu trop élevé pour la régularité du coup-d'œil, l'harmonie de l'ensemble, et surtout la participation générale aux grandes solennités. On voit, du reste, que cette élévation se trouva nécessitée par celle de la crypte sous-jacente. Ce chœur, avec ses dégagements, ses bas-côtés, ses chapelles, n'en présente pas moins un aspect assez imposant. Mais si l'on met en parallèle ses colonnes courtes, massives, ses vigoureux pleins-cintres, etc., avec les ogives gracieuses, les colonnes élancées, etc., du chœur de la cathédrale,

on comprendra mieux qu'il ne serait facile de l'exprimer que, si le *style roman* offre pour caractères l'ampleur, la force, la solidité massive qui conviennent à nos constructions civiles en raison de leurs usages, le style gothique présente, pour qualités, la distinction, la noblesse, la sublimité nécessaires au majestueux aspect des temples chrétiens.

Au nombre des tableaux qui décorent l'église de la Couture, et dont plusieurs sont, du reste, assez mauvais, il en existe un seul, dans le bas-côté droit du chœur, sur lequel nous demandons à fixer un instant l'attention, en raison de son illustre origine et de l'historique plein d'intérêt que nous en ont fait des hommes très-compétents. Il s'agit *du Sommeil d'Elie dans le désert d'Horeb :* deux personnages seulement : *le prophète* endormi, dans la pose et dans les traits duquel respirent la majesté, la douceur, la sublimité de l'inspiration divine ; *l'ange* tutélaire, qui semble, au lieu de poser de tout son poids sur la terre, planer au-dessus de la noble tête du vieillard, et tendre, sans effort, à s'élever au ciel !... Ce tableau, simple en apparence, mais, comme tous ceux qui portent le cachet d'*un maître*, paraît s'agrandir et se perfectionner à mesure qu'on lui sacrifie plus d'attention et plus d'étude. Nous formulerons à peu près littéralement les renseignements qui vont suivre, et que nous tenons de bonne source.

Le tableau que nous avons sous les yeux est *un original* de Philippe de Champagne, et l'un de *ses plus beaux :* en voici la raison. Ce peintre célèbre, né à Bruxelles en 1602, mort en 1674, avait une rare habileté comme dessinateur, peintre de portraits et savant compositeur; mais, de la classe de ceux que l'on nomma *réalistes,* il manquait un peu de ce feu sacré qui poétise, anime les œuvres du véritable génie. Voici donc la circonstance exceptionnelle et particulière qui le rendit supérieur à lui-même dans cette merveilleuse composition. Sa fille, gracieuse et charmante personne, de 14 à 15 ans, est affectée d'un état de langueur maladive qui menace de l'entraîner au tombeau. Le malheureux père, voulant conserver ses traits chéris, s'inspire d'un fiévreux enthousiasme, les saisit dans cette indi-

cible et sublime expression d'une âme qui déjà semble quitter la terre pour s'élever au ciel!... La jeune fille est rendue à la tendresse paternelle ; et ce délicieux crayon devient l'esquisse de l'ange aérien, véritablement *idéalisé*, que nous voyons s'élever comme une ombre légère au-dessus du prophète, si paisiblement endormi. Dans l'hypothèse, enfin, où cette histoire ne serait qu'une touchante allégorie; le tableau lui-même, une copie très-bien faite, *le Sommeil d'Elie dans le désert d'Horeb* n'en resterait pas moins une de ces admirables et gracieuses peintures, que l'on ne contemple jamais sans une délicieuse et profonde admiration. M. Ingres le garantit original.

On vient d'entreprendre, dans l'église de la Couture, une vaste et dispendieuse restauration, qui ne tendrait à rien moins qu'à l'exhumation des anciennes peintures murales des voûtes, du badigeon épais sous lequel ces peintures se trouvent ensevelies; à les découvrir, à les refaire à nouveau, tout en reproduisant, avec autant d'exactitude que possible, les dessins et le coloris du premier travail. Une assez grande surface, à droite en entrant dans la nef, a déjà subi cette métamorphose, pour que des avis diamétralement opposés, même parmi les juges compétents, aient été formulés sur les avantages et l'opportunité d'une pareille entreprise. Peut-être faut-il attendre, pour juger en connaissance de cause, avec toute la maturité désirable dans une telle solution, que le nouveau travail soit complet; et, surtout, qu'il se trouve éclairé par des vitraux coloriés : la lumière vive, indécomposée, n'étant assurément pas ici favorable aux effets artistiques de cette restauration : attendons.

II. Eglise paroissiale de Saint-Benoit. — Dans le terrain actuellement en partie couvert par cette église, existait autrefois une petite place nommée le *Marché-aux-Bœufs*. On assure que, vers 988, sous l'épiscopat de Sigefroy, Hugues Ier, comte du Maine, y fit bâtir une chapelle dédiée à saint André; que, vers 1110, Hildebert l'agrandit pour en constituer l'église de la paroisse, qu'il venait d'ériger sous l'invocation de *Saint-Benoît*. Cette église, qui, par sa construction, semble, en effet, du

XIIe siècle, n'offre absolument rien de remarquable. On y voit un grand tableau de Notre-Dame-de-Pitié, que les uns croient un original du Poussin; les autres, une très-belle copie.

III. EGLISE PAROISSIALE DU PRÉ. — L'église primitive, encore nommée Notre-Dame-du-Pré, qui n'avait aucune importance particulière, fut vendue à la révolution et complétement démolie, à l'exception d'un pan de mur servant à la clôture d'un jardin de la rue des Noyers, où se trouvait cette église. Au rétablissement du culte, on prit celle de l'ancienne abbaye du Pré, sauvée du marteau révolutionnaire, pour en faire l'église paroissiale. Celle-ci, l'une des plus anciennes, l'une des plus curieuses de la ville, au point de vue de l'archéologie, paraît, en effet, avoir été bâtie vers le milieu du XIe siècle, avec la communauté, sur les ruines de l'ancienne abbaye, que les Normands avaient entièrement détruite vers 865. La construction extérieure indique, en effet, une imitation de celles du grand peuple; et toute sa décoration intérieure est en style roman. Un bas-relief, que l'on croit de la fin du XIVe siècle, et que l'on trouve dans la dernière des niches, à droite en montant la nef, à la partie supérieure du bas-côté, représente, sur pierre, une cérémonie de translation des reliques de saint Julien, suivant les uns ; de sainte Ténestine, fondatrice du couvent de Sainte-Marie, d'après les autres : les caractères du bas-relief semblent favorables à cette dernière opinion.

En 1857, lorsque M. Livet Julien, aumônier de l'hôpital, fut nommé curé de la paroisse du Pré, l'église menaçait ruine, et les peintures murales, qui décoraient anciennement les clefs de ses voûtes, avaient à peu près disparu sous le badigeon. Le nouveau curé ne tarda pas à comprendre qu'il fallait d'abord prévenir l'affaissement de l'édifice, de moins en moins soutenu par des piliers en partie coupés à leur base par le marteau révolutionnaire, en partie calcinés, dans presque toute leur élévation, par un violent incendie ; ensuite s'occuper sérieusement d'une restauration générale. Il se mit aussitôt à l'œuvre avec une aptitude remarquable, avec un courage, une persévérance dignes d'éloges. Aujourd'hui, la construction est habi-

lement solidifiée ; les peintures des clefs de voûte rétablies avec goût ; la crypte, édifiée de la manière la plus satisfaisante ; l'église tout entière, métamorphosée, avec cette intelligence de réparation, qui rajeunit les objets sans leur enlever ce caractère d'antiquité, leur principal mérite.

L'église actuelle du Pré nous paraît surtout remarquable par les bonnes proportions de la nef, du transept et du chœur, dont les voûtes offrent à peu près la même élévation, dont les bas-côtés sont bien harmonisés, dont le style roman est d'une exécution assez mâle, assez vigoureuse dans ces diverses parties, dans le chœur surtout, sans rien offrir de massif, de lourd, comme on le voit dans plusieurs édifices du même genre. Enfin, elle satisfait, elle plaît spécialement par les dispositions et la régularité de son ensemble.

Mais, au point de vue de l'histoire et de l'archéologie, la crypte, placée sous le chœur, dont elle exhausse l'aire sans exagération ; édifiée récemment avec un certain cachet d'antiquité, mérite une attention particulière. Elle se trouve, en effet, en grande partie, précisément sur l'extrémité chorale du petit oratoire bâti par saint Julien lui-même dans le cimetière des chrétiens qu'il avait établi. La preuve de ce fait important se trouve positivement dans la présence des deux murailles circulaires et concentriques, dont la première, la moins étendue, précise l'emplacement sépultural du saint apôtre ; et la seconde, l'abside, qui terminait sa chapelle de ce côté, le reste s'étendant sous le chœur de l'église paroissiale actuelle. M. Livet ayant eu l'heureuse pensée d'araser ces antiques murailles au niveau du sol de la crypte moderne, et d'en laisser l'empierrement parfaitement visible, on peut, sans crainte d'erreur, en constater la disposition et les contours. Sur l'autel de cette crypte, se trouve une statue de saint Julien, d'un seul bloc, cachée, pendant la révolution, dans l'ancien tombeau ; retrouvée par M. le curé, lors de ses intelligents et précieux travaux.

II. Églises des autres villes principales de la province du Maine.

Nous en indiquerons seulement quelques-unes ayant pour but de préciser, pour notre pays, les types relatifs aux constructions religieuses du moyen-âge, la description de ces nombreux monuments avec leurs particularités, ne rentrant nullement dans notre sujet.

I° Trinité de Laval. — L'origine de la première église paroissiale de Laval est enveloppée d'une obscurité que les documents positifs de l'histoire n'ont point encore même éclaircie. Les habitants de cette partie du Maine, de tout temps remarquables par leur piété, durent nécessairement, de très-bonne heure, se livrer aux saintes pratiques du christianisme ; mais eurent-ils une église paroissiale à Laval, dès les premières années du IXe siècle, époque à laquelle nos vieilles chroniques font remonter l'origine de cette ville ; cette église fut-elle, comme tant d'autres du Maine, détruite vers 865 par les ravages des Normands ? Ces faits ne sont pas impossibles, mais ils n'ont d'autre valeur que celle d'une simple hypothèse. En effet, la première église paroissiale, ici positivement connue, est la *petite chapelle* de *Notre-Dame-de-Prix*, ou *des Périls*, etc., sous l'invocation de la Vierge, et située près des bords de la Mayenne, à plus d'un kilomètre des murs de Laval.

Les historiens ne sont même pas d'accord sur le degré d'antiquité de l'église de *Prix*. M. Tournesac la croit ancienne : du Xe siècle, et peut-être même, dit-il, du IXe, avec des agrandissements, des reconstructions pendant les XIIe, XIIIe et XIVe. Un premier fait, réellement historique, est la fondation, par Gui II, seigneur de Laval, du *prieuré de Prix*, en 1024 ; desservi dans la chapelle du même nom; qui déjà présentait la seule église paroissiale des habitants de Laval ; conserva ce caractère et ce titre au moins jusqu'en 1158 : la Trinité n'étant encore alors, comme le prouvent des titres incontestables, que l'oratoire d'un

petit monastère de Bénédictins établis dans cette ville. Il est, du reste, bon de faire observer ici que, dans son *Dictionnaire du Maine*, Le Paige a fait, sur ce même sujet, un petit roman passablement curieux et presque littéralement répété dans l'*Art de vérifier les dates*.

Voici, du reste, ce que dit textuellement, sur l'église de Prix, Maucourt de Bourjolly, chroniqueur du Maine : « L'ancienne église du prieuré de Prix, sous le patronage de la bienheureuse Vierge Marie, fut fondée ou dotée par le pieux seigneur Gui II, en 1024. » Il ne dit nulle part : construite, bâtie ; mais bien fondée ou dotée ; ce qui fait justement supposer une existence antérieure. Gui donna ce nouveau prieuré à l'abbaye de la Couture du Mans.

Du reste, la Trinité, qui devint positivement, au plus tard vers 1186, l'église paroissiale de Laval, paraît, d'après les plus sérieux documents et les caractères mêmes du chœur, des parties adjacentes, seuls restes de l'ancienne construction, avoir été positivement édifiée de 1040 à 1070. Quant à la nef actuelle, MM. Tournesac, Mérimée, etc., l'attribuent à la fin du XIIe siècle.

Comme toutes les églises bâties sans un plan régulier d'ensemble, et par des additions successives, l'église principale de Laval présente une sorte de confusion plus ou moins discordante et disgracieuse des styles et des caractères architectoniques, du roman, du gothique et de la renaissance.

« La principale église de Laval, celle de la Trinité, dit M. de la Sicotière, est inachevée. Elle offre d'ailleurs cette déplorable confusion de tous les styles, de toutes les époques, si commune et cependant si ouvertement contraire aux plus simples règles de la raison et du bon sens. Un portail moderne vous introduit dans une nef sans latéraux, dont la voûte ogivale s'élance avec une grande hardiesse, en décrivant un arc de large dimension, comme pour servir de transition au chœur, qui est roman pur... Du reste, cette église ne m'a rien offert de remarquable... Deux fenêtres sont garnies de vitraux peints.»

Vers la fin du moyen-âge, Laval offrait trois paroisses : La Trinité, Saint-Vénérand et Saint-Tugal.

Un bien triste événement vint jeter la consternation et l'effroi dans l'église de la Trinité de Laval, en 1600, le 28 mai, jour de la fête patronale. Le vénérable curé de la paroisse, M. Ambroise Besnier, était à l'autel, un grand nombre de fidèles assistaient à la messe dans le plus profond recueillement; tout à coup la décharge d'une arme à feu se fait entendre à la porte principale, et dans le même instant le digne officiant tombe mortellement frappé. Les plus actives recherches n'ont rien fait découvrir sur le véritable nom, sur le jugement du criminel. Des soupçons, qui ne parurent pas sans motifs, se portèrent sur les calvinistes, et désignèrent comme auteur de ce lâche assassinat un gentilhomme du nom de Maineuf, dont la famille, celle des Duboys de Maineuf, ou Mesneuf, d'origine bretonne, habitant alors dans le Maine, qu'elle abandonna bientôt, se faisait remarquer par un zèle ardent pour la religion réformée : tout se borna du reste à des conjectures. Seulement un usage s'établit alors dans l'église de la Trinité, comme expiation publique de ce détestable forfait, et se continua jusqu'à la révolution de 1793 : Une petite statuette, représentant un homme en habit rouge, genou en terre, ajustant un but au moyen d'une arquebuse ; placée dans l'embrasure de la fenêtre qui se trouve en face de l'autel de la Vierge, sur une pierre saillante en forme de console, et que seule on voit encore aujourd'hui, figurait, dit-on, l'assassin, et se trouvait là comme pour faire amende honorable. Dans le même but, on célébra tous les ans un service funèbre pour le repos de l'âme du respectable curé. Enfin, également chaque année, le dimanche de la Trinité, on suspendait, avec des cordes, à la voûte de la nef, dans la travée la plus rapprochée du chœur, trois petits paquets de bouleau, désignés sous le nom de *verges* : toujours dans une pensée d'expiation. « Ces *trois bouliaux* étaient fournis par la métairie de la Haye, comme la condition d'un legs, et restaient dans l'église jusqu'à la fin de l'octave de la Fête-Dieu. »

II° Eglise paroissiale de Saint-Calais. — Cette église paraît avoir été bâtie vers la fin du XIV[e] siècle, sur l'emplacement d'un ancien oratoire; avec des additions successives jusque vers le commencement du XVII[e]. Elle se compose de la nef avec ses latéraux ; du chœur fermé par une grille en fer; les voûtes, la chaire à prêcher, sont en pierre. L'édifice, dans œuvre, est à peu près de 27 mètres en longueur, et de 19 en largeur. Le clocher, construit en pierre, vers 1622, présente une élévation de 58 mètres 80 centimètres. Cette église, appartenant au style gothique, est assez belle dans son ensemble.

III° Saint-Thomas-de-la-Flèche. — Cette église paroissiale, aujourd'hui la seule avec ce titre, des trois qui le portaient autrefois, et qui sont maintenant, pour celles des *Carmes* et des *Vertus*, sans aucune circonscription ecclésiastique, appartenait anciennement au prieuré dont elle porte le nom. D'un style roman très-massif, elle ne présente, par elle-même, rien de remarquable. Seulement elle fut autrefois assez renommée par sa fameuse flèche dorée, de 26 mètres 36 centimètres d'élévation, dont on voit aujourd'hui seulement la base, à laquelle des historiens attribuent le nom de la ville; enfin, dont la destruction devint un événement tragique. On rapporte en effet que le 18 décembre, à midi, cette flèche tout entière est arrachée de sa base par un violent ouragan, transportée à plus de 40 mètres, et tombant de tout son poids sur la maison de M. Louis de Vives, capitaine d'artillerie, l'écrase dans son lit, après avoir brisé la toiture, les planchers, occasionné les plus graves dégâts. Enfin, l'église de Saint-Thomas, comme nous l'avons déjà vu, devint encore tristement célèbre par les scènes plus que regrettablement scandaleuses dont elle fut l'un des théâtres, à l'occasion du dépôt des cœurs de Henri IV et de Marie de Médicis dans le collége de La Flèche.

IV° Notre-Dame-des-Marais, à la Ferté-Bernard. — Après la cathédrale du Mans, cette charmante église est, sans aucune comparaison, l'édifice religieux le plus remarquable de tous ceux de la province du Maine : « C'est, dit M. Hucher, un fin joyau que l'on s'étonne de rencontrer dans un simple chef-

lieu de canton. Saint-Julien du Mans, et Notre-Dame-des-Marais de la Ferté, sont l'histoire vivante et non interrompue de l'art dans notre province, depuis les temps reculés de l'architecture byzantine jusqu'à la Renaissance : puisque la construction de la seconde commence précisément à l'époque où celle de la première finit : vers le milieu du XVe siècle. »

Les habitants de la Ferté-Bernard furent encouragés dans cette belle et digne entreprise par les priviléges avantageux qu'à cette occasion leur octroyèrent, avec lettres patentes, les rois de France : Charles VII, Louis XI, Charles VIII, et Louis XII.

L'ancienne ville de la Ferté, peu considérable, et bâtie sur le versant du faubourg Saint-Barthélemy, n'avait, comme Laval, pour le service divin, qu'une petite église éloignée : celle de Saint-Pierre, du bourg de Cherré, distante de plus d'un kilomètre. Cette condition fâcheuse et gênante dura jusqu'en 1367. Avec l'extension de la ville et l'accroissement de la population, le besoin d'une église paroissiale particulière se fit impérieusement sentir. On la construisit alors sur l'emplacement d'une chapelle antérieurement fondée sous le nom de Notre-Dame-des-Marais, qui devint également le sien. Mais bientôt cette église elle-même fut insuffisante ; on ne la détruisit malheureusement qu'en partie pour en constituer l'église actuelle, dont la régularité ne pouvait manquer d'avoir beaucoup à souffrir par la difficulté, presque toujours insurmontable, de bien accorder, avec les exigences des vieilles constructions, l'édification libre et normale de celles du nouveau plan. Même avec les imperfections nécessairement amenées par ce fâcheux état de choses, l'église de la Ferté n'en présente pas moins le cachet d'une petite cathédrale ; et, comme l'a dit Expilly : « Plus de soixante églises de France, portant ce titre, ne sont pas aussi belles. » La nef est de la fin du XVe siècle ; le chœur de 1520 ; les chapelles absidales de 1520 à 1536 ; leurs voûtes, dont la disposition est curieuse, de 1535 à 1544. On trouve sur les piliers et sur les murs, comme principales époques de l'édification : 1553, 55, 57, 71, 76. Dans sa longueur, depuis la

grande porte occidentale jusqu'au fond de la chapelle du Rosaire, l'édifice présente 58 mètres 66 centimètres. Sa largeur, d'une extrémité du transept à l'autre, est de 22 mètres 33 centimètres. La voûte du chœur offre 25 mètres 33 centimètres ; celle de la nef 16 mètres 66 centimètres. Le clocher pyramidal, surmontant une belle tour carrée, présente un ensemble de 50 mètres d'élévation.

L'église de Notre-Dame-des-Marais se compose d'une *triple nef*; d'un *transept*, dont le croisillon septentrional est occupé tout entier par *la tour* : disposition qui produit un assez disgracieux effet ; *du chœur*, avec ses latéraux; et de trois chapelles à l'abside. Cet ensemble, terminé complétement vers 1600, présente une réunion, qui n'est pas sans charme, des ingénieuses fantaisies du gothique à son déclin, et de la Renaissance aux premiers jours de son apparition. Du reste, l'ornementation de ce petit chef-d'œuvre d'édification religieuse est délicate, pleine de bon goût, et, comme l'a très-bien dit M. Hucher : « d'une exécution suave et chrétienne. » On y trouve des vitraux précieux de la fin du xve siècle; une belle verrière de 1510, etc.

Ces remarquables productions sortirent d'ateliers établis dans le pays même, et dont l'habileté réelle donna tellement le goût des vitraux coloriés, que presque tous les riches habitants de la Ferté-Bernard en décorèrent les fenêtres de leurs maisons. Comme toutes les modes, celle-ci n'eut qu'un temps ; le brocantage fit commerce de ces verrières *profanes*, qui disparurent insensiblement, et seraient aujourd'hui bien recherchées des véritables amateurs.

§ VI. Langage particulier a la province du Maine pendant le moyen-age.

Les Cénomans, au moyen-âge, parlaient, dans les campagnes et surtout dans les villes, un langage qu'ils tenaient bien probablement des Romains. Aujourd'hui, dans les villages

de notre province, on retrouve encore ce vocabulaire avec ses caractères essentiels, et qui témoignent positivement de l'origine que nous venons de lui suppose .

Dans la plupart des expressions de ce langage, ainsi que nous l'avons déjà fait observer en étudiant l'origine de notre idiôme, on constate aisément l'étymologie *latine*, ou, pour mieux dire, ce langage n'est lui-même qu'un *latin dégénéré* : tel qu'on dut le parler quelque temps après l'invasion, pendant la domination romaine, et même dans les siècles qui la suivirent.

L'établissement de cette langue, sinon exclusivement propre, au moins plus particulière à la province du Maine ; de cette langue qui n'est point un *patois*, comme le provençal ; ni surtout un dialecte primitif comme le breton avec sa grammaire, son dictionnaire et même sa prosodie , s'explique, du reste, par les enseignements les plus positifs de l'histoire.

En effet, les Cénomans, comme nous l'avons dit plus d'une fois, étaient, sans exception, de tous les peuples de la Gaule, celui qui dans tous les temps s'attacha le plus sincèrement aux Romains ; celui que les Romains, de leur côté, parurent admettre le plus particulièrement dans leur confiance et dans leur estime. De ces bonnes dispositions réciproques naquirent tout naturellement des rapports fréquents, habituels, multipliés ; et de ces rapports eux-mêmes une fusion progressive dans les coutumes, les mœurs, et spécialement les expressions du langage.

Aussi voyez les résultats des conditions opposées relativement à l'objet qui nous occupe. Moins ces relations des Gaulois avec les Romains, pendant la domination, furent libres, faciles, confiantes, plus l'idiome des premiers conserva son caractère primitif ; moins il prit de la nature et de l'expression de celui des seconds. Ainsi, les Bretons, pourtant si voisins des Cénomans, avec lesquels ils semblent se confondre par leur territoire, mais rebelles à l'invasion, à la domination romaine, comme séquestrés en dehors de l'influence des vainqueurs, gardèrent si positivement leur dialecte naturel, qu'ils parlent

encore *le celtique*, avec des modifications relatives aux différentes localités; mais sans présenter aucune de ces nombreuses et remarquables étymologies latines que nous retrouvons presque partout dans les expressions habituelles de notre vieux langage, et dont nous allons citer quelques exemples ici, pris au hasard, parmi celles qui le constituent. Ceux qui voudraient se livrer à l'étude curieuse du plus grand nombre de ces expressions particulières au Maine, les trouveront exposées, avec autant d'intelligence que de soin, dans la seconde édition de l'intéressant ouvrage de M. Raoul de Montesson, que nous avons déjà cité sous le titre de : « *Vocabulaire du Haut-Maine.* »

ACHALER : ennuyer, contrarier, etc.; *a calore fatigare* : fatiguer par la chaleur. ADLESI ou ADELAISI : sujet facétieux, désœuvré, etc. : *ad lusum deditus* : adonné au jeu, à la plaisanterie. ADENTER : poser un vase sur son ouverture : *ad dentes ponere,* poser sur les dents, sur la bouche. ALEUSER, ALOUSER : louer, vanter beaucoup; *ad laudare*, vanter avec excès. AFFONDRER : couler à fond, précipiter jusqu'au fond; *ad fundum præcipitare*, jeter au fond. ANUI : aujourd'hui; *a nocte*, depuis la nuit. AVEINDRE : atteindre à un objet, le saisir; *advenire*, venir à une chose, y arriver. ALLUMELLE : mauvais couteau sans manche, qui n'a, pour ainsi dire, que sa lame; *ad lamellam culter;* couteau jusqu'à sa lame seulement.

ACCOUER : attacher un animal à la queue d'un autre; *ad caudam alligare*, attacher à la queue, etc.

CONCRIRE : se former, s'engendrer; *cum creare*, se créer avec certains éléments. CORPORENCE : grosse complexion, stature forte; *corporatio*, corpulence, etc.

DEVALLER : suivre une pente, descendre; *de valle*, *ire*, marcher sur le penchant d'une vallée.

EPIERRER : poursuivre à coups de pierres, lapider; *e petrâ percutere*, frapper d'une pierre, etc.

FENI : Amas négligé de foin, de paille, etc., en poussière; *feni colluvies*, déchets de foin avarié. FOUILLARD : branche d'arbre avec ses feuilles; *foliatus ramus*, rameau feuillu, etc.

Longis : lent, paresseux ; *longus activitate*, long pour l'activité, l'action, etc.

Mériennée, méridienne : repos au milieu du jour, sieste ; *meridiari*, dormir après-midi ; *meridiatio*, somme après le dîner.

Mollir : faiblir, céder après résistance ; *molliri*, *mollescere*, fléchir, ne pas tenir ferme, se rendre, etc.

Nouseux : timide, craintif; *non ausus*, qui n'a pas la résolution, la hardiesse, etc.

Piaffe : Luxe vulgaire et vaniteux ; *Fastus*, ostentation déréglée.

Pinger : s'enfoncer les pieds dans l'eau, dans la boue ; *pinguescere*, s'engraisser, se salir, etc.

Quasi, quasiment : presque, à peu près ; *quasi*, ainsi que quasimodò, peu s'en faut, etc.

Reissier : manger entre le dîner et le souper, faire collation ; *recœnare,* dîner une seconde fois ; ou *rursus satiari*, se rassasier de nouveau. Requeper : recommencer, prendre une seconde fois quelque chose ; *recipere*, faire encore ; *rursus capere*, prendre derechef, etc.

Solier : grenier bien exposé au soleil, où l'on met ordinairement les fourrages ; *solarium*, lieu exposé au soleil, vers le haut d'une maison, etc.

Terper : rebondir vivement, avec une sorte de vibration ; *trepidare*, trembler, frémir, vibrer.

Tollir : diminuer, affaiblir, se dit surtout du jour, de la lumière ; *tollere*, enlever, ôter, etc.

Vère : oui, assurément ; vere, vraiment, certainement. voaler : crier, appeler à pleine voix, très-haut ; *vocem tollere*, élever la voix ; *vociferari*, crier très-fort, etc.

Nous pourrions citer un nombre infini de ces termes, encore en usage dans les campagnes du Maine, évidemment dérivés du *latin rustique*, et dont l'expression est tellement précise que l'on arrive difficilement à remplacer chacun d'eux autrement que par une périphrase. Si nous voulions pousser encore plus loin cette importante et curieuse étude, il nous serait égale-

ment facile de prouver, par des exemples, que beaucoup de ces termes de notre langue, dite *gallo-romaine*, dérivent aussi du grec, dont une assez grande partie des mots latins ont également pris naissance ; mais nous laisserons aux savants *polyglottes*, qui s'en acquitteront beaucoup mieux que nous, le soin d'approfondir un sujet dont l'extension dépasserait d'ailleurs les bornes que nous devons naturellement imposer à ce travail, en terminant ici la seconde partie de notre histoire de la province du Maine, pour tout ce qui rentre essentiellement dans les considérations relatives au moyen-âge.

FIN DU TOME PREMIER.

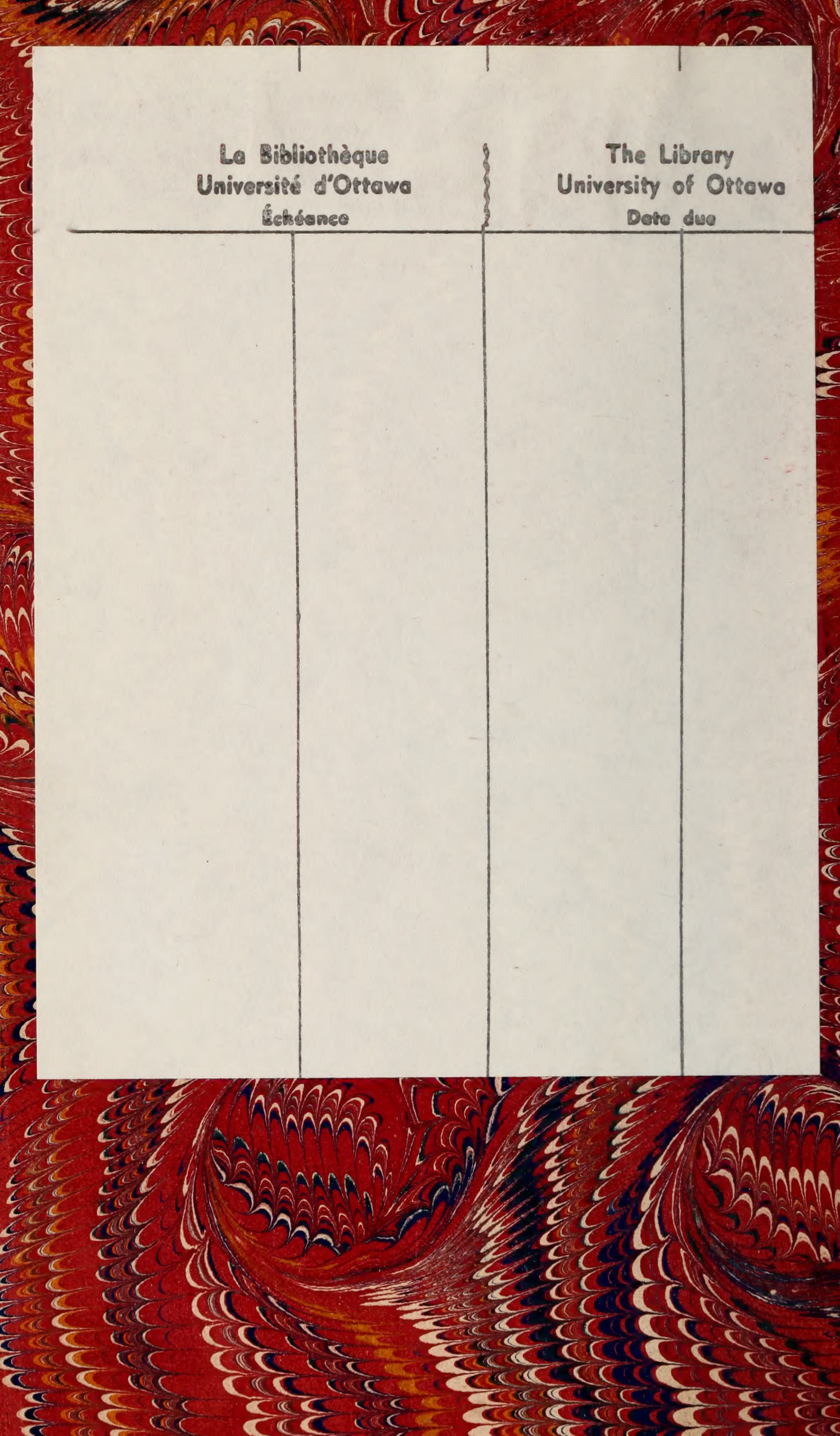
TABLE SYNOPTIQUE

DU

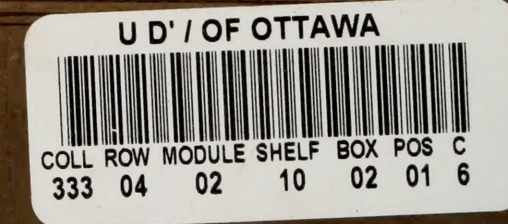
TOME PREMIER

FIN DE LA TABLE SYNOPTIQUE DU TOME PREMIER.

Le Mans. — Typographie Monnoyer frères. — 1861.


La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance
The Library
University of Ottawa
Date due


a39003 002967247b
CE DC 0611
.M225L5 1861 V001
COO LEPELLETIER, HISTOIRE COM
ACC# 1071390


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 02 10 02 01 6


ARDEO
PERSEVERO
SPERO